UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de Philosophie et Lettres
Département d'Histoire

LES COLLEGES JESUITES ET LA SOCIETE BELGE DU XIXè s. (1831-1914)

ECHANGES, INFLUENCES ET INTERACTIONS

2ème Volume

Xavier DUSAUSOIT,

Thèse présentée pour l'obtention
du grade de docteur en histoire

Promoteur : Professeur Jacques Lory

Louvain-la-Neuve

2005

Chapitre III. LES ELEVES DES JESUITES. Une approche sociale de l'enseignement des collèges de la Compagnie de Jésus au XIXè s.

INTRODUCTION GENERALE.

Fondamentalement, ce chapitre essayera de répondre à une question simple : quel a été l'impact social de l'enseignement de la Compagnie de Jésus dans la Belgique du XIXè s. ? Mais cette première interrogation de base doit d'emblée éclater en plusieurs sous-questions afin d'essayer de couvrir les points de vue multiples par lesquels on peut aborder le sujet.

La chronologie peut servir de fil conducteur structurant. Si l'on suit le cursus scolaire d'un jeune, nous devons envisager la question du recrutement initial des collèges, le recrutement des «petites classes», de la 1ère année d'humanités (ou même des classes de l'école primaire dans certains collèges). La recherche en cette matière sera vite confrontée avec des a priori multiples : l'enseignement des jésuites est généralement considéré dés le départ comme très sélectif, très aristocratique, très bourgeois (1). La vérification semble inutile. Elle ne l'est peut-être pas. De plus, si on parle de recrutement aristocratique ou bourgeois, cette réalité ne prend son sens que confrontée à d'autres expériences. L'enseignement officiel, les autres congrégations religieuses enseignantes et les écoles épiscopales étaient-ils plus ouverts ? Les collèges jésuites d'autres pays, de France en particulier, avaient-ils les mêmes pratiques ? L'enseignement de la Compagnie de Jésus s'adresse-t-il au XIXè s. à un public plus large ou plus restreint que sous l'Ancien Régime ? A l'intérieur même du réseau d'enseignement jésuite en Belgique, l'uniformité est-elle de mise en matière de recrutement ? Chaque collège est-il le clone des autres écoles ignatiennes du pays ? Ou bien chaque collège a-t-il sa spécificité, son profil social particulier ? L'internat et l'externat sont-ils deux mondes complètement distincts, socialement parlant ?

Cette question de la spécificité sociale de chaque collège amène à se demander ce que représente celui-ci dans sa région et dans le pays. De nombreuses régions ne possédant pas d'école de la Compagnie de Jésus, une réponse nationale est difficile (à moins que certains collèges n'aient des ambitions de recrutement national) mais le poids spécifique de chaque institution dans sa région est un point important pour jauger l'influence générale des jésuites dans leur terrain d'action qui est aussi, ne l'oublions pas, leur terrain de missions.

Après l'entrée du pré-adolescent en 1ère année, le cycle secondaire va se dérouler, plus ou moins bien, plus ou moins mal ; au terme des six ans (ou un peu plus tard), quels élèves seront-ils encore présents en rhétorique (ou en 1ère Professionnelle) ? Pour beaucoup d'historiens ou de sociologues, la réponse est évidente : une autre sélection sévère aura été faite, la prétendue sélection scolaire cachant à peine une sélection sociale écartant définitivement les «fils du peuple» de l'accès à l'enseignement supérieur et aux carrières socialement valorisantes (2). Quel sera le taux de sélection effectué entre la 1ère et la 6ème année ? Cette sélection aura-t-elle eu un caractère social net ? Là aussi, la vérification ne sera peut-être pas inutile.

Vers 1840, alors que les collèges ne proposaient que des humanités gréco-latines, les prospectus des écoles de la Compagnie de Jésus disaient qu'ils préparaient «à tous les états de la vie» (3). Il sera intéressant de voir quels sont ces états auxquels se destinent les

rhétoriciens. Logiquement, leur réussite en rhétorique leur permet d'entrer dans l'enseignement supérieur et universitaire. Le font-ils partiellement, massivement ou unanimement ? S'ils le font, vers quelles formations s'orientent-ils ? S'ils ne le font pas, vers quels métiers se tournent-ils directement ?

Nous arrivons là à une question fondamentale qui peut être posée aux collèges de la Compagnie de Jésus comme à toute autre forme d'enseignement ? L'école a-t-elle un impact sur la mobilité sociale et/ou sur la reproduction des classes sociales ? L'école est-elle un «ascenseur social» vanté par certains ou une «machine de reproduction» des classes décriée par d'autres ? Les deux vérités, bien évidemment, coexistent mais tout est dans la nuance : quel est le réglage de la machine entre sa fonction de redistribution des places «selon les mérites de chacun» et sa fonction de protection des structures sociales et des privilèges (4). Pour les inconditionnels de l'enseignement de la Compagnie comme pour ses contempteurs, les réponses semblent évidentes mais opposées. La recherche historique pourra peut-être s'approcher un peu de la réalité ?

Puisqu'il est bien question d'histoire, la chronologie des résultats ne devra pas être oubliée : en effet, sur plus de 80 ans, les données ont pu fondamentalement se modifier. Les chiffres globaux de recrutement ne seront évidemment plus les mêmes mais les caractéristiques sociales et géographiques de celui-ci ont-elles été modifiées ? De même, si le nombre d'élèves de classes terminales a changé, les entrées dans l'enseignement supérieur auront-elles évolué proportionnellement, les types de filières privilégiées seront-elles les mêmes en 1831 et en 1913 ? La mobilité ou l'immobilité sociales seront-elles différentes au début et à la fin de la période étudiée ?

Dernière piste d'exploration de ces données : les deux filières proposées par les collèges. Le mot «rhétoricien» vient automatiquement sous la plume lorsqu'on écrit à propos des élèves des jésuites mais les PP belges avaient «consenti» à organiser un autre type d'enseignement, à savoir la filière appelée successivement «de français et de commerce», «professionnelle», «scientifique», «commerciale». Ces élèves de «Professionnelle», pour reprendre la dénomination utilisée pendant le plus grand nombre d'années, sont-ils comparables aux élèves des humanités greco-latines ? Quelle est leur origine sociale ? Comment ont-ils abouti dans cette section ? Quelles sont leurs perspectives d'études supérieures et de débouchés professionnels ultérieurs ? Finalement et au vu des résultats, cette section a-t-elle été une réussite si l'on sait qu'elle constituait la première forme d'enseignement secondaire non-classique tentée par les jésuites belges depuis l'ouverture de leurs collèges à la fin du XVIè s. ? (5)

Jeffrey Tyssens, dans un chapitre consacré à l'enseignement moyen de l'ouvrage bien connu, publié en 1998, *L'Histoire de l'enseignement en Belgique*, disait que «*l'évolution de l'origine sociale du public de l'enseignement moyen reste une grande inconnue*» (6) Le présent chapitre pourra peut-être lever un coin du voile sur cette question ainsi que sur le profil professionnel des anciens élèves de ce sous-réseau d'enseignement qu'étaient les collèges de la Compagnie de Jésus dans la Belgique du XIXè s. Pour parvenir à ce résultat, la difficulté n'était pas mince ; une mise au point méthodologique s'impose donc pour comprendre la démarche utilisée et l'interprétation des résultats.

INTRODUCTION METHODOLOGIQUE.

La possibilité de trouver des indications concernant les origines de l'ensemble des élèves des collèges existe d'abord et avant tout grâce aux registres d'inscription. En théorie, ceux-ci devaient contenir les renseignements suivants : outre le nom et le prénom de l'élève, ils reprenaient son adresse exacte, son âge, l'école précédemment fréquentée, la classe dans laquelle il allait être inscrit et le minerval que ses parents paieront. Cette dernière indication devait le classer automatiquement dans une catégorie d'élèves : pensionnaire, demi-pensionnaire, externe. Les registres possèdent encore deux colonnes. Dans l'une, peuvent figurer des «remarques spéciales» : arrivée tardive de l'élève, départ en cours d'année, maladie prolongée, décès, transfert vers une autre école, capacité linguistique. Mais c'est surtout la dernière colonne qui offre le plus d'intérêt au niveau social : normalement, les jésuites se devaient d'indiquer la *conditio parentum* du nouvel arrivant. La profession du père ou de la mère veuve était transcrite soit de manière très précise : «négociant en aunages», «capitaine au 8ème de ligne», «président de la Cour d'Appel» ; soit de manière plus vague : «négociant», «officier», «magistrat». Cette deuxième hypothèse ne serait qu'un moindre mal mais il faut bien avouer que, assez souvent, la *conditio parentum* fut complètement oubliée dans les registres. Une situation intermédiaire, moins défavorable, existait aussi : seuls les parents «intéressants» méritaient de voir retenue leur profession. Si les membres de l'élite étaient systématiquement repris, d'autres parents, beaucoup plus modestes, voyaient mentionner leur profession pour des raisons restées obscures (7).

Pour mesurer le niveau social de la masse des inscrits, il faut donc se concentrer sur les registres de collèges qui firent consciencieusement leur travail, les cas le plus favorables étant celui du collège de Bruxelles de 1835 à 1877 et celui de Mons de 1851 à 1868. Certains travaux comme ceux de S. De Spaey, pour Gand, et de J. De Brouwer, pour Alost, ont cherché aussi à combler certaines de ces lacunes (8). De plus, au XIXè s. et au début du XXè s., certains collèges cherchèrent visiblement à mieux cerner leur public et les professions des parents furent systématiquement notées lors de l'inscription pendant des périodes plus ou moins longues. Ces recherches de renseignements constituent aujourd'hui de véritables sondages mais dont la périodicité est tout à fait aléatoire (9). Notons également qu'au niveau géographique, cette difficulté est infiniment moindre puisque l'adresse est quasiment toujours notée, dans tous les collèges et à toutes les époques.

Une fois inscrit, l'élève ne devait plus renouveler cette démarche les années suivantes, sauf s'il avait quitté le collège pour y revenir ensuite. Dès lors, la comparaison entre le groupe des inscrits et le groupe des rhétoriciens ne peut se faire qu'en ayant recours à d'autres types de documents. Lorsqu'elles existent, les *Listes des élèves par classe,* sont les instruments les plus utiles puisqu'elles indiquent exactement qui était en 1ère année et qui était en rhétorique (10). Cependant, il est nécessaire de tenir compte de deux éléments : ces listes se sont parfois perdues et, pour les rhétoriques, elles mentionnent tous les élèves qui ont fréquenté la classe même ceux qui ont quitté l'école pendant l'année et ceux qui ont échoué. La vérification peut néanmoins se faire grâce aux recueils d'*Exercices littéraires*. Ceux-ci étaient distribués au public choisi qui assistait à ces examens publics. Ils reprenaient par classe les matières et les auteurs étudiés en citant au bas de chaque feuille les noms des élèves qui étaient «autorisés à répondre». Ceux-ci constituaient la quasi-totalité des rhétoriciens en situation de réussite. Certains élèves n'y figurent pas cependant : ceux qui ont échoué mais aussi les élèves très médiocres qu'on veut bien «laisser passer» mais que la Compagnie de Jésus ne veut pas

exposer à l'épreuve des *Exercices littéraires* pour éviter tout risque de honte, pour eux-mêmes comme pour le collège (11).

Mentionnons, parce qu'ils existent, deux autres types de documents. D'une part, les *Palmarès,* qui sont beaucoup moins intéressants parce qu'ils ne reprennent que les bons élèves en faisant suivre leur nom de la mention de leur lieu de naissance (12). D'autre part, les *Numerus scholarium*, document transmis par les collèges à la province et à Rome, et qui indiquent par classe, par section, et par type d'élèves quel était le nombre d'élèves au début de l'année et pour l'ensemble de l'année scolaire (13). Ces chiffres peuvent servir de vérification des nombres de rhétoriciens ou d'élèves de 1ère année mais il s'agit à chaque fois d'un maximum puisqu'on ne tient pas compte des échecs ni des départs en cours d'année. Le recours au *Palmarès* a malheureusement été nécessaire pour certaines années pour lesquelles des documents plus complets ont disparu.

Une fois établi qui étaient les élèves de 1ère année et qui étaient les rhétoriciens, une sélection s'est avérée nécessaire : sur 82 ans et pour les 5 collèges retenus, les élèves des classes terminales représentent entre 8 à 9.000 personnes et les élèves de 1ère année, plusieurs dizaines de milliers. Pour des milliers d'entre eux, des renseignements d'origine géographique mais surtout d'origine sociale manquaient. Un tri s'imposait.

Nous avons tenu compte des informations qui existent sur le recrutement général des collèges, mais, en ce qui concerne les rhétoriciens, seules certaines années ont été retenues, à intervalle régulier. A partir de 1841, première année pour laquelle trois collèges possèdent des classes de rhétorique, les classes terminales ont été étudiées tous les six ans (1841, 1847, 1853, 1859, 1865, 1871, 1877, 1883, 1889, 1895, 1901, 1907, 1913). Tous les élèves de ces classes ont été repris nominalement et pour chacun de ceux-ci, nous avons essayé de rassembler les renseignements suivants : leur origine géographique (village ou adresse exacte en ville), la profession de leur père (ou de leur mère), les études supérieures qu'ils auraient entreprises et/ou réussies, leur profession et leur lieu d'habitation. Pour ces deux derniers renseignements, il est évident qu'il s'agit souvent d'une indication à un moment donné, adresse et profession pouvant varier au cours d'une vie. Dans certains cas, plusieurs professions successives ou plusieurs adresses ont pu être trouvés mais il s'agit d'une minorité de cas.

Au total, il s'agit donc d'un ensemble de 1350 personnes environ, une petite minorité de la masse des élèves des collèges étudiés mais un échantillon du «produit fini» des collèges : des jeunes hommes formés et théoriquement prêts à affronter la vie. Les années retenues se situent aussi à diverses époques de l'histoire politique du pays : fin de l'unionisme (1841), période de domination libérale (1847 à 1865), gouvernement catholique de d'Anethan (1871 et 1877), gouvernement Frère-Orban-Bara (1883), période de majorité absolue catholique (1889 à 1913).

Il est évident que cette division en période de six ans vise dans l'idéal à laisser le cycle secondaire «tourner» complètement pour une cohorte d'élèves mais nous sommes bien conscient que cette avancée théorique de jeunes adolescents s'installant sur leurs bancs en 1ère année et avançant plus ou moins facilement vers le «couronnement de leur rhétorique» est largement une illusion. Outre les redoublements et les études abandonnées, la population d'un collège des jésuites fluctue fortement à l'époque pour d'autres raisons : on inscrit son enfant, on le retire de l'école pour le placer ailleurs, on le réinscrit, on place subitement son grand fils de 19 ou 20 ans chez les jésuites parce qu'il faut y faire un morceau de rhétorique pour être

bien formé ou, au contraire, après 10 ans de présence, on l'inscrit à l'Athénée parce que le gouvernement est libéral et qu'on est fonctionnaire. Il nous est arrivé, certes exceptionnellement, de trouver des classes de rhétorique dont aucun élève n'avait été inscrit dans l'école en 1ère année. Disons qu'au total, l'effet de masse réduira ces aberrations anecdotiques et qu'on pourra peu ou prou suivre ces cohortes d'âge. Mais comment les renseignements concernant l'origine sociale des élèves ont-ils pu être complétés et d'où viennent les informations à propos de ceux qui ne sont plus des élèves mais des Anciens ?

Dans le cas relativement favorable d'un parent dont la profession était manquante mais dont l'adresse était connue, les divers *Almanachs* ou *Annuaires du Commerce* de l'époque ont habituellement apporté la solution (14). Lorsque l'adresse du père était vague (simple mention d'une localité), le recours aux registres d'état civil s'est avéré nécessaire. En ce qui concerne les anciens élèves, la difficulté consistait à retrouver des personnes qui n'étaient plus sous l'emprise de l'école. Avant de quitter le collège, on leur avait cependant demandé d'indiquer s'ils comptaient entreprendre des études supérieures ou entrer dans les ordres. Les *litterae annuae* donnent ce genre de renseignement mais sans préciser nominalement qui a choisi telle ou telle université (15). On peut cependant en retenir une indication globale sur les orientations des anciens rhétoriciens. Certains jésuites scrupuleux notèrent parfois dans les *Listes d'élèves par classe* ce qu'était devenu tel ou tel élève mais il faudra attendre les années 1880 pour que s'enclenche le mouvement des associations d'Anciens et qu'une recherche systématique soit entreprise. Elle aboutit assez vite à l'établissement et/ou à la publication de listes d'anciens élèves. Globalement, celles-ci ont permis de retrouver 60% des adresses et 50% des professions des anciens membres des classes terminales (16). Pourquoi de telles lacunes et comment les combler ?

Tout d'abord, vers 1880-1890, la mort a prélevé son tribut parmi les anciens élèves des années 1840-1850. Certains ont quitté la ville, on ne les a pas retrouvés. D'autres, devenus indifférents ou hostiles à la Compagnie de Jésus, se sont bien gardés de se manifester. D'autres encore, honteux de leur situation professionnelle peu valorisante, n'ont pas répondu à l'appel des associations ou ont seulement signalé leur adresse sans indication de profession. A cet égard, la position sociale des anciens élèves de Professionnelle ainsi que leur attachement à leur ancien collège semblent avoir été infiniment moindres que ceux des rhétoriciens.

Pour retrouver cette masse de renseignements manquants, il était donc nécessaire de «pister» ces Anciens dès leur sortie du collège. Les registres d'inscription et les listes de résultats des différentes universités du pays permirent d'en retrouver un grand nombre, même si ces études universitaires n'ont pas toutes été terminées avec fruit (17). Des annuaires anciens ou récents du clergé des différents diocèses recelaient aussi d'assez nombreux noms d'anciens élèves devenus prêtres (18). Des répertoires biographiques divers (ingénieurs, avocats, noblesse) contenaient d'autres renseignements (19). Les Anciens, lancés dans des entreprises industrielles, financières, commerciales ou artisanales, étaient aussi assez facilement repérables dans les *Annuaires du Commerce* du pays. Catégories difficiles à explorer, parce que socialement très peu visibles, celle des petits employés et des petits fonctionnaires ainsi que celle des petits rentiers discrets. Là aussi, le recours aux registres de population des communes s'avéra parfois nécessaire. Enfin, le monde des plus pauvres était délibérément ignoré par ces *Annuaires du Commerce et de l'Industrie* qui ne s'intéressaient qu'aux personnes ayant une certaine position sociale. Si les parents exerçant les professions les plus modestes n'étaient pas signalés comme tels dans les registres d'inscription, seuls les actes d'état civil communaux purent nous révéler leur condition : ainsi apparut un certain

pourcentage d'ouvriers, de journaliers agricoles, de domestiques ou de mères célibataires (20).

Au total, le nombre de professions de parents d'élèves restées inconnues fluctuera entre 2,6% et 20,5% selon les années retenues ; quant aux anciens élèves, leur activité professionnelle demeurera un mystère pour 5,3% à 18,6% d'entre eux, selon les années.

Finalement, les données accumulées et améliorées au fil du temps nous ont permis d'effectuer un certain nombre de comparaisons. L'aire de recrutement de chaque collège a pu être fixée assez facilement et il a également été possible de croiser des données géographiques avec des informations concernant les classes sociales dont sont issus les élèves. Pour certaines périodes ou, en tout cas pour certaines années, le recrutement global des collèges a pu être défini au point de vue social. La sélection effectuée au cours des humanités étant connue dès le départ grâce aux chiffres fournis par les *Numerus scholarium*, la nature de cette sélection a pu être approchée par la comparaison entre l'origine sociale des familles d'élèves en général et celle des rhétoriciens. De manière presqu'exhaustive, il a été également été possible d'établir les pourcentages d'élèves des classes terminales ayant entrepris des études supérieures ; globalement, le taux de réussite de ces étudiants lors de ces études supérieures a été établi. L'université ou l'école supérieure choisie par les anciens élèves est en général connue. Enfin et surtout, la comparaison de la situation professionnelle de ces 1390 fils par rapport à celle de leur père permet non seulement de définir les flux de mobilité sociale ascendante et descendante et le taux de reproduction sociale entre ces deux générations mais aussi, de manière plus fine, si cette mobilité sociale a pu aussi se traduire par des glissements d'un secteur professionnel vers un autre (21). L'influence du type d'éducation dispensée dans les collèges est dans certains cas évidente dans l'explication de ces déplacements.

Au niveau des classes sociales et des catégories professionnelles retenues, il est bon de préciser dès maintenant que nous avons repris des divisions couramment utilisées en sciences sociales mais qu'il a été nécessaire d'être plus raffiné, plus exhaustif en ce qui concerne le haut de la pyramide sociale étant donné le grand nombre de familles issues des classes privilégiées rencontrées dans les listes d'inscriptions.

Lorsque cela était possible, des comparaisons ont été faites avec l'extérieur : comparaison avec les écoles officielles belges ou françaises de la même époque, comparaison avec les collèges des jésuites français, comparaison avec d'autres congrégations enseignantes belges, comparaison avec l'Ancien Régime. Les difficultés ne manquaient pas pour effectuer ce travail : données incomplètes, catégories différentes, chiffres globaux disproportionnés. Les autres réseaux d'enseignement et les autres époques ne sont pas forcément mieux loties au niveau des sources disponibles que ceux qui font l'objet de ce travail (22).

Notons enfin que la distinction entre les caractéristiques propres aux élèves de 1ère Professionnelle et celles des rhétoriciens était facile à effectuer pour distinguer le profil social propre à chaque filière d'enseignement.

Avant d'aborder l'analyse globale des résultats pour les cinq collèges étudiés, peut-être est-il bon de situer le contexte géographique et social du recrutement de chaque institution à la fois pour saisir les spécificités de chacune et les points communs qui peuvent réunir les différentes écoles des jésuites. Ce point de départ différencié était particulièrement nécessaire au point de vue géographique puisque le recrutement d'un collège dans l'espace était

forcément très différent de celui de ses homologues. Chronologiquement, le collège d'Alost fut le premier à rouvrir ses portes en 1831.

I. PROFILS D'ECOLES.

1. Le collège Saint-Joseph d'Alost.

Dans son étude en trois volumes consacrée au collège alostois, l'abbé De Brouwer définit la période allant de 1831 à 1910 comme celle d'un «*aristokratisch franstalig college*» (23). Dans un premier temps, nous allons voir à quel point de vue cette expression est justifiée ; ensuite, nous verrons comment cette définition peut être contestée, ou en tout cas, complétée.

Le collège Saint-Joseph est vraisemblablement l'institution francophone alostoise la plus importante tant au point de vue de sa population que de son rayonnement social. Depuis le début des années 1840, le latin s'est vu enlever de facto sa place de langue vernaculaire au profit du français (24). Depuis lors, des centaines de jeunes gens s'y initient en permanence à la langue française ; le néerlandais en est largement exclu et, en tout cas, dans la vie de tous les jours, sa pratique y est combattue par le *signum* qui sanctionne celui qui «s'oublierait» dans la cour de récréation, les salles de jeux ou les réfectoires (25).

Dans un arrondissement qui, en 1910, ne compte encore que 680 francophones «purs», 756 bilingues francophones et 15.152 bilingues flamands sur une population de 207.109 habitants (soit au total environ 8% de francophones ou de bilingues pour l'ensemble de l'arrondissement), l'existence de ce collège francophone est certainement une particularité remarquable (26). Seules quelques institutions bourgeoises comme la Chambre de Commerce ou les associations liées aux partis politiques censitaires illustrent la modeste présence de la langue française dans la région. Même dans ces groupements socio-politiques, une scission est intervenue entre une association francophone de la haute bourgeoise et une association flamande un peu plus démocratique (27). La presse alostoise, qui n'a jamais été que flamande, le restera définitivement (28). Le retour des catholiques au pouvoir à la Commune, à la fin des années 1860, amorce en outre une flamandisation presque complète de la vie politique locale : celle-ci se concrétise en 1873 par la décision de rédiger désormais les procès-verbaux du conseil communal en néerlandais (29). En fait, dans les petites villes et dans les villages de l'arrondissement, cette mesure aurait été inutile, même avant 1873. La simple honnêteté demandait donc que le caractère francophone du collège fût signalé comme caractéristique notable de l'école.

Sa dénomination «aristocratique» l'est aussi : au sens littéral d'abord, les membres de la noblesse sont assez nombreux dans les classes de Saint-Joseph. Même si l'abondance de familles titrées est toute relative (9%) et si la noblesse présente à Alost est constituée presqu'exclusivement de hobereaux de province assez peu prestigieux, aucune autre école de l'arrondissement ne peut sans doute égaler cette présence nobiliaire (30). Mais le collège des jésuites est surtout aristocratique au sens figuré : l'école accueille la majorité des enfants des élites des environs et, en retour, elle forme l'essentiel des futurs dirigeants de la vie politique et socio-économique de l'arrondissement.

Dans le 1er chapitre, il a été dit que le collège d'Alost posséda longtemps le monopole de l'enseignement secondaire dans la ville, dans le canton et dans une bonne partie de

l'arrondissement. Si l'école des FF des Ecoles chrétiennes, l'Ecole moyenne de l'Etat ou les collèges de Grammont et de Ninove ont ensuite rompu ce monopole, le leadership du collège Saint-Joseph est resté une réalité évidente (31). Dans les années 1830-1840, les élites catholiques mais aussi libérales et orangistes plaçaient leurs enfants chez les jésuites ; par la suite, malgré la radicalisation du conflit entre cléricaux et anticléricaux, les dirigeants libéraux d'Alost ou de Ninove font encore souvent confiance au collège des PP. Vers 1860, la domination des catholiques à Alost et dans la plus grande partie de l'arrondissement va entraîner la quasi-fusion entre les termes «catholique» et «élite politique». Ultérieurement, dans les années 1890, lorsque le suffrage plural puis le suffrage proportionnel permettront la naissance du mouvement daensiste et redonneront quelques couleurs au parti libéral local, les cadres de ces deux formations se révéleront souvent être des anciens du collège des jésuites. Si l'on prend en compte plusieurs générations successives, on constate que les élites restent fidèles à l'institution qu'est vraiment devenue le collège Saint-Joseph, sans que cette fidélité n'entraîne un changement de couleur politique parmi les familles considérées (32).

Dans les conseils communaux et dans les collèges échevinaux d'Alost et des communes proches mais aussi au niveau de la représentation provinciale et nationale de l'arrondissement, la place des anciens élèves de Saint-Joseph est vraiment déterminante. Dans les années 1890, période faste pour le parti catholique, la colonne réservée à la profession des parents dans le registre d'inscription du pensionnat ressemble furieusement à une conférence des bourgmestres de Flandre Orientale (33). Il faudra d'ailleurs envisager un rayonnement du collège qui ira bien au-delà des limites de l'arrondissement d'Alost.

Le monde socio-économique n'est pas bien différent du monde politique. A la tête de nombreuses entreprises de la région, les anciens élèves vont souvent succéder à leurs parents. Il en va de même dans les cabinets des membres de professions libérales. Au niveau des institutions religieuses aussi, les vicaires, les curés et les doyens issus de Saint-Joseph sont nombreux (34).

Après avoir partiellement reconnu l'exactitude du point de vue de l'abbé De Brouwer, nuançons son propos : le «collège aristocratique francophone» est une manière de voir les choses mais on doit partiellement la contester. En effet, nous pourrions dire que le Saint-Joseph était aussi un collège «flamand et bicéphale». «Flamand» doit être entendu à la fois d'un point de vue linguistique mais aussi d'un point de vue géographique, «bicéphale» est un qualificatif assez curieux mais qui rend bien compte, à notre sens, de la réalité sociale de l'institution ignatienne.

Nul ne pourrait contester la «politique linguistique» du collège d'Alost comme des autres institutions d'enseignement de la Compagnie de Jésus en Flandre à cette époque. Tous les signes qu'envoie alors le collège vers l'extérieur sont clairs : théâtre, académies littéraires, palmarès, documents administratifs sont francophones jusqu'à une date très avancée. La place que le néerlandais se verra octroyer n'y progressera que très lentement à partir des années 1885-1890 (35). La pratique interne de l'école est tout aussi francophone. Cependant, il serait tout à fait inexact d'imaginer une institution vouée à être une citadelle de «fransquillons» isolée en plein pays flamand. Si on considère sa population scolaire, le collège d'Alost n'est pas un collège francophone mais un collège flamand. Nous verrons, en analysant le recrutement de l'école, que la majorité des élèves étaient des néerlandophones destinés à être au moins partiellement francisés. Les recteurs jésuites estimaient dans une correspondance datant du début du XXè s., et dont la conséquence pouvait être un changement dans l'emploi des langues dans leur collège, que 20 à 25% seulement des élèves d'Alost et de Turnhout

étaient des francophones. Même si, dans la perspective d'éviter une flamandisation partielle ou totale de leurs collèges, ces religieux avaient intérêt à maximiser l'importance des francophones, on peut retenir la proportion proposée comme assez proche de la réalité (36).

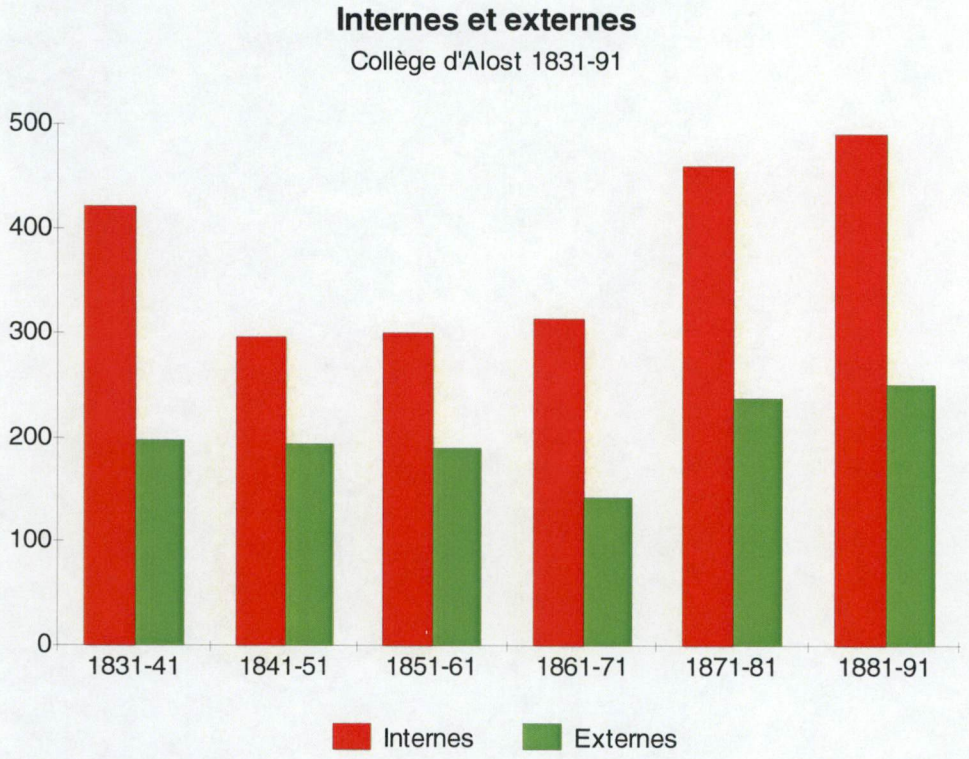
Mais l'adjectif «flamand» est surtout important pour définir le recrutement géographique du collège Saint-Joseph. Nous entendons par-là l'ensemble des provinces flamandes et la partie néerlandophone de l'ancienne province de Brabant. Cette délimitation qui correspond à l'actuelle région flamande peut paraître anachronique mais elle correspond profondément à la réalité sur deux points. D'une part, le collège Saint-Joseph avait été conçu pour ce cadre-là en 1831. D'autre part, sa pratique de recrutement le confirmera par la suite.

Dans les premiers mois de 1831, la Compagnie de Jésus, qui se voit chaleureusement invitée à ouvrir des écoles dans la nouvelle Belgique mais qui doute encore de ses possibilités de développement, croit devoir se limiter à deux collèges, deux pensionnats qui auraient pu exercer une influence sur les élites belges. Comme on l'a dit précédemment, c'est le modèle de Saint-Acheul et des collèges de l'exil qui préside à ce choix. Avec une soixantaine de membres belges, la province de Germanie Supérieure de la Compagnie de Jésus ne croit pas pouvoir faire plus dans notre pays. Namur et Alost sont alors choisis pour accueillir ces pensionnats ; d'ailleurs, on devrait plutôt dire que ce sont les communes de Namur et d'Alost qui appellent ces écoles. Namur se voit attribué comme zone de recrutement le sud et l'est du pays ; Alost reçoit le Nord et l'Ouest. En fait, sans qu'il faille y voir l'esquisse d'une division stricte, les responsables de l'époque parlent bien de «provinces flamandes» et de «provinces wallonnes» (37). Même si d'autres collèges jésuites s'ouvrirent ensuite, Alost bénéficia de deux atouts. Il garda le monopole des élèves internes dans les «provinces flamandes» pendant de nombreuses années. Le temps d'établir une réputation. De plus, par rapport aux petits pensionnats qui seront annexés à d'autres collèges, Alost pouvait offrir un nombre beaucoup plus substantiel d'alcôves d'internes. L'analyse des registres d'inscription de Saint-Joseph montre que l'école bénéficiera en effet d'une réputation qui couvrira à peu près l'ensemble de l'actuelle région flamande. En revanche, il serait plus hasardeux de parler d'un rayonnement au niveau national.

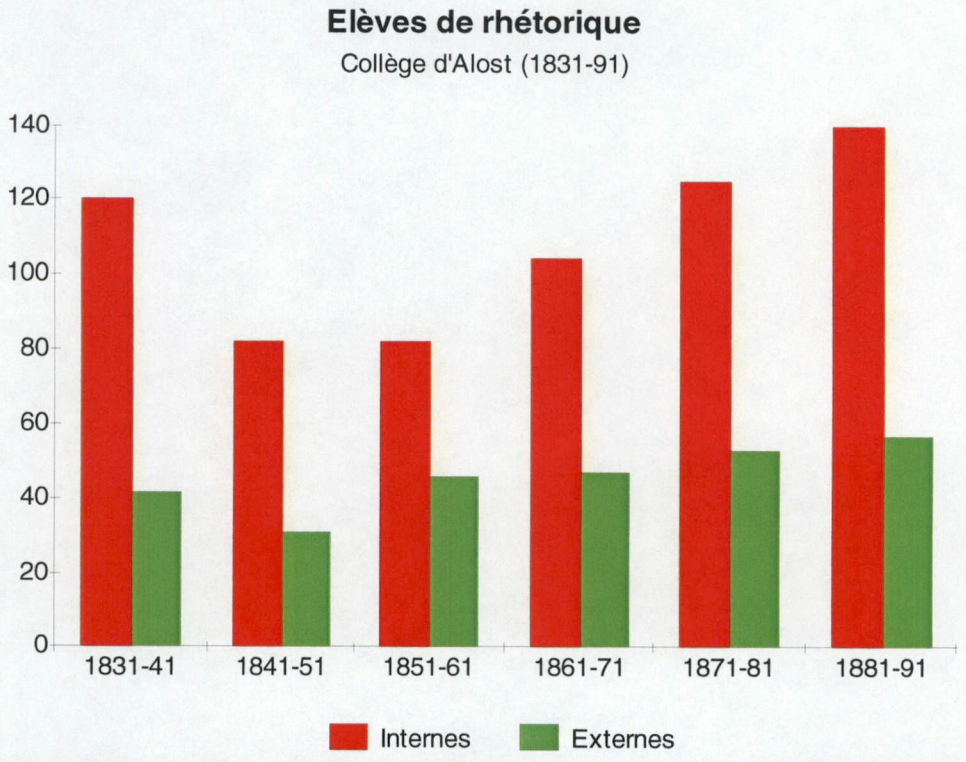
Sur plus de 80 ans d'existence, six groupes semblent devoir être dégagés de l'analyse géographique du recrutement des élèves (38). Il y a tout d'abord les Alostois, les habitants de la Ville dans ses limites anciennes. Ensuite, on trouve les élèves originaires de l'arrondissement : parmi ceux-ci, une mention spéciale doit être faite pour les habitants des communes limitrophes d'Alost qui forment aujourd'hui la commune fusionnée d'Alost. Autre groupe numériquement important : les élèves originaires des autres arrondissements de Flandre Orientale. Ces trois premiers groupes forment une majorité des élèves mais on est encore loin d'approcher le total. Il faut pour cela prendre en compte la part importante d'élèves venus des autres provinces flamandes. On atteint alors un pourcentage de 75 à 85% de la population scolaire de Saint-Joseph. Par conséquent, le reste de la Belgique (les provinces wallonnes et les communes que nous avons placées dans une agglomération bruxelloise en formation) ne représentera que pour 10 à 20% des élèves. Les étrangers, peu nombreux au départ, deviennent ensuite rarissimes, ce qui constitua sans doute une déception pour ceux qui avaient voulu promouvoir un «Saint-Acheul flamand» (39).

Pour comprendre le second qualificatif de «bicéphale», il est nécessaire de croiser les données de nature géographique avec les chiffres plus partiels que nous possédons au niveau de l'origine sociale des élèves. On voit alors apparaître deux collèges ou, à tout le moins, deux fonctions de ce collège Saint-Joseph. Dès l'origine, l'école comprend un internat et un

externat. L'internat est la fonction principale mais pas exclusive. En 1831, pour plaire aux généreuses autorités alostoises, les jésuites acceptèrent d'accueillir des externes choisis par les pouvoirs communaux. Le temps passant et le recrutement du pensionnat restant difficile, les responsables du collège poussèrent l'externat dont les effectifs se rapprochèrent de ceux du



pensionnat. Celui-ci resta majoritaire et dès que la situation s'améliora, on y augmenta le nombre des inscriptions mais les effectifs des externes continuèrent à représenter une proportion significative des élèves. Cet apport était même indispensable pour assurer la survie du collège (40).



Comme on peut le constater dans les deux tableaux ci-dessus, les pensionnaires, déjà majoritaires globalement, représentaient une proportion encore plus écrasante des rhétoriciens. Le pensionnat et l'externat n'avaient pas le même recrutement tant au point de vue géographique qu'au point de vue social. Le collège était bicéphale mais une des deux têtes était plus importante que l'autre.

Les externes sont majoritairement originaires de la Ville d'Alost et, grosso modo, du canton d'Alost. Tous les Alostois ne sont pas externes et tous les externes ne sont pas issus de familles modestes. Certains industriels, certains propriétaires, certains membres de professions libérales, bref, certains notables de la Ville et des environs choisissent pour leur fils l'éducation du pensionnat, même s'ils habitent à quelques dizaines de mètres du collège. D'autres font de leurs fils des externes : c'est un choix éducatif fait au sein de la famille. Parfois, le sort du frère aîné n'est pas le même que celui de son cadet (41). En dehors de la Ville, les communes environnantes sont encore assez proches pour laisser une possibilité de choix. Au-delà, les contraintes géographiques imposent l'internat mais celui-ci représente au moins 600 francs de dépenses annuelles : c'est une barrière sociale. A l'exception de certaines notabilités alostoises qui ont opté pour l'externat, celui-ci représentera donc le coté plus démocratique du collège d'Alost lequel ne doit évidemment pas être exagéré (42).

On trouve cependant dans les classes de Saint-Joseph, jusque et y compris en rhétorique, des fils d'artisans, de boutiquiers, de cabaretiers, d'employés, d'instituteurs ou de modestes fermiers. Le prototype de cette catégorie d'élèves pourrait être l'abbé Daens, fils de petit artisan alostois, sorti *primus perpetuus* de sa rhétorique et entré dans la Compagnie de Jésus avant de connaître le destin politique que l'on sait (43). Ce groupe d'externes d'origine modeste ou très modeste n'est pas une bizarrerie marginale : il représente environ 10% des élèves des classes de rhétorique, et ce, de 1841 à 1913.

A partir du moment où on dépasse les limites du canton d'Alost, le niveau social moyen des élèves, tous internes, monte en flèche. Il semble même que plus le lieu d'origine des familles s'éloigne d'Alost, plus le milieu social s'élève. Comme si le choix d'une institution lointaine était un signe de distinction pour des familles pouvant choisir dans toute la Belgique «le» collège qui allait convenir à leurs enfants.

Dans toute la Flandre Orientale, le collège Saint-Joseph d'Alost attire ce qu'on pourrait appeler les «coqs de village». A un niveau relativement modeste, les rejetons des riches fermiers, des meuniers ou des brasseurs de la localité. A un niveau plus élevé, les enfants des châtelains, des membres des professions libérales ou des industriels d'un certain niveau. Comme il a été dit plus haut, tôt ou tard ces notables petits ou grands sont souvent choisis pour diriger leur commune ou pour représenter le canton au conseil provincial (44). Les villes de la province sont elles aussi bien représentées : il semblerait que leurs citoyens les plus en vue aient assez souvent préféré le collège d'Alost aux collèges ou aux petits séminaires qui pouvaient exister dans ces localités. Les industriels, les magistrats, les avocats, les notaires, les médecins, les propriétaires de Termonde, Ninove, Zottegem, Hamme, Wetteren, Saint-Nicolas ou Lokeren se rencontrent fréquemment parmi les parents d'élèves et, plus tard, parmi les Anciens. Une mention particulière doit être faite à propos des nombreux Gantois qui inscrivent leur progéniture au collège d'Alost. Pourquoi choisissent-ils ce collège de préférence à Sainte-Barbe ? Est-ce la solution du pensionnat qui les attirent ? En tout cas, leur niveau social n'est pas très élevé : peut-être se sont-ils vu refuser l'entrée du petit pensionnat que les jésuites gantois entretiennent dans leur collège ?

L'origine sociale des élèves des autres provinces flamandes est très comparable à celle qui vient d'être définie pour la Flandre Orientale. Le niveau social moyen semble même légèrement plus élevé. La dispersion géographique de l'origine de ces élèves est-elle parfaitement aléatoire ? En fait, trois pistes d'explication semblent assez bien rendre compte de la provenance de ceux-ci.

Tout d'abord, les grandes villes flamandes qui ne possèdent pas de collège de la Compagnie de Jésus sont très bien représentées. Bruges, Courtrai et Ostende, en particulier, semblent être trois sources de recrutement constant et stable. A Bruges et à Courtrai, la présence de résidences de jésuites permet de diffuser l'influence de la Compagnie de Jésus parmi les familles bourgeoises, notamment par l'intermédiaire de congrégations de prière. Le même phénomène peut sans doute expliquer l'arrivée faible mais régulière d'élèves en provenance de Lierre et de Malines (45). En second lieu, l'apport de l'Ouest du Brabant flamand (Affligem, Lennick, Merchtem) est assez logique : la limite provinciale ne supprime pas la proximité géographique de certaines communes avec Alost. Certaines localités de la province d'Anvers sont grosso modo dans la même situation. Enfin, les pensionnaires originaires de la ville d'Anvers conduisent à formuler une remarque semblable à celle qui a été faite à propos du grand nombre de Gantois présents au collège d'Alost : un certain nombre de familles de la bourgeoisie de la Métropole ont opté pour la formule du pensionnat puisque le collège Notre-Dame et l'Institut Saint-Ignace d'Anvers ont peu développé leurs capacités à accueillir des internes (46). Cette réalité semble aussi s'appliquer aux Bruxellois.

Le dernier groupe important au niveau de l'origine géographique des élèves est celui des Wallons et des Bruxellois. Disons pour préciser les choses que les Bruxellois (de 5 à 15% du total des élèves) seront toujours plus nombreux que les Wallons (de 3,4 à 6,5%). Comme le soulignait le P. Lemaître dès 1831, Bruxelles n'est pas loin d'Alost (47). Cependant, on pourrait s'étonner de la propension de certains Bruxellois à choisir Saint-Joseph alors que les jésuites possèdent à Bruxelles un collège depuis 1835 et un pensionnat depuis 1843. Mais, en poussant un peu plus loin l'analyse, les choses s'expliquent assez facilement. Le nombre de pensionnaires bruxellois à Alost connaîtra une véritable expansion, passant de 10 à 15% du total des élèves, lorsque le Pensionnat Saint-Michel fermera ses portes en 1883. Auparavant, lorsque ce pensionnat de Bruxelles existait encore, le montant prohibitif de son minerval (1.200 francs l'an) était sans doute assez dissuasif (48). Enfin, les sources du collège d'Alost tout comme certain témoignage d'ancien pensionnaire bruxellois évoquent la capacité d'attraction d'Alost pour certaines familles francophones «parce qu'on y apprend mieux le flamand». D'après les mémoires d'Henri Carton de Wiart, le collège Saint-Joseph était certes francophone mais l'atmosphère «flamingante» de l'école avait déjà frappé le futur ministre lorsque celui-ci commença ses humanités dans la cité flandrienne (49).

Du petit nombre de Wallons, il y a peu de choses à dire si ce n'est que les communes du Nord-Ouest du Hainaut sont bien représentées (proximité géographique oblige) et qu'à l'intérieur d'un échantillon aussi faible (plus ou moins 250 élèves au total), la fidélité de certaines familles joue un rôle non négligeable. Notons qu'à la fin du XIXè s., au moment où les recteurs jésuites flamands estiment que le nombre d'élèves francophones au collège d'Alost est d'environ 25%, les Bruxellois et les Wallons représentent 18,5% du total des élèves (50).

Le collège d'Alost n'a jamais vraiment attiré un public étranger ; de plus, plusieurs élèves «étrangers» résidaient en fait dans notre pays. Le seul apport notable de «véritables» étrangers

(37 élèves en 20 ans) se situe dans les années 1860-1870 lorsque les jésuites ont visiblement cherché à créer un début de recrutement dans des familles catholiques de Grande-Bretagne et d'Irlande (51).

En conclusion, peut-être est-il bon de s'interroger sur l'évolution chronologique du recrutement du collège d'Alost. On est frappé de constater que les premières années du collège sont marquées par des inscriptions d'élèves issus de familles très en vue. L'internat semble alors devoir remplir son rôle de «Saint-Acheul flamand». Mais l'ouverture par les jésuites français du pensionnat de Brugelette en 1835 et la création du Pensionnat Saint-Michel à Bruxelles portent des coups très durs à Saint-Joseph d'Alost (52). Celui-ci connaît alors vingt années très difficiles pendant lesquelles la fermeture de l'établissement est souvent évoquée. Le collège survit grâce au gonflement de son externat et donc grâce à l'afflux d'élèves provenant d'Alost et des environs. Lorsque le pensionnat retrouve une meilleure santé, vers 1870, on peut dire que Saint-Joseph a réussi à trouver une position moyenne sur le «marché» des internats. Si on se limite bien évidemment au monde de la «bonne bourgeoisie» belge, le collège d'Alost présente un bon rapport qualité-prix : l'éducation soignée d'un pensionnat et de bonnes perspectives de réussite dans l'enseignement supérieur pour «seulement» 600 francs par an (53) ! En contrepartie, il faut sans doute renoncer à fréquenter la frange la plus huppée de la société belge de l'époque (54). C'est cette formule qui fera la prospérité du collège pendant 30 ans.

Au début du XXè s., force est de constater que, sans changement brutal, le visage du collège d'Alost est en train d'évoluer. Le nombre global d'externes et la proportion d'externes se mettent à progresser. Par conséquent, les élèves de la ville et de l'arrondissement prennent de l'importance par rapport aux autres catégories ; une certaine démocratisation est en cours. La demande d'enseignement secondaire se fait plus pressante dans des catégories sociales plus modestes, les programmes commencent peu à peu à se flamandiser, l'atmosphère change. Lorsque la guerre survient, une nouvelle école est en gestation : une école plus alostoise, plus démocratique et plus flamande (55).

2. Le collège Sainte-Barbe de Gand.

La description du collège Sainte-Barbe semble nettement plus aisée que celle de l'école d'Alost. Le pensionnat de Gand a été ouvert tardivement et, même lorsqu'il fonctionnera normalement, il ne constituera jamais qu'une petite annexe du grand collège d'externes (56). Sa faible taille proscrivait manifestement toute ambition d'indépendance ou de domination du pensionnat par rapport au collège. Ce simple fait aura donc plusieurs conséquences fondamentales sur la personnalité de Sainte-Barbe.

Outre la domination numérique des externes déjà évoquée, le recrutement géographique sera bien évidemment déterminé par la faible capacité du collège des jésuites à accueillir des internes. Tous les chiffres disponibles montrent qu'en moyenne, 70% des élèves sont des habitants de la ville. Lorsqu'après 1890, la proportion de Gantois fléchit un peu au profit des autres communes de l'arrondissement, il ne faut pas y voir une extension du recrutement mais une extension de la ville elle-même. La moitié des élèves venus du reste de l'arrondissement proviennent en fait de Mont-Saint-Amand, Ledeberg et Destelbergen que les documents de l'époque rangent désormais dans l'agglomération urbaine de Gand (57). Celle-ci a une toute autre taille que la petite cité alostoise et Sainte-Barbe pourra prospérer en recrutant seulement une fraction des élèves de l'enseignement secondaire gantois.

En fait, la ville de Gand est une métropole d'une toute autre échelle qu'Alost : de 85.000 habitants en 1831, elle passera à 165.000 habitants à la veille de la Première Guerre mondiale. De plus, pour fournir un vaste public potentiel au très francophone collège Sainte-Barbe, la ville et l'arrondissement de Gand sont des régions beaucoup plus favorables qu'Alost, tant au niveau des chiffres globaux que des proportions de populations francophones ou bilingues présentes dans ces zones. En 1910, sur 411.114 habitants de l'arrondissement, 4.396 étaient de «purs» francophones (1,1% de la population) mais il y avait aussi 11.298 bilingues à dominante francophone (2,7%) et 55.410 bilingues flamands (13,5%) (58). Toute question de chiffres mise à part, le prestige de la minorité francophone était très grand et certaines institutions de la cité comme son université ou ses tribunaux renforçaient son influence intellectuelle. La presse, le monde de l'édition, les milieux financiers et industriels étaient aussi massivement dominés par les francophones qui voyaient dans Gand, leur capitale au sein des Flandres (59). Sainte-Barbe formera une partie de ces cadres, essentiellement les élites catholiques de la cité et de l'arrondissement.

Si la présence de Verhaeren, Maeterlinck, Van Lerberghe, Rodenbach ou encore Franz Hellens parmi les rhétoriciens de Sainte-Barbe est une indication prestigieuse mais ponctuelle de la vie culturelle francophone dans et autour du collège, des renseignements un peu plus généraux permettent d'approcher la situation linguistique dans l'école (60). Les recteurs jésuites qui attribuaient, vers 1910, 25% d'élèves francophones au collège d'Alost estimaient l'importance de ceux-ci à 33% de la population scolaire du collèges Notre-Dame d'Anvers et à 50% de celle de Sainte-Barbe de Gand. La présence massive de francophones étant un obstacle à la flamandisation des collèges que ces jésuites redoutaient globalement, on peut cependant estimer cette proportion de 50% comme un peu surévaluée (61). Le poids des francophones est d'autant plus importante à Gand qu'il est basé sur une population scolaire autochtone : contrairement au collège d'Alost, les internes d'origine wallonne ou bruxelloise étaient quasi inexistants à Sainte-Barbe,. En revanche, certains documents comme les comptes rendus des séances académiques montrent qu'en rhétorique, certains élèves se voyaient «octroyer» la faveur de prononcer leur premier discours en néerlandais parce qu'ils étaient encore trop peu familiers avec l'art oratoire français. Après 6 à 10 ans de francisation poussée dans les classes de Sainte-Barbe, ces difficultés illustrent le fait que de «purs» néerlandophones étaient aussi présents dans l'école à cette époque (62). Ayant situé à grands traits la situation linguistique du collège, revenons à l'origine géographique des élèves et à leurs statuts possibles au sein de l'institution.

A l'intérieur de la ville, la répartition selon les différentes sections n'est pas uniforme. Les sections I et II qui représentent le vieux centre commercial regroupent de 1833 à la 1ère Guerre mondiale entre 48 et 70% des élèves. Ces quartiers sont typiquement les lieux d'habitants des commerçants et des boutiquiers gantois. Au cours du siècle, les sections IV et V vont être elles aussi bien représentées mais la population qui y réside n'est pas fondamentalement différente de celle des sections I et II.

La grande majorité des Gantois étaient des externes ou des demi-pensionnaires même si certaines familles bourgeoises, comme à Alost, préfèrent la formule du pensionnat. Des localités de l'arrondissement de Gand, il est encore possible de venir mener une vie de demi-pensionnaire mais, plus souvent, ces familles inscrivent leurs fils comme pensionnaire. La totalité des élèves des autres arrondissements de Flandre Orientale et des autres provinces sont des internes. Leurs origines sont sans surprise : on trouve des jeunes gens issus des villes et des villages de toute la province mais Alost et sa région ne sont pratiquement pas représentées, ce qui est logique vu la présence du collège Saint-Joseph. En revanche, parmi

les rares élèves venus des autres provinces, soulignons la forte majorité issue de Flandre Occidentale, province dépourvue de collège de la Compagnie de Jésus.

Dans le monde de l'enseignement secondaire de Gand, il est intéressant de relever quelle a été la politique des jésuites par rapport aux minervals qu'ils allaient exiger de leurs élèves. En face d'eux, on trouve en effet des concurrents qui s'adressent grosso modo au même public. L'Etat a un Athénée et, plus tard, une école moyenne ; les PP Augustins auront un collège jusqu'en 1834 ; les FF des Ecoles chrétiennes auront un Institut Saint-Amand à partir de 1863 et l'épiscopat ouvrira son Institut Saint-Liévin en 1865. Comme on peut le constater ci-dessous, les fluctuations à Sainte-Barbe et dans les autres institutions ont été nombreuses au cours du temps. On peut cependant distinguer certaines constantes : le collège des jésuites a pratiquement toujours été l'établissement le plus coûteux pour les internes et les demi-pensionnaires (l'Athénée et les Augustins étaient presque à égalité avec les jésuites) ; par contre, le minerval d'externe était égal ou inférieur à celui des écoles concurrentes (63).

De ce fait, une constante de la politique de recrutement des jésuites commence à se dessiner. Ils semblent faire un double pari : pour être attractifs et pour enregistrer le maximum d'inscriptions, ils placent la barre très haut pour les milieux sociaux qui veulent faire de leurs fils des internes et de demi-pensionnaires mais ils la placent très bas pour les familles des externes potentiels. Avoir un minerval très élevé pour les pensionnaires et demi-pensionnaires constitue bien sûr un apport financier essentiel mais c'est aussi un facteur rassurant pour les familles patriciennes : pour un prix aussi élevé, sans doute le service fourni sera-t-il bon mais aussi, et surtout, seules des personnes du «meilleur monde» pourront payer l'entrée du pensionnat des PP. Cent ou cent cinquante francs feront peut-être la différence ? Un calcul du même type inspirera la «bonne bourgeoisie» qui veut se distinguer de la masse mais sans pouvoir payer le prix faramineux d'une pension complète. A l'autre bout de l'échelle, la petite bourgeoisie, certains membres de l'«aristocratie ouvrière» ou les petits propriétaires agricoles recherchent au contraire une école valable mais bon marché. Ils n'ont pas le choix : 10 ou 20 francs de différence ouvrent ou ferment à leur fils les portes de l'enseignement secondaire. Si on regarde les chiffres de la population scolaire du collège Sainte-Barbe comme ceux des autres collèges jésuites de Belgique, ce choix «doublement extrémiste» a été payant (64).

Tableau comparatif des minervals exigés par les institutions scolaires gantoises (1833-1913) (65)

Statut des élèves	Sainte-Barbe	Athénée de Gand	Augustins	Saint-Amand	Saint-Liévin
1833 Externes	gratuit	?	?		
1834 Externes	25 francs	?	?		
1840 externes	60 fr	?	100 fr		
¼ pensionnaire		?	140 fr		
½ pensionnaire		?	280 fr		
Pensionnaire		?	500 fr		
1852 externes	60	72	80		
¼ pensionnaire			130		
½ pensionnaire	360	300	300		
Pensionnaire	700	578	500		
1864 externes	60	72			
¼ pensionnaire				100	
½ pensionnaire	400	350		300	

Pensionnaire	700	650		550	
1869-1878 externes	60	72			60
¼ pensionnaire				120	
½ pensionnaire	400	350		360	400
Pensionnaire	700	650		700	800
1878 externes	60	72			60
¼ pensionnaire	160			120	
½ pensionnaire	400	500		360	400
Pensionnaire	800	800		700	800
1879-83 externes	60	72			60
¼ pensionnaire	160			120	120
½ pensionnaire	450	500		400	340
Pensionnaire	900	800		800	800
1883 externes	Latinistes 75 Commerciales 100	72			80
¼ pensionnaire	Latinistes 195 Commerciales 225			120	140
½ pensionnaire	500	500		400	400
Pensionnaire	900	800		700	800

Comme cela a été suggéré plus haut, ces montants de minerval montrent que, pour les responsables du collège, le faible nombre d'internes ne doit cependant pas dissimuler l'importance de ceux-ci. S.De Spaey a en effet calculé quelles étaient les proportions de rentrées financières apportées par chaque catégorie d'élèves de Sainte-Barbe. De ce point de vue, les rapports de force s'inversent. De 1882 à 1908, les internes (de 56 à 80 élèves par an) apportent entre 51,9 et 60,3% de l'argent des minervals ; les ½ pensionnaires (de 46 à 58 élèves) entre 14,7 et 20,5% ; les quart-pensionnaires (89 à 96 élèves) entre 10,7 et 16,6% et la masse des externes (225 à 305 élèves) seulement de 13,3 à 16,9% des rentrées (66).

Parmi les externes, en dessous du minerval minimum, signalons qu'existait encore le statut de «boursier» qui se voyait octroyer une réduction totale ou partielle du prix à payer. S. De Spaey a repéré de 1882 à 1908 une proportion de «boursiers» variant de 6,8 à 12%. Cependant, il est fort possible que les autres établissements aient pratiqué ce même type de réduction de minerval (67).

«Après l'institut Calamus, je fus mis chez les bons Pères, au collège de Sainte-Barbe. C'était un collège aristocratique où abondaient les barons, les vicomtes, les comtes et les hobereaux à particule acquise qu'on achetait en devenant propriétaire d'une chaumière ou d'une 'étable entourée de quatre fossés bourbeux' comme le Monsieur-de-l'Isle de Molière», telle est la vision que Maurice Maeterlinck avait du collège dans lequel il entra en 1874 (68). A nouveau, pour désigner la population des écoles des jésuites revient le qualificatif d'«aristocratique», cette fois associé à la prétention des parvenus. Septante-quatre ans après les faits, l'impression du prix Nobel de littérature était-elle pertinente ? Après l'origine géographique et le statut des élèves, voyons succinctement quel était le visage social du public de Sainte-Barbe. Succinctement, car le statut des élèves déterminait déjà largement quelle

était leur origine sociale, mais surtout parce que les chiffres globaux que fournit S. De Spaey dans son mémoire permettront plus loin d'étudier le recrutement global des collèges de la Compagnie de Jésus en Belgique au XIXè s. .

Dans ce domaine, les évolutions sont très lentes. On peut donc regrouper les données en deux grands ensembles de 40 ans chacun : de la fondation en 1833 jusqu'à 1873 et de 1873 à la Première Guerre. Entre ces deux époques, comme on le verra, il n'y a d'ailleurs pas de coupure nette mais quelques changements suffisamment visibles pour être signalés. Dans le chapitre premier, il avait été signalé qu'une décision importante avait été prise tout de suite après l'ouverture du collège : la gratuité des cours ayant entraîné un afflux d'élèves de milieu modeste, celle-ci fut supprimée et un minerval de 25 francs fut imposé. Peu après, le montant passa à 60 francs avant de se stabiliser ensuite à ce niveau jusqu'en 1883 (69).

Ces mesures volontaristes permirent donc d'élever le niveau social moyen des familles confiant leurs enfants au collège de Gand. Cela étant fait, le recrutement de Sainte-Barbe ne connut plus, du point de vue des origines sociales, de bouleversement sensible. Le cœur du recrutement du collège se situe dès 1840 dans la classe commerçante et industrielle de Gand. Les indications qu'on peut découvrir montrent que ces industriels et ces commerçants sont aussi bien d'un niveau modeste que de niveaux moyen ou élevé. Accessoirement, on trouve aussi un certain nombre d'élèves issus d'un milieu plus modeste, essentiellement de familles d'artisans ainsi que des élèves de milieux plus fortunés et plus considérés : professions libérales, rentiers propriétaires, cadres administratifs et politiques. Au fil des décennies, sans qu'il y ait d'évolution brusque, l'origine sociale «moyenne» aura tendance à s'élever peu à peu. L'ouverture de l'internat dans les années 1850 marquera peut-être un palier dans cette lente ascension (70).

Dans la 2ème période envisagée, les parents d'élèves se mettent à ressembler de plus en plus aux anciens élèves (qu'ils sont parfois eux-mêmes). Les artisans, les boutiquiers, les petits employés ne disparaissent pas complètement ; les industriels et les commerçants sont toujours très présents mais le nombre de parents titulaires d'un diplôme d'études supérieures (et exerçant souvent une profession libérale) est nettement plus élevé. La concurrence au niveau des écoles secondaires s'est étoffée mais il semble que le collège Sainte-Barbe se soit réservé une bonne partie des familles bénéficiant d'une éducation soignée, d'un grand prestige social et d'une honnête fortune. La fermeture de la section professionnelle a sans doute marqué une autre étape dans la hausse du niveau social du public de l'école (71).

Au total, contrairement à ce qui se passe à Alost, on n'assiste vers 1913 ni à une démocratisation ni à une flamandisation effective du collège de Gand. Même si certaines pièces de théâtre doivent être jouées en flamand, même si les programmes scolaires voient l'apparition de cours donnés en néerlandais sous la pression de la société flamande en général et du monde catholique en particulier, le collège Sainte-Barbe ressemble de plus en plus à une forteresse bourgeoise et francophone dans le chef-lieu de la Flandre Orientale (72). Avant la Première Guerre, la minorité francophone domine la cité et n'a pas l'intention de se rendre. L'après-guerre sera explosive.

3. Le collège Saint-Michel de Bruxelles.

Il est difficile de comparer la situation du collège de Bruxelles avec celles des autres collèges des jésuites belges. Tout d'abord, le changement d'échelle dans la population

scolaire est frappant : Saint-Michel compte environ 1.000 élèves en 1895, deux fois plus que Sainte-Barbe, presque trois fois plus qu'Alost.

Ensuite, la structure du collège est plus compliquée. Grâce à cette masse d'étudiants, il est beaucoup plus facile de faire vivre toutes les sections d'enseignement et d'avoir tous les statuts d'élèves que la Compagnie de Jésus a voulu créer au XIXè s. Comme le 1er chapitre l'avait déjà indiqué, le collège de Bruxelles possédera non seulement une section latine mais aussi un cycle primaire presque complet, une section professionnelle et une section scientifique préparatoire aux Ecoles spéciales des universités ou de l'Etat. A côté de la masse des externes, existera entre 1843 et 1884 un pensionnat dont le projet ne correspondra pas complètement à celui des deux autres collèges étudiés jusqu'ici. Entre les solutions extrêmes du pensionnat ou de l'externat, Saint-Michel pourra proposer à ces nombreux élèves des statuts intermédiaires de quart-pensionnaire, demi-pensionnaire et trois-quart-pensionnaire auxquels il faut ajouter un nombre substantiel d'élèves dispensés partiellement ou totalement de payer le minerval d'externe et qu'on appelle tout simplement à Bruxelles les «élèves pauvres» (73).

Enfin, le cadre bruxellois est complexe et changeant. Si la ville de Gand a connu un doublement de sa population entre 1830 et la Première Guerre, Bruxelles a vu le même phénomène se produire (de 99.000 habitants en 1830 à 207.000 en 1900) mais, dès avant 1914, elle connaît déjà un net déclin de sa population *intra muros*. Comme à Gand, l'urbanisation s'étend autour de la ville mais cette évolution concerne à Bruxelles une douzaine de communes et amène l'agglomération bruxelloise largement au-delà du demi-million d'habitants. L'origine géographique des élèves du collège suivra fidèlement cette évolution : la part du vieux centre urbain «se dégonflera» régulièrement au profit de faubourgs de plus en plus éloignés. Mais si la ville s'étend, pour réduire les temps de déplacement, les pouvoirs publics et l'initiative privée tentent aussi d'offrir des nouveaux transports urbains, introduisant ainsi un autre facteur d'appréciation de la situation du collège par rapport à la ville (74).

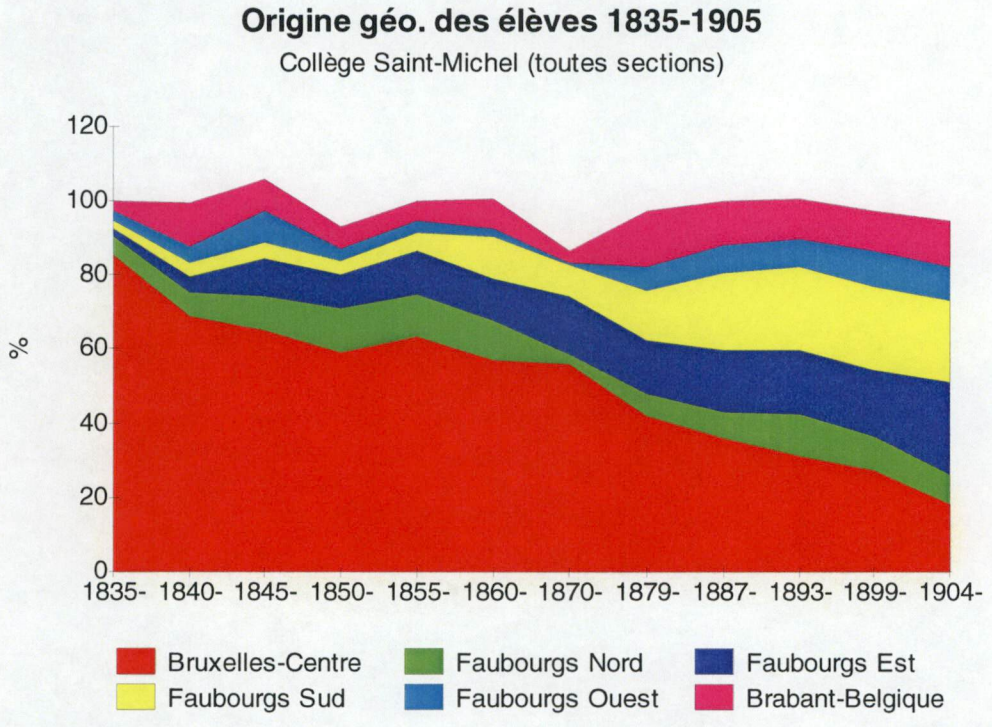
A cette extension de la population et de l'espace urbain s'ajoute une série de facteurs qui entraînent une francisation rapide de la capitale : présence d'une forte minorité francophone dès 1830, influence de la présence des institutions nationales, arrivée de dizaines de milliers de Wallons, «autofrancisation» des Flamands de Bruxelles. Vers 1900, la majorité a basculé : à Bruxelles et dans plusieurs communes de l'agglomération, la catégorie «bilingues» domine, les francophones suivent, les néerlandophones viennent en troisième position. Les autres communes bruxelloises sont en passe de suivre cette voie (75).

La francisation par l'école sera aussi l'œuvre du collège Saint-Michel mais les jésuites bruxellois connaîtront surtout de fortes craintes face à ce bouleversement urbain permanent : plusieurs fois envisagée au moment de relatives crises de recrutement, la création d'un nouveau collège à Etterbeek sera chose faite en 1905. Cette ouverture associée à la conservation de l'ancien collège permettra aux jésuites de «couvrir» la plus grande partie de l'agglomération bruxelloise en pleine expansion (76).

A ces changements multiples qui entraînent des difficultés d'interprétation sont heureusement liées des ressources qui n'existent pas toujours pour d'autres collèges. Principalement, il est à noter que les jésuites de Bruxelles remplirent très consciencieusement leur tâche au moment de l'inscription des élèves : de 1835 à 1877, la quasi-totalité des nouveaux inscrits peuvent être situés géographiquement (adresse exacte) et socialement

(profession des parents). Après 1877, l'exhaustivité au point de vue social n'est plus de mise que certaines années mais les mentions d'adresse resteront presque parfaites. La collecte du matériel de base est donc relativement aisée ; l'analyse ultérieure des résultats est quant à elle plus compliquée et nécessite beaucoup de nuances (77).

Pour essayer de synthétiser la situation par rapport aux autres collèges, on pourrait imaginer le collège Saint-Michel comme une poupée russe englobant plusieurs «écoles» différentes même si les élèves de celles-ci se retrouvent côte à côte sur les mêmes bancs de classe. Si le collège d'Alost était bicéphale, celui de Bruxelles s'apparenterait plutôt à une hydre. Comme il a été dit au premier chapitre, lorsque les portes de l'Hôtel de Horne s'ouvrent en 1835 pour accueillir les premiers élèves du collège, celui-ci est une école populaire de quartier. Aussi étonnant que cela puisse paraître, il le restera jusqu'au bout, c'est-à-dire, pour nous, jusqu'en 1914. Les jésuites veulent le succès rapide de leur école dans une ville réputée très libérale, et entendent respecter l'obligation de gratuité d'enseignement que leur imposent leurs *Constitutions* (78). Les jeunes des quartiers environnants affluent et on rencontre dans les premières classes une sélection de la population du sud du Pentagone bruxellois. On trouve bien quelques rejetons des hôtels aristocratiques de la rue des Ursulines, de la rue du Poinçon



ou de la rue Haute mais les enfants des commerçants de ces artères sont beaucoup plus nombreux ainsi que les fils des artisans logés dans les multiples impasses installées perpendiculairement à ces rues principales (79). Comme à Gand, les jésuites furent plutôt surpris par cette affluence «démocratique» ; le comportement de ces élèves au cours de latin et au cours de grec ne correspondait pas non plus à ce que les PP attendaient d'élèves consciencieux. Comme à Gand, on abandonna la gratuité pour un minerval de 40 francs puis de 100 francs. En conséquence, la proportion d'élèves issus des classes populaires diminua fortement.

Cependant, certains petits bourgeois consentirent malgré tout le sacrifice important de 100 francs pour inscrire leur fils comme externe ; d'autres, modestes boutiquiers, artisans, ouvriers, se virent accorder un rabais sur le minerval. L'école populaire de quartier continuait à exister mais, grâce au minerval, les jésuites pouvaient soigneusement en filtrer l'entrée (80).

Géographiquement parlant, cette école populaire continuera à s'alimenter dans le quartier des Marolles et dans les paroisses pauvres de Notre-Dame-de-Bon-Secours et des Riches Claires. Ultérieurement, le public populaire et ouvrier de Molenbeek et d'Anderlecht-Cureghem viendra remplacer ou, en tout cas, renforcer la présence des classes populaires au collège Saint-Michel, dont la section primaire jouait plus spécialement le rôle d'une école de quartier (81).

Deuxième «école» inscrite dans le cadre général de Saint-Michel : l'institution d'enseignement secondaire privilégiée par la bourgeoisie catholique bruxelloise (81bis). Il s'agit sans doute de l'aspect dominant du collège Saint-Michel tout au moins au point de vue du nombre d'élèves. Cette école-là recrutera surtout ses élèves dans les nouveaux quartiers du Nord (Saint-Josse et Schaerbeek), de l'Est (Quartier Léopold, Ixelles, Quartier Louise) et du Sud (Saint-Gilles, Forest) de l'agglomération. A partir de 1858, avec l'ouverture de l'institut épiscopal Saint-Louis, les quartiers Nord enverront moins d'élèves à la rue des Ursulines. En revanche, malgré la présence de Saint-Louis et l'ouverture de l'Institut Saint-Boniface, à Ixelles, en 1866, les faubourgs très bourgeois de l'Est continueront à être les principaux pourvoyeurs du collège Saint-Michel. Autre zone de recrutement privilégiée : les communes du Sud de l'agglomération où les jésuites ne connaîtront de réelle concurrence parmi les écoles catholiques qu'en 1901, avec la création du collège Saint-Pierre à Uccle (82).

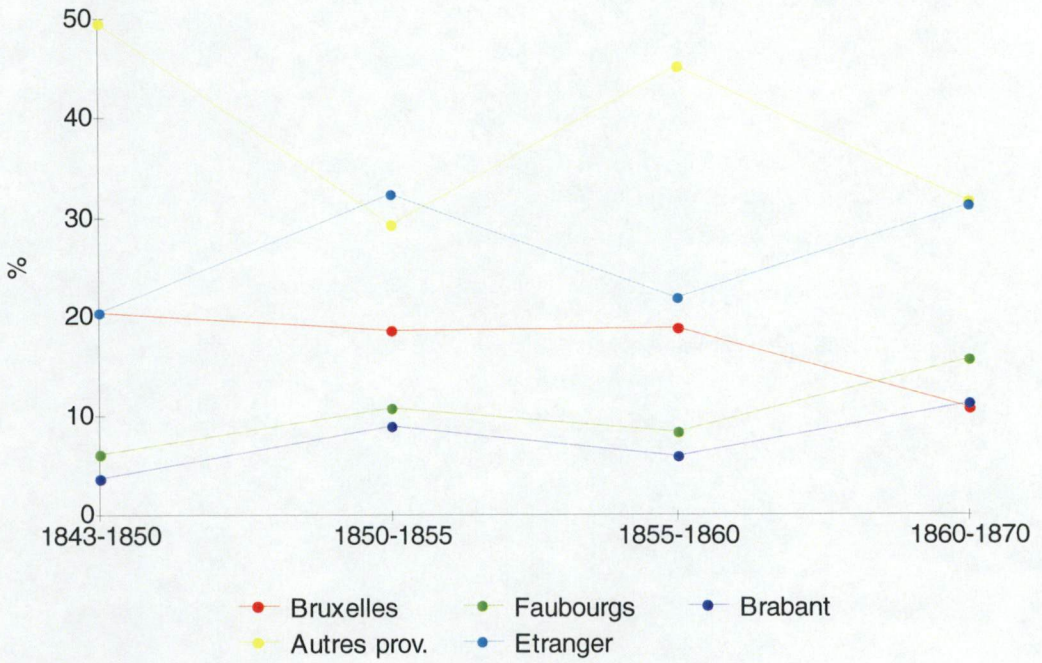
Cependant les jésuites ne perçoivent pas de la même façon l'Est et le Sud de l'agglomération. Le Quartier Léopold, Ixelles et le Quartier Louise sont les lieux de résidence de l'aristocratie, de la haute bourgeoisie et des membres les plus distingués des professions libérales. On y trouve aussi les hommes qui détiennent le pouvoir politique : parlementaires, ministres, hauts fonctionnaires. Certains jésuites sont attirés par ce monde-là comme par un aimant et ils feraient tout pour obtenir la confiance des pères de famille de ces milieux. Par contre, le Sud, même s'il est le vivier le plus productif pour les classes du collège Saint-Michel, est moins considéré : de manière globale, il est majoritairement constitué de quartiers de petite bourgeoisie (commerçants, employés, petits fonctionnaires), à qui on fait presque une faveur en accueillant ses enfants (83).

Enfin, l'Ouest de l'agglomération est moins présent dans le recrutement scolaire. Son développement est plus lent, il est surtout axé sur l'industrie : la population est donc relativement moins nombreuse et à dominante ouvrière. Les cadres ou les agents de maîtrise de l'industrie bruxelloise envoient aussi leurs enfants dans les classes de Saint-Michel mais dans une moindre proportion et ils ont souvent le réflexe «utilitariste» consistant à préférer une formation professionnelle à la filière latine (84).

Troisième «école» que Saint-Michel rêve d'accueillir en ses murs : le pensionnat de l'élite belge. Enfin égaler Saint-Acheul ou Brugelette, enfin pouvoir jouer un rôle dans la formation des dirigeants futurs de la nation belge : tel sera le projet du Pensionnat Saint-Michel (1843-1884) et, dans une moindre mesure du Cours Scientifique Spécial (CSS). Grâce au vivier que représentent l'aristocratie et la haute bourgeoisie regroupées à Bruxelles, les jésuites du Pensionnat espèrent pouvoir déclencher un mouvement qui influencera l'ensemble des élites du pays et qui pourra même exercer un rayonnement à l'étranger.

Pensionnat Saint-Michel 1843-1870

Origine géo. des élèves



Comme on peut le constater, la structure de recrutement du Pensionnat Saint-Michel était complètement différente de celle des autres institutions étudiées jusqu'ici. La part de la province du Brabant (Bruxelles et ses faubourgs y compris) ne représentait que 40% des effectifs : le reste de la Belgique et les pays étrangers fournissaient donc l'essentiel de la population scolaire. Contrairement aux pensionnats d'Alost et de Gand qui exerçaient un rayonnement sur une province ou sur un groupe de provinces, l'internat bruxellois recevait presqu'à part égale des élèves wallons et des élèves flamands. Le grand nombre d'élèves étrangers était encore plus valorisant pour les jésuites bruxellois : outre une proportion notable d'enfants de diplomates, la Compagnie de Jésus aidait les élites catholiques françaises, allemandes, hollandaises ou britanniques à donner à leurs enfants une forme d'éducation dont elles étaient parfois privées dans leur pays. Enfin, phénomène unique parmi les écoles étudiées ici, un groupe de ces élèves étrangers était même issu du continent américain (85).

Au niveau social, les élèves du pensionnat de Bruxelles feraient passer les collèges d'Alost et de Gand pour des institutions prolétariennes. Plus des 2/3 des familles appartenaient en fait à la noblesse ou à la classe des propriétaires-rentiers dont le mode de vie était très proche des aristocrates. Le P. Moeremans, fondateur et directeur du pensionnat, considérait comme un échec le fait de devoir inscrire dans son école les enfants de richissimes industriels, banquiers ou négociants, ce qui aurait fait le bonheur de tous les autres collèges ignatiens du pays (86).

L'échec très relatif du pensionnat se situe en fait au niveau des nombres globaux d'élèves : prévu pour accueillir 80 internes, il ne parvint que rarement à dépasser les 60 élèves. Les énormes investissements initiaux et les importants frais d'entretien nécessaires à la réputation de l'internat ne purent être régulièrement assurés. Cette déficience relative s'associa avec la cause fondamentale de la stagnation du pensionnat : les autorités de la province sj avaient consenti quelques aménagements pour ménager les susceptibilités de la clientèle du pensionnat mais, fondamentalement, elle avait refusé de sacrifier d'importants moyens humains pour bâtir un parfait ghetto aristocratique. Dès lors le collège et le pensionnat de Bruxelles restèrent associés, la masse des élèves de l'externat imprima une tendance



Deux des plus anciennes photos de classe connues : en haut, une sixième latine de 1858-1859 (Bruxelles). En bas, la plus ancienne photo de rhétorique (Bruxelles 1864).

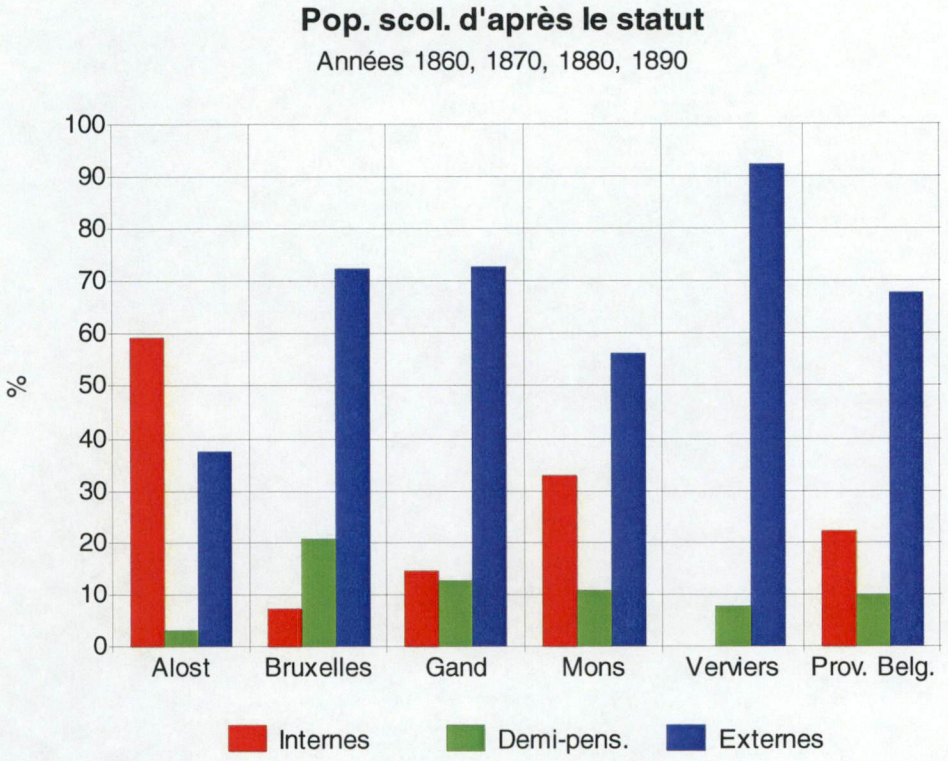


dominante qui situait la cible sociale du collège de Bruxelles dans la moyenne bourgeoisie et Brugelette resta la coqueluche de la haute noblesse belge jusqu'à sa fermeture en 1854 (87). En 1883, alors que le pensionnat atteignait presque son nombre maximum d'élèves, les autorités provinciales de la Compagnie choisirent à nouveau l'intérêt du plus grand nombre au détriment de la prospérité de l'internat «sélect». Celui-ci fut purement et simplement fermé pour permettre l'ouverture de nouvelles classes primaires. En pleine guerre scolaire, la Compagnie de Jésus soustrayait ainsi «l'âme de dizaines d'enfants du quartier à l'influence des écoles sans Dieu» (88).

Pour les jésuites belges soucieux d'exercer une influence sur les futures élites du pays, le *Cours scientifique supérieur* fut une nouvelle occasion d'agir (89). Il ne s'agissait plus cette fois d'un pensionnat raffiné : le modèle de Saint-Acheul était devenu bien vieux et la plupart des collèges jésuites en Belgique avaient déjà un internat plus ou moins grand. Mais, en regardant vers la France, certains PP belges pouvaient apercevoir, dans les années 1860-1880, un nouveau type d'établissement qui était une brillante réussite des provinces françaises de la Compagnie de Jésus. L'Ecole de la rue de la Poste, à Paris, était célèbre dans toute la France pour la qualité de la préparation qu'elle organisait en vue des concours d'entrée aux grandes écoles (90). Le collège de Bruxelles pensait pouvoir proposer ce genre de préparation après la fin de la rhétorique et le CSS réussit effectivement à attirer certains élèves bruxellois qui n'avaient pas fréquenté Saint-Michel mais aussi, et surtout, de nombreux élèves des autres collèges belges de la Compagnie.

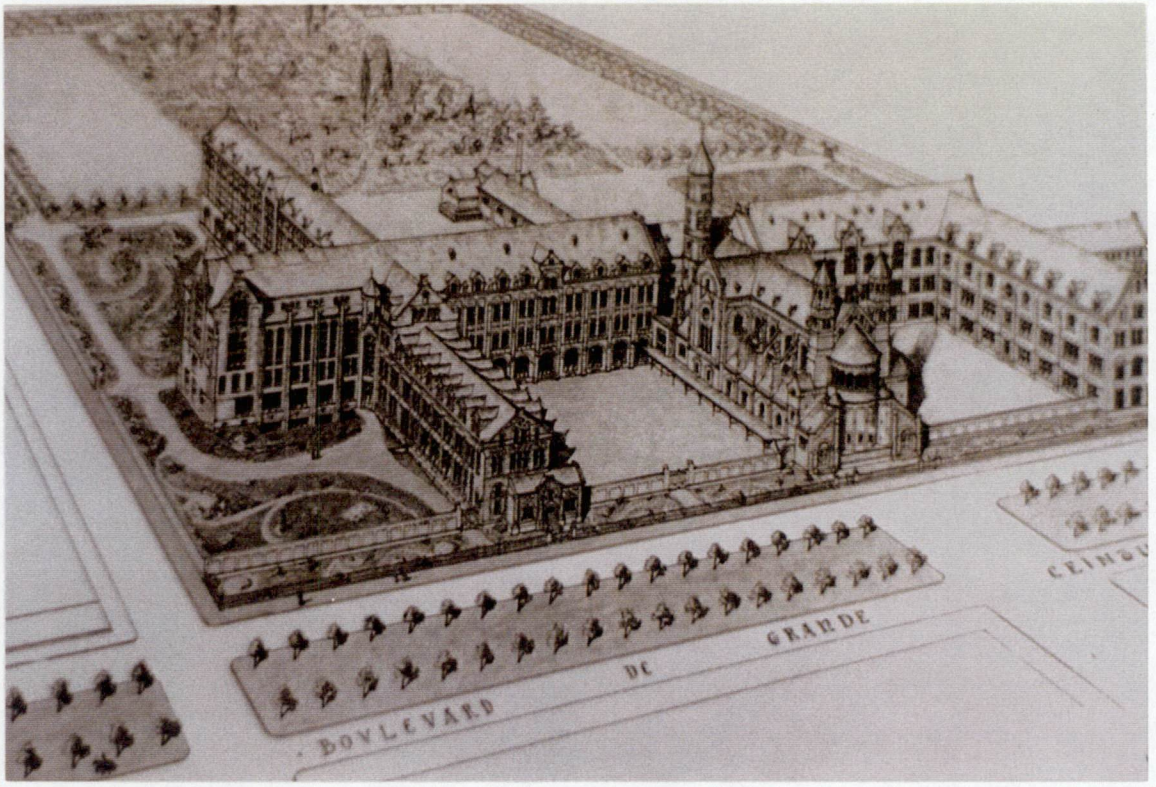
Il faut toutefois relativiser l'importance de cette section. Les résultats aux concours d'entrée de l'Ecole Royale militaire et des différentes écoles d'ingénieurs furent en général très satisfaisants mais il faut bien signaler que le CSS ne comptera au mieux qu'une cinquantaine d'élèves alors que, les mauvaises années, le total des étudiants ne dépassait pas la vingtaine (91).

Finalement, si on prend le temps d'analyser la répartition des élèves d'après leur statut d'interne, d'externe ou de demi-pensionnaire, on peut voir que, tout au long de son histoire, le collège de la rue des Ursulines a été dominé par le «2ème école» qu'il contenait en son sein (92). La masse des externes représentant les familles petites bourgeoises qui ne peuvent payer que le minerval de 100 francs (mais qui peuvent acquitter cette somme) écrase un groupe plus modeste de ¼, ½ ou ¾ pensionnaires qui veulent se distinguer de la masse et affirmer ainsi leur statut social plus élevé. Les pensionnaires (de 1843 à 1883) ne représenteraient qu'une présence anecdotique si leur poids financier et social n'étaient, comme on l'a vu, surdimensionés. Enfin, parmi les externes, un groupe réduit de «pauvres» permet aux jésuites de mener une action sociale vis-à-vis de jeunes défavorisés, intellectuellement doués mais aussi de maintenir les effectifs du collège en cas de crise de recrutement. Le succès du collège, rarement contrarié par des crises passagères de recrutement, se traduisit par une augmentation remarquable du nombre d'élèves : celui-ci passera de 60 en 1835 à 1.000 en 1895. Un tel résultat a été incontestablement assuré par la masse des externes.



La création d'un nouveau collège à Etterbeek en 1905 résultera, d'une part, de la première véritable crise de recrutement que connut Saint-Michel à partir de 1895 et , d'autre part, de la crainte de voir les élèves des familles les plus huppées ne plus pouvoir matériellement rejoindre le collège du fait de la construction de nouveaux quartiers «à la mode» dans des zones géographiquement de plus en plus éloignées. Situé en plein cœur de la ville, l'ancien collège de la rue des Ursulines se trouvait en fait, au début du XXè s., dans une zone qui se dépeuplait. Malgré les créations de lignes de tramways ou d'omnibus, les différents quartiers périphériques étaient de plus en plus distants au point de rendre impossible le voyage d'élèves externes ou quart-pensionnaires au collège du centre-ville. Ces élèves des faubourgs étaient sur le point de représenter la quasi-totalité des familles aisées qui faisaient confiance au collège Saint-Michel. Dès lors, la construction du nouveau collège d'Etterbeek et, après bien des tergiversations, le maintien du collège de Bruxelles permirent de satisfaire les deux tendances qui, chez les jésuites de Bruxelles, s'étaient manifestées depuis les années 1840. De plus, la grande crainte de la domination de l'enseignement catholique à Bruxelles par les instituts épiscopaux était écarté, «l'encerclement», que ceux-ci (Saint-Louis, Saint-Boniface, Sainte-Marie, Saint-Pierre à Uccle) avaient créé, était brisé (93).

Le collège du Boulevard Militaire rejoignait les «hautes classes» et même les précédaient puisque l'école était construite au bord des toutes dernières parcelles bâties à l'Est de l'agglomération. Le «nouveau» collège était idéalement situé par rapport aux anciens quartiers «chics», comme le Quartier Léopold, et aux nouveaux quartiers résidentiels comme Etterbeek et les deux Woluwé. Les desiderata de la haute bourgeoisie pouvaient être satisfaits puisque les 6 hectares de l'école accueillaient gymnase, terrains de football, de tennis, chauffage central, vastes cours de récréation ainsi qu'un parc. Le collège Saint-Michel retrouvait aussi un pensionnat qui, grâce à ces équipements modernes et attractifs, pouvait espérer un beau succès. Deux autres signes parlants du caractère de la nouvelle école : le CSS s'y installera et on y ouvrira, à coté des classes latines, une section moderne à dominante



Dessin du «nouveau» collège d'Etterbeek sur ce qui est encore appelé le boulevard de Grande Ceinture. A l'extrême-gauche, l'aile de l'atelier bollandien. Au centre l'église (construite en style néo-roman rhénan après 1907). Au fond, le parc.

scientifique alors que le collège de la rue des Ursulines possédera pour sa part une «section commerciale» dont le simple nom indique un projet pédagogique destiné aux ambitions «limitées» et «utilitaristes» de la petite bourgeoisie (94).

En effet, le maintien de l'ancien collège combla également les vœux des PP. qui pensaient surtout au rôle social de leurs écoles. Le Centre et les quartiers plus populaires du Sud et de l'Est de la capitale n'étaient pas oubliés et les enfants de ces communes pourraient eux aussi bénéficier des chances que leur offrirait un enseignement de qualité (dans la section commerciale mais aussi, bien entendu, dans une section latine). Les œuvres sociales que les jésuites animaient dans les parties de la ville très éloignées d'Etterbeek ne seraient pas abandonnées à leur sort. La symbiose qui existait entre les PP de la rue des Ursulines, leurs élèves, leurs Anciens et les parents d'élèves ne serait pas détruite. Une fois la décision prise de maintenir cette école, l'ancien collège bénéficia lui aussi d'une reconstruction complète en style néogothique. Notons d'ailleurs au passage que de nombreux membres des classes sociales supérieures restaient attachés à l'implantation du centre-ville, tant pour des raisons professionnelles que sentimentales. Le «vieux Saint-Michel» sera certainement plus populaire que le nouveau mais il ne faut pas verser dans la caricature (95).

Après ces très gros investissements consentis dans l'agglomération bruxelloise, les PP. des deux collèges constatèrent avec joie que le total des élèves dépassait de très loin la population scolaire des meilleures années de la rue des Ursulines. Sur les deux sites, le recrutement était abondant et de qualité. Dans la capitale, la Compagnie de Jésus pouvait envisager l'avenir à long terme avec sérénité.

4. Le collège Saint-Stanislas de Mons.

Après l'analyse des trois cas précédents, la définition du recrutement géographique du collège de Mons sera facilitée par des comparaisons avec les écoles étudiées auparavant. De ce point de vue, le collège d'Alost présente le plus grand nombre de points communs avec Saint-Stanislas.

Dans les deux cas, les jésuites se sont implantés dans une ville moyenne dont la population n'est sans doute pas suffisante pour assurer la totalité du recrutement d'un collège d'enseignement secondaire. Si Mons possède un nombre d'habitants légèrement supérieur à celui d'Alost, la ville hennuyère est par contre solidement «tenue» par des écoles concurrentes lorsque les jésuites voulurent y installer un collège. On connaît les difficultés que ceux-ci éprouveront pour assurer la survie de Saint-Stanislas (96).

Il s'agit d'une deuxième ressemblance avec Alost : les deux collèges vivront sur le fil du rasoir pendant plusieurs décennies avant de voir leur nombre d'élèves s'élever suffisamment pour envisager l'avenir sereinement. Ce faible recrutement, dans les deux cas, était l'une des principales raisons des graves difficultés financières de l'école. Fondamentalement, les solutions alostoises et montoises seront identiques : les deux écoles doivent miser sur la bonne santé à la fois de leur internat et de leur externat. Seul le développement parallèle de ces deux options peut amener les collèges au minimum vital de population scolaire et de rentrées financières. Chronologiquement, Alost avait choisi l'ouverture d'un internat avant d'être poussé à créer aussi un externat ; Mons vivra la situation inverse.

Les ressemblances s'arrêtent là. Des différences sensibles existent aussi : le contexte socio-économique et surtout politique n'est pas du tout le même. Le pensionnat sera toujours

dominant à Alost au point de vue du nombre d'élèves alors qu'à Mons, ce sera l'externat qui formera toujours la majorité de la population scolaire. Mais le pourcentage d'internes à Mons sera considérable : la proportion de pensionnaires dépassera de très loin celle des collèges de Bruxelles et de Gand. Dans le chef-lieu du Hainaut, la section des internes est vraiment indispensable : il ne s'agit pas d'un luxe, d'une volonté d'attirer des élèves issus de familles prestigieuses ou d'arrondir les revenus de l'école comme on a pu l'envisager à Sainte-Barbe et à Saint-Michel. Les chiffres des sections «internes», «demi-pensionnaires» et «externes» prouvent toute l'importance du pensionnat même si les élèves de celui-ci restent minoritaires (97).

Comme on l'a vu précédemment, les années 1851-1870 ont été celles de la naissance et du difficile démarrage de Saint-Stanislas. A la fin de cette période, le collège est véritablement lancé et sa gêne financière s'est dissipée. Où le collège des jésuites a-t-il trouvé ses premiers élèves et comment est-il parvenu à atteindre le seuil de survie qu'on peut estimer à environ 200 élèves ?

POPULATION SCOLAIRE DU COLLEGE DE MONS D'APRES L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE (782 élèves inscrits de 1851 à 1873) (98)					
Nombre d'élèves	Ville de Mons	Arrondiss. de Mons (sans Mons)	Hainaut (reste du)	Autres provinces	Etranger
	279 *(35,7%)*	199 *(25,4%)*	121 *(15,5%)*	107 *(13,7%)*	44 *(5,6%)*
		Communes limitrophes : 38 Borinage : 74 Reste de l'arrondiss. : 87		Flandre : 40 Aggl. Brux. : 28 Wallonie : 39	
Elèves d'origine inconnue : 32 *(4,1%)* Total : 782 *(100%)*					

Comme on peut le constater, les habitants de Mons intra muros fournirent au collège un bon tiers de ses effectifs. Comme pour les autres collèges, l'essentiel de ces élèves sont des externes mais les familles bourgeoises de la ville choisissent assez souvent de payer un minerval en quelque sorte inutile pour faire figurer leurs enfants dans les sections plus prestigieuses des demi-pensionnaires et des pensionnaires. Les autres élèves externes proviennent forcément des communes de l'arrondissement d'où on peut se rendre chaque jour au collège Saint-Stanislas. En effet, si on analyse plus précisément la provenance des 25% d'élèves issus de l'arrondissement de Mons, on constate alors qu'1/5 de ceux-ci proviennent des communes limitrophes. En outre, un bon tiers des élèves venant de l'arrondissement sont des Borains (certaines communes du Borinage étant d'ailleurs immédiatement voisines de Mons). Au total, si on additionne les Montois, les habitants des faubourgs et ceux du Borinage, on arrive à 70% des effectifs ce qui correspond grosso modo aux effectifs des sections «externat» et «demi-pensionnat». Il existe évidemment des situations marginales comme celle des Montois qui choisissent l'internat ou celle des parents des demi-pensionnaires qui imposent à ceux-ci de très longues «navettes» tous les jours. Dans les deux cas, la poursuite d'un objectif socio-pédagogique ou les contraintes pécuniaires peuvent finalement bien expliquer une certaine incohérence géographique.

Si on en revient à la comparaison avec le collège Saint-Joseph d'Alost qui nous a plusieurs fois servi jusqu'ici, on doit établir une différence entre les deux établissements quant à leur rayonnement géographique respectif. Alost était une école qui recrutait dans toute la Flandre

et qui avait marginalement une «clientèle» wallonne et bruxelloise. Saint-Stanislas ne peut avoir cette prétention : c'est une école essentiellement hennuyère mais qui bénéficie paradoxalement d'un certain rayonnement national. Son pensionnat attire des élèves de tous les arrondissements hennuyers, même du Tournaisis où le collège Notre-Dame offre un autre internat de la Compagnie de Jésus (99). On trouve cependant un nombre sensiblement plus important d'élèves venus de petites communes rurales, et dépourvues d'écoles secondaires, que de jeunes venus des grandes villes de la province. Ailleurs en Belgique, certaines villes ou certaines familles fournissent une «clientèle» fidèle.

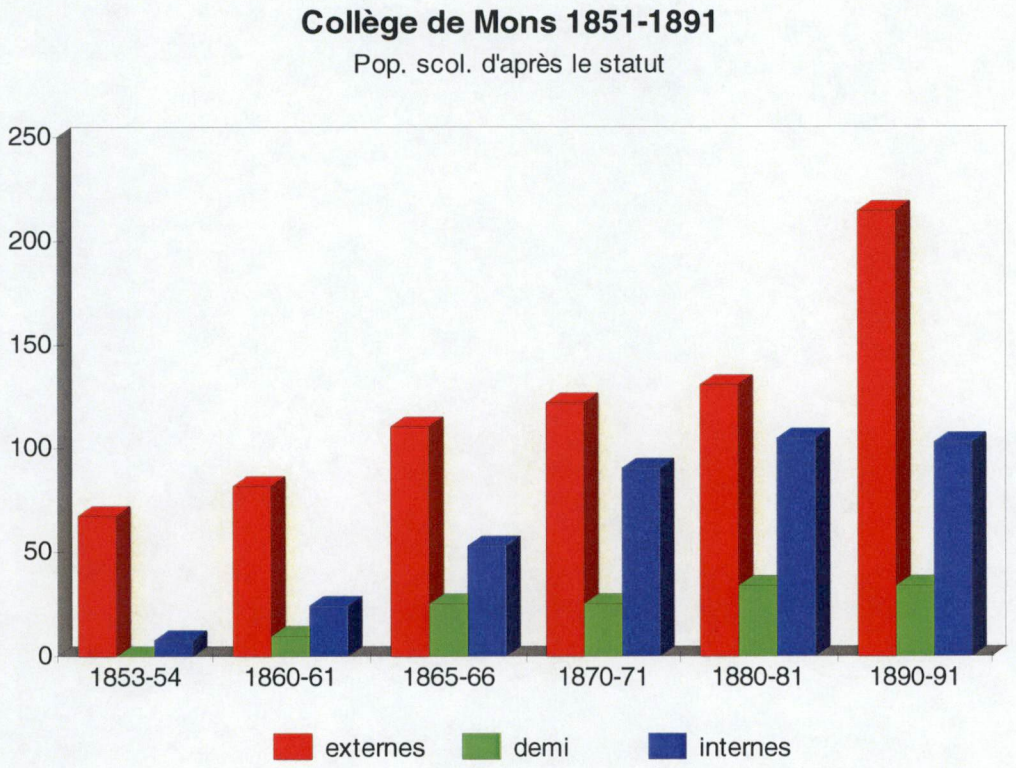
Trois blocs sensiblement comparables constituent les 13,7% des élèves «non-hennuyers» : 5,1% de Flamands, 5% de Wallons et 3,6% de Bruxellois. En Wallonie, la dispersion est la règle. En revanche, l'agglomération bruxelloise est une source non négligeable de pensionnaires et, en Flandre, la seule ville d'Anvers représente presque la moitié des élèves venus de cette région. On connaît les attaches que le P. Lhoir s'était créées dans la Métropole avant de venir fonder le collège Saint-Stanislas. D'autres petites villes flamandes sont régulièrement représentées par l'intermédiaire de clans familiaux qui apprécient l'enseignement de la Compagnie de Jésus, génération après génération (100).

La relative proximité de Mons avec la frontière française pouvait faire espérer que Saint-Stanislas puisse trouver à l'étranger une certaine source de recrutement. Il n'en fut rien. Si l'immense majorité des élèves non-belges inscrits à Mons était bien constituée de Français, l'ensemble de ce groupe ne représenta avant 1873 que 5% de la population scolaire. Encore faut-il observer que ce chiffre étant lui-même largement faussé par l'année scolaire 1870-1871 : la guerre franco-prussienne et les événements de la Commune amenèrent brusquement une vingtaine d'élèves venus du Nord et de l'Est de la France ainsi que de la région parisienne. Ils étaient tous issus de la noblesse et de la haute bourgeoisie. Mais, après l'écrasement de la Commune et donc dès avant la fin de l'année scolaire, ces familles furent rassurées quant à l'orientation socio-politique de leur pays et elles rapatrièrent leurs rejetons. Lors des *Exercices littéraires* de fin d'année, la quasi-totalité de ces aristocrates français avaient quitté Mons et seule l'une ou l'autre exception apparaît encore dans les palmarès de fin d'année (101).

Ayant fixé les grands traits des origines géographiques des élèves de cette première période, peut-on dans un second temps associer la géographie avec des classes sociales ou des catégories socio-professionnelles ? A nouveau un rapprochement s'impose avec le collège alostois. L'image de l'école «bicéphale» revient, mais Saint-Stanislas n'est évidemment pas «flamand» comme Saint-Joseph. Comme on l'a dit plus haut, l'école est d'une part montoise et d'autre part hennuyère et belge.

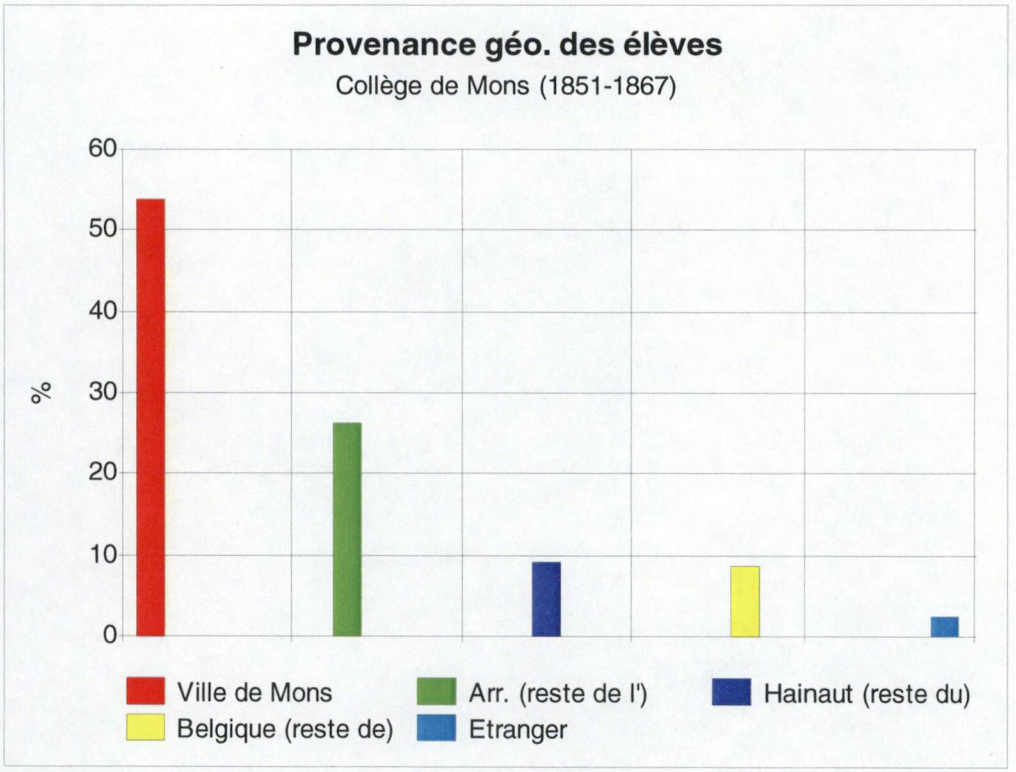
Une des «têtes» du collège est l'internat, son profil social est élevé, moins élevé cependant que dans les trois autres collèges envisagés jusqu'ici. De la région viennent seulement quelques membres de la noblesse, quelques industriels et négociants, quelques membres des professions libérales. La configuration socio-politique de la région empêche que les notables de la région inscrivent massivement leurs enfants chez les jésuites (102). Les élèves représentant les familles les plus en vue viennent en général d'autres provinces.

Le demi-pensionnat et l'externat regroupent quant à eux des Montois et des jeunes issus des communes proches. Ils représentent une minorité catholique plus ou moins déterminée à s'afficher comme telle ou bien des «tièdes» finalement convaincus de l'efficacité de l'enseignement des jésuites. Ce sont surtout des membres des professions libérales, des négociants, de petits chefs d'entreprise, un certain nombre de rentiers. L'externat représente aussi l'autre «tête» du collège : l'école plus ouverte aux classes sociales moins favorisées. Ces familles modestes, qui ont peut-être bénéficié d'une réduction de minerval, représentent différents sous-groupes. Le prolétariat industriel et minier en est presque totalement exclu quoiqu'on trouve chez les parents des agents de maîtrise et des employés des entreprises de la région, des artisans de la vieille ville de Mons, des agriculteurs de communes restées rurales, quelques petits fonctionnaires.



Après 1870, les effectifs de Saint-Stanislas tournent autour des 300 élèves, chiffre en fait dépassé en 1878. Le collège sait qu'il vivra. Son recrutement a-t-il changé, où a-t-il puisé ses élèves supplémentaires. Le rapport entre classes sociales et origine géographique s'est-il modifié ?

On peut voir clairement que l'internat connaît une forte expansion à partir de 1860. Grâce à lui non seulement le collège progresse mais il engrange aussi de solides rentrées financières. Puis, dans les années 1880, c'est l'externat qui augmente sensiblement le chiffre de sa population alors que le pensionnat, sans doute arrivé au maximum de ses capacités, stagne. «Externat» veut dire élèves proches, «Internat» signifie élèves majoritairement venus de plus loin. Que disent les sources ?



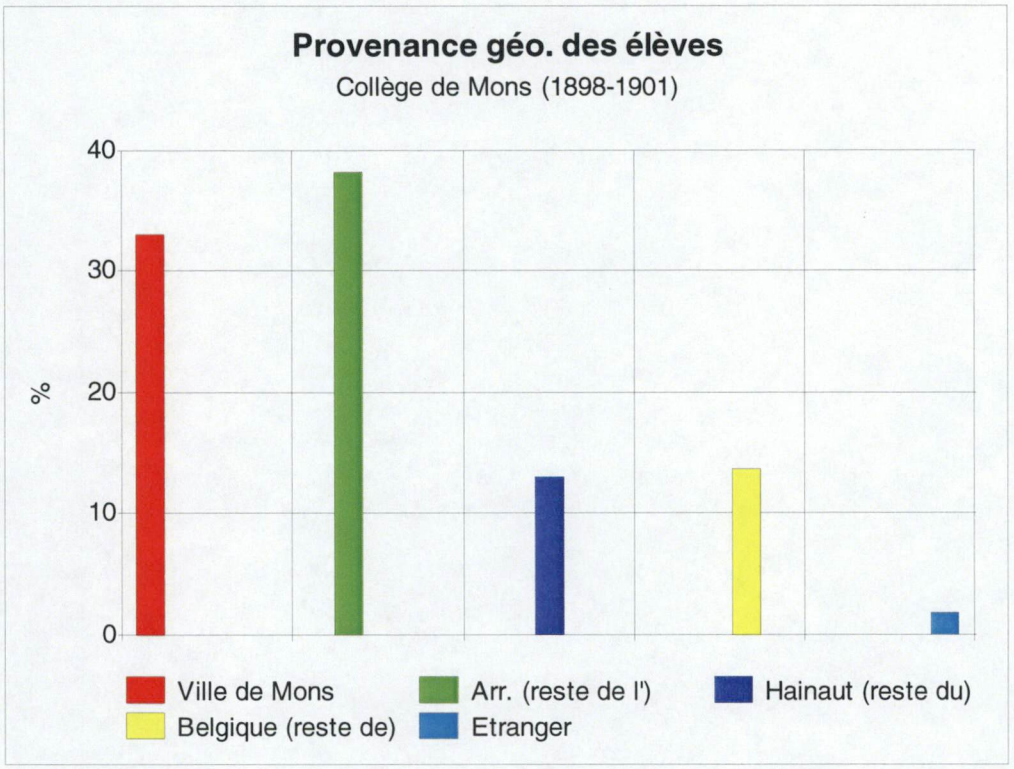
Le succès du collège de Mons ne vient certainement pas de son rayonnement à l'étranger : ses élèves français sont encore moins nombreux qu'auparavant. Les difficultés que la Compagnie de Jésus connaît en France (lois Ferry puis lois Combes) n'y changent rien mais il est vrai qu'un «collège de l'exil» pour élèves français existait alors à Antoing (103). Le recrutement venu de Bruxelles et des autres provinces wallonnes n'est pas non plus à l'origine du progrès : ces deux sources se tarissent très sensiblement. La Ville de Mons elle-même passe en deuxième position. Les dizaines de nouveaux élèves qui vont amener Saint-Stanislas largement au-delà des 300 élèves viennent donc du Hainaut et de Flandre.

Le recrutement flamand double en effet sa part dans les effectifs du collège et dépasse les 10% du total. Anvers y est toujours bien représentée, malgré la disparition du P. Lhoir et de son possible rôle d'intermédiaire entre Anvers et Mons. Mais, surtout, plus de 50% des élèves viennent désormais des autres communes du Hainaut. Les externes et les demi-pensionnaires sont de plus en plus souvent originaires du Borinage dont la part monte à plus de 15% de la population scolaire du collège (soit environ la moitié des élèves issus de l'arrondissement de Mons). Malgré la réputation «utilitariste» et très peu cléricale de cette région industrielle et minière, le collège Saint-Stanislas a su y trouver une «clientèle» fidèle et en pleine croissance (104).

Dans les autres arrondissements du Hainaut, la situation d'avant 1873 se reproduit globalement mais avec la confirmation de deux tendances qui n'étaient qu'esquissées auparavant. D'une part, si des pensionnaires viennent de toute la province, la prédominance des villages et des petites villes peu pourvues en collèges d'enseignement secondaire se confirme. D'autre part, sans être complètement absents, les élèves originaires des villes de Tournai et de Charleroi se font très rares : deux collèges jésuites y sont installés et on ne voit plus très bien ce que les habitants de ces agglomérations viendraient chercher au collège de Mons (105).

Au niveau du lien entre les origines géographiques et sociales des élèves, on doit surtout enregistrer des constantes. Le cœur du recrutement tant au niveau du Hainaut qu'au niveau

national reste situé dans la bonne bourgeoisie : professions libérales, rentiers, négociants et industriels. Au sein du pensionnat, on trouve parmi les parents quelques membres des élites dirigeantes mais il s'agit de familles issues d'autres provinces : la classe politique de l'arrondissement est fort éloignée des jésuites. A l'inverse, parmi les externes, quelques fils de la petite bourgeoisie et même de l'«aristocratie» ouvrière ont pu entrer au collège jusque et y compris dans la classe de rhétorique. A la fin du XIXè s., une clientèle relativement populaire essentiellement issue du Borinage voit son importance croître constamment.



5. Le collège Saint-François-Xavier de Verviers.

Avec ce dernier collège, s'offre à nous une situation tout à fait différente au point de vue du recrutement géographique des élèves. Cette différence trouve sa source dans deux particularités essentielles de Saint-François-Xavier : le collège ne possède pas de pensionnat et il est marqué par une prédominance très nette des sections professionnelles et primaires par rapport aux classes latines.

Le premier élément a pour conséquence que le recrutement devra obligatoirement se faire dans le cercle de communes d'où l'on peut directement accéder au collège tous les matins. Les seules rares exceptions proviennent de jeunes hébergés par un proche à Verviers mais dont les parents résident beaucoup plus loin. En tout cas, les choses sont claires : de 1855 à 1913, l'écrasante majorité du recrutement verviétois ne quitte pas les limites de l'arrondissement. L'existence d'un statut de demi-pensionnaire, qui évite de faire un double déplacement à l'heure de midi, permettra à des familles habitant des communes un peu plus éloignées de rejoindre le collège Saint-François-Xavier. De même, l'extension des lignes de chemins de fer ou de tramways entraînera l'apparition de ramifications assez étonnantes de l'aire de recrutement de l'école verviétoise, mais on ne put cependant pas dépasser certaines limites géographiques (106).

Si on examine précisément quelle était l'origine géographique des élèves de Saint-François-Xavier, force est de constater que l'on suit assez fidèlement les limites de l'agglomération verviétoise. Dès 1855, plus de la moitié de la population du collège provient de la seule ville de Verviers (58,5%). Les localités qui, aujourd'hui, ont rejoint l'entité fusionnée de Verviers représentent 16% supplémentaires. Au milieu du XIXè s., comme à notre époque, l'agglomération verviétoise contient de facto Dison et ses environs ; cependant, administrativement parlant, Dison s'est développée comme une commune indépendante. Elle a gardé cette autonomie en 1976 en intégrant Andrimont dans une nouvelle commune fusionnée (107). Juridiquement distinctes mais géographiquement très proches, Dison et Andrimont comptaient pour 9,1% des élèves du collège. L'agglomération verviétoise représentera donc à elle seule plus de 83,5% des élèves du collège.

En dehors de celle-ci, on trouve un nombre assez significatif d'élèves sur la ligne de chemin de fer Liège-Cologne : à l'ouest, à partir de Pepinster ; à l'est jusqu'à Welkenraedt et même, moyennant un changement de ligne, jusqu'à Montzen. La dérivation ferroviaire vers la station thermale et touristique de Spa permet à des élèves de cette ville d'eau de suivre leurs études secondaires à Verviers. En dehors des localités desservies par le train, l'arrivée au collège de la rue de Rome semble beaucoup plus aléatoire et, statistiquement, peu significative. L'apport global des communes situées au-delà de l'agglomération verviétoise fluctuera d'ailleurs aux alentours de 13% de la population scolaire.

Quant à l'importance des sections professionnelles et primaires, elle a tout d'abord un rapport avec le recrutement géographique du collège. Les jeunes enfants de l'école primaire peuvent moins que les grands être soumis à de longs déplacements : le pourcentage de la ville de Verviers en sera encore renforcée. Les élèves inscrits en section professionnelles, pour leur part, seront souvent destinés par leurs parents à des carrières commerciales et industrielles par ailleurs fort nombreuses dans cette région lainière. Verviers, la vallée de la Vesdre et les communes qui surplombent celle-ci enverront dans la section professionnelle du collège de très nombreux élèves.

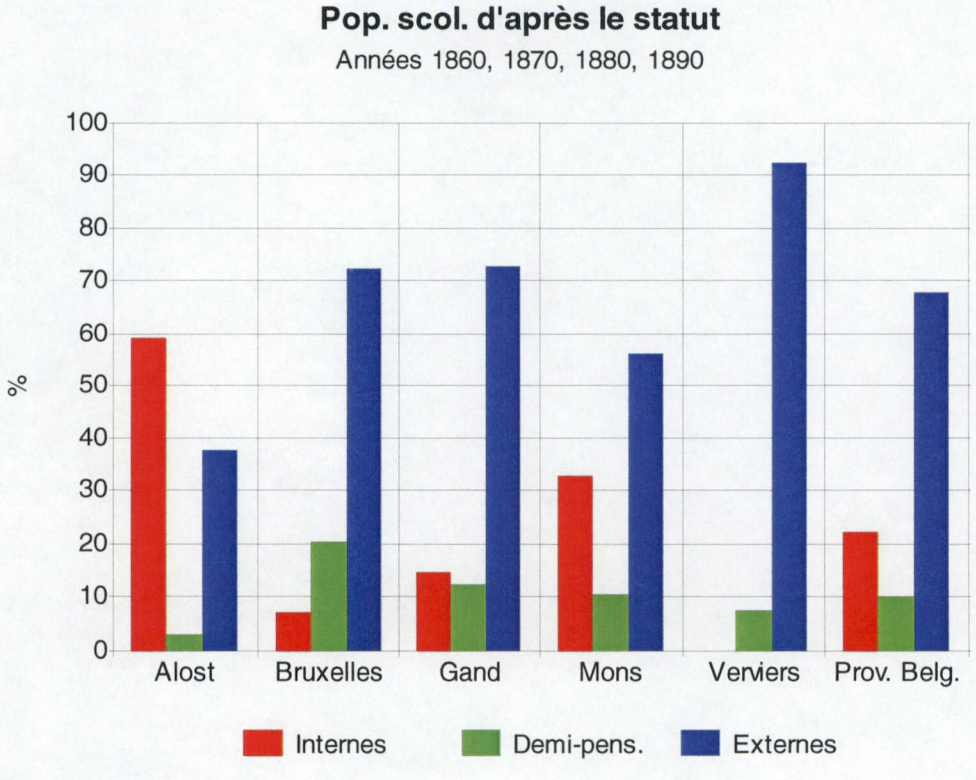
Les classes professionnelles et primaires ont un impact évident sur le profil social du collège. Verviers et les communes voisines connaissent au XIXè s. un développement tellement rapide qu'elles font figure de véritables «villes-champignons». L'industrie lainière fournit de très nombreux emplois. A ceux-ci s'ajoutent ceux liés à la commercialisation des produits lainiers, à la production de machines et de produits divers pour le travail textile (108). Une masse d'industriels, de commerçants, de comptables, de techniciens et même d'ouvriers de ces différentes firmes commerciales inscrivent leurs fils au collège des jésuites mais avec l'objectif ultime de voir leur descendance poursuivre leur propre activité professionnelle (tout en améliorant si possible leur statut par rapport celui de leur père). Souvent, la première tentative de familles modestes pour «tester» les capacités de leur fils consiste à l'inscrire dans les classes primaires d'une école prestigieuse où il pourra ultérieurement poursuivre son «ascension» scolaire et professionnelle. Certains y réussissent, d'autres n'iront pas plus loin : en tout état de cause, les classes primaires sont l'élément le plus démocratique du collège Saint-François-Xavier.

L'institution verviétoise est donc aux antipodes du Pensionnat Saint-Michel : celui-ci avait une «clientèle» nationale et internationale, aristocratique et fortunée ; le collège Saint-François-Xavier ne reçoit que des élèves issus du voisinage immédiat, leur profil social moyen est beaucoup plus modeste et «sent» encore les bains de teinture. Dès lors, existe-t-il encore des points communs entre cette école et ses consœurs précédemment étudiées ?

La réponse est évidemment positive. Le «réglage» de la machine verviétoise a produit un recrutement géographique plus local et un recrutement social plus démocratique qu'ailleurs. Mais les composantes sont globalement les mêmes : l'externat est numériquement dominant comme dans la majorité des collèges, les sections professionnelle et primaire ne sont pas des innovations verviétoises et la section latine existe aussi à Verviers.

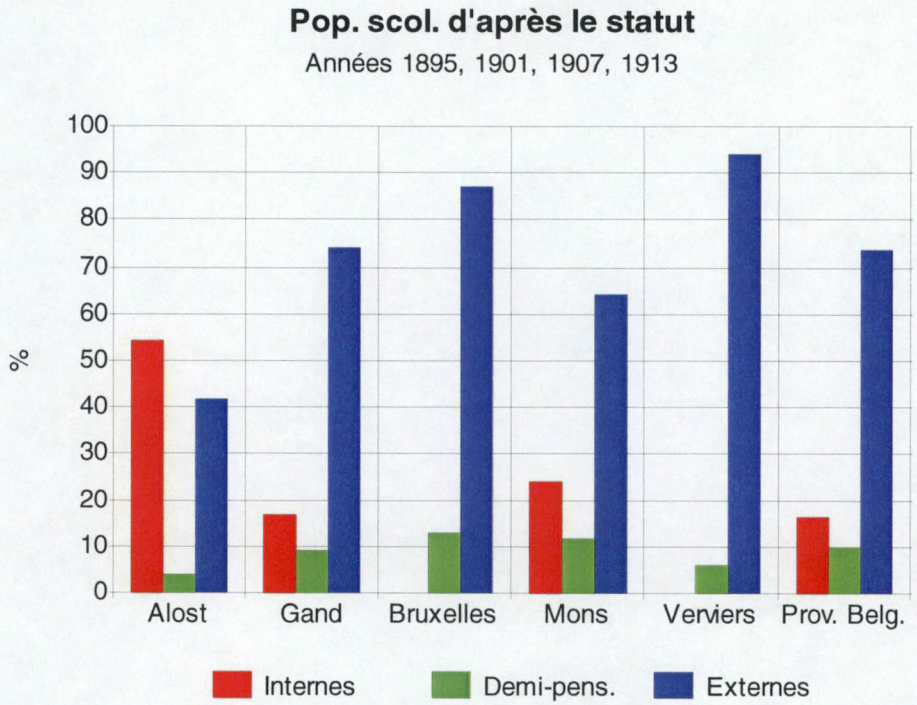
Si les fortunes verviétoises sont plus industrieuses et plus récentes qu'ailleurs, la région est certainement une source importante de production de richesses. A la fin du XIXè s., il semble qu'un double phénomène se soit produit. D'une part, dans la région verviétoise, les effectifs d'une bourgeoisie plus «conventionnelle» (professions libérales, rentiers, hauts fonctionnaires) semblent s'être étoffés (109). D'autre part, la section latine a bénéficié de ce développement d'une bourgeoisie moins «commerciale», qu'elle a sans doute contribué à renforcer. En tout cas, elle va assurer sa prospérité au détriment de la section professionnelle qui, comme on l'a vu précédemment, va disparaître au début du XXè s.. La suppression de cette section qui, au départ, constituait la raison d'être du collège, amènera Saint-François-Xavier à se rapprocher de plus en plus de la «normalité» des autres écoles ignatiennes de Belgique.

Pour clôturer cette première partie et pour essayer de fournir au lecteur un premier panorama complet des différents collèges, nous avons groupé côte à côte les cinq collèges afin de comparer l'importance respective des trois principaux statuts d'élèves. Etant donné l'importance implicite de ceux-ci pour approcher une répartition des élèves dans quelques larges catégories sociales, des profils comparés des différentes écoles apparaissent assez clairement et forment une assez bonne transition avant d'aborder le problème crucial du recrutement social des collèges des jésuites belges au XIXè s.



Si la diversité géographique des origines des élèves des différents collèges est irréductible, on peut voir, grâce au statuts des élèves, se dessiner ici un groupe de trois collèges (Bruxelles, Gand et Mons) où l'externat domine mais où l'apport des pensionnaires et des demi-pensionnaires est important (surtout à Mons). Le collège d'Alost se détache un peu avec son nombre élevé de pensionnaires (mais il faudra vérifier ultérieurement si ces pensionnaires plus nombreux sont un signe réel de recrutement social plus huppé). Le collège de Verviers se distingue nettement plus avec sa masse écrasante de «purs» externes, signe presque certain d'un recrutement démocratique.

La comparaison établie entre les cinq collèges sélectionnés et la moyenne des écoles de la province belge de la Compagnie de Jésus montre que Sainte-Barbe et Saint-Stanislas sont les deux instituts qui se rapprochent le plus de la répartition moyenne des élèves entre les trois



principaux statuts proposés. Saint-Michel n'en est pas très loin alors que Verviers et Alost s'en éloignent très nettement mais pour des raisons opposées. La norme était donc bien dans la province belge de la Compagnie de privilégier des collèges d'externes mais avec un apport moyen de 30% de pensionnaires et de demi-pensionnaires dont les minervals et le «poids social» étaient essentiels pour la bonne marche des collèges. A cet égard, il est bon de rappeler que la bonne fortune financière de Saint-François-Xavier lui permettait de ne pas dépendre de cette manne : le collège opta dès lors pour une offre scolaire plus démocratique (110).

La division dans le temps de cette comparaison (1860-1890 et 1890-1913) n'apporte que peu d'enseignements : les profils généraux restent les mêmes. A peine peut-on noter que les pensionnats voient leur poids proportionnel régresser au profit des externats, une élévation du nombre d'élèves provoqué par un afflux important d'externes étant l'indice plus que probable d'une certaine démocratisation du recrutement global des collèges.

II. DE LA CLASSE DE GRAMMAIRE INFERIEURE SECONDE A LA CLASSE DE RHETORIQUE.

1. Qui entre au collège ? Le problème des sources et de leur interprétation.

La réponse à cette question fondamentale est à la fois très simple et très compliquée. L'établissement de chiffres globaux a été fait dès le départ par l'administration de la province : celle-ci réclamait régulièrement aux responsables des collèges des renseignements chiffrés sur le nombre d'élèves par classe, par section ou par statut. La population de la 1ère année d'humanités peut donc être repérée rapidement et la comparaison avec la rhétorique qui sortira, six ans plus tard, est tout aussi aisée (111).

Comme on l'a vu précédemment, les registres d'inscription permettent de repérer presque toujours les origines géographiques des élèves et d'établir ainsi l'aire de recrutement des collèges. Les difficultés surgissent lorsqu'on passe aux origines sociales car, à ce niveau, l'indication de la profession des parents devient l'exception dans les documents de l'époque. Or, les données manquantes concernent, pour les cinq collèges sélectionnés, des dizaines de milliers de personnes. Une recherche longue et difficile n'aboutirait sans doute qu'à des résultats partiels : la position sociale et professionnelle de milliers de familles modestes et «peu visibles» socialement parlant resterait inconnue.

Dès lors, l'établissement du profil social des familles confiant leurs enfants aux jésuites devra de toute façon s'appuyer sur un tableau impressionniste. Quels sont les points d'appui permettant de dessiner malgré tout un portrait assez fidèle des collèges ignatiens au XIXè s. et au début du XXè s. ?

Les sources les plus intéressantes et les plus complètes sont incontestablement bruxelloises. Les renseignements d'ordre professionnel sont complets de l'ouverture du collège Saint-Michel en 1835 jusqu'au remplacement du premier registre d'inscription en 1877 (112). Ultérieurement, c'est-à-dire au début du XXè s., les autorités du collège insistèrent à nouveau sur la nécessité de connaître l'origine sociale et professionnelle de leurs élèves. Le vieux collège de la rue des Ursulines vivait une vraie crise de recrutement (perte de près de 200 élèves en quelques années), des projets très nets de déménagement étaient dans l'air suite à l'expropriation de la moitié du collège pour réaliser la jonction Nord-Midi : il fallait donc repérer d'où venaient les pertes et quels élèves seraient susceptibles de suivre ou de ne pas suivre le collège si celui-ci était transféré à Etterbeek (113).

Dans aucun autre collège, le chercheur ne dispose de séries de données aussi longues qu'à Bruxelles mais Saint-Stanislas, de Mons, offre une autre grande série complète. A l'origine, depuis l'ouverture de 1851 jusqu'au début des années 1870, les pères montois enregistrèrent très complètement les origines géographiques et sociales concernant les familles d'élèves. Vers 1871-1872, la qualité du contenu du document se dégrada de plus en plus jusqu'à devenir tout à fait insatisfaisante. Après l'incendie de 1893, le collège ouvrit un nouveau registre d'inscriptions où les coordonnées des parents furent souvent complètement enregistrées : la période la plus «faste» se situant au tournant du siècle (114).

A Gand et à Alost, deux années fort proches dans le temps fournissent des données complètes mais il ne faut y voir qu'une coïncidence liée dans les deux collèges à un

«changement de main», c'est-à-dire au changement de personne responsable des inscriptions. Il s'agit à Gand de l'année 1884-85 et à Alost, de l'année scolaire 1892-1893 (115).

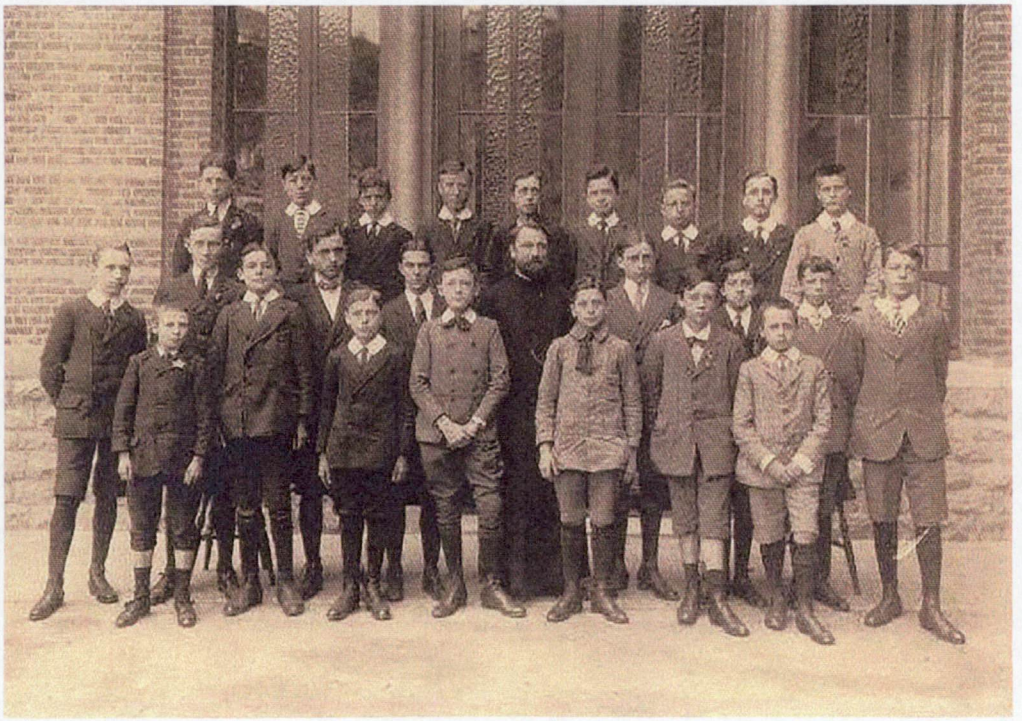
En reliant ces renseignements partiels avec les données concernant les rhétoriques retenues, on peut cependant obtenir une idée assez nette du type de sélection qui était opérée entre la première année et l'année terminale (rhétorique ou 1ère professionnelle). Le taux de sélection peut quant à lui être facilement déterminé par la comparaison des chiffres que fournissent aisément les *Numerus Scholarium* dont nous avons parlé plus haut.

Puisqu'une longue période est ici étudiée, il nous a semblé bon de présenter deux graphiques de résultats : l'un portant sur 40 ans environ, de la rentrée de 1835 à la rhétorique de 1883 ; l'autre de trente ans, de la rentrée 1883-1884 à la rhétorique de 1913. Ces deux groupes de résultats permettront de fixer le taux de sélection scolaire entre la 1ère année et la classe terminale pendant deux laps de temps comparable : le second correspond entièrement avec la période des gouvernements catholiques homogènes.

Lors de la première période, un bon tiers (37,9%) des élèves inscrits en 1ère année terminera leur rhétorique ou leur première professionnelle. La sélection est donc très forte. Sous ce terme de «sélection», il faut tout à la fois envisager une sélection scolaire proprement dite. Des élèves jugés incapables par l'institution sont éliminés, de même, d'autres jeunes indisciplinés ou grossiers sont écartés. Mais à coté du tri effectué par l'école, il y a les abandons décidés par les familles. Les causes en sont multiples : résultats médiocres, coût trop élevé de la scolarité, atteinte des objectifs que les parents s'étaient fixés en envisageant dès le départ un parcours secondaire partiel. A l'inverse, les classes de rhétorique compteront des élèves qui auraient logiquement dû être éliminés au vu de leurs capacités. Les cahiers d'*Ascensus* révèlent en effet que, chaque année, des élèves faibles «sont montés» dans la classe supérieure au bénéfice de l'âge ou parce que le redoublement ne pourra plus rien faire pour améliorer leurs maigres facultés : il s'agit des *minus habentes* auxquels des parents fortunés achètent finalement une réussite en s'obstinant année après année à payer le minerval de l'école (116). Il s'agit certainement là d'un biais social dont il faudra vérifier l'importance sur la sélection sociale pratiquée par les jésuites. Un autre motif «particulier» d'indulgence peut être relevé pour les élèves candidats à la prêtrise (117).

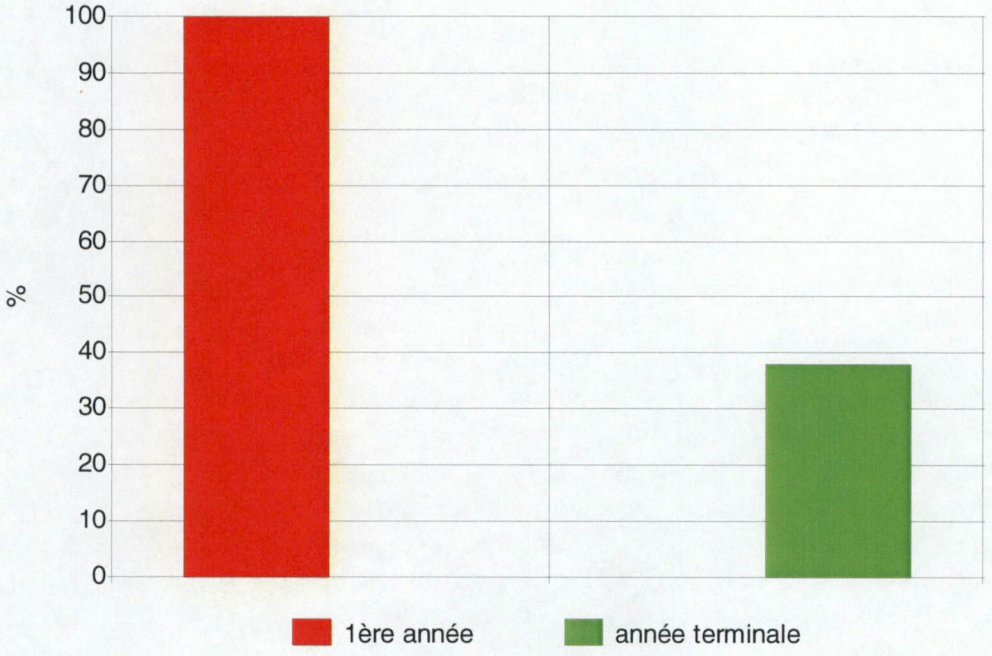


L'évolution du vêtement dans deux photos de classe de 6ème latine : en haut, vers 1880 (Bruxelles). En bas, dans le «vieux collège» de Bruxelles, juste avant la Première Guerre.



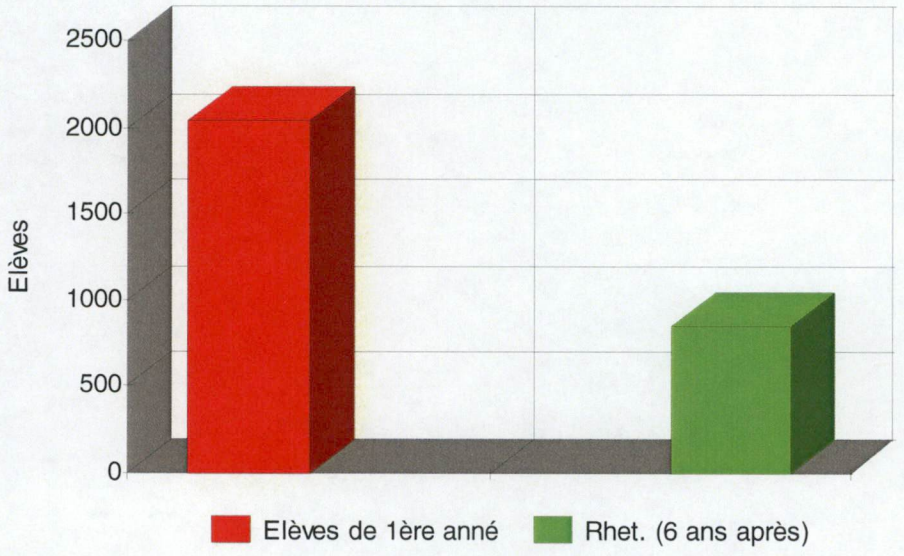
Sélection scolaire 1835-1877.

Ensemble des collèges



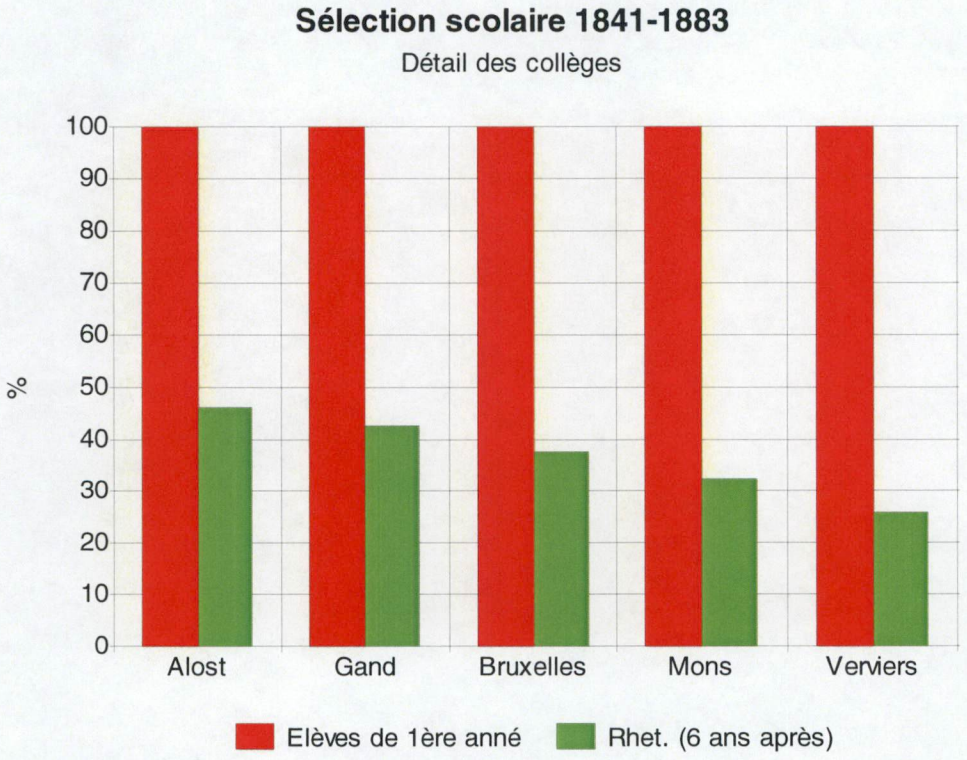
Sélection scolaire 1883-1913

Ensemble des 5 collèges



La deuxième période (1883-1913) n'apporte pas d'enseignement majeur. La proportion d'élèves de 1ère année qui iront jusqu'au bout du cycle secondaire passe de 37,9% à 41,2% : une différence somme toute mineure et qui ne modifie en rien le processus global de sélection. L'échantillon de base n'est pourtant pas le même puisque le chiffre moyen d'élèves inscrits en 1ère est passé de 280 en 1835-1883 à 409 en 1883-1913. De même, le nombre moyen de rhétoriciens (ou d'élèves de 1ère professionnelle) est passé de 96,6 à 168 (+ 74%) (118). Les cinq collèges ont donc connu un accroissement considérable de la masse globale de leurs élèves sans que les normes de sélection (ou d'autoélimination par les parents) ne soient significativement modifiées.

L'analyse détaillée par collège est riche d'enseignements. En effet, la subdivision par établissement permet d'établir que le taux de sélection entre la 1ère année et la rhétorique (ou 1ère professionnelle) n'est pas du tout uniforme. Pendant la première période (années terminales de 1841 à 1883), la sélection scolaire fluctue de 53% à Alost à plus de 70% à Verviers (119). Le classement semble défier toute logique et reprend curieusement l'ordre chronologique d'ouverture des collèges. On aurait pu s'attendre à une sélection particulièrement forte dans les collèges composés (presqu')exclusivement d'externes : le tri

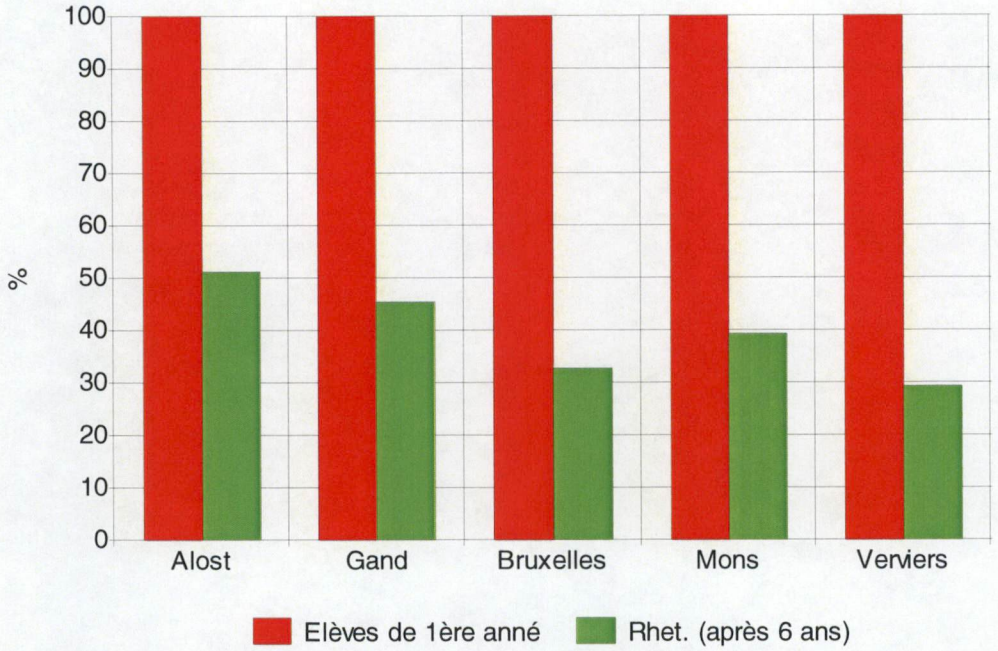


social n'ayant pas encore été fait par le minerval de pensionnaire ou de demi-pensionnaire, beaucoup d'élèves issus de familles modestes y tentent leur chance mais viennent aussi gonfler ultérieurement la masse des victimes de la sélection (120). Or, si Verviers correspond bien à ce modèle et emporte la palme de la sélectivité, Gand et Bruxelles sont relativement peu sélectifs malgré la nette prépondérance de leurs élèves externes.

La prospérité de l'école aurait pu être aussi une explication : une forte croissance des inscriptions permet une sélection sans état d'âme ; à l'inverse, des difficultés de recrutement peuvent conduire à ménager les élèves et leurs familles et à modérer l'élimination des plus faibles. Saint-François-Xavier, collège prospère et Saint-Joseph, collège relativement pauvre

Sélection scolaire 1883-1913

Détail des collèges



en inscriptions correspondent grosso modo à ce modèle mais Mons est très sélectif malgré ses difficultés et Gand l'est relativement peu malgré son succès.

La piste chronologique semble fournir la seule explication valable. Un collège paraît vivre selon un rythme relativement lent : pour qu'un taux de sélection devienne stable, il faut que le collège ait pu trouver son rythme. Cela semble demander une vingtaine d'années. Auparavant, le collège cherche son public et tente d'assurer son existence : on passe alors par des périodes de relative tolérance sociale et pédagogique mais aussi, et surtout, par des périodes de grande rigueur face à un public «inadapté» (121). Statistiquement, les tâtonnements du collège d'Alost (1831-1851) sont largement perdus dans l'ensemble constitué par les années 1841-1883. Par contre, les vingt premières années de Mons (1851-1871) et plus encore de Verviers pèsent lourd dans l'ensemble des résultats concernant la période allant de 1851 ou 1855 à 1883. Il était donc intéressant d'observer comment allaient se comporter les cinq collèges une fois que la période de «rodage» serait achevée pour chacun d'entre eux.

La 2ème période (années terminales de 1883 à 1913) connaît quelques changements notables qui permettent de retrouver une certaine logique. Si Alost et Verviers restent respectivement le moins sélectif et le plus sélectif des collèges, on doit constater un «taux de survie» scolaire en forte chute à Saint-Michel (de 38 à 33% environ). Tous les autres collèges deviennent après 1883 un peu moins éliminatoires. Enfin, une dichotomie se confirme entre collèges wallons et collèges flamands.

La logique de cette répartition provient de l'existence de deux situations bien distinctes : de purs externats comme à Verviers et à Bruxelles ; des collèges «mixtes» accueillant des proportions variables d'externes et de pensionnaires. Dans les deux collèges d'externes (Saint-Michel n'a plus de pensionnat depuis 1883), de nombreux élèves sont inscrits en 1ère année par des parents qui ne veulent pas d'une scolarité secondaire complète ou qui ne sont pas certains des capacités intellectuelles de leurs enfants et des capacités financières de leur propre bourse. Ces «faiblesses» parentales, jointes à la sélection pratiquée par la pédagogie de la Compagnie de Jésus, conduisent à une élimination sensiblement plus forte que dans les internats où les parents pousseront jusqu'au bout leurs rejetons (122).

Les deux collèges hyper-sélectifs (Verviers et Bruxelles) combinent leur statut d'externat avec la présence d'importantes sections professionnelles. Longtemps dominante à Verviers, la section professionnelle sera finalement supprimée mais elle pèse encore très lourd sur les résultats de la période (123). A Saint-Michel, cette section ne disparaîtra jamais et le vieux collège de la rue des Ursulines sera même fortement dépendant de cette filière après la séparation d'avec le nouveau collège d'Etterbeek (124). Or, la marche des élèves de professionnelle est différente de celle des latinistes : la grande majorité ne voudra ou ne pourra pas atteindre la classe terminale. Leur destinée scolaire pèsera donc lourd dans le profil de leur école (125). A l'inverse, Alost, dominée par son internat et proposant seulement des humanités classiques, semble beaucoup moins sélective. Mais le minerval payé par la majorité des élèves et le choix des gréco-latines a peut-être installé une sélection à l'entrée plutôt qu'à la sortie.

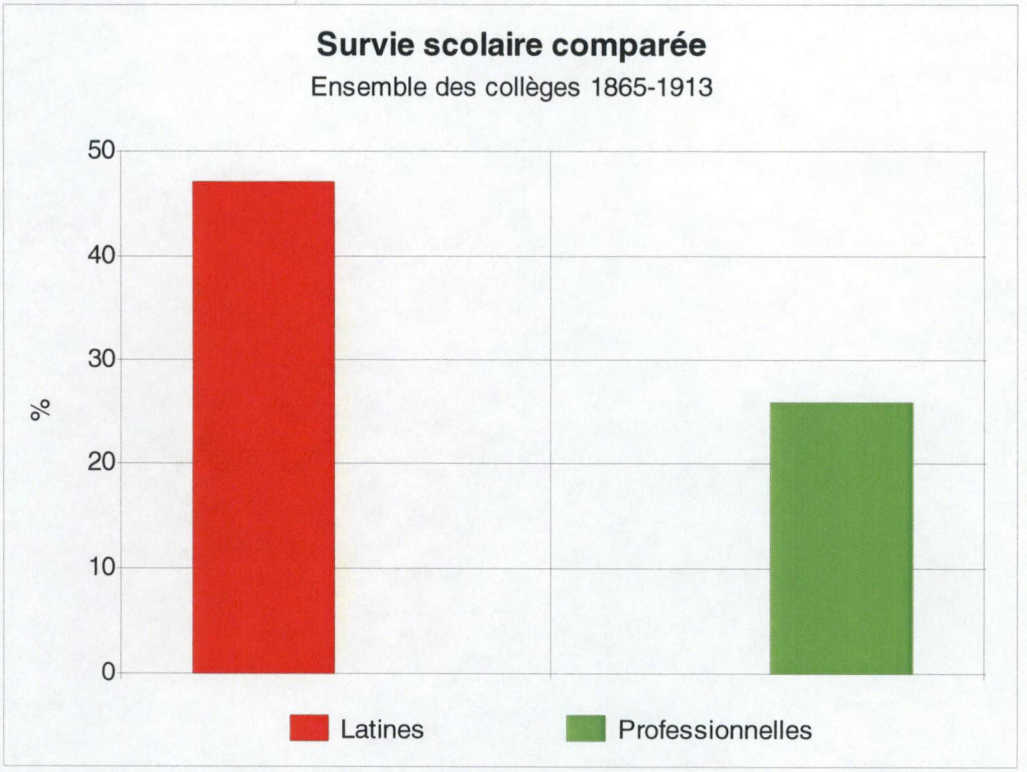
Cependant, dans ces résultats, tout ne se plie pas à la logique. Les collèges de Mons et de Gand ont possédé puis supprimé tous deux une section professionnelle. Ce qui les distingue fondamentalement réside dans le poids respectif de leur internat : faible poids à Gand, proportion importante à Mons. En appliquant la règle énoncée plus haut (l'internat sélectionne à l'entrée, on élimine donc moins pendant la scolarité), leurs résultats devraient être inversés. La différence de taille des sections et des statuts d'élèves explique-t-elle d'ailleurs totalement la sensible différence entre les collèges flamands et ceux de «francophonie» ?

Ne faut-il pas chercher en effet une action préalable en Flandre des écoles primaires «francisantes» par rapport à d'autres établissements d'enseignement fondamental qui restaient fidèles à la langue maternelle des élèves néerlandophones mais qui, ce faisant, leur «fermaient les portes des jésuites» (126) ? A nouveau, en Flandre, une partie de la sélection a peut-être été faite à l'avance alors qu'en Wallonie et, semble-t-il, à Bruxelles, arrive un public plus indifférencié. Si l'explication de cette sélection moindre ne réside pas dans le choix de l'école primaire, faut-il alors y voir une pratique pédagogique différente en Flandre ? Nous verrons plus loin que les corps professoraux devenaient de plus en plus distincts en Wallonie et en Flandre (l'agglomération bruxelloise restant un «pré commun» pour la province sj belge) (127).

Comme il en a été question un plus haut, il est intéressant d'observer les différences de cursus scolaire existant entre les latinistes et les élèves de professionnelles. Le thème de plusieurs écoles cohabitant dans les mêmes bâtiments resurgira à cette occasion.

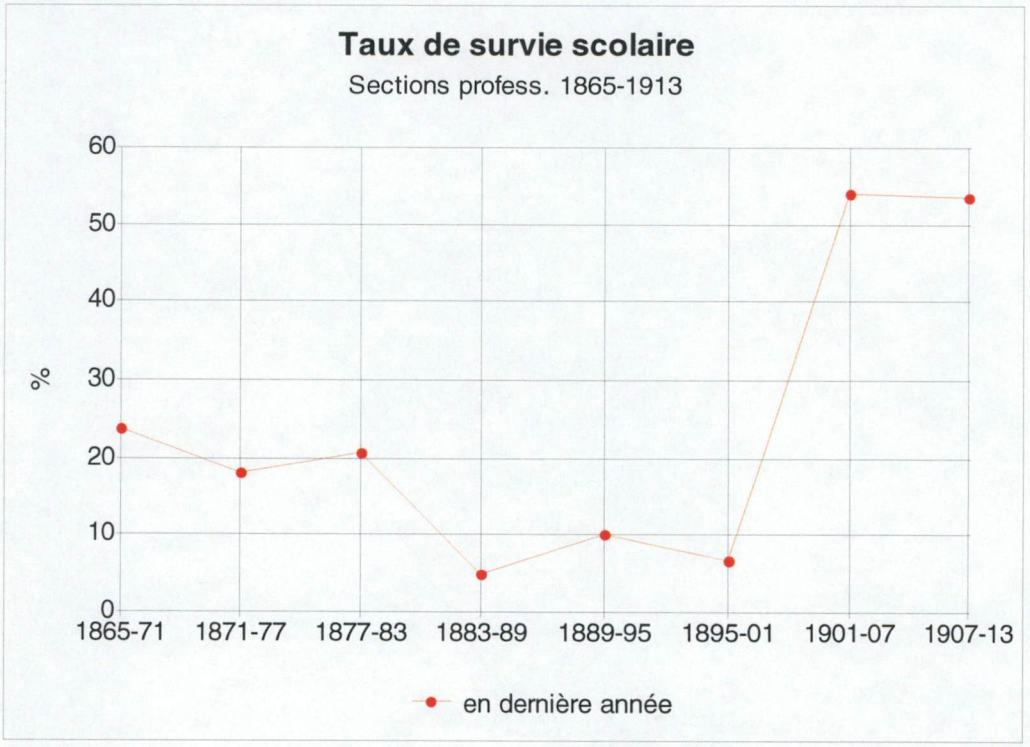
La situation a le mérite d'être claire : le «taux de survie scolaire» dans la section professionnelle est moitié moindre que dans la section latine. Si on approche des 50% en latine, les 25% sont tout juste atteints dans la section professionnelle. Les écoles où cette filière représente un fort pourcentage de la population des classes seront donc automatiquement versées dans les établissements hyper-sélectifs. Ces données brutes, établies à partir du moment (1865) où les *Numerus scholarium* distinguent dès la première année une filière latine et une filière professionnelle, cachent cependant des variations dans le temps qu'on peut vraiment qualifier d'extrêmes (128).

On peut grosso modo retenir trois situations. Une direction de collège ouvre une section professionnelle et entend la voir «réussir» : cela signifie que les élèves devraient atteindre en assez grand nombre l'année terminale et, pour certains, entreprendre ensuite des études supérieures. Le but final de la section est de former de futurs cadres de la société, peut-être moins brillants que ceux issus de la section latine, bien que certains jésuites se rendent



parfaitement compte de l'importance essentielle de la classe négociante et industrielle et de ces «nouvelles» supérieures que sont les diverses formes du métier d'ingénieur (129).

Après des débuts relativement satisfaisants, les sections professionnelles entrent presque systématiquement dans une seconde phase : elles périclitent et/ou on les laisse péricliter. Les classes de 1ère Professionnelle deviennent squelettiques ou disparaissent complètement (le taux de survie moyen descend sous la barre des 10%). Le recrutement est médiocre à tous points de vue et on laisse descendre dans la section des latinistes incapables. La section latine attire presque tous les élèves capables d'entreprendre des études supérieures y compris les candidats ingénieurs. Si elles gardent un public, les Professionnelles accueillent des élèves venus passer quelques années dans l'enseignement secondaire avant de devenir commerçants, employés ou petits fonctionnaires. Dans plusieurs collèges, la section ferme temporairement ou définitivement (130).



La 3ème phase, plus brillante, s'ouvre avec le XXè s. lorsque les autorités de la Compagnie de Jésus décident enfin de créer des filières d'humanités modernes dignes de ce nom, longtemps après d'autres réseaux d'enseignement. Celles-ci n'auront peut-être pas le prestige des latines mais elles auront des classes de terminale suffisamment peuplées et elles ouvriront sur des carrières intéressantes. Dans les collèges où ces sections existeront, les autorités directoriales choisiront de leur donner une orientation plutôt scientifique ou plutôt commerciale (131).

En conclusion de cette première approche, nous pouvons retenir que la sélection scolaire était très forte dans les collèges des jésuites belges du XIXè s. Cette sélection qui éliminait déjà la moitié des élèves latinistes atteignait des proportions massives dans les sections professionnelles. Il semble bien que les élèves externes issus d'un milieu plus modeste que les internes et les demi-pensionnaires aient aussi été plus largement «éliminés» par le système. L'appartenance géographique des collèges à l'une ou l'autre région linguistique du pays a également montré une Flandre moins sélective que les collèges wallons ou bruxellois. Cette sélectivité de l'enseignement secondaire nous paraît lié avec un tri linguistique et social préalable effectué par les écoles primaires. En tout état de cause, cette sélection scolaire a semblé devoir être associée à plusieurs occasions avec des considérations d'ordre social. C'est ce qu'il faudra vérifier dans un second temps lorsque les sources permettent d'établir une connexion claire entre les origines sociales des élèves de 1ère année et ceux des classes terminales.

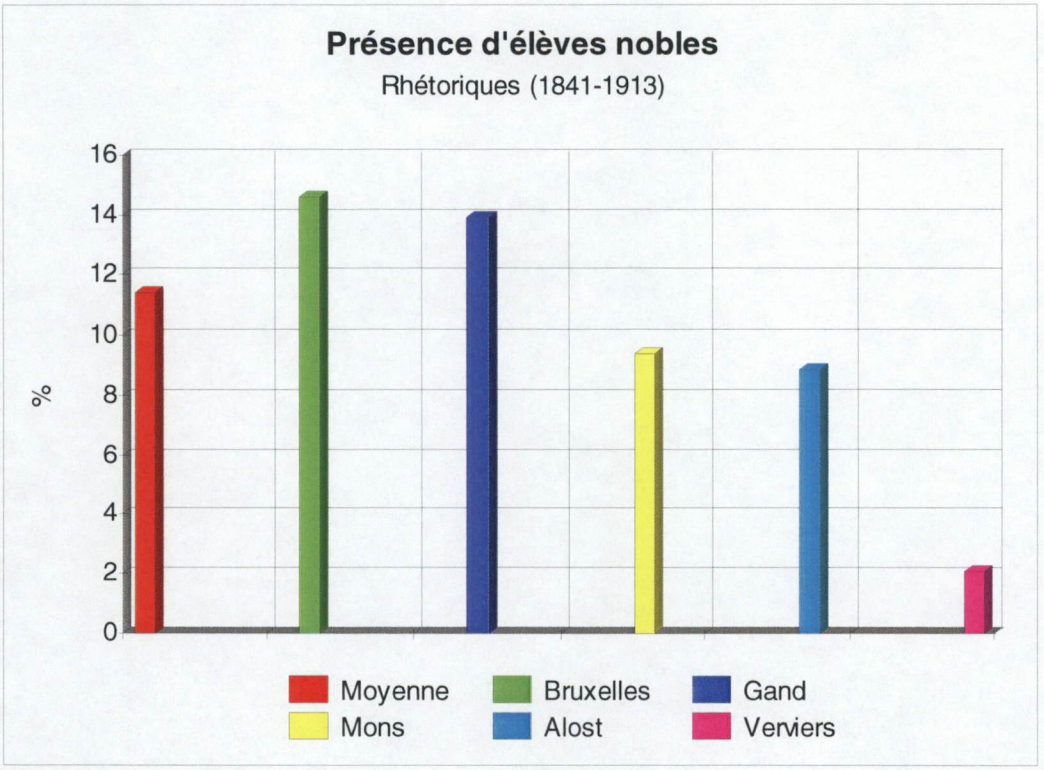
2. Esquisse d'un recrutement social des collèges.

Avant d'étudier le cas des collèges qui ont laissé des documents complets par rapport aux origines sociales de l'ensemble de leurs élèves et avant de classer ces élèves et leurs parents dans des catégories sociales «modernes», peut-être est-il bon de rappeler ce que bon nombre de jésuites des années 1840 ne pensaient pas en utilisant cette classification. Souvent, ils n'utilisaient même pas les dénominations du XIXè s. : «classe aisée», «classe industrielle», «classe laborieuse». Leur écrits et leur pratique reflètent des catégories sociales et mentales de l'Ancien Régime : pour eux, les distinctions essentielles résident encore dans le clergé, la noblesse et le Tiers-Etat. Au niveau de la participation au recrutement des collèges, le clergé est évidemment exclu mais la présence de la noblesse (mais quelle(s) noblesse(s) ?) revêtait une importance extrême. Et s'il en était ainsi en 1830-1840, il n'est pas aisé de situer la mort en tous cas très tardive de cette vieille répartition sociale dans l'esprit des responsables de la Compagnie de Jésus (132).

Or, la présence des élèves nobles est presque toujours bien indiquée dans toutes les sources de tous les collèges que nous avons étudiés. Une comparaison sociale fort parlante et fort importante à l'époque est donc possible pour situer le type de recrutement que pratiquaient les différents collèges. Ceux-ci étaient-ils égaux devant la noblesse ?

La moyenne de la présence noble dans les classes de rhétorique ou de 1ère Professionnelle est de 11,4% pour l'ensemble des collèges et pour la période allant de 1841 à 1913. Remarquons d'emblée qu'il s'agit d'une proportion significative mais que dans les «aristocratiques» collèges jésuites, seul un élève sur dix appartient à la noblesse dans les classes terminales (là où ils sont vraisemblablement les plus nombreux). Cette norme n'est pas valable pour l'ensemble des établissements. Les écoles de Mons et d'Alost se rapprochent assez bien de cette proportion mais Gand, Bruxelles et Verviers s'en écartent franchement. Gand et surtout Bruxelles sont nettement au-dessus de cette moyenne ; Verviers est très

nettement en dessous : on peut presque parler d'absence d'élèves nobles dans ce collège. Il faut d'ailleurs s'interroger sur les raisons de cette disparité ainsi que sur la «qualité» des familles nobiliaires qui inscrivent leurs enfants dans chacun des collèges.



Il semble bien que deux facteurs tendent à accroître la proportion d'élèves nobles : la présence d'un pensionnat et l'installation du collège dans une grande ville. La deuxième raison surpasse de beaucoup la première. En effet, les deux collèges les mieux pourvus en familles titrées sont des établissements très nettement dominés par leur externat mais installés dans de grandes cités. Bruxelles, même après la fermeture du Pensionnat Saint-Michel, restera en tête par rapport à Gand. A l'inverse, l'importance des internats de Mons et surtout d'Alost ne compensent pas le handicap d'être installé dans une ville moyenne. Verviers, qui cumule ces désavantages avec une longue prépondérance de la section professionnelle, est carrément «hors norme».

Comment peut-on classer les collèges en fonction du type de noblesse qui les fréquente ? En effet, lorsqu'on parle de noblesse, il faut entrer dans des raffinements grâce auxquels on découvre que n'importe quel titre ne permet pas d'atteindre le «côté de Guermantes» cher à Marcel Proust.

Laissons de coté le cas verviétois où la pénurie exclut tout approfondissement. Mons, Gand et Alost ont grosso modo la même «clientèle» nobiliaire. L'immense majorité des familles représentées dans ces établissements sont originaires de la province où est installé le collège et il s'agit le plus souvent de noblesse non-titrée, de simples écuyers. Assez fréquemment, des familles issues de la bourgeoisie industrielle ou du milieu des propriétaires terriens ruraux ont été anoblies depuis peu de temps (133). Emergent cependant quelques familles plus prestigieuses, possédant un titre de baron, de comte, de vicomte. On trouve ainsi sur les bancs de Sainte-Barbe, à Gand des Alcantara, des Borchgrave d'Altena, des Visart de Bocarmé ; à

Alost, des Robiano, des Aspremont-Lynden, des de Gerlache. Mons semble cependant avoir bénéficié d'un plus grand nombre d'inscriptions prestigieuses souvent issues d'autres provinces : si les de Hennin, les Looz-Corswarem et les de La Serna sont issus de branches de leurs familles installées en Hainaut, les Brouchoven de Bergeyck ou les Liedekerke-Beauffort viennent d'autres provinces. Dans le chef-lieu de la Flandre Orientale, quelques familles de «barons du coton» récemment anoblies ont cependant acquis une influence politique, financière et sociale considérable : les de Smet de Nayer et les Casier sont des familles fidèles au collège Sainte-Barbe. Les de Hemptinne s'y inscriront plus tard (134).

En ce qui concerne l'évolution dans le temps, l'arrivée de fils de familles prestigieuses intervient surtout après 1880. La haute noblesse semble s'être décidée vers cette époque à offrir à sa descendance des études sérieuses préparatoires à l'université et à la «prise d'un état» au sein de l'armée, de la diplomatie ou de la haute fonction publique. Cette décision représente souvent un renoncement au préceptorat privé au profit d'une école secondaire «classique». Désormais, ce n'est plus la qualité du pensionnat, ou même l'existence du pensionnat, qui semble être le critère déterminant de choix d'une école mais c'est la qualité de l'enseignement et la probabilité que celle-ci donnera de réussir des études supérieures qui primeront (135). Par rapport à cette tendance, Alost va un peu à contre courant : les familles de la haute noblesse y sont beaucoup plus rares à la fin du siècle par rapport aux années 1830-1840 lorsque Saint-Joseph bénéficiait d'une sorte de monopole en matière de pensionnat parmi les écoles jésuites des Flandres.

Par rapport à ces trois collèges, Saint-Michel présente un point commun en ce qui concerne l'évolution chronologique : l'arrivée des familles les plus titrées se renforcera après la fermeture du Pensionnat Saint-Michel, donc après 1883. Cependant, il faut surtout signaler que la «qualité» de la noblesse qui fréquente Saint-Michel est clairement supérieure à ce qu'on pouvait rencontrer à Gand, Mons ou Alost, que ce soit avant, pendant ou après l'époque du pensionnat. A Bruxelles, la noblesse titrée (baron, comte, vicomte, marquis) représente la norme. On y rencontre même plusieurs représentants de la dizaine de familles qui constitue le sommet de l'aristocratie belge : familles princières comme les de Ligne, les de Croÿ, les de Mérode, les Caraman-Chimay ou ducale comme les d'Ursel. Ces élèves et leurs parents rejoignent en été le château familial mais ces familles résident la plupart du temps à Bruxelles : soit dans un ancien hôtel du centre, soit dans le «noble» Quartier Léopold. A titre anecdotique, on peut encore retenir l'inscription au début du XXè s. de deux fils du Shah de Perse de l'époque (136). Le nouveau collège d'Etterbeek, avec son pensionnat et ses installations sportives modernes, ne pourra que profiter plus encore de cette tendance nobiliaire à s'installer dans la capitale.

Voilà ce qui nous semble essentiel à préciser pour ces 10% d'élèves auxquels une conception de la société antérieure à la Révolution française attachait tant d'importance. Voyons à présent comment ces élèves nobles s'intégraient dans l'ensemble plus vaste de leurs condisciples au sein des collèges.

Pour la période allant de 1835 à 1877, les renseignements les plus complets viennent certainement de Bruxelles. Il est non seulement possible de cerner les origines sociales de l'ensemble des élèves du collège Saint-Michel mais aussi de comparer celles-ci avec le profil social des familles de rhétoriciens. Mais, avant tout, il est sans doute utile de préciser quelles catégories furent utilisées pour classer cette masse de professions parentales. Les mêmes catégories seront d'ailleurs reprises pour traiter des professions ultérieures des anciens élèves.

Lors de nos recherches, 11 catégories servirent à ranger les résultats (mais seules 9 de ces catégories seront utilisées en ce qui concerne les pères d'élèves)(137). Neuf d'entre elles sont strictement semblables pour le groupe des pères comme pour le groupe des fils. Avant d'apporter de nécessaires nuances à ces catégories, peut-être faut-il commencer par essayer de définir le but poursuivi dans la construction d'une certaine image sociale. Le sommet de la pyramide sociale, très présent dans la population scolaire des collèges jésuites, a été subdivisée en plusieurs catégories pour rendre bien compte des nuances des milieux sociaux en présence.

On trouve dans les couches sociales favorisées trois grands types de «chances». Il y a tout d'abord les privilégies de la naissance et de la fortune qui sont en grande partie les propriétaires-rentiers. La noblesse y est particulièrement bien représentée. Il y a ensuite les «privilégiés» de l'intelligence : ceux qui ont mené à terme des études supérieures et qui possèdent de ce fait un instrument intellectuel reconnu sur le marché du travail et de la considération sociale. Ces *professionnals* à l'américaine sont en majorité regroupés dans le groupe des professions libérales auxquelles nous avons adjoint les divers métiers de l'ingénieur, étant donné la similitude de situations professionnelles spécialisées basées sur le diplôme. On trouve enfin des privilégiés du capital, à distinguer nettement des propriétaires-rentiers parce qu'on est confronté ici à une forme active de négoce ou d'industrie ou bien même parce que ces personnes, munies d'une fortune faible ou inexistante au départ, ont bâti de toutes pièces leur position par leur activité marchande (138).

Au-dessus de ces trois formes classiques de bourgeoisie, nous avons placé une catégorie qui semble être véritablement «l'élite de l'élite». Il s'agit des pères de famille et/ou des anciens élèves qui exercent un mandat politique important ou qui sont placés au sommet de la hiérarchie administrative. En effet, ce groupe de personnes semble cumuler les «dons» et les «chances». Les membres de l'aristocratie et les grands propriétaires terriens y sont nombreux. Les mandats d'administrateurs de sociétés anonymes y sont bien distribués. La grande majorité des membres de cette catégorie ont terminé des études universitaires. Les aristocraties de la naissance, de la fortune et de l'intellect sont donc rassemblées parmi cette élite et, à ces différents privilèges, il faut encore ajouter un pouvoir de nature politique ou administrative au sein de l'Etat (139).

On descend ensuite les échelons de la pyramide sociale. La 5ème catégorie est celle des boutiquiers et cabaretiers, il s'agit encore de négoce mais on change visiblement de catégorie et de chiffre d'affaires. La 6ème catégorie (employés, enseignants des niveaux primaire et secondaire, fonctionnaires subalternes) peut encore être située dans le monde des «cols blancs» mais les personnes qui font partie de cet ensemble ne possèdent plus, contrairement aux boutiquiers, leur indépendance économique (140).

Arrivent ensuite ceux qu'on pourrait regrouper sous le vocable de «travailleurs manuels» : ouvriers, artisans, agriculteurs, domestiques et «pauvres». Dans la population belge, ces catégories de personnes forment largement une majorité absolue. Ici, la distinction entre secteurs d'activité des ouvriers ou des artisans est inutile face au nombre limité de parents et plus encore d'Anciens composant ces catégories (141).

Restent finalement deux catégories : celle des parents ou des anciens élèves de profession inconnue et celle des artistes. Le nombre limité d'artistes qui a trouvé place dans nos statistiques ne pourrait guère justifier par lui-même l'existence de cette subdivision. Cependant, le statut des artistes rencontrés rend impossible l'annexion de cette petite

catégorie à une autre. On trouve en effet des artistes reconnus, vivant dans les beaux quartiers et disposant d'un atelier personnel mais aussi de très modestes musiciens gagnant leur vie dans le petit orchestre d'un cabaret. L'annexion des artistes au groupe des professions libérales ou à celui des employés pourrait être justifiée pour certains, mais serait totalement contraire à la réalité pour d'autres. Mieux valait donc les laisser seuls

Les problèmes du statut social des artistes nous conduisent à évoquer toutes les nuances que la réalité sociale du XIXè s. amène à apporter à propos de cette classification. La catégorie des hommes politiques et des hauts fonctionnaires semble la plus indiscutable et ceux qui la composent ne sont certainement pas à plaindre. Cependant, qu'aurait pensé un avocat bruxellois ou gantois s'il s'était vu placer dans une classe sociale inférieure par rapport à un fermier, par ailleurs bourgmestre de son village ?

La classe des propriétaires-rentiers constitue elle aussi une sorte d'idéal à atteindre pour beaucoup de citoyens du XIXè s. Les renseignements partiels qu'on peut dégager sur les personnes que nous avons rencontrées semblent effectivement en faire un des constituants essentiels de la «bonne bourgeoisie». Mais cette catégorie recouvre aussi bien des propriétaires terriens traditionnels que des rentiers, «coupeurs de coupons», le plus souvent urbains et issus d'une bourgeoisie plus moderne. En outre, nombre de ces rentiers ne vivaient pas dans une situation très enviable. La rente de certains était en fait une pension de vieillesse ou de maladie qu'il fallait faire durer jusqu'à la fin de leur existence. Il existait aussi un grand nombre de veuves, qu'on pouvait techniquement qualifier de «rentières», mais qui essayait d'élever dignement des enfants en dépensant lentement ce que leur mari, souvent décédé inopinément, leur avait laissé. Dans ces cas-là, la condition de rentier n'était pas un idéal mais une assez triste nécessité (142).

Les membres des professions libérales ne semblent pas devoir poser d'aussi grands problèmes. Leur diplôme universitaire aurait dû être une garantie de situation. Cependant, il faut se souvenir que le titre d'avocat ou de candidat-notaire est aussi au XIXè s. une sorte de titre honorifique qui n'implique pas forcément l'exercice effectif de la profession (143). Et si exercice effectif il y a, celui-ci ne garantit pas une abondante clientèle.

Les négociants et les industriels se situent souvent dans une position sociale «frontalière». Tout d'abord, il arrive assez fréquemment que l'importance du négoce ou de l'industrie, qui les distinguera pour les uns des boutiquiers, pour les autres des patrons artisans, ne soit pas très clairement établie. Ensuite, pendant le cours d'une vie active, l'ascension ou la chute professionnelles sont possibles et entraînent des redéploiements dans la vaste classe industrielle et marchande. Enfin, même si l'on connaît la situation exacte d'un commerce ou d'une fabrique, où placer la barrière entre l'atelier d'artisan et l'atelier industriel, entre le grossiste et le détaillant, entre le négociant et le boutiquier ? Le XIXè s. comme le XXè s. ont eu des difficultés à se fixer des limites claires au point de vue du personnel employé, des machines mises en œuvre ou du chiffre d'affaires.

Pour la catégorie suivante, le problème est du même ordre : le boulanger, le boucher, le fleuriste sont assez clairement des boutiquiers mais d'autres dénominations sont plus équivoques. Quelle est l'importance du commerce de ce «marchand de parapluies» ou de ce «marchand de draps et d'aunages» ? De plus, le détaillant peut devenir propriétaire d'une chaîne de boutiques ou d'un «grand magasin». Quelle est alors sa catégorie exacte ? De même, le terme générique «cabaretier» ou «aubergiste» recouvre éventuellement un hôtelier, propriétaire d'un établissement qui eût fait pâlir d'envie beaucoup de petits industriels.

Les employés et fonctionnaires subalternes portent le plus souvent un titre très exact qui exprime leur position dans l'entreprise ou l'administration. La difficulté n'existe pas moins pour le chercheur qui doit tracer des frontières dans le cas de ce qu'on appellerait aujourd'hui des cadres moyens. A quel grade militaire ou civil fixera-t-on la limite des officiers supérieurs ou des hauts fonctionnaires ? A quel moment, un employé atteint-il vraiment une fonction directoriale qui permettrait de la classer parmi les industriels ? (144)

Au bas de l'échelle sociale (pour notre échantillon), la classification n'est pas toujours aisée. Outre le problème de l'artisan qui n'est pas bien éloigné du petit industriel, la situation sociale des agriculteurs est très variable entre l'humble métayer et le *gentleman farmer* auquel il ne manque qu'un titre de noblesse pour être dignement classé parmi les propriétaires fonciers (145).

Au total, nous n'avons pas opté pour la meilleure mais pour la moins mauvaise des solutions. Il s'agit, à notre sens, de la répartition qui rend le mieux compte du microcosme constitué par les parents d'élèves des collèges jésuites en Belgique. De plus, le nombre de situations claires, où la classification dans une des catégories susmentionnées était évidente, a fort heureusement été beaucoup plus important que les cas ayant donné lieu à une hésitation. Dans l'étude d'un recrutement global d'un ou de plusieurs collèges, on a affaire à des milliers de familles et, par conséquent, l'effet de masse a réduit les perturbations qu'une attribution erronée d'un père de famille à une catégorie sociale plutôt qu'à une autre pouvait entraîner. Ultérieurement, lorsqu'il sera question d'analyser finement les processus d'ascension, de régression ou de stabilité sociales, le travail s'effectuera sur 1390 cas nominatifs pour lesquels le lecteur pourra se faire une religion quant à l'exactitude du positionnement social des pères et des fils (146).

Les données complètes du collège de Bruxelles couvrent une période de 42 ans. C'est fort long d'autant que Saint-Michel connut de nombreuses innovations entre 1835 à 1877 : l'ouverture du pensionnat et celle de la section professionnelle en sont les deux principales. Nous avons donc divisé ces 42 ans en deux sections presque égales : un premier espace de 20 ans allant de 1835 à 1855 et une période de 22 ans, de 1855 à 1877. Cette division montrera d'ailleurs qu'une évolution assez sensible est en cours.

Les inscriptions de 1835 à 1855 concernent quelque 1800 élèves et environ 1450 pour la période 1855-1877 ; en face de cette masse d'élèves, se trouvent les élève des classes terminales des années sélectionnées et faisant partie grosso modo de la même période chronologique : 72 entre 1841 et 1859, 78 entre 1865 et 1877. Ces chiffres relativement faibles permettent de dégager de grandes tendances mais comme il s'agit de sous-groupes peu représentés (un ou deux élèves de classe terminale), la comparaison est évidemment hasardeuse.

La majorité des familles qui inscrivent leurs enfants à Saint-Michel provient des propriétaires d'entreprises commerciales ou industrielles : 34% des parents (catégorie des industriels et des négociants associée avec celle des boutiquiers et aubergistes). La majorité sont des industriels ou des négociants plutôt aisés mais une forte minorité sont plutôt des boutiquiers ou des cabaretiers modestes. L'autre gros apport provient de la classe des rentiers plus ou moins fortunés, nobles ou roturiers. Les membres des professions libérales sont encore assez rares de même que les employés et petits fonctionnaires. A l'inverse, un

ensemble de parents dont les professions semblent franchement humbles (domestiques, artisans, ouvriers, «pauvres») représentent plus de 14% des effectifs (147).

Mais, à cette constatation «interne», peut-être est-il bon d'ajouter une comparaison avec la totalité de la population active bruxelloise dans sa topographie de l'époque. Le docteur Janssens a classé l'ensemble de la population de Bruxelles-Ville en 1866 en distinguant bien, contrairement aux recensements nationaux de l'époque, qui, dans les différents secteurs d'activité, était ouvrier, patron ou indépendant. Il sera donc possible de comparer des professions réelles et non pas des secteurs d'activité. La date «moyenne» de son étude (1866) permettra par ailleurs d'utiliser celle-ci avec prudence tant pour les périodes 1835-1855 que 1855-1877 (148).

PROFESSIONS	**Parents d'élèves à l'inscription**	**Pourcentage de la pop. active bruxelloise d'après Janssens**	***Parents de rhétoriciens***
	1835-1855	***1866***	***1841-1847-1853 et 1859***
Hommes politiques, hauts fonctionnaires et magistrats	91 ***5,1%***	Catégories non-reprises Fonctionnaires (tous grades confondus)**5,3%**	Hommes politiques 7 **9,7%** Hauts fonctionnaires et magistrats 4 **5,5%**
Officiers	32 ***1,8%***	Force publique (tous grades confondus)**1,8%**	Officiers 1 ***1,4%***
Sous-total	123 ***6,9%***		12 ***16,6%***
Nobles	178 ***10%***	Rentiers, propriétaires	Nobles 5 ***8,9%***
Propriétaires	38 ***2,1%***		Propriétaires 3 ***4,2%***
Rentiers	222 ***12,4%***		Rentiers 10 ***13,9%***
Sous-total	438 ***24,6%***	**6,1%**	18 ***25%***
Professions libérales	154 ***8,6%***	**3,3%**	5 ***6,9%***
Industriels	147 ***8,2%***	Industrie et commerce	Industriels 5 ***6,9%***
Négociants, banquiers et agents de change	216 ***12,1%***		Négociants, banquiers et agents de change 6 ***8,3%***
Sous-total	363 ***20,3%***		11 ***15,3%***
Boutiquiers	191 ***10,7%***		Boutiquiers 6 ***8,3%***
Aubergistes et hôteliers	62 ***3,5%***		Aubergistes 2 ***2,8%***
Sous-total	253 ***14,2%***	**5,9%**	8 ***11,1%***
Employés	111 ***6,2%***	Employés et fonctionnaires **5,3%**	Employés 2 ***2,8%***
Fonctionnaires subalternes		Force publique **1,8%**	Fonctionnaire subalterne 1 ***1,4%***
Enseignants	23 ***1,3%***		Enseignant 0
Sous-total	134 ***7,5%***	**7,1%**	3 ***4,2%***
Ouvriers	26 ***8,4%***	Ouvriers et ouvrières	Ouvriers 1 ***1,4%***
Artisans	24 ***1,3%***	**50,7%**	Artisans 9 ***12,5%***
Agriculteurs	43 ***2,4%***		0
Domestiques	18 ***1%***	Domestiques **11%**	0
Pauvres			0
Sous-total	260 ***14,6%***	**61,7%**	10 ***13,9%***
Artistes	25 ***1,4%***	Repris dans les professions libérales et intellectuelles	0
Inconnus	*0*	*0*	*4* **5,5%**
TOTAL GEN.	**1784 (100%)**	**88.823 (100%)**	**72 (100%)**

Au cours de ses vingt premières années et si l'on veut bien considérer l'étude un peu tardive de Janssens comme un point de référence valable, le collège Saint-Michel accueillit des élèves au profil social sensiblement différent de la moyenne de la population bruxelloise. La part du lion revient aux commerçants et aux industriels, petits et grands puisqu'ils sont au moins sept fois plus représentés parmi les parents d'élèves que dans la société (34,5% contre 5,9%). La classe des propriétaires-rentiers est quatre fois plus présente à Saint-Michel qu'à Bruxelles en général (24,6% contre 6,1% à Bruxelles).

Pour leur part, les membres des professions libérales ne sont «que» deux fois plus nombreux. A l'inverse, les enfants des travailleurs manuels (à Bruxelles surtout constitués d'ouvriers, d'artisans indépendants et de domestiques) sont quatre fois moins nombreux (au moins) dans les registres d'inscriptions du collège Saint-Michel que dans la population active de la Ville (14,6% contre 61,7%). On trouve encore un nombre de petits fonctionnaires et d'employés à peu près conforme à la moyenne bruxelloise (7%) mais ces deux catégories qui, chez Janssens, regroupent toutes les personnes de ce secteur quelque soit leur grade ou position, comprennent dans les statistiques de Saint-Michel sept autres pour-cent uniquement constitués de hauts fonctionnaires, de magistrats, d'hommes politiques ou d'officiers de l'armée.

Si l'on s'intéresse ensuite aux parents des rhétoriciens, on peut dégager quelques enseignements étonnants (même en tenant compte des distorsions que leur faible nombre pourrait induire). Par rapport à la population bruxelloise, la disproportion de rentiers reste semblable mais ne croît pas. La part des professions libérales se réduit un peu, celle des négociants, industriels, boutiquiers ou cabaretiers fond comme neige au soleil (ils ne sont plus que quatre fois plus nombreux que la moyenne de «l'industrie et commerce» à Bruxelles : 26,4% contre 5,9%). Les employés et petits fonctionnaires passent nettement sous la moyenne de la population bruxelloise. Les hommes politiques et les grands serviteurs de l'Etat ont visiblement le souci de la réussite scolaire de leurs enfants puisque ces catégories sociales triplent leur représentativité en rhétorique par rapport à l'ensemble des élèves du collège. Face à leur proportion statistique dans la population bruxelloise, le coefficient multiplicateur est de plusieurs dizaines. Enfin et assez curieusement, la part des classes sociales les plus modestes reste étonnamment stable : de 14,6 à 13,9%.

On a donc des difficultés à trouver une cohérence sociale dans la sélection qui a été faite : le collège qui «élimine» alors environ 60% de ses élèves entre la 1ère année et la classe terminale a massivement écarté des enfants de commerçants, d'industriels et de professions libérales mais n'a pas «touché» aux fils de domestiques, d'ouvriers et d'artisans ! Pierre Bourdieu expliquerait cette bonne tenue des élèves issus de milieux populaires dans les collèges classiques comme une preuve de l'hyper-sélection effectuée sur eux dès l'inscription au collège (149). Cependant, si le postulant devait effectivement subir un examen de la part du préfet des études pour juger de ses aptitudes en français en latin, le but n'était pas de l'éliminer mais de le placer dans la classe correspondant à l'état de ses aptitudes. La période suivante va retrouver une logique un peu plus conforme aux tenants de la sélection scolaire synonyme de sélection sociale.

Au niveau du groupe des parents d'élèves, l'évolution n'est pas très sensible. La part des classes sociales privilégiées reste stable : si les rentiers, les industriels et les négociants sont proportionnellement un peu plus nombreux, à l'inverse les hommes politiques, les membres des professions libérales et de la haute fonction publique voient leur part régresser légèrement. Le règne presque sans partage du parti libéral à cette époque y est sans doute pour

quelque chose : moins d'hommes politiques catholiques, des hauts fonctionnaires plus craintifs face à l'inscription de leurs enfants dans une «mauvaise» école (150). La présence des catégories sociales plus modestes connaît une évolution tout aussi contrastée. Les enfants du monde de la boutique sont un peu plus nombreux, les fils d'employés et de petits fonctionnaires connaissent quant à eux une forte progression. Seules les professions manuelles (artisans, ouvriers, domestiques, agriculteurs) enregistrent une chute sensible : au total des parents d'élèves, elles passent de 14,6% en 1835-1855 à 10,1% lors de la 2ème période.

PROFESSIONS	**Parents d'élèves à l'inscription**	**Pourcentage de la population active bruxelloise d'après Janssens**	***Parents de rhétoriciens***
	1855-1871	**1866**	***1865-1871-1877***
Hommes politiques Hauts fonctionnaires et magistrats Officiers Sous-total	69 ***4,8%*** 23 ***1,6%*** 92 ***6,4%***	Catégories non-reprises Fonctionnaires **5,3%** Force publique **1,8%**	Hommes politiques 5 ***6,4%*** Hauts fonctionnaires et magistrats 4 ***5,1%*** Officiers 0 9 ***11,5%***
Nobles Propriétaires Rentiers Sous-total	126 ***8,7%*** 36 ***2,5%*** 206 ***14,2%*** 368 ***25,4%***	Rentiers, propriétaires **6,1%**	2 ***2,6%*** 7 ***9%*** 16 ***20,5%*** 25 ***32,1%***
Professions libérales	120 ***8,3%***	**3,3%**	9 ***11,5%***
Industriels Négociants, banquiers et agents de change Sous-total	119 ***8,2%*** 187 ***12,9%*** 306 ***21,2%***	Industrie et commerce	Industriels 3 ***3,8%*** Négociants, banquiers et agents de change 8 ***10,2%*** 11 ***14,1%***
Boutiquiers Aubergistes et hôteliers Sous-total	162 ***11,2%*** 52 ***3,6%*** 214 ***14,8%***	**5,9%**	Boutiquiers 7 ***9%*** Aubergiste 1 ***1,3%*** 8 ***10,3%***
Employés et fonctionnaires subalternes Enseignants Sous-total	160 ***11%*** 14 ***1%*** 174 ***12%***	Employés, fonctionnaires **5,3%** Force publique **1,8%** **7,1%**	Employé 1 ***1,3%*** 0 0 1 ***1,3%***
Ouvriers Artisans Agriculteurs Domestiques Pauvres Sous-total	21 ***1,4%*** 65 ***4,5%*** 14 ***1%*** 18 ***1,2%*** 28 ***1,9%*** 146 ***10,1%***	Ouvriers et ouvrières **50,7%** Domestiques **11%** **61,7%**	Ouvriers 0 Artisans 3 ***3,8%*** Agriculteur 1 ***1,3%*** 0 0 4 ***5,1%***
Artistes	23 ***1,6%***	Repris dans les «professions intellectuelles et libérales»	Artiste 1 ***1,3%***
Inconnus	*0*	*0*	8 ***10,3%***
TOTAL GENERAL	**1446 (100%)**	**88.823 (100%)**	**78 (100%)**

Le passage du stade de l'inscription à l'année terminale révèle une logique de sélection sociale plus nette mais des nuances s'imposent. Les rentiers-propriétaires, les professions libérales et le monde politico-administratif voient leur part progresser parmi les élèves de rhétorique mais modérément : le bond effectué par les enfants de l'élite politique et administrative est nettement moins spectaculaire que lors de la période 1835-1855.

Comme c'était déjà le cas au cours de cette première période, le commerce et l'industrie, petits ou grands, comptent moins de représentants dans les classes terminales que dans le collège pris comme un tout. Si, en général, ces familles n'ont pas ou peu de difficultés financières, un certain nombre d'entre elles ont pu estimer que des études secondaires complètes n'étaient pas «utiles» (cette démarche serait particulièrement courante au sein de la section professionnelle très fréquentée par ces milieux-là). Les familles dont les pères sont titulaires d'une profession classée parmi les plus modestes dans notre tableau, sont moitié moins nombreuses en rhétorique. Cependant, le détail de cette catégorie montre que en fait, si les fils d'ouvriers et les fils de domestiques sont complètement éliminés, les fils d'artisans et d'agriculteurs sont aussi nombreux dans les classes terminales qu'à l'inscription. On peut remarquer qu'en outre, dans les professions des pères des rhétoriciens, n'apparaît plus la dénomination «Pauvre» couvrant habituellement des familles d'artisans ou d'ouvriers mais aussi des représentants d'autres classes sociales connaissant des «accidents de vie», des «pauvres honteux», comme on dit alors, en situation de régression sociale.

Les grandes victimes du parcours scolaire au collège Saint-Michel sont incontestablement les enfants des employés et des petits fonctionnaires. En 1835-1855, presqu'une moitié d'entre eux était éliminée entre l'inscription et la fin de leur parcours secondaire ; entre 1855 et 1871, il s'agit désormais de 9/10èmes de l'effectif de départ ! On peut sans doute retenir, comme pour les commerçants et les industriels, la présence importante de ce type d'élèves en Professionnelle où on finit rarement ses études (151). Les familles ont sans doute peu de moyens financiers pour assumer une scolarité complète. Un échec entraîne vraisemblablement la fin des études plutôt qu'un redoublement. Cependant, on peut difficilement s'expliquer pourquoi la «survie» des élèves issus de cette catégorie sociale est moins bonne que celle des enfants des classes sociales encore plus modestes : leurs pères sont quand même des «cols blancs» qui connaissent l'importance de la culture et surtout des diplômes pour réussir une carrière.

En conclusion de cette période de 40 ans, on peut retenir deux points essentiels. Si on trace une frontière au sein du monde du commerce et de la production, deux des «écoles» dont il a été question plus haut apparaissent à nouveau : les familles modestes ou très modestes (les catégories des boutiquiers, des employés et des travailleurs manuels) forment pendant toute la période un bon tiers des effectifs. Les plus misérables, ouvriers d'usine et indigents, en sont cependant presque totalement exclus. Les deux autres tiers de la population scolaire sont donc issus d'une bourgeoisie aisée au sein de laquelle il n'est pas possible de distinguer à priori le monde extrêmement élitiste du pensionnat, d'ailleurs numériquement faible. L'«aristocratie», pour reprendre un terme souvent utilisé pour parler des collèges jésuites, ne représente en tous cas qu'un cinquième des élèves. Les autres, environ 45% de la population scolaire, sont issus d'une moyenne bourgeoisie surtout commerciale.

Le deuxième enseignement a trait à la sélection scolaire qui est pratiquée par le collège de Bruxelles. La logique sociale de celle-ci n'est pas très évidente pendant les 20 premières années. Si l'appartenance à une famille fortunée devient plus un élément visiblement plus favorable par la suite, cette affirmation doit être fortement nuancée par rapport aux secteurs

d'activité des différentes strates de la bourgeoisie. Les pères de famille ayant suivi eux-mêmes un enseignement supérieur semblent avoir nettement poussé leurs fils à achever leurs études secondaires. Ces pères diplômés représentent la totalité des membres des professions libérales et une très forte majorité des hommes politiques, des magistrats et des hauts fonctionnaires. Ils semblent également nombreux parmi les propriétaires-rentiers. Lorsque les pères de famille ont eu moins souvent accès à l'enseignement supérieur, la «résistance» des fils est nettement moindre dans l'enseignement secondaire (152). Les membres des professions industrielles et commerciales, même quand celles-ci assurent une large fortune, ne garantissent pas à leurs descendants une «survie scolaire» très élevée. Il en va évidemment de même pour les classes plus modestes avec, on l'a vu, une élimination quasi-totale des enfants des employés et des petits fonctionnaires mais aussi, paradoxalement, une meilleure résistance des fils des artisans.

Trente ans après la fin de la première série de données complètes, le collège Saint-Michel s'intéressa à nouveau aux origines sociales de ses élèves. A la veille d'un déménagement à Etterbeek qui allait être une séparation non seulement géographique mais sociale, les autorités du collège firent à nouveau inscrire précisément les professions des futurs élèves (153). On retrouvera donc en 1904-05, une série relativement complètes de renseignements : en effet, pour des raisons peu évidentes à première vue, 2/3 des parents durent indiquer leur profession mais 1/3 ne le fit pas. On a donc devant soi des indications intéressantes mais difficilement déchiffrables à cause de ce flou concernant 343 parents. Tentons néanmoins une lecture !

PROFESSIONS	**Parents d'élèves à l'inscription**	***Parents de rhétoriciens***
	1904-1905	***1901-1907-1913***
Hommes politiques, hauts fonctionnaires et magistrats	53 **5,8%**	*1 0,8%* *4 3,1%*
Officiers	21 **2,3%**	*4 3,1%*
Sous-total	74 **8,1%**	*9 6,9%*
Nobles	89 **9,8%**	*0*
Propriétaires	0	*4 3,1%*
Rentiers	18 **2%**	*12 9,2%*
Sous-total	107 **11,8%**	*16 12,3%*
Professions libérales	85 **9,3%**	*23 17,7%*
Industriels	47 **5,2%**	*12 9,2%*
Négociants, banquiers et agents de change	23 **2,5%**	*10 7,7%*
Sous-total	70 7,7%	*22 16,9%*
Boutiquiers	36 **4%**	*10 7,7%*
Aubergistes et hôteliers	8 **0,9%**	*6 4,6%*
Sous-total	44 **4,9%**	*16 12,3%*
Employés	47 **5,2%**	*20 15,3%*
Fonctionnaires subalternes	0	*5 3,8%*
Enseignants	7 **0,8%**	*1 0,8%*
Sous-total	54 **6%**	*26 20%*

Ouvriers	0	*3 2,3%*
Artisans	18 **2%**	*6 4,6%*
Agriculteurs	10 **1,1%**	*2 1,5%*
Domestiques	0	*2 1,5%*
Pauvres	102 **11,2%**	*0*
Sous-total	130 **14,4%**	*13 10%*
Artistes	3 **0,3%**	*0*
Inconnus	343 **37,7%**	*5 3,8%*
TOTAL GENERAL	**910 (100%)**	**130 (100%)**

On peut tout d'abord constater que toutes les catégories sociales (sauf celle des «hommes politiques, magistrats, hauts fonctionnaires») sont plus représentées à l'inscription qu'en classe terminale. La différence d'«inconnus» entre l'inscription (37,7%) et les classes terminales (3,8%) l'explique aisément. Dès lors, on peut se poser la question de savoir quels parents n'ont pas fourni leur profession (ou bien quelles professions n'ont pas été inscrites dans le registre par les jésuites). Si on compare les chiffres à l'inscription et en classe terminale, les sous-représentations les plus massives sont celles des «industriels et commerçants», des «boutiquiers et aubergistes» et des «employés et petits fonctionnaires». C'est effectivement dans ces catégories-là que les déficits de renseignements sont en général les plus importants.

La comparaison des chiffres concernant les rhétoriques et les 1ères professionnelles en 1855-1877 et au début du XXè s. semblent indiquer, en classe terminale, une progression massive de la présence des classes sociales modestes («boutiquiers», «employés», «professions manuelles») entre ces deux époques. On peut alors émettre deux hypothèses. La forte sélection opérée par le collège de Bruxelles (plus de 65%) pourrait non seulement être devenue purement pédagogique mais elle s'apparenterait à la «discrimination positive» que pratiquait en principe l'enseignement des pays de l'Est, écartant un grand nombre d'élèves issus des élites traditionnelles pour favoriser les enfants des couches populaires (154). Dans les collèges de la Compagnie de Jésus du début du siècle, on imagine ce qu'il faut penser de cette première possibilité.

L'autre possibilité, beaucoup plus vraisemblable, est que cette progression des couches sociales «modestes» en classe terminale n'est que la répercussion, sans doute un peu atténuée, d'une arrivée encore plus importante de ces couches sociales à l'inscription. La sélection pratiquée par Saint-Michel garderait donc un aspect social mais en n'excluant pas une assez nette démocratisation du public du collège. Il faut, à cet égard, apporter une précision. Si la rhétorique et la 1ère professionnelle de 1901 sont des classes «normales», celles de 1907 et de 1913 viennent après la séparation des deux collèges. Sans les chiffrer précisément, les jésuites étaient bien conscients que cette séparation avait entraîné le départ d'un grand nombre de familles aisées vers Etterbeek mais aussi le maintien de beaucoup de familles plus modestes à la rue des Ursulines (155). Cette démocratisation du collège du centre-ville aurait pour pendant la création d'un «ghetto de riches» dans les faubourgs Est de la capitale. En tout état de cause, la survie d'un grand collège plus «populaire» au centre de Bruxelles est à noter.

Une rapide comparaison des origines sociales des élèves de rhétorique, de 1ère commerciale ou de 1ère moderne, à Etterbeek et à Bruxelles, est très parlante à cet égard. Malgré la faiblesse de l'échantillon (une bonne soixantaine d'élèves dans chaque collège en 1907 et 1913), les tendances sociologiques profondes de chaque établissement se dégagent bien. Le collège de la rue des Ursulines accueille presque 50% d'élèves d'origine modeste (familles de boutiquiers,

d'employés et de travailleurs manuels), même en rhétorique. Comme le signalent les autorités du collège, Saint-Gilles y envoient beaucoup d'enfants d'employés et de petits fonctionnaires, le centre ville est encore riche d'ateliers et de modestes commerces, Anderlecht et Molenbeek assurent même la présence de quelques fils d'ouvriers. A l'inverse, , ces fils de travailleurs manuels des quartiers proches du collège d'Etterbeek sont rares. Ils sont même totalement absents en rhétorique. Les fils de boutiquiers et d'employés n'y représentent que 12% des effectifs ; par contre les riches propriétaires sont nombreux et la haute fonction publique représente plus d'un quart des familles de rhétoriciens du nouveau collège (156).

PROFESSIONS	**Parents d'élèves des classes terminales URSULINES**	**Parents des élèves des classes terminales ETTERBEEK**
	1907-1913	**1907-1913**
Hommes politiques, magistrats, hauts fonctionnaires et officiers	5 **6,5%**	17 **25,8%**
Propriétaires et rentiers	9 **11,7%**	12 **18,3%**
Professions libérales	15 **19,5%**	12 **18,3%**
Industriels et négociants	10 **13%**	11 **16,7%**
Boutiquiers et aubergistes	9 **11,7%**	3 **4,5%**
Employés et petits fonctionnaires	20 **26%**	5 **7,6%**
Professions manuelles	7 **9,1%**	0
Artistes	0	1 **1,5%**
Inconnus	2 **3,8%**	5 **7,6%**
TOTAL GENERAL	**77 (100%)**	**66 (100%)**

Les archives du collège de Mons offre des possibilités de comparaison largement semblables à celles de Bruxelles et, en tous cas, supérieures à celles qu'ont les trois autres collèges. En ce qui concerne les professions des parents, le premier registre d'inscription ouvert en 1851 est complet jusqu'en 1867. Par la suite, les renseignements socioprofessionnels deviennent plus rares mais il y a des années où la rigueur est à nouveau de mise : les années scolaires 1876-1877 et 1879-1880 redeviennent quasiment complètes. De même, au tournant du siècle, les années 1898-1899 à 1901-1902 virent le responsable des inscriptions remplir son rôle presque parfaitement. Involontairement, les jésuites de Mons ont donc laissé involontairement sur les origines socioprofessionnelles des élèves une enquête sociale réalisée à intervalles presque réguliers. Les seize premières années du début constituent d'ailleurs bien plus qu'un simple sondage (157).

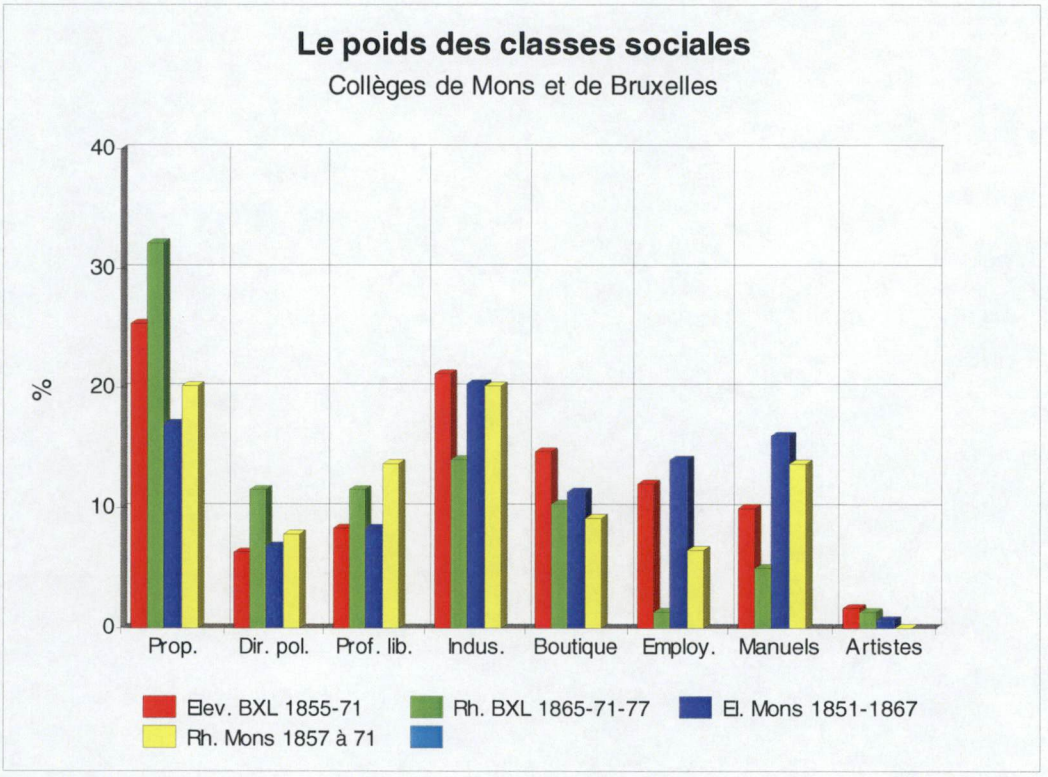
Si on examine la composition de l'échantillon des inscrits entre 1851 et 1867, on est frappé par les similitudes qui existent entre le collège montois et son homologue bruxellois. Le poids des différentes classes sociales est vraiment très semblable avec la même prédominance relative du monde industriel et commercial. A peine peut-on noter le caractère un peu plus populaire du public de Saint-Stanislas : le monde de la boutique, les petits emplois en «col blanc» et les «humbles» y représentent plus ou moins 40% des parents d'élèves (contre 35% à Saint-Michel). Les professions manuelles à elles seules représentent plus de 16% des parents de l'ensemble des inscrits (contre 10% à Bruxelles), la différence provenant d'une plus grande présence d'enfants d'artisans mais surtout d'agriculteurs hennuyers. La venue de fils de fermiers brabançons était beaucoup moins évidente dans le collège du centre de Bruxelles (158). Il est à noter que l'inscription de certains fils d'agriculteurs au pensionnat de Saint-

Stanislas doit fortement nuancer l'inscription de ces familles dans la catégorie la plus modeste : la taille de l'exploitation agricole devait être tout à fait respectable (159).

A l'inverse, la forte présence de nobles, souvent propriétaires-rentiers, à Bruxelles y renforce cette catégorie dans le recrutement du collège Saint-Michel par rapport à celui de Saint-Stanislas. L'implantation d'un collège des jésuites dans une très grande ville se révèle donc à nouveau un facteur plus important pour attirer l'aristocratie que le poids relatif du pensionnat. En effet, on se rappellera que celui-ci est plus considérable à Mons qu'à Bruxelles et pourtant, c'est le collège de la capitale qui draine beaucoup plus d'enfants de la noblesse *stricto sensu* ou de familles patriciennes qui en sont proches.

COLLEGE SAINT-STANISLAS : COMPARAISON DES ORIGINES SOCIALES DES PARENTS D'ELEVES ET DES PARENTS DE RHETORICIENS (160)				
PROFESSIONS	**Parents d'élèves**	***Parents de rhétoriciens***	**Parents d'élèves**	***Parents de rhétoriciens***
	1851-1867	***1857-1871***	**1876-1877 et 1879-1880**	***1877-188***
Hommes politiques	7 **1%**	1 **0,7%**	1 **0,7%**	0
Hauts fonctionnaires et magistrats	28 **3,9%**	10 **6,5%**	6 **4%**	1 **4,7%**
Officiers	14 **2%**	1 **0,7%**	1 **0,7%**	0
Sous-total	49 **6,9%**	12 **7,8%**	8 **5,4%**	1 **4,7%**
Nobles	1 **0,1%**	0	0	0
Propriétaires	42 **5,9%**	11 **5,2%**	10 **6,8%**	5 **23,8%**
Rentiers	79 **11,1%**	23 **15%**	15 **10,1%**	2 **9,5%**
Sous-total	121 **17%**	34 **20,2%**	25 **16,9%**	7 **33,3%**
Professions libérales	59 **8,3%**	21 **13,7%**	4 **2,7%**	0
Industriels	48 **6,8%**	12 **7,8%**	15 **10,1%**	2 **9,5%**
Négociants, banquiers et agents de change	97 **13,6%**	19 **12,4%**	21 **14,2%**	4 **19%**
Sous-total	145 **20,4%**	31 **20,3%**	36 **24,3%**	6 **28,6%**
Boutiquiers	65 **9,1%**	13 **8,5%**	12 **8,1%**	1 **4,7%**
Aubergistes et hôteliers	15 **2,1%**	1 **0,7%**	1 **0,7%**	0
Sous-total	80 **11,3%**	14 **9,2%**	13 **8,8%**	1 **4,7%**
Employés	48 **6,8%**	5 **3,3%**	13 **8,8%**	1 **4,7%**
Fonctionnaires subalternes	41 **5,8%**	4 **2,6%**	5 **3,4%**	0
Enseignants	11 **1,5%**	1 **0,7%**	2 **1,4%**	0
Sous-total	100 **14,1%**	10 **6,5%**	20 **13,5%**	1 **4,7%**
Ouvriers	10 **1,4%**	1 **0,7%**	4 **2,7%**	1 **4,7%**
Artisans	64 **9%**	7 **4,6%**	5 **3,4%**	0
Agriculteurs	30 **4,2%**	11 **7,2%**	13 **8,8%**	1 **4,7%**
Domestiques	7 **2%**	2 **1,3%**	0	0
Pauvres	3 **0,4%**	0	2 **1,4%**	0
Sous-total	114 **16%**	21 **13,7%**	24 **16,2%**	2 **9,5%**
Artistes	5 **0,7%**	0	0	0
Inconnus	36 **5,1%**	10 **8,5%**	19 **12,8%**	3 **14,3%**
TOTAL GEN.	**711 (100%)**	**153 (100%)**	**148 (100%)**	**21 (100%)**

Entre les inscrits et les rhétoriciens, le même processus de sélection s'est effectué mais, comme à Bruxelles, plus encore qu'à Bruxelles, il faut noter qu'aucune logique sociale ne se dégage clairement de cette «élimination» scolaire. Si il y a une certaine tendance à voir les classes sociales privilégiées amener plus fréquemment leurs enfants jusqu'en rhétorique et si, inversement, les plus humbles semblent un peu moins nombreux, le fait est loin d'être massif et il s'accompagne à certains moments de phénomènes aberrants comme la complète disparition des enfants des membres de professions libérales ou la diminution drastique de ceux de la haute fonction publique (inscrits des années scolaires 1876-1877 et 1879-1880) mais l'extrême faiblesse de l'échantillon peut expliquer bien des choses.



Les registres d'inscription du collège de Mons offrent des renseignements permettant d'expliquer certains phénomènes curieux. Pourquoi les enfants de commerçants modestes ou d'employés sont-ils victimes d'un taux d'élimination beaucoup plus importants que ceux des métiers manuels ? Ce phénomène rencontré à Bruxelles est confirmé à Mons. En Hainaut, la présence d'agriculteurs aisés parmi cette dernière catégorie de familles est un début d'explication mais les indications que les jésuites montois ont placées dans leurs registres en amènent d'autres (161). Les enfants de boutiquiers ou d'employés sont le plus souvent des élèves «normaux» payant un minerval «normal» d'externe alors que les enfants d'artisans, d'ouvriers ou de domestiques sont fréquemment «recommandés» par le curé de leur paroisse et surtout par les Frères des Ecoles chrétiennes qui ont repéré dans leurs classes primaires des sujets doués. Ils bénéficient alors d'une réduction complète ou totale du minerval mais surtout, leur «don» leur assureront un bien meilleur taux de survie scolaire.

Vingt après, à l'extrême fin du XIXè s., dans des séries complètes de professions de parents, la répartition globale des origines sociales des élèves ne s'est pas fondamentalement modifiée. L'installation durable des catholiques au pouvoir explique sans le modeste

renforcement de la présence des hommes politiques et des hauts fonctionnaires parmi les parents d'élèves (162). La répartition entre classes favorisées et catégories plus modestes est restée globalement la même : les boutiquiers, les employés et les professions manuelles représentent toujours 40% des parents. Mais cette stabilité est due à la forte progression de la catégorie des employés, des petits fonctionnaires et des enseignants du primaire et du secondaire. Ce type de professions a effectivement connu un fort développement au cours du siècle (163). A l'inverse, les métiers manuels sont moins représentés qu'auparavant.

COLLEGE SAINT-STANISLAS : COMPARAISON DES ORIGINES SOCIALES DES PARENTS D'ELEVES ET DES PARENTS DE RHETORICIENS		
PROFESSIONS	**Parents d'élèves à l'inscription**	***Parents de rhétoriciens***
	1898 à 1901	***1899 à 1911***
Hommes politiques	7 **2,2%**	3 **4,3%**
Hauts fonction-naires et magistrats	13 **4,1%**	5 **7,1%**
Officiers	2 **0,6%**	0
Sous-total	22 **7%**	8 **11,4%**
Nobles	0	0
Propriétaires	20 **6,4%**	14 **20%**
Rentiers	24 **7,6%**	4 **5,6%**
Sous-total	44 **14%**	18 **25,6%**
Professions libérales	27 **8,6%**	15 **21,4%**
Industriels	31 **9,9%**	6 **8,6%**
Négociants, banquiers et agents de change	32 **10,2%**	6 **8,6%**
Sous-total	63 **20,1%**	12 **17,1%**
Boutiquiers	26 **8,3%**	3 **4,3%**
Aubergistes et hôteliers	4 **1,3%**	1 **1,4%**
Sous-total	30 **9,6%**	4 **5,6%**
Employés	32 **10,2%**	3 **4,3%**
Fonctionnaires subalternes	21 **6,7%**	6 **8,6%**
Enseignants	13 **4,1%**	2 **2,8%**
Sous-total	66 **21%**	11 **15,7%**
Ouvriers	12 **3,8%**	2 **2,8%**
Artisans	9 **2,9%**	1 **1,4%**
Agriculteurs	10 **3,2%**	1 **1,4%**
Domestiques	1 **0,3%**	0
Pauvres	0	0
Sous-total	31 **9,9%**	4 **5,6%**
Artistes	5 **1,6%**	1 **1,4%**
Inconnus	25 **8%**	5 **7,1%**
TOTAL GENERAL	**314 (100%)**	**70 (100%)**

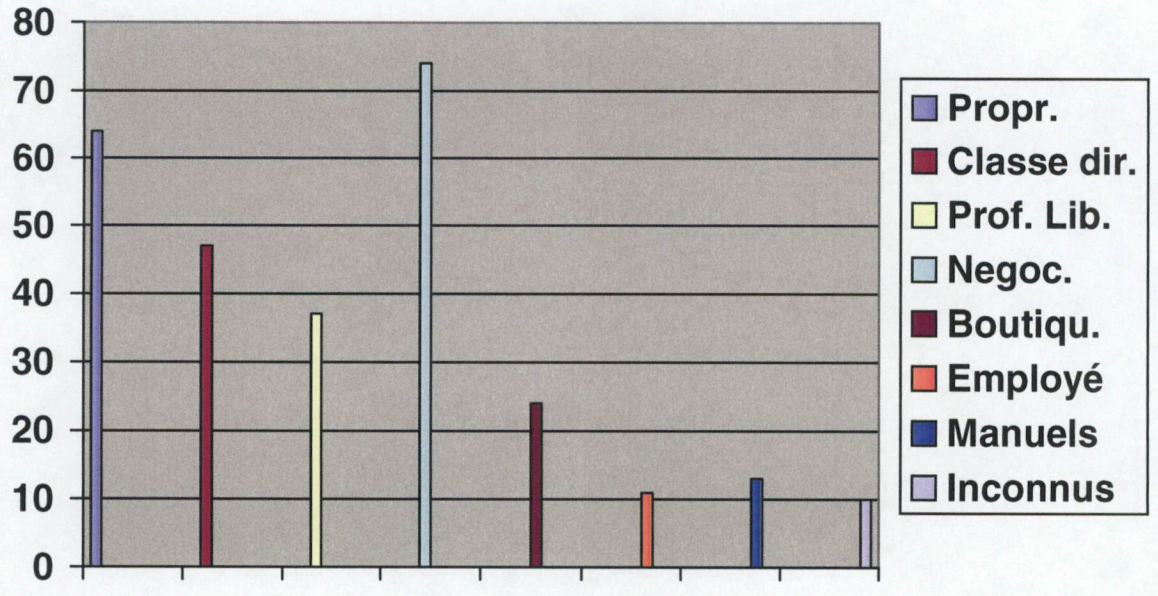
Au tournant du siècle, le collège de Mons a pratiqué une sélection scolaire plus «sociale» qu'auparavant : les classes sociales favorisées sont mieux représentées en rhétorique que dans

la moyenne des inscriptions. Le phénomène est particulièrement net pour les «privilégiés de l'esprit» : les parents dont les professions induisent qu'ils ont mené à leur terme des études supérieures entendent que leurs enfants doivent en tous cas réussir leurs humanités. Dans le monde du commerce et de l'industrie, cette ambition ou cet acharnement est moins net. Ce processus avait déjà été repéré à Bruxelles mais avec des chiffres incomplets ; ici, la démonstration est plus claire et plus facile. Plus on descend dans l'échelle sociale, plus la sélection est forte mais on ne peut certainement pas parler d'élimination totale. En chiffres absolus, les familles modestes ou très modestes qui inscrivent leurs enfants au collège Saint-Stanislas sont plus nombreuses. Nous aurions tendance à dire «naturellement» plus nombreuses dans le sens où, peu à peu, l'enseignement secondaire accueille plus d'enfants de milieu populaire : la sélection d'enfants doués par une autorité quelconque est donc proportionnellement moins fréquente. Le taux de survie scolaire de ces jeunes s'en ressentirait.

Fort heureusement, en cette fin du XIXè s., d'autres collèges de la Compagnie de Jésus en Belgique possèdent des données presque complètes pour confirmer ou infirmer les indications dégagées dans les archives de Saint-Stanilas.

Le collège d'Alost n'offre vraiment de possibilité de comparaison qu'en 1892-1893. Cette année scolaire-là, pour des raisons inconnues, les professions de 70% des parents furent indiquées dans les registres d'inscriptions. Après quelques recherches destinées à combler les manques des 30% restants, une mise en parallèle de ces données avec celles des rhétoriques des années proches (1889, 1895 et 1901) devenait possible (le taux de professions inconnues tomba d'ailleurs à 3,6% pour les parents de l'ensemble des élèves et à 2,6% pour ceux des rhétoriciens) (164). La comparaison des résultats s'avéra finalement aussi instructive qu'étonnante.

Professions des parents de l'ensemble des élèves du collège d'Alost en 1892-1893 (chiffres globaux)



PROFESSIONS	**Parents d'élèves à l'inscription**	***Parents de rhétoriciens***
	1892-1893	***1889-1895-1901***
Hommes politiques	30 **10,8%**	15 **19%**
Hauts fonction-naires et magistrats	12 **4,3%**	4 **5,1%**
Officiers	3 **1,1%**	0
Sous-total	45 **16,2%**	19 **24,1%**
Nobles	0	0
Propriétaires	23 **8,3%**	6 **7,6%**
Rentiers	39 **14%**	11 **13,9%**
Sous-total	62 **22,3%**	17 **21,5%**
Professions libérales	36 **12,9%**	9 **11,4%**
Industriels	43 **15,5%**	11 **13,9%**
Négociants, banquiers et agents de change	31 **11,1%**	8 **10,1%**
Sous-total	74 **26,6%**	19 **24,1%**
Boutiquiers	16 **5,8%**	1 **1,3%**
Aubergistes et hôteliers	8 **2,9%**	2 **2,6%**
Sous-total	24 **8,6%**	3 **3,9%**
Employés	3 **1,1%**	2 **2,6%**
Fonctionnaires subalternes	6 **2,2%**	3 **3,9%**
Enseignants	3 **1,1%**	1 **1,3%**
Sous-total	12 **4,4%**	6 **7,6%**
Ouvriers	1 **0,4%**	0
Artisans	7 **2,5%**	0
Agriculteurs	7 **2,5%**	4 **5,1%**
Domestiques	0	0
Pauvres	0	0
Sous-total	15 **5,4%**	4 **5,1%**
Artistes	0	0
Inconnus	10 **3,6%**	2 **2,6%**
TOTAL GENERAL	**278 (100%)**	**79 (100%)**

Le recrutement global d'Alost est plus élitiste que ceux de Bruxelles et surtout de Mons même si le poids des grandes catégories socio-économiques représentées dans les deux collèges ne différent pas complètement. L'influence de la majorité de pensionnaires et la prépondérance d'une section latine à peine complétée par une ou deux classes de la fin du cycle primaire favorisent à Alost la représentation des classes sociales fortement ou modestement favorisées (professions libérales, industriels et négociants). On peut aussi et surtout noter la proportion considérable de dirigeants politiques et administratifs : d'une part, l'arrondissement d'Alost présente une nette prédominance catholique qu'on ne retrouve pas

dans celui de Bruxelles et encore moins dans celui de Mons ; d'autre part, on se souviendra que les élites politiques libérales et daensistes étaient souvent elles-mêmes issues des classes du collège Saint-Joseph (165). Le terreau d'Alost et de la Flandre Orientale en général donne aux jésuites de Saint-Joseph des relais politiques que leurs collègues bruxellois et montois doivent certainement leur envier. A l'inverse, la présence substantielle de propriétaires-rentiers dans l'agglomération bruxelloise fait que ceux-ci semblent nettement plus nombreux dans le public de Bruxelles qu'à Alost. A l'autre bout de l'échelle sociale, les classes sociales plus modestes (boutiquiers, employés et professions manuelles) ne représentent que 18,5% à Alost.

La sélection scolaire effectuée en six ans est tout à fait remarquable au collège Saint-Joseph : non parce qu'elle élimine toute trace d'enfants de familles pauvres mais, au contraire, parce qu'elle maintient presque parfaitement le poids des classes sociales plus ou moins défavorisées (16,6% en rhétorique). Si les petits commerçants sont fortement pénalisés, les employés, les petits fonctionnaires et les agriculteurs voient leurs fils accéder en classe de rhétorique en proportion bien plus importante que d'autres catégories plus aisées. Le seul problème d'interprétation à cet égard a été de vérifier le degré d'aisance des agriculteurs mais l'inscription de la majorité de leurs fils à l'externat est une indication d'une situation de fortune peu brillante et/ou d'une volonté de disposer d'une main d'œuvre épisodique. La sélection scolaire n'a donc été une sélection sociale que si l'on veut bien admettre que le tri a été fait à l'inscription et que les enfants de familles pauvres avaient déjà été hyper-sélectionnés.

En ce concerne les familles plus aisées (80% des élèves inscrits), toutes les catégories régressent un peu à l'exception d'une seule qui progresse fortement. Les élites politiques et administratives semblent bien être un groupe extrêmement privilégié au sein de la bourgeoisie, surtout flandrienne, qui fréquente le collège d'Alost. Pour ces magistrats, ces hauts fonctionnaires et surtout pour ces très nombreux hommes politiques catholiques qui inscrivent leurs enfants au collège des jésuites, la réussite des humanités était apparemment un point de départ obligé et évident et, non pas un aboutissement comme pour de nombreux pères de famille tout aussi bourgeois mais moins ambitieux pour eux-mêmes comme pour leurs fils (166).

Dans le cas du collège Sainte-Barbe, l'année scolaire favorable est 1884-1885. Dans des proportions comparables à celles qui ont été rencontrées à Alost (70% des professions des parents ont été indiquées par les jésuites, les 30% restants donnant au moins une adresse exacte), les renseignements fournis cette année-là permettent de reconstituer l'ensemble du panorama social des 498 élèves du collège. Ceux-ci se répartissaient dans une section latine de 7 «grosses classes», une section professionnelle de 5 classes (petites à très petites), 4 classes de 5ème et 6ème primaires et deux petites classes scientifiques préparatoires aux concours des écoles spéciales de l'Etat ou des universités. Les différents annuaires commerciaux ont permis de faire tomber le taux d'incertitude concernant les professions des parents à 9,2% ; cette incertitude ne concernait que 3,8% des parents des deux rhétoriques «encadrant» l'année scolaire 1884-1885.

La première impression qui vient immédiatement à l'esprit lorsque l'on compare les publics des deux collèges de Flandre Orientale est que le collège de Gand est plus ouvert socialement qu'Alost. La domination arithmétique de l'externat explique évidemment bien des choses. Les classes plus modestes (boutiquiers, professions manuelles et petits emplois en «col blanc»)

sont nettement plus nombreuses qu'à Alost alors que le groupe le mieux représenté à Alost par rapport à Gand est celui des élites politico-administratives.

COLLEGE SAINTE-BARBE : PROFESSIONS DE L'ENSEMBLE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ANNEE 1884-1885 ET DES PARENTS DE RHETORICIENS DES ANNEES DE SORTIE 1883-1889.		
PROFESSIONS	Parents d'élèves	*Parents de rhétoriciens*
Hommes politiques	8 **1,6%**	4 **7,5%**
Hauts fonctionnaires et magistrats	19 **3,8%**	2 **3,8%**
Officiers	6 **1,2%**	0
Sous-total	33 **6,6%**	6 **11,3%**
Nobles	2 **0,4%**	0
Propriétaires	115 **23%**	12 **22,6%**
Rentiers	2 **0,4%**	0
Sous-total	119 **23,8%**	12 **22,6%**
Professions libérales	41 **8,2%**	9 **17%**
Industriels	62 **12,4%**	5 **9,4%**
Négociants, banquiers et agents de change	51 **10,2%**	4 **7,5%**
Sous-total	113 **22,7%**	9 **17%**
Boutiquiers	54 **10,8%**	4 **7,5%**
Aubergistes et hôteliers	6 **1,2%**	0
Sous-total	60 **12%**	4 **7,5%**
Employés	21 **4,2%**	4 **7,5%**
Fonctionnaires subalternes	10 **2%**	4 **7,5%**
Enseignants	2 **0,4%**	1 **1,9%**
Sous-total	33 **6,6%**	9 **17%**
Ouvriers	1 **0,2%**	0
Artisans	23 **4,6%**	2 **3,8%**
Agriculteurs	16 **3,2%**	0
Domestiques	0	0
Pauvres	0	0
Sous-total	40 **8%**	2 **3,8%**
Artistes	6 **1,2%**	0
Inconnus	46 **9,2%**	2 **3,8%**
TOTAL GENERAL	498 **(100%)**	53 **(100%)**

A l'inverse, les autres collèges où l'externat est numériquement beaucoup plus important que l'internat (Bruxelles et Mons) présentent une ressemblance presque parfaite avec Sainte-Barbe. Les différentes classes sociales ont grosso modo la même importance dans les trois collèges à 1 ou 2% près. Il est presque anecdotique de faire remarquer que Mons a, au tournant du siècle, une proportion nettement plus importante d'employés et de petits

fonctionnaires que les collèges de Bruxelles et de Gand (hasard de la sélection de ces années-là ?).

Au niveau du rapport social de sélection ou d'absence de sélection qui peut exister entre le milieu social de l'ensemble des élèves et celui des rhétoriciens, le faible nombre de rhétoriciens doit évidemment rendre très prudente la tentative de comparaison. Il semblerait que les classes les plus favorisées résistent mieux à la sélection scolaire mais on constate un phénomène assez curieux. Les industriels et les commerçants aisés sont en léger recul. Toutes les catégories modestes (boutiquiers, professions manuelles) régressent assez fortement à l'exception de celle des petits employés et des petits fonctionnaires dont la part croît sensiblement en rhétorique. C'est un résultat très particulier et qui n'a jamais été rencontré ailleurs dans les collèges que nous avons étudiés : en général, les élèves d'origine très modeste résistent mieux alors que les enfants des petits bourgeois (employés et boutiquiers) abandonnent plus souvent leurs études (découragement des parents, des élèves eux-mêmes et/ou conseils allant dans ce sens de la part des enseignants).

Après avoir examiné aussi bien globalement que collège par collège ce qui pouvait se faire «dans l'école», donc jusqu'à la sortie de rhétorique (ou de 1ère professionnelle), voyons à présent ce que les désormais anciens élèves vont opérer comme choix d'études ou de non-étude.

3. Les rhétoriciens face aux études supérieures.

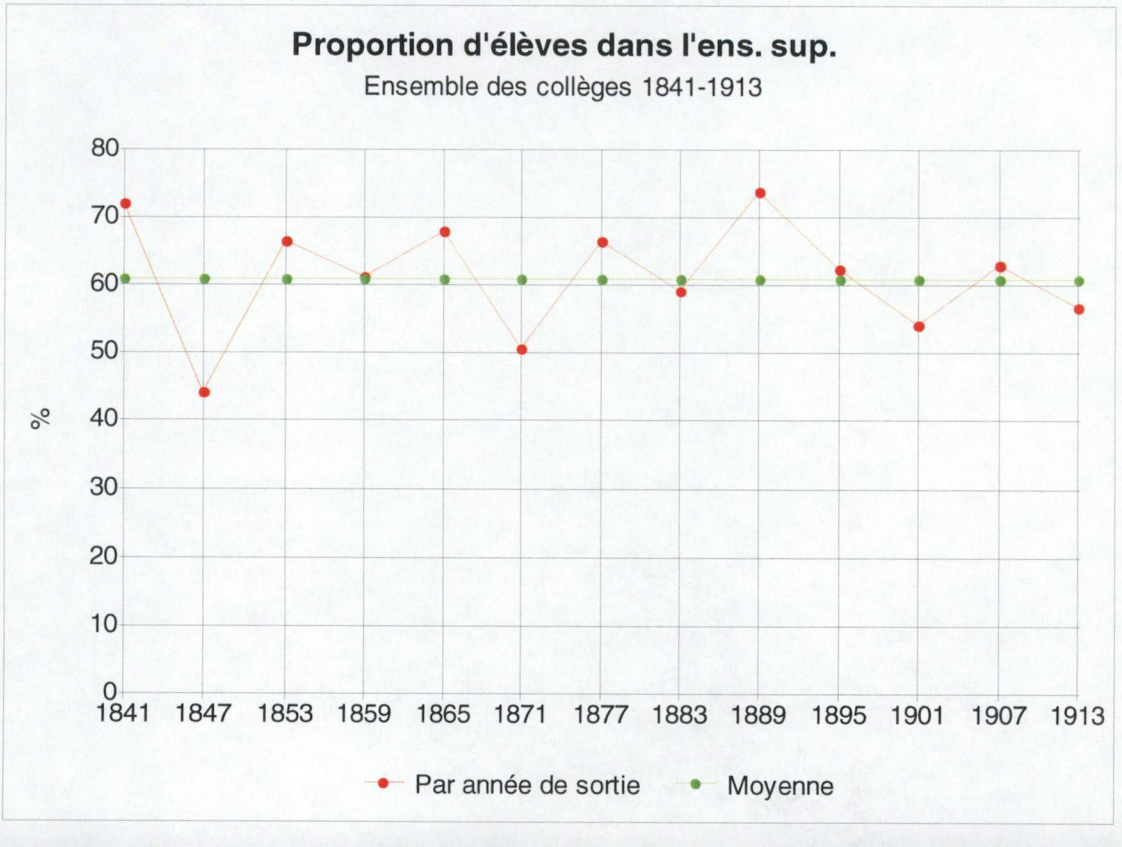
Cette partie de chapitre peut se diviser en deux grandes approches successives : d'une part, le choix des anciens élèves face aux études supérieures ; d'autre part, la réussite de ceux-ci au cours de leur parcours universitaire (ou assimilé). La première approche nous permettra de vérifier quatre éléments essentiels pour estimer la valeur du travail effectué par les collèges des jésuites. Premier élément : parmi les rhétoriciens, normalement prêts à affronter n'importe quel type d'études supérieures, quelle proportion d'Anciens poursuivra-t-elle sa formation après la sortie du collège ? Dans quelle université ou dans quelle école supérieure ? Dans quelle faculté ou dans quelle filière spécifique Deuxième élément : parmi les rhétoriciens qui ne choisiront pas de poursuivre leurs études, quelles professions auront leurs faveurs sachant que les latinistes étaient censés être formés «à tous les états de la vie» pour reprendre une expression chère aux prospectus publicitaires des collèges ? Troisième élément : parmi les étudiants issus de la filière professionnelle, comptera-t-on beaucoup de jeunes qui embrasseront directement une carrière, justifiant ainsi la dénomination de cette section ? Ladite carrière sera-t-elle forcément orientée vers le commerce et l'industrie comme pourraient le laisser supposer les appellations «cours de français ou de commerce» ou «section commerciale» que la filière non-latine porta longtemps ? Enfin, quatrième élément : ces élèves de professionnelle choisissent-ils souvent de poursuivre dans la voie des études supérieures, déniant ainsi le caractère purement «professionnel» de cette orientation et préfigurant au contraire des humanités modernes ouvrant sur l'université, même lorsqu'un jeune n'a pas fait de latin.

Poser ces quatre questions, c'est déjà y répondre. On peut en effet se douter que les quatre catégories existent. Il y aura des rhétoriciens qui feront des études supérieures, d'autres qui n'en feront pas et il en ira de même pour les élèves issus de Première Professionnelle. L'intérêt de la réponse réside dans les proportions qui seront dégagées : comment la machine était-elle réglée et ce réglage connaîtra-t-il des évolutions sensibles ?

La deuxième approche de cette partie de chapitre constitue véritablement un moment de vérité : des instances extérieures vont en quelque sorte juger le travail des jésuites en sanctionnant la valeur de leurs anciens élèves dans les différentes facultés ou écoles supérieures du pays. Les jésuites s'intéresseront particulièrement au «ticket d'entrée» des universités puisqu'ils sont directement responsables de la réussite de leurs disciples au concours d'élève universitaire présenté à la fin de la dernière année du secondaire. Cette épreuve n'existera pas en permanence mais au cours des décennies où ce concours devra être réussi, ce test sera une préoccupation majeure des jésuites (167). Une fois la porte de l'Université ouverte, la responsabilité des collèges s'atténue, celle des élèves augmente : à eux de prendre leur sort en mains. Cependant, les collèges des PP., soumis à la libre concurrence, se doivent d'être attentifs à cette réussite finale de leurs Anciens. Ceux-ci doivent certes se prendre en charge mais ont-ils appris à le faire pendant leur scolarité au collège ? Une fois les études supérieures terminées avec fruit, l'ancien élève sera au seuil de sa carrière professionnelle stricto sensu : celle-ci intéresse aussi les jésuites, notamment au niveau du «rayonnement» des collèges mais ceci sera traité ultérieurement dans une autre partie de chapitre.

Avant d'entreprendre leurs études supérieures, les rhétoriciens devaient faire un choix entre plusieurs types d'études supérieures. Précisons quels sont les options possibles ! Bien évidemment, il y a d'abord les différentes facultés de l'Université catholique de Louvain, de l'Université libre de Bruxelles, de la Faculté universitaire Saint-Louis, de la Faculté de Namur, de l'Université de Gand, de l'Université de Liège ou, beaucoup plus rarement, d'une université étrangère. Il y a ensuite les nombreuses écoles formant aux divers métiers de l'ingénieur : Arts et Métiers, ingénieur industriel, ingénieur des chemins de fer, ingénieur des Ponts et Chaussées, ingénieur brasseur, architecte, ingénieur électricien, les formations de géomètre expert. Peu nombreuses au départ, les inscriptions d'Anciens dans les différentes Académies artistiques deviendront un peu plus fréquentes au début du XXè s. (168)

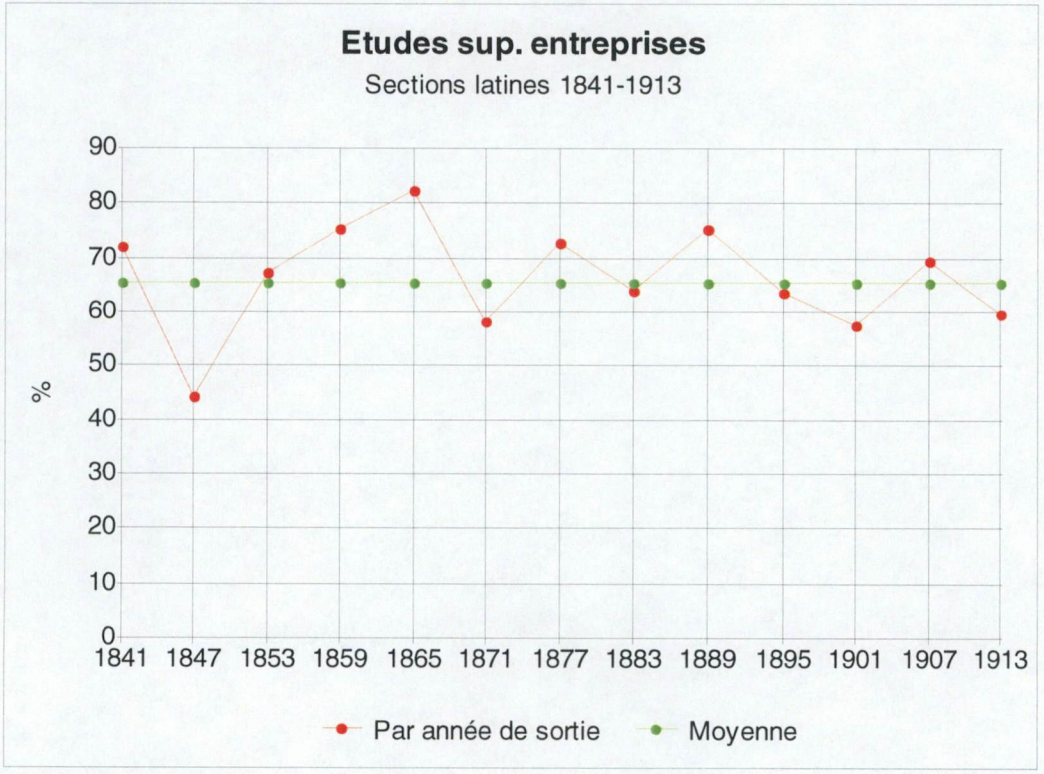
Viennent enfin des cas où la notion d'études supérieures est moins nette mais nous pensons cependant devoir l'appliquer à d'assez nombreux anciens élèves. Si un élève de l'Ecole royale militaire suit clairement une filière d'enseignement supérieur de haut niveau, il nous semble juste de ranger parmi les élèves ayant acquis une formation supérieure les officiers plus ou



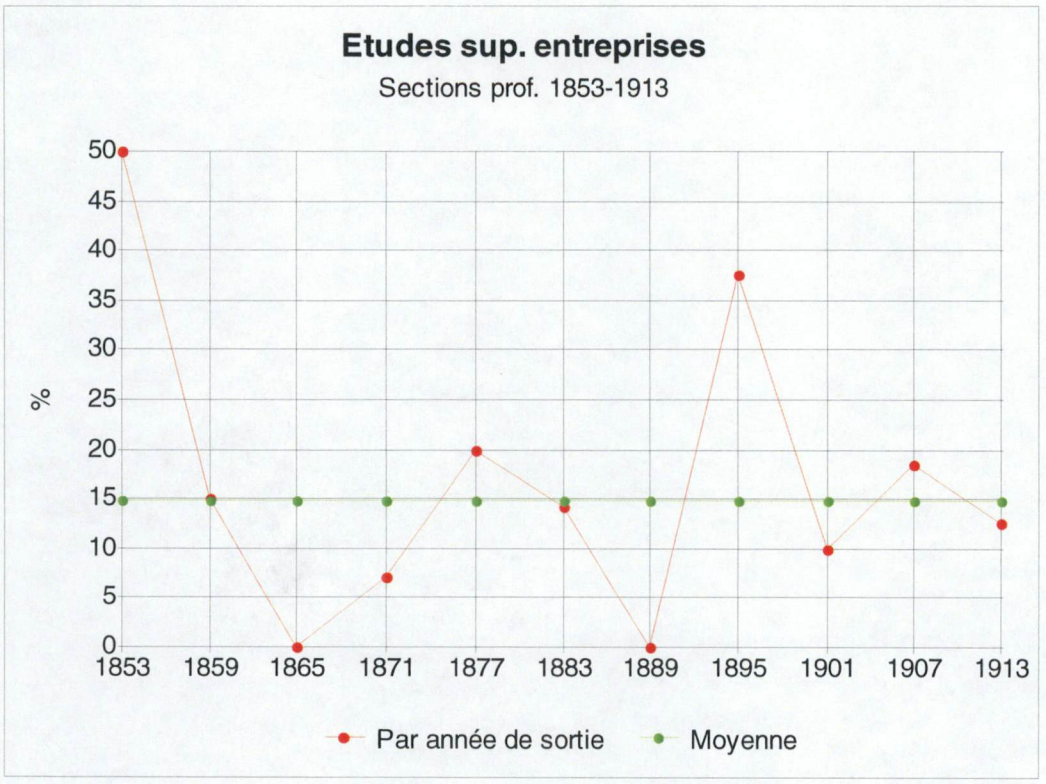
moins sortis du rang et qui ont acquis «différemment» leurs compétences militaires. Les cursus les plus difficiles à situer dans la catégorie des études supérieures stricto sensu sont ceux des membres du clergé. Pour l'immense majorité d'entre eux, leur formation nous semble cependant incontestable : les prêtres séculiers ont suivi les cours du Grand Séminaire, les prêtres membres d'un ordre religieux ont bénéficié d'une période d'études au moins aussi longue (on connaît la longueur de la formation des jésuites). Certains membres d'ordres religieux, qui ne sont pas forcément devenus prêtres, ont peut-être reçu un bagage un peu plus léger mais les exemples sont rares et leur formation pourrait quand même être qualifiée de supérieure.

Rappelons tout d'abord quelle est la proportion des «heureux élus» qui pourront aspirer à accéder à l'enseignement supérieur. Ce n'est qu'une minorité qui ne représente que de 30 à 50% des élèves inscrits en 1ère année. En moyenne, nous ne parlerons donc plus que de 40% des effectifs de départ. Ces *happy few* choisiront-ils de poursuivre leurs études ?

L'interprétation de ce graphique est à la fois simple et compliquée. Simple parce que les résultats ne présentent pas de fluctuations très sensibles : la moyenne d'élèves de classes terminales entreprenant des études supérieures est de 60,8% pour l'ensemble de la période allant de la rhétorique 1841 à la rhétorique 1913. Aucune année ne s'écarte sensiblement de cette moyenne. La machine a donc connu un réglage très stable tout au long du XIXè s. et jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Si on se souvient de ce que les élèves des classes terminales ne représentaient plus que 40% des élèves initialement inscrits, on peut donc établir qu'un quart de ceux-ci accédera finalement à l'enseignement supérieur.



L'interprétation pose cependant problème car une telle uniformité ne permet pas de repérer les changements intervenus dans l'organisation des écoles et des filières d'enseignement. Les



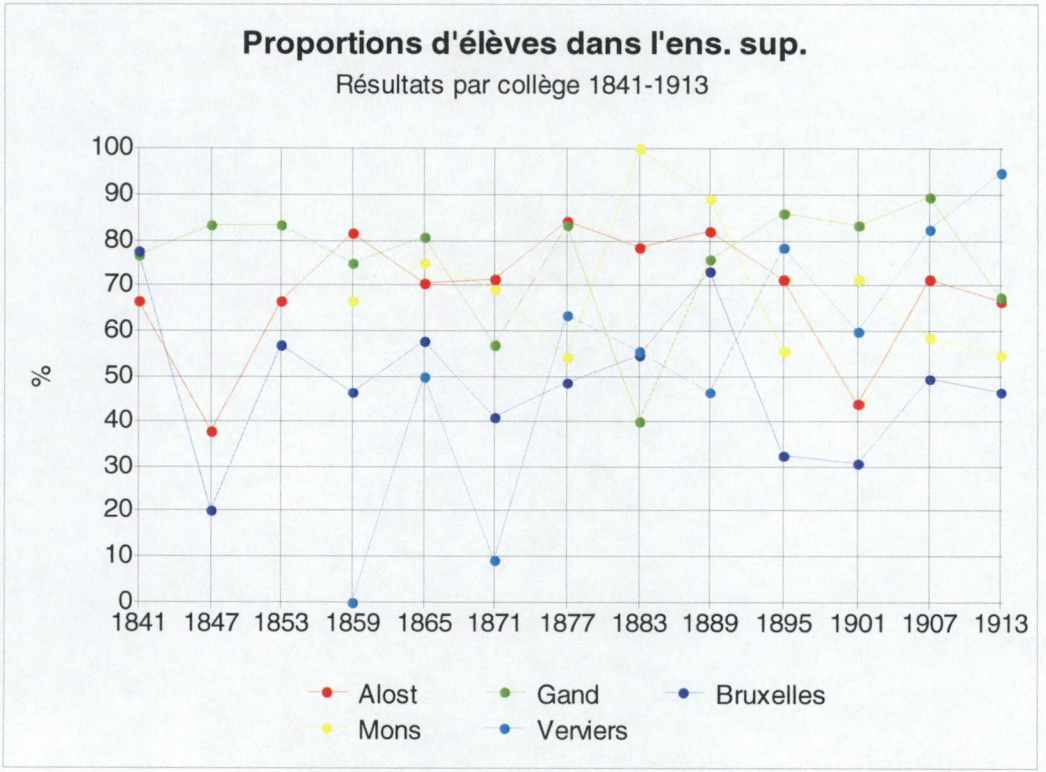
seules chutes un peu brutales interviennent en 1847 et en1859, elles correspondent à l'ouverture des sections professionnelles à Bruxelles et à Gand mais les ouvertures, les fermetures ou les réorganisations ultérieures de ces sections ou bien des pensionnats ne semblent pas avoir modifier en quoi que ce soit l'équilibre global entre les élèves qui poursuivront des études supérieures et ceux qui ne le feront pas.

Cependant, une hypothèse de départ plausible serait d'envisager des sections latines préparant surtout des élèves se destinant à des études universitaires et des sections professionnelles rassemblant surtout des élèves voulant embrasser assez vite une carrière professionnelle. Un tableau global ne le démontrant pas et ne le démentant pas non plus, il était nécessaire de séparer les rhétoriciens et les élèves de 1ère Professionnelle parmi les 1390 cas individuels retenus.

Les deux graphiques ci-dessus montrent de façon péremptoire la différence de profils qui pouvait exister entre les sections latines et la filière non-latine qui s'appela assez longtemps «section professionnelle». Le taux moyen d'accès à l'enseignement supérieur est de 15% en professionnelle mais il grimpe à près de 66% en latine. Si on combine cette information avec l'effondrement que les sections professionnelles connaissaient au cours des deux dernières années du cycle (au point de voir disparaître assez souvent la classe de 1ère Professionnelle), le projet des deux sections se distingue encore plus nettement. La section professionnelle n'est pas majoritairement destinée à conduire les élèves à suivre un cycle secondaire complet ; de plus, la minorité qui arrivera quand même au bout de sa scolarité n'est pas décidée à accéder aux quelques filières de l'enseignement supérieur qui lui sont ouvertes. Au contraire, la section latine voit des élèves plus stables, dont une proportion plus importante ira jusqu'en rhétorique ; par la suite, les rhétoriciens ont, semble-t-il, été persuadés que leur comportement «normal» était de poursuivre des études supérieures. C'est ce que feront deux tiers d'entre eux.

Autre constatation : la régularité du choix des latinistes est assez remarquable. La proportion de rhétoriciens qui opte pour des études supérieures fluctue certes de 44% pour 1847, la rhétorique la moins encline à aborder des études supérieures, à 82% pour 1865, année au terme de laquelle les rhétoriciens optèrent le plus massivement pour poursuivre leur cursus scolaire. La variation est donc de 38% mais cette marge grimpe à 50% chez les élèves de 1ère Professionnelle. De six ans en six ans, entre chaque année retenue, les variations fortes sont d'ailleurs coutumières dans les choix de ces sections alors que les latinistes s'écartent beaucoup moins de la norme. Face à des 1ères Professionnelles, soit inexistantes, soit totalement dépourvues de candidats à des études supérieures, on comprend les tentatives multiples des jésuites de réorienter le programme et les objectifs de ces sections globalement si peu satisfaisantes (169).

Au niveau des collèges, dont nous connaissons maintenant les grandes caractéristiques du recrutement géographique et social, l'inclination à choisir ou à négliger les études supérieures est-elle globalement semblable ou dissemblable ? L'influence d'un milieu social ou culturel plus urbain ou plus rural aura-t-il une influence ? La sociologie politique et religieuse de régions très cléricales ou très anticléricales jouera-t-elle un rôle ? L'existence ou l'absence d'un pensionnat ou d'une section professionnelle sont-ils des facteurs importants ?



Les résultats de cette répartition par collèges laissent évidemment perplexe. Il semble bien difficile de distinguer nettement quel collège amènera une plus grande proportion de ses anciens élèves à choisir de poursuivre des études universitaires ou supérieures. A un moment ou à un autre, Alost, Gand, Mons et Verviers ont tous remporté la palme du collège ouvrant les portes de l'enseignement supérieur. A l'inverse, Verviers, Gand et Bruxelles se sont retrouvés au moins une fois «lanterne rouge». Cependant, à y bien regarder, des tendances

peuvent quand même être dégagées. Le collège (ou les collèges) Saint-Michel est six fois le plus mal classé : en fait, toutes ces années sont à ranger parmi les périodes pendant lesquelles ledit collège ne possède pas ou plus de pensionnat. De plus, Saint-Michel sera le seul à garder ouverte une section professionnelle pendant presque toute la période étudiée. Le collège de Verviers présente bien des ressemblances avec Saint-Michel : pas de pensionnat, une importante section professionnelle jusqu'au début du XXè s. Avec la fermeture de celle-ci, Saint-François-Xavier devient subitement «le» collège le plus favorable aux études supérieures.

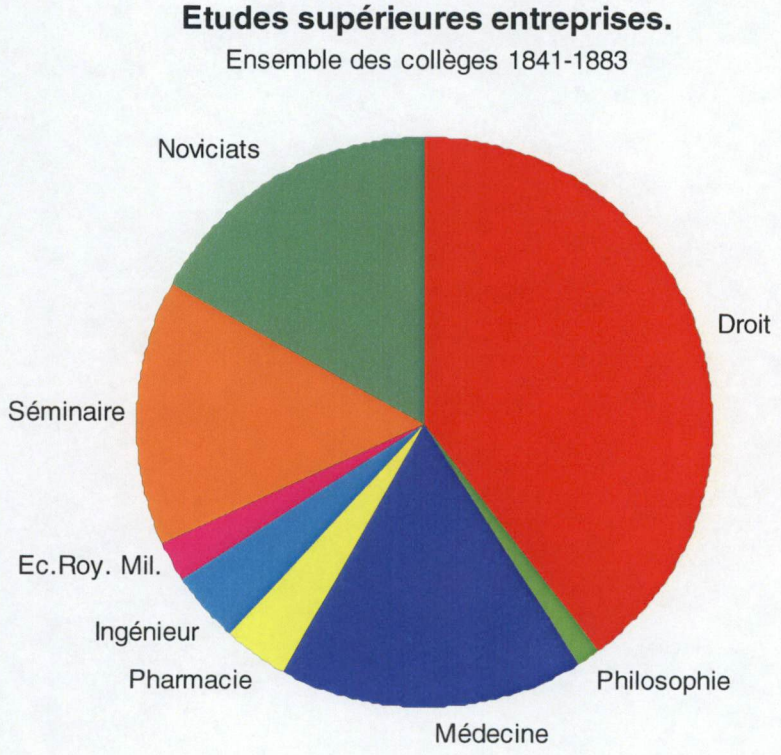
Proportion moyenne d'élèves des classes terminales accédant à l'enseignement supérieur (1841-1913).				
ALOST	GAND	BRUXELLES	MONS	VERVIERS
68,6%	73%	46,8%	65,6%	61,6%

Les collèges dotés de pensionnat (Alost, Gand, Mons), en moyenne, conduisent plus souvent leurs élèves vers les études supérieures et il semble que les collèges flamands soient plus favorables à celles-ci que les collèges wallons. Par contre, la présence d'une ou de plusieurs universités dans les murs d'une ville ne semble pas avoir été un facteur spécialement favorable : Bruxelles aurait dû alors bénéficier d'un autre classement.

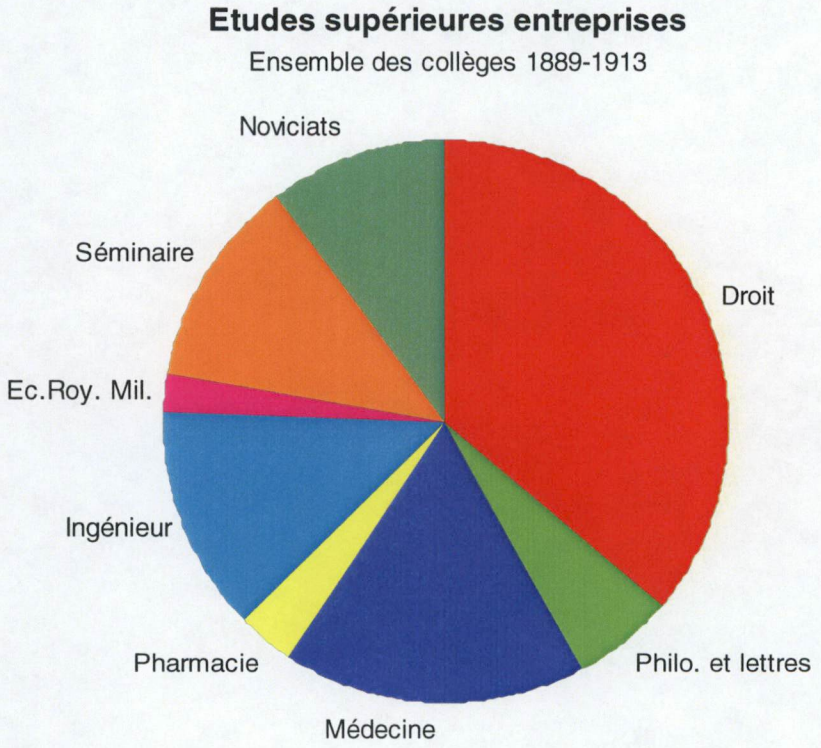
Il ne faut cependant pas aller trop loin et chercher absolument une logique dans les résultats obtenus. Cet enchevêtrement de courbes a d'ailleurs en lui-même une double signification : il rend bien compte de «l'effet de crû» et il souligne l'action des responsables locaux. Tout comme les classes de rhétorique peuvent être faméliques ou pléthoriques (de 5 à 38 élèves, par exemple), tout comme les élèves de ces classes peuvent être globalement médiocres ou brillants, les taux d'entrée dans l'enseignement supérieur varient fortement pour la simple et bonne raison qu'un groupe-classe n'est pas un autre (170). Il y aurait donc de bons et de mauvais «crûs», l'appartenance d'une classe au collège de Gand, de Mons ou d'Alost n'est pas le facteur déterminant. Cependant, l'orientation des élèves en fin de rhétorique peut également être fortement influencée par les professeurs de rhétorique ou les directions d'écoles : pour des élèves hésitants ou issus de familles dont ils deviendraient le premier représentant universitaire, le conseil d'un professeur ou d'un préfet aura pu être la motivation finale qui orientera la décision.

Reste à envisager quelle sera le choix précis de ces 66% de rhétoriciens et de ces 15% d'élèves de 1ère Professionnelle qui allaient recevoir une formation supérieure. Ce choix influencera évidemment profondément leur future carrière professionnelle : il ne leur reste «plus qu'à» réussir pour que celle-ci soit souvent définitivement fixée. Nous pourrons en dégager trois enseignements. D'abord quelles sont les formations choisies le plus souvent, quelles sont celles qui sont moins fréquentes. Ensuite, quels sont les types d'études pour lesquelles les élèves des jésuites réussissent bien et quels sont ceux pour lesquels ils réussissent moins bien. Enfin, quelles sont les universités et les écoles choisies. Ce renseignement a évidemment une implication idéologique forte. Les élèves des jésuites choisissent-ils l'enseignement de leur «monde» (UCL, Facultés Saint-Louis, Facultés de Namur) même si celui-ci est géographiquement éloigné (sauf pour les Bruxellois qui choisiraient Saint-Louis) ou optent-ils pour la proximité géographique (l'Université de Gand pour les Gantois, Liège pour les Verviétois, l'ULB à Bruxelles) même si ces établissements sont réputés plutôt neutres ou plutôt hostiles ? (171)

Les filières d'enseignement choisies par les ex-rhétoriciens pendant les 40 premières années étudiées fournissent des renseignements clairs : au cas où les Anciens réussiraient à terminer avec fruit leur parcours, il y aura parmi eux profusion de juristes et de prêtres. Conclusion d'ailleurs logique par rapport au type d'études que l'immense majorité des Anciens a suivi. Les autres options ne représentent pas plus d'un 1/3 des études supérieures entreprises. Parmi celles-ci, les filières médicales (médecine et pharmacie) se taillent encore une part notable (environ 20% des études supérieures commencées). Les ingénieurs sont très peu nombreux et il n'est même pas nécessaire de parler d'autres facultés universitaires ou d'écoles supérieures non-universitaires qui ne sont pas ou pratiquement pas présentes dans l'échantillon étudié.



Par la suite, de 1889 à 1913, la variété des choix devient un peu plus nette. Le droit, les filières médicales et les vocations religieuses dominent toujours l'ensemble mais il semble bien que dans le milieu «humaniste» des élèves de gréco-latines, le choix des études d'ingénieur (avec ses multiples variantes) devienne plus courant et que cette profession acquière une respectabilité qui lui permettent de concurrencer les professions libérales plus traditionnelles (172). En outre, d'autres possibilités deviennent moins marginales. C'est notamment le cas pour les carrières d'enseignement (surtout proposées par les Facultés de Philosophie et Lettres et, plus rarement pour les Anciens des collèges, par les Ecoles normales) : même dans l'enseignement catholique, des places de plus en plus nombreuses existent désormais pour des professeurs qui ne sont pas prêtres. Plus marginalement, les études politiques, sociales, économiques ou commerciales sont plus souvent qu'autrefois des options à part entière et certains les choisissent en tant que telles et non plus comme



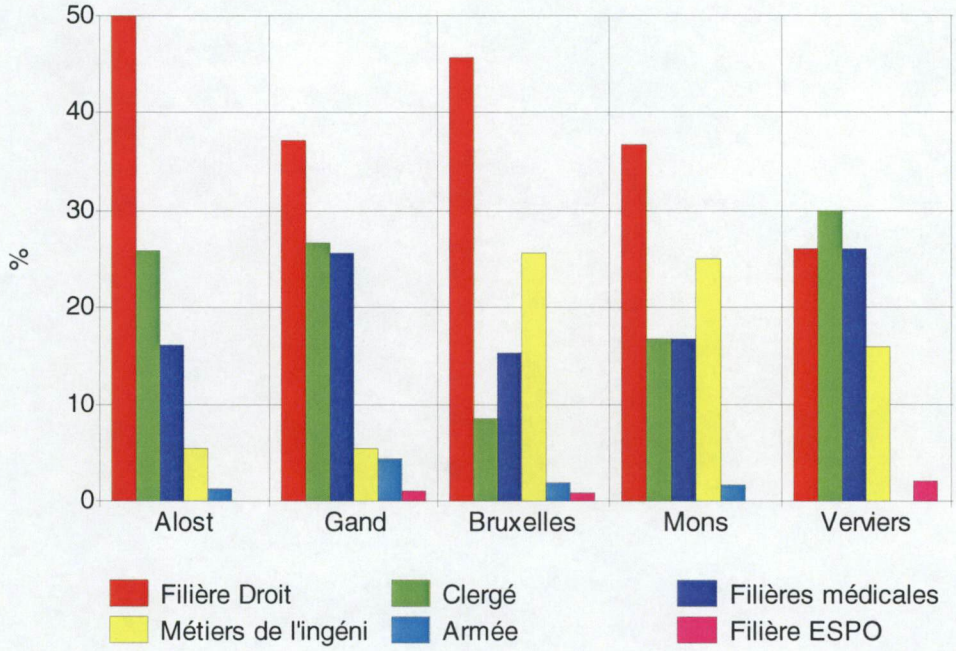
complément au droit (173).

Les collèges sont-ils tous égaux devant les études ? Il a déjà été répondu à cette question au point de vue du pourcentage d'élèves de classe terminale qui optait pour la poursuite d'études au niveau supérieur. Mais il est peut-être intéressant de savoir si certains types d'études sont privilégiés par un établissement plutôt que par un autre. Le caractère industriel d'une région augmentera-t-il le nombre de candidats ingénieurs ? Les vocations religieuses seront-elles inégalement réparties entre les collèges ? Le mémoire du P. Hupez avait déjà avancé des éléments de réponses à ce sujet à partir de l'analyse des entrées au sein de la Compagnie de Jésus (174). Les rares carrières militaires sont-elles concentrées dans un ou deux collèges ? Les grandes villes (Gand, Mons et surtout Bruxelles), qui rassemblent plusieurs instances judiciaires, produiront-elles encore plus de candidats juristes que des villes moyennes ne possédant que des tribunaux plus modestes comme Verviers ou n'ayant pas de tribunal du tout comme Alost ? (175)

La division des résultats de choix d'études par collège ne modifie pas fondamentalement l'impression d'ensemble mais on peut constater certaines spécificités. La seconde période (1889-1913) est seule envisagée ici car elle permet de comparer valablement les cinq collèges alors que, précédemment, deux des collèges étaient en «phase de démarrage» au moins jusqu'en 1859 et même jusqu'en 1865. Le nombre extrêmement faible d'élèves abordant des études supérieures à Mons et à Verviers rendait toute comparaison peu valide jusqu'à cette date avancée.

Comparaison des principales filières

Choix des études supérieures 1889-1913



Dans trois collèges (Alost, Gand et Mons), le «tiercé» de tête est respecté : les filières juridiques (droit et notariat) sont suivies par les vocations ecclésiastiques rassemblées, les filières médicales (médecine, pharmacie, vétérinaire) sont en troisième position. Mons et surtout Bruxelles se distinguent par un fort contingent de candidats ingénieurs et par de rares vocations ecclésiastiques (surtout Saint-Michel). Une typologie opposant des collèges flamands très juridiques, très ecclésiastiques, peu tournés vers des métiers nouveaux, et des collèges wallons et bruxellois où le métier d'ingénieur est bien coté mais où les vocations religieuses sont peu nombreuses est déforcée par l'exemple tout à fait «anormal» de Verviers. En effet, Saint-François-Xavier correspondrait assez bien au modèle si les vocations ecclésiastiques n'y dépassaient en moyenne tout ce qui a pu être enregistré, même en Flandre. Il est vrai que l'hinterland de la cité lainière n'est pas du tout le même que ceux de Bruxelles et de Mons-Borinage. Le public relativement démocratique de Verviers fournit de nombreux candidats à la prêtrise ; il n'y a là rien d'illogique (176).

Pour le reste, il n'est pas facile de dégager des enseignements logiques. Alost, qui ne possède même pas de tribunal de 1ère instance, est recordman des études juridiques mais il est vrai que cela signifie aussi et surtout que le pensionnat de Saint-Joseph fournit des juristes à toute la province de Flandre Orientale. Les rares carrières militaires sont assez équitablement

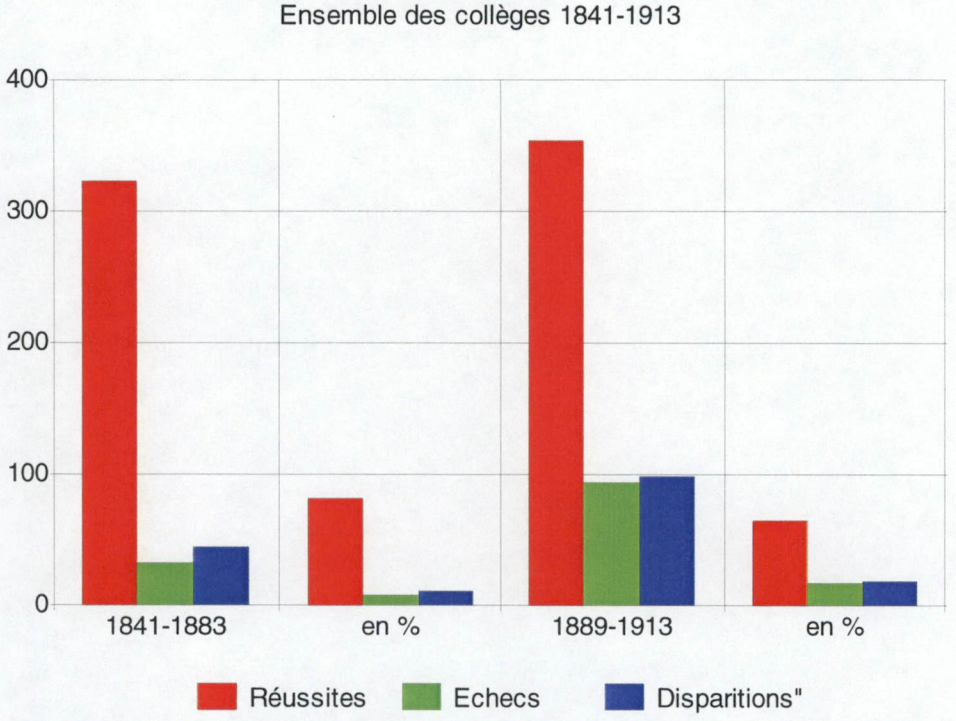
réparties (sauf à Verviers qui en est totalement dépourvu) : la présence de l'Ecole Royale Militaire, à Bruxelles, ne semble avoir été un élément favorisant pour la section secondaire de Saint-Michel mais il en va tout autrement pour le Cours Scientifique Spécial essentiellement axé sur la préparation des futurs officiers. Dans l'échantillon, la présence des années 1907 et 1913 introduit d'ailleurs un biais dans l'explication de la présence des militaires : certains jeunes, qui se destinaient à d'autres carrières, se sont engagés en 1914 et sont devenus officiers. Au cours des années 1920, ils le sont finalement restés (177).

Dans le commentaire que nous avons fait à propos du choix des études, il a pu arriver que le choix des études supérieures ait été un peu vite assimilé au déroulement d'une carrière. Encore fallait-il réussir ces études. C'est ce que nous allons examiner à présent : en fait, les résultats des anciens élèves qui ont essayé de poursuivre une formation supérieure ou universitaire autorisaient la confusion entre choix d'études et carrière. Ces résultats furent en effet fort bons. Il faut cependant préciser comment, méthodologiquement, ils ont pu être approchés.

Au départ, c'est-à-dire pendant les dernières semaines de la rhétorique (ou de leur 1ère Professionnelle), les jésuites collectent des informations en vue de l'établissement du *Numerus Scholarium*. Ils demandent à leurs élèves ce qu'ils ont l'intention de faire l'année suivante. Sept cas sont envisagés par ces documents. Les élèves peuvent opter pour une faculté de la Compagnie de Jésus : on pense bien sûr à Namur mais Alost et Gand eurent aussi une section de philosophie pendant quelques années. Les rhétoriciens peuvent aussi choisir l'Université catholique de Louvain ou une «autre» université (sans précision). Dans le secteur des études plus ou moins profanes, sont également retenues les Ecoles spéciales (le plus souvent du Gouvernement) chargées en général de former des ingénieurs ou des officiers. Enfin, trois possibilités existent en ce qui concerne les vocations religieuses : les séminaires épiscopaux, le noviciat de la Compagnie de Jésus ou les noviciats d'autres congrégations (178).

A l'arrivée, c'est-à-dire à la fin de ces études supérieures, il reste quelques traces dans des documents. Les écoles et universités ont normalement gardé les inscriptions et les mentions de résultats de leurs étudiants. Les séminaires ou noviciats ont enregistré ces entrées, ces premiers vœux ou ces vœux perpétuels qui rythment la vie du futur religieux. Les associations d'anciens élèves, les annuaires commerciaux, les archives communales répertorient les professions des avocats, notaires, officiers ou ingénieurs qui ont mené à terme leur formation (179). Dans le meilleur des cas, nous devrions disposer d'une liste de lauréats et d'une liste de candidats malheureux. La soustraction de l'une par l'autre devrait conduire à l'établissement d'un taux de réussite. Il existe malheureusement une zone grise : celle que nous avons dénommée les «disparitions». Par rapport aux intentions initiales des rhétoriciens, une série d'élèves universitaires ou de futurs religieux ont, semble-t-il, disparu. Echec à l'examen d'élève universitaire quand il existe, changement d'avis, inscription dans une université étrangère ou au Jury central, parcours universitaire extrêmement long : telles sont les principales raisons qui provoquent ces «disparitions» qui ne peuvent être répertoriées ni parmi les échecs ni parmi les réussites (180).

Il est cependant possible d'approcher d'assez près la réalité de la réussite ou de l'échec des anciens élèves après la fin de leur scolarité secondaire. Face à une masse de réussites incontestables, la comparaison peut s'établir entre un maximum et un minimum. On peut considérer d'une part que seuls les échecs avérés sont vraiment des échecs et calculer à partir de ce minimum le taux de réussite. D'autre part, on peut être pessimiste et estimer que tous les



«disparus» sont des échecs. C'est alors l'addition des échecs et des «disparitions» face au total des réussites qui permettra d'établir le taux de succès des Anciens. En fait, grâce à ces deux chiffres, il faudra approcher la réalité entre ces deux situations extrêmes.

En tout état de cause, la situation est franchement brillante même si on retient l'hypothèse la plus défavorable. La sélection a été sévère entre la 1ère année et la rhétorique, l'entrée dans l'enseignement supérieur n'est pas assurée au terme de celle-ci mais ceux qui poussent les portes de l'université ou des écoles supérieures réussiront massivement.

REUSSITE OU ECHEC DES ETUDES SUPERIEURES (1841-1913)				
	Réussites	**Echecs**	**«Disparitions»**	**Total**
1841-1883 (8 années de sortie retenues)	323 **(90,1%)** ou (81%)	32 **(9,9%)** ou (8%)	44 (11%)	399 (100%)
1889-1913 (5 années de sortie retenues)	354 **(79%)** ou (64,7%)	94 **(21%)** ou (17,2%)	99 (35,2%)	547 (100%)
	Nombre annuel moyen de réussites	**Nombre moyen d'échecs**	**Nombre moyen de «disparitions»**	**Nombre moyen par année de sortie**
1841-1883	40,4	4	5,5	49,9
1889-1913	70,8	18,8	19,8	109,4

Pendant 40 ans, le taux de réussite des anciens élèves dans l'enseignement supérieur aura donc fluctué entre 80 et 90%. La sélection a joué son rôle : les élèves ont bel et bien été triés sur le volet pour réussir sans beaucoup de problèmes dans l'enseignement supérieur. Apparemment tout le monde y gagne. Les anciens élèves et leurs parents entreprennent avec confiance une nouvelle phase de scolarité en évitant au maximum les redoublements, les échecs et les frais qui y sont liés. Les collèges de la Compagnie de Jésus y acquièrent une réputation redoutable : après le premier test de l'examen d'élève universitaire que les gouvernements libéraux ont imposé et qui s'est transformé en argument publicitaire pour les

jésuites, les résultats finaux des études supérieures confirment l'intérêt que tout parent soucieux de l'avenir de son fils aurait à l'inscrire dans une école de la Compagnie (181).

Les 35 dernières années (1889-1913), amènent des changements notables. La masse d'élèves qui s'inscrit dans l'enseignement supérieur augmente de 37% (de 399 à 547) mais le taux de réussite fléchit nettement (il tombe à 70,8% ou à 64,7% selon le point de vue adopté). A cette double évolution, il y a sans doute trois explications. D'abord, la période se situe sous le règne de la majorité absolue catholique : les gouvernements catholiques n'imposent plus ces sortes de concours d'entrée à l'enseignement universitaire et il est donc vraisemblable que les collèges déconseillent moins souvent à des candidats moyens de tenter leur chance dans l'enseignement supérieur (182). Ensuite, si l'enseignement secondaire accueille des élèves de plus en plus nombreux, les universités s'ouvrent elles aussi un peu plus largement. La sélection se fera vraisemblablement plus souvent dans l'enseignement supérieur. Enfin, la troisième explication n'a pas de rapport direct avec les capacités des anciens élèves ; elle est plutôt liée avec ce qu'on ne peut pas appeler une «crise des vocations» mais une crise dans la permanence des vocations. Pendant la période 1841-1883, les entrées dans les séminaires épiscopaux, dans les noviciats de la Compagnie de Jésus ou d'autres congrégations étaient, disons, définitives : les novices devenaient prêtres ou religieux après quelques années de formation. En 1889-1913, les choses changent : les vocations restent nombreuses (25% des anciens élèves commençant une formation de niveau supérieur) mais le taux d'abandon grimpe en flèche (183). La situation est particulièrement grave pour les anciens élèves entrés dans un séminaire épiscopal ou dans un ordre religieux «non-jésuite» mais, même dans la Compagnie de Jésus, les abandons, quasi inexistants auparavant, deviennent monnaie courante.

REUSSITE OU ECHEC DES ETUDES SUPERIEURES PAR FILIERES (1841-1913).

Filières	Taux de réussite (1841-1883)*	Taux de réussite (1889-1913)
Droit (avec notariat et philosophie préparatoire du droit)	92,3%	86,6%
Philosophie et Lettres	Filière inusitée par les anciens élèves à cette époque	54,5%
Etudes économiques, sociales et politiques	100%	83,3%
Médecine (avec pharmacie, science naturelle, vétérinaire)	89,6%	78,6%
Ingénieurs	82,4%	89,8%
Officiers	100%	100%
Séminaires épiscopaux	84,5%	57,7%
Noviciat SJ	100%	81,8%
Noviciats d'autres ordres	75%	41,7%
Autres (recherche scientifique, Ecole normale, Académies artistiques)	100%	100%
* Echecs et réussites seuls pris en compte		

Comme on peut le constater, toutes les filières ou presque connurent une augmentation sensible du nombre d'échecs après 1883. Il est aussi intéressant de remarquer que, parmi de très bons résultats globaux, une certaine disparité de résultats existe entre les filières même avant 1883. Parmi les choix d'études les plus couramment effectués par les Anciens, le droit et l'entrée dans la Compagnie de Jésus enregistrent les plus beaux taux de succès. Il n'y a

sans doute rien d'étonnant à ce que l'enseignement des jésuites prépare particulièrement bien à pratiquer le droit et à entrer dans leur propre congrégation. A l'inverse, la médecine et les autres filières ecclésiastique enregistrent des résultats un peu inférieurs. Les études plus rarement choisies connaissent des degrés de réussite remarquables, avoisinant souvent les 100%. Les quelques élèves qui quittaient les sentiers battus étaient sans doute plus motivés que les autres et entendaient bien réussir dans la voie plus particulière qu'ils avaient prise. Après 1883, ces choix d'études très minoritaires deviennent précisément plus communs : la qualité des résultats s'en ressent et le taux d'échec de ces filières progresse assez fortement (184).

Reste à envisager dans quelle institution ces anciens élèves effectuèrent leurs études supérieures. Deux remarques importantes doivent être faites préalablement. L'exposé d'une situation globale, commune aux Anciens des cinq collèges n'a guère de sens car les contraintes, ou les facilités, de la géographie feront forcément varier fortement les choix des rhétoriciens en quête d'une université ou d'une école supérieure. On peut bien sûr imaginer qu'un grand nombre d'entre eux se retrouveront quand même dans une université ou une faculté catholiques, même éloignées, mais ceci n'enlève rien à la nécessité d'exposer quelles sont les conséquences de la situation géographique des étudiants. Deuxième remarque : nous avons gardé dans nos tableaux et graphiques les mentions des noviciats et séminaires épiscopaux même si rien de neuf ne peut être ajouté quant à ces choix par rapport à ce qui a été dit précédemment. Le maintien de l'indication de ces institutions religieuses permet toutefois de comparer l'importance de ces filières par rapport à telle ou telle université. Les novices et séminaristes étant bien sûr, plus que tout autre, à ranger parmi les étudiants choisissant l'enseignement catholique même s'il n'est pas proche de leur domicile.

Géographiquement parlant, quelles sont les situations respectives des étudiants de chaque collège ? Trois villes et donc trois collèges sont dans une position de forte contrainte géographique. Gand est le cas le plus flagrant : l'université est dans la ville, c'est une université d'Etat, plus ou moins neutre, plus ou moins pluraliste où catholiques et libéraux se sont constitué un petit monde à eux autour d'associations d'étudiants très structurées (185). La tentation sera évidemment grande de rester à proximité immédiate de son domicile plutôt que de partir à l'Université catholique de Louvain, à 80 km de là. Il y aura certes une exception, lorsque pendant quelques années (1857 à 1861), les jésuites ouvriront une section de philosophie à Sainte-Barbe même (186).

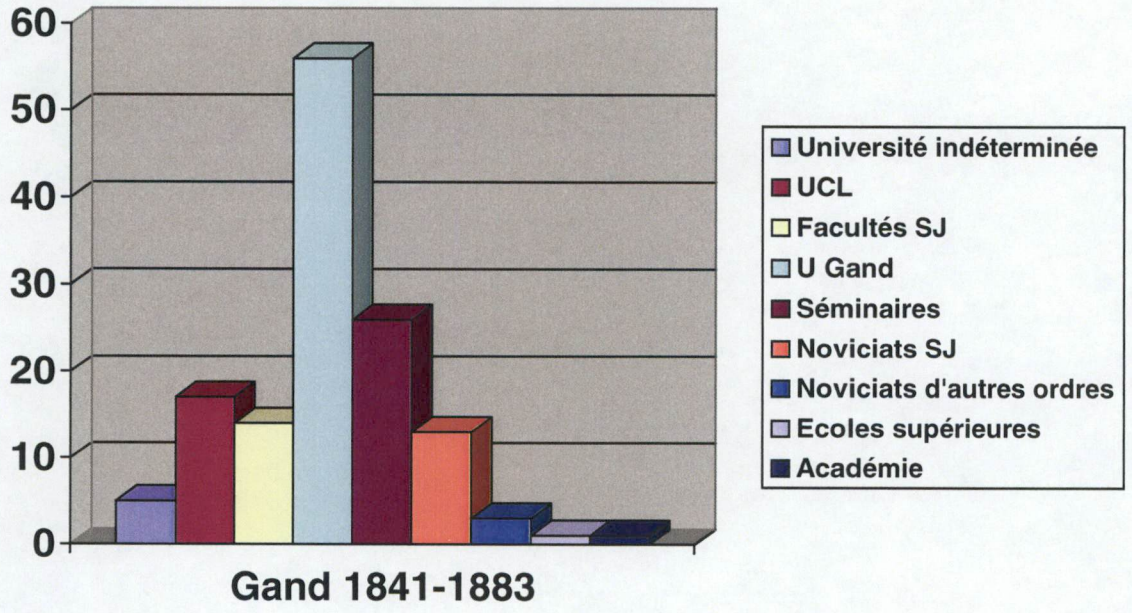
Les Verviétois vivent une situation assez semblable par rapport à l'Université de Liège mais celle-ci est cependant éloignée d'une vingtaine de kilomètres et, pour la plupart des étudiants verviétois, aller à Liège c'est devoir y résider (187). L'avantage de cette université par rapport à l'UCL est moins évident.

Les Bruxellois ont eux aussi une université dans leur ville mais le fossé idéologique est sans doute plus difficile à franchir. L'Université libre de Bruxelles n'est certainement pas un lieu recommandé par les jésuites. Le choix de l'UCL nécessite cependant un lieu de vie sur place. A partir de 1858, avec l'ouverture des Facultés Saint-Louis, existent cependant deux solutions intermédiaires : fréquenter Saint-Louis pour éviter le logement immédiat à Louvain ou se préparer à «affronter» l'ULB après avoir reçu le «bon» enseignement philosophique de Saint-Louis (188).

Les deux cas les plus intéressants sont sans doute ceux de Mons et d'Alost car ces deux cités sont assez nettement éloignées de l'ensemble des universités belges de l'époque. La

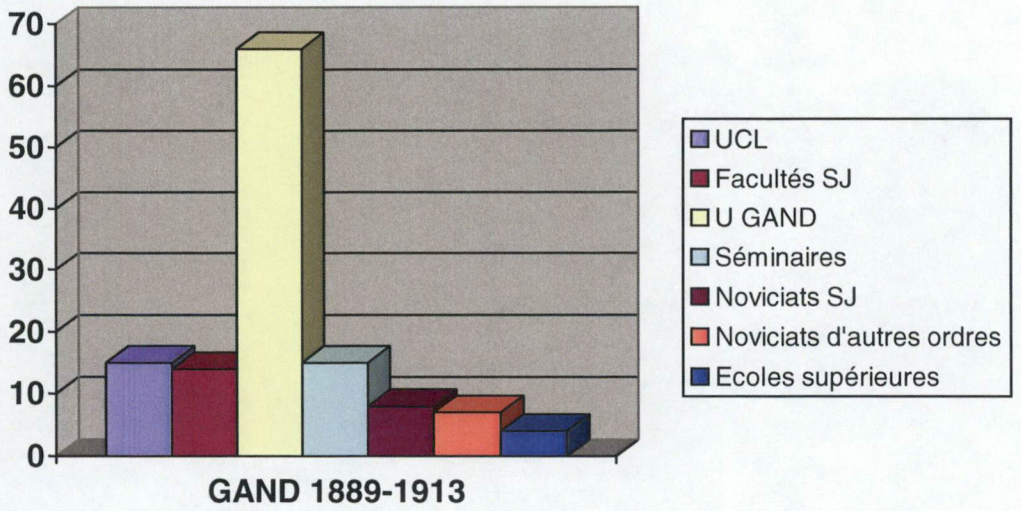
géographie n'impose pratiquement aucune contrainte aux Montois ; disons plutôt que les contraintes sont importantes mais qu'elles ne désignent pas Bruxelles, Gand ou Louvain comme un choix plus facile. Alost, à mi-chemin de Bruxelles et de Gand, se trouve grosso modo dans la même situation. Dès lors, les étudiants originaires de ces deux villes feront un choix non-géographique : le critère idéologique en apparaîtra d'autant mieux. Examinons dans l'ordre qui vient d'être évoqué ce que firent réellement les anciens élèves des PP.

Le cas gantois illustre péremptoirement le triomphe de la facilité géographique sur un choix idéologique : la proximité avait d'ailleurs des répercussions financières non-négligeables pour leurs étudiants et leur famille. Avec le temps, cette tendance ne fera que se renforcer, la proportion d'élèves optant pour l'Université de Gand croissant encore après 1883. Il semble donc parfaitement normal pour les Anciens des jésuites de commencer des études universitaires dans une faculté de leur ville. Les minoritaires (22% pendant toute la période) qui choisiront l'UCL ou une faculté jésuite représentent sans doute un noyau de catholiques en moyenne plus décidés et plus engagés. Il s'agit peut-être aussi de familles plus aisées pouvant se permettre un logement à Louvain. Il est à noter que, de 1857 à 1861, lorsqu'une section de philosophie s'ouvrit au collège des jésuites de Gand, celle-ci attira un nombre plus important d'élèves gantois que son homologue namuroise mais elle connut seulement un succès relatif qui n'entama pas vraiment la prédominance de l'Université de l'Etat (189). Si on veut aller au bout d'une division idéologique, il est à constater qu'une bonne moitié des élèves (+/- 55% d'entre eux) opte pour un enseignement non-catholique alors que les 45%

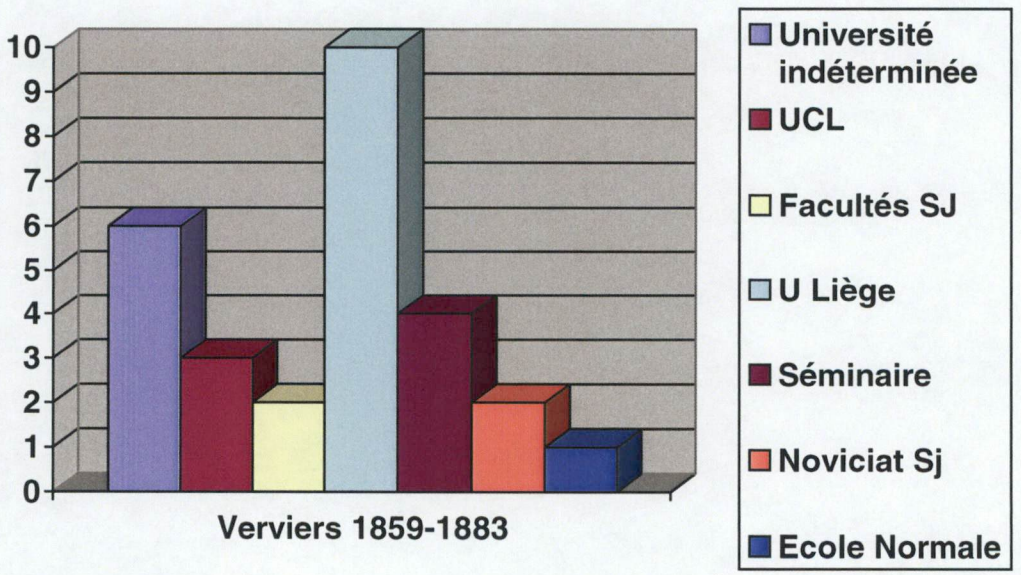


Gand 1841-1883

restants choisissent des facultés catholiques ou l'entrée dans les ordres.



Choix des élèves du collège Sainte-Barbe de Gand	1841-1883	1889-1913
Université indéterminée	5	0
UCL	17	15
Facultés SJ (Namur ou Gand)	14	14
Université de Gand	56	66
Séminaire épiscopal	26	15
Noviciat SJ	13	8
Ordre religieux	3	7
Ecoles Supérieures	1	4
Académie	1	0
Total	**136**	**129**

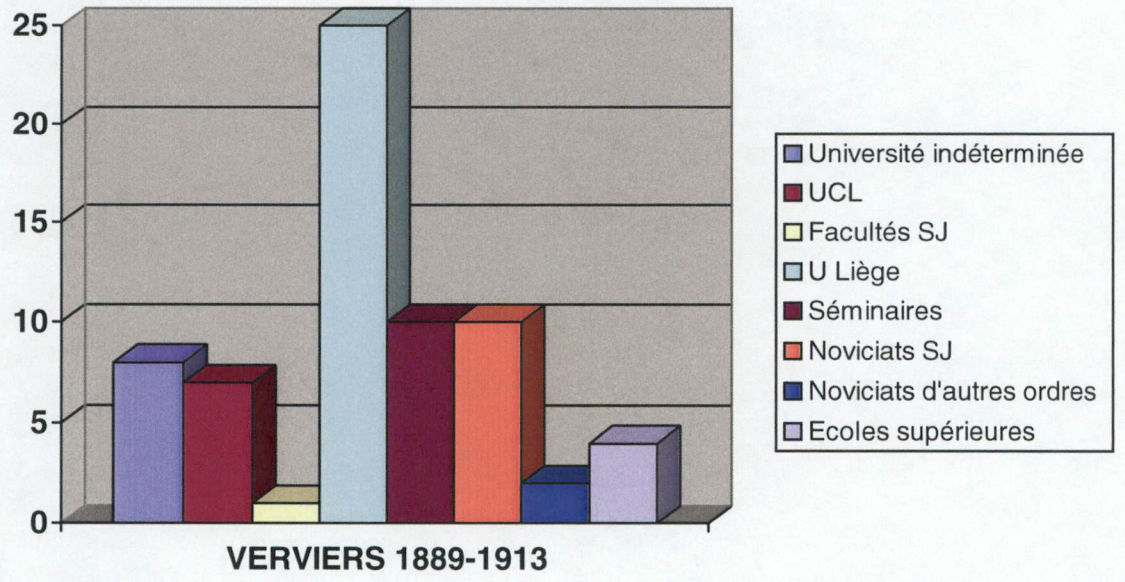


Si l'avantage géographique offert par l'Université de Liège est moins évident pour les Verviétois que celui que les élèves gantois pouvaient trouver dans leur propre ville, à quelques centaines de mètres de leur domicile, le phénomène de proximité joue presque aussi nettement pour les Anciens de Saint-François-Xavier. Le comportement dominant (mais non majoritaire) est d'aller s'inscrire à l'Université de Liège. De 1841 jusqu'à 1913, une

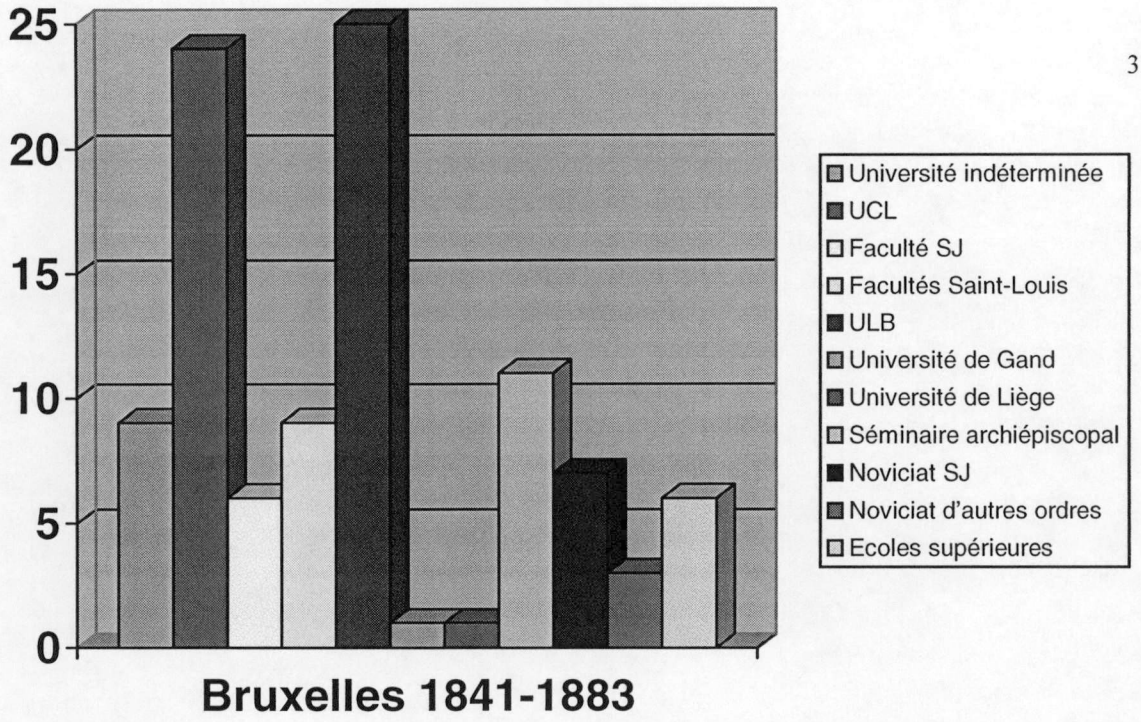
proportion quasi-constante de 35% des élèves verviétois rejoindront les auditoires de cette institution alors que les facultés catholiques de Louvain et de Namur n'accueilleront que 15% environ des futurs étudiants issus du collège des jésuites. Cette proximité idéologique n'est donc pas très efficace pour attirer les étudiants. Le succès des Facultés jésuites restant spécialement maigre à cet égard.

A l'autre extrémité du pays, on trouve des proportions étonnamment semblables à Verviers à celles qui avaient enregistrées à Gand : 55% de choix pour un enseignement non-catholique, 45% pour l'enseignement catholique si on regroupe les étudiants de l'UCL, des Facultés de Namur et les vocations religieuses. Il est vrai que ces 45% font un choix assez fort : les entrées dans les ordres sont évidemment des options de vie fondamentales mais les étudiants de l'UCL font eux aussi un effort notable puisque leur route ou leur voie ferrée passera à proximité immédiate de l'université la plus proche pour aller volontairement au-delà, vers Louvain ou Namur.

Choix des élèves du collège Saint-François-Xavier, de Verviers	**1859-1883**	**1889-1913**
Université indéterminée	6	8
UCL	3	7
Faculté SJ	2	1
Université de Liège	10	25
Ecole Normale	1	0
Ecoles supérieures	0	4
Séminaire épiscopal	5	10
Noviciat SJ	2	10
Noviciat d'autres ordres	0	2
Total	**29**	**67**



Le cas bruxellois est plus révélateur parce que la proximité géographique d'une université se combine ici avec une forte opposition idéologique entre l'enseignement dispensé au collège



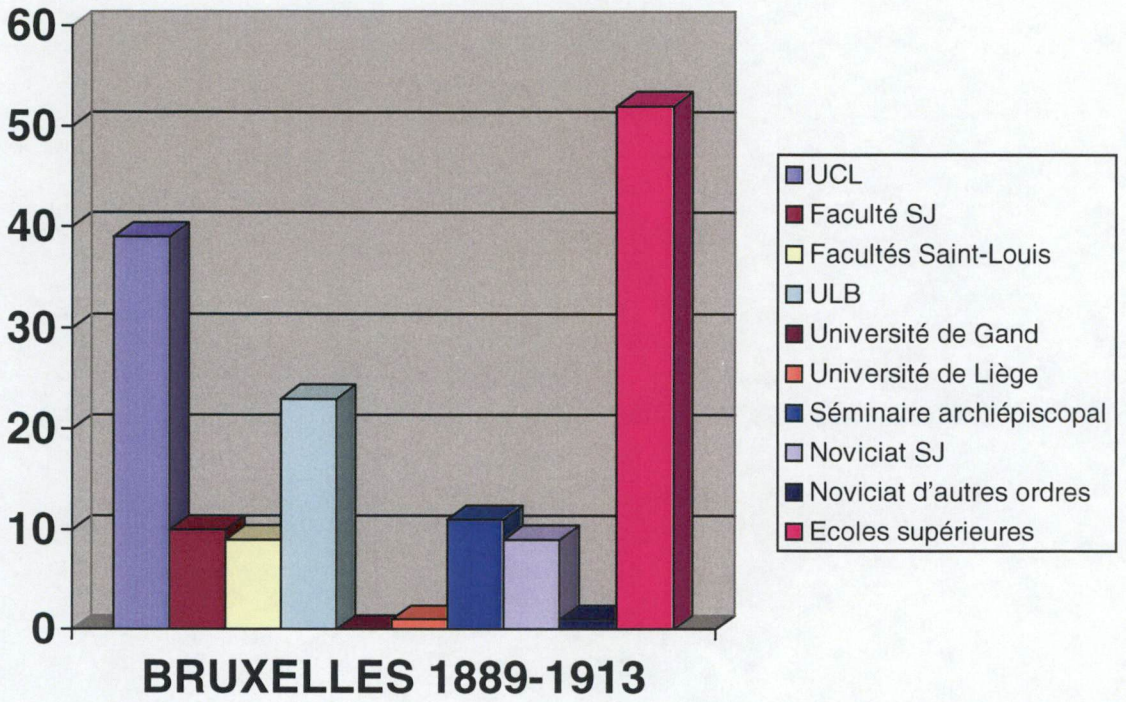
Bruxelles 1841-1883

Saint-Michel et celui de l'Université libre de Bruxelles. Un choix effectué en faveur de l'ULB sera sans doute souvent un choix de rupture par rapport à leurs études secondaires ; après 1858 et l'ouverture des Facultés Saint-Louis, l'orientation immédiatement après la fin de la rhétorique des anciens élèves vers l'ULB pour des raisons de proximité se justifiera encore moins souvent qu'auparavant. Mais il faut se méfier des généralisations (190). Les mémoires d'Henri Carton de Wiart montrent par exemple que cet ancien élève des collèges Saint-Joseph et Saint-Michel militait déjà dans les rangs de la *Jeune Garde catholique* lors des élections de 1884 alors qu'il terminait sa scolarité au collège de la rue des Ursulines. En raison de la situation financière fluctuante de sa famille, le jeune homme n'ira pas à Louvain mais bien à l'ULB. Après un stage effectué auprès de l'avocat progressiste Edmond Picard, Carton de Wiart reprendra ses activités politiques en faveur du parti catholique sans que ces changements lui aient causé de grands problèmes de conscience (191).

Les résultats globaux montrent que la situation est cependant différente de celles de Gand ou de Verviers : le choix de l'ULB n'est pas dominant mais c'est un choix courant et qui rassemble certaines années une majorité relative des élèves. Avec la fin du XIXè s. et le début du XXè s., cette option tend à devenir plus rare et montre sans doute une concentration des élèves du collège Saint-Michel dans et autour du «pilier» catholique. Après 1883, les entrées dans les écoles supérieures du gouvernement deviennent un choix fréquent (un tiers des rhétoriciens optent pour ces carrières-là) : l'installation au collège Saint-Michel du *Cours Scientifique Supérieur* et l'appréciation des carrières d'ingénieurs dans le milieu des élèves du collège y sont sans doute pour quelque chose (192).

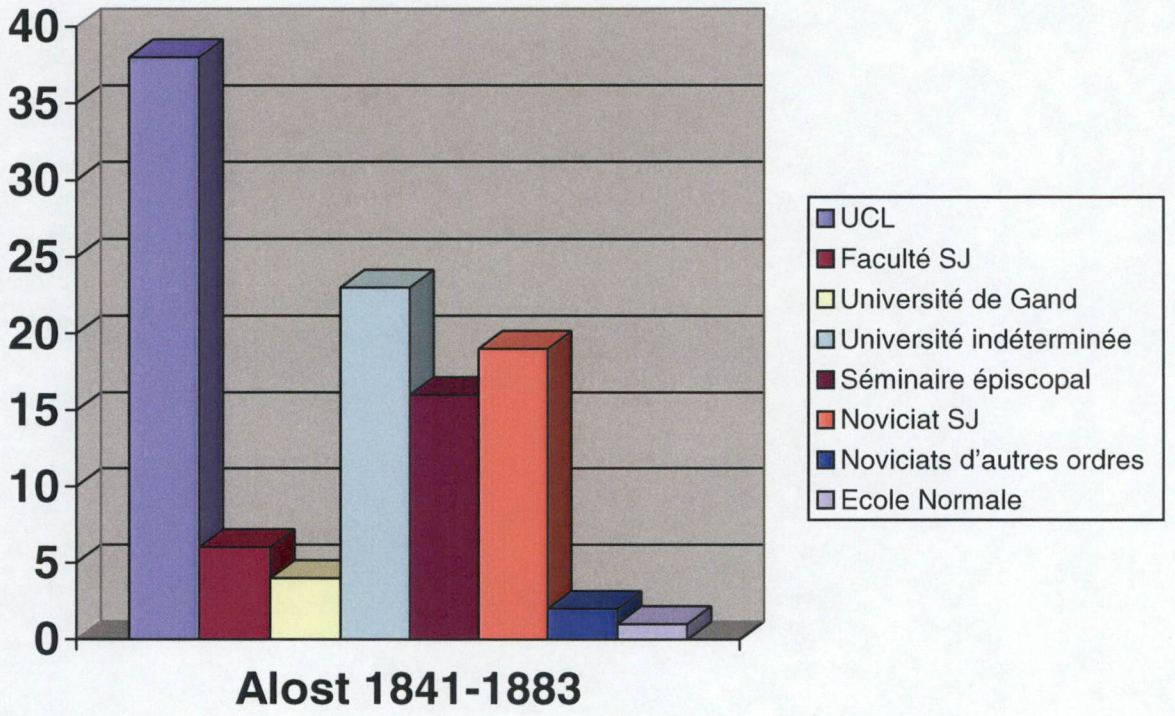
En conclusion, on peut aussi retenir qu'à Bruxelles, malgré le faible taux de vocations ecclésiastiques, le choix pour les établissements catholiques grimpe à 54% sur toute la période (1841-1913) contre 46% pour l'enseignement non-catholique. Les Bruxellois ne s'orientent donc pas vers l'ULB comme les Gantois ou les Verviétois choisissent l'Université d'Etat proche de leur domicile. Il s'agit d'ailleurs d'une évolution assez sensible par rapport à la première période considérée.

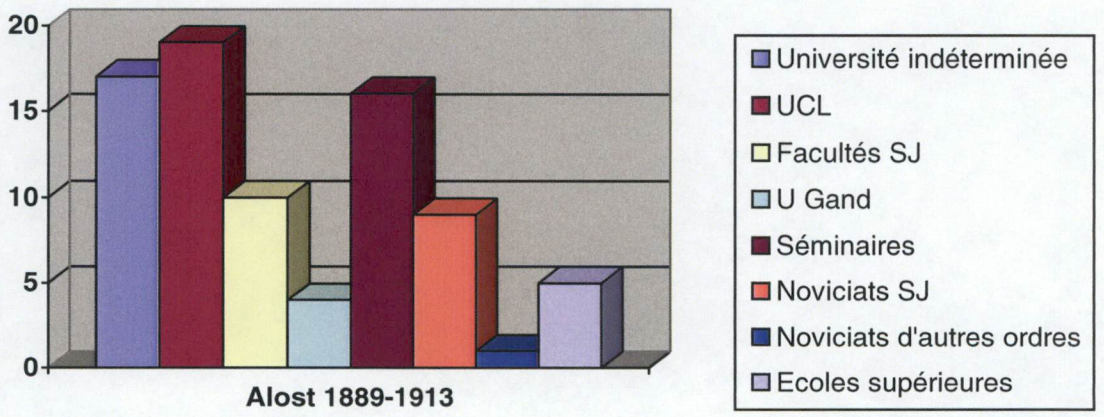
Choix des élèves du collège Saint-Michel, de Bruxelles	1841-1883	1889-1913
Université indéterminée	9	0
UCL	24	39
Faculté SJ	6	10
Facultés Saint-Louis	9	9
ULB	25	23
Université de Gand	1	0
Université de Liège	1	1
Séminaire archiépiscopal	13	11
Noviciat SJ	7	9
Noviciat d'autres ordres	3	1
Ecoles supérieures	6	52
Total	**104**	**155**



Lorsqu'aucune contrainte géographique n'influence leur choix, vers quel établissement se dirigent les anciens élèves des jésuites ? Les rhétoriciens montois et alostois se trouvaient dans cette situation et peuvent nous permettre d'approcher cet aspect des choses. Commençons par l'exemple des élèves de Saint-Joseph d'Alost où la pureté présumée du choix idéologique n'est pas encore tout à fait complète ! En effet, le recrutement de cet établissement a montré une nette prédominance de la Flandre Orientale. Cette province et sa voisine de Flandre Occidentale sont géographiquement proches et naturellement attirées vers l'Université de Gand. Une autre partie des élèves (Wallons, Bruxellois, Anversois) n'est pour sa part soumise à aucune influence géographique majeure.

Choix des élèves du collège Saint-Joseph, d'Alost	1841-1883	1889-1913
UCL	38	19
Faculté SJ	6	10
Université de Gand	4	4
Université indéterminée	23	17
Séminaire épiscopal	16	16
Noviciat SJ	19	9
Noviciats d'autres ordres	2	1
Ecoles supérieures	0	5
Ecole Normale	1	0
Total	**109**	**81**



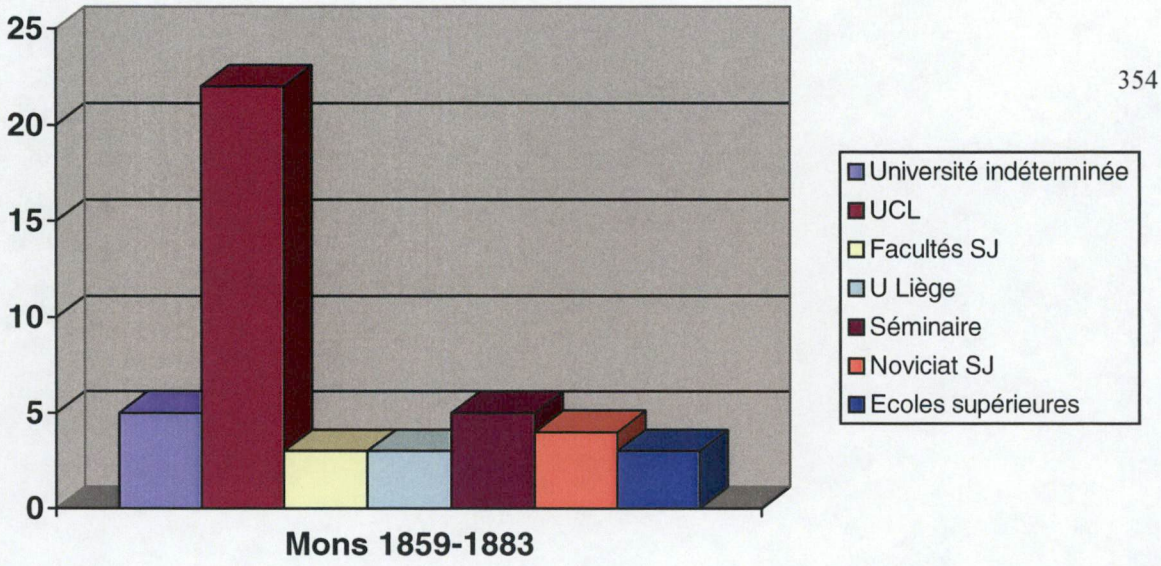


La réponse apparaît clairement au vu des résultats : l'Université de Gand attire relativement peu. L'UCL se taille la part du lion et les Facultés universitaires jésuites devancent elles aussi l'université gantoise. N'étant pas soumis à une influence géographique fondamentale, les élèves optent en masse pour l'enseignement catholique. L'enseignement universitaire catholique et les diverses formes de noviciat regroupent ici plus de 71% des élèves qui poursuivent leurs études après leur rhétorique. A cette solide majorité absolue, il faudrait ajouter nombre de diplômés issus d'une «université indéterminée» dont l'abbé De Brouwer avait repéré la profession mais sans préciser le cursus universitaire suivi avant d'atteindre cette fonction. La filière classique qui est seule à être proposée aux élèves d'Alost explique aussi le grand nombre d'entrées dans les séminaires et noviciats et le peu d'engouement pour les carrières d'ingénieurs même au début du XXè s. On peut aussi noter le mépris quasi complet des élèves des jésuites d'Alost pour l'Ecole Royale Militaire.

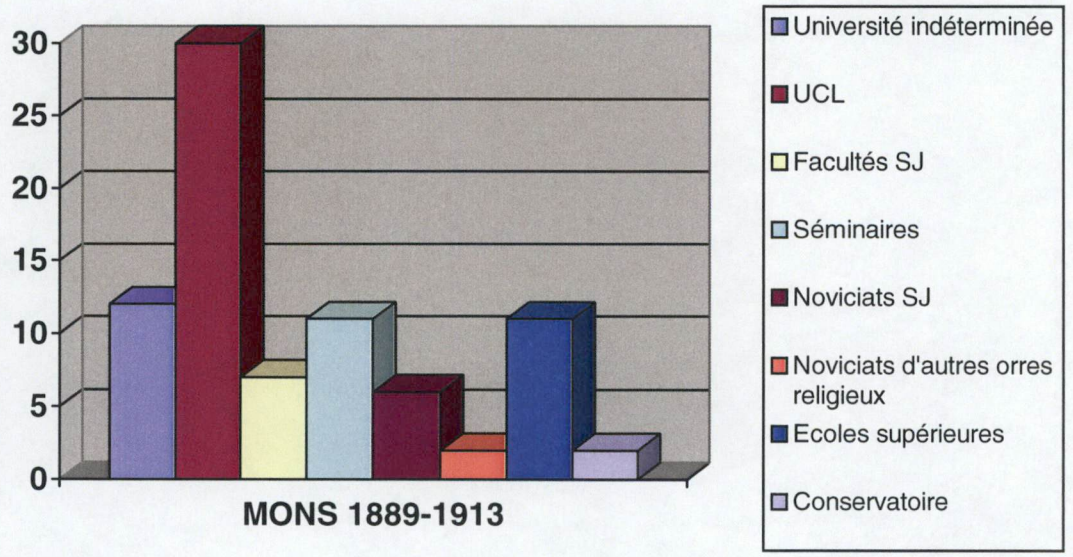
Avec le collège de Mons, le facteur de choix philosophique et religieux devrait être parfaitement isolé car, à cette époque, toutes les universités belges sont éloignées du chef-lieu du Hainaut.

Elèves du collège Saint-Stanislas, de Mons	**1859-1883**	**1889-1913**
Université indéterminée	5	12
UCL	22	30
Faculté SJ	3	7
Université de Liège	3	0
Ecoles supérieures	3	11
Conservatoire	0	2
Séminaire épiscopal	5	11
Noviciat SJ	4	6
Noviciats d'autres ordres	0	2
Total	**45**	**81**

Les résultats montois offrent une similitude parfaite avec ceux observés à Alost : le pourcentage global est exactement le même (71,4%) si on additionne tous les rhétoriciens ayant opté pour une forme quelconque de l'enseignement catholique. L'UCL est par excellence le choix des Anciens de Saint-Stanislas : plus de 41% de ceux-ci font le voyage vers le Brabant et, comme à Alost mais dans une moindre mesure, il faudrait sûrement y joindre certains diplômés d'«universités indéterminées». Avec un milieu politique et socio-culturel radicalement différent de celui d'Alost et de la Flandre Orientale, le collège Saint-Stanislas oriente exactement la même proportion de ses élèves vers l'enseignement catholique : un peu plus vers l'Université, un peu moins vers les séminaires et noviciats. Seule différence notable avec Alost, le collège montois «produira» un assez grand nombre d'ingénieurs qui viendront renforcer le poids de certaines écoles supérieures de l'Etat dans le panel des établissements choisis par les Anciens (193).



En conclusion de cette étude des institutions choisies par les anciens élèves des jésuites, il



semble établi que le facteur de proximité géographique est dominant surtout s'il n'est pas amoindri par une trop forte opposition idéologique. A l'inverse, lorsqu'aucune préférence géographique n'intervient, les élèves optent massivement pour leur «monde». Quand la situation est plus complexe (proximité géographique d'une université mais opposition philosophique de celle-ci avec le monde catholique), les choix se partagent avec une prédominance de plus en plus nette pour le ralliement à «son» enseignement supérieur même s'il est plus éloigné (cas de Bruxelles).

Après avoir conduit les étudiants et les séminaristes au terme de leur formation, il est temps de les réunir à leurs anciens condisciples qui avaient choisi d'entrer directement dans le monde du travail. Ainsi pourrons-nous découvrir le monde socioprofessionnel des anciens élèves des jésuites et comparer leurs carrières à celles de leurs parents.

III. MOBILITE SOCIALE ULTERIEURE

Lorsqu'en 1859, M. Debaisieux, plafonneur de son état, inscrivit son fils Théophile au collège Saint-Stanislas, sur les conseils des FF. des Ecoles chrétiennes, il ignorait si celui-ci

arriverait vraiment au bout de ses études secondaires. C'est pourtant ce qu'il fit brillamment avant de commencer des études de médecine à I 'Université Catholique de Louvain. Théophile Debaisieux devint en fait médecin, professeur à l'UCL et une des sommités dans le domaine de la chirurgie. Le baron Franz Silvercruys, illustre magistrat qui termina sa carrière comme président de la Cour de Cassation, connut lui aussi une remarquable ascension sociale par rapport à son père, modeste horloger de la rue de Loxum, à Bruxelles, qui l'avait inscrit comme élève externe au collège Saint-Michel (194).

Ces deux histoires personnelles sont de parfaits exemples de mobilité sociale ascendante parfois célébrées par les albums commémoratifs des collèges dans le but de souligner que la réussite vient grâce au talent et grâce au travail. Les collèges de la Compagnie de Jésus étaient bien évidemment censés découvrir les talents et apprendre le travail rigoureux à ceux qui voudraient suivre les traces de Debaisieux et de Silvercruys.

Les albums commémoratifs célèbrent moins le phénomène inverse. Ainsi lorsque le président du Tribunal de Première Instance de Gand réussit à «caser» son fils comme employé à la Banque Nationale, on peut clairement distinguer un processus de régression sociale que les relations privilégiées d'un grand notable cherchent à amortir. La position paternelle n'empêchera cependant l'employé de la Banque Nationale de prendre sa retraite à 40 ans pour se livrer à l'«entomologie» dans la région parisienne (195). Certains de ces fils peu doués, peu ambitieux, peu courageux ou affligés, comme ici, d'une santé fragile étaient pourtant passés par une classe de rhétorique des mêmes collèges. Ce type d'histoire moins édifiantes a cependant un point commun avec celles de réussites foudroyantes : elles sont, d'un point de vue sociologique, de parfaits exemples que l'on peut très facilement classifier.

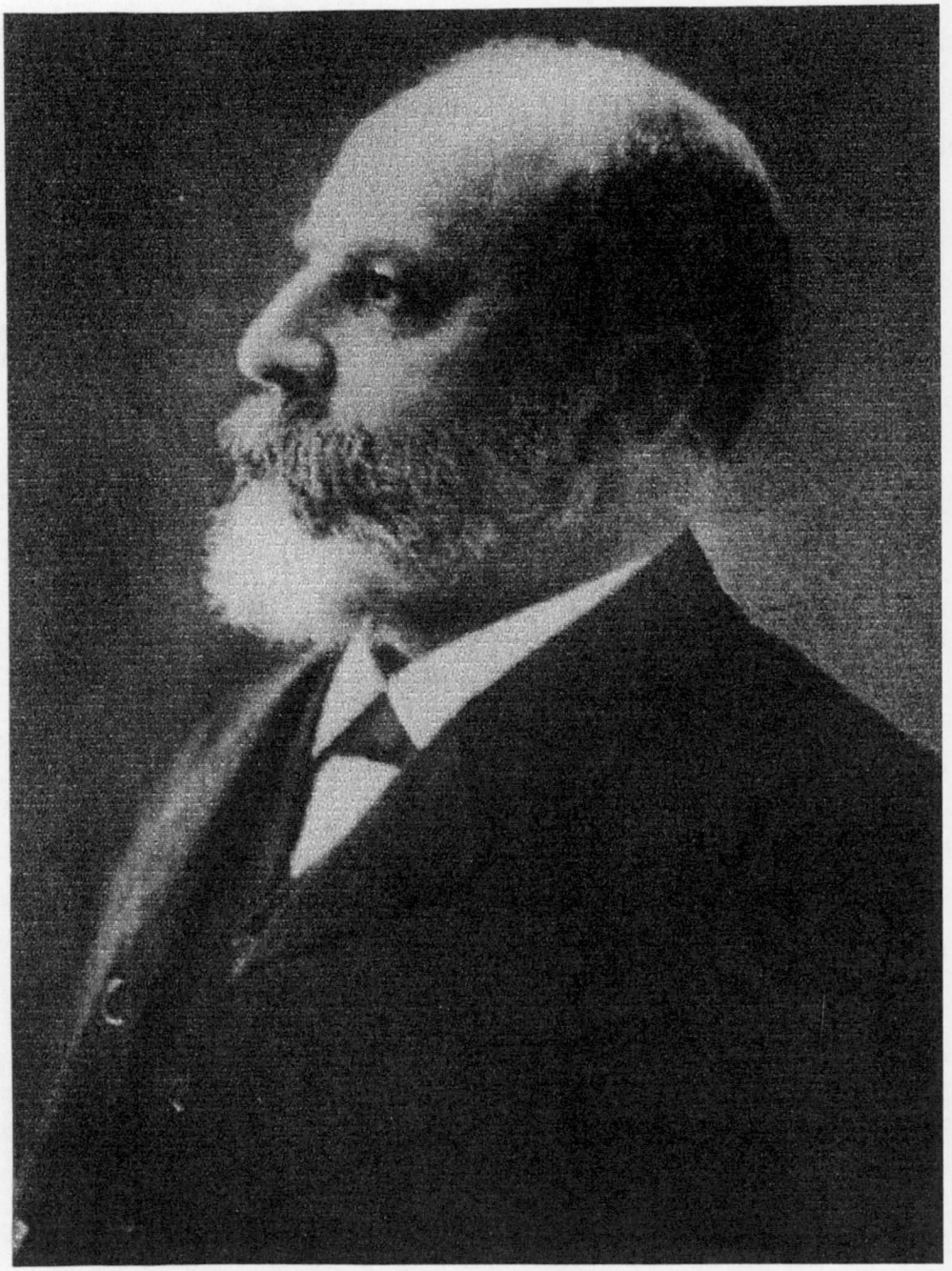
Tout aussi claires, mais plus nombreuses encore, sont les successions parfaites du fils notaire prenant la suite du père notaire, du fils député élu dans le même arrondissement où son père avait été sénateur, du commerce qui base sa réputation sur plusieurs générations de la même famille vouées à la vente du drap, de l'huile ou du vin. Le sommet, on pourrait même dire l'idéal, de ce type de reproduction sociale est le cas du propriétaire-châtelain succédant à son père comme ses ancêtres l'avaient fait avant lui depuis deux siècles (196).

Pour certains sociologues comme Pierre Bourdieu, la reproduction sociale est le but suprême mais en partie caché de l'enseignement bourgeois prétendument méritocratique. Le modèle secret de l'école bourgeoise de la République française de 1960 (objet de l'étude de Pierre Bourdieu) restant les collèges des jésuites, les établissements de la Compagnie de Jésus devraient donc assumer franchement leur rôle essentiel en reproduisant le plus fidèlement possible les structures sociales héritées du passé (197). C'est ce qu'il faudra vérifier. De tels exemples ont en tout cas le mérite d'être clair.

Malheureusement pour le chercheur, les possibilités de classement de l'évolution sociale intergénérationnelle sont souvent beaucoup plus floues. Lorsque le comte de Robiano vit son fils entrer dans la Compagnie de Jésus, comment devait-il considérer cette vocation : promotion ou régression ? Dans le cas de cette famille profondément catholique, cette entrée dans les ordres devait sans doute être vue comme une grande joie et un grand honneur (198). De même, pour le petit artisan ou le petit agriculteur, le fils devenu prêtre ou religieux est presque certainement une promotion. Mais pour le riche marchand ou le banquier qui voit partir son héritier, qu'en sera-t-il ? Lorsque le fils d'un avocat devient chef d'entreprise, faut-il y voir un statu quo, une avancée ou un recul ? Le statut d'une profession intellectuelle est-il plus prestigieux que les rentrées financières d'un négoce prospère ? Faut-il voir dans la

Deux exemples d'ascension sociale :

Théophile Debaisieux, (Saint-Stanislas R 1865), fils d'un plafonneur devenu chirurgien et professeur à l'Université de Louvain.





Franz Silvercruys (Saint-Michel R 1877), fils d'horloger devenu baron et premier Président de la Cour de Cassation.

position du rentier l'idéal suprême de l'homme détaché du travail ou bien un talent gâché dans l'oisiveté ?

Ce sont là des questions ouvertes qui ne peuvent être tranchées que subjectivement en sachant que la perception subjective de l'historien peut différer de celle que les hommes du XIXè s. avaient de leur rapport au travail et à la société. Faut-il alors renoncer à classer, à catégoriser des évolutions ? Faut-il abandonner des notions simples mais combien parlantes de progrès, de recul ou de stabilité ?

Face à un nombre impressionnant de situations claires qu'il serait regrettable de négliger, nous avons choisi de trancher prudemment : en soulignant la mobilité sociale ascendante ou la régression sociale lorsqu'elles sont évidentes mais, dans tous les cas douteux *lato sensu*, en considérant qu'il y a eu reproduction sociale entre la position du père et celle du fils. L'expérience a montré que la clarté des résultats n'en était pas vraiment affectée.

Les catégories qui avaient été utilisées pour classifier les professions des pères ont été reprises pour analyser la position des fils. Rappelons qu'il y a 9 subdivisions concernant les professions au sens strict et 2 subdivisions consacrées à des cas particuliers (1. Propriétaires-rentiers, 2. Hommes politiques et hauts fonctionnaires, 3. Professions libérales, 4. Négociants et industriels, 5. Boutiquiers et aubergistes, 6. Employés, enseignants, fonctionnaires subalternes, 7. Artisans, ouvriers, agriculteurs, pauvres, 8. Artistes, 9. Inconnus, 10. Clergé, 11. Décédés jeunes).

Parmi les cas particuliers pour lesquels il a fallu ranger des situations difficilement comparables, se trouvent les vocations ecclésiastiques évoquées plus haut. Dans cette éventualité, la position «professionnelle» du père ne pouvait évidemment pas être celle que le fils a choisie. Cette entrée en religion a dû cependant être examinée en fonction de la profession paternelle.

Seules deux situations sont vraiment insolubles et excluent toute comparaison intergénérationnelle. C'est d'abord celle causée par le décès prématuré de l'ancien élève, avant qu'il ait pu embrasser une profession. Ce tribut, statistiquement faible, prélevé par la mort est cependant beaucoup plus significatif pour les rhétoriciens sortis en 1901, 1907 et 1913 lorsque la Première Guerre entraîna la mort de très nombreux jeunes, souvent engagés volontaires, plus rarement militaires de carrière. Ces mêmes tranches d'âge sont également affectées par les séquelles du conflit : plusieurs anciens élèves sont visiblement sortis de la guerre très affaiblis, leur état physique ou mental les empêchant d'exercer une quelconque profession après 1918. On trouve alors une catégorie de rentiers ou de pensionnés involontaires d'une certaine importance (199).

C'est ensuite le défaut d'information (catégorie 9 pour les pères comme pour les fils) : la liaison directe entre la situation du père et celle du fils a été rendue impossible dans 17,9% des cas. Les taux de relation inconnue fluctuant en fait entre 13,2% pour l'année la plus favorable (1853) et 24% pour l'année la plus défavorable (1913).

Examinons tout d'abord les deux ensembles constitués d'une part par les professions des pères, d'autre part par les professions des fils. A nouveau, deux époques assez longues ont été retenues : celle qui va de la rhétorique1841 à la rhétorique1883 et celle qui commence avec l'année de sortie 1889 et qui se termine avec celle de 1913. Les résultats de cette comparaison auront un double intérêt : ils poseront un premier jalon dans l'estimation de la mobilité sociale

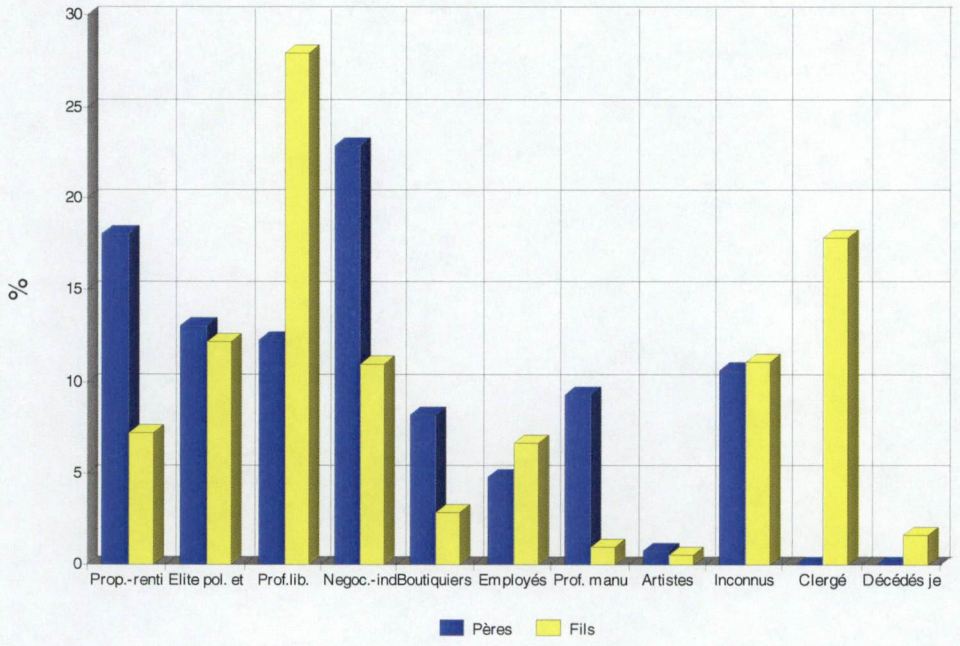
qui sera entreprise peu après mais ils indiqueront aussi quels flux l'enseignement des jésuites tend à favoriser entre différents types d'activités socioprofessionnelles, toute idée d'ascension, de régression ou de reproduction sociales mise à part. En d'autres termes, cette comparaison fournira des indications précieuses sur la mobilité sociale verticale et horizontale.

La 1ère période fait apparaître de fortes disparités dans les ensembles professionnels des pères et des fils. Par rapport à leurs pères, les anciens élèves sont beaucoup plus présents dans certains types d'activités et beaucoup moins dans d'autres. Ces disparités se trouvent d'ailleurs aux deux extrémités du spectre social. Si de nombreux Anciens exercent encore l'activité (ou la non-activité) de propriétaires-rentiers, leur proportion est cependant nettement moindre parmi «l'ensemble des fils» qu'il ne l'était dans «l'ensemble des pères».

A cela sont liées deux explications : beaucoup de pères relativement âgés sont devenus des rentiers mais ils ne l'ont pas toujours été mais aussi, et c'est peut-être plus intéressant, le

Comparaison des professions 1841-83

Ensemble des collèges



passage par une collège des jésuites semble induire une propension plus grande à embrasser une carrière active (200).

Les autres catégories qui subissent une véritable hémorragie d'une génération à l'autre sont celle du négoce et de l'industrie, celle de la «boutique» ainsi que toutes les professions

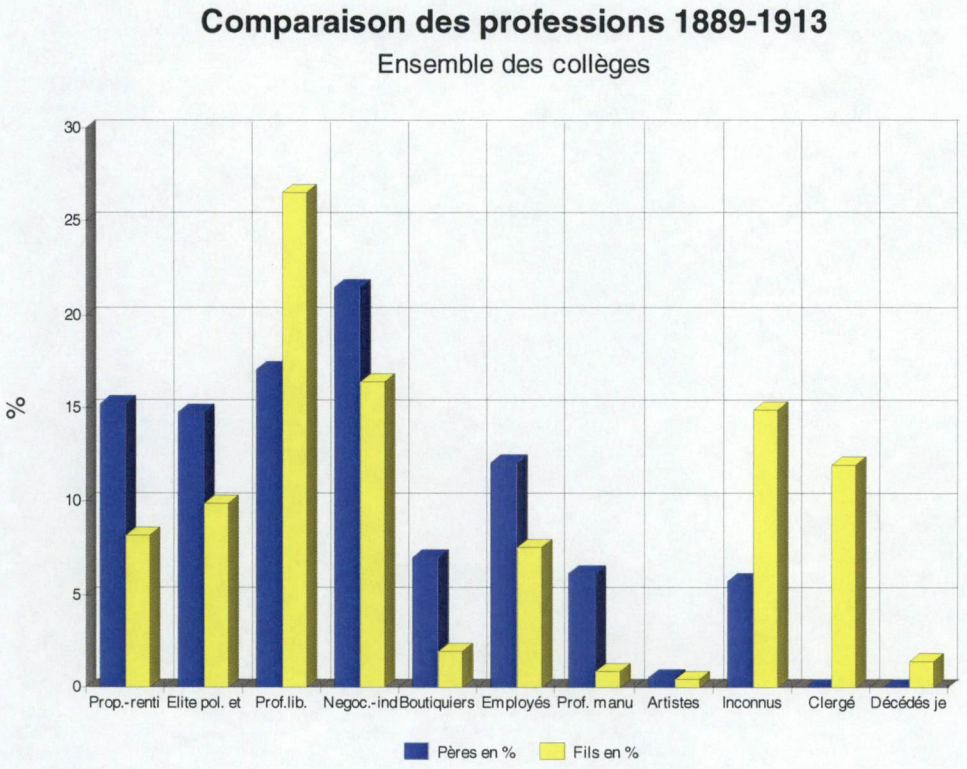
1841-1883				
	Pères en %	Fils en %	Pères	Fils
Prop.-rentiers	18,1	7,2	113	45
Elite pol. et adm.	13	12,2	81	76
Prof.lib.	12,3	27,9	77	174
Negoc.-indust.	22,9	10,9	143	68
Boutiquiers	8,2	2,9	51	18
Employés	4,8	6,7	30	42
Prof. manuel.	9,3	1	58	6
Artistes	0,8	0,6	5	4
Inconnus	10,6	11,1	66	69
Clergé	0	18,3	0	115
Décédés jeunes	0	1,6	0	10
	100	100,4	624	627

manuelles. Le passage par l'enseignement secondaire des jésuites constitue sans aucun doute un sas pour sortir de ces types de professions. A l'inverse, la formation dispensée par les jésuites conduit massivement vers les professions libérales (27,9%) et vers le clergé (17,9% des anciens élèves), catégorie qui n'était représentée par aucun père, par la force des choses. Dans une moindre mesure, le passage par un des collèges ouvre sur de plus modestes carrières «en col blanc» dans le monde des petits fonctionnaires et des employés du secteur privé. Celles-ci représentent-elles alors un «lot de consolation» pour des familles en voie d'ascension sociale limitée ou un «coussin» amortissant la chute d'«enfants de bonne famille» en voie de régression sociale ? (201)

Une dernière catégorie fort importante au point de vue social et même au point de vue numérique (environ 12 à 13% du total) reste parfaitement stable d'une génération à l'autre : c'est celle des élites politiques et administratives. Il ne s'agit pas ici d'une analyse individuelle faite au cas par cas (celle-ci viendra plus tard) mais d'une vision globale des choses. A cet égard, on peut dire que les collèges des jésuites «produisent» autant de membres de l'élite du pouvoir qu'ils ne «reçoivent» de fils de ces dirigeants locaux ou nationaux.

Le passage à la 2ème période étudiée ne modifie pas les grandes lignes du canevas mais change certaines nuances.

1889-1913				
	Pères en %	Fils en %	Pères	Fils
Prop.-rentiers	15,2	8,2	117	63
Elite pol. et adm.	14,8	9,9	114	76
Prof.lib.	17,1	26,5	132	204
Negoc.-indust.	21,5	16,4	166	126
Boutiquiers	7	1,9	54	15
Employés	12,1	7,5	93	58
Prof. manuel.	6,1	0,9	47	7
Artistes	0,5	0,4	4	3
Inconnus	5,7	14,9	43	115
Clergé	0	12	0	92
Décédés jeunes	0	1,4	0	11
	100	100	770	770



Seules deux catégories de professions restent résolument mieux représentées chez les anciens élèves que chez leurs pères : les professions libérales et le clergé. C'étaient déjà les secteurs qui étaient les plus spectaculairement «en tête» de 1841 à 1883. Les collèges restent donc la voie royale pour devenir prêtre ou avocat (profession dominante au sein des professions libérales embrassées par les Anciens) même si la part des professions libérales régresse un peu et celle du clergé beaucoup.

Désormais les employés sont devenus moins nombreux parmi les fils que parmi les pères. Faut-il y voir une évolution à accepter comme telle ou est-ce une conséquence du plus grand nombre de métiers restés inconnus pour les anciens rhétoriciens ? Les petits fonctionnaires et les petits employés sont en tous cas très peu «visibles» lorsqu'il s'agit de retrouver une trace perdue (202).

Malgré ce type de difficulté, deux autres tendances sont assez claires. Un très grand nombre d'enfants de boutiquiers et de membres de professions manuelles, souvent modestes continuent à quitter le milieu de leurs parents pour «autre chose». Il faudra envisager précisément plus loin ce qu'était cet «autre chose». Rien de neuf par rapport à 1841-1883 ! Par contre, l'exode qui conduisait de si nombreux jeunes à quitter le négoce ou l'industrie de leurs parents continue mais se réduit nettement. Ce phénomène pourrait signifier que la direction d'une société commerciale d'une certaine ampleur devient une activité enviable et prestigieuse même pour des jeunes gens qui sont passés par l'enseignement classique et humaniste des bons pères. Cette hypothèse se vérifierait plus encore si des individus issus d'autres milieux en venaient à embrasser ces carrières mercantiles (203).

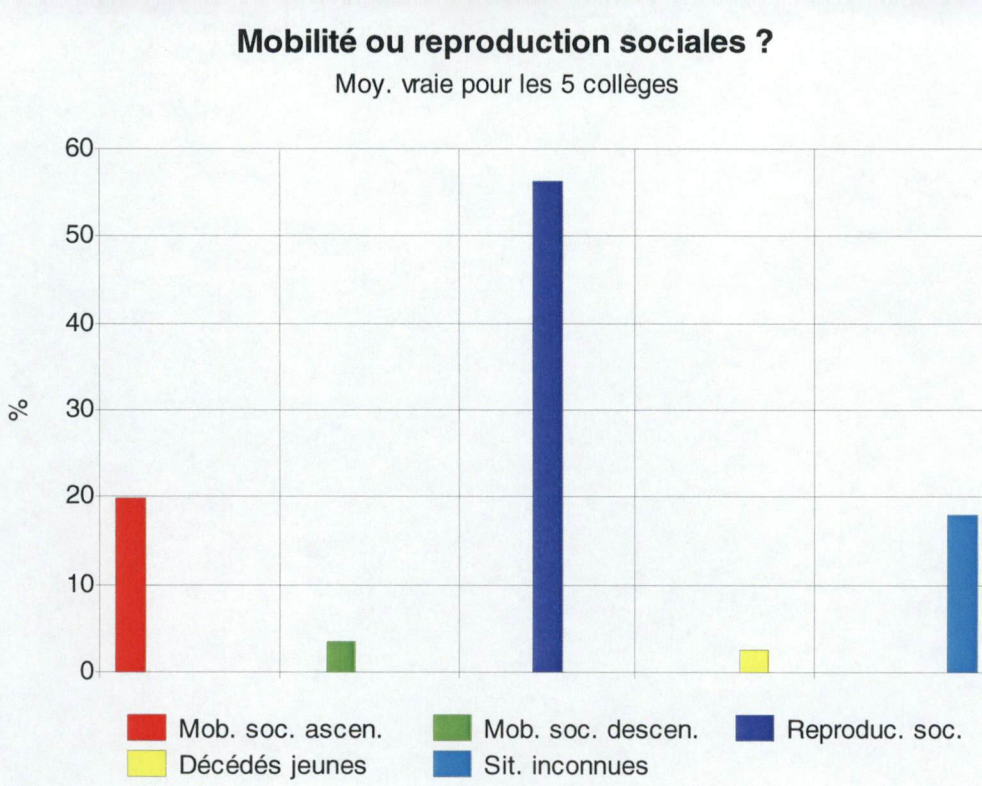
Enfin, en cette période de majorité absolue catholique, les collèges des jésuites «produisent» assez curieusement moins de nouvelles élites politiques et administratives par rapport aux pères de famille eux-mêmes membres de ces classes privilégiées qui confient leur progéniture à ces établissements. Il faut toutefois remarquer deux éléments. Tout d'abord, cette diminution en proportion représente quand même une augmentation en chiffres absolus.

Ensuite, la période du début de carrière ne sera précisément pas si privilégiée pour les rhétoriciens du début du XXè s. qui connaîtront d'abord la guerre puis, au début des années vingt, la fin de cette majorité catholique protectrice (204).

Une fois établies les principales transitions qui ont existé entre les groupes sociaux en 1841-1883 et en 1889-1913, il nous faut envisager l'analyse des situations particulières à chaque famille et d'en établir la synthèse. Ce travail permettra d'approcher l'importance que pouvaient avoir alors les phénomènes de mobilité sociale ascendante, de mobilité sociale descendante et de reproduction sociale. L'étude effectuée précédemment sur les liens existant entre la réussite d'une scolarité secondaire complète, la réussite d'études supérieures et l'accès à certaines carrières a montré que l'enseignement des collèges des jésuites (comme d'autres écoles par ailleurs) pouvait jouer un grand rôle dans ces phénomènes de changement ou de transmission de positions sociales données.

Avant d'examiner les résultats, il est peut-être bon de préciser ou de rappeler l'un ou l'autre élément qui peuvent quelque peu obscurcir l'analyse. Deux catégories de personnes empêchent de ranger la totalité de l'échantillon dans un mouvement (ou une stabilité) social(e) clair(e). Il existe tout d'abord un très faible nombre d'anciens élèves décédés dans les années qui suivirent immédiatement leur sortie du collège et qui ne purent embrasser aucune carrière professionnelle (205). Mais ces situations, fort rares, sont à peine une gêne pour la clarté des résultats. Il y a aussi, malheureusement, un nombre plus important de couples père-fils où l'évolution sociale intergénérationnelle n'a pu être établie du fait du manque de renseignements concernant la profession du père ou celle du fils. Cette regrettable incertitude concerne globalement 17% des cas. En fait, il arrive très rarement que la méconnaissance des résultats porte à la fois sur la profession du père et du fils. Il est donc possible de se référer aux tableaux montrant globalement le rapport de forces entre groupes sociaux d'une génération à l'autre. Nous préciserons en outre ce qu'on peut penser de la situation sociale de ces inconnus.

Dernière précision utile à propos des anciens élèves en situation de régression sociale : on verra que leur nombre est faible car nous avons souvent choisi de placer dans la catégorie des familles «socialement stables» les enfants n'ayant pas une position tout à fait aussi prestigieuse que celle de leur père mais où le phénomène d'«amortissement de la chute professionnelle» a bien fonctionné. Ainsi le fils d'un ministre qui devient lui-même notaire et échevin est resté dans la même catégorie que son père, ou le fils d'industriel devenu cadre d'une banque. Le lecteur pourra juger si certaines estimations se sont révélées trop prudentes et s'il convenait de gonfler un peu plus le nombre des régressions sociales.



COMPARAISON DES PROFESSIONS DES PERES ET DES ANCIENS ELEVES : MOBILITES SOCIALE ASCENDANTE, DESCENDANTE ET REPRODUCTION SOCIALE.

	Mobilité sociale ascendante	Mobilité sociale descendante	Reproduction sociale	Anciens élèves décédés jeunes	Situations inconnues pour le père et/ou pour le fils	Total
1841	**14** (31,9%)	**1**(2,3%)	**21** (47,7%)	**2** (4,5%)	**6** (13,6%)	**45** (100%)
1847	**3** (7,5%)	**4** (10%)	**22** (55%)	**2** (5%)	**9** (21,1%)	**39** (100%)
1853	**8** (21,1%)	**1** (2,6%)	**24** (63,2%)	**0** (0%)	**5** (13,2%)	**38** (100%)
1859	**24** (27,3%)	**4** (4,5%)	**45** (51,1%)	**2** (2,3%)	**13** (14,8%)	**88** (100%)
1865	**16** (21,4%)	**1** (1,3%)	**47** (62,7%)	**0** (0%)	**11** (14,7%)	**75** (100%)
1871	**16** (21%)	**6** (7,9%)	**42** (55,3%)	**2** (2,6%)	**10** (14,3%)	**77** (100%)
1877	**20** (15,9%)	**2** (1,6%)	**74** (58,3%)	**2** (1,6%)	**28** (21,6%)	**125** (100%)
1883	**27** (20,1%)	**2** (1,5%)	**81** (60,9%)	**2** (1,5%)	**22** (16,5%)	**133** (100%)
1889	**23** (23%)	**3** (3%)	**54** (54%)	**2** (2%)	**18** (17,6%)	**101** (100%)
1895	**30** (19,9%)	**5** (3,3%)	**89** (58,9%)	**2** (1,3%)	**25** (16,4%)	**152** (100%)
1901	**25** (16,3%)	**7** (4,6%)	**92** (60,1%)	**4** (2,6%)	**25** (16,4%)	**152** (100%)
1907	**38** (21%)	**6** (3,3%)	**102** (56,3%)	**8** (4,4%)	**27** (14,9%)	**181** (100%)
1913	**30** (16,4%)	**4** (2,2%)	**91** (49,7%)	**13** (7,1%)	**45** (24,6%)	**183** (100%)
1841-1913	**274** (19,7%)	**46** (3,3%)	**784** (56,4%)	**41** (3%)	**244** (17,6%)	**1389** (100%)

Si on examine d'abord l'image globale des résultats pour toute la période étudiée, une image claire apparaît. Un 1/5 des anciens élèves connaissent une ascension sociale par rapport à leur père, une moitié retrouvent grosso modo le même niveau social que celui de leurs parents et une toute petite minorité régresse par rapport à ceux-ci. Bien évidemment, le résultat est un peu «pollué» par les 17% de «situations inconnues». Si on fait abstraction de celles-ci, le nombre d'Anciens en ascension sociale monte à 25% environ, ceux qui sont en régression atteignent 5% et les situations de reproduction sociale frôlent les 70%. L'expérience a montré cependant que les personnages pour lesquels il était particulièrement difficile de retrouver une profession étaient ceux qui occupaient les fonctions les plus modestes. Le pourcentage des situations de progression devrait donc être accru par la découverte des très modestes professions de nombreux parents et celui des régressions sociales par celle des situations fort peu brillantes de rejetons de familles auparavant

beaucoup plus «honorables». Si on voulait tenter de pondérer l'estimation, il nous semble réaliste de tabler sur 65% de situations socialement stables et de 35% de mobilité vers le haut et vers le bas.

En tout état de cause, le passage par un collège des jésuites (si la scolarité a été menée à terme) a été un bon investissement. Pour les familles privilégiées, c'est souvent la garantie de garder aux enfants le niveau social qui avait été atteint précédemment ; pour des familles plus modestes, c'est une porte ouverte vers l'ascension sociale, une ascension sociale souvent spectaculaire comme deux exemples en avaient été donnés au début de cette partie de chapitre. Le risque de chute existe mais il semble très limité «lorsque l'on a en mains la formation dispensée par les Révérends Pères». Ces premiers constats globaux peuvent et doivent être affinés.

Ces observations sont-elles valables pendant plus de quatre-vingts ans et pour les cinq collèges qui ont été observés ? Que signifie précisément et concrètement une ascension, une régression ou une stabilité sociale au niveau des professions qu'avaient les pères et que vont embrasser les fils ?

En fait, tant le tableau que le graphique de la page 88 tendent à prouver que les résultats sont fondamentalement stables. Ils ne sont en tout cas soumis à aucune tendance nette qui conduirait au fil du temps vers plus de mobilité ou plus de reproduction sociale. Pour dix années sélectionnées sur treize, l'écart par rapport à la moyenne est de moins de 5% en ce qui concerne la mobilité sociale ascendante et la reproduction sociale. La norme est vraiment de 20% d'ascension sociale et de 56% de reproduction sociale tout au long de la période. Pour la mobilité sociale descendante, où l'on travaille avec de très faibles totaux, le seuil des 10% n'est franchi qu'une seule fois, lors de la très particulière année 1847.

Les seules péripéties notables se situent en effet en début de période et rejoignent très bien ce qui avait été dit plus haut à propos du recrutement global des collèges. Les rhétoriciens de 1841 connurent un taux particulièrement élevé de réussite sociale par rapport à leurs parents (près de 32%) : par conséquent, les situations stables ou en régression sont plus rares. En effet, on doit se souvenir que les élèves des années 1831-1837 ont vécu la phase de démarrage des collèges d'Alost, de Gand et de Bruxelles. Au cours de cette phase, les portes des écoles des jésuites étaient largement ouvertes à des milieux modestes. Partant du bas de l'échelle sociale, beaucoup d'élèves eurent alors la chance de s'élever largement au-dessus du niveau social de leurs parents.

A l'inverse, les jésuites de la fin des années 1830 et du début des années 1840 sélectionnent socialement les impétrants : ce sont ces élèves-là qui «sortent» en 1847. Cette fermeture sociale explique beaucoup de choses mais elle s'allie aussi à une situation particulièrement défavorable vers 1847 : sommet de la jésuitophobie en Belgique, montée d'un libéralisme plus anticlérical, crise économique, difficultés de recrutement à la fois pour les collèges et pour le noviciat de la Compagnie (206). Les élèves, d'ailleurs moins nombreux, viennent de milieux plus exclusivement catholiques et plus bourgeois. Les chances de monter sont évidemment fréquentes pour des lauréats dont les familles avaient déjà atteint un degré élevé dans l'échelle sociale. Par la suite, on peut estimer que la phase de démarrage est terminée pour trois collèges et les écarts par rapport à la moyenne deviennent vraiment très peu significatifs jusqu'en 1914.

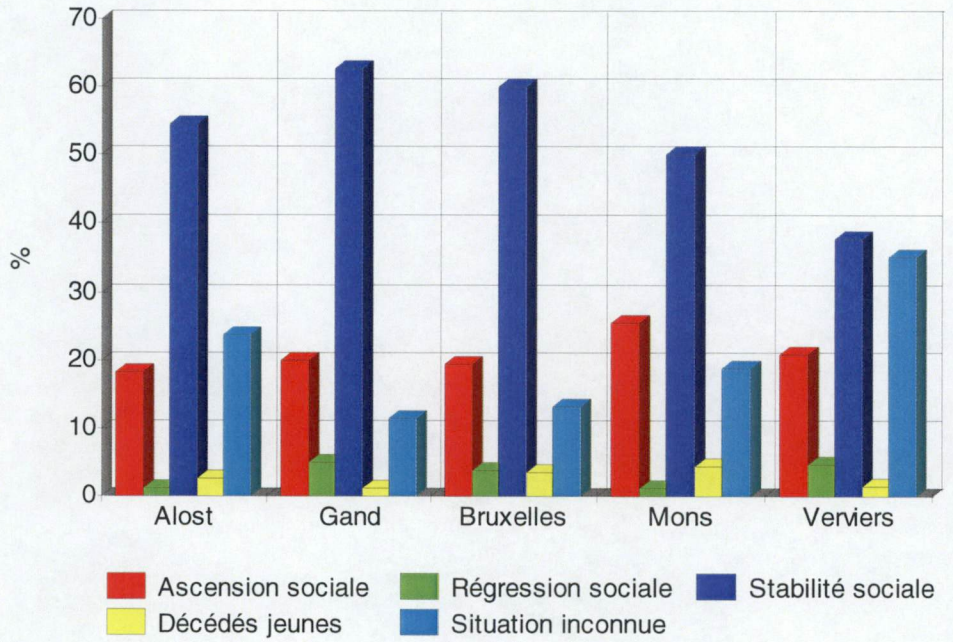
Une mobilité sociale de 25% (taux de mobilité avéré mais qui pourrait monter jusqu'à 35%) peut être considérée à la fois comme faible ou comme importante : tout sera affaire de

comparaison avec d'autres situations ou d'autres époques. Mais un fait semble déjà bien établi : le cycle complet de l'enseignement secondaire, s'il est terminé avec fruit, permet à près de 80% des anciens élèves (et on pourrait monter jusqu'à 90%) au moins d'égaler et parfois de surpasser le niveau social de leurs parents. Cette proportion grimpe en tous cas bien au-delà des 60% d'élèves qui pourront entrer dans l'enseignement supérieur : l'enseignement secondaire est suffisant en soi. Les prospectus des collèges qui annonçaient que l'enseignement de la Compagnie de Jésus «préparait à tous les états de la vie» semblent avoir eu raison.

La distinction des résultats entre les collèges confirme l'uniformité des pratiques de sélection et de préparation aux études supérieures et à la vie professionnelle. Les rapports de proportion entre reproduction sociale et mobilité sociale ascendante ou descendante ne sont modifiés nulle part mais l'analyse peut amener quelques nuances assez significatives.

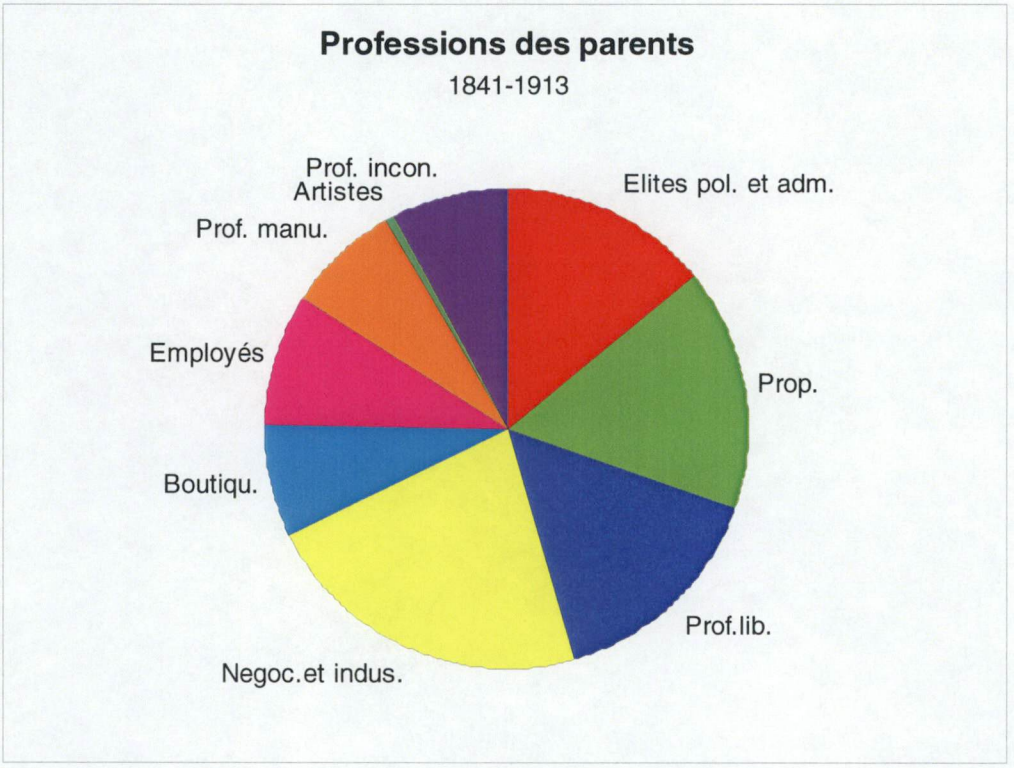
Mobilité sociale par collège

1841-1913



La principale nuance à apporter est géographique. Les collèges wallons de Mons et de Verviers se situent en tête en ce qui concerne la mobilité sociale, surtout ascendante ; par contre, les collèges flamands et bruxellois sont les champions de la stabilité sociale, celle-ci dépassant les 60% à Gand. Le développement économique wallon de cette époque justifierait-il cette mobilité sociale plus forte ? Il est possible que de plus nombreuses opportunités professionnelles soient offertes dans les provinces industrielles wallonnes. En tous cas, il est difficile d'établir d'autres corrélations expliquant cette différence de mobilité sociale : la présence ou l'absence de pensionnat, l'existence ou la non-existence de section professionnelle ne semblent pas éclairer la situation. C'est ainsi que le collège de Mons qui compte de nombreux pensionnaires fortunés est quand même plus favorable à l'ascension sociale de ses élèves que le collège de Verviers au recrutement assez démocratique et nettement tributaire d'une importante section professionnelle.

En poussant plus loin l'investigation, il est sans doute possible de savoir ce que cachent les simples termes de «mobilité» ou de «stabilité» sociales. Que s'est-il précisément passé d'une génération à l'autre ? En outre, la mobilité a été abordée jusqu'ici comme une montée ou comme une descente mais elle peut aussi être horizontale et se traduire par un glissement intersectoriel. Il est possible d'envisager chaque grand groupe social de pères de famille et d'observer les parcours que leurs enfants entameront au sortir du collège. Ainsi apparaîtront des mouvements sociaux plus précis que l'éducation des jésuites a sans doute contribué à favoriser.



Le graphique ci-dessus rappelle quelle était la situation générale des groupes sociaux composant l'ensemble des parents des cinq collèges tout au long de la période étudiée. On y retrouve une majorité très relative (22,4% seulement) de négociants et d'industriels ; on voit aussi les classes favorisées représentant entre deux tiers et trois quarts des parents d'élèves des classes terminales, les classes plus modestes (boutique, employés et professions manuelles) comptant pour le tiers ou le quart restant. Voyons maintenant ce que vont devenir les fils issus de ces groupes socioprofessionnels en descendant peu à peu l'échelle sociale.

COMPARAISON INTERGENERATIONNELLE DES GROUPES SOCIAUX : DEVENIR PROFESSIONNEL DES FILS ISSUS D'UN GROUPE SOCIAL DONNE.		
ELITES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES = 195 (14% du total)	→	Elites politiques et administratives : 48 (24,6%)
	→	Propriétaires et rentiers : 21 (10,8%)
	→	Professions libérales : 48 (24,6%)
	→	Négociants et industriels : 18 (9,2%)
	→	Boutiquiers et cabaretiers : 2 (1%)
	→	Employés et fonctionnaires subalternes : 7 (3,6%)
	→	Professions manuelles : 0 (0%)
	→	Artistes : 1 (0,5%)
	→	Clergé : 26 (13,3%)
	→	Décédés jeunes : 6 (3,1%)
	→	Profession inconnue : 18 (9,2%)

Les élites politiques et administratives ont une particularité que ne partagent les autres groupes : leurs enfants ne peuvent pratiquement plus monter (sauf cas assez rare où ils atteindraient un statut encore plus élevé au sein de cette élite). Ils retrouveront donc au mieux une situation comparable à celle de leur père et, dans la plupart des cas, ils devront consentir à descendre quelque peu. Comme on peut le voir ci-dessus, cette «descente» relative est le lot de 65% des enfants des élites politico-administratives mais la régression est très limitée.

En effet, les membres de ce groupe social combinent énormément de chances. L'aristocratie de la naissance y est bien représentée. Les pères qui avaient accédé aux fonctions dirigeantes ne l'avaient souvent fait qu'après avoir acquis un bagage universitaire qui les situent aussi dans l'aristocratie du savoir (207). Les postes de propriétaires d'entreprises ou d'administrateurs sont fréquents dans ce genre de familles de même que les propriétés personnelles mobilières ou immobilières qui garantissent un niveau de fortune de 1er ordre (208). De plus, il faut se souvenir que nous ne parlons pas ici de tous les fils de ces familles mais bien de ceux qui sont passés avec succès à travers le filtre d'une scolarité secondaire complète chez les jésuites. La plupart du temps, les portes de l'enseignement supérieur étaient ouvertes devant eux.

On doit cependant retenir que, malgré des capacités intellectuelles apparemment suffisantes, l'effet de dynastie du pouvoir politique est assez limité : seul 24% des jeunes accèdent à l'élite dont leurs pères faisaient partie. Les autres «limitent très bien les dégâts». Une petite part retourne vers l'administration des domaines fonciers dont leurs pères étaient souvent sortis pour exercer une fonction au service de l'Etat. D'autres, beaucoup plus nombreux, grâce à leurs études supérieures, vont exercer un métier honorable au sein d'une profession libérale (souvent liée au droit). Ils sont jeunes, ils doivent parfois travailler et ils ont apparemment reçu des jésuites le goût d'un «noble travail» plutôt que de l'oisiveté plus ou moins dissimulée par l'administration de ses biens (209).

Deux orientations accueillent encore un total de 20% des fils des élites politico-administratives : le clergé (12,8%) et les professions industrielles et commerciales (9,2%). Le clergé représente évidemment «autre chose» par rapport à une hiérarchie sociale stricte mais si les jésuites ont montré explicitement ou implicitement à leurs élèves que le sacerdoce était la plus haute mission à laquelle un homme pouvait être appelé, il est assez normal que les enfants des familles les plus huppées viennent y entrer en grand nombre. Les fonctions «de base» comme curé ou vicaire ne seront pas rares. Cependant, on peut noter que la majorité des jeunes de ce groupe qui entrent dans les ordres se retrouveront plutôt au sein de la Compagnie de Jésus et à des fonctions de responsabilité dans le clergé séculier (210).

Les enfants des élites ne semblent pas s'orienter très souvent vers le négoce et l'industrie. Il faut en fait préciser : les cas sont plus fréquents chez les notables ruraux, typiquement les bourgmestres des petites villes et des villages, qui transmettent souvent à leurs fils la brasserie ou la filature locale même si les enfants ne deviennent pas bourgmestre comme leur père. Après 1883, les fils des hommes politiques ou des hauts fonctionnaires des grandes villes se destinent plus fréquemment à des fonctions de banquiers, d'agents de change ou d'industriels. Ces professions semblent devenir alors plus prestigieuses comme c'est le cas pour les métiers de l'ingénieur dans le groupe dit des professions libérales (211).

Au-delà, ou plutôt en deçà, il n'y a presque plus rien. Les vraies chutes sont donc exceptionnelles. Seuls 4,6% des anciens élèves issus de ce groupe «tombent» dans la boutique ou les petites fonctions «en col blanc». Encore faut-il préciser que ces fonctions d'employé et de petites fonctionnaires comptent souvent parmi les plus honorables et que, a contrario, les pères qui voient leurs enfants régresser sur le plan social étaient eux-mêmes les moins notables parmi les notables. Ces deux éléments mis ensemble font que, même pour ces cas assez rares, la chute au niveau social est finalement moins spectaculaire qu'il n'y paraît. Notons pour terminer une absence : aucun ancien élève de ce groupe n'exercera une profession manuelle (du moins dans l'état actuel de nos connaissances).

Le groupe des propriétaires-rentiers a été placé en deuxième position car ses membres cumulent souvent deux avantages : ils possèdent par définition une fortune personnelle qui les dispense de travailler mais il arrive aussi fréquemment qu'ils arborent un nom et un titre qui comptent dans la société de cette époque. Par contre, de nombreux parents appartenant à ce groupe ne sont pas des aristocrates oisifs, ils n'ont pas choisi de faire partie de cet ensemble : il s'agit de la masse assez considérable de veuves, de personnes âgées ou malades qui sont bien obligées de «manger peu à peu leur capital». Techniquement, cependant, ce sont des propriétaires-rentiers (212).

75% des enfants de ce groupe n'appartiendra plus à la classe des propriétaires-rentiers. C'est assez logique et cela s'explique par plusieurs raisons. Les fils de veuves ou de parents âgés exerceront une profession : l'état de rentier n'était qu'un état transitoire pour la famille (213). Un certain nombre de rejetons de familles aristocratiques ou patriciennes répondront aux sollicitations que leurs pères n'avaient pas voulu entendre et entreront en politique. Enfin et apparemment surtout, la formation donnée par les jésuites implique souvent qu'on réponde à une vocation puisqu'on a reçu les moyens de le faire. C'est sans doute un élément qui explique la proportion considérable d'élèves de ces milieux qui opteront pour une profession libérale ou pour le clergé.

COMPARAISON INTERGENERATIONNELLE DES GROUPES SOCIAUX : DEVENIR PROFESSIONNEL DES FILS ISSUS D'UN GROUPE SOCIAL DONNE.		
PROPRIETAIRES ET RENTIERS = 227 (16,3% du total)	→	Elites politiques et administratives : 37 (16,3%)
	→	Propriétaires et rentiers : 41 (18,1%)
	→	Professions libérales : 59 (26%)
	→	Négociants et industriels : 26 (11,5%)
	→	Boutiquiers et cabaretiers : 2 (0,9%)
	→	Employés et fonctionnaires subalternes : 16 (7,5%)
	→	Professions manuelles : 1 (0,4%)
	→	Artistes : 0 (0%)
	→	Clergé : 24 (10,6%)
	→	Décédés jeunes : 6 (2,6%)
	→	Profession inconnue : 15 (6,6%)

Les riches négociants, les industriels et les banquiers sont ici plus nombreux parmi la génération des enfants des propriétaires. Dans un certain nombre de cas, la situation est claire : des négociants et des industriels, enrichis par leurs activités, s'étaient retirés des affaires et avaient profité de leurs rentes. Néanmoins, les relations n'étaient pas rompues et les bonnes habitudes n'étaient pas perdues : les fils reprennent les activités laissées par leurs pères ou se lancent dans une nouvelle activité commerciale ou industrielle (214). A la très nombreuses classe des négociants et des industriels, il eût fallu encore ajouter les ex-commerçants et les ex-industriels devenus rentiers à la fin de leur carrière.

Seuls 9% des anciens élèves se retrouvent apparemment dans une classe franchement plus populaire. Encore faudrait-il en retrancher des employés qui possèdent un château ou un hôtel de maître, rue de la Loi ; ou encore le seul titulaire d'une profession manuelle qui élève des chevaux près de Nivelles (215). En dehors de ces cas spéciaux, il y a aussi, plus normalement, des enfants de petits rentiers devenant assez logiquement employés ou petits fonctionnaires. Les situations où la fonction «en col blanc» est un point de chute honorable pour un fils de famille existent mais sont plus que limitées.

Pour terminer, il faut cependant évoquer les 18% de fils de propriétaires-rentiers qui resteront dans la situation de leur père. Leur cas devrait d'ailleurs être associé avec ceux qui deviennent rentiers alors que leurs pères exerçaient une autre activité. A cet égard, il apparaît que, malgré l'orientation plus active qui est encouragée par l'enseignement des jésuites, une tradition nobiliaire mais aussi bourgeoise persiste et glorifie l'état de propriétaire-rentier comme un état noble par excellence. Dans certaines familles fidèles à l'éducation des jésuites, trois générations viennent renforcer la pertinence de cette affirmation (216).

Les professions libérales sont par excellence l'aristocratie du savoir puisque l'essentiel de leur capital tient dans la formation supérieure qu'elles ont acquise. De nombreux membres des élites politiques et administratives et même certains propriétaires ou rentiers partagent cependant avec elles cette formation universitaire. Pour les enfants de ces familles, la tradition paternelle viendra renforcer la tendance des collèges des jésuites à favoriser la formation de *professionnals* de niveau universitaire.

COMPARAISON INTERGENERATIONNELLE DES GROUPES SOCIAUX : DEVENIR PROFESSIONNEL DES FILS ISSUS D'UN GROUPE SOCIAL DONNE.		
PROFESSIONS LIBERALES = 209 (15% du total)	→	Elites politiques et administratives : 20 (9,6%)
	→	Propriétaires et rentiers : 11 (5,3%)
	→	Professions libérales : 92 (44%)
	→	Négociants et industriels : 17 (8,1%)
	→	Boutiquiers et cabaretiers : 5 (2,4%)
	→	Employés et fonctionnaires subalternes : 10 (4,8%)
	→	Professions manuelles : 1 (0,5%)
	→	Artistes : 2 (1%)
	→	Clergé : 21 (10%)
	→	Décédés jeunes : 4 (1,9%)
	→	Profession inconnue : 26 (12,4%)

Dans aucune autre catégorie socioprofessionnelle, on ne retrouvera donc une telle tendance à la reproduction sociale : 44% des enfants appartiennent eux aussi à une profession libérale (217). Les 10% de la génération des fils qui ont réussi à s'imposer comme membres des élites politiques et administratives ont en fait une formation universitaire semblable à celle reçue par les membres des professions libérales, ils ont simplement acquis en sus une position de pouvoir. En fait, plus de 50% des fils ont suivi la même formation que leurs pères.

Il reste par conséquent moins de 50% pour les autres orientations possibles : elles seront pratiquement toutes moins bien représentées ici qu'au sein des autres groupes socioprofessionnels «paternels». Le clergé, seul, «tire son épingle du jeu» : avec 10%, il représente une proportion de fils comparable à ce que nous avons rencontré jusqu'ici. Les «chutes» dans une catégorie plus modeste sont spécialement peu nombreuses, tout comme les entrées des anciens élèves dans la classe des propriétaires : la vie de rentier est sans doute déconsidérée à la fois par la tradition familiale et par l'enseignement des collèges de la Compagnie de Jésus. De plus, choisir de vivre de ses rentes n'est pas toujours à la portée des membres des professions libérales qui ne sont pas tous très fortunés, loin s'en faut.

Nous avons constaté antérieurement, peut-être à la surprise de certains, que les collèges des jésuites étaient «alimentés» en bonne partie par des familles de commerçants et d'industriels

«d'une certaine envergure». Les rhétoriciens viennent aussi majoritairement de ce type de milieu et représentent 22,4% des élèves des classes terminales (le groupe le plus important). Une majorité de parents et une majorité d'enfants de ces milieux semblent s'être mis d'accord sur un fait essentiel : le passage par le collège des jésuites est un sas pour sortir de sa classe sociale.

COMPARAISON INTERGENERATIONNELLE DES GROUPES SOCIAUX : DEVENIR PROFESSIONNEL DES FILS ISSUS D'UN GROUPE SOCIAL DONNE.		
NEGOCIANTS, INDUSTRIELS ET BANQUIERS = 312 (22,5% du total)	→	Elites politiques et administratives : 20 (6,4%)
	→	Propriétaires et rentiers : 17 (5,4%)
	→	Professions libérales : 75 (24%)
	→	Négociants et industriels : 76 (24,4%)
	→	Boutiquiers et cabaretiers : 8 (2,6%)
	→	Employés et fonctionnaires subalternes : 14 (4,5%)
	→	Professions manuelles : 5 (1,6%)
	→	Artistes : 0 (0%)
	→	Clergé : 59 (18,9%)
	→	Décédés jeunes : 9 (2,9%)
	→	Profession inconnue : 29 (9,3%)

Effectivement, seul un quart des anciens élèves resteront dans le milieu «mercantile» de leurs pères. Vers quels autres types de professions se dirigent-ils alors ? Fort logiquement vers les formations auxquelles l'enseignement des jésuites les prépare le mieux c'est-à-dire les professions libérales, surtout juridiques, et le clergé. Près de 45% des anciens élèves, fils de négociants, de banquiers ou d'industriels s'engagent sur ces deux voies. Pour cette fraction-là des milieux commerciaux, le prestige du savoir académique ou religieux semble donc avoir été plus fort que l'aisance financière procurée par une entreprise prospère.

Il est à noter qu'à partir de cette 4ème catégorie sociale, la proportion de jeunes qui entreront dans les ordres se met à croître sensiblement : les professions marchandes des parents (grands négociants, industriels ou modestes boutiquiers) sont paradoxalement un terreau plus favorable aux vocations ecclésiastiques que ne l'étaient les familles de rentiers, de membres des professions libérales ou des élites politico-administratives (218).

En dehors de ces deux orientations dominantes, les départs vers le bas (classes sociales plus modestes) sont très limités (environ 8%) : le passage par le collège des révérends pères est une bonne assurance contre une régression sociale redoutée. La montée vers une position dominante dans le monde politique ou de la haute fonction publique est également rare (6,4%) mais elle est souvent brillante. Des familles très fortunées voient souvent leurs descendants s'orienter vers des études de droit et, après quelques années passées à se consacrer à une

profession libérale, ce sont des fonctions de parlementaires, de conseillers provinciaux ou de professeurs d'université qui s'ouvrent à eux.

Avec la catégorie suivante (boutiquiers et cabaretiers), un seuil important est franchi : on entre dans le tiers d'élèves de familles modestes que les collèges «gardaient» encore en classe terminale. Même si les échantillons deviennent relativement plus modestes, les tendances s'y affirmeront clairement.

COMPARAISON INTERGENERATIONNELLE DES GROUPES SOCIAUX : DEVENIR PROFESSIONNEL DES FILS ISSUS D'UN GROUPE SOCIAL DONNE.		
BOUTIQUIERS ET CABARETIERS = 104 (7,5% du total)	→	Elites politiques et administratives : 6 (5,8%)
	→	Propriétaires et rentiers : 5 (4,8%)
	→	Professions libérales : 26 (25%)
	→	Négociants et industriels : 17 (16,4%)
	→	Boutiquiers et cabaretiers : 4 (3,8%)
	→	Employés et fonctionnaires subalternes : 8 (7,7%)
	→	Professions manuelles : 1 (1%)
	→	Artistes : 0 (0%)
	→	Clergé : 23 (22,1%)
	→	Décédés jeunes : 3 (2,9%)
	→	Profession inconnue : 11 (10,6%)

Le taux de reproduction social «pur» (des fils de boutiquiers qui deviennent eux-mêmes boutiquiers) tombe à un ridicule 3,8%. Les professions modestes mais «en col blanc» sont un peu mieux représentées (7,7%), les professions marchandes qui semblent traduire un saut quantitatif et/ou qualitatif entre la situation du père et celle du fils ne sont pas à négliger (16,4%), mais les transferts intergénérationnels massifs sont ailleurs (219). Plus encore que pour les riches négociants, les petits commerçants poussent visiblement leurs fils à embrasser une nouvelle carrière de juriste ou de médecin (un quart des cas connus) ou à entrer dans les ordres (on monte ici à plus d'un cinquième de vocations ecclésiastiques).

On pourra d'ailleurs remarquer qu'à cet égard, le mythe de l'ascension sociale de jeunes d'origine modeste par l'intermédiaire d'une entrée dans les ordres ne recouvre qu'une demi-vérité (220). Les cas ne sont en effet pas rares mais l'ascension sociale par le biais de l'université est nettement plus fréquente. Si, dans le cas des fils de boutiquiers, les vocations ecclésiastiques «concurrencent» presque les entrées dans les professions libérales, les «employés et petits fonctionnaires» orientent (s'ils ont une influence sur le choix de leurs fils) leurs rejetons nettement plus vers les formations universitaires menant aux professions libérales que vers les noviciats et séminaires épiscopaux.

Remarquons enfin un non-événement : 5% de fils de petits commerçants deviennent de petits propriétaires et rentiers. Par contre, les 6% des anciens élèves issus de ce milieu modeste et qui accèdent à la catégorie des élites politico-administratives sont plus intéressants. En effet, outre leur nombre finalement respectable, on peut retenir qu'il s'agit uniquement de hauts fonctionnaires parvenus à leurs postes par des études juridiques, médicales ou agronomiques ; il n'y a parmi eux aucun individu parvenu à une fonction politique élective.

Autre catégorie socio-professionnelle relativement nombreuse, celle des modestes «cols blancs» du secteur privé ou de la fonction publique. Situés assez bas dans l'échelle sociale, aucun de ses membres (dans notre échantillon) n'a l'occasion de «descendre» mais un quart d'entre eux «stagne», pas toujours de la même façon que leur père. Environ 20% des fils d'employés et de petits fonctionnaires restent dans la même catégorie que leurs pères : la position de ceux-ci était finalement «honorable» et «acceptable» : profession «intellectuelle» donnant parfois accès à de modestes responsabilités. Cinq autres pour-cent entrent dans la catégorie des propriétaires-rentiers (en fait, dans le groupe des petits rentiers). Il nous a semblé indiqué d'unir les 17% d'anciens élèves issus de cette catégorie qui vont s'engager dans une carrière commerciale (13,8% dans l'industrie ou un commerce assez important et 3,3% dans la «boutique»). En effet, si le choix de la «boutique» devait représenter une stabilité sociale mais dans une autre branche socio-économique alors qu'une carrière de négociant ou d'industriel représenterait une promotion, l'analyse des renseignements que nous possédons sur leur activité marchande semble indiquer que nous avons massivement affaire à de petits industriels et à des négociants «moyens». Les capitaines d'industrie sont rares parmi eux. Un degré a été franchi dans l'échelle sociale mais un modeste degré.

COMPARAISON INTERGENERATIONNELLE DES GROUPES SOCIAUX : DEVENIR PROFESSIONNEL DES FILS ISSUS D'UN GROUPE SOCIAL DONNE.		
EMPLOYES ET PETITS FONCTIONNAIRES = 123 (8,9% du total)	→	Elites politiques et administratives : 5 (4,1%)
	→	Propriétaires et rentiers : 6 (4,9%)
	→	Professions libérales : 30 (24,4%)
	→	Négociants et industriels : 16 (13%)
	→	Boutiquiers et cabaretiers : 4 (3,3%)
	→	Employés et fonctionnaires subalternes : 24 (19,5%)
	→	Professions manuelles : 0 (0%)
	→	Artistes : 1 (0,8%)
	→	Clergé : 14 (11,4%)
	→	Décédés jeunes : 5 (4,1%)
	→	Profession inconnue : 18 (14,6%)

Les «vraies» progressions interviennent dans les cas nombreux (25%) d'accession aux professions libérales (via l'université), et plus rarement d'entrées dans les ordres. On a vu plus haut que ce milieu d'employés et de fonctionnaires subalternes était moins favorable aux vocations ecclésiastiques.

Avec la catégorie des professions manuelles, on entre dans le milieu qui compte presque certainement le plus de familles vraiment modestes, les quelques exceptions à cette règle ne pouvant provenir, comme il a été dit précédemment, que de quelques riches fermiers. Pour schématiser un peu les choses, nous pourrions dire que les fils de ces familles, du fait de la position modeste de leurs pères, vont être à même de franchir non seulement un mais parfois deux échelons de la hiérarchie sociale telle que nous l'avons établie. Les enfants des élites politico-administratives ne pouvaient pratiquement que «stagner» ou «descendre» ; les enfants d'ouvriers ne pourront que «monter».

COMPARAISON INTERGENERATIONNELLE DES GROUPES SOCIAUX : DEVENIR PROFESSIONNEL DES FILS ISSUS D'UN GROUPE SOCIAL DONNE.		
PROFESSIONS MANUELLES = 102 (7,3% du total)	→	Elites politiques et administratives : 10 (9,8%)
	→	Propriétaires et rentiers : 2 (2%)
	→	Professions libérales : 18 (17,6%)
	→	Négociants et industriels : 8 (7,8%)
	→	Boutiquiers et cabaretiers : 5 (4,9%)
	→	Employés et fonctionnaires subalternes : 11 (10,8%)
	→	Professions manuelles : 4 (3,9%)
	→	Artistes : 1 (1%)
	→	Clergé : 22 (21,6%)
	→	Décédés jeunes : 2 (2%)
	→	Profession inconnue : 21 (20,6%)

Il est tout d'abord remarquable de constater que la «stagnation» des fils dans une profession manuelle est quasi inexistante (3,9%) : elle concerne alors des transmissions pures et simples des activités professionnelles du père à un des ses fils (221). Tout aussi remarquable est le fait que les enfants issus de ces milieux «manuels» ne rompent pas le schéma classique d'évolution professionnelle des autres catégories évoquées jusqu'ici. Les deux voies les plus fréquemment empruntées sont à nouveau celles du clergé (qui surpasse ici toutes les autres) et des professions libérales (un peu moins fréquemment). On retrouve aussi la dispersion d'environ un quart des anciens élèves dans des carrières marchandes plus ou moins brillantes et dans des emplois «en col blanc» plus ou moins modestes. Nul ne s'étonnera qu'avec un capital souvent très limité au départ, les entrées dans le monde des rentiers soient plus que rares.

Par contre, près de 10% des enfants issus de milieux de métiers manuels entrent directement dans la catégorie des élites politico-administratives : ils y occupent tous des postes brillants dans la haute fonction publique, postes pour lesquels une formation universitaire était indispensable. On ne trouve donc pas de fonction politique élective à une exception près, celle d'Adolphe Daens, personnage, il est vrai, exceptionnel. L'accès de près de la moitié de ces jeunes d'origine modeste à des fonctions fortement gratifiantes, au point de vue social du secteur public, du monde des professions libérales et du clergé, n'est finalement pas si étonnant si on se souvient de ce que ces élèves ne représentaient qu'une toute petite fraction des jeunes de leur milieu social et qu'ils avaient souvent été «repérés» depuis longtemps comme des sujets brillants par les FF. des Ecoles chrétiennes, par leur curé de paroisse ou par un notable charitable.

A ce stade, une centaine de cas n'a pas encore été traitée : il s'agit de 9 artistes et du devenir professionnel de leurs fils ; il s'agit surtout de 108 pères de famille dont nous ignorons encore la profession. Nous ne pourrons pas en dire grand-chose mais ces renseignements peuvent néanmoins présenter quelque intérêt.

COMPARAISON INTERGENERATIONNELLE DES GROUPES SOCIAUX : DEVENIR PROFESSIONNEL DES FILS ISSUS D'UN GROUPE SOCIAL DONNE.		
ARTISTES = 9 (0,6% du total)	→	Elites politiques et administratives : 1
	→	Propriétaires et rentiers : 0
	→	Professions libérales : 2
	→	Négociants et industriels : 0
	→	Boutiquiers et cabaretiers : 1
	→	Employés et fonctionnaires subalternes : 2
	→	Professions manuelles : 0
	→	Artistes : 1
	→	Clergé : 1
	→	Décédés jeunes : 0
	→	Profession inconnue : 1

Le tout petit groupe des pères artistes est vraiment trop limité et présente une trop grande dispersion des résultats pour permettre un commentaire statistiquement valable. Les pères dont la profession est restée inconnue constituent un groupe d'une toute autre ampleur et celui-ci mérite une tentative d'analyse.

COMPARAISON INTERGENERATIONNELLE DES GROUPES SOCIAUX : DEVENIR PROFESSIONNEL DES FILS ISSUS D'UN GROUPE SOCIAL DONNE.		
PROFESSION INCONNUE =108 (7,8% du total)	→	Elites politiques et administratives : 2 (1,9%)
	→	Propriétaires et rentiers : 6 (5,6%)
	→	Professions libérales : 18 (16,7%)
	→	Négociants et industriels : 11 (10,2%)
	→	Boutiquiers et cabaretiers : 2 (1,9%)
	→	Employés et fonctionnaires subalternes : 9 (8,3%)
	→	Professions manuelles : 0 (0%)
	→	Artistes : 2 (1,9%)
	→	Clergé : 17 (15,7%)
	→	Décédés jeunes : 2 (1,9%)
	→	Profession inconnue : 39 (36,1%)

Celle-ci peut commencer par un aveu de carence : dans 37% des cas (chiffre-record pour toutes les catégories), nous ne savons à peu près rien ni du père ni du fils. Dès lors que l'on veut bien considérer la disparition de ce bon tiers de renseignements dans toutes les catégories de professions des fils, on devra bien constater que cette catégorie curieuse de «pères inconnus» ne diverge pas fortement des modèles rencontrés jusqu'alors et représentent même une sorte de moyenne de ceux-ci. Les professions libérales et le clergé constituent à nouveau les débouchés les plus fréquents de ces «enfants d'inconnus», 12% de ces anciens élèves se retrouvent à la tête d'une entreprise commerciale ou industrielle de taille variable, les petits emplois administratifs du secteur privé et du secteur public viennent ensuite (8,3%). Tout cela n'a rien d'exceptionnel.

Conclusion

En conclusion de cette somme d'activités professionnelles des anciens élèves des jésuites, on peut avancer deux mots-clés : assurance et orientation. L'assurance offerte par un cycle d'études réussies chez les jésuites est de ne pas reculer socialement et, souvent même, de progresser. Le premier aspect de cette assurance est surtout intéressant pour les classes supérieures (telles que nous les avons définies au début de cette étude) : la position sociale du père ne sera pas perdue par le fils ou, si régression il devait y avoir, elle serait largement amortie par la formation reçue au collège. Le deuxième aspect de l'assurance intéresse, on l'aura compris, des familles plus modestes : les études secondaires dispensées par les jésuites sont un tremplin pour accomplir un pas dans la voie de l'ascension sociale et ce pas sera parfois un véritable saut. En tout état de cause, il n'y a pas lieu de discuter ici de l'effet de reproduction sociale que les classes privilégiées exerceraient au détriment de jeunes des classes populaires qui auraient réussi des études secondaires et supérieures mais qui ne

disposeraient pas de «relations». A l'époque, un diplôme (du secondaire ou du supérieur) est une garantie d'ascension sociale quasi-automatique (222).

L'orientation, quant à elle, concerne plutôt les secteurs d'activité et les types d'activité. Ayant accompli les six années de ses humanités, un rhétoricien a d'excellentes chances de réussir des études supérieures ou universitaires. S'il ne poursuit pas d'études de ce type, il aura néanmoins en mains des atouts professionnels non négligeables mais qui lui seront spécialement utiles dans certains métiers.

Il ressort de l'analyse du devenir professionnel des fils issus de toutes les catégories sociales que les collèges des jésuites orientent massivement leurs Anciens vers les professions libérales et vers le clergé séculier ou régulier. Or, comme on ne trouve parmi les parents d'élèves aucun prêtre et seulement une minorité assez réduite de membres de professions libérales, l'accomplissement d'études secondaires chez les jésuites va se traduire par un transfert massif de jeunes hors de la catégorie socioprofessionnelle de leurs parents. Le monde commercial et industriel est fortement ponctionné, les groupes des propriétaires-rentiers et des professions manuelles le sont aussi. Ces transferts sont évidemment volontaires et souvent ardemment souhaités par les pères eux-mêmes mais ils sanctionnent trois phénomènes bien ancrés dans la durée : la promotion de métiers à fort investissement intellectuel, la sortie d'une oisiveté plus ou moins déclarée au profit d'une activité professionnelle réelle et, parfois, de spectaculaires bonds intergénérationnels.

Accessoirement, si la volonté ou la capacité d'entreprendre des études supérieures n'étaient pas suffisantes, le seul accomplissement du cycle des humanités (éventuellement accompagné d'une tentative universitaire plus ou moins poussée) représentait une garantie de «2ème classe» que beaucoup d'Anciens utilisèrent pour devenir employé, comptable ou rédacteur dans une quelconque administration (223). Cette classe de «cols blancs» de statut inférieur ou intermédiaire était par ailleurs en plein développement au cours du XIXè s. et du début du XXè s.

Cependant, l'apparition de tendances assez nettes ne doit pas nous dispenser d'évoquer tous ceux qui y échappent et qui sont au total passablement nombreux. Les propriétaires qui voient leurs fils devenir à leur tour rentiers, les négociants ou les boutiquiers qui transmettent leur commerce à leurs enfants, les artisans qui font de même, ne doivent pas trop nous étonner : un taux de reproduction social «pur» d'une certaine ampleur est inévitable.

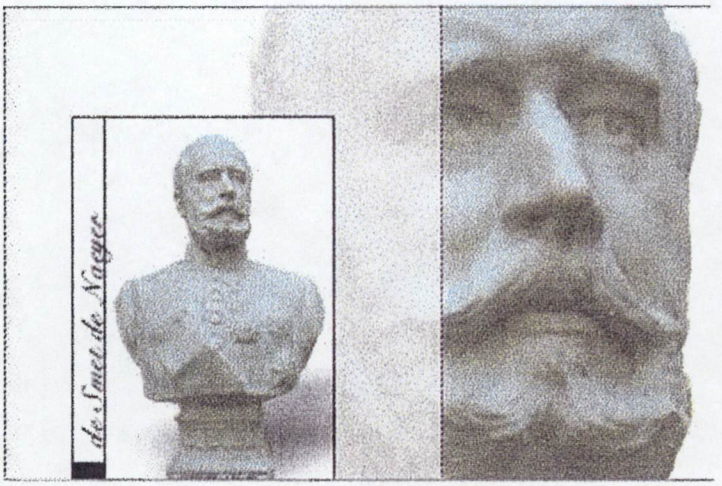
Mais quelques centaines de cas pourraient fournir aussi de parfaits contre-exemples aux tendances qui ont été dégagées plus haut. Ils existent cependant. Il s'agit des fils d'avocats qui deviennent rentiers, des fils de médecins qui choisissent d'être négociant ou industriel, ou des enfants de magistrat qui se retrouvent petits fonctionnaires. Bref, tous les mouvements intergénérationnels qui vont à contre-courant de ce que nous avons essayé de définir. Tous ces cas «contraires» ont cependant un triple intérêt. Ils soulignent d'abord la liberté des individus par rapport à des tendances induites par leur éducation. Ils prouvent ensuite que, si les parents qui confient leurs enfants aux collèges de la Compagnie de Jésus partagent souvent une vision des classes sociales où l'intellectuel est plus prestigieux que le commercial et où le travail est plus valorisé que l'oisiveté, cette conception des choses n'est pas absolue et peut parfois être inversée. Ils facilitent enfin la compréhension des phénomènes de mobilité sociale car, en étendant l'observation sur trois ou quatre générations, on verra mieux pourquoi un fils d'employé ou de paysan a quitté sa condition pour entreprendre un mouvement d'ascension si on sait qu'un grand-père ou qu'un grand-oncle avait déjà accompli de type de «trajet» social

La présence des anciens des collèges jésuites fut importante dans les rangs du parti catholique. Un grand nombre de premiers ministres catholiques étaient des Anciens (liste non-exhaustive par ordre chronologique d'exercice du pouvoir).

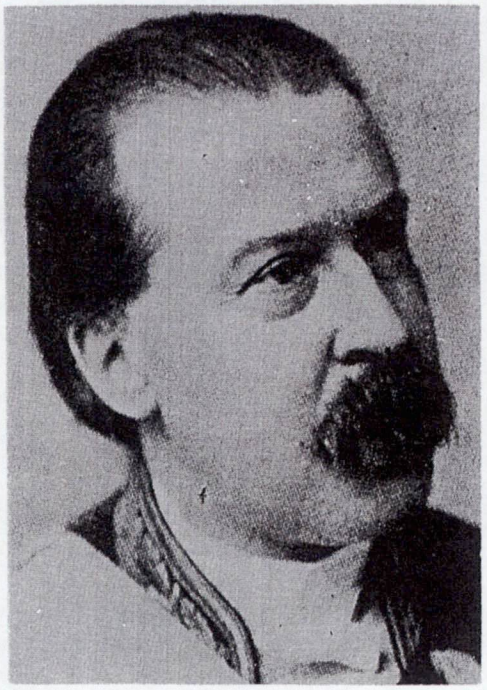
1894-1896 : Jules de Burlet (Saint-Michel R 1862)



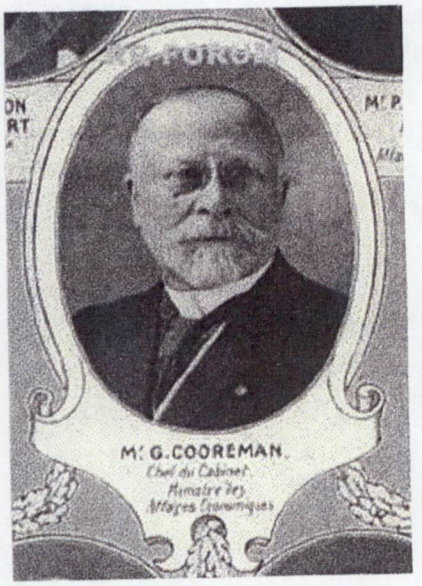
1896-1899 et 1899-1907 : Paul de Smet de Nayer (Sainte-Barbe et Pensionnat Saint-Michel)



1899 : Jules Vandenpeereboom (Sainte-Barbe)



1918 : Gérard Cooreman (Sainte-Barbe)



quarante ou cinquante ans auparavant, fournissant ainsi un exemple familial qui pourra être imité (224).

IV. COMPARAISONS.

Ce qui a été dit plus haut à propos des professions, de la mobilité ou de la stabilité sociales a sans doute une valeur en soi. Mais la situation des anciens élèves des collèges belges de la Compagnie de Jésus n'acquerra tout son sens que si elle est comparée à d'autres réalités. Les ressemblances globales et les divergences occasionnelles ont déjà été soulignées entre les cinq collèges qui avaient été retenus mais il faut certainement étendre la comparaison à d'autres limites.

Tout d'abord, au sein même du XIXè s., il est sans doute bon pour bien fixer les choses de comparer les publics d'où sont originaires les élèves des jésuites avec l'ensemble de la société belge de cette époque. Si la surreprésentation de la bourgeoisie ne fait aucun doute, peut-être est-il intéressant de savoir quelles strates de la bourgeoisie sont les plus présentes et dans quelles proportions les couches sociales plus modestes sont exclues des collèges ?

Ensuite, en restant confiné aux limites du «long» XIXè s. (1815-1914), d'autres frontières peuvent être franchies : les frontières politiques, par exemple, en étudiant les collèges des jésuites français avec lesquels les PP. belges partageaient grosso modo la même sphère culturelle ; les limites du «réseau», pour utiliser un terme actuel, afin de s'intéresser à des établissements comparables de l'enseignement officiel. A l'intérieur même du «réseau», il n'est d'ailleurs pas du tout certain que le profil social du public des écoles épiscopales ou des établissements d'autres congrégations ressemble en tous points à celui du «sous-réseau» jésuite. Le «franchissement de frontières» peut d'ailleurs être double puisqu'il existe une étude fouillée du professeur P. Harrigan sur le recrutement social des établissements publics français du Second Empire (225).

Finalement, rien n'interdit de franchir les limites du siècle en rebroussant chemin vers ce qu'on a l'habitude d'appeler l'«Ancien Régime», époque où les collèges jésuites jouaient un rôle éminent, du moins jusqu'en 1773 (226). Il est aussi possible de franchir la limite de la Première Guerre mondiale pour comparer les collèges du XIXè s. avec ceux du XXè s., période pour laquelle une documentation plus abondante devrait être disponible. Ainsi les jugements qui peuvent être portés sur les collèges des jésuites au XIXè s. pourront être nuancés en les resituant dans des perspectives plus globales, portant véritablement sur la longue durée (trois siècles au total : XVIIIè, XIXè et XXè).

Pour effectuer ces comparaisons, nous avons été confronté à différents auteurs et à différents travaux qui utilisent à chaque fois des catégories propres de classification sociale. En soi, il était donc difficile de mettre en correspondance ces classements avec les nôtres. Cependant les 1389 échantillons que nous avions retenus entre 1841 et 1913 présentaient l'avantage de fournir des professions précises tant pour les pères de famille que pour les anciens élèves (évidemment lorsque cette profession était connue). Cet échantillon était donc «souple» en ce sens qu'il pouvait être adapté aux catégories des autres auteurs, la comparaison se faisant donc en entrant dans la classification de ceux-ci.

1920-1921 : Henry Carton de Wiart (Saint-Michel R)



1931-1932 : Jules Renkin (Saint-Michel R). Caricature des années 1920.



1939-1945 : Hubert Pierlot (Saint-Michel 1ère Professionnelle 1901).



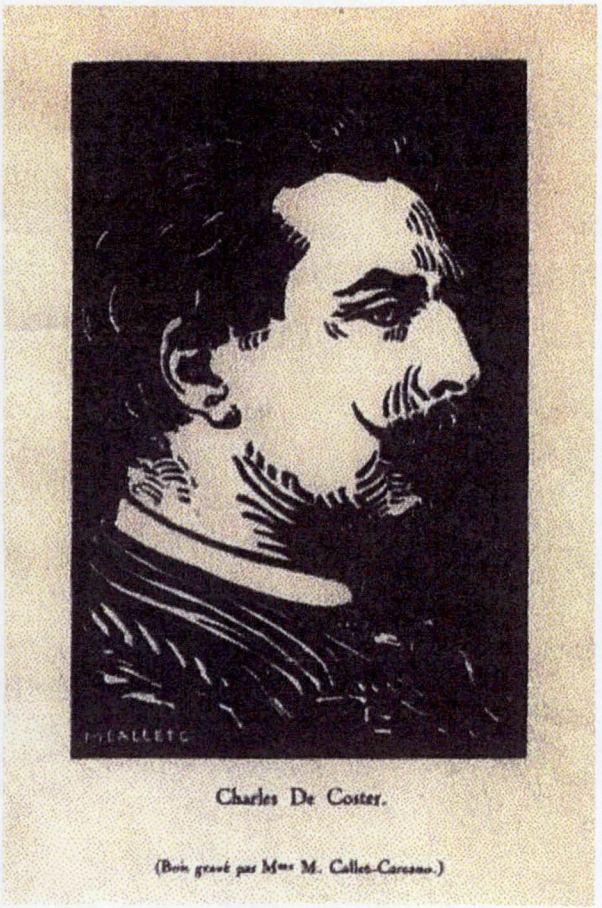
1. La société belge du XIXè s.

Recrutement démocratique, élitiste ou «moyen» : cette comparaison de base a déjà souvent été faite mais elle portait sur des évolutions dans le temps ou sur les différences de publics pouvant exister entre collèges. La seule «vraie» comparaison, en tous cas la principale comparaison, ne peut se faire qu'avec la société belge dans sa totalité. Les recensements que le Royaume de Belgique organisa très vite (par rapport à d'autres pays) permettent des rapprochements intéressants même si les premiers de ces recensements avaient tendance à ranger la population non pas en termes de pyramide sociale mais bien en termes de secteurs d'activité (227).

COMPARAISON ENTRE LA POPULATION MASCULINE ACTIVE EN BELGIQUE (recensement de 1856), LES PROFESSIONS DES PARENTS (1841-1859) ET CELLES DES ANCIENS ELEVES (années de sortie 1841-1859). (*Statistique générale de la Belgique. Exposé de la situation du Royaume (période décennale de 1851 à 1860) publié par le Ministère de l'Intérieur*, t. I., Bruxelles, 1865 ; Titre II, *Population*, p.16-17).			
Secteurs d'activité	Population masculine belge (1856)	Pères d'élèves (1841-1859)	Anciens élèves (1841-1859)
Agriculture	709.214 (48,2%) (il y avait 140.596 ouvriers agricoles de plus de 16 ans dans la population active de1846 : 9,5%)	4 (1,9%)	0
Industries diverses	528.985 (35,9%) (il y avait 207.784 ouvriers de plus de 16 ans dans la population active de1846 : 14,1%)	23 patrons (10,9%) 3 ingénieurs (1,4%) 18 ouvriers et artisans (8,6%) 44 (20,9%)	11 patrons (5,2%) 4 ingénieurs (1,9%) 15 (7,1%)
Commerce	106.162 (7,2%)	29 négociants (13,8%) 13 boutiquiers et cabaretiers (6,2%) 1 employé (0,5%) 43 (20,4%)	14 négociants (6,7%) 5 boutiquiers et cabaretiers (2,4%) 7 employés (3,3%) 26 (12,4%)
Administration générale	15.853 (1,1%)	25 hauts fonctionnaires (11,9%) 3 fonctionnaires subalternes (1,4%) 28 (13,3%)	19 hauts fonctionnaires (9%) 5 fonctionnaires subalternes (2,4%) 24 (11,4%)
Justice	9.100 (0,6%)	12 (5,7%)	33 (15,7%)
Cultes	10.194 (0,7%)	2 * (1%)	51 (24,3%)
Instruction publique	6.082 (0,4%)	0	0
Services de santé	3.800 (0,3%)	9 (4,3%)	18 (8,6%)
Lettres, sciences et arts	5.556 (0,4%)	1 professeur d'université (0,5%)	2 professeurs d'université (1%) 2 journalistes (1%) 4 (2%)
Force publique	36.106 (2,5%)	1 (0,5%)	0
Propriétaires et rentiers	22.426 (1,5%)	38 (18,1%)	16 (7,6%)
Services domestiques	19.130 (1,3%)	1 (0,5%)	0
Sans profession (inactifs)	799.165	0	0
Inconnus et décédés jeunes	0	25 (11,9%)	23 (10,9%)
Population masculine du Royaume	2.271.783		
Population masculine active du Royaume	1.472.618 (100%)		
Echantillon des parents et des anciens élèves (1841-1859)		210 (100%)	210 (100%)

Plusieurs écrivains de premier plan sont issus des collèges belges de la Compagnie de Jésus (en particulier de Sainte-Barbe) : ils ont souvent laissé des souvenirs scolaires importants.

Charles De Coster (Saint-Michel)



Emile Verhaeren (Sainte-Barbe)



Georges Rodenbach (Sainte-Barbe)



Maurice Maeterlinck (Sainte-Barbe)



Mères		8 (veuves rentières) (3,8%)**	0
*il s'agit d'un maître de chapelle et d'un sacristain. ** 3,8% du total de l'échantillon retenu et non pas de la population féminine du Royaume.			

Le recensement organisé par l'Etat belge maintient des zones d'ombre mais quelques grands enseignements peuvent cependant être dégagés de cette comparaison entre la population du Royaume et le public des collèges des jésuites. Le recensement ignore les situations sociales précises à quelques exceptions près. Si on connaît le nombre exact de propriétaires-rentiers, des domestiques et des ministres du culte, la situation devient déjà moins claire pour les agriculteurs où le riche fermier propriétaire est classé dans la même catégorie que ses valets de ferme. Dans les «services de santé», médecins, pharmaciens, vétérinaires, infirmiers et infirmières sont eux aussi malheureusement mélangés. Le flou est cependant encore plus complet en ce qui concerne le commerce, l'industrie et la fonction publique. Le magnat de l'industrie côtoie l'enfant ouvrier, le négociant a une valeur apparemment égale à celle de ses commis, le soldat de seconde classe est mis sur le même pied que le lieutenant-général.

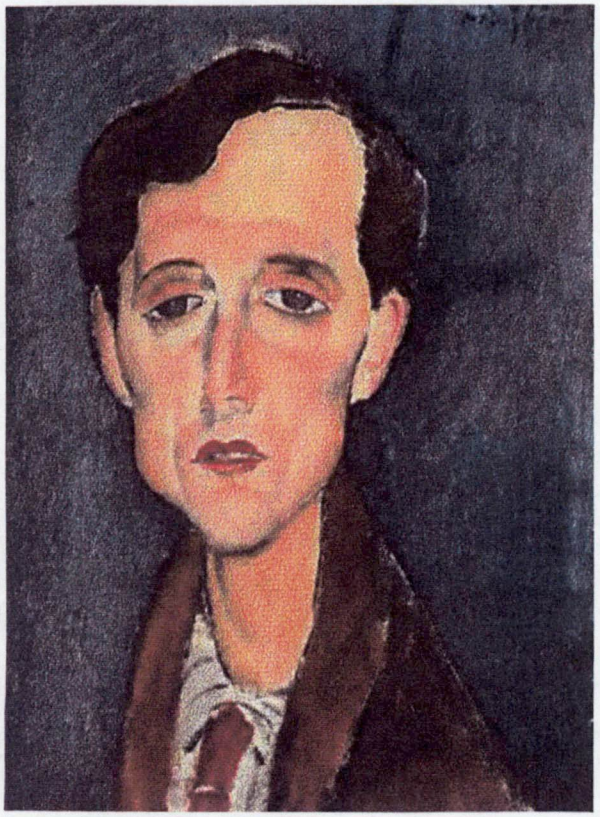
Pour le recensement de 1856, il faut donc entrer essentiellement dans la logique des secteurs d'activité. C'est ce que nous ferons donc et il sera assurément possible d'en tirer quelques profits. Remarquons d'abord que les situations professionnelles des pères et des fils sont globalement proches si on compare celles-ci avec la population belge mais, presque systématiquement, les caractéristiques du groupe des Anciens renforcent nettement celles du groupe de leurs pères. Notons ensuite que, par rapport à cette moyenne belge, les coefficients multiplicateurs ou diviseurs sont spectaculaires. Procédons par ordre et commençons par les coefficients multiplicateurs les plus forts !

Un ancien élève des jésuites a 35 fois plus de chances d'entrer dans le clergé que la moyenne de la population masculine active de la Belgique de 1856. Que les collèges de la Compagnie aient favorisé les vocations religieuses n'étonnera personne mais la proportion est étonnante. Il est vrai que les écoles secondaires possèdent la clé qui ouvre les portes des grands séminaires : pas de prêtrise sans achèvement d'humanités classiques donnant la maîtrise du latin et du grec (229).

Assez logiquement, la deuxième voie royale des anciens élèves (les professions libérales) présentera aussi un taux de surreprésentation appréciable. Si les parents d'élèves sont déjà respectivement 14 fois plus souvent occupés dans le secteur des soins de santé que la moyenne de la population belge et 10 fois plus souvent dans le monde de la justice, les Anciens font encore spectaculairement grimper ces chiffres. Il y aura 28 fois plus de médecins et de pharmaciens parmi les ex-rhétoriciens que parmi la moyenne masculine belge ; les juristes affichent un coefficient multiplicateur de 26. Encore faut-il préciser que le recensement parle en général de secteur de la justice et de secteur des soins de santé ; or, parmi les anciens élèves, les fonctions subalternes de ces secteurs sont très minoritaires.

Après des chiffres aussi élevés, on est évidemment condamné à retomber quelque peu. Cependant, parmi les parents d'élèves, la proportion des propriétaires reste quand même 12 fois plus élevée qu'au sein de la population masculine active. Par contre, les anciens élèves devenant nettement plus «actifs» que leurs pères, ils ne sont «plus que» cinq fois plus nombreux à devenir rentier. Le dernier secteur où l'on retrouve des disproportions aussi massives est celui de la fonction publique. Parents et enfants y connaissent des

Frédéric van Ermergen (alias Franz Hellens) (Sainte-Barbe R 1899) (portrait par Modigliani)



surreprésentations assez proches : un coefficient multiplicateur de 12 pour les parents, de 10 pour leurs fils.

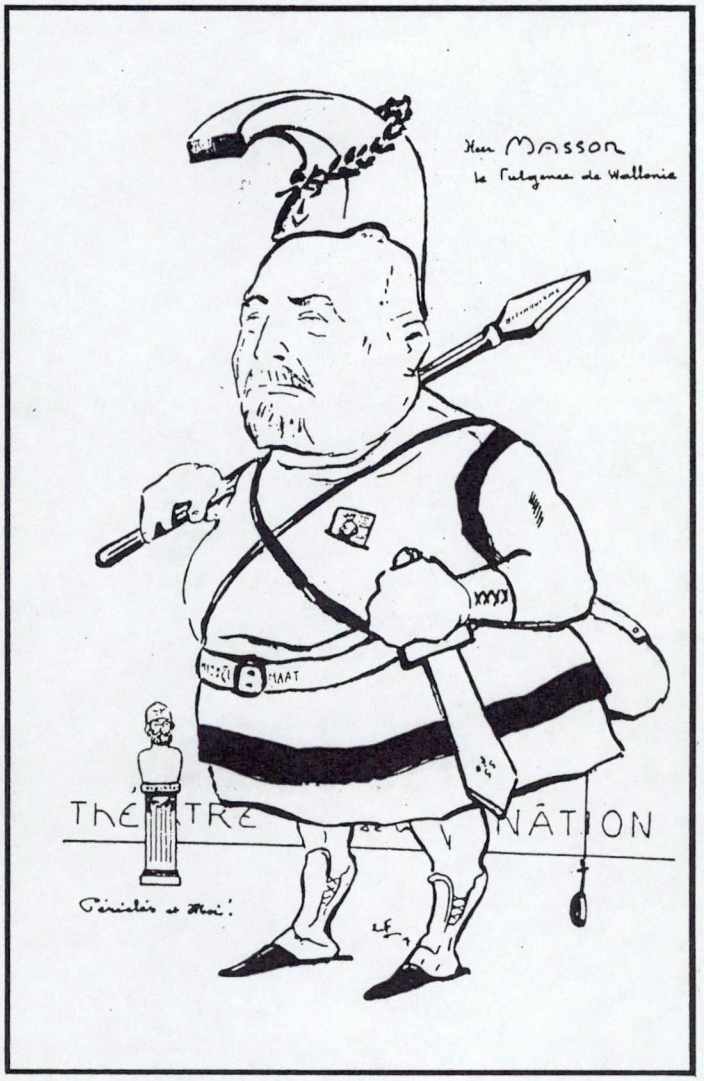
Finalement, un seul secteur d'activité présente un profil un tant soit peu «normal», un tant soit peu comparable à la réalité moyenne en Belgique : c'est celui du commerce. Les parents d'élèves des collèges y sont encore trois fois plus nombreux que la moyenne nationale mais cette surreprésentation tombe à un peu plus de 170% pour les anciens élèves. On se souviendra que le secteur commercial donne aux écoles des PP. un très grand nombre d'élèves mais, en général, pour faire sortir ces jeunes de leur milieu d'origine.

Après cela viennent les secteurs où il faut parler de coefficient diviseur. Une fausse impression de proximité émane du secteur industriel. En ce qui concerne le monde des parents d'élèves, la proportion semble moindre mais point trop éloignée par rapport à la population belge. Cependant, le détail des professions des parents issus de ce secteur démontre aisément le danger inhérent à l'utilisation des chiffres du recensement de 1856. La population industrielle belge est constituée d'abord et avant tout par les gros bataillons d'ouvriers d'usine dont le nombre ne cesse de croître à cette époque alors que les parents de rhétoriciens sont essentiellement des patrons de ce secteur (230). Au maximum, si on regroupe les parents d'élèves qui étaient effectivement ouvriers ou artisans, on n'obtient plus que 8,6% du total (4 fois moins que la moyenne masculine belge) (231). A la génération suivante, il n'y a tout simplement plus de représentants de la classe ouvrière ou des métiers artisanaux. Comme on l'a vu plus haut, les études au collège ont servi d'ascenseur social à ces jeunes et, dans les familles plus favorisées, la fabrique paternelle est souvent abandonnée au profit d'une profession plus intellectuelle. L'écart existant entre les milieux sociaux dont sont issus les parents de rhétoriciens et les chiffres globaux de la population masculine belge n'atteint cependant pas son maximum dans ce secteur.

En fait, la disproportion est tout simplement gigantesque dans le secteur agricole. A cette époque, celui-ci regroupe encore la moitié des actifs en Belgique alors que moins de 2% des parents sont eux-mêmes agriculteurs (25 fois moins). Même si les collèges sont tous installés en ville, la distance n'est pourtant pas bien grande entre le centre-ville et les premiers villages : dans les petites villes (Verviers, Alost, Mons), l'espace rural commence à quelques centaines de mètres du collège (232). Cependant, l'appartenance au monde agricole semble un frein majeur à l'inscription dans un collège et les contraintes financières ne sont sans doute pas la première explication. Pour accéder à l'enseignement secondaire des jésuites, statistiquement parlant, mieux vaut être le fils d'un ouvrier urbain que d'un fermier. Il faut bien dire qu'un paysan qui aurait voulu voir son fils prendre sa succession aurait été bien déçu : tous les fils de ruraux qui ont terminé leur cycle secondaire dans un des collèges ont choisi une autre voie (233).

Ajoutons pour terminer que d'autres secteurs plus inattendus sont extrêmement peu représentés dans les collèges si on compare la population masculine belge, les professions des parents d'élèves et des Anciens. L'échantillon retenu ici (années de sortie 1841 à 1859) montre que le milieu militaire fournit peu d'élèves aux jésuites et que les rhétoriciens ne choisissent jamais la carrière des armes. Il en va de même pour les enseignants du primaire et du secondaire. Faut-il y voir un effet de la concurrence que les écoles religieuses où enseignent pères, frères et abbés exercent au détriment des professeurs laïcs ? On ne s'étonnera donc pas non plus de ne voir aucun Ancien de cet échantillon choisir la carrière d'enseignant laïc puisque les postes de ce type sont fort rares dans leur «monde» (234). Le bagage qu'ils ont reçu en 12 ans de scolarité leur permet sans doute aussi d'espérer mieux.

Trois carrières politiques célèbres mais en nette opposition avec la «ligne» défendue par la Compagnie de Jésus en Belgique



Fulgence Masson (Saint-Stanislas R 1871). Député libéral de Mons (1904-1933), ministre de la Guerre (1918-1920), ministre de la Justice (1921-1925). Directeur-fondateur du journal *La Province*. Caricature des années 1920.



César De Paepe (Ancien de Saint-Michel). Correcteur d'imprimerie puis médecin. Militant de la libre-pensée, fondateur du Parti socialiste brabançon (1872) puis du P.O.B. (1885)



Adolphe Daens (Saint-Joseph R 1859). Après être sorti de la Compagnie de Jésus, il devint prêtre séculier. Député démocrate-chrétien d'Alost (1894-1898) et de Bruxelles (1902-1906). Suspendu par son évêque en 1898.

Ultérieurement, les catégories adoptées par les recensements présentent plus de clarté pour éclairer notre propos. La création d'un ensemble nettement séparé consacré aux professions libérales et intellectuelles permet notamment d'y verser un nombre considérable de parents d'élèves et un nombre encore plus important d'Anciens. Il en va de même pour des sous-catégories que les responsables de ces publications créèrent pour rendre compte de l'importance de groupes particuliers comme les fonctionnaires, les médecins, les propriétaires, les femmes rentières. Tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles si d'autres catégories utiles n'avaient pas été modifiées ou supprimées. Par exemple, le clergé et les militaires disparaissent dans un ensemble trop vaste («professions libérales et intellectuelles») et ne réapparaissent nulle part en tant que tels. De même, le sous-groupe «divers» mêle très étrangement les rentiers, les prostituées, les employés et les ouvriers agricoles... Or, pour les employés, aucune classification spécifique n'est prévue ailleurs.

COMPARAISON ENTRE LA POPULATION MASCULINE ACTIVE EN BELGIQUE (recensements de 1880, 1890 et 1900), LES PROFESSIONS DES PARENTS (1877-1901) ET CELLES DES ANCIENS ELEVES (années de sortie 1877-1901). (*Statistique générale de la Belgique. Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900 rédigé sous la direction de la Commission centrale de la Statistique en exécution de l'Arrêté Royal du 29 mai 1902*, Bruxelles, t.II, s.d., p.20-24).

	1880	1890	1900	Parents d'élèves (1877-1901)	Anciens élèves (1877-1901)
Industrie	34,5%	36,8%	41,6%	78 industriels (11,7%) 12 ingénieurs (1,8%) 1 employé (0,2%) 28 ouvriers et artisans (4,2%) 119 (17,9%)	45 industriels (6,8%) 25 ingénieurs (3,8%) 2 artisans (0,3%) 72 (10,8%)
Agriculture	31%	22,1%	21,1%	18 agriculteurs (2,7%)	3 agriculteurs (0,5%) 2 ingénieurs agronomes (0,3%) 5 (0,8%)
Commerce	8,8%	11,2%	11,7%	67 négociants (10%) 56 boutiquiers et cabaretiers (8,4%) 38 employés (5,7%) 161 (24,2%)	49 négociants (7,4%) 9 boutiquiers et cabaretiers (1,4%) 34 employés (5,1%) 92 (13,9%)
Professions libérales et intellectuelles (fonctionnaires, militaires et prêtres compris)	6,1%	7,9%	8%	98 professions libérales (14,8%) 81 hauts fonctionnaires (12,2%) 19 fonctionnaires subalternes (2,9%) 6 officiers (0,9%) 3 artistes (0,5%) 207 (31,2%)	93 professions libérales (14%) 67 hauts fonctionnaires (10%) 8 fonctionnaires subalternes (1,2%) 7 officiers (1,1%) 3 enseignants (0,5%) 3 journalistes (0,5%) 3 artistes (0,5%) 91 membres du clergé (13,7%) 275 (41,4%)
Divers (propriétaires, petits	19,6%	22%	17,6%	74 propriétaires-rentiers (11,1%) 39 employés (5,9%)	58 propriétaires-rentiers (8,7%) 34 employés (5,1%)

employés, domestiques, prostituées, ouvriers agricoles)				3 domestiques (0,5%) 116 (17,5%)	 92 (13,8%)
Médecins et assimilés	5.615 (0,6%)	7.112 (0,6%)	8.669 (0,7%)	31 (4,7%)	52 (7,8%)
Fonctionnaires de l'Etat	22.144 (2,2%)	34.652 (3%)	43.983 (3,7%)	56 hauts fonctionnaires (8,4%) 13 fonctionnaires subalternes (2%) 69 (10,4%)	45 hauts fonctionnaires (6,8%) 5 fonctionnaires subalternes (0,8%) 50 (7,5%)
Fonctionnaires des provinces	1.018 (0,1%)	970 (0,1%)	1.049 (0,1%)	5 hauts responsables (0,8%)	3 hauts responsables (0,5%)
Fonctionnaires des communes	18.030 (1,8%)	23.341 (2%)	28.130 (2,3%)	20 bourgmestres et échevins (3%) 6 fonctionnaires subalternes (0,9%) 26 (3,9%)	19 bourgmestres et échevins (2,9%) 3 fonctionnaires subalternes (0,5%) 22 (3,4%)
Fonctionnaires (sous-total)	41.192 (4,1%)	58.963 (5,1%)	73.162 (6,1%)	100 (15,1%)	75 (11,3%)
Propriétaires	39.755 (3,9%)	63.588 (5,5%)	58.023 (4,8%)	74 (11,1%)	58 (8,7%)
Population masculine active	1.010.072 (100%)	1.151.093 (100%)	1.201.762 (100%)		
Professions inconnues ou personnes décédées jeunes				40 (6%)	103 (15,5%)
Echantillon de parents et d'anciens élèves (1877-1901) :				664 (100%)	664 (100%)
Femmes rentières ou propriétaires	39.133	45.632	51.396	30 (4,5%)	0

Par rapport aux résultats de 1856, les recensements de la fin du XIXè s. n'entraînent pas des changements spectaculaires mais quelques évolutions sont cependant notables. Pour les résumer toutes, nous pourrions dire qu'elles vont dans le sens d'une réduction des coefficients multiplicateurs et diviseurs. L'écart est donc un peu moins net entre la société belge et le public qui tourne autour des collèges des jésuites. Il faudrait cependant pouvoir pénétrer au cœur de certaines catégories pour saisir toutes les nuances : ce n'est malheureusement pas toujours possible.

Pour reprendre comme précédemment les résultats les plus marquants, il nous faut commencer par la sous-catégorie des «médecins et assimilés». Les pères d'élèves des collèges sont en effet 7 fois plus nombreux dans ce type de professions que la moyenne nationale ; pour les Anciens, la proportion monte à 12 . Les autres écarts positifs en faveur des parents d'élèves ou des rhétoriciens eux-mêmes sont nettement moins massifs. Pour les professions libérales et intellectuelles prises globalement, les parents d'élèves sont 4 fois plus nombreux que la moyenne nationale, les anciens élèves 5 fois plus.

Les fonctionnaires sont eux aussi mieux représentés dans les milieux qui gravitent autour des collèges jésuites mais la surreprésentation n'est plus «que» de 3 fois pour les pères et de 2

fois pour les fils. Il faut cependant noter que l'importance sociale des anciens élèves et de leurs parents devrait être renforcée par le fait que, contrairement à la moyenne des fonctionnaires ordinaires, les Anciens et leurs pères étaient beaucoup plus souvent des hauts fonctionnaires que des fonctionnaires subalternes. Ceci est particulièrement frappant au niveau des communes où les «fonctionnaires» sont pour l'essentiel des bourgmestres et des échevins. De même, il est significatif que de nombreuses personnes rangées parmi la catégorie «hauts fonctionnaires» de l'Etat belge soient en fait des élus nationaux (235).

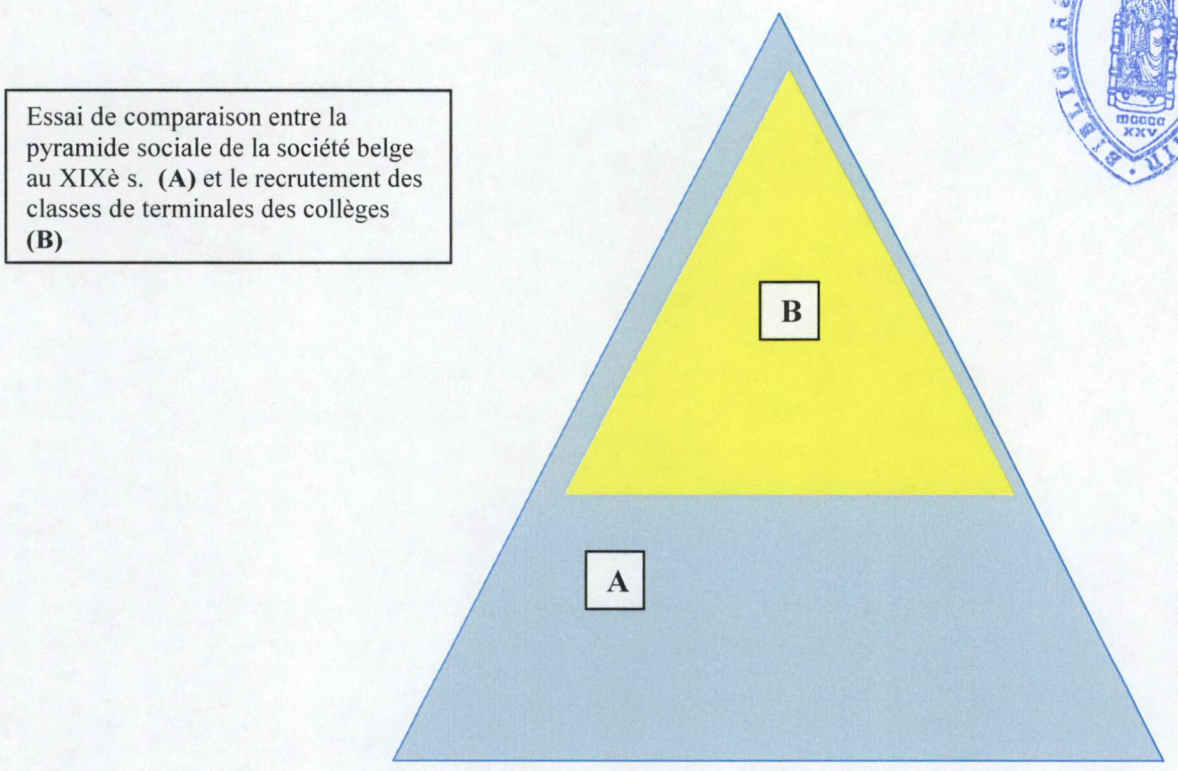
On atteint une certaine conformité entre le milieu que nous étudions et la société belge globale lorsqu'on aborde le groupe des propriétaires : si les pères d'élèves étaient encore deux fois plus nombreux dans cette catégorie, les ex-rhétoriciens ne présentent plus une disproportion que de 1,5 par rapport à la moyenne belge. De même les métiers commerciaux (toutes positions sociales confondues) constituent, comme en 1856, une charnière parce que, si les pères de famille sont 2 à 3 fois plus nombreux dans cette catégorie que la population active masculine belge de cette époque, les fils se rapprochent quant à eux de la proportion «juste».

Restent ensuite deux grandes catégories (les plus peuplées en Belgique à l'époque) où les milieux proches des écoles des jésuites sont mal représentés. C'est d'abord le secteur industriel pris globalement où il faut diviser la moyenne nationale par 2 pour atteindre le pourcentage de pères d'élèves travaillant dans le «secondaire» et par 4 pour rejoindre celui des anciens élèves. On aura en outre noté que, si les pères d'élèves étaient parfois (rarement) des ouvriers ou des artisans de métiers de production, ces métiers disparaissent presque totalement des carrières choisies par les anciens élèves : ceux-ci ne sont plus (à 97%) que des patrons ou des cadres d'industrie. Mais, même dans ces positions de direction, les Anciens des collèges sont relativement rares. Visiblement, ils ne sont pas «formés pour cela». C'est enfin l'agriculture où on atteint à nouveau d'énormes coefficients de division : les pères d'élèves sont 10 fois moins souvent agriculteurs que la moyenne des Belges, les anciens élèves 30 fois moins souvent ! Paradoxalement, il s'agit d'une percée du monde rural dans les collèges de la Compagnie : au milieu du XIXè s., les parents agriculteurs étaient encore bien moins nombreux et les anciens élèves exerçant semblable profession étaient purement et simplement inexistants.

Quelle conclusion tirer de l'analyse de ces deux périodes ? Si l'on part du postulat que tout est comparable en Histoire, on doit bien avouer que, dans le cas présent, les deux termes de comparaison étaient éloignés l'un de l'autre. Le milieu de recrutement des classes terminales des collèges est vraiment très différent de la société belge moyenne, les milieux où évolueront les anciens élèves le sont encore plus. Spontanément, une image vient à l'esprit : celle de la classique pyramide sociale dans laquelle viendrait se loger une pyramide renversée, celle du «monde» des habitués des collèges jésuites (236). Dans cette deuxième pyramide, les classes sociales les plus favorisées et les moins nombreuses dans l'ensemble de la population seraient les mieux représentées et la pointe de la pyramide serait de plus en plus étroite au fur et à mesure qu'on descendrait dans l'échelle sociale. Cependant cette image est exagérée et partiellement fausse. Voyons quelle pourrait être la représentation réelle du recrutement des collèges jésuites dans la Belgique du XIXè s. !

On a pu constater précédemment que le cœur du recrutement des collèges se situait dans les classes industrielles et marchandes, la fortune de ces industriels et de ces commerçants allant de la modeste aisance à la vraie puissance socio-économique. Les élites politico-administratives sont moins nombreuses, les propriétaires-rentiers (nobles ou roturiers) le sont

aussi. La pyramide sociale est donc «normale» jusqu'à ce qu'on arrive au monde de la boutique, des petits emplois commerciaux ou administratifs. Là, le recrutement «normal» des collèges s'arrête et commence le recrutement «charitable», celui qui va offrir à des jeunes gens modestes une chance de faire des études. Ce recrutement est plus limité et, par rapport à la masse statistique des fils d'artisans, d'ouvriers, de modestes fermiers, il se traduit par les coefficients de division monumentaux dont nous avons parlé plus haut. Visuellement, la pyramide devient donc une pointe de flèche dont l'embout étroit représente les places ouvertes aux familles modestes qui se voient offrir la chance d'accéder aux classes secondaires.



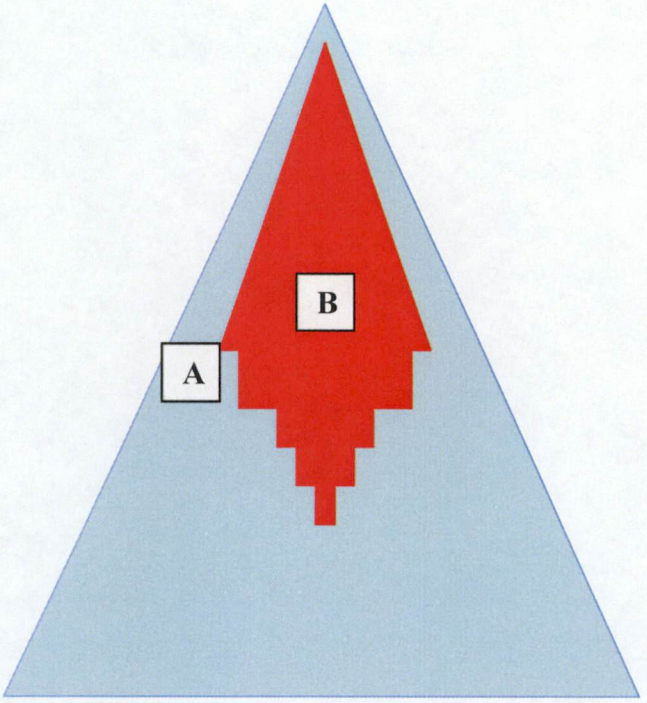
Essai de comparaison entre la pyramide sociale de la société belge au XIXè s. **(A)** et le recrutement des classes de terminales des collèges **(B)**

La représentation des carrières embrassées par les anciens élèves est comparable au milieu de recrutement des collèges mais elle amplifie les tendances. Pour les familles modestes, les collèges de la Compagnie de Jésus ont servi d'ascenseur social et celui-ci a visiblement bien joué son rôle. Pour les familles plus favorisées, les collèges, quand ils ne pouvaient plus servir d'ascenseur, sont devenus des amortisseurs de chute efficaces. Par conséquent, la fin «normale» de la pyramide se situe plus haut et l' «embout de la flèche» présente un aspect différent. Il descend par paliers vers les classes sociales les plus modestes (disons les *lower middle classes* du petit commerce et des petits emplois «en col blanc») puis il devient extrêmement fin lorsqu'il atteint les professions manuelles (ouvriers, artisans, agriculteurs) jusqu'à en devenir indiscernable.

En fait, pour toute la fin du XIXè s. et pour les années qui précèdent la Première Guerre, la petite minorité d'anciens élèves qui exercent des professions vraiment modestes doit essentiellement être mise au compte des sections professionnelles. Les résultats des Anciens

de la section latine seraient encore plus élevés par rapport à la moyenne belge. Les nettes différences entre latinistes et «professionnels» au niveau de l'accès à l'enseignement supérieur et au «choix» de professions ont déjà été soulignées plus haut.

Essai de comparaison entre la pyramide sociale de la société belge du XIXè s. **(A)** et les carrières poursuivies par les anciens élèves des collèges **(B)**



Si on admet que le rapport entre les classes sociales et les collèges des jésuites étaient à peu près ceux qui viennent d'être décrits dans la Belgique du XIXè s., reste à savoir si les écoles de la Compagnie de Jésus entretenaient vraiment des relations tout à fait particulières avec les différentes couches de la société ou si les autres réseaux reproduisent globalement les mêmes processus. La principale difficulté consistera à trouver des points de comparaison car les travaux en la matière ne sont pas très nombreux. En Belgique, il y en a essentiellement deux qui portent sur des écoles de la région gantoise.

Le premier travail (mémoire de licence UG de Danny Bauters) a étudié l'Institut des joséphites de Melle, dans la grande banlieue de Gand (237). Cet établissement avait été fondé par le chanoine Van Crombrugghe dont les relations anciennes avec les jésuites ont déjà été évoquées au chapitre 1 (238). Le profil pédagogique du chanoine Van Crombrugghe est cependant fort intéressant car, s'il représente aux points de vue politique et religieux un conservatisme de bon aloi, il constitue, parmi les catholiques, une rareté au niveau du programme scolaire (239).

Pour résumer ses positions, il faut rappeler que Van Crombrugghe considère la *Ratio Studiorum* que les jésuites utilisent pour enseigner les humanités greco-latines comme quasiment insurpassables. Cependant, il existe désormais de nombreuses professions dont les titulaires doivent être éduqués, formés mais, selon d'autres programmes que les classiques latinistes (240). Les établissements joséphites se voueront dès lors à ce «créneau» scolaire :

en gros, un enseignement «professionnel» sans latin ni grec mais de grande qualité. Dès 1839, on y trouvera donc une section préparatoire, une section littéraire et une section commerciale. En 1847, s'ouvrit encore une section «notariat». Doté d'un grand pensionnat, Melle sera particulièrement destiné à accueillir des élèves d'autres provinces, voire de l'étranger (241).

Le chanoine espérait bien que ses anciens élèves, même s'ils n'avaient pas fait de latin ni de grec, pourraient accéder à une série de facultés universitaires comme les sciences naturelles, préalable nécessaire aux études de médecine ou le notariat. Mais ces accès se fermèrent en 1857 pour les «non-latinistes». Melle ouvrit donc, à regret, une section gréco-latine et ferma sa section «notariat». Beaucoup d'élèves de la section littéraire durent quitter celle-ci parce qu'ils se destinaient à l'université. Malgré ces incitants venus de l'extérieur, la section latine ne dépassera jamais 30% des effectifs totaux de l'école. A l'inverse, la section commerciale frôlait très souvent les 50% (242).

Même si l'établissement de Melle se situe aussi dans le monde catholique, l'Institut des joséphites, par ses programmes, ses objectifs, la répartition de ses sections, représente presque exactement une image en négatif de Sainte-Barbe. Il était dès lors intéressant de comparer son public à celui des jésuites. Les données recueillies par D. Bauters restent malheureusement assez partielles. Les années pour lesquelles les chiffres sont les plus complets donnent à peine plus de 50% de résultats connus. Ceux-ci tombent à moins de 25% pour les années les moins bien loties. Pour analyser le recrutement de l'Institut, nous avons donc retenu trois années scolaires (1847-48, 1871-72 et 1885-86) pour lesquelles les résultats connus se situent au niveau de 50% des effectifs. Ces données seront ensuite comparées avec celles des collèges des jésuites globalement comprises dans la même période (1841 à 1883) : pour ce faire, nos résultats ont été adaptés aux catégories utilisées par Bauters (243).

COMPARAISON DU MILIEU SOCIAL D'ORIGINE DE L'INSTITUT DE MELLE (1847-1885) ET DES COLLEGES DES JESUITES (1841-1883)		
Catégories socioprofessionnelles utilisées par Bauters	**Parents d'élèves de l'Institut de Melle**	**Parents des rhétoriciens des cinq collèges jésuites retenus.**
Agriculture	10 (1,3%) ou *(2,7%)*	18 (2,9%)ou *(3,2%)*
Artisanat et industrie	139 (18,5%) ou *(38,1%)*	105 (16,8%)ou *(18,8%)*
Commerce	110 (14,6%) ou *(30,2%)*	125 (20%)ou *(22,4%)*
Professions libérales	36 (4,8%) ou *(9,9%)*	77 (12,3%) ou *(13,8%)*
Fonctionnaires et employés	33 (4,4%) ou *(9,1%)*	30 (4,8%) ou *(5,4%)*
Propriétaires-rentiers	33 (4,4%) ou *(9,1%)*	113 (18,1%) ou *(20,3%)*
Intersectoriel	3 (0,4%) ou *(0,8%)*	?
Sous-total des professions connues	**364 (49,5%) ou *(100%)***	**558 (89,4%) ou *(100%)***
Professions inconnues	387 (51,5%)	66 (10,6%) ou *(11,8%)*
Catégorie socioprofessionnelle non-utilisée par Bauters		
Elites politico-administratives	?	81 (13%) ou *(14,5%)*
Total	**751 (100%)**	**624 (100%)**

Avant d'esquisser la moindre comparaison, il est nécessaire de donner une interprétation sur ces 51,5% de professions inconnues, à Melle. Notre expérience personnelle dans le même domaine de recherche nous a montré que les données manquantes ne sont pas dispersées de façon purement aléatoire dans ce genre de document (liste générale des élèves, registres d'inscription). Les parents, interrogés sur leur «condition» et lorsqu'ils ne sont pas complètement obligés de répondre, déclinent volontiers leur profession lorsque celle-ci est gratifiante dans la mentalité de l'époque. Dans le cas contraire, ils s'abstiennent.

Présentement, un certain nombre de propriétaires ou de membres de professions libérales n'ont peut-être pas répondu mais, essentiellement, nous ignorons quelles étaient les activités professionnelles de ce qu'on pourrait appeler le «bas du panier». Etant donné la position géographique de Melle (à 12 km du centre de Gand et, à cette époque, en pleine campagne), la proportion des agriculteurs nous semble sensiblement moindre dans les déclarations des parents à l'inscription qu'elle ne devait l'être en réalité (244).

Sachant donc que nous possédons les réponses du «haut du panier», la comparaison avec les activités professionnelles des parents des rhétoriciens de la Compagnie de Jésus peut commencer. Tous les chiffres de Melle étant déforcés par le très grand nombre de «professions inconnues», il est dès lors significatif de constater qu'il y a trois catégories pour lesquelles les parents d'élèves de Melle égalent ou dépassent légèrement les parents d'élèves des collèges jésuites. Il est donc quasiment certain que la totalité des professions, si elle était connue, indiquerait que l'Institut de Melle recrutait beaucoup plus dans ces milieux que les écoles de la Compagnie.

Ces trois catégories sont celles de l'industrie et de l'artisanat, du commerce, et des fonctionnaires et employés. Les deux premières qui, dans les tableaux statistiques de Bauters, regroupent les personnes les plus modestes avec les personnes les plus aisées, présentent une logique sociale. Le projet semble être de reproduire à la génération suivante le type d'activité qu'exerçait le père de famille, peut-être en étendant les dimensions de l'entreprise, du commerce, de l'atelier grâce à une solide formation secondaire. Chez les jésuites, les nombreux marchands, boutiquiers ou industriels qui inscrivaient leurs fils au collège Sainte-Barbe, par exemple, avaient un projet de sortie vers les «professions intellectuelles» (sauf ceux de la petite section professionnelle). Restent les employés et fonctionnaires, mais Bauters s'est servi de cette catégorie pour regrouper deux classifications que nous avons nous-mêmes utilisées : les «petits employés et petits fonctionnaires» mais aussi une bonne partie des «élites politico-administratives». La comparaison semble donc impossible.

Par contre, il est évident que les collèges des jésuites ont beaucoup plus de succès auprès de trois catégories sociales prestigieuses. Que l'on interprète les chiffres d'une manière ou d'une autre, les propriétaires-rentiers, les membres des professions libérales et les membres des élites politiques et administratives, sont beaucoup plus nombreux parmi les parents d'élèves des collèges jésuites qu'à Melle.

Le niveau social de Melle étant grosso modo défini, quel projet les élèves et leurs parents poursuivent-ils au niveau professionnel ? Ce milieu majoritairement marchand veut-il garder ses enfants dans le même type d'activité alors qu'une minorité chercherait à atteindre l'enseignement supérieur et, par-là, des carrières plus intellectuelles ? On retrouverait là les deux grands types de projet des milieux qui fréquentaient les collèges de la Compagnie mais dans des proportions inversées.

Si D.Bauters s'est efforcé de répondre à cette question, les données qu'il a récoltées essentiellement dans les listes d'Anciens sont encore moins abondantes que celles qui concernaient les parents d'élèves. Les «meilleures années» ne donnent que 30 à 40% de renseignements par rapport à l'ensemble des anciens élèves. Nous avons retenu les quatre moins mauvaises années pour les comparer avec celles des Anciens des jésuites. Il faut néanmoins préciser que Bauters prend en compte tous les anciens élèves et non pas seulement ceux qui ont atteint la classe terminale (245). On peut supposer que la proportion de données connues est plus importante pour ceux-ci. Au niveau des catégories qu'ils utilisent, trois

problèmes supplémentaires se posent : outre l'absence de distinction entre les différents degrés des services publics déjà évoqués plus haut, il ne prend pas en compte les éventuels membres du clergé sortis de Melle ni les artistes ni les jeunes Anciens décédés peu après leur sortie de l'Institut. Si le cas des deux dernières catégories ne sont pas très nombreux, on peut se demander où les prêtres issus d'une éminente institution catholique ont pu être placés. Au niveau des collèges des jésuites, il s'agissait en tous cas d'un groupe numériquement important.

COMPARAISON DU DEVENIR PROFESSIONNEL DES ANCIENS DE L'INSTITUT DE MELLE (1837-1890) ET DES COLLEGES DES JESUITES (1841-1883)				
Catégories socioprofessionnelles utilisées par Bauters	**Anciens élèves de l'Institut de Melle**		**Anciens élèves des cinq collèges jésuites retenus.**	
	Sans tenir compte des «inconnus»	Compte tenu des «inconnus»	Sans tenir compte des «inconnus»	Compte tenu des «inconnus»
Agriculture	11 (4%)	*(1,5%)*	3 (0,5%)	*(0,5%)*
Artisanat et industrie	94 (34,2%)	*(13%)*	34 (6,1%)	*(5,4%)*
Commerce	84 (30,5%)	*(11,6%)*	54 (9,7%)	*(8,7%)*
Professions libérales	26 (9,5%)	*(3,6%)*	172 (31%)	*(27,6%)*
Fonctionnaires et employés	41 (14,9%)	*(5,7%)*	42 (7,6%) ou	*(6,7%)*
Propriétaires-rentiers	14 (5,1%)	*(1,9%)*	46 (8,3%) ou	*(7,4%)*
Intersectoriel	4 (1,5%)	*(0,6%)*	?	
Catégories socioprofessionnelles non-utilisées par Bauters				
Elites politico-administratives	?		78 (14,1%)	*(12,5%)*
Artistes	?		3 (0,5%)	*(0,5%)*
Clergé	?		115 (20,7%)	*(18,4%)*
Décédés jeunes	?		8 (1,4%)	*(1,3%)*
Sous-total des professions connues	**275 (100%)**	***(38%)***	**555 (100%)**	***(88,9%)***
Professions inconnues	448 *(62%)*		69 *(11,1%)*	
Total	**723 *(100%)***		**624 *(100%)***	

Malgré les énormes différences de pourcentages causées par le nombre très élevé de situations inconnues, on peut toutefois retrouver les différences essentielles de carrières entre les anciens élèves des joséphites et ceux des jésuites. Quels que soient les chiffres envisagés, les Anciens de Melle sont visiblement plus nombreux dans l'agriculture mais aussi et surtout dans tous les secteurs marchands (artisanat, industrie, petit et grand commerce). Le projet familial et scolaire déjà esquissé lorsque le milieu de recrutement de l'Institut avait été étudié se confirme face aux choix de carrières des fils. Une très forte majorité des Anciens de Melle sont restés dans le secteur marchand d'où ils sont issus. Une minorité se retrouve dans la fonction publique et dans les différentes professions libérales. Parmi les parents, une telle minorité existait aussi. Il faut sans doute y voir une permanence globale des situations entre les secteurs d'activité des pères et des fils mais aussi un certain nombre de changements croisés : des fils de famille «marchandes» choisissent une profession libérale et des fils de membres de professions libérales ou de propriétaires vont vers le commerce ou l'industrie.

Il semblerait bien qu'on trouve à Melle un projet familial et scolaire plus axé sur la stabilité, sur la reproduction sociale alors qu'il y a beaucoup plus de sorties du milieu

d'origine chez les jésuites. Ces «sorties» se traduisent, comme on l'a vu précédemment, par des phénomènes d'ascension sociale mais aussi par des changements de secteurs d'activité : les secteurs marchands et le groupe des propriétaires-rentiers se «vident» massivement au profit des professions libérales et du clergé.

Le deuxième établissement de la région gantoise a avoir été «socialement étudié» est l'Athénée Royal de Gand (246). Ce mémoire présente la particularité d'avoir été réalisé juste après celui de Mlle De spaey. Jan Daem a donc pu tenir compte de ce travail et de celui de Bauters sur les joséphites de Melle. Les comparaisons effectuées avec Sainte-Barbe sont donc du plus grand intérêt. Nous devons cependant faire trois remarques à propos de la méthode de Daem. Les données de l'Athénée Royal de Gand étaient très complètes : le taux de professions ou de provenances inconnues est toujours inférieur à 5%. A l'inverse les résultats collectés par Mlle De spaey à Sainte-Barbe connaissaient une catégorie «onbekend» de 20 à 35%. Il est arrivé que, pour effectuer une mise en relation, notamment sociale, des publics des deux écoles, Daem ait décidé d'annuler son taux de résultats inconnus et de faire de même pour ceux de Sainte-Barbe ; les résultats «connus» furent alors considérés comme représentatifs de l'ensemble des échantillons. C'était vrai pour l'Athénée mais cela l'était beaucoup moins pour Sainte-Barbe. Nous avons donc choisi de faire d'autres mises en parallèle, mais en tenant compte des résultats de Jan Daem où les «inconnus» de Sainte-Barbe étaient considérés comme tels.

Deuxième remarque : les notations «veuves» ont été considérées par Daem comme inutilisables car elles ne renvoyaient pas à une véritable profession. Pour notre part et en ce qui concerne les sources des collèges jésuites, il apparaît que la seule dénomination de «veuve» désigne une personne vivant de ses rentes et élevant ses enfants grâce à celles-ci. Dans de nombreux autres cas, la profession (souvent commerciale) de la mère de famille apparaît clairement. Dans l'échantillon de 1389 élèves de classes terminales publié en annexe, le lecteur pourra fréquemment le constater. Par conséquent, une veuve, à notre sens, exerce une profession ; dans le cas contraire, elle doit être rangée parmi les propriétaires-rentiers.

Dernière remarque : Daem a adopté de manière explicite la division en catégories socio-professionnelles que J.Harrigan avait utilisée dans son étude sur l'enseignement du Second Empire. Lorsque des comparaisons seront effectuées à partir de nos données, les professions des parents d'élèves seront adaptées aux catégories d'Harrigan-Daem pour harmoniser les dénominations.

Commençons par reprendre les principaux enseignements que Daem a retirés de la comparaison entre l'Athénée Royal et le collège des jésuites gantois. Dans la description explicative de ses tableaux statistiques, Jan Daem insiste surtout sur les différences qui peuvent exister entre les deux établissements et il y a effectivement des déséquilibres sociaux notables sur lesquels on doit s'attarder. Cependant, un coup d'œil global sur l'ensemble de la période amène à constater que les ressemblances sont peut-être plus fortes que les dissemblances. L'Athénée et Sainte-Barbe semblent avoir été deux monuments scolaires gantois fort comparables tant au niveau de la taille de la population des classes que des options offertes. Il s'agit de deux établissements bourgeois, recrutant grosso modo dans les mêmes couches de la société. Au-delà de cette constatation de base, il y a effectivement des nuances.

COMPARAISON ENTRE LE COLLEGE SAINTE-BARBE ET L'ATHENEE ROYAL DE GAND (1852-1853 à 1859-1860, 1860-1861 à 1872-1873 et 1879-1880 à 1887-1888).						
Périodes	**1852-1853 à 1859-1860**			**1860-1861 à 1872-1873**		
	Sainte-Barbe	**A.R. humanités**	**A.R. Profess.**	**Sainte-Barbe**	**A.R. humanités**	**A.R. Profess.**
Professionals	**19,1%**	**36%**	**17,9%**	**18%**	**32,3%**	**12%**
Propriétaires	**14,7%**	**19,6%**	**12,8%**	**11,2%**	**12,1%**	**16,9%**
Chefs d'entre-prise	**8,8%**	**15,5%**	**10,3%**	**12,4%**	**15,2%**	**21,7%**
Fonction publique	**4,4%**	**14,4%**	**0**	**2,3%**	**17,2%**	**14,5%**
Fermiers	**0**	**1%**	**0**	**0**	**1%**	**3,6%**
Petits bourgeois	**25%**	**10,3%**	**33,3%**	**34,8%**	**14,1%**	**20,5%**
Militaires	**0**	**0**	**10,3%**	**1,1%**	**3%**	**3,6%**
Inconnus	**27,9%**	**3,1%**	**5%**	**21,4%**	**4%**	**4,8%**
Autres	**0**	**0**	**0**	**0**	**1%**	**2,4%**

COMPARAISON ENTRE LE COLLEGE SAINTE-BARBE ET L'ATHENEE ROYAL DE GAND (1879-1880 à 1887-1888 et 1892-1893 à 1914-1915).							
1879-1880 à 1887-1888					**1892-1893 à 1907-1908**		
	Sainte-Barbe	**A.R. humanités**	**A.R. Profess.**	**Sainte-Barbe (1884-1885) (X.DUSAU SOIT)**	**Sainte-Barbe (1892-1893 à 1907-1908) (S.DE SPAEY)**	**A.R. humanités**	**A.R. Profess.**
Professio-nals	**12,8%**	**32,4%**	**6,5%**	**11%**	**29%**	**12,9%**	**18,9%**
Propriétaires	**16,5%**	**10,5%**	**11,7%**	**23,9%**	**17%**	**6%**	**2,5%**
Chefs d'entre-prise	**16,5%**	**23,8%**	**29,9%**	**22,7%**	**13%**	**6,7%**	**17%**
Fonction publique	**6,4%**	**18,1%**	**18,2%**	**5,8%**	**7%**	**22,6%**	**23,3%**
Fermiers	**0,9%**	**0,9%**	**1,3%**	**3,2%**	**3%**	**0,8%**	**0**
Petits bourgeois	**17,4%**	**6,7%**	**24,7%**	**24,2%**	**13%**	**10,5%**	**30,2%**
Militaires	**0**	**2,9%**	**1,3%**	**0**	**0**	**3**	**1,3%**
Inconnus	**29,4%**	**0,9%**	**2,6%**	**9,2%**	**18%**	**0**	**0,6%**
Autres	**0**	**3,8%**	**3,9%**	**0**	**0**	**7,5%**	**6,3%**

Le collège Sainte-Barbe accueille visiblement un public moins choisi que celui de l'Athénée, la section des humanités anciennes de l'établissement de l'Etat étant visiblement plus «select» que le collège des jésuites. Celui-ci reçut une majorité relative de ses élèves des petits bourgeois (boutiquiers, employés et artisans) pendant tout le XIXè s. et jusqu'à la Première Guerre mondiale. Par contre l'Athénée est nettement en tête pour attirer les fils de *professionnals* ainsi que les enfants de fonctionnaires. Le monde des propriétaires-rentiers et celui des chefs d'entreprises industrielles et commerciales répartissaient leurs choix scolaires de manière relativement équitable entre l'école des jésuites et l'Athénée.

La ville de Gand et ses élites intellectuelles sont sans doute majoritairement libérales (même si cette domination est nettement moins nette qu'à Bruxelles ou Mons, par exemple). La majorité des avocats, des médecins ou des architectes opte donc assez logiquement pour

l'école publique. Les fonctionnaires et les militaires font de même. Jusqu'en 1884, la domination des libéraux dans la plupart des gouvernements belges constituerait un assez bon élément d'explication du choix de personnes dépendant partiellement de ces gouvernements pour leur avancement. Cependant, après l'installation des catholiques au pouvoir, la tendance ne s'inverse pas fondamentalement : c'est donc par choix personnel que ces catégories socio-professionnelles ne choisissent pas l'enseignement catholique.

Un autre point de comparaison intéressant serait de voir dans quelle proportion les anciens élèves de l'Athénée entreprennent des études supérieures et quels types de filières ils choisissent. L'école de l'Etat ne possède pas pour cette période un annuaire des Anciens mais Jan Daem a essayé de pallier à cet inconvénient en s'efforçant de les retrouver à l'Université de Gand. Pour la section des humanités anciennes, la récolte a été fructueuse. En effet, de 1852 à 1915, 79,6% des anciens élèves d'humanités anciennes s'inscrivirent à l'université gantoise et 66,5% y termineront leurs études avec fruit. Les élèves des jésuites (toutes sections confondues) ne poursuivaient des études supérieures que dans une proportion de 73%. La part que représentait l'Université de Gand dans le choix des rhétoriciens était donc aussi moindre alors que le taux de réussite est tout à fait comparable. Il est probable que quelques rares rhétoriciens de l'Athénée continuaient leurs études dans un cadre différent de celui de l'université de leur ville.

La situation est beaucoup plus floue pour les élèves des classes de professionnelles de l'Athénée. Une minorité se retrouve sur les bancs des écoles spéciales rattachées à l'Université de Gand mais la majorité ne poursuit pas d'études supérieures. Cette situation existait aussi au collège Sainte-Barbe. Mais cette particularité a d'importantes conséquences pour estimer le travail de l'Athénée. En effet, il apparaît que de 1851 à 1884 et de 1889 à 1915, soit la très grande majorité des années étudiées, la section professionnelle a été plus peuplée que la section des humanités anciennes. La plupart du temps, cette domination a même été très forte. Or, on sait que la situation était exactement inverse à Sainte-Barbe lorsque la section professionnelle existait (ce qui n'a pas toujours été le cas). Ceci apporte une forte nuance quant au choix et à la réussite d'études supérieures.

Ce point étant établi, quel est le devenir professionnel des anciens élèves des deux établissements ? Dans les deux cas, pour ceux qui ont poursuivi des études supérieures, le droit domine nettement, suivi de la faculté de médecine. On ne s'étonnera pas du fait que les vocations ecclésiastiques qui étaient nombreuses à Sainte-Barbe ne soient pas évoquées à l'Athénée. La domination de la section professionnelle à l'Athénée amène à constater une différence importante entre le collège des jésuites et cet établissement. Si la tendance dominante à Sainte-Barbe (comme dans les autres collèges des jésuites) était que des enfants de familles commerçantes et industrielles entrent dans une profession intellectuelle, à l'Athénée, le phénomène inverse doit être enregistré : un grand nombre d'enfants de *professionals* se retrouveront à la tête d'une entreprise marchande petite ou grande. Dans l'école de l'Etat, cette tendance est de loin plus importante que le mouvement d'entrée dans une profession libérale d'enfants de la bourgeoisie commerciale.

Malgré les renseignements intéressants que les deux études utilisées comme contre-preuves peuvent apporter à l'analyse interne de la situation des collèges de la Compagnie de Jésus, il faut bien reconnaître que les termes de comparaison restent assez minces pour porter un jugement global sur l'évolution sociale du public des institutions jésuites. Pour poursuivre cette comparaison, la documentation se trouve être singulièrement plus abondante chez notre

voisin du Sud avec lequel les collèges belges des jésuites partagent au XIXè s. la même sphère culturelle (même s'ils sont situés en Flandre) (247).

2. Et en France...

Quatre travaux semblent spécialement intéressants pour comparer la situation des collèges des jésuites belges avec des établissements français. Deux études ont tenté d'exploiter la grande enquête que le ministre Victor Duruy avait ordonnée sous le Second Empire et qui portait essentiellement sur l'origine sociale des élèves des établissements publics secondaires, sur leurs projets professionnels et, finalement, sur leur devenir réel à la sortie du lycée. Le Professeur Harrigan (Université de Waterloo, Ontario) s'est intéressé dans deux ouvrages à l'ensemble de l'enquête et donc, à la quasi-totalité des établissements publics (248). Le Professeur Anderson, de l'Université d'Edimbourg, s'est concentré sur quelques écoles dans un article de la revue *Past and Present* (249). Ce travail, plus ancien que les ouvrages de P.Harrigan, n'est pas devenu complètement obsolète car il s'était consacré à des écoles où les données (surtout celles qui concernent les pères de famille) étaient plus complètes que dans la moyenne des collèges et lycées.

En ce qui concerne les collèges des jésuites français, le livre de base du P.Padberg, sj, ne comporte malheureusement pas d'études sociales chiffrées mais deux autres articles se sont intéressés à cet aspect des choses (250). Il s'agit tout d'abord d'un travail-source du P.Wilfrid Tampé, sj, paru dans la revue *Etudes* en 1900. L'auteur répondant à des critiques venues de l'extrême-droite (le journaliste Drumont) voulait montrer que les collèges de la Compagnie de Jésus avaient joué leur rôle en fournissant à la France catholique (donc de droite), des élites actives et bien formées. Le propos de cet article est évidemment très daté, mais il permet de découvrir des données rares et assez complètes sur le devenir professionnel des Anciens de plusieurs collèges français (251).

La dernière étude, beaucoup plus récente, vient de la plume du Professeur Langdon (de l'Université jésuite de Syracuse, USA) ; elle porte sur la carrière professionnelle des anciens élèves de deux prestigieux établissements ignatiens : l'Ecole Sainte-Geneviève, de la rue des Postes et le collège de l'Immaculée-Conception, dit «de Vaugirard». Si l'Ecole Sainte-Geneviève est un cas très particulier (établissement post-secondaire de préparation aux concours des grandes écoles), Vaugirard présente bien des traits communs avec un établissement comme le collège Saint-Michel (en fait, surtout le Saint-Michel d'après le déménagement vers Etterbeek). Nous nous concentrerons donc sur le collège «normal» de Vaugirard (252).

Pour comprendre le propos de P.Harrigan et le situer par rapport à l'organisation de l'enseignement en Belgique, il faut souligner quelques traits des écoles du Second Empire. Les écoles publiques, largement majoritaires, sont sévèrement concurrencées depuis le vote de la loi Falloux par des écoles catholiques en pleine expansion. Parmi les écoles officielles auxquelles le ministre Duruy va envoyer son enquête, on distingue les lycées de l'Empire français et les collèges communaux qui, outre des sources de financement différentes, n'ont pas le même prestige et la même image : si certains collèges communaux prestigieux parviennent à dépasser la réputation de certains «petits» lycées, l'inverse est généralement vrai. Au sommet de la hiérarchie symbolique, les «grands» lycées, prestigieux, réputés et, en général, très peuplés. Au sommet du sommet, les «grands» lycées parisiens (Bonaparte, aujourd'hui Condorcet ; Charlemagne ; Henri IV). Dernière distinction essentielle, les programmes : il existe deux types de programmes que l'on peut trouver parmi les lycées et

collèges. Il existe presque partout le «programme classique» (avec latin et grec) et, souvent, le «programme spécial» qui correspond grosso modo aux sections «professionnelles» des collèges jésuites belges. Cette répartition n'est pas systématique, beaucoup d'établissements n'ont pas le «programme spécial» (253).

Pour comparer, dans un premier temps, les milieux où se recrutaient les élèves de terminale de l'enseignement public français et des collèges jésuites de Belgique, il nous a semblé opportun de présenter ensemble les résultats de Harrigan, ceux d'Anderson et ceux que nous avons pu dégager dans les cinq collèges sélectionnés en Belgique. En effet, le travail de P.Harrigan semble tout à fait considérable et, pour le devenir socio-professionnel des élèves, il l'est sans doute, mais, en examinant les annexes de son ouvrage en anglais, il apparaît que, parmi les pères de familles, plus de la moitié des résultats donnent une «profession inconnue». Il reste évidemment une masse de près de 13.000 pères pour lesquels une profession, souvent très précise, est indiquée (254). Cependant, il faut interpréter cette absence partielle : soit cette répartition des professions inconnues n'est pas aléatoire parce que le «bas du panier» aura moins souvent révélé sa profession, soit, et c'est le cas le plus favorable, seules certaines écoles ont fourni des renseignements et l'échantillon reste significatif au niveau social. C'est pourquoi le travail du professeur Anderson sera une vérification plus qu'utile à cet égard puisqu'il prend en compte les «inconnus».

Les résultats seront présentés en reprenant les catégories de P. Harrigan mais en les traduisant en français (il avait lui-même traduit des réponses françaises du XIXè s. en essayant de les faire entrer dans des catégories de la sociologie anglo-saxonne du XXè s.). Les résultats d'Anderson peuvent s'adapter sans trop de problèmes à cette classification et nos pères d'élèves sont suffisamment connus pour être adaptés à cette catégorisation.

Comme on pourra le constater, les résultats d'Harrigan sont divisés en parents d'élèves de «programmes classiques» et de «programmes spéciaux» tout comme les pères d'anciens élèves des jésuites belges ont été subdivisés selon les «sections latines» et les «sections professionnelles». Les années de sortie qui correspondent en France au Second Empire ont seules été retenues (1853, 1859, 1865 et, à un an près, 1870-1871). En ce qui concerne Anderson, les parents n'ont pas été distingués selon les «programmes» : on retrouve donc pris globalement les occupations des parents des lycéens parisiens Condorcet (alors lycée Bonaparte) et Charlemagne ainsi que les lycées provinciaux d'Angers, de Besançon et de Dijon. Il n'y a là que des «grands» lycées dans l'optique française de l'époque (255).

Les similitudes dominent assurément les différences. Les chiffres présentés par les sections latines et professionnelles des collèges jésuites de Belgique ne choquent pratiquement jamais par rapport à ces écoles publiques françaises. Si on envisage telle ou telle école française en particulier les différences de proportions d'une même catégorie sociale peuvent être assez flagrantes par rapports aux collèges ignatiens belges mais il semble impossible de distinguer un «modèle français d'école officielle» et un «modèle belge d'école jésuite». Les milieux de recrutement sont finalement assez comparables. Pointons précisément quelques ressemblances et quelques dissemblances notables !

Puisque les ressemblances dominent, disons tout d'abord que, parmi les exemples français, le profil social de recrutement qui ressemble le plus à la moyenne des 5 collèges sj de Belgique est le lycée Charlemagne, de Paris. Ledit lycée est un «grand» établissement réputé de la capitale de l'Empire mais il a une réputation de «recrutement démocratique» ; on entend par-là à l'époque qu'il est plus ouvert (ou moins fermé) que d'autres écoles comme, par exemple, le lycée Condorcet-Bonaparte (256). Sans réaliser des prodiges d'ouverture sociale, les jésuites belges ont donc des écoles qui accueillent nombre d'enfants de familles plus modestes que la moyenne du recrutement des «grands» lycées français. Visiblement, le lycée Condorcet-Bonaparte est beaucoup plus huppé ; tout comme le sont les classes terminales des lycées des grandes villes de province que Anderson étudia autrefois. Dans ces établissements, la majorité absolue des familles (55 à 60%) appartient aux catégories des *Professionnals* et des propriétaires. Les grands lycées de province et, dans une moindre mesure, le lycée Condorcet-Bonaparte sont donc beaucoup plus fermés à la petite bourgeoisie et aux classes pauvres. Il faudrait envisager par ailleurs quel est le genre de «boutiques» qui fleurissent du coté de la très élégante Chaussée d'Antin et qui permettent apparemment à cet établissement de s'ouvrir à une bourgeoisie plus modeste (257).

On peut ensuite retenir quelques différences si on compare le milieu de recrutement des sections de «programme classique» de toute la France et les «sections latines» belges. Mais ces écarts assez nets vont en fait «se dégonfler» assez rapidement. Les collèges sj de Belgique accueillent très peu d'agriculteurs mais il faut bien se rendre compte que la Compagnie de Jésus a choisi les grandes villes : nulle part, elle n'a installé de collège dans une petite ville belge et, encore moins, dans un village. En France, au contraire, beaucoup de collèges communaux et même de «petits» lycées sont pratiquement des écoles rurales. Si les familles d'agriculteurs sont encore très sous-représentées dans les écoles secondaires, la disproportion n'atteint pas les chiffres phénoménaux dont nous avons parlé à propos du recrutement des collèges des jésuites (258).

L'autre secteur où les jésuites belges «retirent» moins d'inscriptions que les écoles publiques françaises est celui des *Professionnals.* Une différence négative très nette qui provient surtout du sous-groupe des «professionnels de niveau supérieur non-juristes». En fait, cet ensemble reprend essentiellement des médecins, des officiers et des professeurs de niveau secondaire et supérieur. Si les médecins ne sont pas rares parmi les parents d'élèves des collèges sj, le faible nombre de fils d'officiers et de professeurs laïcs avait déjà été relevé précédemment. Les rapports «scolaires» entre le corps des officiers et l'Eglise de Belgique ne semblent pas très fréquents et il serait assez étonnant de voir les enseignants du réseau concurrent confier massivement leurs enfants aux écoles de la Compagnie de Jésus (259). Enfin, le faible nombre de «professionnels juristes» provient peut-être du fait qu'Harrigan a classé dans cette catégorie des juristes exerçant en outre un mandat politique, alors que nous avons choisi de les ranger dans la haute fonction publique (260).

C'est précisément dans ce secteur de la haute fonction publique (et de la vie politique) que les collèges jésuites belges enregistrent un surcroît de recrutement très net par rapport à tous les établissements publics français. En réalité, un nombre important de ces parents impliqués dans la fonction publique sont des mandataires politiques nationaux, provinciaux ou communaux. Il est certes possible que, lors de l'inscription, les lycées aient enregistré ces pères avec leur profession d'origine mais on peut raisonnablement se demander si, dans la France du Second Empire, ce type de notables ne choisit pas des pensionnats privés plus huppés pour ses enfants. A cet égard, on sait que les jésuites avaient depuis l'ouverture de Saint-Acheul sous la Restauration une longue tradition de ce type d'établissement (261).

Les sections professionnelles des collèges belges n'ont pas encore été évoquées. Elles présentent pourtant trois caractéristiques remarquables par rapport aux «programmes spéciaux» français. Outre la très faible présence de familles rurales dans les écoles des jésuites belges que l'on a déjà expliquée plus haut, il semble que les sections professionnelles belges soient nettement plus concentrées sur une riche classe marchande et industrielle et qu'elles recrutent moins qu'en France dans les «hautes classes» et dans la petite bourgeoisie. Pour être plus précis, c'est le monde des «professionnels» (juristes, médecins, officiers, pharmaciens, professeurs) et le monde de la «boutique» qui envoient extrêmement peu d'élèves dans les sections professionnelles des PP. belges par rapport à ce que reçoivent leurs quasi-homologues français.

Est-il possible de conclure cette comparaison du recrutement de deux réseaux différents dans deux pays différents en avançant que les publics dont sont issus les rhétoriciens belges ne semblent pas être plus élitistes que ceux des écoles publiques françaises ? Or, à l'aune de l'école la plus démocratique, les collèges des jésuites démarraient avec un certain handicap : pour eux, seuls les milieux d'origine des rhétoriciens étaient pris en compte alors que la plupart des exemples français s'intéressaient à un recrutement plus global. Le passage de la première année à l'année terminale ne se traduisant, semble-t-il, jamais par une accentuation de la démocratisation du public, il est probable que le recrutement belge devrait être considéré comme plus «populaire» à la base. Il apparaît donc que les collèges des jésuites belges ne sont pas moins «démocratiques» ou plus «aristocratiques» que les écoles publiques françaises du Second Empire. Certes, il ne s'agit pas encore de l'école «républicaine», «égale pour tous» et «jugeant chacun selon ses mérites», mais l'observation est importante pour dégonfler une réputation tenace.

Après ce problème essentiel du recrutement, est-il possible de traiter cet autre mythe qu'est l'école considérée comme l'ascenseur social par excellence ? La documentation semble au rendez-vous. Les données de l'enquête de Victor Duruy sont beaucoup plus complètes en ce qui concerne le devenir professionnel des anciens élèves, et les collèges jésuites français vont pouvoir être introduits comme nouveau terme de comparaison avec les données traitées par Langdon pour le collège de Vaugirard et le travail-source du P.Tampé concernant les Anciens de divers collèges jésuites de l'hexagone. Enfin, l'article d'Anderson a analysé aussi les professions des Anciens du lycée de Douai (262). Il ne s'agira, pour ces derniers travaux que de comparaisons de groupes sociaux «parentaux» et «filiaux» sans que le phénomène social qui se produit d'une génération à l'autre puisse être analysé individuellement (par couple père-fils). A l'inverse, Harrigan a pu suivre les changements d'une génération à l'autre, les passages individuels d'un groupe social vers un autre et, finalement, les trois grandes tendances d'ascension sociale, de régression sociale et de stabilité intergénérationnelle ont été quantifiées.

Professions des anciens élèves	**Anciens élèves des écoles publiques françaises (ensemble des programmes)**	**Anciens élèves du programme spécial**	**Anciens élèves du programme classique**	**Anciens élèves du Lycée de Douai (uniquement programme classique)**	**Anciens élèves du Collège de l'Immaculée-Conception (Vaugirard)**	**Anciens élèves du Collège Saint-Clément de Metz (1850-1870).**	**Anciens du Collège Saint-Joseph de Poitiers (1850-1880)**	**Anciens du Collège Sainte-Marie de Toulouse (1850-1880)**	**Anciens rhétoriciens des collèges sj de Belgique**	**Anciens de 1ère professsionnel-le des collèges sj de Belgique**
	HARRIGAN	HARRIGAN	HARRIGAN	ANDERSON	LANGDON	TAMPE	TAMPE	TAMPE	DUSAUSOIT	DUSAUSOIT
Professions libérales juridiques	9,5%					36 (6,4%)	73 (8,8%)	147 (10,8%)	48 (21%)	0
Magistrats	0,2%					70 (12,4%)	48 (5,8%)	93 (6,8%)	4 (1,8%)	0
Juristes	**9,7%**	**1,6%**	**12%**	**45 (18,2%)**		**106 (18,7%)**	**121 (14,5%)**	**240 (17,6%)**	**52 (22,8%)**	**0**
Médecins	4,2%	0,2%	5%	12 (4,9%)		0	22 (2,7%)	69 (5,1%)	18 (7,9%)	1 (2%)
Professeurs	1,4%	0,6%	1,6%	17 (6,9%)		6 (1,1%)	10 (1,2%)	57 (4,2%)	6 (2,6%)	0
Officiers	4,2%	2,3%	5%	40 (16,2%)	7,4%	219 (38,6%)	104 (12,5%)	495 (36,2%)	3 (1,3%)	1 (2%)
Scientifiques	3,6%	0,6%	4,4%			0		0	0	0
Autres (dont clergé)	4,3%	2,3%	5,1%			74 (13,1%)	82 (9,9%)	102 (7,5%)	55 (24,1%)	0
Autres «professionnels» de niveau supérieur	**17,7%**	**6%**	**21,1%**	**69 (27,9%)**		**299 (52,8%)**	**218 (26,3%)**	**723 (53%)**	**82 (36%)**	**2 (4%)**
Vetérinaires-pharmaciens-médecins militaires	3,7%			2 (0,8%)					5 (2,2%)	1 (2%)
Instituteurs	4,6%			0					0	0
Autres «professionnels» de niveau inférieur	**8,3%**	**14,9%**	**8,6%**	**2 (0,8%)**					**5 (2,2%)**	**1 (2%)**
«Professionnels»	**35,5%**	**22,5%**	**32,5%**	**116 (46%)**	**32,6%***	**405 (71,6%)**	**339 (40,8%)**	**963 (70,5%)**	**139 (61%)**	**3 (6%)**
Propriétaires-rentiers	**3,2%**	**3,4%**	**3,6%**	**5 (2%)**	**31,1%****	**?**	**386** (46,5%)**	**196** (14,4%)**	**15 (6,5%)**	**7 (14%)**
Entreprises commerciales	2,7%	2,4%	3%	21 (8,5%)	7%	84 (14,8%)	43 (5,2%)	73 (5,3%)	7 (3,1%)	7 (14%)
Entreprises industrielles	1%	1%	1,2%	59 (23,9%)	4,6%	68***(12%)	52***(6,3%)	63 (4,6%)	9 (3,9%)	8 (16%)

Ingénieurs				7 (2,8%)					5 (2,2%)	2 (4%)
Responsables d'entreprise	**3,7%**	**3,4%**	**4,2%**	**87 (35,2%)**	**11,6%**	**152 (26,9%)**	**95 (11,4%)**	**136 (10%)**	**21 (9,2%)**	**17 (34%)**
Hauts fonctionnaires	0,5%					9 (1,6%)	10 (1,2%)	24 (1,8%)	18 (7,9%)	0
Fonctionnaires subalternes	7,7%								2 (0,9%)	1 (2%)
Fonction Publique	**8,2%**	**11,5%**	**8,9%**	**?**	**25,2%**	**9 (1,6%)**	**10 (1,2%)**	**24 (1,8%)**	**20 (8,8%)**	**1 (2%)**
Agriculteurs	**7,4%**	**11,4%**	**7,8%**	**12 (4,9%)**		**?**	**	**46**** **(3,3%)**	**1 (0,4%)**	**2 (4%)**
Employés	5,3%	8,5%	5,6%						8 (3,5%)	4 (8%)
Boutiquiers	14,8%	22,1%	15,9%						5 (2,2%)	1 (2%)
Artisans	2,2%	6,9%	1,9%						0	2 (4%)
Travailleurs/ ouvriers	0,4%	0,8%	0,4%						0	0
Militaires subalternes	5%	5,7%	5,5%						0	0
Autres	3,7%	4,2%	4,1%						0	0
Petits bourgeois	**31,4%**	**48,1%**	**33,4%**	**?**		**?**	**?**	**?**	**13 (5,7%)**	**7 (14%)**
Autres				**27 (10,9%)**		**?**	**?**	**?**	**?**	**?**
Inconnus	**1955 (10,5%)**	**?**	**?**	**0**		**?**	**?**	**?**	**19 (8,3%)**	**12 (24%)**
Total de l'échantillon	**18.705 (100%)**	**1.849 (100%)**	**14.905 (100%)**	**247 (100%)**	**? (100%)**	**566 (100%)**	**830 (100%)**	**1365 (100%)**	**228 (100%)**	**50 (100%)**

***Dont 25,2% de «professions libérales» que Langdon ne distinguent pas**
****Les «propriétaires terriens ou agriculteurs» ont tous été rangés dans la catégorie, semble-t-il, prédominante des propriétaires fonciers.**
*****Les «industriels ou ingénieurs» ont tous été rangés dans la catégorie, semble-t-il, prédominante des industriels.**
******Les 46 colons ont été rangés dans cette activité agricole dans laquelle les Anciens de Toulouse semblent s'être concentrés en Algérie.**

Avant de pouvoir véritablement traiter les informations qui ont été disposées dans le tableau ci-dessus, il est sans doute nécessaire de classer celles-ci selon leur valeur respective. Les auteurs qui ont récolté des données sur les collèges de la Compagnie de Jésus en France sont sans doute «à prendre avec des pincettes» étant donné leur manque assez évident d'exhaustivité. Langdon, en partie, mais surtout le P. Tampé ont en quelque sorte «décapité» leur échantillon : en fait, il faudrait plutôt dire qu'ils ont au contraire gardé la tête pour laisser tomber les Anciens les moins intéressants à leurs yeux, ceux qui connurent les plus modestes carrières. Les anciens élèves de ce type n'étaient sans doute pas très nombreux dans le collège parisien très huppé de Vaugirard mais le taux d'erreur est sans doute nettement plus élevé dans des villes comme Metz, Poitiers ou Toulouse où le collège des jésuites se devait d'accepter un public plus large (263). On ne pourra donc les utiliser que pour analyser la composition des classes les plus prestigieuses de la société que nombre de leurs rhétoriciens ont essayé d'occuper.

Le même reproche pourrait être fait à Anderson qui a étudié les carrières des Anciens du Lycée de Douai mais il est cependant possible de le considérer comme une source presque complète si on accepte l'hypothèse que la catégorie «autres» recouvre le pourcentage des Anciens qui ont «seulement» trouvé une profession petite-bourgeoise (264).

Cependant, il semble bien que les comparaisons les plus fiables et les plus complètes puissent être faites à partir des chiffres d'Harrigan (échantillon extrêmement étendu) et des anciens élèves des jésuites belges de cette période (échantillon moins nombreux mais bien connu et donc adaptable aux catégories des autres auteurs) (265).

L'originalité des collèges belges des jésuites apparaît nettement : elle tranche aussi bien par rapport aux écoles publiques que par rapport aux institutions ignatiennes françaises. Les Anciens des jésuites belges s'orientent de manière massive vers les professions juridiques et vers le clergé. Ceci ne constituerait qu'une redite si on ne pouvait désormais ajouter que ce phénomène massif est vraiment impressionnant par rapport à toutes les écoles françaises. En ce qui concerne les vocations ecclésiastiques, même les écoles de la Compagnie en France sont très largement dépassées. En regard de la moyenne des anciens élèves des écoles officielles françaises, le nombreux d'ex-latinistes qui se retrouvent à la tête d'une entreprise sont nettement plus nombreux.

Deux catégories d'Anciens belges atteignent grosso modo la moyenne française mais elles amènent cependant un commentaire. Les rhétoriciens belges qui vivent de leur rente ou de leur propriété dépassent largement leur homologues des lycées et collèges français. En revanche, ils sont largement dépassés par les propriétaires fonciers sortis des collèges des jésuites français. L'amalgame fait par Tampé entre les propriétaires et les agriculteurs laisse peser un doute sur le poids réel de chaque catégorie. Il semble cependant évident que les *gentlemen farmers* plus ou moins anoblis constituent un des gros bataillons de la cohorte des anciens élèves des collèges sj de France (266).

L'autre catégorie numériquement équivalente en France et en Belgique est celle des membres de la fonction publique mais il faut noter un phénomène d'inversion des proportions entre la haute fonction publique (mandats politiques compris) et les emplois publics subalternes. Beaucoup de petits fonctionnaires français sortent de l'école publique, les hauts responsables sont peu nombreux ; pour les Anciens des collèges des jésuites belges, les proportions sont exactement inversées. Il faut ajouter qu'avec des chiffres incomplets et peu clairs, les Anciens des jésuites français ne semblent pas être plus présents dans la haute

fonction publique que les anciens élèves de l'école publique. Il faut évidemment tenir compte des circonstances politiques et chronologiques. En cette fin du XIXè s., il est sans doute plus facile pour un ancien élève des jésuites de se faire élire ou d'obtenir un poste administratif important en Belgique que dans la France de Jules Ferry et d'Emile Combes. En ce qui concerne les diplômés de l'enseignement public du Second Empire, il est à noter que l'enquête de Duruy porte sur de relativement jeunes Anciens et que ces jeunes fonctionnaires ne resteront peut-être pas tous subalternes (267).

En France, trois grands groupes socioprofessionnels affichent quant à eux une surreprésentation écrasante. C'est d'abord le monde des agriculteurs dont on a parlé plus haut à propos de la génération précédente. Nous dirions presque que c'est un phénomène attendu. C'est ensuite le monde des officiers. L'école publique française en «produit» presque quatre fois plus que les collèges des jésuites belges. Mais la disproportion devient écrasante lorsque la comparaison se porte sur les collèges des PP. français. Ces officiers français sont en effet de 10 à 35 fois plus nombreux que les officiers belges issus du même type d'écoles. C'est un vrai phénomène social : les milieux qui fréquentent les collèges sj belges n'envisagent vraiment pas l'armée comme un avenir possible pour leurs enfants alors qu'en France, on rêve véritablement à ce type de carrière (268). Si les collèges belges et français de la Compagnie de Jésus présentent des pourcentages assez comparables de «professionnels», il est frappant de constater que les collèges de France «produisent» des officiers alors que les écoles belges forment des prêtres et des avocats proportionnellement beaucoup plus nombreux.

Les différentes strates de la petite bourgeoisie sont le dernier groupe socio-professionnel dans lequel les Anciens des jésuites belges sont très peu présents. Dès le départ moins nombreux que les élèves des écoles publiques françaises à appartenir à ces milieux petits-bourgeois, les disciples des jésuites en «sortent» aussi massivement «vers le haut». Comme on l'a vu précédemment, les anciens élèves issus de milieux plus favorisés et qui «tombent» dans la petite bourgeoisie ne sont pas nombreux (mis à part quelques-uns que l'on «case» comme employés). Les collèges sj français n'ont malheureusement pas fourni de données sur ces anciens élèves «trop peu brillants» (269).

Reste à examiner comment les écoles publiques françaises et les collèges jésuites belges ont joué leur rôle social d'une génération à l'autre. Là aussi, nous reprendrons les catégories utilisées par Harrigan et nous y appliquerons les indications que nous possédons à propos des anciens élèves des jésuites belges. Harrigan placent tout d'abord ses parents d'élèves et ses Anciens dans un tableau à double entrée divisé en quatre grandes catégories. Celles-ci sont les «cols bleus» (artisans, ouvriers, paysans, boutiquiers), les «cols blancs» («professionnels de niveau inférieur», les petits fonctionnaires et les employés), les «professionnels de haut niveau» (appartenant à une profession juridique ou à un autre type de profession libérale) et une catégorie reprenant les propriétaires-rentiers et les chefs d'entreprises. Les mouvements qui conduisent les fils d'un groupe social à l'autre (ou qui le maintiennent dans le même groupe) y sont enregistrés. Dans un deuxième temps, Harrigan regroupe les «professionnels de haut niveau», les propriétaires-rentiers et les chefs d'entreprise dans une seule «haute classe» (*high class*), les «cols blancs» deviennent la *middle class* et les «cols bleus» la «classe laborieuse» (*lower classes*). Les mouvements et les stabilités intergénérationnels sont enregistrés et, finalement regroupés en mouvement d'ascension, de régression et de stabilité sociales. Puisque nous possédons pour notre part des cas d'élèves ayant accompli avec fruit leur classe terminale, nous ne retiendrons chez Harrigan que les données concernant les *graduate* qui, eux aussi, sont sortis diplômés du lycée ou du collège (270).

Comparaison des mouvements sociaux intergénérationnels dans les écoles secondaires publiques françaises du Second Empire (1864-1865) et dans les collèges des jésuites belges (1853-1871).										
	Statut «d'arrivée» des anciens élèves (fils)									
	«Cols bleus»		«Cols blancs»		Chefs d'entreprise et propriétaires		«Profession-nels»		Total chiffré de chaque catégorie	
Catégorie sociale d'origine des parents	**France**	*Bel. sj*	**France**	*Bel. sj*	**France**	*Bel. sj*	**France**	*Bel. sj*	**France**	*Bel. sj*
«Cols bleus»	**63,7%**	*6%*	**23,2%**	*2%*	**1,8%**	*22%*	**11,3%**	*70%*	**1.413 47,8%**	*50 21,1%*
«Cols blancs»	**27%**	*0*	**40,8%**	*40%*	**3%**	*13,3%*	**29,3%**	*46,6%*	**400 13,5%**	*15 6,3%*
«Profession-nels»	**19,6%**	*3,3%*	**13,6%**	*5%*	**5%**	*16,7%*	**61,8%**	*75%*	**301 10,2%**	*60 25,3%*
Chefs d'entreprise et propriétaires	**25,2%**	*3,6%*	**17%**	*8%*	**21,3%**	*34,8%*	**36,4%**	*53,6%*	**840 28,4%**	*112 47,2%*
Total chiffré de chaque catégo-rie et pourcen-tage de celle-ci sur l'ensemble de l'échantillon	**1279 43,3%**	*9 3,8%*	**675 22,9%**	19 8,1%	**231 7,8%**	*62 26,2%*	**769 26%**	*147 62%*	**2.954 100%**	*237 100%**
* il faudrait y ajouter 41 cas où l'évolution professionnelle père-fils n'a pu être établie.										

Cette autre façon d'envisager le rôle de l'enseignement secondaire français permet de faire apparaître très nettement les différences marquées d'une part de public et d'autre part de travail scolaire effectué par les deux réseaux d'enseignement en France et en Belgique. Il est clair que la petite bourgeoisie et les classes laborieuses occupaient une part nettement plus importante dans le public des écoles officielles françaises. Aussi bien pour les «cols bleus» que pour les «cols blancs», la proportion de familles appartenant à ces classes sociales est deux fois supérieure à ce qui existe dans les collèges des jésuites belges. L'enseignement secondaire du Second Empire n'a certainement pas encore comme projet d'offrir une école «ouverte à tous» et «égale pour tous», mais il faut bien constater qu'un pas important a été fait dans cette voie par rapport à la sélectivité sociale plus grande des jésuites belges (271).

Il semble bien que la logique de recrutement ait été différente, et éclairer ce point nous aidera aussi à comprendre les résultats assez nettement opposés des deux types d'écoles. Les écoles publiques françaises, toutes catégories confondues («grands» et «petits» lycées, collèges communaux) se proposent d'accueillir globalement les enfants de toutes les catégories sociales. Bien évidemment, les frais scolaires (inscription et autres) excluent d'emblée la majorité de la population (272). Cependant, si un «tout petit» bourgeois, un petit fermier ou un membre de l'aristocratie ouvrière veut consentir ce sacrifice en temps et surtout en argent pour son fils, une école lui sera ouverte. Mais, cette inscription faite, ce sera «à ses risques et périls» : son rejeton peut effectivement devenir avocat ou médecin mais ceci n'est qu'une possibilité.

En réalité, au niveau du devenir des anciens élèves, les écoles plus sélectives des jésuites révèlent toute leur efficacité. Dans les collèges belges de la Compagnie de Jésus, la norme est de devenir un «professionnel» et même, dans la classification adoptée ici, un «professionnel supérieur» (273). Une majorité au moins relative (et parfois une très nette majorité absolue) des Anciens appartiennent à un des métiers qu'Harrigan range parmi les *high professionnals*

et ce, quelle que soit la catégorie sociale dont étaient issus leurs parents. A l'inverse, la norme dans les écoles publiques françaises est au maintien dans la catégorie socio-professionnelle qu'occupait déjà le père de famille (274). Seul le groupe, assez hétéroclite à notre sens, des chefs d'entreprises et des propriétaires va conduire ses fils à devenir des «professionnels» plus souvent que de rester dans la voie paternelle. Mais on a souligné plus haut deux éléments : d'une part, pour ceux qui ne jouissent pas d'une fortune considérable, il n'est pas toujours évident de rester rentier ; d'autre part, il serait curieux qu'une école secondaire n'ouvre pas un certain nombre de voies menant avec succès à des études supérieures.

Autre élément frappant en France, les fréquentes régressions d'enfants de professions libérales, de chefs d'entreprise ou de propriétaires vers les petits emplois en «col blanc» ou même vers des professions plus laborieuses (275). Les anciens élèves des collèges belges de la Compagnie de Jésus ne connaissent pratiquement pas ces phénomènes. On a expliqué plus haut la politique de recrutement des écoles des jésuites en Belgique : elle prouve ici son très haut taux de réussite, du point de vue de ses promoteurs.

Les PP. belges ont pratiqué un recrutement «normal» et librement accessible pour les parents, jusque et y compris ceux du monde de la boutique et des petits emplois en «col blanc». Les élèves des classes inférieures, dispensés partiellement ou totalement de minerval, sont pour leur part beaucoup plus sélectionnés : repérés par leur curé, leur bienfaiteur ou par un Frère des Ecoles chrétiennes, ils sont, après examen, admis au collège où, le plus souvent, ils sont très performants et opèrent un bond social remarquable grâce aux études supérieures qu'ils peuvent souvent entreprendre. Les élèves de la petite bourgeoisie, entrés par la voie habituelle dans un collège, ne présentent pas des taux de progression aussi faramineux, même si leurs prestations sont encore largement supérieures à leurs homologues français issus des mêmes classes sociales. En resserrant davantage l'éventail social aux trois grandes classes chères à la sociologie américaine, les phénomènes deviennent encore plus frappants.

Comparaison des mouvements sociaux intergénérationnels dans les écoles secondaires publiques françaises du Second Empire (1864-1865) et dans les collèges des jésuites belges (1853-1871) (276).

	Classe sociale «d'arrivée» des anciens élèves					
	Classes inférieures		Classes moyennes		Hautes classes	
Classe sociale d'origine des parents	**France**	*Bel. sj*	**France**	*Bel. sj*	**France**	*Bel. sj*
Classes inférieures	**63,7%**	*6%*	**23,2%**	*2%*	**13,1%**	*92%*
Classes moyennes	**27%**	*0%*	**40,8%**	*40%*	**32,3%**	*60%*
Hautes classes	**23,8%**	*3,5%*	**16,1%**	*7%*	**60,1%**	*89,5%*

La tendance à la reproduction sociale des écoles française devient encore plus nette : majorité absolue pour les hautes classes et les classes inférieures, majorité relative pour les classes moyennes. La mobilité sociale descendante est numériquement plus que significative alors que dans les collèges des jésuites de Belgique, presque personne ne «descend» et presque tout le monde «monte». Seuls 40% des fils des classes moyennes (petits fonctionnaires, employés et «professionnels de niveau inférieur») constituent une exception notable à cette règle «ascendante». On imagine bien quel argument de poids aura constitué sur le marché scolaire belge cette quasi-assurance de pouvoir maintenir sa position sociale d'une génération à l'autre et souvent de voir «monter» ses enfants.

Comparaison des mouvements sociaux intergénérationnels dans les écoles secondaires publiques françaises du Second Empire (1864-1865) et dans les collèges des jésuites belges (1853-1871) (277).			
	Mobilité sociale ascendante	**Mobilité sociale descendante**	**Stabilité sociale**
Ecoles publiques françaises	**32%**	**20%**	**48%**
Collèges des jésuites belges*	**27,6%**	**5,2%**	**67,2%**
* il faudrait ajouter 41 cas (sur 278) où l'évolution professionnelle père-fils n'a pu être établie.			

Comme on peut le voir dans ce dernier tableau où ne sont plus entrés en compte que les trois éléments de base de la mobilité sociale, les collèges belges des jésuites offraient une garantie considérable de reproduction sociale aux familles qui possédaient déjà une position. Pour les candidats à une promotion sociale par l'intermédiaire des études secondaires et supérieures, la performance des Anciens et, sans doute, de l'enseignement qu'ils ont reçu est presqu'aussi valable que celle de l'école publique française, pourtant plus démocratique. Enfin, la régression sociale est un risque quatre fois moins fréquent que dans ces écoles de l'Empire français. En résumé, des performances tout à fait impressionnantes.

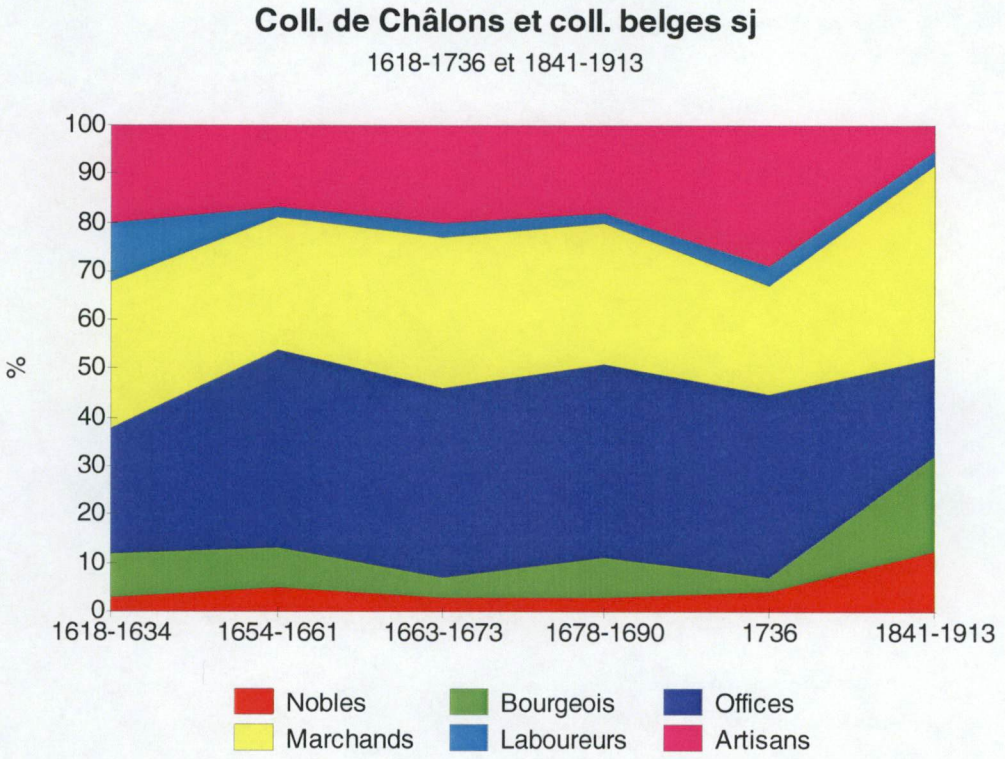
3.Collèges d'Ancien Régime et collèges du XIXè s.

Est-il possible de mettre en rapport le processus d'ascension ou de stabilité sociales qu'opéraient les collèges belges de la Compagnie de Jésus avec celui qu'auraient pratiqué autrefois les collèges d'Ancien Régime ? La réponse, si elle est positive, est cependant très limitée. Le P. de Dainville, grand spécialiste des collèges d'Ancien Régime (en particulier des collèges français), a eu l'occasion de retrouver des séries complètes de professions de parents pour le collège de Châlons-sur-Marne et ce, sur une très longue période (278). Ailleurs, les données semblent nettement plus fragmentaires pour ne pas dire impressionnistes. En outre, le P. de Dainville ne possédait pas les renseignements équivalents pour les carrières des anciens élèves. Nous serons forcé à nous borner à une comparaison des recrutements.

Etant donné qu'il s'agit de deux époques à la fois fort longues et fort éloignées dans le temps, il nous a semblé bon de les présenter côte à côte sans essayer d'effectuer des rapprochements entre des périodes du XVIIè, du XVIIIè, du début ou de la fin du XIXè s. Beaucoup de temps a passé, le contexte rural de Châlons ne se retrouve pas dans la plupart des collèges belges que nous avons étudiés. La question qui se pose est simplement de savoir s'il y a des similitudes de recrutement entre un collège champenois de l'Ancien Régime et cinq collèges belges du XIXè s. et du début du XXè s. Les résultats parleront d'eux-mêmes.

A nouveau, les données de notre échantillon se sont tant bien que mal pliées aux catégories que le P. de Dainville utilisait pour l'Ancien Régime. Celles-ci sont au nombre de six : elles sont rangées en ordre croissant dans l'échelle sociale. Tout en bas se trouvent les artisans, les «gens de la mécanique» (nos ouvriers et nos artisans du XIXè s. s'y retrouveront). Au-dessus d'eux, les laboureurs possédant un attelage pour exploiter leur terre (nous y avons inclus tous nos «fermiers», «agriculteurs» et «horticulteurs»). Aux XVIIè et XVIIIè s., ce que nous avons appelé «boutiquiers», «négociants» et «industriels» se retrouve inclus dans la catégorie des «marchands» (les apothicaires et les chirurgiens se trouvent alors dans cette catégorie). Puis viennent les «offices», petits ou grands qui groupaient, outre la «fonction publique» d'après la

Révolution (hauts fonctionnaires, officiers et fonctionnaires subalternes), les avocats et les notaires. Les «bourgeois» du P. de Dainville exerçaient parfois une profession (comme les médecins) mais plus souvent ils vivent de leurs rentes et de leurs propriétés : tous les propriétaires-rentiers non-nobles de notre échantillon ainsi que les «professions libérales de niveau supérieur» qui n'étaient pas juridiques y ont été placés pour l'époque contemporaine. Le qualificatif de «propriétaire-rentier» pourrait s'appliquer à la plupart des «nobles» d'Ancien Régime mais cette dernière catégorie est à l'époque tellement importante qu'aucune mention de profession (ou d'absence de profession) ne saurait surpasser ce titre de «noble» pour définir alors une famille. Pour suivre de Dainville et malgré des réticences méthodologiques, nous avons donc classé dans la catégorie «nobles» tous les pères de famille titrés même si, au XIXè s., la profession qu'ils exercent nous semble socialement plus importante que leur titre (279).



III.

	1618-1634	1654-1661	1663-1673	1678-1690	1736	1841-1913
Nobles	3%	5%	3%	3%	4%	12,3%
Bourgeois	9%	8%	4%	8%	3%	19,7%
Offices	26%	41%	39%	40%	38%	20,4%
Marchands	30%	27%	31%	29%	22%	39,4%
Laboureurs	12%	2%	3%	2%	4%	2,8%
Artisans	20%	17%	20%	18%	29%	5,4%
	100%	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Il s'est écoulé presque exactement 100 ans entre le moment où le collège de Châlons enregistrât sa dernière série complète de parents et la période où les jésuites d'Alost, de Gand et de Bruxelles inscrivirent leurs futurs rhétoriciens. Outre ce siècle qui a vu tant de changements s'inscrire dans les réalités française et belge, on a aussi sauté une frontière et d'un milieu semi-rural, on est passé à un environnement essentiellement urbain. Il est donc d'autant plus étonnant de constater que certaines parentés peuvent se retrouver entre ces établissements ignatiens que tant de choses séparent. Trois catégories sociales (d'Ancien Régime) ont en effet une importance globalement comparable dans les publics de Châlons et des cinq collèges belges du XIXè s.

Ce que le XVIIIè s. aurait appelé le monde des offices n'a pas, au XIXè s., une valeur numérique très dissemblable à ce qu'il représentait avant la Révolution. Juristes, grands et petits fonctionnaires représentent avant et après la suppression de la Compagnie de Jésus des masses assez comparables dans le public qui inscrivaient ses enfants au collège des jésuites. Cependant, il ne faudrait pas oublier qu'au XIXè s., ont été intégrés à cet ensemble un assez grand nombre de mandataires issus du suffrage populaire (même si celui-ci est encore limité par le cens ou la capacité). Rien n'arrête évidemment l'apparition de nouvelles professions ou de nouvelles fonctions.

Autre masse de pères de famille assez similaire : les «marchands» d'Ancien Régime, les «négociants», «industriels» et «boutiquiers» du XIXè s. On trouve cependant dans la Belgique de la Révolution industrielle une proportion plus importante de ce type de professions. Peut-on s'en étonner si on se rappelle que les cinq collèges belges étaient installés soit dans des zones industrielles (Alost, Verviers, Mons-Borinage), soit dans de grandes villes comme Bruxelles et Gand où l'on trouvait à la fois de multiples industries et de nombreux commerces ? La ville et la région de Châlons au XVIIIè s. était certainement plus rurale (60 à 70% de paysans dans la région) (280).

Cette dernière remarque nous amène à noter que les paysans (même les riches laboureurs) étaient aussi mal représentés dans le collège de Châlons que dans les cinq écoles belges du XIXè s. La proportion de ruraux a sans doute un peu augmenté par rapport à la population dans les collèges de 1841-1913.

Mais les différences sont plus nettement dessinées que les ressemblances. Et il semble bien qu'on puisse assez facilement conclure que le collège de Châlons était, sous l'Ancien Régime, plus démocratique et moins élitiste que les écoles belges d'après la Révolution. Celles-ci présentent des pourcentages de «nobles» et de «bourgeois» nettement supérieurs à ceux d'avant 1773. Même si certains nobles d'Ancien Régime étaient «invisibles» dans les registres d'inscription et ont été comptabilisés par le P. de Dainville dans les titulaires d'offices plus ou moins anoblissants, la proportion de ces familles titrées est nettement supérieure dans les collèges belges du siècle dernier (281). Quant au poids des «bourgeois», il ne saurait mentir : la composition de ce groupe aux deux époques considérées place ses membres dans des familles incontestablement aisées. A l'inverse, le nombre d'artisans s'est effondré : il a même été divisé par un coefficient qui va de 3 à 6. Ces travailleurs manuels voyaient les portes du collège de Châlons beaucoup plus ouvertes sous l'Ancien Régime qu'après la Révolution : on sait quelle était à cette époque la politique de repérage et de sélection qui était opérée «au profit» de ces jeunes pauvres mais doués.

Si on accepte l'hypothèse qui avancerait une ressemblance entre les collèges «belges» et les collèges français sous l'Ancien Régime et au XIXè s., l'explication de cet étonnant

phénomène de fermeture sociale relative trouverait sans doute une bonne piste d'explication dans l'étude du statut des collèges avant la suppression de la Compagnie et après sa restauration. L'école d'Ancien Régime «fondée» par des dons substantiels d'un riche donateur, subsidiée par toutes les autorités civiles et religieuses de la région, plus ou moins assurée d'un monopole sur une certaine zone géographique, pouvait s'offrir le luxe de respecter la règle voulue par les *Constitutions* de la Compagnie de Jésus : offrir gratuitement un enseignement de qualité à tous ses élèves (282). Au XIXè s., le collège des jésuites, parfois dépourvu de revenus suffisants, parfois endetté et toujours concurrencé par des écoles officielles et même catholiques, doit vivre de ses minervals. On n'accueillera donc plus que des élèves issus de familles plus ou moins riches sauf s'il existe une petite marge de manœuvre qui permet d'ouvrir les portes à des enfants de la toute petite bourgeoisie et des classes laborieuses (283).

«Fondé» par les dons substantiels de Mme de Biolley, le collège de Verviers put partiellement déroger à la règle et présenter un profil de recrutement plus démocratique qu'ailleurs et plus conforme à la vocation des collèges d'Ancien Régime (284). A l'inverse, dans les données fournies par Langdon et par Tampé, la fermeture sociale des collèges français semble encore bien plus nette qu'en Belgique (285). L'aristocratisme relatif des écoles françaises de la Compagnie de Jésus ne semble cependant pas être une donnée fondatrice mais un facteur acquis dans le contexte d'une société concurrentielle et mercantile à laquelle les jésuites durent se plier pour pouvoir continuer à assurer la survie de leurs établissements.

La principale lacune que l'on puisse reprocher au P. de Dainville est de ne pas avoir pu fournir des indications sur le devenir professionnel des collégiens de Châlons dont il avait fixé l'origine sociale. On ne peut donc guère juger du rôle de l'école jésuite dans la mobilité sociale qui pouvait exister aux XVIIè et XVIIIè s. D'autres auteurs ont tenté de jauger celle-ci à partir de données qui concernaient toute la société mais les résultats sont restés très partiels (286). Le problème restera-t-il définitivement une *terra incognita* ?

Cependant, lorsqu'on effectue un rapprochement plus précis entre collèges jésuites d'avant la suppression et d'après la restauration, une impression se dessine : au XIXè s., le recrutement est plus fermé, les familles modestes d'artisans sont beaucoup moins souvent admises. Il manque malheureusement le deuxième terme de comparaison puisque le P. de Dainville ne dit pas ce que sont devenus ces anciens élèves. Il est évidemment possible qu'entre leur inscription et leur hypothétique sortie de rhétorique, une sélection sociale soit intervenue. Sélection qui peut dépendre de la volonté des familles mais aussi des objectifs et des pratiques scolaires du collège. Il est néanmoins peu probable que ces phénomènes aient réussi à retourner la tendance et à faire en sorte que les rhétoriciens de Châlons soient issus en moyenne de milieux plus aisés que les élèves des classes terminales des collèges de Belgique, au XIXè s.

Mais quelles que soient les spéculations auxquelles on peut se livrer en essayant de déterminer le mouvement social qui prévalait sous l'Ancien Régime en France, la seule base sûre du recrutement permet d'affirmer qu'aussi bien aux XVIIè-XVIIIè s. qu'au XIXè s., le public des collèges des jésuites n'était pas uniquement constitué d'une aristocratie de la naissance et de la fortune. La noblesse est très minoritaire, l'élite du Tiers-Etat (les hauts fonctionnaires et les professions libérales) ne représente pas non plus une majorité absolue : en fait, la plus grande masse des élèves provient d'une classe moyenne où le secteur marchand se taille la part du lion.

4. Face au XXè siècle

Après le passé, l'avenir : peut-on situer le rôle des collèges des jésuites belges par rapport aux théories que le XXè s. a bâties à propos de son enseignement et plus généralement sur la problématique de la mobilité sociale qui devrait exister dans une société donnant sa chance à tous ? Les analyses sont multiples : elles vont de l'appréciation du retard scolaire par rapport au niveau socioprofessionnel et socioculturel de départ aux chances d'accès à l'enseignement supérieur en passant par l'analyse des choix des élèves des différentes catégories sociales par rapport aux filières d'enseignement proposées (287). Il nous a semblé périlleux et sans doute inutile de multiplier ses comparaisons face à des situations scolaires et à des filières professionnelles distantes de plus d'un siècle parfois.

Nous avons voulu nous limiter à une comparaison globale portant sur le résultat final du processus. Les élèves qui ont réussi à franchir l'étape de la classe terminale d'un des collèges choisis avaient-ils une chance sensiblement meilleure de progresser dans l'échelle sociale que l'ensemble des hommes d'une génération du milieu du XXè s. ? Le poids de chaque catégorie sociale dans l'échantillon montrera par ailleurs quelles catégories socioprofessionnelles étaient mieux ou moins bien représentées dans les collèges belges de la Compagnie de Jésus que dans la société actuelle. On obtient dès lors un résultat qui demande des ajustements pour relier le XIXè au XXè siècle mais qui n'en reste pas moins très parlant. Nous avons choisi de mettre en parallèle nos données avec le tableau de mobilité de l'INSEE que Marie Duru-Bellat et Agnès Henriot-Van Zanten analysent dans leur article consacré à *L'école, facteur d'ascension sociale ?* dans l'ouvrage de synthèse *La sociologie de l'école* (288).

On constatera d'abord que deux classes sociales ont évolué en sens inverse : les professions dites «intermédiaires», qui occupaient déjà une part appréciable des pères de famille entre 1926 et 1945 (années de naissance des individus pris en compte par l'INSEE) progressent spectaculairement en une génération et elles occupaient en 1985 plus d'un 1/5è de la population masculine française, alors que les emplois couverts par cette catégorie ne représentaient au XIXè s. qu'une part très réduite des professions. En revanche, les rentiers ont tellement régressé en un siècle que Marie Duru-Bellat et Agnès Henriot ont choisi de ne même plus en tenir compte dans leur tableau statistique. Pourtant, au XIXè s., cette population rentière représentait un pourcentage appréciable de la population totale. Parmi les parents d'élèves des jésuites, la part de ces propriétaires-rentiers ne peut vraiment pas être gommée tant elle était considérable (289).

Classification des P.C.S. (professions et catégories socioprofessionnelles- 1982), dans J.BREMOND-A.GELEDAN, *Dictionnaire économique et social*, s.l.n.d. [Paris] [1990], p.57.

1 Agriculteurs exploitants
10 Agriculteurs exploitants

2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
21 Artisans
22 Commerçants et assimilés
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

3 Cadres et professions intellectuelles supérieures
31 Professions libérales
32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
36 Cadres d'entreprises

4 Professions intermédiaires
41 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 Techniciens
48 Contremaîtres et agents de maîtrise

5 Employés
51 Employés de la fonction publique
54 Employés administratifs d'entreprise
55 Employés de commerce
56 Personnel des services directs aux particuliers

6 Ouvriers
61 Ouvriers qualifiés
66 Ouvriers non-qualifiés
69 Ouvriers agricoles

7 Retraités

8 Autres personnes sans activité professionnelle
81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82 Inactifs autres que retraités

Il faut encore ajouter que la population rurale a, comme on le sait, fortement chuté réduisant ainsi la disproportion existant entre le pourcentage de parents et d'enfants occupés dans ce secteur et le faible nombre de fils d'agriculteurs venus dans les collèges et/ou issus de ceux-ci. En revanche, l'évolution sociale a voulu que le prolétariat industriel ait connu une forte progression puis une lente régression. En 1985, on retrouvait en France presque la même proportion d'ouvriers dans la population active masculine qu'au milieu du XIXè s. (290).

Tableau de mobilité : hommes actifs âgés de 40-59 ans en France en 1985 (1) / pères de rhétoriciens et anciens élèves des collèges belges de la Compagnie de Jésus (1841-1913) (2).

	Position sociale du fils															
	Agricul-teurs		Patrons		Cadres		Profess. interm		Emplo-yés		Ouvriers		Inactifs et rentiers		% dans l'ensemble de la popu-lation «pa-ternelle»	
Position sociale du père	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Agriculteurs	33,9	*4,2*	8,6	*8,3*	5	*79,2*	11,8	*0*	6,8	*4,2*	33,5	*0*	0	*4,2*	22,1	*2*
Patrons	1,9	*1,2*	29,5	*37,3*	19,9	*44,7*	19,2	*1,9*	7,1	*7,8*	23,1	*0*	0	*7,1*	15,6	*27,7*
Cadres	0	*0,2*	8,6	*8,7*	60,3	*82*	20,7	*0*	5,2	*2,6*	3,4	*0*	0	*6,5*	5,8	*42,4*
Profess. interm.	0	*0*	10,1	*11,1*	31,5	*59,3*	31,5	*7,4*	9	*14,8*	18	*0*	0	*7,4*	8,9	*2,3*
Employés	0	*0*	9,1	*24*	22,7	*48,1*	31,8	*6,3*	13,6	*16,4*	21,6	*0*	0	*5,1*	8,8	*6,8*
Ouvriers	0,9	*0*	9,7	*30,8*	7,7	*53,8*	21,8	*0*	10,3	*15,4*	49	*0*	0	*0*	34,9	*1,1*
Inactifs-rentiers	0	*0,5*	0	*13,7*	0	*58*	0	*1*	0	*6,8*	0	*0*	0	*20*	0	*17,6*
% dans l'ensemble de la population «filiale»	8,4	*0,6*	12,6	*18,8*	15,4	*64,3*	20,7	*1,3*	9	*6,2*	33,8	*0*	0	*8,8*		100%
La différence à 100 correspond à des pères de profession inconnue																

La comparaison entre le recrutement des collèges étudiés et la société française des années 1926-1945 montre, s'il en était encore besoin, que le public des jésuites était un monde de

«cadres» (selon l'acception de ce terme par l'INSEE en 1985) et, accessoirement, de patrons (depuis l'artisan indépendant jusqu'au grand patron d'industrie). La sous-représentation des ouvriers et des paysans est massive, celle des «professions intermédiaires» l'est un peu moins. Comme on pouvait aussi le prévoir, le monde des employés est le terrain mitoyen sur lequel le public des collèges et la population française du début du XXè s. se croisent (6,8 et 8,8% des deux groupes). A l'inverse, le monde des rentiers qui totalisait jusqu'à un 1/6 des parents d'élèves, a sombré corps et bien au XXè s. et représentait une quantité négligeable pour les deux sociologues évoquées plus haut (291).

Mais tout cela n'est en grande partie que redites par rapport à des comparaisons plus proches sur le plan temporel que nous avons effectuées plus haut. L'intérêt de la mise en parallèle réside ici dans le devenir des «fils». Quelle était l'efficacité respective de l'enseignement des jésuites belges et des écoles secondaires françaises du milieu du XXè s. ? Entre 1945 et 1965, l'Ecole de la République (collèges et lycées) domine le paysage alors que les autres écoles, principalement catholiques, ne représentent qu'une faible part des élèves (292). Par rapport à cet enseignement secondaire qui se généralisait, les écoles des jésuites belges du XIXè s. offraient-elles alors plus de chances ? Etaient-elles un atout appréciable pour «réussir dans la vie» par rapport à un enseignement moyen ouvert à tous ou presque ?

La réponse à ces deux questions est incontestablement positive. Quelle que soit la catégorie sociale d'origine prise en compte, les résultats sont éloquents. On se trouve face à un «tir groupé» des écoles des jésuites. Si l'on admet que les deux catégories sociales les plus prestigieuses et donc les plus désirables sont celles des «patrons» et des «cadres», on peut alors constater que l'objectif est massivement atteint pour tous les anciens rhétoriciens, qu'ils soient fils de cadres ou fils d'ouvriers. Pour toutes les catégories d'origine, le «milieu d'arrivée» le plus fréquent est de très loin celui des «cadres», auquel on accède très souvent en étudiant. Viennent ensuite ceux qui sont devenus «patrons», situation sans doute enviable mais, en fait, très variable au niveau de l'importance de l'«affaire» dirigée par l'ancien élève. Pour toutes les catégories socioprofessionnelles, les taux d'accès à ces situations privilégiées de cadres et de patrons sont, dans les collèges belges de la Compagnie de Jésus, supérieurs à ce qu'a produit l'école française du milieu du XXè s. (293).

Si on examine ensuite le mouvement inverse, la possible régression sociale, on voit que le taux de résistance des élèves des jésuites est toujours supérieur à celui de la moyenne française du milieu du XXè s. Si on place sur un même pied le statut de «patron» et celui de «cadre», on doit considérer qu'entre 1945 et 1965, la moitié des fils de patrons et un tiers des fils de cadres «chutent», se retrouvent «déclassés». Une telle éventualité ne se concrétisait que pour 18% des fils de patrons et 9% des fils de cadres qui avaient suivi jusqu'au bout les cours d'un collège de la Compagnie de Jésus en Belgique. Même pour une catégorie moyenne, comme celle des employés, l'écart des résultats reste très important et milite en faveur des écoles des jésuites. Somme toute, la comparaison effectuée avec les écoles publiques du Second Empire ne perd pas sa valeur si on pratique le même type d'exercice avec le même réseau d'écoles, un siècle plus tard.

De ces résultats brillants, il faudrait encore mettre en exergue les excellentes performances «sociales» des fils d'ouvriers et des fils de paysans. Mais l'examen de ces chiffes montre aussi toutes les limites des scores que les jésuites parviennent à atteindre dans ces milieux défavorisés. Si on exclut les petits artisans indépendants («patrons» selon l'INSEE), les domestiques («employés»), les agents de maîtrise («professions intermédiaires»), on doit bien constater que les «vrais» fils d'ouvriers et les «vrais» fils de paysans ne représentent que 3,1%

des rhétoriciens (294). Ils ont sans doute bien résisté à la sélection scolaire effectuée par les collèges mais ils avaient déjà été triés sur le volet à leur entrée au collège. Les jésuites peuvent sans doute efficacement transformer un fils d'ouvrier en avocat, mais leur tâche essentielle n'est certainement pas de transformer tous les fils d'ouvriers en avocats. Pierre Bourdieu dira à ce propos que l'Ecole de la République proclamera la possibilité pour tous les «méritants» d'accéder aux professions libérales, alors que la volonté de sélection est la même que «dans les pensionnats jésuites de l'Ancien Régime» mais par une sélection qui se doit d'être insidieuse et/ou acceptée par tous (295).

Pour conclure cette comparaison entre deux siècles, peut-être faut-il reprendre l'analyse que Marie Duru synthétise notamment à partir de ce tableau de mobilité. Le milieu et la fin du XXè s. se caractérise par une mobilité sociale relativement forte (extrêmement forte si on la compare à l'immobilisme de l'Ancien Régime). Les classes sociales les moins favorisées se vident d'une génération à l'autre : la paysannerie a tendance à disparaître et la classe ouvrière recule régulièrement. La catégorie la plus appréciée, celle des cadres, accueille 75% de nouveaux arrivants qui ne sont pas issus de ce milieu. Cependant, Marie Duru note aussi que les «trajectoires courtes» dominent : un fils d'employé deviendra souvent cadre inférieur mais un fils d'ouvrier agricole ne deviendra presque jamais cadre supérieur (296). En outre, les chercheurs en sciences sociales constatent que, depuis 1970, la valeur du diplôme pour acquérir une meilleure position sociale a tendance à se diluer peu à peu. Dès lors, le facteur méritocratique de l'enseignement «recule» devant des déterminants comme l'origine sociale et le capital de relations et de socialisation qui y sont liés. Lorsque l'enseignement secondaire puis supérieur se banalise, lorsque les filières «nobles» deviennent moins «filtrantes», la société se reporte sur d'autres critères pour classer ses membres (297).

La situation des collèges de la Compagnie de Jésus est évidemment toute différente dans la Belgique du XIXè s. Une mobilité sociale existe certainement à l'époque, mais elle se traduit surtout par un transfert de populations agricoles vers l'industrie manufacturière (298). De nouvelles carrières commerciales, industrielles ou administratives s'offrent aux jeunes mais pas à n'importe quels jeunes. La société est beaucoup plus marquée par les hiérarchies sociales et les formalismes. On ne voyage pas aisément d'une extrémité à l'autre de l'échelle sociale. Donc, dans ce cadre, le diplôme est un ticket qui permet bien des déplacements. La généralisation de l'enseignement primaire ne deviendra une réalité qu'à la fin du XIXè s. et au début du XXè s., l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur sont encore des luxes rares et appréciés (299). Les chiffres montrent que la difficulté pour une famille qui ne peut payer le minerval normal consiste à être acceptée dans le collège eu égard aux «dons» précoces que l'on a semblé déceler chez un de ses enfants. Une fois cette porte ouverte, l'enseignement secondaire des PP. va conduire presqu'à coup sûr le rhétoricien vers une «carrière». Les «trajectoires courtes» ne sont pas la règle pour les jeunes issus de familles (relativement) pauvres : plusieurs étapes sont souvent franchies grâce au collège des jésuites et à l'enseignement supérieur auquel il prépare bien. Pour les riches, elle jouait fidèlement son rôle minimal garanti d'«amortisseur social», mais pour la minorité de familles modestes qui fréquente les collèges, ceux-ci représentent pour leurs fils non pas un «ascenseur social» mais une véritable «fusée sociale». C'était le temps où l'école tenait ses promesses mais elle n'avait consenti à les faire qu'à une petite minorité de pauvres.

Ceci nous amène à une dernière remarque concernant la possibilité pour un enfant de famille modeste de «sortir de sa classe». Harrigan, pour le XIXè s. et Bourdieu, entre autres, pour le XXè s., ont souligné combien certains pédagogues tenaient, consciemment ou inconsciemment, à ce que les jeunes pauvres ne fassent pas leur malheur et celui de la société

en quittant trop vite leur classe d'origine (300). Tout au plus pouvait-on concevoir de petits progrès d'une génération à l'autre. Pour Patrick Harrigan en particulier, les jésuites auraient clairement défendu cette nécessaire barrière sociale dans le domaine scolaire (301). Les PP. belges semblent cependant être assez éloignés de cette conception. Ils ne veulent certes pas opérer une révolution en barrant la route des carrières honorables aux familles aisées et en les remplaçant par des enfants du prolétariat, mais ils semblent manifester une fierté affichée face à des succès spectaculaires d'enfants pauvres qui ont franchi toutes les épreuves jusque et y compris universitaires (302). Sans doute faut-il y voir la satisfaction de pédagogues fiers du travail accompli mais aussi l'acceptation de modifications sociales permises par les succès scolaires de jeunes d'origine modeste. Cette acceptation semble plus nette et plus franche en Belgique que ce que les PP. français de l'époque ont bien voulu montrer, aux dires des auteurs précités.

CONCLUSION GENERALE DU CHAPITRE.

Au terme de ce chapitre, il est globalement possible de répondre aux questions qu'il envisageait d'étudier au départ. Les réponses existent mais elles devront souvent être nuancées. Rappelons en sept points quelles étaient les principales pistes qui devaient être explorées.

Quel est le recrutement des cinq collèges retenus au niveau du rayonnement géographique de ces institutions ? Dans quels milieux sociaux va-t-on trouver les futurs élèves des jésuites ? Quel taux de sélection devra-t-on enregistrer entre la 1ère et la 6ème année d'humanités ? Quel accès à l'enseignement supérieur, et aux différents types de carrière, les collèges ignatiens donnent-ils à leurs étudiants ? Les «Professionnels» sont-ils sur un pied d'égalité par rapport aux latinistes ? Plus généralement, quel type de mouvement ou d'immobilisme social, les collèges de la Compagnie de Jésus favorisent-ils dans la société belge du XIXè s. ? Enfin, sachant tout cela, quelles comparaisons peut-on faire pour situer les écoles des jésuites belges par rapport à d'autres réseaux d'enseignement, à d'autres pays, par rapport au passé (l'Ancien Régime) ou par rapport au futur (le XXè s.) ?

A la première question, il est possible de répondre que chacun des cinq collèges retenus est devenu assez vite une institution scolaire majeure dans la cité où il était implanté et ce, même à Bruxelles où une prolifération d'établissements a existé au XIXè s. Les grandes écoles officielles de ces villes ont au moins subi une forte concurrence de la part des collèges des jésuites et, dans le cas alostois, elles feront très pâle figure par rapport à l'institution du collège Saint-Joseph. Lorsque les collèges possédaient un pensionnat assez important, on peut en outre affirmer qu'ils sont devenus des institutions provinciales : institution hennuyère pour le collège de Mons, institution «régionale» flamande pour le collège d'Alost. Dans le cas du Pensionnat Saint-Michel, on a même connu une tentative (et une réussite partielle) de créer un internat de «l'élite nationale». Cependant, cette initiative a été finalement abandonnée au profit de l'autre pôle géographique des collèges : le développement d'une «école de quartier» fortement ancrée dans la réalité sociale des villes où s'implantaient les jésuites. Cette option géographique est évidemment couplée avec un projet social.

En effet, contrairement aux préjugés qui leur sont généralement attachés, les jésuites ont pratiqué un recrutement assez large. Fondamentalement, il touche la bourgeoisie belge dont le cœur dans le public des collèges est, semble-t-il, constitué par les catégories socio-

professionnelles marchande et industrielle. Ce recrutement s'avance largement dans les strates les plus modestes de cette bourgeoisie : petits employés, petits fonctionnaires, artisans. Il y a quelques ouvertures vers le «sommet» du monde ouvrier (agents de maîtrise, ouvriers très spécialisés) mais celles-ci sont plus symboliques que réelles. De même, le monde de la ruralité, même relativement aisé, est largement exclu des milieux de recrutement des PP. jésuites. A l'autre extrémité de l'échelle sociale, les hobereaux propriétaires sont nombreux mais la «fine fleur» de la noblesse titrée ne semble pas avoir été majoritairement attirée par les collèges des jésuites (303). Ce type de familles est certes plus présent au collège de Bruxelles et le Pensionnat Saint-Michel a vraiment cherché à séduire cette noblesse-là. Cependant, comme on le sait, ledit pensionnat fut finalement abandonné.

Depuis le moment de l'inscription jusqu'à la sortie de rhétorique ou de 1ère Professionnelle, la sélection sera sévère. Disons de façon plus neutre qu'un pourcentage considérable d'élèves aura été éliminé : le rôle de la sélection scolaire ou celui de l'auto-sélection familiale ne sont pas faciles à établir statistiquement. Il est évident qu'un nombre important de parents ne veulent pas d'humanités complètes (surtout en professionnelle) ; les exigences scolaires des jésuites viennent s'y joindre et la capacité de certaines familles à accepter le coût du redoublement (à réussir *in fine* «à l'usure») fausse un peu le jeu au niveau social (304). Au total, la sélection opérée ne semble que très partiellement «sociale». Les enfants issus de la petite bourgeoisie payent le prix le plus lourd : entrés «normalement» grâce à un minerval d'externe, confrontés à des résultats peu satisfaisants, ils ne doivent pas attendre une grande résistance de leurs parents face à la perspective de les retirer de l'école. Dans des familles plus favorisées aux plans financier et socioculturel, la volonté de continuer les humanités coûte que coûte sera plus grande. A l'autre extrémité de l'échelle sociale, les élèves «gratuits» issus des métiers manuels ont été choisis plus soigneusement au départ et ils se révèlent plus performants que les enfants de la petite bourgeoisie. La sélection scolaire n'est donc que partiellement sociale mais dans le contexte d'un enseignement qui peut choisir une partie de ses élèves.

La réponse à la question de savoir si les portes de l'enseignement supérieur sont ouvertes aux anciens élèves est nettement plus aisée. Il semble bien que si les rhétoriciens le veulent, la réussite universitaire leur est globalement acquise. Arrivés au terme de leurs humanités, la grosse majorité d'élèves qui se trouve en section latine est destinée à former les «cadres et professions intellectuelles supérieures» (comme le disent les catégories actuelles de l'INSEE) ou les *professionnals* (comme le disent les sociologues anglo-saxons). Ces fonctions de cadres de la société seront majoritairement exercées dans le domaine fort classique du monde juridique ou dans les rangs du clergé, option évidemment beaucoup plus rare à l'heure actuelle.

Ceci étant dit, il ne sera pas surprenant de constater que les collèges des jésuites belges permettront à une substantielle minorité d'élèves de profiter d'un mouvement de mobilité sociale ascendante. La majorité des familles «se contente» cependant de maintenir le niveau social qui était déjà celui du père. La «chute», le déclassement est donc quasiment exclu. Ce sera donc une extraordinaire carte de visite pour les établissements ignatiens de pouvoir ainsi conforter la haute bourgeoisie et d'offrir de sérieux espoirs à la descendance de la petite et moyenne bourgeoisie et des classes laborieuses. Accessoirement, on constate que les anciens élèves des jésuites atteignent souvent une «situation honorable» alors que leurs pères n'exerçaient pas de profession. Le passage par un des collèges conduit donc de nombreux enfants de rentiers vers une vie active hautement qualifiée.

La poursuite d'études supérieures est cependant nettement moins évidente pour les élèves de Professionnelles. Si on accepte comme préalable l'hypothèse postulant que les créateurs de ces sections professionnelles ont voulu au départ leur réussite (la formation de cadres du monde industriel, commercial et administratif), il faut constater que ces sections ont peu à peu échoué. Elles sont devenues les classes vers lesquelles on «descend», elles forment une filière dans laquelle le fait de finir ses études n'a pas beaucoup de sens et au-delà de laquelle la réussite d'études supérieures est peu probable. Ces classes, souvent rachitiques en fin de cycle, n'offrent pas du tout les mêmes perspectives que les études latines. En comparaison avec ce qui se passe dans d'autres écoles ou dans d'autres pays, le résultat est peu brillant.

Précisément, quel bilan peut-on faire des performances obtenues par les écoles des jésuites belges si on dépasse la limite des murs des collèges ou les frontières spatiales ou temporelles dans lesquelles ceux-ci ont fonctionné ? Pour reprendre le cas particulier des sections professionnelles, il apparaît nettement que les «programmes spéciaux» ont certainement connu sous le Second Empire une dévaluation comparable aux classes équivalentes des collèges jésuites de Belgique. Cependant, si le bilan social de ces sections françaises n'est peut-être pas plus brillant, il est moins caricatural qu'en Belgique. Les milieux dans lesquels recrutent ces «programmes spéciaux» sont assez modestes et les perspectives d'avenir des élèves restent relativement faibles mais diversifiées. Dans les collèges belges, le milieu d'origine est largement un ghetto commercial tout comme le sera le milieu «d'arrivée» des anciens élèves. L'institut des joséphites de Melle offre un autre point de comparaison qui montre qu'à partir d'un milieu plus modeste que celui des collèges des jésuites, on peut construire des perspectives variées et intéressantes au départ d'un projet «humaniste mais sans latin».

L'essentiel des élèves des jésuites sont cependant des latinistes. Comparativement à d'autres écoles, on peut formuler trois questions de base pour lesquelles certaines mises en parallèle permettront de donner une, deux ou trois réponses. Le recrutement est-il plus «démocratique» ou plus «aristocratique» que dans d'autres écoles ? Que deviennent les anciens élèves ? Et, dans le cas où on disposerait des deux premiers termes de comparaison, quel rôle jouent les collèges dans une éventuelle mobilité sociale ?

Face à la question du recrutement, la réponse est complexe et diversifiée. Le public global des collèges belges de la Compagnie de Jésus au XIXè s. est à la fois plus démocratique ou plus aristocratique en fonction des autres écoles étudiées. Le plus grand choix au niveau des comparaisons possibles se situe dans la France du Second Empire et du début de la IIIè République. Cette période présente aussi l'avantage d'être globalement la même que celle que nous avons envisagée dans ce travail. Le public des jésuites belges est plus «huppé» que celui des écoles publiques françaises prises dans leur ensemble. La différence est particulièrement nette avec les «programmes spéciaux» français mais aussi avec les «programmes classiques». Cela étant dit, puisque la France permet des comparaisons plus fines, on peut préciser cette situation du recrutement.

Les collèges des jésuites belges semblent clairement plus «aristocratiques» que les collèges communaux français et que la moyenne des lycées. Le déficit le plus flagrant se situe au niveau du monde agricole qui est encore dominant dans la majeure partie du territoire français et qu'au contraire les collèges belges touchent très peu. Cependant, certains «grands» lycées comme Condorcet, à Paris, semblent encore plus réservés à certaines couches de notables que les écoles de la Compagnie en Belgique. Il en va de même pour les «grands» lycées de capitales provinciales françaises. Le public le plus proche de celui des écoles ignatiennes

belges semble être celui du Lycée Charlemagne, «grand» lycée parisien réputé alors pour son «ouverture sociale» (305).

Il eût été intéressant de voir où se situaient les collèges des jésuites français mais les données dont on dispose à propos de ceux-ci parlent surtout du devenir des anciens élèves. Cependant, si on accepte l'hypothèse d'une ressemblance assez nette entre le «public de départ» et le «public d'arrivée» de ces établissements français de la Compagnie, on peut sans trop de risques conclure que les jésuites français pratiquaient un recrutement nettement plus «aristocratique» que leurs collègues belges. La mise en parallèle des collèges des deux capitales (Saint-Michel, de Bruxelles et Vaugirard, à Paris) montre en particulier un écart très net entre un Saint-Michel, relativement «mixte» au point de vue social et un Vaugirard extrêmement «sélect» (306).

Se tourner vers l'Ancien Régime est également une source de résultats contrastés. Si on envisage le public des collèges belges et la mobilité sociale que ceux-ci permettent, on est à des années-lumière de la société presque totalement bloquée de la Suède du début du XVIIIè s. : quelle que soit la composition de l'élite et de la «non-élite» envisagée en Suède, les collèges belges accueillent beaucoup plus de 5% de jeunes issus de la «non-élite». Quant à la mobilité sociale, elle est plusieurs milliers de fois supérieure aux 25/10.000èmes de la Suède d'Ancien Régime.

A l'inverse, la comparaison géographiquement plus proche et temporellement plus longue avec le collège jésuite de Châlons-sur-Marne (XVIIè et XVIIIè s.) conduit à des observations opposées. Les collèges ignatiens d'Ancien Régime, sans doute plus sûrs d'eux-mêmes et de leurs possibilités financières, semblaient socialement plus ouverts que leurs successeurs du XIXè s. (en France comme en Belgique, au demeurant). La présence des enfants d'agriculteurs et d'artisans dans l'ancien collège de Châlons était incontestablement plus forte que tout ce qu'on peut rencontrer dans les écoles de la Compagnie des deux cotés de la frontière franco-belge au XIXè s. Cependant, parmi nos exemples belges, on a vu que le collège le plus solide financièrement parlant (Verviers) était aussi le plus démocratique au niveau de son recrutement. Si on accepte l'hypothèse évoquée plus haut mais cette fois «dans l'autre sens» (le milieu des fils ressemblera au milieu des pères), les occasions de mobilité sociale offertes par un enseignement secondaire plus ou moins complet ne devaient pas être rares.

En fait, la comparaison fiable entre les deux milieux de départ et d'arrivée est incontestablement possible avec les écoles publiques françaises du Second Empire et avec des études plus récentes effectuées sur le milieu du XXè s. Les écoles françaises de la Compagnie de Jésus de 1850 à 1914 permettent quant à elles des approximations relativement sûres et, en tous cas, intéressantes sur certains points. Les cinq collèges belges que nous avons retenus semblent surpasser en «efficacité» les écoles publiques françaises, celles des années 1860 comme celles des années 1930-1960. Cela signifie concrètement que les PP. belges sont parvenus d'une part à ouvrir des filières d'ascension sociale presqu'aussi nombreuses que l'enseignement public français et d'autre part à préserver l'acquis au niveau du statut social des «fils» des familles (relativement) aisées qui fréquentaient leurs écoles. Par contre, le taux de régression sociale y est ridiculement bas par rapport aux pourcentages rencontrés en France tant à l'époque de Victor Duruy qu'à la charnière entre la IIIè et la IVè République. Les professions prestigieuses ouvertes par des études supérieures longues sont celles qui différencient particulièrement la réussite des collèges dans leur mission de préparation et les résultats visiblement moins brillants du système éducatif français.

Cette différence de résultats s'explique d'une part par une pratique pédagogique ignatienne qui sélectionne fortement les élèves entre le moment de l'inscription et la fin de la rhétorique et d'autre part par un choix préalable de jeunes issus de milieux (relativement) défavorisés mais qui devraient être capables de réussir «aisément» leurs humanités. Au total, on obtient des enfants des «hautes classes» *lato sensu* et des élèves plus ou moins dispensés de minerval qui «tiennent» bien l'épreuve de leurs six ans d'humanités gréco-latines, alors que les enfants de la classe moyenne inférieure sont éliminés dans une proportion nettement plus importante. Au niveau des motivations, on retrouverait donc ceux qui «doivent» réussir parce que «c'est un minimum obligatoire aux yeux de leur famille», ceux qui «doivent» réussir parce qu'ils ont été choisis pour cela et enfin ceux qui «lâchent» et qui «sont lâchés» assez vite par leur famille lorsqu'une difficulté scolaire un peu sérieuse menace leur parcours. L'enseignement public français, dès le Second Empire, est plus ouvert aux artisans, aux agriculteurs, aux boutiquiers et à une certaine «aristocratie ouvrière» : moins «choisis», moins sélectionnés à l'entrée, ils subissent plus encore que les enfants de la petite classe moyenne les effets de l'échec, de la démotivation, de l'abandon de leur famille par rapport à ces études qui semblent mal engagées. Au total, cela donne plus de régression sociale, moins de stabilité sociale mais aussi, vu le caractère plus démocratique du public, plus de mobilité sociale ascendante.

Les indications que fournissent les collèges français des jésuites entre 1850 et 1914 ne sont pas complètes : elles éliminent visiblement beaucoup de carrières modestes qui «n'honorent pas» les écoles des PP. Cependant, on semble obtenir, par rapport aux écoles publiques du Second Empire, des profils moyens de carrière beaucoup plus élevés et, somme toute, comparables à ce qu'on trouve en Belgique. Toutefois, les choix habituels de carrière sont visiblement différents entre la Belgique et la France, les écoles publiques françaises et les collèges des provinces françaises de la Compagnie de Jésus présentant là un certain nombre de ressemblances. Les collèges belges forment un nombre extrêmement élevé de juristes et de membres du clergé ; accessoirement, les négociants et les industriels sont encore très nombreux parmi les anciens élèves. Ces catégories socioprofessionnelles ne sont pas absentes des collèges français mais ceux-ci connaissent des proportions très élevées de propriétaires fonciers et de militaires. Limiter le rôle des collèges français à la «formation» ou plutôt à la reproduction de *gentlemen farmers* conservateurs et d'officiers qui ne le seraient pas moins serait une exagération mais, face à leurs homologues belges, les Anciens français ont cependant un profil assez typé (307).

Les collèges belges de la Compagnie de Jésus n'étaient certainement pas parfaits mais ils ont été globalement efficaces. Le mot est revenu plusieurs fois dans cette conclusion. «Efficace» à un triple point de vue. La mission de la Compagnie de Jésus est d'abord apostolique : elle voudra toucher toutes les couches de la société, les maintenir ou les rallier autour de l'Eglise. Les collèges sont des moyens apostoliques (308). Ils visent les couches supérieures de la société belge et ils proposent à celles-ci de préparer efficacement leurs enfants à des études supérieures qui préserveront le statut social de la future génération de la famille. On pourrait dire qu'«en échange», les familles confient leurs enfants aux jésuites qui les instruiront mais qui les éduqueront aussi selon les principes chrétiens et ignatiens qu'ils leur paraîtront bons. Au niveau des familles petites-bourgeoises, le principe apostolique et missionnaire reste le même, mais l'espoir de ces familles n'est plus de se maintenir mais de faire «monter» leurs fils dans la pyramide sociale. Pour de nombreuses familles «solidement chrétiennes», la volonté de voir leurs enfants formés par les jésuites va de soi mais nous avons vu que le rayonnement des collèges va bien au-delà dans plusieurs villes. Il y a donc une

«mission» dirigée vers les familles tièdes ou modérément hostiles mais qui recherchent l'efficacité scolaire (309).

Le deuxième but poursuivi par les jésuites belges est d'être aussi charitable. La charité ne s'oppose évidemment pas à l'action apostolique, elle y est jointe. La charité scolaire consiste au XIXè s. à ouvrir un certain nombre de portes du savoir et de la formation à des jeunes qui en seraient presque automatiquement privés. D'où le choix d'enfants de familles vraiment modestes pour leur permettre de faire des études secondaires et souvent, par la suite, supérieures. Nous n'avons pas rencontré de témoignages de jésuites belges qui aient été choqués par une telle conduite ; au contraire, la célébration d'ascensions sociales spectaculaires dues au savoir revient plusieurs fois dans les travaux-sources de l'époque. Si les collèges n'étaient pas socialement plus ouverts, on n'en trouve pas la justification par la volonté d'éviter à des jeunes de «faire leur malheur» en montant trop vite dans l'échelle du savoir et de la société.

Par contre, ce manque évident de recrutement démocratique est beaucoup plus justifiable par le troisième but envisagé par les PP. :la nécessité toute matérielle qu'avaient les collèges de survivre. Il est de plus en plus clair tout au long du siècle que les collèges doivent vivre de leurs rentrées. Ces rentrées s'appellent des minervals et, parmi ceux-ci, les contributions des internes sont proportionnellement six à douze fois plus élevées que celles des externes. Il faut donc plaire à ceux qui payent : d'abord les familles d'internes, puis celles des demi-pensionnaires (310). Ces parents attendent des résultats pour leurs enfants : en particulier, des résultats au concours d'élève universitaire puis aux sessions des différentes universités. Rien n'empêche jusque là le recrutement de plus nombreux fils de familles modestes. Mais les familles bourgeoises attendent qu'au-delà des résultats plus ou moins garantis par les collèges, leurs enfants sachent dans quel monde ils vont évoluer. Il faut respecter les hiérarchies ; distinguer pensionnaires, demi-pensionnaires et externes. L'arrivée trop massive d'enfants qui «feraient tache» par leur habillement, leur comportement ou simplement par le fait de savoir qu'ils sont là sans payer de minerval, serait une cause de désinscription (311). Dès 1840, tous les collèges l'ont compris. Pour cette raison doublement financière et sociale, le recrutement d'élèves de familles très modestes ne se fera plus que par doses presque homéopathiques.

Si les jésuites étaient navrés en 1835-40 de la nécessité d'abandonner la gratuité de leur enseignement et de trahir ainsi leurs *Constitutions*, avec le temps les habitudes se mettront en place et les PP. auront de plus en plus tendance à considérer comme naturelles des exigences sociales qui étaient en fait celles de la haute bourgeoisie belge. Le rapprochement progressif qui interviendra entre le milieu des anciens élèves et le milieu de recrutement des membres de la province belge de la Compagnie de Jésus ne fera que renforcer cette osmose entre préjugés bourgeois et pratique pédagogique ignatienne (312).

CHAPITRE IV : L'ENSEIGNEMENT DES JESUITES FACE A LA SOCIETE BELGE. ECHANGES ET INTERACTIONS.

INTRODUCTION.

Le lecteur sera peut-être étonné à plus d'un titre par ce chapitre. Sa première réaction de surprise viendra vraisemblablement de l'importance assez réduite accordée aux programmes, à l'enseignement et à la pédagogie proprement dite dans un travail consacré à la vie d'écoles secondaires. Or, l'étendue relativement faible de ce chapitre tire en partie son origine de la perspective particulière que nous avons choisi d'adopter pour traiter des relations de la Compagnie de Jésus et de la société belge du XIXè s. en général et de la pédagogie ignatienne dans les collèges belges, en particulier. Le point de vue adopté sera sans doute assez inattendu par rapport à un développement «classique» d'une histoire de l'enseignement. Commençons donc en expliquant ce que ce chapitre aurait pu être et pourquoi, finalement, il n'a pas suivi ce fil directeur habituel.

1. Requiem pour un chapitre mort-né.

Pour bien situer les activités scolaires des jésuites belges au XIXè s. et au début du XXè s., le lecteur s'attendrait à les voir replacées dans une tradition. Après avoir brièvement évoqué la personnalité d'Ignace de Loyola et les circonstances de fondation de la Compagnie de Jésus, le travail devrait aborder les fonctions enseignantes de l'Ordre en les intégrant dans l'œuvre missionnaire globale voulue par les jésuites. Comme étapes obligées de cet exposé se retrouveront bien sûr la création et les premières années d'existence du collège de Messine mais surtout la rédaction et la mise en œuvre de la *Ratio atque Institutio Studiorum*, la bible de la Compagnie de Jésus au point de vue de l'organisation de son enseignement. (1)

Même si la *Ratio* était déjà âgée de plus de 300 ans, les classes étudiées par notre travail obéissaient encore fondamentalement aux règles énoncées par cet ouvrage. L'analyse des principes de la *Ratio* se devait donc d'être assez approfondie. La division des matières en classes successives, le rôle précis attribué à chaque responsable et à chaque professeur, les méthodes pédagogiques basées sur la *praelectio* et l'émulation étaient autant d'éléments incontournables pour expliquer les pratiques des «ancienne» et «nouvelle» Compagnie de Jésus. A coté du monument constitué par la *Ratio Studiorum* existaient d'autres livres importants, au premier rang desquels se tenait la *Ratio Docendi* du P. (de) Jouvancy qu'il fallait aussi absolument évoquer. (2)

Après les heures glorieuses des XVIè et XVIIè s., le XVIIIè s. se caractérisa dans les collèges jésuites par une certaine stagnation des effectifs, par une sclérose des méthodes pédagogiques et par une concurrence de plus en plus nette venue d'autres collèges religieux que les spécialistes de l'histoire de l'éducation qualifient souvent de «plus modernes». En 1773, après vingt ans de lutte contre ses adversaires et pour des raisons complètement étrangères à la vie scolaire, la Compagnie de Jésus fut finalement abandonnée par le pape et supprimée dans tous les pays catholiques. (3)

Ressuscitée en 1814, la «nouvelle» Compagnie prescrivait à ses membres d'imiter sans cesse sa glorieuse devancière. La province belge ne faisait certes pas exception à cette règle et elle remit à l'honneur toutes les dispositions d'une *Ratio Studiorum* un peu rénovée. Nous avons eu l'occasion d'évoquer précédemment, d'une part, ce désir de «parfaite restauration»

qui animait les PP. belges de cette époque et, d'autre part, le rôle de pédagogues «hyper-classiques» que les jésuites se voyaient attribuer par la société et qu'ils s'attribuaient volontiers eux-mêmes. (4) Les humanités classiques, l'éducation entièrement imprégnée d'esprit religieux, le goût du théâtre scolaire et des manifestations académiques : autant de traits qui reliaient «anciens» et «nouveaux» collèges.

Il faudrait sans doute conclure, arrivé en 1914, que l'enseignement de la Compagnie de Jésus a fondamentalement perpétué une tradition, qu'il est bien le digne héritier des fondateurs du XVIè s. et qu'il a réussi à ne rien changer d'important en 400 ans. Tout ceci serait bien sûr partiellement exact mais, à dire le vrai, terminer par ce *nihil novus sub sole* serait aussi une malhonnêteté intellectuelle. Les collèges de 1914 avaient profondément évolué par rapport à ceux de 1831 et le chemin parcouru était encore bien plus grand par rapport à l'Ancien Régime. La dissertation classique sur le triomphe de la tradition n'est donc pas de mise. Cependant, les changements intervenus n'ont presque jamais été produits par un «moteur interne» à la Compagnie.

Cette nécessité de décrire une organisation qui a profondément changé sans vouloir changer nous a donc conduit à adopter un point de vue et un plan différents de ce que la tradition historiographique ignatienne aurait du prescrire.

2. L'optique particulière de ce chapitre.

Le professeur Monica Charlot (Paris III) en essayant de décrire la nature du parti conservateur britannique distingue *«le conservatisme naturel (la peur du changement et du nouveau que l'on trouve en tout homme ou tout groupe social) et le conservatisme réaliste qui cherche au contraire à anticiper les changements inévitables pour sauver les valeurs du passé en les adaptant aux nécessités du temps».* (5) Sans exclure de prendre en compte la tendance instinctive de rejet du changement, nous essayerons de montrer que les responsables belges de la Compagnie de Jésus cherchèrent tout au long de la période étudiée à appliquer les préceptes de base de ce «conservatisme réaliste» à l'évolution de leur enseignement, de leurs programmes et de leurs méthodes. Il semble effectivement que ces deux termes (l'adaptation et l'anticipation) correspondent bien à la pratique des jésuites. En effet, nous verrons à propos d'une série de problèmes d'ordre pédagogique que l'évolution relativement rapide de la société au XIXè s. va une nouvelle fois amener un processus d'interaction entre les collèges et leur public. L'ordre ignatien ne cherchera presque jamais à contrer aveuglément des demandes émanant de groupes *a priori* amicaux ou, à tout le moins, neutres. Les collèges s'adapteront et chercheront à concilier les «valeurs», au sens large, sur lesquelles on ne transige pas et le besoin légitime que l'école pourrait éventuellement satisfaire. Le refus eut conduit soit à une relative rupture avec des «amis», soit à une perte de prestige de l'Ordre face à une nouveauté considérée à tort ou à raison par la société comme valable et/ou prestigieuse. L'acceptation relative de la nouveauté a permis au contraire de «christianiser» les innovations et de répondre aux accusations d'archaïsme venues des «autres écoles».

Dans les cas les plus favorables, le conservateur pourra même anticiper. Cependant, cet innovateur un peu paradoxal agira selon un mode particulier : c'est en puisant dans le fonds traditionnel de ses valeurs et de ses pratiques, que le responsable jésuite mettra au point une nouvelle combinaison originale et souvent efficace. Nous essayerons donc d'illustrer quelques exemples importants de changement qui prirent place dans la province sj belge de 1832 à 1914 et auxquels la Compagnie essayera de répondre soit par l'adaptation soit par l'anticipation. Dans les deux cas, un «processus jésuite de réaction au changement» se

dégagera peu à peu. Ce type de réaction, d'analyse des problèmes et mise en œuvre de solutions peut être éclairant pour comprendre comment un grand sous-réseau d'enseignement appréhendait les changements à effectuer. La comparaison avec d'autres écoles de la même époque ou d'autres périodes historiques pourrait à ce propos être assez éclairante.

Enfin, ne cachons pas que cette histoire idéale de la parfaite adaptation et de la parfaite anticipation ne fonctionna pas toujours. Les jésuites échouèrent parfois dans leurs tentatives de modernisation et, ce qui est plus grave, le «conservatisme naturel» de certains entraînera le sabotage intentionnel ou inconscient de certaines de leurs réformes et, finalement, le naufrage pur et simple de celles-ci.

Ce n'est donc pas à un exposé exhaustif de toutes les pratiques pédagogiques de la Compagnie de Jésus que le présent chapitre essaye d'arriver mais à la mise en valeur des acteurs, des influences et des modes de réaction des jésuites face à des innovations touchant leurs écoles. Nous espérons que le lecteur acquerra ainsi une idée assez juste des préoccupations du «public des collèges» (public que nous avons essayé de cerner au chapitre III), de la mentalité des PP. qui leur font face et du mode de fonctionnement de l'institution face à la nouveauté.

3. Les sources

Les sources qui permettent de traiter ce chapitre doivent être nettement divisées en deux périodes : avant et après 1849. Cette année-là, le gouvernement Rogier institua en effet un examen d'élève universitaire pour tous les rhétoriciens désireux de commencer un cycle d'études supérieures. Les élèves des jésuites n'échappèrent pas à cette règle et leurs résultats ne furent pas particulièrement brillants. La Compagnie décida donc d'instituer une *Commission des Etudes* qui devait devenir une sorte d'organe de contrôle de la qualité de l'enseignement des collèges mais aussi une instance permanente d'enquêtes en vue de la réforme des études. Au cours des décennies suivantes, cette commission allait ainsi produire une abondante documentation. (6)

Avant cette date importante de 1849, la principale source de renseignements à propos des réformes qui doivent déjà s'esquisser réside dans les *litterae annuae* des collèges qui justifient aux yeux de leurs supérieurs des changements apportés ou qui se font le relais de demandes émanant de parents ou d'amis de la Compagnie de Jésus. (7) Les instructions venant de Rome sont relativement rares mais elles portent sur des points que le Général trouve essentiels à la sauvegarde de la tradition ignatienne qu'il veut incarner. De même les véritables enquêtes internes concernant des réformes de cours ou la création de nouvelles sections ne sont pas nombreuses pour cette période. (8)

Le choc de 1849 entraîna un travail intense de la part des membres de la Commission qui pointèrent les défauts de l'enseignement de certaines branches, suggérèrent des changements et les firent appliquer avant la date fatidique du jury universitaire de 1850. A ce premier «audit» viendront s'ajouter au fil du temps de nombreuses enquêtes ordonnées par les provinciaux et par la Commission des Etudes. Globalement, on peut distinguer des demandes de renseignements et, à la suite de celles-ci, des réformes de trois degrés d'importance. (9)

A un niveau modeste, des enquêtes ou des études ont pu être menées à propos d'une branche bien précise. Plus souvent, une réforme plus générale des programmes sera entreprise après une consultation générale des responsables des collèges et sera publiée sous le nom de

Dispositions pour l'enseignement. A chaque fois, le chercheur bénéficie d'un constat – l'enquête préalable – et de l'énoncé des réformes entreprises à sa suite. Enfin, lorsque les changements seront encore plus généraux, la province belge des jésuites n'éditera plus des *Dispositions pour l'enseignement* mais un *Programme des cours*. (10)

Si ces sources de renseignements ne s'avérent pas suffisantes, les cahiers d'*Exercices littéraires* édités par les collèges sont de véritables descriptifs du programme de chaque cours, de chaque année, des auteurs étudiés, des manuels employés et, grosso modo, de l'optique dans laquelle le cours était donné. (11) Bien évidemment, les abondantes collections de manuels scolaires écrits par les jésuites et/ou utilisés par leurs écoles permettent d'entrer dans le détail de la pratique de chaque branche.(12) Les notes de cours, l'autre versant de la relation pédagogique professeur-élève, sont hélas plus rares mais existent néanmoins. Il en va de même pour certains témoignages autobiographiques. Ce sont des éclairages précieux mais leur qualité est très variable de même que l'intention dans laquelle ces souvenirs ont été écrits (plus ou moins longtemps après les faits)(13).

4. Les problèmes traités.

Dans les pages qui vont suivre, pourquoi certains sujets sont-ils traités alors que d'autres ne le sont pas ? Disons tout d'abord qu'à notre avis, les problèmes les plus importants ont tous été retenus mais un avis peut bien entendu être contesté. Un deuxième élément de réponse se situe dans une tentative de situer les réactions de la Compagnie de Jésus face aux agissements du plus grand nombre possible d'autres acteurs sociaux. Expliquons-nous !

Dans la problématique de l'examen d'élève universitaire (ou des formules de concours qui ont pris sa suite), les jésuites sont placés face à l'Etat et aux autres réseaux d'enseignement. Dans celle du gaumisme, ils entrent en opposition avec les plus ultras de leurs supposés amis. Les questions linguistiques les confrontent, d'une part, avec leur «option préférentielle» pour le latin et, d'autre part, avec l'évolution sociale globale de toute la société belge en général et de la bourgeoisie flamande en particulier. La question des auteurs français romantiques ou symbolistes les met mal à l'aise face à l'évolution de leur public cultivé et à ce que doit être la culture de l'honnête homme au XIXè s., quelles que soient les options stylistiques de la Compagnie de Jésus. Le lancement de collections de manuels propres aux collèges ignatiens, l'adoption de ceux-ci par d'autres établissements catholiques et le fait de choisir des livres non-jésuites mais écrits par des catholiques belges sont trois types de décisions qui obligent les PP. à négocier une position dans un monde scolaire catholique par rapport auquel leur tendance naturelle les pousse à rester parfaitement autonomes.

Enfin, le problème à la fois le plus riche et le plus complexe nous semble être celui des «humanités modernes» parce qu'il traduit un tâtonnement de plus de 60 ans et parce qu'il confronte les jésuites à une multitude d'aspects sociaux et pédagogiques. Leur propre conception des humanités est remise en cause. Leur relation avec le monde du commerce et de l'industrie est en jeu dès la création des «Cours de français et de commerce» puis c'est face aux sciences et aux carrières scientifiques qu'ils devront se situer. Beaucoup d'autres écoles catholiques ou laïques proposant des «classes professionnelles», les jésuites doivent se trouver une place face à ce marché scolaire inhabituel pour eux alors qu'ils sont si solidement établis dans le domaine des humanités classiques. L'énumération exhaustive des différents aspects du problème est presque impossible mais d'autres facettes de cette problématique apparaîtront au fur et à mesure de l'exposé sur ces «humanités sans latin».

Dans les pages qui vont suivre, les problèmes nouveaux auxquels les jésuites seront confrontés seront traités dans un ordre qui se veut essentiellement chronologique. Il est presque toujours possible de situer précisément ou approximativement l'année ou la période de leur apparition. C'est la date de début qui a été retenue même si la solution apportée à la problématique a été très longue à se dégager. En effet, si l'intervention des amis de l'abbé Gaume est plutôt limitée dans le temps, la question des humanités classiques ou modernes est-elle aujourd'hui définitivement réglée ? Deux des premières parties de ce chapitre sont consacrées à «l'offre de base» des humanités classiques et au processus d'introduction de nouveaux cours et de nouvelles pratiques. Non seulement cette question de l'innovation se posa pratiquement dès l'ouverture des deux premiers collèges d'Alost et de Namur mais elle permettra aussi de situer les traditionnelles classes d'humanités greco-latines dont la stabilité semble confiner à l'éternité.

I. SEPT ANNEES D'ETUDES GRECO-LATINES : UNE OFFRE DE BASE INTANGIBLE ?

Qui dit «innovation» se réfère forcément à une situation de départ. En l'occurrence, celle-ci est constituée par la section gréco-latine que tous les collèges belges de la Compagnie de Jésus organisaient à l'origine. La structure de cette section était déterminée par la nouvelle version de la *Ratio studiorum* publiée après la restauration de l'Ordre en 1814. En comparant ce point de départ avec les différents changements qui seront traités dans ce chapitre, nous pourrons faire le point sur l'importance relative de ces réformes et, *a contrario*, sur la permanence d'une série de pratiques. Dans les premiers collèges des années 1830, quel était le programme proposé aux élèves des sept classes d'humanités classiques (jusqu'en 1885, la dernière année primaire contenait une initiation au latin qui en faisait une classe latine) ? Nous examinerons ensuite l'horaire hebdomadaire proposé juste avant la Première Guerre mondiale. Septante à quatre-vingts plus tard, les nouvelles générations de latinistes seront-ils confrontés à un cursus classique significativement changé ? La mise en parallèle des deux horaires permettra l'identification des principales variations et des invariants essentiels aux deux extrémités de la période étudiée.

Certaines particularités du tableau horaire de 1832 sautent aux yeux. (14) Retenons-en trois pour commencer ! Il semble tout d'abord que, par rapport au nombre d'heures hebdomadaires que suivent aujourd'hui les élèves des écoles secondaires (en moyenne 32 heures par semaine), la durée des cours auxquels les collégiens des jésuites devaient assister ait été plus que réduite puisqu'elle variait de 21 à 24 heures. La taille modeste de la durée de présence en classe a une signification. Si les écoles actuelles comptent encore sur une étude régulière à domicile, les établissements ignatiens du XIXè s. font comprendre aux familles de leurs étudiants que la durée des périodes passées en classe doit être additionnée à une durée équivalente consacrée à la préparation des devoirs et travaux à domicile. La comparaison avec la situation qui précède immédiatement la Première Guerre mondiale montre que, de ce point de vue, la charge-horaire des élèves n'a pratiquement pas évolué.

Deuxième constatation : un ensemble de cours, dont certains nous paraîtraient aujourd'hui indispensables à la formation d'un jeune, sont purement et simplement absents ou ils sont considérés comme facultatifs. S'ils étaient effectivement suivis par les élèves, le nombre d'heures hebdomadaires en était considérablement augmenté. La place du «flamand» est évidemment frappante, et choquante pour certains, puisque cette matière, même en Flandre,

est facultative. C'est aussi un recul par rapport à l'Ancien Régime où la langue maternelle s'était taillé peu à peu une place de choix (pièces de théâtre et recueils d'exercices littéraires le prouvent). Or, en Flandre et à Bruxelles, la langue maternelle était le «flamand» même si, au XVIIIè siècle, le français commençait à exercer une influence grandissante dans les collèges jésuites de ces régions. (15) A cet égard, les choses ont visiblement changé en 1914 : le «flamand» est devenu partout un cours important et, en Flandre, il devient peu à peu la deuxième langue vernaculaire des classes puisque certains autres cours ne sont plus donnés en français (du moins ils ne devraient plus l'être). (16) D'autres changements sont intervenus : l'horaire des mathématiques a été renforcé, des cours de sciences sont apparus mais, au total, on peut parler d'évolution très progressive et certainement pas de révolution.

Dernière remarque fondamentale : les cours proposés en 1832 comme en 1914 ont le mérite de fournir une image très claire de l'offre d'enseignement des écoles jésuites d'alors. On y enseigne essentiellement trois matières : en ordre décroissant d'importance, le latin, le grec et le français. La place honorable du français est une évolution ou une accentuation par rapport à ce qui se passait avant 1773 lorsque le latin et le grec étaient officiellement les deux seules «langues nobles» de l'enseignement. (17) Ces cours sont renforcés par deux matières explicitement appelées «accessoires», l'histoire et la géographie. Le collège, qui est par excellence une école catholique, se doit bien évidemment d'inscrire à son programme un cours de doctrine chrétienne. Un cours relativement important de mathématiques a du être mis au programme. Les jésuites, en prenant cette décision, disent presque ouvertement qu'ils estiment déjà en faire trop mais, en réalité, ce ne sera qu'un premier pas dans la direction d'un relatif essor des matières scientifiques dans la section gréco-latine. (18)

Examinons ensuite le contenu du programme de 1832 ainsi que ses objectifs, ses méthodes et son matériel. Que faisait l'élève latiniste de cette époque ? Dans un deuxième temps, nous comparerons ce point de départ avec le point d'arrivée et nous tenterons d'établir pour chaque cours les raisons et les modalités des changements.

Le lecteur aura sans doute remarqué que les intitulés des classes (grammaire inférieure seconde, grammaire inférieure première, etc.) se réfèrent encore, en 1832, à l'avancement des élèves dans l'étude du latin. En ce qui concerne le français, ils étaient «plus avancés» au sortir du primaire alors qu'en grec, ils étaient «en retard» par rapport aux titres officiellement donnés aux classes d'humanités. Le latin est sans conteste la branche majeure et c'est certainement par elle qu'il faut commencer l'analyse. (19)

CLASSE DE «RUDIMENTS» (1836)	**CLASSE DE 7ème PREPARATOIRE (1850)**	**CLASSE DE 7ème PREPARATOIRE (filière latine) (1872)**
Doctrine chrétienne 2h	Doctrine chrétienne 2 h	Doctrine chrétienne 2 h 30
Principes de latin 2 h	Principes de latin 2 h	Eléments de latin 1 h
Analyse française 5 h	Analyse française 5 h	Analyse grammaticale 3 h
Orthographe française 3h	Orthographe française 4 h	Grammaire française 4 h
Lecture française 3 h	Lecture et déclamation fr. 3 h	Orthographe 2 h
Arithmétique 2	Arithmétique 2 h	Lecture 1 h
Histoire 1h	Histoire 1h	Arithmétique 3 h
Géographie ½ h	Géographie ½ h	Histoire 1h
Déclamation 2 h	Calligraphie 2 h	Géographie 1h
+ options facultatives	+ options facultatives	Déclamation 1h
Total : 20 h 30/semaine	Total : 20 h 30/semaine	Calligraphie 1 h
		Flamand 2 h
		+ options facultatives
		Total : 23 h /semaine

PROGRAMMES DES HUMANITES CLASSIQUES (1832).											
Classe de Grammaire Inférieure Seconde		**Classe de Grammaire Inférieure Première**		**Classe de Grammaire Moyenne**		**Classe de Grammaire Supérieure**		**Classe de Poésie**		**Classe de Rhétorique**	
Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½
Thème latin	10	Thème latin	6	Thème latin	6	Thème latin	5	Discours latin	5	Discours latin	6
Version latine	2	Version latine	4	Version latine	4	Version latine	4	Version latine	4	Version latine	3
						Vers latins	1				
Préceptes grecs	1	Thème grec	2	Thème grec	2	Thème grec	2 h ½	Version grecque	3	Version grecque	3
		Version grecque	1	Version grecque	1	Version grecque	2	Amplification grecque	2	Amplification grecque	2
Analyse grammaticale et orthographe française	2	Analyse grammaticale et orthographe française	2	Style épistolaire français	2	Narration française	2	Discours français	2	Discours français	2
								Vers français	1	Vers français	1
Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1
Arithmétique	1 h ½	Arithmétique	1 h ½	Arithmétique	1 h ½	Algèbre	1 h ½	Algèbre	1 h ½	Géométrie	1 h ½
Histoire	2	Histoire	2	Histoire	2	Histoire	2	Histoire	2	Histoire	2
Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1		
Cours facultatifs		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**	
Flamand	(2)	Flamand	(2)	Flamand	(2)	Flamand	(2)	Flamand	(2)	Flamand	(2)
Allemand	(2)	Allemand	(2)	Allemand	(2)	Allemand	(2)	Allemand	(2)	Allemand	(2)
Anglais	(2)	Anglais	(2)	Anglais	(2)	Anglais	(2)	Anglais	(2)	Anglais	(2)
Dessin	(1 h ½)	Dessin	(1 h ½)	Dessin	(1 h ½)	Dessin	(1 h ½)	Dessin	(1 h ½)	Dessin	(1 h ½)
Chant	(1 h ½)	Chant	(1 h ½)	Chant	(1 h ½)	Chant	(1 h ½)	Chant	(1 h ½)	Chant	(1 h ½)
Calligraphie	(2)	Calligraphie	(2)	Calligraphie	(2)	Calligraphie	(2)	Calligraphie	(2)	Calligraphie	(2)
Nombre total d'heures /semaine (minimum)	**21**		**21**		**22**		**23 h ½**		**24**		**23**

PROGRAMMES DES HUMANITES CLASSIQUES (1914).											
6ème latine		**5ème latine**		**4ème latine**		**3ème latine**		**2ème latine**		**Rhétorique**	
Doctrine chrétienne*	1h ½	Doctrine chrétienne*	1h ½	Doctrine chrétienne*	1h ½	Doctrine chrétienne*	1h ½	Doctrine chrétienne*	1h ½	Doctrine chrétienne*	1h ½
Thème latin	11	Thème latin	5	Thème latin	4	Thème et vers latins	3	Thème et amplification latins	3	Discours latin	3
		Version latine	3 h ½	Version latine	3	Version latine	4	Version latine	3	Version latine	3
		Thème grec*	2 h ½	Thème grec*	2 h ½	Thème grec*	1 h ½	Thème grec*	1	Thème grec*	1
		Version grecque*	1	Version grecque*	1	Version grecque*	2	Version grecque*	2 h ½	Version grecque*	2 h ½
Analyse grammaticale française	1	Analyse grammaticale et orthographe française	2	Style, préceptes et auteurs français	2	Amplification française	2	Description et narration françaises	2	Discours français	2
Orthographe	2										
Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1
Arithmétique	2 h ½	Arithmétique	2 h ½	Mathématique	2 h ½	Mathématiques	1 h ½	Mathématiques	2 h ½	Mathématiques	2 h ½
				Physique	1	Physique	1	Physique	1	Physique	1
										Chimie	1
Histoire	1	Histoire	1	Histoire	1	Histoire	1	Histoire	1h ½	Histoire	1 h ½
Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1	Cosmographie	1	Géographie	½ h
Flamand*	2	Flamand	2	Flamand	2	Flamand	2	Flamand	2	Flamand	2
Cours facultatifs		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**	
Allemand		Allemand		Allemand		Allemand		Allemand		Allemand	
Anglais		Anglais		Anglais		Anglais		Anglais		Anglais	
Dessin		Dessin		Dessin		Dessin		Dessin		Dessin	
Musique		Musique		Musique		Musique		Musique		Musique	
Gymnastique		Calligraphie		Calligraphie		Calligraphie		Calligraphie		Calligraphie	
										Cours spécial de mathématiques	2
Nombre total d'heures /semaine (minimum)	**23**		**23**		**22 h ½**		**22 h ½**		**23**		**23 h ½**
* Ces cours sont (théoriquement) donnés en flamand dans les collèges du nord du pays (Alost, Anvers, Gand et Turnhout).											

1. Le latin

Comme les programmes le suggèrent, la tradition de la Compagnie de Jésus accordait une place prépondérante au latin. Le latin présentait pour les jésuites, comme pour beaucoup de responsables de l'enseignement catholique, de multiples avantages. Par un travail régulier et intense, par la réflexion, l'élève pouvait progressivement découvrir une langue classique dont le style et la syntaxe restaient un idéal de beauté. En élaguant les textes de leurs passages contraires à la morale et à la religion, l'enseignant pouvait proposer à ses élèves des modèles d'art oratoire, de morale politique, de courage militaire et civique incomparables. La langue latine était la base incontournable de la civilisation occidentale. Le latin animait les textes juridiques et médicaux et bien sûr les études religieuses, mais surtout le latin devait rester une langue vivante et parlée. (19bis) Jusqu'en 1885, les pères jésuites s'efforcèrent de faire de leurs élèves des classes supérieures des latinophones. (20)

La méthode de travail, l'esthétique, la morale et l'expression littéraire enseignées reposaient essentiellement sur le latin. La langue vernaculaire (en l'occurrence le français) ne pouvait être utilisée comme modèle premier en littérature car la Compagnie était persuadée que le français n'avait jamais produit de chefs d'œuvre comparables aux livres latins. Au point de vue de la méthode de travail, l'utilisation du français comme base amènerait un relâchement de l'effort et, partant, une décadence de la réflexion et des mœurs. (21)

Nous allons étudier tout d'abord la progression de l'élève de la section latine au cours des six années d'études qui devaient le préparer « à tous les états de la vie ». (22) Nous verrons par la suite quels étaient les méthodes et le matériel utilisés.

Les objectifs à atteindre à la fin de chaque année scolaire restèrent sensiblement les mêmes au cours de la période étudiée. Jusqu'en 1885, l'enseignement du latin se répartissait sur sept ans. L'apprentissage des premières règles de grammaire commençait dans les deux derniers trimestres de la 7ème préparatoire (appelée initialement «classe de grammaire inférieure seconde»). Après avoir appris les premières déclinaisons et conjugaisons, l'élève devait être capable de traduire des phrases très simples de latin en français et de français en latin. L'étude des auteurs pouvait donc commencer dès la 6ème latine. Après la suppression des cours de latin en 7ème primaire, cette initiation fut décalée de 6 mois. (23)

Les 6ème, 5ème, 4ème et 3ème latines avaient pour but d'inculquer toutes les règles de la grammaire (comme leurs noms anciens l'indiquent), mais l'apprentissage des différents genres littéraires et la traduction d'auteurs prenaient une place de plus en plus importante. La tâche essentielle de la 6ème latine était de reprendre l'étude des déclinaisons et conjugaisons et d'y joindre l'apprentissage des premières règles de syntaxe latine. Parallèlement, les élèves commençaient à traduire des *Fables* de Phèdre et des passages de l'*Epitome Historiae Sacrae* (*Abrégé d'Histoire Sainte*) de Lhomond. Ces deux classiques sont parfois complétés par des *Histoires choisies* de Cicéron. Les professeurs donnaient assez souvent comme thèmes des passages du *Télémaque* de Fénelon étudié au cours de français. (24)

L'étude approfondie de la syntaxe se poursuivait en 5ème latine. Un auteur commençait à être systématiquement étudié, en l'occurrence Cornelius Nepos et son *De Viris illustribus*. (25) La vie mouvementée et riche en couleurs des grands conquérants convenait parfaitement, pensait-on, aux esprits de très jeunes adolescents et les professeurs avaient tendance à recourir dès la première année à cet auteur attractif. (26)

Mais le modèle stylistique latin par excellence était Cicéron. Déjà présent en 6ème latine, on le retrouve en 5ème avec la traduction de quelques-unes unes de ses *Lettres*. Dans un souci de continuité, Cicéron sera étudié dans toutes les classes de la section latine. Dans les exercices proposés aux élèves, les thèmes tirés du *Télémaque* cèdent la place à des passages d'auteurs latins traduits en français et à restituer en latin. (27)

La traduction d'auteurs s'étoffe en 4ème latine mais l'étude de la grammaire se poursuit avec l'étude du genre des noms, la formation du parfait et du supin des verbes, les cas exigés par les prépositions et les modes exigés par les propositions. La 4ème latine est axée sur le *De Bello Gallico* de César et le *Jugurtha* de Salluste. Ici encore, on s'appuie sur l'action du récit et sur la fibre guerrière des enfants. Cependant, Cicéron est à nouveau présent (*Lettres*) et Ovide fait son apparition (*Fables* et parfois quelques passages des *Métamorphoses*). (28)

La 3ème latine parachevait l'étude de la grammaire avec l'apprentissage des idiotismes latins (expression ou constructions particulières à la langue), la propriété et la construction des mots et les figures grammaticales. Les techniques de prosodie, de métrique et de versification étaient étudiées au cours de la deuxième partie de l'année. Au niveau des auteurs, on peut distinguer des œuvres poétiques, philosophiques et historiques. La poésie est représentée par Ovide (*Les Métamorphoses*) et Virgile avec ses *Eglogues*, *Géorgiques* et parfois le début de l'étude de *l'Enéïde*. Cicéron est à nouveau présent mais cette fois avec l'écrit philosophique *De Senectute* (*Dialogue sur la vieillesse*). Le genre historique est illustré par Tite-Live et les épisodes les plus exemplaires de son *Ab Urbe condita* (la fondation de Rome, les Horaces et les Curiaces, Horatius Cocles, Mucius Scaevola, Coriolan, la prise de Rome par les Gaulois). Le *Jugurtha* de Salluste est parfois repris en 3ème latine. (29)

Avec l'entrée dans la classe de poésie, l'élève accédait à un autre type d'études. *«(On) doit faire servir ces deux années à développer le goût et à faire pénétrer davantage dans l'esprit de l'élève le sentiment du beau ».* (30) L'étude de la grammaire en tant que telle disparaît au profit de l'étude des auteurs, des compositions, déclamations et improvisations imitées d'auteurs. La composition de vers latins est un élément important du programme des deux dernières années. Le programme de la classe de poésie fut jusqu'à la fin du XIXè siècle, extrêmement étoffé pour aborder tous les genres poétiques. Outre l'*Enéïde* de Virgile et les *Odes* d'Horace, le programme comprenait les *Epigrammes* de Catulle et de Martial, les *Elégies* de Tibulle et de Properce, les *Eglogues* de Virgile, les *Elégies* et les *Tristes* d'Ovide. Cicéron renforçait encore sa place avec les discours *Pro Archia*, *De Suppliciis* et *Le songe de Scipion*. L'initiation à l'art oratoire était parfois complétée par des harangues tirées de Tite-Live, des *Annales* ou de l'*Agricola* de Tacite. (31) Les *Dispositions pour l'enseignement* de 1899 limitèrent pourtant cette abondance en réduisant les auteurs étudiés en poésie à Virgile, Horace, Ciceron et Tite-Live. (32)

Avant 1849, la classe de rhétorique était presque totalement littéraire. Plus que jamais Cicéron occupait la place principale avec l'étude des *Catilinaires* ou des *Philippiques* parfois complétée par le *Pro Milone*, le *Pro Marcello* ou des extraits des *Verrines*. Les discours tirés de Tite-Live ou de Tacite étaient encore étudiés en rhétorique mais ils étaient parfois remplacés par des discours extraits de la *Conjuration de Catilina* de Salluste, pour établir un parallèle avec les *Catilinaires* de Cicéron. (33) L'*Enéïde* apparaissait encore en rhétorique. Virgile était avec Cicéron l'un des auteurs les plus appréciés par la Compagnie. Cette faveur de l'Eglise catholique pour Virgile remontait au Moyen-Age. (34)

Après avoir acquis l'habitude du travail régulier et de la réflexion en assimilant les règles de

Cour du collège Notre-Dame d'Anvers au tournant du siècle. Les jésuites ont peu à peu adopté des normes plus rigoureuses pour leurs bâtiments scolaires : vastes fenêtres, grande cour aérée, escaliers extérieurs pour accéder aux classes qui créent de vastes terrasses et un préau.



Les classes ont elles aussi évolué. Les classes restent souvent pléthoriques mais elles possèdent une décoration pédagogique appropriée aux latinistes : statues et monuments gréco-romains dans le fond de la classe, portraits d'auteurs classiques français sur le mur latéral. Classe de 3ème latine dans le collège d'Etterbeek au début du XXè s..



grammaire et le vocabulaire nécessaire, l'élève de la section latine apprendra l'art de la narration, de la poésie et du discours dans une étude parallèle du latin et du français, et dans une moindre mesure du grec. La connaissance du latin sera un avantage direct pour des études théologiques, philosophiques, juridiques et médicales, mais la langue latine sera aussi un modèle littéraire que l'on appliquera en français dans les différents genres (lettres, description, poésie, discours) que la vie courante présente. (35) Le cours de latin restera le plus stable de cette section et le contenu de son enseignement n'offrira presque pas de variation.

Une fois définis les contenus et les finalités du cours de latin, il nous faut envisager le matériel et les méthodes utilisés pour atteindre ces ambitieux objectifs. L'apprentissage du latin comme celui des autres langues anciennes comprend trois phases. La découverte ou la mémorisation, le contrôle de l'assimilation de la matière et l'utilisation de l'émulation pour pousser l'élève à posséder tellement son sujet qu'il pourra se lancer dans une création personnelle inspirée du modèle appris. Au début du cycle secondaire, une partie de l'apprentissage des règles de grammaire latine se fera par simple mémorisation mais ensuite l'essentiel des règles de grammaire seront déduites de la traduction des textes d'auteurs. (36)

La découverte des auteurs s'effectuera selon la méthode appelée *«praelectio»* pratiquée depuis le début de l'enseignement de la Compagnie. Celle-ci commence par une lecture d'un passage d'auteur par un élève, le maître explique alors le sens global du passage dans un latin un peu simplifié. On passe ensuite à la traduction du texte par les élèves. Selon l'âge, la force intellectuelle ou le degré d'avancement de ceux-ci, on commence à traduire le texte mot par mot ou proposition par proposition ou encore par phrase entière. Le maître peut finalement commenter le texte traduit pour expliciter la pensée de l'auteur, identifier des événements, des personnages historiques, des sites géographiques, des faits religieux. Les caractéristiques lexicales, grammaticales et littéraires sont aussi expliquées par le maître et notées par les élèves. Le rythme des traductions des textes est rapide grâce à la préparation du passage à traduire à domicile. (37) Pour contrôler l'assimilation de la matière, le maître dispose tout d'abord des séances de récitation des leçons (une demi-heure chaque matin) et des devoirs. En général, trois leçons par semaine seront consacrées au latin sur les matières principales étudiées pendant l'année scolaire (grammaire et analyse philologique en $7^{ème}$ et $6^{ème}$ latines, thème et version de la $7^{ème}$ à la $3^{ème}$ latines, discours et vers latins en poésie et en rhétorique).

Il faut adjoindre aux leçons proprement dites les préparations d'auteurs et les devoirs (compositions latines, traductions à domicile). Dès la $4^{ème}$ semaine de cours, la vie du collégien est aussi rythmée par des concours (un par semaine) qui conduisent au concours général de fin d'année et à la séance d'exercices littéraires qui est une reprise publique et formelle de l'examen général par les élèves qui ont été reçus. (38) Le latin se taille la part du lion dans la répartition des concours: il est doté de 10 à 15 concours selon l'année scolaire en 1845 (10 concours en poésie et rhétorique, 15 concours dans les autres années). (39) Avec l'introduction de quelques nouvelles branches au cours du XIXè siècle, le nombre d'épreuves attribuées au latin régresse un peu. Il y en a de 9 à 12 à la fin du siècle. Comme pour les simples leçons, ces examens portent sur les matières principales de l'année. (40)

Mais cet enseignement ne pouvait porter tous ses fruits sans qu'un climat particulier vienne animer l'étude un peu aride du latin. Ce climat particulier, c'était d'abord l'obligation pour les élèves de parler latin en classe avec le professeur et leurs camarades mais aussi dans la cour de récréation et dans les réfectoires. (41) En fait, cette obligation n'était que théorique pour les trois premières années de secondaire. En 1838, un rapport du collège Saint-Michel au provincial révèle que l'objectif des jésuites était de faire passer les élèves à l'usage exclusif du

latin en grammaire supérieure (3ème latine). Cet objectif n'avait pas été atteint. (42) En 1860, la situation est presqu'inchangée : la classe de grammaire supérieure est le lieu d'affrontement entre les professeurs qui veulent imposer le latin et les résistances des élèves. Les jésuites ne réussissent généralement à triompher qu'en classe de poésie. (43) A la fin du siècle, les objectifs de la Compagnie se sont modifiés. En 1885, *les Dispositions pour l'enseignement* recommandent de parler tantôt latin, tantôt français dans les trois classes supérieures. (44) Il semble que professeurs et élèves abandonnent progressivement le latin pour s'exprimer entre eux, pour donner des explications littéraires ou grammaticales bien qu'ils soient capables techniquement de le parler.

Les jésuites et leurs élèves sont de plus en plus des latinophones potentiels mais non effectifs. (45) Cependant, il est bon de noter que, pendant près de cinquante ans, les élèves de la section latine ont été amenés à utiliser le latin comme une langue toujours vivante. L'autre élément qui crée un climat favorable au latin, c'est l'émulation qui incite l'élève à progresser lui-même sans la menace du maître. Outre les systèmes généraux de cotation et de récompense qui placent les meilleurs élèves sur un piédestal, l'année scolaire est marquée d'événements particuliers qui favorisent l'émulation.

Le latin peut s'appuyer tout d'abord sur les concertations qui se déroulent une ou deux fois par an à partir du moment où le cycle complet des humanités aura été créé dans un collège. Ce sont des concours entre deux classes de niveau scolaire proche (une 5ème et une 4ème latine par exemple) portant sur des matières que ces classes sont censées maîtriser parfaitement : la grammaire française pour la 7ème et la 6ème latine, la grammaire latine pour la 5ème et la 4ème ou un auteur latin pour la 4ème et la 3ème latines, le discours ou la poésie latines pour la 2ème latine et la rhétorique. (46) Au sein de chaque classe, il existe des champions, on distribue rubans d'honneur et récompenses morales, et les élèves s'activent pour la victoire sans que leur professeur doive beaucoup les pousser. (47)

Ces concertations se retrouvent parfois au sein d'une seule classe divisée en deux groupes. (48) Rappelons que les académies littéraires instituées vers 1835 jouèrent un rôle similaire. (49) Devant les responsables du collège et quelques invités, la classe développe différents aspects d'un thème littéraire, religieux ou historique qui a nécessité une révision de la matière, lectures personnelles et un effort pour améliorer l'élocution. L'étude philologique latine, le développement et l'explication de genres littéraires latins sont assez souvent abordés mais le latin est fortement concurrencé par la littérature française et grecque ou par l'histoire, la géographie et même par des événements d'actualité à la fin du siècle.(50)

La fête du recteur, la visite d'un hôte de marque, un concours public de déclamations sont également des occasions où l'on permet aux meilleurs élèves de réaliser des compositions libres latines, françaises et grecques. Celles-ci auront souvent l'honneur d'être lues, reliées et parfois éditées. On atteint ici le sommet de la réussite pour un élève : ayant parfaitement assimilé les modèles proposés, il lui est permis de créer une œuvre originale. (51) L'honneur de briller en public est aussi utilisé pour inciter les élèves à bien réussir au concours de fin d'année. En effet, la réussite de ce concours permettra à l'élève de recommencer son examen en présence d'un public choisi (nonce, évêque ou archevêque, noblesse) au cours de la séance d'exercices littéraires qui suit immédiatement la session d'examen. (52) En 1902, la consulte provinciale de la Compagnie approuva le principe d'un concours général entre ses collèges, comparable au concours diocésain, mais il ne fut pas immédiatement appliqué. (53)

Le latin et tous les autres cours utilisaient un matériel scolaire de base assez immuable et

pour lequel les archives de la Compagnie ne fournissent que peu de renseignements. Nous avons choisi de l'évoquer ici une fois pour toutes. Le matériel scolaire commun pour tous les cours présente également une grande uniformité tout au long de la période étudiée. Les classes sont munies de plusieurs rangées de longs bancs noirs à huit places, munis de huit encriers encastrés dans les bancs. Ces bancs sont fermés par une planche inclinée s'ouvrant par le milieu sur un compartiment pour ranger livres et cahiers. Les salles d'études disposent du même type de bancs. Les classes comme les salles d'études sont dotées d'une sorte de chaire d'où professeur et surveillant dominent les élèves. Les classes disposent de plus d'une estrade et d'un tableau noir. Les collèges avaient tous une salle d'académie qui servait aussi pour les proclamations et les exercices littéraires. La salle d'académie pouvait généralement contenir plusieurs centaines de personnes. Chacune était un petit théâtre muni d'une scène et de grands rideaux. Pour l'élève, le cours de latin demandait seulement des cahiers, des plumes et des manuels classiques. (54)

Le choix de ces manuels était très strict. Les auteurs à étudier étaient suggérés par la *Ratio Studiorum*, la consulte (le provincial, certains recteurs, certains supérieurs et certains préfets belges) de la province pouvait décider de modifications de programme lors de sa réunion annuelle à Alost ou Tronchiennes. (55) Le provincial et la *Commission des études* (après 1849) veillaient au respect des décisions de la consulte. Chaque professeur devait faire vérifier par le préfet des études la conformité des livres qu'il allait utiliser avec ses élèves. (56) Le choix de manuels pour des cours accessoires était parfois laissé à la discrétion d'un recteur mais, comme nous le verrons plus loin, dès 1840, les manuels destinés aux trois principales langues sont identiques dans toute la province belge. L'enseignement de la Compagnie ira d'ailleurs dans le sens d'une unification toujours plus poussée des contenus et des méthodes. (57)

Les textes d'auteur en tant que tels subissent peu de changements. Ce sont des œuvres expurgées de tout passage immoral ou irréligieux, d'abord par des laïcs puis par les soins de jésuites belges. (58) La Compagnie aura pour principe général de remplacer peu à peu les livres écrits par des "étrangers" par des ouvrages réalisés par des membres de la Compagnie. Les livres des pères jésuites belges sont presque absents en 1832 mais ils auront remplacé leurs concurrents dans presque toutes les branches vers 1860. (58bis) Jusqu'en 1846, la grammaire latine employée est celle de M. Le Tellier. Elle est alors remplacée par les ouvrages (grammaires latines et grecques) du P.Van Iseghem jusqu'en 1874. Par la suite, on utilisera les grammaires du P.Janssens complétées par les éditions de textes commentées et les livres d'exercices du P.Bauwens. La structure de la grammaire de Le Tellier (genres des noms : noms, adjectifs, verbes, adverbes, propositions ; syntaxe et stylistique) se retrouvera dans les ouvrages ultérieurs mais on est frappé par la piètre qualité technique de cet ouvrage (petit in-12 très condensé dénué de tableaux synoptiques). Plus tard, l'amélioration progressive des qualités des grammaires élaborées par la Compagnie sera sensible par rapport à ce premier manuel. (59) Sur un plan technique, le petit volume de Le Tellier est remplacé par des in-octavo avec une graphie beaucoup plus aérée. Tableaux synoptiques et exemples types mis en exergue font leur apparition.

Les grammaires des PP.Van Iseghem puis Janssens ne sont plus limitées à un volume uniforme : plusieurs volumes divisent les différentes parties de la grammaire, des abrégés sont réalisés pour les classes inférieures. Des suppléments sont consacrés spécialement à la stylistique. Au point de vue scientifique, le P.Janssens inséra dans les éditions successives de sa grammaire les dernières découvertes de la science philologique allemande. Vers 1875-1880, les éditions critiques d'auteurs et les livres d'exercices latins du P.Bauwens viendront

s'accorder à la grammaire du P.Janssens pour aider élèves et professeurs à appliquer les préceptes grammaticaux dans des exercices de thème ou de version (60). L'amélioration des manuels classiques permit de sauvegarder la qualité du latin enseigné alors que l'introduction de nouvelles matières se faisait au détriment des heures d'études des branches traditionnelles. La concentration du programme sur l'étude d'auteurs essentiels allait dans le même sens. (61)

Ajoutons que les manuels du P.Broeckaert (*Guide du jeune littérateur*) destinés à initier à partir de 1850 les jeunes aux différents genres littéraires, étaient fondamentalement basés sur un étroit parallèle entre le latin, le français et le grec. Genres littéraires, figures de style, divisions d'un texte étaient définis en français mais en rappelant les anciennes dénominations latines et grecques. Pour chaque notion nouvelle évoquée, des exemples remarquables latins, grecs et français étaient signalés à l'élève curieux d'en savoir plus. (62)

Les contenus et les méthodes d'enseignement utilisés par la section latine se sont très peu modifiés au cours du XIXè siècle. La prédominance du latin dans le programme n'a finalement été que peu entamée au point de vue de l'horaire et des points attribués au latin pour l'appréciation globale d'un élève (25% des points seront toujours réservés au latin en 1904). (63) L'introduction de nouvelles disciplines encouragea néanmoins la rationalisation et l'amélioration des instruments de travail.

2. Le Grec

Le grec complétait le latin au point de vue du développement des facultés intellectuelles et d'une méthode de travail régulière, de l'éveil d'une sensibilité esthétique et culturelle chez l'adolescent. En ce qui concerne les contenus, le théâtre grec et les œuvres épiques d'Homère apportaient des formes d'expression inconnues ou presque par les Latins, la philosophie grecque n'ayant pas été égalée à Rome. L'étude du style, du vocabulaire et de la syntaxe grecs enrichissaient l'apprentissage parallèle du français et du latin. (64) Cependant, le grec était loin d'avoir l'importance du latin. Historiquement, la Compagnie de Jésus avait intégré le grec dans son enseignement face à l'étude intensive par les lettrés protestants des textes sacrés rédigés dans cette langue. (65) La seconde place du grec en ordre d'importance dans le programme fut contestée rapidement par le français dont l'utilité immédiate était plus évidente pour les parents. Le développement des qualités oratoires des deux dernières années du secondaire était mené vers 1831-1832 à partir du latin, du français et du grec, mais, dès 1855, l'amplification et le discours grecs disparaissent. (66) Le grec ne sera plus une langue parlée dans les collèges car il ne dispose pas des mêmes atouts que le latin dans la vie pratique (présence dans les études juridiques, médicales, religieuses). Mais si le grec est moins privilégié que le latin et s'il a moins de force attractive que le français, il reste une branche essentielle pour tous les élèves de la section latine puisqu'une orientation latin-sciences ou latin-mathématiques ne fut jamais créée à l'époque qui nous occupe.

Dès l'ouverture des premiers collèges en 1831, l'enseignement du grec ne disposait que de 5 ans et demi. Les cours de grec ne débutaient en effet en 6ème latine qu'à la fin du mois de février et consistaient essentiellement dans l'apprentissage des préceptes grammaticaux de base (déclinaisons des substantifs, adjectifs, articles, pronoms ; conjugaison de λυω et de ειμι et des verbes contractés). La traduction était limitée à quelques passages du Nouveau Testament. (67)

En 1885, les cours de latin de 7ème primaire furent déplacés en 6ème latine et les cours de grec de cette classe furent supprimés. La 5ème latine dut alors reprendre cet apprentissage de

base et le compléter par l'apprentissage des règles d'accord des noms, d'emploi des modes et temps et la conjugaison des verbes liquides. Même avant la suppression des cours de grec en 6ème latine, les exercices sérieux de thème et de version ne commençaient qu'en 5ème latine. (68) Les élèves continuaient à traduire des passages de l'*Abrégé du Nouveau Testament* par Kersten et commençaient l'étude des *Fables* d'Esope, de l'*Evangile* de saint Luc ou des *Actes des Apôtres* attribués à saint Luc. (69)

Les 3ème et 4èmes latines parachevaient l'apprentissage de la grammaire grecque : fin de l'étude des conjugaisons et syntaxe des cas en 4ème, syntaxe des modes et des temps, analyse grammaticale, syntaxique et philologique en 3ème. Les auteurs étudiés en 4ème latine se devaient encore d'être assez simples. On trouve traditionnellement le *Dialogue des morts* de Lucien, des passages de l'*Anabase* ou de l' *Apologie de Socrate* de Xénophon et assez souvent encore l'*Evangile de Saint-Luc*. (70) Jusqu'en 1870, le *Discours à Déomique* d'Isocrate était un classique de la 4ème latine, mais il fut ensuite remplacé par un discours de saint Jean Chrysostome tiré du *Nouveau choix des Pères grecs* par Dübmer. (71) En 1870, la province belge voulut renforcer la présence des auteurs chrétiens latins et grecs. La littérature chrétienne en langue grecque était déjà très présente dans les premières années d'humanités, mais on lui fit une place dans toutes les classes du secondaire. (72)

Contrairement à ce qui se passait pour le latin, la *Ratio Studiorum* proposait un large choix possible d'auteurs chrétiens grecs et la valeur de ceux-ci était généralement bien supérieure à celle des Pères latins. (73) S'ils n'étaient déjà présents, les auteurs chrétiens firent leur entrée dans toutes les classes et y restèrent. En 1896, lorsque la consulte provinciale fit une nouvelle et vaine tentative pour renforcer la présence de la littérature chrétienne latine, les Pères grecs ne sont plus évoqués, car ils se sont imposés dans toutes les classes. (74)

Le cours de grec de 3ème latine comprenait une étude des formes dialectales et homériques car c'était l'année où les élèves commençaient l'étude de l'*Iliade*. Le genre historique était encore représenté par la *Cyropédie* ou l'*Anabase* de Xenophon et la *Vie de Cicéron* par Plutarque qui permettait d'établir de nombreuses comparaisons avec les œuvres latines étudiées en 3ème latine et les années précédentes (les ouvrages de Cicéron notamment). Si les élèves étaient suffisamment avancés, la poésie grecque pouvait être abordée via le genre bucolique et les *Idylles* de Théocrite. (75) A partir de 1870, les pères de l'Eglise furent inscrits au programme d'une classe où ils étaient jusqu'alors absents. On trouvera tantôt *Le Martyr de Gordias* de saint Basile, tantôt un discours de saint Jean Chrysostome. (76) Avant 1855, les élèves commençaient à pratiquer quelques exercices de récitation expressive et d'amplification oratoire grecs qui devaient les mener deux ans plus tard à prononcer des discours ou à dire des poésies grecques. Cet apprentissage était beaucoup moins poussé qu'en latin ou en français. Il ne disparut pas totalement après 1855, mais il cessa dès lors d'être important. (77)

En poésie et en rhétorique, l'apprentissage de la grammaire grecque était terminé, mis à part un supplément d'information sur les caractéristiques dialectales de certains auteurs. Dès les premières années d'existence de la province, les cours de latin, de grec, de français et les exercices de déclamation s'efforçaient d'enseigner des préceptes oratoires, poétiques et stylistiques communs. (78) A partir de 1850, cette étude parallèle sera codifiée dans le *Guide du jeune littérateur* du P.Broeckaert déjà évoqué, même si le discours et le développement oratoire grecs étaient réduits à fort peu de chose. (79) Les *Dispositions pour l'enseignement* de 1896 et le *Programme* de 1902 insistent aussi sur les utiles techniques de travail que l'on peut donner aux élèves en leur apprenant à rédiger dans toutes les formes scientifiques des notices

biographiques, historiques et des ébauches de théorie littéraire. Le cours de grec pouvait alors servir à la pratique de la recherche historique, ce qui constituait une belle promotion pour l'histoire, cours très accessoire et au service des "grands" cours vers 1840. (80)

Au niveau des auteurs, Homère et l'*Iliade* étaient l'essentiel de la classe de poésie. Les œuvres historiques y étaient encore représentées avec l'*Anabase*, des extraits d'Hérodote (Marathon, les guerres médiques) ou parfois Plutarque. Démosthène était déjà étudié (une *Olynthienne*). La poésie était presqu'absente, seul Théocrite(*La Quenouille*) est étudié vers 1850. (81) En 1872, la littérature chrétienne s'impose en poésie avec des sermons de Grégoire de Naziance (*Les Macchabées*, *Sur la sollicitude du Pont*), mais sa place reste très faible dans cette classe. (82) A l'origine, la classe de rhétorique ne comptait que trois auteurs : Homère avec l'*Iliade*, saint Jean Chrysostome avec ses *Homélies et discours* et surtout Démosthène avec les *Philippiques*. (83) Il faut attendre 1847 pour que le théâtre grec soit représenté avec *Philoctète* de Sophocle, puis *Œdipe-Roi* (1848 à 1855), *Œdipe à Colonne* (1855 à 1861) à nouveau *Philoctète* (1862-1870). (84) Ce n'est qu'en 1881 que le monopole de Sophocle est rompu par Euripide (*Iphigénie en Tauride*) et en 1894 par Eschyle (*Les Sept contre Thèbes*). (85) La philosophie fait une entrée encore plus tardive. En 1855, grâce au recul des exercices d'expression orale grecque apparaît Platon (*Protagoras*, *L'Apologie pour Socrate*, *Phédon*), la dominante platonicienne en philosophie persistera jusqu'au XXè siècle, mais Aristote est parfois étudié (*Poétique* en 1876, 1882, 1893). (86) L'Histoire conquiert également une place en rhétorique à partir de 1855 : l'*Anabase* de Xénophon ou *L'Histoire de la guerre du Péloponnèse* de Thucydide seront presque toujours traduites en rhétorique. (87)

Le discours politique grec restera toujours l'apanage de Démosthène (*Philippiques*, *Pour la Couronne*, *Pour Megapolis*), mais l'éloquence sacrée de saint Jean Chrysostome sera relayée après 1870 par saint Basile et saint Grégoire de Naziance. (88) Le déplacement des exercices oratoires grecs permit donc après 1855 l'étude du théâtre, de l'histoire et de la philosophie grecques. Le recul de six mois de l'apprentissage du grec en 1885 viendra renforcer cette tendance à négliger l'expression orale ou poétique en grec au profit de la traduction de plus nombreux auteurs dans les classes terminales (d'autant que le programme fut encore alourdi par la présence renforcée des auteurs chrétiens).

On notera l'institution de certaines traditions comme l'étude approfondie de l'Iliade et de Démosthène, qui est à mettre en parallèle avec l'*Enéïde* et Cicéron dans le cours de latin. *Iliade* et *Enéïde* constituaient les deux chefs d'œuvre épiques les plus accomplis, alors que Demosthène et Cicéron alliaient perfection oratoire et qualités morales et civiques. Par contre, on peut opposer le cours de latin et le cours de grec sur le point de la présence des auteurs chrétiens. Déjà très présents dans les programmes des trois premières années et en rhétorique, les auteurs grecs chrétiens sont durablement renforcés après 1870, alors que ces tentatives restent vaines dans le programme du latin où les auteurs chrétiens sont presqu'absents.

Le contenu normal de l'enseignement du grec en rhétorique fut affecté comme pour le latin par les exigences de l'examen d'élève universitaire. La révision de la grammaire et de l'analyse philologique entama l'horaire consacré aux auteurs de 1849 à 1857 et de 1861 à 1876. (89) Les méthodes d'enseignement offrent bien d'autres parallèles avec ce que nous avons dit sur le latin. La méthode d'explication d'auteurs est la même que pour le latin : la *praelectio*. Le professeur s'emploiera d'ailleurs à utiliser une méthode rigoureusement semblable pour aider l'élève à assimiler le grec facilement. (90) Pour contrôler les connaissances des élèves, deux répétitions par semaine sont généralement prévues pour le grec mais elles portent sur des matières un peu décalées par rapport au latin (grammaire et analyse philologique de la 7ème à

la 4ème latine, thème et version de la 5ème latine à la rhétorique, jusqu'en 1855 amplification et discours grecs en poésie et en rhétorique). Vers 1840, le grec disposait aussi de 6 concours par an (sur 6 ans) mais, à la fin du siècle, il n'en a plus que cinq par an (sur 5 ans) portant principalement sur les mêmes matières que les simples leçons. Sa place a donc assez nettement régressé. (91) Pour faciliter l'enseignement du grec, la Compagnie de Jésus n'a jamais pensé en faire une langue vernaculaire. Jusqu'en 1855, le grec fut parfois l'objet d'exercices oraux, mais les explications grammaticales, littéraires, stylistique étaient données en français ou en latin. Le grec fut par la suite de moins en moins utilisé oralement.

De même les concertations entre classes servent beaucoup plus rarement à l'apprentissage du grec que du latin. (92) Pour ce qui concerne les académies littéraires, les exercices littéraires et les compositions libres réalisées à l'occasion d'une fête ou d'une visite, le grec est fréquemment employé, les sujets littéraires et historiques grecs sont souvent traités par les académiciens. (93) L'évolution des manuels grecs est tout à fait semblable à celle des manuels latins. La première grammaire adoptée, dans les années 1830 était celle de M.Burnouf, professeur au Collège de France. Basée sur la grammaire de Port Royal, elle était mise à jour d'après les recherches étymologiques de l'époque et d'après une comparaison avec le sanscrit. Mais cette qualité scientifique n'empêchait pas que la grammaire de Burnouf était de structure très différente de celle de M. Le Tellier. L'approche de ces deux branches parallèles se faisait donc sous deux optiques différentes. (94) Mais en 1848, avec l'introduction de la grammaire grecque du P.Van Iseghem, un processus d'unification des méthodes et structures grammaticales latines et grecques va s'amorcer et s'amplifier. Désormais les grammaires et les livres d'exercices latins et grecs seront coordonnés et souvent écrits par la même personne. Après le règne du P.Van Iseghem, ce sera celui des grammaires du P.Janssens (vers 1880). Nous verrons que la volonté de la Compagnie d'unifier l'enseignement de ses collèges est très sensible pour les manuels latins et grecs. Unité de structures et de méthodes s'allie avec intégration des derniers progrès de la science philologique, de même que clarté typographique et didactique. (95)

Le grec qui occupait la deuxième place en ordre d'importance en 1832 ne perdit pas vraiment cette position mais il fut rattrapé par d'autres branches au cours du XIXè siècle. En 1902, sur un total général de 840 points, le latin se voyait attribuer 200 points et le grec 100. Mais le français et les mathématiques étaient également crédités de 100 points, le néerlandais de 80 points en Wallonie et à Bruxelles et de 100 points en Flandre. Le nombre de concours attribués au grec avait également régressé. (96) Cependant, au début du XXè siècle, aucune voix au sein de la province belge de la Compagnie n'évoque encore la possibilité de créer un enseignement des humanités où le grec serait absent.

3. Le Français

La relative méfiance que la Compagnie entretenait vis-à-vis du français provenait en partie de l'incontournable force d'attraction de celui-ci. C'est le français et non pas le latin ou le grec qui allait servir de moyen de communication et de persuasion aux Anciens. Comme le montrent les prospectus publicitaire des collèges, les parents demandaient surtout à un établissement d'enseignement classique que leurs enfants atteignent la maîtrise parfaite, orale et écrite de la langue française. (97) Cependant, la perfection dans l'expression du français n'était atteinte que si elle était calquée sur des modèles stylistiques et rhétoriques latins. Les professions juridiques, la vie politique et la carrière religieuse, débouchés privilégiés pour les latinistes, requerraient cette beauté classique. (98)

L'enseignement du français était divisé globalement en deux cycles de trois ans. De la 6ème à la 4ème latine, l'accent était mis sur la grammaire, l'orthographe et les qualités stylistiques élémentaires directement utiles au plus grand nombre. Les trois dernières années étaient par contre presqu'exclusivement consacrée à la formation littéraire et esthétique. Avant l'ouverture de sections professionnelles, les sections latines accueillaient bon nombre de futurs commerçants et fonctionnaires qui ne poursuivaient généralement pas leurs études au-delà de la 4ème latine. Il fallait leur fournir un bagage technique utile. (99) La 7ème préparatoire avait dû parachever leur maîtrise de la lecture, de l'écriture et même de la calligraphie. Les trois premières années du secondaire s'attachaient à leur donner une connaissance parfaite de la grammaire et de l'orthographe. La classe de 4ème latine les initiait, pour terminer leurs études, au style épistolaire c'est-à-dire à la rédaction soignée de tous les types de lettres qu'une famille ou des amis pouvaient échanger mais surtout qu'une firme commerciale ou qu'une administration pouvaient utiliser. Les auteurs étudiés étaient peu nombreux : un choix de fables (surtout de La Fontaine) en 6ème et 5ème latine et le *Télémaque* de Fenelon dans les trois années du cycle inférieur.

C'étaient des objectifs limités mais avec deux heures de cours et une seule leçon de français par semaine, il fallait aller à l'essentiel. (100)L'ouverture de sections professionnelles dans les années 1840-1850 permit à la Compagnie d'espérer garder un plus grand nombre d'élèves de la section latine au-delà de la 3ème année et, de ce fait, elle put envisager les choses sur un cycle de 6 ans et non plus de trois. Cependant l'examen d'élève universitaire entraîna le renforcement du cours de mathématiques et l'apparition d'un cours de physique. Ces changements se firent au détriment du français dont l'horaire ne progressa pas et dont le nombre de concours diminua. Les objectifs du cours de français restèrent donc identiques et toujours aussi limités jusqu'en 1876. (101)

A partir de ce moment, la plage horaire de français se renforça et celui-ci bénéficia d'un plus grand nombre de concours et donc d'un plus grand nombre de points dans l'appréciation générale d'un élève. L'horaire du français en 6ème latine fut étendu dans le but de concentrer l'étude de la grammaire et de l'orthographe dans les deux premières années pour renforcer la part de la formation littéraire dès la 4ème latine. (102) Vers 1880, des volumes de *Modèles français* (volumes de textes choisis) seront introduits dès la 6ème latine pour faciliter l'apprentissage du style dans les premières classes. (103) Dans le programme de 1902, la formation littéraire est enseignée et coordonnée sur six années sans interruption. La 6ème latine doit déjà habituer l'élève à écrire des phrases correctes et à moduler clairement l'expression de sa pensée dans des rédactions, des descriptions, des historiettes. Oralement, l'élève sera habitué à corriger sa prononciation et à enchaîner logiquement mots et phrases dans des lectures et récitations expressives. La 5ème latine poursuivra dans cette voie et insistera sur la justesse des termes et des expressions pour faire ressortir les sentiments personnels. De ce fait, la 4ème latine ne sera plus limitée dans l'apprentissage du style épistolaire. Les tours et procédés stylistiques seront utilisés dans des contes, des fables, des imitations d'auteurs où périodes et phrases seront harmonieusement rythmées pour faire ressortir le sujet principal. La déclamation expressive de mémoire sera abordée de même que l'analyse littéraire (appréciation du style, du fond et de la forme des idées, notices biographiques et littéraires, situation et contexte d'une œuvre). Cette formation littéraire précoce instituée à la fin du XIXè s. ménageait une transition plus harmonieuse avec le cycle supérieur. (104)

Vers 1840, le programme s'engage totalement dans l'apprentissage des préceptes littéraires applicables au français, au latin et au grec. La 3ème latine était consacrée à la narration, la description et l'apologie. Le cours était basé au début sur des passages du *Télémaque* mais,

dès 1842, des recueils de morceaux choisis sont utilisés. (105) On y trouve des extraits de Bernardin de Saint-Pierre, Boileau, Malherbe. A cette époque, sur un plan semblable au latin, la classe de poésie était consacrée à l'étude des préceptes oratoires et poétiques. Les élèves étaient jugés sur des discours ou des poésies françaises imitées d'auteurs ou librement composées. Ils avaient appris à utiliser les figures de style et de pensées codifiées pour traduire la sensibilité, le goût et le jugement définis par *L'Art poétique* de Boileau. En 1850, l'essentiel du programme de poésie est constitué par l'amplification littéraire de thèmes sur un style libre ou imité d'un auteur. L'ambition de passer à la composition de discours et de poésies dès la classe de 2ème latine s'était révélée un peu prématurée. L'imitation des grands poètes et des grands orateurs était une étape nécessaire avant de passer à la composition personnelle. (106)

Mais en 1854 l'organisation du programme de français en 3ème latine et en poésie fut bouleversée. On trouva plus adéquat d'axer le cours de cette classe sur l'imitation d'auteurs et l'amplification de thèmes mêlés à l'assimilation des procédés stylistiques avant de passer à la composition personnelle de récits, de narrations et de descriptions en classe de poésie, de discours et de poésies en rhétorique. L'imitation des élèves à tous les genres littéraires devait dès lors être terminée avant de commencer à travailler l'expression personnelle. (107) Seule la classe de rhétorique connut une stabilité sans faille avec l'étude de l'éloquence, du théâtre français et de la poésie épique et lyrique.

L'enseignement du français en rhétorique s'appuyait sur les oraisons funèbres de Bossuet, l'*Athalie* de Racine et l'*Art poétique* de Boileau. (108) Comme on le voit, les auteurs étudiés étaient tous des grands classiques du XVIIè siècle. Fénelon et La Fontaine pendant les quatre premières années ; Boileau, Malherbe, Jean-Baptiste Rousseau pour la poésie, Bossuet ou Massillon pour l'éloquence sacrée, Racine pour le théâtre. (109) Dès 1842, l'éloquence sacrée est complétée en rhétorique par des plaidoyers judiciaires et des discours politiques (Lally Tollendal, *Mémoire pour son père* ; D'Aguesseau, *Discours sur l'union de la philosophie et de l'éloquence*). (110) Mais ce n'est qu'après 1850 que le règne du classicisme de l'Ancien Régime sera contesté, comme nous le verrons, par quelques auteurs appartenant à d'autres courants littéraires.

Grâce aux *Modèles français* et au *Guide du jeune littérateur* du P. J. Broeckaert introduits systématiquement dans les classes de la section latine après 1850, Chateaubriand et Lamartine seront étudiés en classe de poésie en 1854. Cette année-là, Molière et la comédie viennent concurrencer Racine en rhétorique (*Le Misanthrope*, *Les Femmes savantes*). (111) En 1847, on avait joué *Le bourgeois gentilhomme* à la fin de l'année scolaire au collège Saint-Michel, malgré quelques réserves des pères jésuites à l'égard de Molière. (112)

Une nouvelle ouverture se précise vers 1865 : *Les Horaces* de Corneille puis des extraits du *Cid* seront inclus dans les ouvrages classiques de poésie et de rhétorique. Il en va de même pour *Le Discours sur le style* de Buffon. (113) Madame de Sévigné servira aussi de modèle pour le style épistolaire et la narration. Mais le changement majeur est constitué par la reconnaissance d'un grand nombre d'auteurs contemporains. Pour la description et la poésie, le romantisme est accepté avec Chateaubriand et Lamartine mais aussi des passages soigneusement choisis de Victor Hugo. Des extraits de *L'Histoire de la Révolution* de Thiers sont étudiés en 4ème latine comme exemples de description. Plusieurs orateurs contemporains politiques et judiciaires apparaissent en rhétorique en 1865 : des hommes politiques belges comme J. B. Nothomb et Joseph Lebeau, ou français comme l'abbé Maury (*Discours sur la constitution civile du clergé*), Romain de Sèze (*Défense de Louis XVI*) et Me Chaix d'Est-

Ange (*Plaidoirie dans l'affaire Formage*) illustrent l'adoption des ténors du barreau au sein des auteurs reconnus comme classiques. Il faut toutefois remarquer que les classiques du XVIIè siècle ne sont pas évincés, ils restent indispensables (Fénelon et La Fontaine pour les premières années, Boileau, Bossuet, Massillon et Racine ensuite).

De 1888 à 1892, les *Modèles français* du P.Broeckaert sont repris en main par le P.Edmond Procès même si le *Guide du jeune littérateur* continue à être utilisé jusqu'au début du XXè siècle. Ce changement marque une nouvelle ouverture de l'enseignement des jésuites envers les poètes, les historiens et les hommes politiques contemporains. Les romantiques accroissent leur présence avec Alfred de Vigny, André Chenier, Alfred de Musset en classe de poésie. François Coppée étudié dès 1890 est encore plus contemporain que les précédents auteurs. Cette tendance à adopter des auteurs très récents et pour la plupart encore en vie est plus nette encore chez les historiens et les hommes politiques. Des discours politiques belges trop récents sont généralement évités mais des interventions d'hommes politiques français sont souvent reprises, même si elles ne sont vieilles que de 10, 20 ou 30 ans. Plusieurs tendances de la droite française sont ainsi représentées : ultramontanisme radical avec Joseph de Maistre et Louis Veuillot, catholicisme plus modéré avec Montalembert et Albert de Mun. L'historien catholique belge Godefroid Kurth, proche de plusieurs membres de la Compagnie de Jésus, est étudié dès 1890. (114)

Avec l'introduction en 1850 du *Guide du jeune littérateur*, la partie du cours de français consacrée à l'analyse littéraire fut développée dès la 4ème latine, mais surtout en poésie et en rhétorique. L'aspect technique (résumés, description des procédés littéraires, notices biographiques, présentation du contexte) fut de plus en plus affiné par les programmes et les manuels successifs. Mais les deux dernières années étaient aussi axées sur le développement de la réflexion et l'expression des sentiments personnels au moyen de comptes rendus de lectures personnelles, de dissertations littéraires ou de causeries littéraires sur un point de théorie ou de morale. L'ensemble d'une classe pouvait aussi entreprendre un travail général sur un courant ou un genre littéraire à l'occasion d'une académie. (115)

Au niveau des méthodes, les deux premières années étaient caractérisées par de nombreux exercices d'analyse et de dictées en classe et à domicile et il restait peu de temps pour l'étude des auteurs. Celle-ci étude était à nouveau copiée sur la *praelectio* latine et grecque mais à la différence notable de l'absence de traduction. L'explication des auteurs portait sur la construction d'un texte, d'un paragraphe, d'une phrase ; sur la justesse du vocabulaire ; sur l'explication du contexte, de la vie de l'auteur et de l'œuvre et enfin sur l'analyse des procédés littéraires. (116) L'absence de traduction permettait de consacrer plus de temps aux exercices pratiques et à l'expression de la réflexion des élèves (causeries littéraires, déclamation, dissertation, composition ou imitation de discours, de récits, de poèmes). Le cours de français favorisait beaucoup l'activité des élèves, contrairement aux cours accessoires beaucoup plus magistraux, ou aux cours de grec et de latin où la traduction prenait beaucoup de temps.

Cette activité était soutenue par un grand nombre d'activités parascolaires. Rappelons que les académies littéraires et les compositions libres réalisées à l'occasion d'une fête ou d'une visite illustre abordaient souvent des thèmes littéraires français et de plus les sujets historiques et religieux étaient traités en français et contribuaient à perfectionner l'éloquence ou le style, si importants pour le cours de français. Lors des académies littéraires, une bonne part des sujets théoriques latins et grecs étaient aussi exprimés en français. (117) Mais, contrairement aux langues anciennes, le français disposait aussi du théâtre comme puissant moyen d'émulation. Cette utilisation du théâtre comme moyen d'émulation était en fait très

inégalitaire : en général seules les classes supérieures étaient concernées et tous les rôles étaient tenus par les meilleurs élèves de la classe. (118) Mais, comme nous l'avons vu, l'enseignement du collège ne visait pas à fournir un traitement égal à tous.

Le théâtre était un moyen unique de susciter l'enthousiasme pour assimiler un auteur et des techniques d'expression orale qui constituaient une part importante de l'enseignement des deux dernières années du secondaire. (119) La pièce de théâtre présentée en fin d'année scolaire était la principale manifestation théâtrale, mais il existait aussi des spectacles présentés à l'occasion d'une proclamation trimestrielle ou de la fête du recteur. Au cours de ces festivités, de petites pièces, des scènettes, des monologues étaient souvent joués par des élèves des classes inférieures. Ceux-ci étaient soumis à une initiation progressive au théâtre. Comme nous le verrons dans le chapitre sur le théâtre au collège, les pièces interprétées par les élèves étaient souvent plus récentes et plus légères que les auteurs généralement étudiés en classe. (120)

En ce qui concerne les manuels utilisés pour le français, on constate une évolution semblable à celle des livres pour le latin et pour le grec. En 1835, les livres de français sont rares et rien ne les distingue des manuels adoptés par n'importe quelle école secondaire. La grammaire française de Noël et Chapsal va faire une très longue carrière (jusqu'en 1872) et, au point de vue des auteurs, le *Télémaque* de Fénelon et les *Fables* de La Fontaine règnent sans partage jusqu'en 3ème latine. (121) Par la suite, les collèges eurent quelques problèmes pour indiquer à leurs élèves l'édition classique obligatoire de Boileau, Bossuet ou Racine. (122) Ce problème entraînera l'adoption en 1842 du volume des *Leçons de littérature* de Noël et De la Place, un énorme in-octavo que beaucoup de parents refusaient d'acheter pour deux ou trois ans seulement. (123) L'année 1849 vit une réforme des manuels que l'on peut sans doute attribuer au choc causé par l'examen d'élève universitaire et à la création de la *Commission des études* de la Compagnie. La grammaire de Noël et Chapsal, claire, méthodique, ponctuée d'exercices et de définitions resta en service malgré son style assez jargonnant. Par contre, le P.Broeckaert réalisa son *Guide du jeune littérateur* qui codifiait la marche du jeune latiniste du style épistolaire au discours en passant par la narration et la poésie. Cet ouvrage mettait en parallèle constant les figures stylistiques et les techniques utilisées par les trois langues et il renvoyait à des passages d'auteurs illustres où le procédé littéraire cité était utilisé. Beaucoup de définitions claires étaient mises en exergue. Jusqu'en 1901, le *Guide du jeune littérateur* connut de multiples rééditions. (124)

En 1852, les volumes de Noël et De la Place furent remplacés par des *Modèles français* du même P.Broeckaert. Eux aussi connurent bien des rééditions, des compléments, des remaniements. En 1890, l'entreprise fut reprise par le P.Procès. De 1879 à 1882, des *Petit recueil de littérature française* furent introduits en 6ème, 5ème et 4ème latine pour relayer le *Télémaque* assez vieilli. C'étaient des recueils de textes comparables aux *Modèles français* destinés aux jeunes adolescents. Cette série de volumes lancés par les jésuites sont précieux pour suivre l'évolution du choix d'auteurs que la Compagnie considérait comme valables pour l'enseignement de ses collèges et pour savoir quels auteurs étaient prescrits dans chaque classe. Pour compléter l'uniformisation de ses livres classiques, la Compagnie remplaça vers 1870 la grammaire de Noël et Chapsal par celle du P.Sengler. (125)

Au début du XXè s., tous les manuels utilisés étaient réalisés par la Compagnie et il n'existait plus de coupure entre la 4ème et la 3ème latine pour passer de l'étude de la grammaire à une formation exclusivement littéraire. Le programme de 1902 définit bien la continuité des 6 ans du cycle secondaire où techniques grammaticales et stylistiques et formation littéraire et

esthétique devaient rester mêlées. La tendance générale de l'enseignement de la Compagnie était de porter un plus grand intérêt aux classes inférieures sur lesquelles reposait l'essentiel de l'apprentissage des techniques destinées à maîtriser les trois langues majeures. Les classes de poésie et de rhétorique ne devaient plus être aussi privilégiées et bénéficier seules de la totalité de la pratique gratifiante de la littérature. (126)

La place du français sur lequel planait la méfiance de beaucoup de jésuites occupait, dans les années 1830, une place clairement en retrait par rapport au latin et au grec. Le nombre des auteurs étudiés était très maigre. Avec l'introduction forcée de nouveaux cours en 1849, sa plage horaire se réduisit encore. Mais ensuite il bénéficia à la fois d'un accroissement de son horaire et de son importance relative, ses manuels furent unifiés et améliorés et ils s'ouvrirent largement sur la littérature contemporaine. Poussé par l'attrait des élèves et de leurs parents pour le beau style et le beau langage, le français réussit à égaler en importance le grec un peu en déclin. Il devait cependant faire face à la spectaculaire poussée des branches scientifiques au début du XXè s.

4. Les « accessoires » : histoire, géographie, mathématiques, sciences

Les cours accessoires occupaient dans les années 1830 une position intermédiaire entre les cours principaux et les "arts d'agrément" dont l'utilité était toute relative mais qui pouvaient séduire certains parents. Les « accessoires » sont donc des cours à part entière mais de moindre importance et destinés si possible à servir les « grands » cours. (127)

Le cours d'histoire répondait alors parfaitement à cette définition. Il était présent dans toutes les classes mais seulement à raison de 45 minutes ou une heure par semaine. (128) La 6ème latine étudiait l'histoire sainte (traduite également au cours de latin et de grec), la 5ème latine l'histoire de l'Eglise. (129) Le cours dit «d'histoire» servait surtout de complément à l'enseignement de la religion, du latin et du grec. Les manuels d'histoire n'apportaient aucune dimension critique par rapport aux textes littéraires étudiés dont ils étaient à la fois la compilation et le résumé. (130) En 4ème et 3ème latine, l'histoire était cette fois au service des cours de grec et de latin. La 4ème latine était consacrée à l'histoire ancienne (l'Orient et la Grèce) et la 3ème latine à l'histoire romaine et à un cours de mythologie. Le cours d'histoire n'essayait pas non plus de contredire ou même de compléter Hérodote ou Thucydide, Tite-Live ou Tacite.

Les épisodes, les personnages ou les batailles importantes qui n'avaient pas été abordés en latin ou en grec étaient vus au cours d'histoire. Le cours de 3ème latine se concentrait sur les institutions, la vie quotidienne et la mythologie romaine. Seuls les cours de poésie et de rhétorique échappaient un peu à cette servilité. Ils traitaient de l'histoire du Moyen-Age et de l'histoire moderne toutes deux centrées sur la Belgique. (131)

Cette conception vieillotte de l'histoire allait cependant évoluer. En 1842, tous les cours d'histoire furent décalés : l'histoire sainte passa en 7ème préparatoire, l'histoire ecclésiastique en 6ème latine, l'histoire ancienne en 5ème latine, etc. De cette manière, la rhétorique pouvait approfondir l'histoire moderne jusqu'en 1830 et l'histoire de Belgique. (132) Les prospectus et la correspondance des jésuites montrent en effet une exigence toujours plus nette des parents afin que l'on soigne l'étude de l'histoire et de la géographie nationales. (133) Mais l'épreuve de l'examen d'élève universitaire accentua encore cette évolution. Après l'échec de la moitié des rhétoriciens du collège de Bruxelles en 1849, le P.Bossue, membre du jury d'examens constatait également une faiblesse des élèves en histoire : *«On néglige certains faits*

importants et il n'y a pas de bons résumés. On fait trop de la philosophie et même de la poétique de l'histoire ». (134) En conséquence, l'enseignement de l'histoire sera réformé : des professeurs spéciaux d'histoire et de géographie enseigneront désormais ces cours et le cours de mythologie de 3ème latine sera définitivement supprimé. L'histoire sainte et l'histoire ecclésiastique sont reléguées en préparatoire. La 6ème latine étudiera l'Orient et la Grèce, la 5ème latine Rome, la 4ème latine le Moyen-Age européen et belge en particulier, la 3ème latine la fin du Moyen-Age jusqu'à Charles-Quint, la poésie l'histoire moderne de Charles-Quint à la Révolution. La rhétorique approfondira l'histoire de Belgique jusqu'en 1830, conformément au programme d'examen, et opérera une révision générale de la matière pour préparer celui-ci. (135)

En 1876, avec le retour à la liberté des programmes, l'histoire sainte est réintroduite en 6ème latine, ce qui provoque la concentration de l'étude de l'histoire orientale, grecque et romaine en 5ème latine. (136) Mais, en 1896, sans aucune contrainte extérieure, la Compagnie évinça l'histoire sainte du secondaire. Le programme fut réorganisé comme suit : 6ème l'Orient et la Grèce, 5ème Rome, 4ème le Moyen-Age, 3ème Histoire moderne, 2ème histoire contemporaine et histoire de l'Eglise, rhétorique histoire de Belgique jusqu'en 1893. (137) Notons, pour ce dernier point, le mouvement progressif du terminus *ad quem* de l'histoire nationale. En 1840, la classe de rhétorique clôture sa matière en 1789 ; deux ans plus tard, celle-ci est prolongée jusqu'en 1830. Mais, en 1865, la date de fin de la matière est beaucoup plus proche: c'est 1863 et le rachat du péage sur l'Escaut ; en 1896, la date de 1893 est adoptée (révision de la Constitution). (138)

Parallèlement aux programmes, la conception de l'histoire a évolué. L'histoire est d'abord devenue un cours à part entière et non plus une science auxiliaire du latin, du grec ou de la religion. On va progressivement favoriser la constitution de fascicules, de lignes du temps, la rédaction de bons résumés et la lecture personnelle. (139) La formation historique des professeurs sera améliorée et la qualité des manuels, nous le verrons, sera plus soignée. A cet égard, 1849 aura été une date-charnière. Comme le prévoient les *Dispositions* de 1860 : *«Le cours d'Histoire aura deux finalités : d'une part l'acquisition d'une culture générale, l'exercice de la mémoire, et d'autre part l'amorce d'une réflexion sur la philosophie de l'histoire ».* (140) Cette tendance des professeurs jésuites à insister sur la *«philosophie et même la poétique de l'histoire»* avait déjà été soulignée par le P.Bossue en 1849.

En 1885, un document de la province (*Conseils pour l'enseignement des branches*) déclare que l'histoire est un exercice de mémoire et une occasion de réflexion sur la philosophie de l'histoire. On insiste sur l'enseignement d'une histoire providentialiste qui serait menée par la main du Christ. Le but du cours n'est pas de pratiquer la critique comme un professionnel mais *«de se faire une certitude morale basée sur le caractère des auteurs, le mécanisme des vraisemblances humaines et les principes de la Foi ».* (141) En 1901, les *Remarques sur notre enseignement des humanités* du P.Jaspers mettent au second plan la réflexion philosophique sur l'histoire pour privilégier la culture générale et l'exercice de mémoire. Mais les notions à retenir portent d'abord sur *«des repères chronologiques, les actions politiques et sociales de l'Eglise, la constitution des peuples et les grandes conquêtes ».* Comme on peut le constater, l'enseignement de l'histoire reste au début du XXè s. essentiellement événementiel et passif. (142)

La place de l'histoire a connu deux accroissements de sa plage horaire en 1885 et 1899, mais le nombre de concours réservé à l'histoire par an est resté toujours identique (3 concours par an c'est-à-dire entre 6 % et 8% des points attribués). Les élèves étaient soumis en général

à une leçon d'histoire toutes les deux semaines. (143) L'enseignement était vers 1832 on ne peut plus magistral : la leçon d'histoire est parfois appelée « dictée d'histoire ». Cette pratique n'évoluera guère au XIXè s.. (144) A partir de 1849, cependant, on encouragera plus le travail personnel de l'élève (confection de lignes du temps, de résumés). La lecture personnelle sera conseillée et l'élève aura à partir de 1880 le droit de faire part à ses camarades d'un compte-rendu oral de ses lectures. (145) Notons que l'histoire a toujours suscité l'engouement des élèves latinistes : les sujets historiques traités par les académies littéraires sont extrêmement nombreux. Beaucoup d'Anciens deviendront même historiens ou archéologues amateurs. Il est vrai que les parties littéraires des cours de latin, de français et de grec comportaient un aspect historique considérable. (146)

Si les finalités et l'enseignement de l'histoire ont peu évolué, il n'en va pas de même pour les manuels utilisés. Le progrès de la science historique au XIXè s. et la présence de la société des Bollandistes au sein de la province belge de la Compagnie aidèrent celle-ci à réformer les manuels, comme nous le verrons ultérieurement.

Notons enfin que l'extension de l'horaire du cours d'histoire et l'amélioration du contenu de celui-ci étaient soutenus par le désir permanent des parents d'élèves de voir dispenser un cours d'histoire nationale de grande qualité. Ce souhait fut maintes fois exprimé au cours du XIXè s.. (147)

La géographie occupait une place parallèle à l'histoire avec laquelle, elle est souvent évoquée. Même en associant à la géographie le cours de cosmographie institué en 1855, cette matière ne disposait que de cinq années et d'un horaire assez étriqué. Trois concours étaient attribués à la géographie par année et seulement 4% à 5% des points étaient dévolus à cette matière. (148) En 1902, cependant, les exigences de la loi sur l'homologation des diplômes obligèrent la Compagnie à adjoindre un petit cours de géographie en rhétorique. La géographie restait néanmoins un cours «très accessoire». (149)

Comme l'histoire, la géographie devait à la fois fournir des éléments de culture générale et servir d'auxiliaire aux cours de langues anciennes. Au départ, la géographie moderne était enseignée dans les trois premières années et la géographie ancienne en 3ème latine et en poésie. La 6ème latine étudiait les divisions générales de l'Europe et la description physique, hydrographique et politique de la Belgique et de la Hollande. La 5ème latine s'intéressait aux autres pays d'Europe et la 4ème latine aux autres continents et à la cosmographie. La 3ème latine et la classe de poésie abordaient la géographie ancienne de l'Europe et de la Méditerranée pour situer concrètement les lieux évoqués par la Bible et les auteurs grecs ou latins. (150) En 1855, la cosmographie supplanta la géographie ancienne en poésie. (151)

Cette organisation présentait l'inconvénient de négliger la géographie ancienne pendant trois ans, alors que les élèves rencontraient déjà dans leurs traductions des noms géographiques anciens. On étudierait l'Europe du Nord et l'Asie en 6ème latine. Mais en 5ème latine, le cours serait divisé en deux : une partie serait consacrée à la géographie ancienne de la Palestine (en rapport avec la Bible), une partie à la géographie moderne avec l'Europe Centrale et l'Afrique. La 4ème latine fut divisée en géographie ancienne de la Grèce et de Rome et la géographie moderne de l'Europe du Sud et de l'Amérique. La 3ème latine étudiait la géographie du Moyen-Age et l'Océanie et la classe de poésie la cosmographie. (152)

Les Dispositions pour l'enseignement de 1870 voulurent améliorer l'enseignement de la géographie : un atlas à l'usage des élèves fut adopté et des professeurs particuliers furent

affectés à l'enseignement de la géographie. En 1874, l'usage intensif de l'Atlas, plus parlant aux yeux, fut recommandé et en 1875, toutes les classes se virent attribuer de bonnes cartes murales de géographie. Parfois ces cartes étaient des rouleaux accrochés en haut du tableau noir. (153) En 1902 enfin, le programme fut réorganisé sur six ans. Les cours de géographie ancienne passaient en 6ème et 5ème latines pour être utiles le plus rapidement possible. La 6ème latine s'intéressait à la géographie ancienne de l'Orient et de la Grèce et à la nomenclature géographique générale de l'Europe et de la Belgique. La 5ème étudiait l'Italie et l'Empire romain et en géographie moderne l'Asie et l'Océanie. Ensuite, la 4ème latine s'occupait de l'Amérique, de l'Afrique et particulièrement du Congo, la 3ème latine de l'Europe, la poésie et la rhétorique de la géographie physique et politique de la Belgique et de la cosmographie. (154)

Le cours de géographie n'était pas très important pour l'appréciation générale d'un élève ; il n'avait pas non plus de très grandes ambitions. Comme l'histoire, la géographie était essentiellement un exercice de mémoire et un élément de culture générale (explications des causes et des effets des phénomènes géographiques). (155) Mais plusieurs jésuites éminents considéraient ce cours comme une récréation qu'il fallait égayer par des récits de voyages, des anecdotes. (156) C'est seulement dans le programme de 1902 que la Compagnie envisagea de renforcer la formation géographique des enseignants et d'accroître l'importance et le sérieux des compositions de géographie. (157)

L'enseignement de la géographie comme celui de l'histoire était purement magistral et, contrairement à l'histoire, la géographie n'était presque jamais traitée dans les compositions et académies littéraires (sauf quelques rares récits de voyage). Le seul type d'exercices pratiques demandés aux élèves en géographie était le remplissage de mémoire de cartes muettes et le tracé, toujours de mémoire, du cours d'un fleuve ou d'une frontière. (158) Grâce à l'adoption d'atlas pour élèves puis de cartes murales, l'enseignement magistral de la géographie devint un peu plus parlant à partir de 1870. (159) Mais en 1902 encore, l'ambition de la Compagnie était très limitée à propos de la géographie et visait seulement la description de faits ou de phénomènes. (160)

Contrairement aux manuels d'histoire, les livres de géographie eurent à subir assez peu de changements. La qualité scientifique des manuels d'Ansart présents vers 1835 leur valurent de rester en place jusqu'en 1875, date à laquelle les livres du F.Alexis (des Frères des Ecoles chrétiennes) furent adoptés, et ce, jusqu'en 1914. (161) On peut toutefois noter l'accroissement du nombre de cartes dans les différentes éditions de ces manuels et la meilleure connaissance des réalités asiatiques et africaines. A partir de 1890, la place du Congo et de l'Afrique centrale prend d'ailleurs une extension considérable au sein du cours de 4ème latine. Plusieurs académies littéraires traiteront d'ailleurs de l'expansion coloniale belge. (162)

Même si son horaire fut augmenté à la fin du XIXè s., le cours de géographie resta un cours secondaire. Cependant, il faut noter qu'il était présent dans le programme dès 1835 et que jamais il ne fut remis en cause par la suite. La géographie était un "accessoire" mais cet accessoire fut toujours jugé nécessaire à la formation d'un latiniste.

La situation des mathématiques est assez particulière puisque ce cours était le premier des «accessoires» dans les années 1830 et qu'il accéda rapidement au rang de cours principal. Favorisée par les exigences de l'examen d'élève universitaire, l'importance du cours était au contraire réduite au maximum par la Compagnie qui craignait qu'un enseignement trop poussé

des mathématiques ne dénature la section latine. (163) Au début du XXè s. cependant, l'importance des mathématiques et des sciences fut reconnue par la Compagnie qui voyait un nombre croissant de latinistes opter pour la section scientifique et des professions où les mathématiques étaient primordiales. (164)

Les progrès et les reculs de l'horaire et du programme de mathématiques s'expliquent jusqu'en 1890 par les exigences du jury du gouvernement. Avant 1849, le cours de mathématiques ne comprend que deux heures par semaine. Son programme se limite à l'arithmétique, l'algèbre et une partie de la géométrie. Si des élèves éprouvent trop de difficultés à suivre le programme normal, ils peuvent suivre le programme de l'année précédente moyennant une petite régression dans la moyenne de leurs points. (165) Malgré une révision de la *Ratio Studiorum* en 1832 favorable aux mathématiques, le cours est considéré comme un accessoire que l'on peut sacrifier si c'est nécessaire. (166) L'examen d'élève universitaire vint transformer cet état de chose. Les élèves du collège montrèrent des faiblesses en mathématiques que le P. Bossue, membre du jury, considérait comme *«normales vue l'état de notre enseignement».* (167)

Immédiatement après, le cours de mathématiques se vit attribuer trois heures de cours par semaine et même quatre en rhétorique. La géométrie plane, la géométrie à trois dimensions et la trigonométrie furent ajoutées au programme. Désormais des professeurs jésuites ou laïcs spécialement formés s'occuperont du cours de mathématiques. (168) Le choc fut rude pour les latinistes assez réfractaires aux mathématiques. Les jésuites essayèrent de tout faire pour adoucir cette épreuve. Le cours de mathématiques devint très gradué, on essaya de le rendre aussi simple et aussi concret que possible, les répétitions et les exercices furent multipliés. Les jésuites essayèrent même de dispenser les élèves les plus faibles des parties les plus difficiles de la matière. (169)

A la grande joie des latinistes, l'examen d'élève universitaire fut supprimé en 1857 et l'épreuve de gradué en lettres, instituée en 1860 insistait moins sur les mathématiques. On en revint à l'ancien programme et à l'ancien horaire. (170) Au collège Saint-Michel, un cours facultatif de mathématiques spéciales d'une heure par semaine fut institué tout au long des six années d'humanités pour ceux qui se destinaient à des études scientifiques. On y retrouvait la géométrie plane et à trois dimensions et la trigonométrie. Un professeur spécialement compétent donnait ce cours. (171) Cette solution permit d'alléger l'horaire des trois-quarts des élèves qui étaient «dégoûtés» par le programme imposé en 1849 et qui éprouvaient de grandes difficultés à suivre. Le cours commun simplifié pouvait être revu plusieurs fois, de nombreux exercices le rendaient plus concret, ce qui était utile pour les élèves et même pour les professeurs religieux peu formés à l'enseignement des mathématiques. Avec ce programme minimum, toute la matière pouvait être vue en détail. Les autres collèges de la province qui n'arrivaient pas à étudier toute la matière prévue et à inculquer des notions précises à leurs élèves adoptèrent le système de Saint-Michel en 1868. (172)

En 1877, certains PP. essayèrent de réduire encore la place des mathématiques avec l'aval des savants de la nouvelle *Société scientifique de Bruxelles*, qui estimaient le programme trop chargé pour des latinistes. L'épreuve du gouvernement n'étant plus là pour sanctionner l'assimilation de la matière de ce cours par les élèves, de nombreux exercices et applications furent supprimés dans le programme. (173) La rédaction des *Dispositions pour l'enseignement* de 1885 opposa ceux qui considéraient les mathématiques comme un accessoire comparable à l'histoire et à la géographie à ceux qui soulignaient l'importance croissante des professions scientifiques. Ceux-ci eurent finalement une petite satisfaction : le programme de géométrie

fut un peu renforcé, le cours passa de deux heures à deux heures un quart par semaine. (174) A Bruxelles, le cours spécial de mathématiques, disparu en 1875 avec la section scientifique, réapparut en 1885 mais il était cette fois limité à la poésie et à la rhétorique pour préparer le cours scientifique spécial et/ou la candidature en sciences naturelles. Dans presque tous les autres collèges, des tentatives éphémères d'ouverture de sections scientifiques spéciales pourront être observées à la fin du XIXè et au début du
XXè s..

En 1890, ce gouvernement allait renforcer le programme de mathématiques de rhétorique en réintroduisant la géométrie à trois dimensions dans les prérequis pour l'homologation des diplômes du secondaire. L'horaire des mathématiques passa désormais à deux heures et demi par semaine pendant les six années d'humanités. (175) Le P. de Wouters, chargé en 1891 d'une étude sur l'enseignement des mathématiques, reprit en fait des conseils déjà évoqués. Il fallait s'adapter à l'intelligence moyenne de la classe, répéter souvent les notions, être le plus concret possible. C'est en allant très lentement que l'on pourrait doucement inculquer le goût de la science aux élèves. Le P. de Wouters reconnaissait cependant que les professeurs jésuites n'étaient généralement pas formés pour enseigner convenablement les mathématiques. La plupart du temps, les élèves, les uns après les autres, abandonnaient intellectuellement la matière et se mettaient d'accord pour répondre en groupe par un «on ne suit plus». (176) En 1896, la Compagnie décida de renforcer les leçons de mathématiques dispensées aux scolastiques au sein des noviciats de Tronchiennes (Drongen) et d'Arlon. Ces leçons comporteraient un aspect de formation à la méthode d'enseignement des mathématiques pour des adolescents. (177)

La volonté d'améliorer la formation de mathématiques des élèves et des professeurs venait cette fois du sein même de la Compagnie. *Les Dispositions pour l'enseignement* de 1904 constataient cependant l'impossibilité d'inculquer des connaissances sérieuses dans toutes les branches, devant la multiplication des matières et l'extension des programmes. Il était essentiel de sauvegarder l'apprentissage des habitudes de travail et de réflexion, d'ordre et d'initiative personnelle acquises essentiellement au sein des trois cours de latin, de grec et de français. Le cours de mathématiques ne connut donc pas de nouveau changement avant la fin de la période étudiée mais pour satisfaire le nouvel engouement des parents et des élèves pour les matières scientifiques, le cours de mathématiques spéciales de rhétorique avait été renforcé de même que la physique et la chimie. (178)

Les finalités du cours de mathématiques ont été assez variables. Avant 1850, les trois premières années d'humanités comptaient de nombreux élèves qui se destinaient aux professions commerciales et administratives. Le cours de mathématiques essayait de leur donner un bagage technique : la 6ème latine approfondissait les quatre opérations fondamentales avec des nombres entiers et décimaux, la 5ème latine leur apprenait le calcul de fractions, l'emploi des pourcentages, des règles d'intérêt, d'escompte. La 4ème latine avait un aspect très commercial : l'essentiel du cours était consacré aux applications commerciales pratiques (la comptabilité). (179) Grâce aux créations de sections professionnelles dans les années 1840-1850, cet aspect fut atténué mais il ne disparut pas de la réalité des trois premières classes latines.

Avant 1849, les trois classes supérieures utilisaient les mathématiques comme outil de réflexion abstraite et de formation générale de l'esprit. En fait, les insuffisances des élèves en mathématiques n'étaient pas considérées d'un œil très sévère et le programme n'était pas très poussé (ainsi on n'abordait les équations du second degré qu'en rhétorique). (180) De 1849 à

1857, de 1861 à 1876 et après 1890, le renforcement du programme de mathématiques a surtout une finalité : répondre aux exigences imposées par le gouvernement. L'apparition d'une section scientifique à Bruxelles en 1860 créa cependant une nouvelle motivation dans les classes supérieures. L'entrée à l'Ecole Royale Militaire et dans d'autres écoles supérieures poussa les jésuites à proposer à certains élèves la possibilité d'approfondir leur formation mathématique. C'est ainsi qu'apparurent ces cours spéciaux de mathématiques en 1863. (181) Mais pour les autres élèves, dont la répugnance envers ce cours était manifeste, le programme de mathématiques ne fut pas beaucoup renforcé jusqu'en 1914.

Bien que le cours de mathématiques ait été assez important (4 concours par an, environ 15% des points attribués), les méthodes d'enseignement étaient déplorables vers 1840. (182) Des professeurs titulaires, généralement habitués à l'étude des langues anciennes et presque pas formés à l'enseignement des mathématiques, faisaient des exposés magistraux complètement inspirés de leurs manuels. Ces exposés n'éclairaient que fort peu des élèves naturellement réfractaires à cette matière. (183) L'accroissement du programme et la perspective des examens de l'Etat amenèrent la Compagnie à modifier son enseignement. Des professeurs particuliers donnèrent le cours de mathématiques et ils furent obligés de vérifier l'assimilation des notions principales enseignées pour que leurs élèves aient une chance de réussir leur examen. Cette impulsion donnée en 1849 conduisit la Compagnie à affiner ses méthodes : multiplier les exercices oraux et écrits, répéter les notions-clés, vérifier la compréhension de celles-ci. Ces exigences devaient théoriquement être appliquées par les professeurs de mathématiques, mais c'était beaucoup leur demander alors qu'ils n'avaient pas reçu eux-mêmes de formation pédagogique spécifique pour cette branche. (184) En 1896, cette lacune dans la formation commença à être comblée mais le cours de mathématiques était d'ores et déjà devenu l'un des cours où les élèves prenaient une part très active. (185) C'était en quelque sorte la réussite de la transposition des exercices de *praelectio* latine appliquée aux équations mathématiques.

Cette volonté de rendre le cours de mathématiques plus clair, plus simple, et de l'illustrer par des graphiques et de multiples exercices, se traduisit dans la présentation et la structure des manuels adoptés après 1855. Les livres utilisés par les différents collèges de la Compagnie furent unifiés dès 1852 mais il faut noter que les PP. jésuites ne rédigèrent que peu de manuels de mathématiques par rapport à ce qu'ils firent pour les langues anciennes. (186)

L'évolution globale du cours de mathématiques présente une promotion lente mais continue de cette matière, qui se traduit dans les horaires, dans les points attribués et dans la considération générale des élèves, des parents et des professeurs. Comme pour l'histoire, les mathématiques, jadis ancien «accessoire», sont devenues un cours à part entière. La Compagnie a progressivement accepté de reconnaître son importance, d'élaborer pour lui des méthodes didactiques et des manuels efficaces et de former des jeunes religieux à l'enseignement des mathématiques et des sciences.

Les sciences, dont l'étude était envisagée par la *Ratio* de 1832, n'apparurent qu'en 1849 dans le programme de la section latine. Le cours de physique était imposé par le programme d'examen d'élève universitaire et ne disposait que d'une heure par semaine en classe de rhétorique. Le cours portait sur les propriétés hydrodynamiques et aérodynamiques des corps solides, sur la chaleur, la lumière et l'électricité. En 1857, ce cours disparut avec l'examen de l'Etat. (187)

Les *Dispositions pour l'enseignement* de 1870 rétablirent un cours de physique en rhétorique pour prendre dans cette classe la place occupée par les cours de géographie ou de cosmographie de la 6ème latine jusqu'en poésie. Le programme de cours reprenait celui de 1849. On y avait toutefois ajouté l'acoustique. (188) En 1896, la physique fut désormais enseignée en poésie et en rhétorique et on pouvait ajouter au programme l'étude de l'électro-magnétisme, de l'induction et des éléments de la physique des métaux. (189) En 1903, enfin, le cours de physique fit son entrée en 3ème et 4ème latine. Mais, à part des éléments d'optique, aucune autre matière nouvelle ne fut introduite alors dans le programme mais celui-ci put ainsi être plus approfondi. (190)

La chimie pénétra également en 1903 dans le programme de la classe de rhétorique. Son programme était chargé : il comprenait la nomenclature générale de la chimie, la chimie des métaux, la thermochimie et la chimie atomique. (191) De 1849 à 1903, l'horaire des sciences expérimentales avait ainsi été multiplié par cinq. (192)

L'enseignement de ces sciences en section latine bénéficia de l'expérience des sections professionnelles créées dans certains collèges et, particulièrement, des compétences des professeurs de celles-ci et du matériel des cabinets de physique et de chimie installés dans les écoles des jésuites. Le cours magistral des professeurs pouvait être illustré par des expériences et par la présentation des collections de ces cabinets. La physique et la chimie disposaient de trois concours dans chaque année où elles étaient présentes. L'étude de ces matières, longtemps négligée par les jésuites, répondait pourtant à une préoccupation de la *Ratio Studiorum* rédigée en 1832 sous la direction du P. Général Rothaan, qui préconisait l'étude des sciences dans les classes supérieures de la section latine. (193)

L'évolution générale des programmes de la province au XIXè conduisit les cours «accessoires» à devenir indépendants des cours principaux aux points de vue des contenus, des finalités et des méthodes d'enseignement. Ces cours accessoires augmentèrent leur importance relative, et parfois considérablement, au sein de l'ensemble des matières enseignées dans la section latine. Le cours de mathématiques quittera dès 1850 le groupe des accessoires pour accéder au rang de cours principal.

5. Les langues modernes

Parmi les langues modernes, il faut distinguer d'une part le flamand et, d'autre part, l'anglais, l'allemand et l'espagnol (enseigné seulement pendant quelques années). Du fait de l'évolution générale de la Belgique, le flamand vit son importance s'accroître sans cesse et devint une branche principale, alors que les autres langues restaient des cours facultatifs de seconde zone. La «Question flamande» finira par bouleverser profondément la structure des collèges au début du XXè s., elle sera longuement traitée plus loin dans ce chapitre. Pour connaître la place du flamand dans les collèges en général et dans les classes en particulier, nous renvoyons donc le lecteur à cette partie de chapitre. (194)

L'étude des autres langues modernes doit commencer par un cas particulier : celui du cours d'allemand à Verviers. En effet, même si la Belgique ne possède pas encore à cette époque la région dite des «cantons de l'Est», la place de l'allemand au collège Saint-François-Xavier s'apparente assez fortement à celle d'une «seconde langue nationale» et, par conséquent, cet idiome recevra un traitement qui ne peut se comparer qu'à celui dont bénéficiera le flamand dans les instituts wallons et bruxellois des jésuites.

En 1857, le collège de Verviers commença par organiser des cours de langue facultatifs pour sa section latine comme pour sa section professionnelle : seuls l'allemand et l'anglais étaient enseignés alors que le flamand était exclu. Il existait déjà une différence entre l'allemand et l'anglais. Si ce dernier idiome ne bénéficiait que de deux cours (inférieur et supérieur), la langue de Goethe s'enseignait selon un cycle de quatre niveaux jusqu'en 1864. Après quoi, les cours d'allemand «retombèrent» à trois ans mais les jésuites mirent sur pied un *Deutscher cursus* donné en allemand pour des germanophones ou pour des élèves très avancés dans la connaissance de cette langue. Ce *Deutscher cursus* disparut cependant après 1872. (195)

Jusqu'au vote de la loi de 1890, les latinistes continuèrent à bénéficier d'un régime facultatif de cours de langues. Ils étaient cependant très nombreux à choisir le cours d'allemand. L'Etat belge imposa ensuite – et les jésuites acceptèrent de le suivre – une connaissance minimale de la deuxième langue nationale. Les Verviétois découvrirent donc avec surprise et, bientôt avec mauvaise volonté, la langue de Vondel pendant les quatre dernières années du cycle d'humanités gréco-latines. (196) C'était en effet une nouvelle contrainte et elle semblait absurde à des habitants d'un arrondissement si proche de l'Allemagne. Les Liégeois, pourtant voisins des Limbourg belge et hollandais, partageaient les mêmes sentiments. Le public de ces collèges opposèrent donc une résistance passive au flamand mais en proposant l'institution d'un cours obligatoire d'allemand et non pas le retour à un régime facultatif comme il en existait un auparavant. En 1910, ils eurent gain de cause : le flamand obligatoire fut remplacé par de l'allemand obligatoire. Les collèges des jésuites de la province de Liège se distinguèrent donc non seulement des écoles de Flandre et de Bruxelles mais aussi de leurs consœurs des autres provinces wallonnes. (197)

HORAIRE DES COURS DE LANGUES MODERNES DANS LA SECTION LATINE DU COLLEGE DE VERVIERS (1857-1914).

CLASSE	1857-1862	1863	1865	1872
7ème latine	Un cours inférieur et un cours supérieur facultatifs, Puis une 3ème année en 1861, puis 4ème année en 1862.	Quatre années et un *Deutscher cursus*	Trois années d'allemand facultatifs à raison de 2 heures/semaine et un *Deutscher cursus*	Plus de *Deutscher Cursus*
6ème latine				
5ème latine				
4ème latine				
3ème latine				
Poésie				
Rhétorique				

CLASSE	1891-1892	1895-1896 à 1910	1910-1914
6ème latine	Début du processus d'introduction d'un cours de flamand obligatoire (terminé en 1895-1896)	Langues facultatives (2h)	L'allemand devient seule langue moderne obligatoire à Liège et à Verviers 2h/semaine
5ème latine		Langues facultatives (2h)	2h/semaine
4ème latine		2h flamand (anglais et allemand facultatifs : cours de 2h/semaine)	2h/semaine
3ème latine		2h flamand (anglais et allemand facultatifs 2h/semaine)	2h/semaine

Poésie		2h flamand (anglais et allemand facultatifs 2h/semaine)	2h/semaine
Rhétorique		2h flamand (anglais et allemand facultatifs 2h/semaine)	2h/semaine

Le programme des cours facultatifs d'anglais et d'allemand (en dehors de Verviers) connut beaucoup moins de transformations. Comme pour le flamand, le programme vers 1840 consistait dans l'apprentissage des préceptes grammaticaux élémentaires et dans la traduction de fables et des petites histoires. (198) Dès 1842, des grammaires rédigées en anglais et en allemand sont adoptées ainsi que les *Lessons of English literature in prose and poetry selected by J.B. Van Derker, s.j.*, sorte de *Modèles français* de textes anglais. L'accent semble être mis moins sur la connaissance de la langue que sur l'éveil à la littérature étrangère. Walter Scott motive facilement les élèves au départ, on peut passer ensuite à Daniel Defoë (*Robinson Crusoë*) , à Milton et son *Paradis perdu* pour finir par des extraits de Shakespeare. De même en allemand, on étudie dans la division supérieure du cours d'abord Goethe ou Schiller. (199)

A la fin du XIXè s., les objectifs pratiques des cours d'anglais et d'allemand seront presque aussi limités, malgré l'essai de l'introduction de plus nombreux exercices et de méthodes actives. En 1896, le but de la division supérieure du cours d'allemand est de construire des phrases correctes, de savoir-faire un petit récit et de tenir une conversation simple avec une prononciation correcte. Le cours d'anglais est un peu plus ambitieux : l'élève de division supérieure pourra faire une narration détaillée d'un événement, soutenir un dialogue d'un certain niveau et même composer une petite harangue ou un poème. Les auteurs anglais classiques ont vu s'adjoindre Dickens, Fenimore Cooper, le cardinal Newman et Washington Irving. (200)

Les méthodes utilisées pour l'enseignement des langues modernes seront toutes dérivées à l'origine de la *praelectio* latine : lecture d'un passage d'auteur, explication de son sens global par le maître, traduction et justification du passage, de sa construction, de sa grammaire par les élèves et enfin commentaires divers. Cette méthode classique avait fait ses preuves pour comprendre un auteur et pour mener un exercice de version en latin et en grec mais les langues modernes demandaient aussi la maîtrise active de la langue. Le flamand, en particulier, devenait indispensable dans la vie professionnelle, même pour des latinistes, à partir de 1875 -1880. (201)

A côté de la méthode de *praelectio* toujours valable pour les exercices de version et d'analyse littéraire, la Compagnie se préoccupa à partir de 1890 de multiplier les exercices où les élèves prenaient une part active. Les programmes de 1902 et 1904 parlent désormais de méthode intuitive pour assimiler les règles d'orthographe, de syntaxe et de construction. (202) Comme nous l'avons dit, la province belge envisagea à plusieurs reprises de rendre obligatoire une seconde langue mais ces projets n'eurent pas de suite avant 1905. Les méthodes actives et intuitives furent partiellement appliquées à l'anglais et à l'allemand que beaucoup d'administrations et de firmes commerciales appréciaient de plus en plus dans le bagage de leur personnel. Par exemple, le collège de Bruxelles avait en 1901 la fâcheuse réputation au sein des ministères de très mal préparer ses élèves à la maîtrise des langues modernes. (203)

La Compagnie de Jésus dut innover en matière de manuels scolaires comme elle l'avait fait pour trouver une méthode efficace d'enseignement. Le cours de langue flamande vers 1840 essayait d'inculquer quelques éléments de base de la langue et de fournir une certaine culture littéraire aux élèves qui choisissaient ce cours. Tout reposait sur la grammaire archaïque de F. Bon et sur des textes vieillots du XVIIè et du XVIIIè siècles. (204) L'extension de l'importance du flamand permit de créer des livres d'exercices sans cesse revus et réédités pour répondre aux besoins des enseignants. Après l'introduction de cours obligatoires de flamand en 1879, le flamand fut l'objet d'autant sinon de plus de sollicitude que le latin, le grec ou le français. A l'opposé, l'anglais et l'allemand n'étaient pas très gâtés : le cours d'anglais utilisait toujours en 1905 le recueil de textes du P.Van Derker datant de 1842. (205)

6. Des cours communs aux trois sections (gymnastique, solfège, musique, chant, dessin)

Les cours qui s'enseignaient de manière identique dans toutes les sections étaient toujours désignés sous le titre «arts d'agrément». Il existait cependant une exception : le cours de doctrine chrétienne. Nous étudierons d'abord cet important cours de doctrine chrétienne avant d'aborder la gymnastique, la musique, le dessin et la calligraphie.

Le cours de doctrine chrétienne n'est pas séparable de toutes les activités religieuses qui faisaient l'âme de l'enseignement du collège. On peut rappeler la prière avant le commencement de chaque cours, la messe obligatoire quotidienne au collège (y compris le dimanche), les retraites religieuses annuelles pour chaque classe, les pèlerinages et les multiples fêtes religieuses plus ou moins importantes qui rythmaient la vie scolaire. (206) Le cours de doctrine chrétienne était en fait l'occasion d'un enseignement plus systématique et, comme son nom l'indique, d'une explication doctrinale de l'enseignement de l'Eglise.

Pendant toute la période étudiée, le cours s'appuyait sur les catéchismes en usage dans les diocèses. Ceux-ci furent adoptés par les jésuites dès leur installation. (207) Les jésuites belges ne cherchèrent pas des sources de conflit avec la hiérarchie épiscopale alors qu'en France ils refusèrent assez longtemps les catéchismes épiscopaux pour garder le catéchisme jésuite écrit par saint Pierre Canisius. (208) L'enseignement du catéchisme évolua très peu au cours de la période étudiée. La seule réforme importante intervint en 1878 lorsque l'enseignement du catéchisme fut complété pendant les deux dernières années des sections latine et professionnelle par un cours d'apologétique.

Le programme d'instruction religieuse de la dernière année de préparatoire (ou, selon le point de vue, de 1ère année d'études latines) était très chargé : il comprenait l'explication des sacrements de l'Eucharistie et de pénitences en prévision de la communion solennelle ainsi qu'une première explication littérale des Commandements de Dieu. Les catéchistes ne disposaient cependant en 7ème préparatoire que de deux heures par semaine. (209) Les classes primaires réservaient comme les classes du secondaire un temps d'instruction religieuse de trois-quarts d'heure le samedi et de trois-quarts d'heure le dimanche. Mais contrairement aux classes du secondaire, elles y ajoutaient d'autres heures en semaine : par exemple, une demi-heure le vendredi en 7ème. (210)

Dans toutes les classes primaires et secondaires, le catéchisme était enseigné par des pères profès, c'est-à-dire des pères qui avaient prononcé leurs vœux définitifs, dans un souci d'éviter toute erreur d'enseignement. Les classes du secondaire ne disposaient donc que de deux fois trois-quarts d'heure. Le cours du samedi comprenait obligatoirement l'explication de l'Evangile du lendemain. (211) Les cours de 6ème et 5ème latine étudiaient l'histoire de l'Ancien

Testament et insistaient en 6ème latine sur le symbole de la Foi, en 5ème latine sur le symbole du Messie. La 4ème latine passait à l'explication du Nouveau Testament jusqu'à la fin de la vie publique du Christ et la 3ème latine étudiait la Passion et les Actes des Apôtres. En 3ème latine, une réflexion théorique était enseignée sur le sens de la Passion et de la Mission des Apôtres. (212)

En poésie et en rhétorique, le cours de doctrine chrétienne connut de notables changements. Jusqu'en 1878, on étudiait une nouvelle fois les Commandements de Dieu et de l'Eglise, en poésie ; les Sacrements, l'Unité de Dieu et ses attributs en rhétorique. (213) Si cet enseignement devait suffire à de jeunes chrétiens, il n'était plus adapté pour réfuter valablement les attaques contre la religion, l'Eglise, le pape, les mœurs. Dans les villes, les adversaires de l'Eglise étaient nombreux et multiples. En 1878, la Compagnie réorienta son enseignement dans les deux classes supérieures vers l'apologie catholique. *«On insistera sur les hérésies, sur les atteintes aux bonnes mœurs, sur les attaques de l'esprit du siècle».* (214) *Le cours abrégé de religion. La Vérité catholique contre les hérétiques* écrit par le P.Schouppe fut introduit dans les deux classes. (215) Le cours fut rebaptisé cours de religion et, en 1885, on prescrivit de ne pas fixer de programme trop rigide pour les deux classes supérieures afin de pouvoir modifier le cours si les circonstances l'exigeaient. Deux tiers des points du cours de religion furent attribués à l'apologie. (216)

En rhétorique, outre l'apologie et le catéchisme traditionnel, un exposé sur la morale et la nature des lois fut introduit en 1881. (217) En 1896, le cours du P. Schouppe fut remplacé par *Le cours d'Apologie* des PP.W. Devivier et L.Peeters. (218) La Compagnie avait décidé depuis 1878 de reprendre en main la rédaction des manuels et l'enseignement de la religion dans les deux années terminales. Cependant rien ne laisse supposer que les évêques aient avancé quelque objection à l'égard de cette réforme.

Nous avons parlé de cours de doctrine chrétienne dans le secondaire en utilisant le nom des classes latines pour rythmer la progression du cours. En fait, cette progression était parfaitement identique dans les classes correspondantes de la section professionnelle.
Dans les différentes sections des collèges, le cours de doctrine chrétienne était sanctionné par trois concours par an, son importance était de +/- 10% des points attribués dans chaque section mais il était absolument nécessaire de réussir cette matière pour passer dans la classe supérieure. (219) De nombreux jésuites insistent sur le fait que le cours de religion est le cours le plus important dans un collège jésuite, même avant le latin. (220) La méthode d'enseignement n'évolua pas. Elle consistait dans le cycle inférieur en un cours magistral accompagné de mémorisation et de récitation la plus fidèle possible. La Compagnie essayait cependant de rendre ce cours magistral le plus valable possible. Pour enseigner dans les classes supérieures on choisissait toujours de très bons théologiens et de fins orateurs. La plupart du temps, le catéchiste du samedi n'était pas celui du dimanche afin d'enrichir le cours par deux styles et deux approches complémentaires. (221)

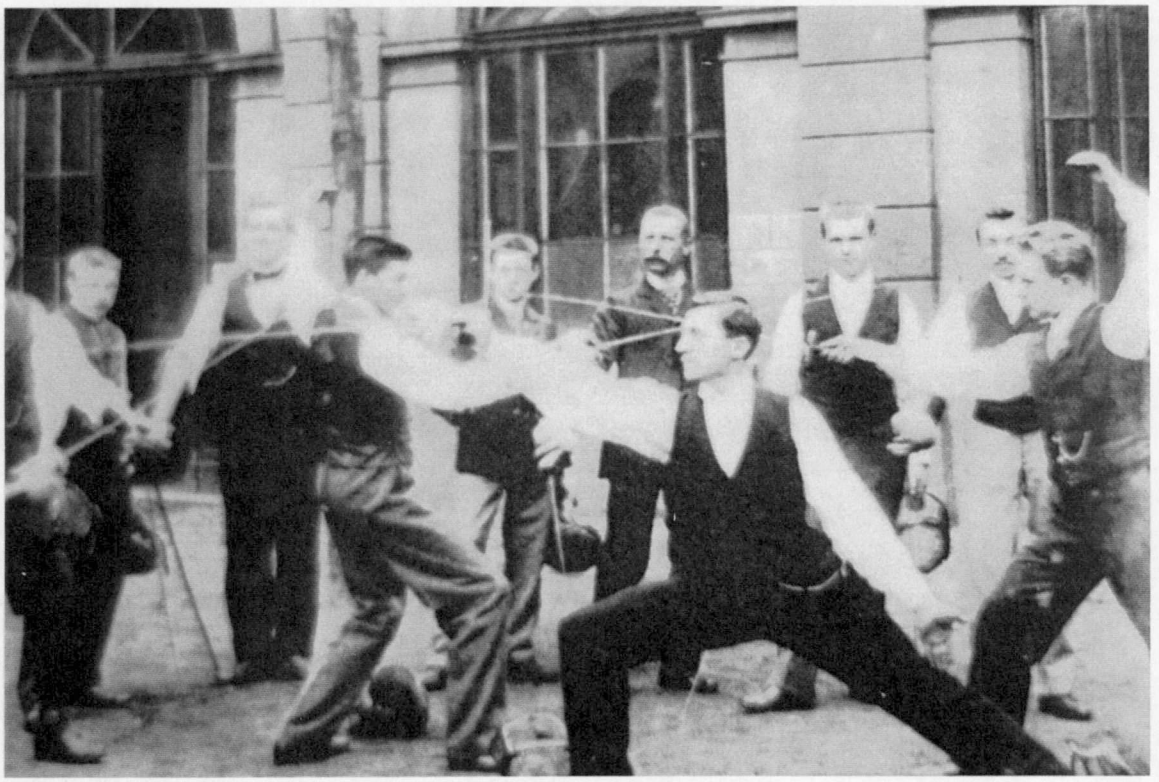
L'enseignement doctrinal était, nous l'avons dit complété par de multiples activités religieuses mais il faut retenir pour terminer les discours prononcés par de nombreux ecclésiastiques en visite. De telles interventions survenaient au moins deux ou trois fois par an. Citons les discours de tous les nonces en poste à Bruxelles, de tous les archevêques de Malines, de pratiquement tous les évêques de Gand, de Tournai ou de Liège ou de leurs auxiliaires, de prélats étrangers et de nombreux missionnaires. (222)

Quelques «arts d'agrément» étaient aussi proposés à tous les élèves des collèges. Nous

Avant l'apparition des cours «d'arts d'agrément» consacrés à l'éducation physique, les collèges jésuites entretenaient une tradition de promotion des exercices physiques par de grands jeux plus ou moins guerriers comme le «jeu des boucliers» (et des balles). «Petits» élèves d'Alost (1898-1899).



Les premiers cours d'éducation physique, d'équitation ou, comme ici, d'escrime furent introduits dès les années 1830 mais ils étaient payants et purement facultatifs. Escrimeurs d'Alost avec leur maître d'armes (fin XIXè s.).



commencerons par la gymnastique et la musique qui furent au moins rendues obligatoires en section préparatoires après 1885.

Dés 1838, l'évêque de Namur insiste, d'une part, pour que le collège des jésuites de la ville accueille des externes et, d'autre part, pour qu'on y construise un gymnase (que les minervals des externes pourraient payer). Le P. Général Roothaan accorda assez facilement sa permission pour ce qui semble être le premier gymnase des collèges belges. (223) Pour les collèges qui nous concernent plus particulièrement, les *Litterae annuae* du Pensionnat Saint-Michel annoncent en 1846 : *«Cette année, la gymnastique a été introduite dans un grand local doté d'une grande variété d'instruments».* Dix-huit ans plus tard, le collège de Bruxelles fait de même : *« Pour satisfaire les parents, on a construit un gymnase proche des classes latines... ».* (224)

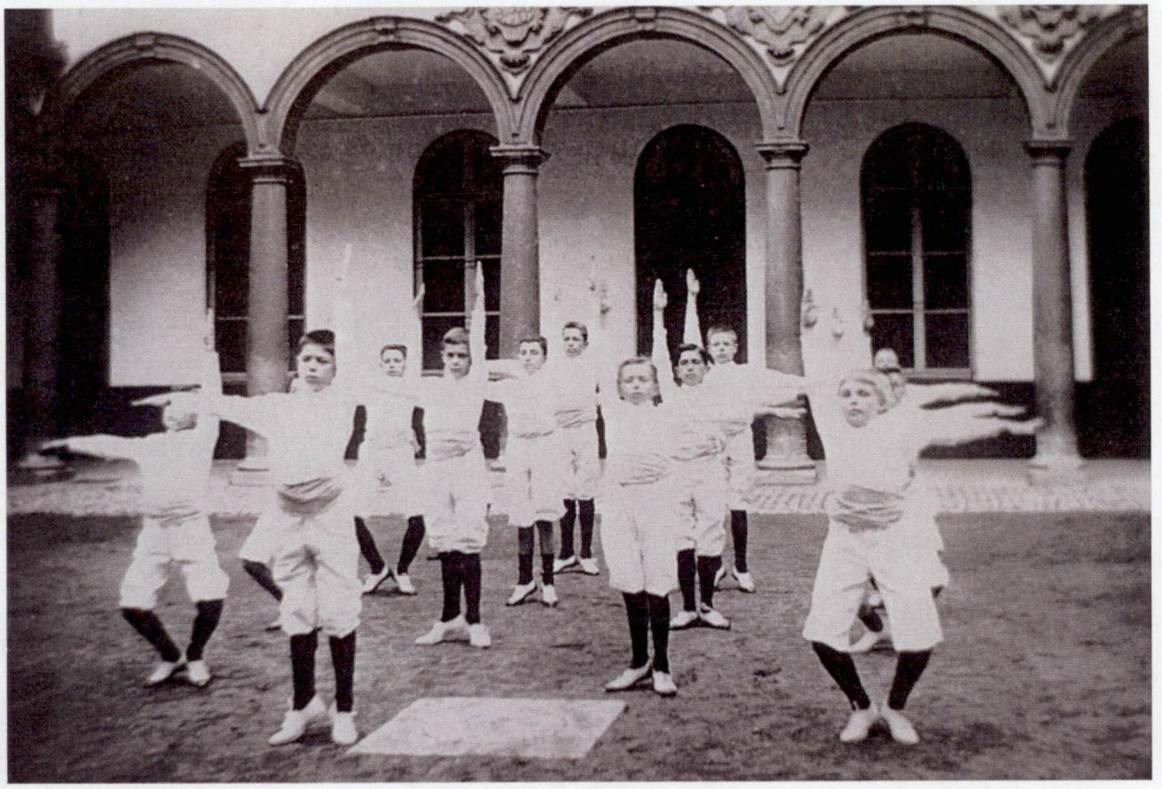


L'introduction de la gymnastique est considérée au départ par les jésuites comme la continuation d'une tradition de la Compagnie qui favorisait les jeux où la force physique était à l'honneur. (225) Les jeux de barres, de balle-chasseur et le jeu de paume avaient lieu au cours des récréations. (226) Les sorties vers les maisons de campagne permettaient aux enfants de pratiquer la natation, le canotage, la course à pied, le tir à l'arbalète, l'ascension de mât et autres exercices physiques. (227) Mais, sous la pression des parents, des gymnases couverts furent aménagés où la gymnastique proprement dite se pratiqua. Pour favoriser le développement physique des enfants, la gymnastique fut rendue obligatoire dans les classes préparatoires en 1885. (228) Pour les classes secondaires, la gymnastique était un art d'agrément qui n'avait pour les PP. absolument rien à voir avec un programme scolaire. Un minerval propre à la gymnastique existait (60 francs par an, à Bruxelles, en 1890). (229) A Bruxelles, par exemple, vingt-cinq élèves seulement, en 1887, étaient inscrits au gymnase. (230) Si la gymnastique resta pendant toute la période étudiée hors du programme scolaire proprement dit, on envisageait en 1902 de lui donner une cotation purement indicative dans les bulletins. (231) La mentalité des parents et de certains PP. évoluait dans un sens de plus en plus favorable à la gymnastique, discipline à part entière et non plus complément des jeux plus ou moins athlétiques des élèves. (232) Ainsi, le nouveau collège d'Etterbeek avait fait de grands frais pour se doter d'un grand gymnase bien équipé, d'une piscine, d'un terrain de football, de terrains de tennis et d'une esplanade permettant la course à pied. (233)

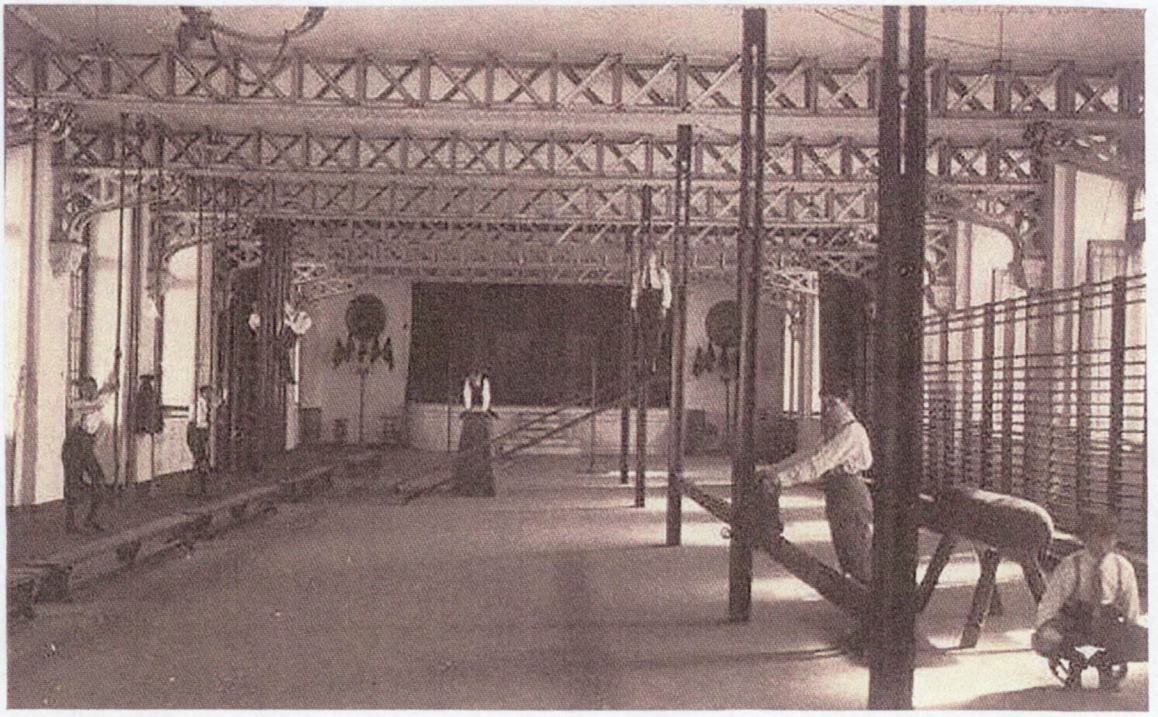
Cependant, quelles que soient la conception et l'importance qu'on accordait à la gymnastique et aux exercices physiques, la Compagnie de Jésus devança la plupart des établissements des autres réseaux dans l'ouverture de gymnases. La première méthode adoptée était la gymnastique allemande, bardée de multiples instruments parfois dangereux. Elle était enseignée par d'anciens militaires et son orientation était assez guerrière. (234) De nombreux exercices utilisaient un cheval empaillé pour simuler les sauts et mouvements des cavaliers. Les futurs officiers des classes terminales (et de la section scientifique bruxelloise) étaient particulièrement intéressés par cette formation préparatoire. (235) Vers la fin du XIXè s., on abandonna la méthode allemande, trop athlétique et trop rude, pour la gymnastique suédoise, plus appropriée au développement de jeunes adolescents. On espérait aussi élargir le public intéressé par des cours de gymnastique. (236)

Les pensionnats disposaient souvent d'une salle d'escrime. Les pensionnaires étaient encouragés à pratiquer la gymnastique jusqu'en 4ème année d'humanités en poésie, la gymnastique pouvait être remplacée par l'escrime et en rhétorique par l'escrime et l'équitation. Ces deux disciplines étaient très appréciées par les jeunes pensionnaires «aristocrates» et la menace d'interdiction de salle d'escrime ou de manège était un puissant moyen dissuasif au

Les cours de gymnastique furent ensuite rendus obligatoires pour les plus jeunes élèves mais sans qu'ils comptent en quoi que ce soit pour le passage de classe. A la gymnastique allemande succéda la gymnastique suédoise, moins rude pour de jeunes élèves. Démonstration de gymnastique suédoise par des élèves du collège Saint-Michel (cour de l'hôtel de Hornes, avant 1907).



Gymnase du collège de la rue des Ursulines après la reconstruction du «vieux collège» (après 1907). Espaliers, bancs, poutres, cordes, cheval d'arçons, «plint» sont flambant neufs. Une estrade décorée et des drapeaux complètent le décor du gymnase.



service des surveillants. (237)

En 1885, un cours de solfège d'une demi-heure par semaine fut rendu obligatoire pour les classes de préparatoire dans un souci de promouvoir l'éducation artistique des élèves en même temps que leur développement physique avec la gymnastique. Rien n'obligeait cependant les élèves à poursuivre ensuite leurs études musicales avec un instrument. (238) En fait, les classes de solfège et de musique avaient été créées dès les années 1830. Nous avons vu que les collèges recourront très vite aux services de six, sept ou huit professeurs de musique pour dispenser des leçons. Ces professeurs de musique furent les premiers enseignants laïcs employés par les jésuites mais ils ne faisaient cependant pas partie du cadre enseignant du collège. Les élèves pouvaient apprendre à jouer du piano, du violon, du violoncelle, de la flûte et de la clarinette. Les professeurs de musique faisaient montre de leur savoir-faire, entre autres occasions, au cours de la soirée de Sainte-Cécile qu'ils animaient de leurs instruments. (239) Dans plusieurs collèges, comme ceux d'Alost et de Turnhout, la maîtrise d'un instrument par les élèves permit de créer de véritables fanfares. Celles-ci, précédées de leur drapeau ou de l'étendard du collège, étaient bien évidemment un puissant signe de reconnaissance de la communauté scolaire mais aussi du «monde» catholique local. Le futur Premier ministre, Henry Carton de Wiart, participa, par exemple, aux sorties de la fanfare scolaire dans les défilés du «parti» où les collégiens-musiciens s'époumonaient à jouer un *Vlaamse Leeuw* le plus tonitruant possible. (240)

Les cours de chant eurent souvent une existence plus éphémère. A Bruxelles, le P. espagnol Gimeno avait entrepris en 1838 de monter une chorale d'élèves qui se produirait aux distributions de prix et pendant les cérémonies religieuses. Un cours facultatif de chant fut créé qui lui permit de recruter sa chorale. Celle-ci eut un grand succès au cours des fêtes et des cérémonies du collège et le *Journal de Bruxelles* souligna plusieurs fois sa qualité. Mais avec le départ du père Gimeno en 1849, la chorale et le cours de chant disparurent avec leur fondateur. Vers 1865, un professeur de musique enseigna le chant et le violon mais la chorale des élèves ne retrouva jamais le lustre de ses débuts. (241)

Dès les années 1830, des cours de dessin facultatifs furent créés pour les élèves des différents collèges. Souvent, les pensionnaires avaient droit à cette activité sans supplément de minerval alors qu'on demandait une participation financière pour les externes qui voulaient s'inscrire à ce cours. (242)

Le programme de ce cours comprenait habituellement le dessin de portrait, de paysages et le dessin linéaire exécuté au compas et à la règle utile pour les architectes et les géomètres. Parfois, on apprenait aussi le dessin animalier et de genre ainsi que les rudiments de la peinture à l'huile. (243) Les collèges consentirent souvent à des investissements assez substantiels pour «être à la hauteur de la situation». De vastes locaux bien éclairés étaient aménagés, ils possédaient toute une collection de bustes et de statues en plâtre, de cahiers de modèles et de peintures ainsi qu'une série de chevalets disposés en demi-cercle autour de l'élément à dessiner. (244) Le cours était dispensé tantôt uniquement par des religieux, tantôt par des jésuites et des laïcs. Le dessin était, avec la calligraphie, l'un des arts d'agrément qui bénéficiait d'un et même de plusieurs prix au sein du palmarès officiel de la distribution des prix. Ce cours était suivi par de nombreux pensionnaires qui disposaient de larges loisirs à occuper. (245)

Pour offrir un nouveau public au cours de dessin assez délaissé, les classes préparatoires furent incitées à fréquenter ce cours en 1885. (246) Comme pour la gymnastique et le solfège,

la Compagnie essayait de favoriser le développement de toutes les facultés de ses jeunes élèves. Les *Dispositions pour l'enseignement* de 1904 permirent aux recteurs de rendre le cours de dessin obligatoire pour les classes préparatoires et professionnelles. Dans la section professionnelle, le *Programme* de 1902 organisa un cours de dessin linéaire et industriel étalé sur six ans dans le but d'offrir un maximum de compétences techniques à ses élèves. Ce cours de dessin resta cependant facultatif dans certains collèges, non seulement pour les classes latines mais aussi pour les préparatoires et les professionnelles. (247)

Les cours facultatifs de calligraphie créée dans les années 1830 étaient eux aussi sanctionnés par deux prix dans les palmarès. (248) Le cours était essentiellement suivi par des élèves des pensionnats désireux d'acquérir la maîtrise de toutes les formes d'écriture «gracieuse». Avec l'escrime, l'équitation, la musique, le billard, la calligraphie faisait partie des accessoires utiles à l'éducation aristocratique. Les cours de calligraphie eurent tendance à disparaître. La province belge insista même à la fin du XIXè s. sur l'abandon de la calligraphie lente, difficile et fatigante pour l'enfant au profit d'une écriture «expédiée», rapide, claire et régulière. (249)

Conclusion

Les sections latines sont intangibles. Cette affirmation, qui pourrait aussi être une devise ou un idéal, doit être remise en cause. Certes, les jésuites ont réussi à maintenir l'essentiel : ces sections seront basées de 1831 à 1914 sur trois branches essentielles parmi lesquelles le latin fait figure de «grande sœur». Le type de formation humaniste basée sur l'émulation et le travail personnel a traversé le XIXè s.. La confiance des familles pendant quatre générations serait la preuve de la justesse de ce choix. Cependant, peut-on parler d'intangibilité face à la profondeur de certains changements ?

Les changements sensibles sont multiples. Les mathématiques et les sciences font une progression, qui est lente mais durable, profonde et irréversible. Le français, lui aussi, a connu un mouvement de promotion continu. Les branches les moins susceptibles de changements, comme les langues anciennes ou les «accessoires» historique ou géographique n'ont pas connu de modifications sensibles de leur horaire hebdomadaire mais la philosophie de ces cours a été nettement orientée vers une spécialisation scientifique rigoureuse et donc vers la sortie de l'époque de la rhétorique baroque et mythologique qui régnait dans les classes des anciennes provinces belges d'avant 1773.

Même dans les classes latines, les jésuites ont donc du se montrer des conservateurs réalistes, adaptant certains aspects de leur pratique pour sauver l'essentiel. Dans d'autres parties de ce chapitre, nous verrons que les gréco-latines furent aussi affectées par des événements que nous avons préféré traiter séparément comme la fameuse «Question flamande». Comme nous le verrons, en un peu plus de 80 ans, les collèges (de Flandre) ont changé deux fois de langue vernaculaire : de latinophones, ils sont devenus francophones puis bilingues (français-néerlandais). En 1914, certains d'entre eux sont presque prêts à passer à la flamandisation complète. Dans les établissements wallons et bruxellois, la deuxième langue nationale s'est aussi imposée comme une matière importante. La «querelle des Anciens et des Modernes» dans les cours de français ou la question du «Ver rongeur» levée par l'abbé Gaume dans les années 1850-1860 seront elles aussi abordées plus loin. Il faut néanmoins reconnaître que les modifications constatées dans la section latine ne sont que relativement légères face au cheminement erratique des sections professionnelles que nous allons maintenant aborder.

II. LA QUESTION DES «HUMANITES MODERNES » (1840-1914)

Avant d'entrer dans le détail de la problématique des études secondaires «modernes», rappelons quels collèges étaient concernés par l'existence de ces sections. Le collège de Bruxelles ouvrit des *Cours de français et de commerce* dès 1847. Sous différentes dénominations, ceux-ci existèrent sans interruption jusqu'au déclenchement de la Première Guerre et ce, aussi bien dans le «vieux» collège de la rue des Ursulines que dans le «nouveau» collège d'Etterbeek. Cette pérennité bruxelloise vaudra au collège Saint-Michel une place spéciale par rapport à d'autres établissements. (250)

A Verviers, en 1855, le collège Saint-François-Xavier fut ouvert à l'origine pour être essentiellement une école «industrielle». La section professionnelle exista donc avec une belle santé pendant des décennies. Cependant, on se rappellera que les jésuites décidèrent de supprimer ces classes et de ne laisser subsister que les humanités greco-latines en 1918. A Gand et à Mons, les professionnelles eurent une existence plus irrégulière : de 1853-1854 à 1889 et de 1905 à 1911, à Gand ; et de 1859 à 1914, à Mons. Alost n'ouvrit pour sa part que des classes d'humanités classiques et de primaires. (251)

En dehors des collèges retenus par ce travail, signalons que des sections professionnelles existèrent à Liège à partir de 1845, à Namur depuis 1846 et à Tournai à partir de 1872. L'Institut Saint-Ignace, d'Anvers, avant de s'orienter partiellement vers l'enseignement supérieur, fut à l'origine, en 1852, une école secondaire professionnelle. Plus tard, le collège Saint-Louis-en-l'île, ouvert par les jésuites liégeois en 1893, s'orienta vers un enseignement technique mais aussi scientifique et commercial. Au total, les élèves des sections dites «professionnelles» représentèrent 16,4 % des effectifs des écoles jésuites en 1857, 20,8 % en 1882 et 30,1 % en 1907. En chiffres absolus, la progression de ces sections est aussi impressionnante. Statistiquement, cet enseignement n'était donc pas négligeable chez les jésuites. Mais était-il négligé ? (252)

Les multiples organisations et réorganisations des sections «non-latines» constituent une longue histoire ponctuée par de nombreuses dénominations successives. Pour ne pas complètement nous noyer dans toutes ces marches et contremarches pédagogiques, il nous a paru indispensable de dégager une structure plus simple. En fait, à partir de ce qu'on peut retirer des documents de la Compagnie de Jésus mais aussi de sa pratique quotidienne au sein des collèges, il semble bien que cette filière ait oscillé entre les deux termes d'une seule alternative. Tentons de définir ces deux grandes voies possibles !

Le terme «humanités modernes», qui va être reconnu au début du XXè s. par les programmes de cours de la Compagnie de Jésus, était déjà implicitement accepté au milieu du XIXè s. par les PP. qui entendaient promouvoir les *Cours de français et de commerce*. Il résume assez bien l'idéal auquel ces sections pouvaient aspirer. En mettant les choses au mieux et en considérant que ces jésuites «modernistes» pouvaient réussir dans leur entreprise, quels objectifs ces classes devaient-elles atteindre ?

D'abord et avant tout, les effectifs devaient être suffisants pour assurer la survie de ces sections professionnelles. En particulier, les élèves devaient être assez nombreux pour permettre l'ouverture ou le maintien de la classe terminale, parfois appelée «rhétorique

française», qui dispensait bien évidemment l'enseignement le plus élaboré et qui ouvrait à certaines filières universitaires ou supérieures. Le deuxième objectif était effectivement de d'éduquer une «autre» élite mais qui avait besoin, elle aussi, de continuer de se former après le collège. Idéalement les classes de 1ère Professionnelle conduiraient les élèves vers trois types de position sociale.

Les plus brillants Anciens de 1ère Professionnelle deviendront des ingénieurs (ingénieurs civils, ingénieurs industriels, ingénieurs des mines, ingénieurs brasseurs, etc.) et, à ce titre, ils occuperont des positions-clès dans l'industrie, les mines et les transports. Ils auront un autre savoir que les anciens latinistes mais peut-être pas un savoir inférieur. Certains diront même qu'il s'agit du savoir de l'avenir. Accessoirement, les jésuites «ouverts» verraient d'un bon œil que les professions libérales ne soient pas complètement réservées aux rhétoriciens «classiques» : la médecine ou l'architecture pourraient sans doute être abordées aussi efficacement grâce une solide formation scientifique que par les langues anciennes. Les futurs officiers de l'armée, en particulier ceux qui opteront pour les armes plus techniques, pourraient en dire autant. (253)

Les autres élèves de 1ère Professionnelle ne devront pas forcément poursuivre leurs études mais l'accession à une certaine élite ne leur est pas fermée. Deux autres voies s'ouvrent à eux. La première consisterait à prendre la succession de leur père à la tête d'une importante maison de commerce et de profiter à ce titre d'un rang de notable assis sur la fortune plutôt que sur le savoir. Cette position sociale n'est sans doute pas aussi estimable aux yeux des jésuites que celle qui est donnée par des études supérieures mais elle n'est pas négligeable. La dernière piste pour accéder à l'élite est d'entrer dans une catégorie professionnelle sans cesse plus nombreuse et plus influente au XIXè s. : celle des fonctionnaires, des hauts fonctionnaires de préférence. La présence d'Anciens dans les administrations des ministères plus techniques (Chemins de Fer, Finances, Guerre) ne laisse certes pas les PP. indifférents. (254)

L'existence de sections professionnelles complètes de la 6ème à la 1ère et le devenir social des anciens élèves ne pourront atteindre le niveau idéal voulu que si une troisième condition est remplie : la qualité de l'enseignement de ces classes tant au niveau du contenu du programme que de la formation des maîtres qui y enseigneront. Si tous s'accordent pour reconnaître que le caractère humaniste de ces études devait être essentiellement confié au cours de français, l'orientation des disciplines plus spécialisées est l'objet d'un débat permanent et qui entraînera de multiples réorganisations de la section. En effet, faut-il privilégier la filière scientifique ou la filière commerciale ? (255) Le type de carrières auxquelles peut prétendre l'élite de ces sections sera plus ou moins déterminé par ces orientations : les jésuites veulent-ils plus d'ingénieurs ou plus de commerçants, plus d'officiers ou plus de comptables ? Pareil débat se révélerait accessoire si les trois conditions évoquées plus haut étaient réalisées et, avant de constater que ce ne sera pas toujours le cas, il nous faudra d'abord montrer que de nombreux responsables pédagogiques ont de toute façon d'autres ambitions pour ces classes sans latin.

De nombreux jésuites sont gênés par l'existence de ces sections, certains auraient même voulu ne jamais les voir apparaître. Puisqu'elles existent, que veulent-ils en faire ? Quelle est la «deuxième voie» possible ? Renonçons pour un temps à faire à ces PP. un procès d'intentions : un jésuite ne voudra sans doute pas consciemment la mort d'une création de la Compagnie, mais il peut porter des jugements de valeur et classer cette «chose» à un étage très inférieur de son estime.

Pour eux, justement, la section professionnelle est un étage inférieur, un espace médiocre du collège. Heureusement qu'il en existe ! Les classes primaires et les premières classes des sections latines doivent discerner le plus rapidement possible les élèves faibles, peu doués mais suffisamment éveillés pour trouver une petite place au collège. On les «descendra» dans la section professionnelle et, pour satisfaire leurs parents, on essayera d'en faire «quelque chose». Professeurs, parents et élèves ne doivent sans doute pas se faire trop d'illusions : la grande masse des élèves de cette section deviendront des petits commerçants ou des petits employés. Quelques compétences techniques, une belle écriture, une orthographe correcte, des notions de langues étrangères suffiront à faire d'eux des candidats à peu près acceptables pour un ministère, une boutique ou le bureau d'une grande maison de commerce... (256)

Selon cette «école de pensée», des exceptions plus heureuses n'étaient sans doute pas souhaitables : la hiérarchie des sections et l'inégalité des formations étaient une excellente chose pour placer la filière gréco-latine sur un piédestal. Que des généraux de l'armée ou des capitaines d'industrie sortent de Professionnelle était comme scier la branche principale sur laquelle les jésuites étaient assis. Il fallait pousser à fond les humanités classiques.

Dès lors, pourquoi s'inquiéter de l'abandon de la quasi-totalité des élèves après deux ou trois ans ? Un employé ou un boutiquier n'a sans doute pas besoin de cinq ou six années d'études secondaires. Pourquoi déplorer le faible niveau de formation des professeurs laïcs de ces classes et le départ inopiné des plus compétents de ceux-ci ? Des adultes ayant plus ou moins terminé leur cycle secondaire sont amplement suffisants pour encadrer ces jeunes gens qu'on a découverts et qu'on a pratiquement voulus médiocres. L'essentiel est que les professeurs ne coûtent pas trop cher. (257)

Cependant, la situation peut évoluer à un point tel qu'elle va devenir franchement gênante. Les effectifs globaux peuvent tellement chuter et ceux des classes terminales tellement se raréfier que la «rentabilité financière» de ces sections devient nulle, compromettant ainsi la bonne santé du collège. Peut-être faudrait-il se résoudre alors à fermer ces classes ? Pour les jésuites très favorables aux humanités gréco-latines et méprisants pour les Professionnelles, le malheur veut que d'autres écoles, catholiques ou laïques, aient aussi des sections professionnelles. Certaines n'ont même que cette filière-là et, bien évidemment, lui accordent tous leurs soins. Elles prospèrent et forment des élèves qui réussissent dans les études supérieures, qui accèdent à des positions sociales élevées. Ce n'est pas une bonne publicité pour les jésuites dont les classes se vident au profit de la concurrence. Alors, faut-il vraiment fermer ? (258)

Pour les PP. tenants de la «filière médiocre», la position est intenable à long terme. Entre la recherche de l'excellence et la fermeture pure et simple, il n'y a pas de voie moyenne sérieuse. Le choix de la médiocrité est en fait une euthanasie de ces sections. Cependant, l'évolution fatale s'étalant parfois sur plusieurs lustres, voire plusieurs décennies, beaucoup de religieux qui méprisent les sections professionnelles ne savent pas qu'il faudra faire un choix clair. Ainsi, la période étudiée s'écoulera-t-elle en alternant des efforts sincères pour faire des études professionnelles un cursus sérieux et des périodes de déclin à moitié désiré.(259)

1. Marches et contremarches dans l'orientation de ces sections

Ceci étant dit, quelle est la véritable histoire de ces sections ? La fin choisie pour ce travail (1914) ne constitue pas le point ultime de l'évolution de cette filière au sein des collèges

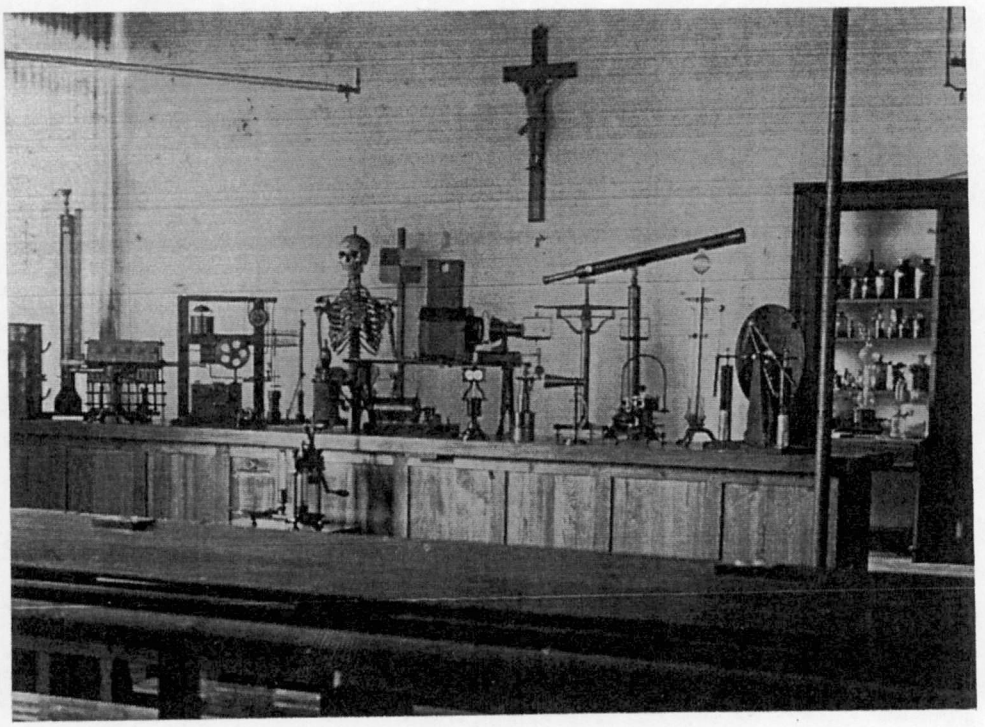
jésuites belges, loin sans faut. Si les mathématiques, les branches scientifiques et les langues modernes ont peu à peu gagné du prestige par rapport aux langues anciennes et à la formation humaniste classique, il faut sans doute attendre, à tout le moins, le début des années 1970 et l'apparition des filières Latin-grec, Latin-sciences, Scientifique A, Scientifique B pour constater un rééquilibrage du «statut» des différents cours dans l'esprit du public des collèges. Ensuite, à partir de 1980 et de l'instauration du rénové, un réel et complet bouleversement dans la hiérarchie des «valeurs» attribuées aux différents cours par les élèves et leurs parents interviendra au point de rendre problématique aujourd'hui le maintien des options «Grec» de plusieurs collèges. Il va sans dire que nous ne pourrons aborder ici ces époques récentes. (260)

Par contre, la date de 1902 fait partie du cadre que nous avons retenu et elle constitue une sorte d'aboutissement provisoire. En effet, le programme de cours publié cette année-là franchit un pas important du point de vue de la province belge des jésuites. Pour la première fois, le terme d' «humanités modernes» est officiellement reconnu par les autorités jésuites de Belgique. Cela ne constitue pas une bien grande audace par rapport à ce que faisaient et ce que promouvaient beaucoup d'autres écoles, mais le P.Auguste Petit, provincial de l'époque, imposait à ses subordonnés le qualificatif d'humaniste à cette section. (261) Sur ce point, en tous cas, on ne reviendrait plus en arrière.

Entre 1847 et 1902, les documents officiels de la Compagnie de Jésus permettent de définir un certain nombre d'étapes qui ont conduit à cette reconnaissance. A travers beaucoup d'hésitations et de réorientations, on peut avoir l'impression que l'Ordre cherche loyalement à trouver une voie, la plus adéquate possible, pour cet enseignement qui est neuf pour elle. En rendant compte de ces changements, nous nous efforcerons cependant de rappeler, dans une chronologie parallèle, un certain nombre de faits qui montrent bien que la pratique officieuse, silencieuse, parfois inconsciente de certains collèges et de certains jésuites n'allait pas du tout dans le sens d'une promotion sincère des classes professionnelles (pour utiliser le terme usité pendant la période la plus longue).

La «préhistoire» des sections professionnelles commence en 1836, lorsque la province belge demanda à la Congrégation générale de l'Ordre si on pouvait envisager un enseignement secondaire sans latin ni grec. (262) La réponse fut évasive et donc pas entièrement négative. Rien n'en résulta cependant dans l'immédiat. En 1841, le P. Vandermoere fut chargé d'étudier la question. Deux sous-options se présentaient : ouvrir une sorte d'école primaire prolongée avec des éléments de science ou créer un cycle secondaire de type nouveau pour les jésuites. Dans les deux cas de figure, ce religieux, que nous savons extrêmement prudent et très conservateur, allait conclure par un avis négatif pour les raisons suivantes. (263)

La tradition de la Compagnie déconseillait d'ouvrir des écoles élémentaires (1ère possibilité envisagée). Par contre, une école commerciale et industrielle digne de ce nom exigeait de nombreux professeurs spécialisés comme à l'Ecole Centrale de Bruxelles, et il faudrait donc engager des laïcs ou distraire des scolastiques de leurs études pour enseigner des branches peu compatibles avec l'esprit religieux comme le commerce. Troisièmement, la Compagnie de Jésus renoncerait à un de ses titres de gloire qui consistait jusque là à mener à une réussite du cycle complet des humanités des élèves venus seulement pour quelques années. De futurs employés étaient finalement devenus avocats, prêtres ou médecins (cette affirmation du P. Vandermoere était vraie mais plutôt rare). C'en serait fini si on aiguillait ces élèves directement vers les sections commerciales. Enfin, le religieux redoutait le public potentiel de



En haut, le cabinet de physique et de chimie du collège de Mons, en 1896, après la reconstruction (suite à l'incendie d'une partie du collège). Squelette, lunette astronomique, collection de produits chimique, machine destinée à produire de l'électricité ont été acquis pour l'occasion. Les classes de professionnelles utilisaient le matériel scientifique de l'école beaucoup plus que les latinistes.
En bas, l'atelier de dessin du collège de Mons (1896), sous les combles. Des chevalets sont éclairés par de grandes verrières que l'on peut occulter, des collections de modèles en plâtre sont reconnaissables, notamment dans le fond de la pièce.



cette section, c'est-à-dire les fils des industriels et des négociants qui étaient souvent libéraux et qui craignaient l'influence religieuse des jésuites. Ces élèves seraient-ils assez dociles au point de vue religieux et au point de vue des mœurs ? Un échec dans le maintien de la discipline ou dans la tenue spirituelle de ces élèves aurait un grand retentissement. (264)

La question allait cependant revenir sur le tapis peu de temps après. En 1846, *« les recteurs ont demandé de pouvoir instituer des classes commerciales. La Compagnie de Jésus, en général, dit accepter d'assumer ce genre de classes, il faut en définir les modalités »*, répondit le P.Roothaan. Celui-ci était, en tant que Général, le gardien de la tradition ignatienne mais nous avons déjà vu que l'ouverture de ces sections «non-latines» ne l'avait jamais réellement gêné. (265) Il avalisa donc les créations que les collèges wallons de Namur et de Liège venaient de faire ou allaient réaliser. Le P. provincial Charles Franckeville était lui aussi un chaud partisan de ces sections et, dans son esprit, les deux motivations contradictoires qui justifieront toujours l'existence de ces classes coexistaient dans une harmonie apparente. Pour lui, les mises en garde du P. Vandermoere étaient pertinentes mais elles ne masquaient pas l'avantage énorme de toucher un nouveau public (*« Nous ne pouvons négliger cette masse d'enfants de nos industriels si influents dans la société mais qui ne veulent pas de latin »*) (266) et aussi de constituer un débouché pour les élèves qui devraient renoncer aux études classiques pour une raison quelconque (d'abord et avant tout l'échec scolaire). Redevenu provincial en 1848, il ordonna la création, à Saint-Michel, d'une section commerciale pour l'année scolaire 1848-1849. A nouveau, il fut appuyé par Rome : *« dans les grandes villes (Liège, Bruxelles, Anvers) des classes françaises peuvent être ajoutées aux classes latines et des laïcs peuvent enseigner les cours industriels mais seulement aux externes »*, écrit le P. Roothaan en mars 1848. (267)

Parmi les collèges que nous avons sélectionnés, c'est en effet dans la capitale que la première section de «français et de commerce» allait voir le jour. Les commentaires des *Litterae annuae* de 1849 et de 1864 (année d'ouverture de la première «Rhétorique française») résument bien les différentes opinions coexistant au sein de la communauté de Bruxelles. *« Après Pâques* [1849], *à la demande de beaucoup, un cours de français fut ouvert en faveur des jeunes qui se destinent au commerce et à l'industrie. Les temps sont difficiles, les élèves sont moins nombreux et l'esprit plébéien se répand chaque jour plus. Ainsi fut donc fait dans la discipline, l'ardeur et la piété ».* (268). L'initiative ne venait absolument pas de la communauté sj de Bruxelles, mais bien du «public des collèges». D'une part, certaines familles amies faisaient pression sur les jésuites pour qu'ils ouvrent des classes professionnelles correspondant mieux au projet éducatif qu'elles avaient échafaudé pour leurs enfants. D'autre part, avec la fin de l'unionisme, l'image des jésuites se dégradait rapidement : les familles tièdes ou libérales qui avaient fait confiance un temps aux collèges des PP. s'en allaient et les établissements des jésuites connaissaient des problèmes de recrutement. (269) Les Professionnelles semblaient la panacée quand elles n'existaient pas, c'est un «boulet à tirer» lorsqu'elles existaient. Ouvrir des sections commerciales était donc une tentative de séduction de milieux financiers, industriels et mercantiles a priori peu liés avec la Compagnie de Jésus. En 1864, on «positivisera» un peu plus l'option prise et qui, apparemment, survit : *«La première française a été créée avec un des Nôtres comme lecteur pour que les écoles du gouvernement qui concurrencent les NN ne soient pas choisies par ceux qui, nombreux, se destinent au commerce à Bruxelles ; autant les instruire dans la religion et leur donner une vaste et solide science dans notre collège».* (270)

Les justifications des jésuites belges vis-à-vis de leurs supérieurs romains furent toujours assez semblables lors de l'ouverture des différentes sections de «français et de commerce». A

Gand, en 1854, on invoquait le désir ardent de la bourgeoisie industrielle de la ville qui n'avait pu être satisfait pendant longtemps. (271) Lors de l'inauguration du collège de Verviers, des considérations socio-économiques interviennent : *«L'ouverture du collège* [aura lieu] *parce que la population de la Ville et de la région augmentent considérablement et continuera à augmenter. Les industries sont nombreuses et florissantes. Les hommes pieux désiraient que les NN s'occupent de l'instruction chrétienne de la jeunesse ».* On comprendra mieux ce discours si on se rappelle qu'au moment où le rédacteur des *Litterae annuae* l'écrit, le collège de Verviers ne devait être qu'un collège uniquement «industriel ». (272)

Rappelons que nous avons constaté, lors de l'ouverture de la section commerciale de Mons et du collège de Verviers, que le nouveau Général, le P. Beckx, n'avait pas du tout été favorable à ce genre d'enseignement et qu'il aurait voulu supprimer ces sections partout où cela eût été possible. Toutefois, soumis à la pression très insistante de Mgr de Montpellier, il avait accordé l'ouverture d'une section commerciale à Verviers, dans un *collegium inchoatum.* Il contredisait donc lui-même ce qu'il avait écrit peu de temps auparavant au recteur de Mons. Le P. Beckx dut donc rapidement faire taire ses objections. Les sections commerciales, si elles parvenaient à se créer un public, allaient subsister. (273)

On peut étudier les forces et surtout les faiblesses de ces sections en examinant, d'une part, la longueur de ces études et, d'autre part, les grandes lignes directrices de leurs programmes.

2. Les programmes des «sections professionnelles»

Si on se tourne vers les variations de durée qu'ont connues ces études secondaires non-latines, on doit constater que les documents officiels de la Compagnie scandent quelques étapes assez claires. Au départ, fin des années 1840, l'élément qui soulignait sans doute le plus l'infériorité des «Cours de français et de commerce» résidait dans la différence de durée des études classiques et des études «commerciales». Si les latinistes devaient étudier sept ans (ils étudiaient déjà le latin durant la dernière année primaire), les «commerciaux» n'étaient formés que par trois ans d'études (le «cours inférieur», le «cours moyen» et le «cours supérieur»). Il n'était cependant pas précisé que l'étudiant devait réussir chaque «cours» en un an. Ce qui laissait supposer que, pour atteindre un objectif nettement plus modeste que la réussite des études greco-latines, la direction du collège présupposait la nécessité de doubler, d'«approfondir» un ou plusieurs «cours». Cette division en «cours» qui ne correspondait pas vraiment à une année venait, semble-t-il, du *Collège de l'Union* d'Ixelles, où chaque classe était baptisée «bureau commercial» inférieur, moyen ou supérieur. (274)

La première «réhabilitation» de la section est constituée par le passage de trois à cinq ans d'études en 1859. Les deux sections secondaires ne sont pas encore tout à fait égales mais un grand pas a été franchi. L'égalité dans la durée des études est atteinte en 1879 lorsque la section professionnelle passe à six ans, et même à sept ans de 1879 à 1885, lorsqu'une classe de sixième primaire est rattachée à la filière professionnelle. Mais cette mise à niveau théorique des deux types d'enseignement devrait être vérifiée par une approche de la pratique réelle des jésuites par rapport à ces classes professionnelles. (275)

Au niveau des contenus des programmes – pour lesquels les jésuites belges disposent d'une grande liberté puisqu'ils ne doivent pas se conformer à la *Ratio* qui n'envisageait pas la possibilité de création de telles sections -, l'impression d'une promotion progressive de la filière professionnelle semble là aussi s'imposer en plusieurs temps. Les changements sont nombreux même s'ils sont toujours relativement limités. On peut noter qu'au-delà des

multiples vicissitudes d'apparition ou de disparition de cours, d'augmentation et de diminution d'horaire, trois pôles existent en permanence de 1847 à 1914.

Une formation générale et chrétienne est surtout donnée par le cours de français qui contient l'essentiel de l'aspect «humaniste» de ce programme sans latin ni grec. La Compagnie s'interrogea en 1848 sur la méthode d'enseignement du français dans sa nouvelle section commerciale et chargea à nouveau le P.Vandermoere de faire une étude sur ce sujet. (276) Celui-ci établit globalement la division du programme de français entre l'enseignement littéraire et l'enseignement technique du français utile pour les commerçants et les fonctionnaires. Pour la méthode d'enseignement proprement dite, il prôna la méthode calquée sur la *praelectio* latine qui était déjà en usage dans la section latine. L'art de parler et de convaincre, la maîtrise de la langue et de l'orthographe enseignés au cours de français ainsi que la belle écriture que devaient posséder les élèves de la section étaient des aspects essentiels de la formation dispensée à la fois dans un but humaniste et pour acquérir un outil de communication essentiel au public de ces classes. L'enseignement et les manuels français de la section professionnelle n'allaient plus différer désormais de ceux des humanités classiques. (277) Le français est «soutenu» par l'histoire, la religion et, généralement, par la plus grande partie du cours de géographie. (278) Dans les cours de français et d'histoire, après 1859, les contenus des programmes annuels seront d'ailleurs encore plus calqués sur ce qui existe dans les classes latines correspondantes qu'auparavant.(279) Il faut cependant noter que des leçons de français plus spécifiquement commerciales existent dans la section professionnelle et que les professeurs de cette filière semblent aborder hardiment avec leurs élèves des discours politiques beaucoup plus récents que leurs homologues des classes latines. De même, en Ière Professionnelle, les cours d'Histoire avaient un *terminus ad quem* extrêmement proche de l'année scolaire pendant laquelle était donné le cours, chose qui ne se faisait pas en section gréco-latine.(280)

Le deuxième pôle est bien sûr constitué par le ou les cours commerciaux (commerce, science commerciale, droit commercial, droit constitutionnel, géographie commerciale, arithmétique commerciale) : le but est ici évident et éminemment professionnel. Cette volonté de donner un bagage commercial est appuyée par une série d'éléments «utilitaristes» présents dans les cours de français (correspondance commerciale, rédaction de rapports et de mémorandum), de mathématique (comptabilité, arithmétique commerciale). (281), de géographie (parfois appelée tout simplement «géographie commerciale») (282) ou de sciences (la botanique consacrée aux plantes marchandes, la minéralogie aux minerais exploitables, la zoologie aux animaux domestiques (283), la chimie au commerce de substances industrielles) (284) La physique aussi put devenir plus utilitaire : de 1860 à 1885, une partie du cours de physique fut consacrée à l'étude d'un petit cours de mécanique industrielle. (285) En 1902 surtout, avec l'extension du programme de physique dans les trois dernières années, une optique nettement plus utilitariste sera appliquée à l'enseignement de cette science. (286) Le programme reste traditionnel : étude de la pesanteur, de l'hydrostatique, de l'hydro- et de l'aéro-dynamisme de la pneumatique, de l'acoustique, de l'optique de la chaleur, de l'électricité. Cependant, pour chaque chapitre étudié, l'élève sera informé des applications pratiques que la technique et l'industrie ont faites à partir de lois générales : par exemple pour l'électricité, l'éclairage, les dynamos ; pour l'acoustique, le téléphone ; pour l'optique, les appareils-photos. Nous fournissons ici des exemples simples mais le programme envisageait l'étude d'appareils beaucoup compliqués et de création récente à l'époque. A partir de 1902, même l'Histoire sera adaptée aux besoins de la section avec une histoire de l'industrie et du commerce belges. (287) Enfin, la calligraphie (288), la dactylographie ou la sténographie, lorsqu'elles sont obligatoires, sont aussi des atouts pour le bon employé. (289) La section

professionnelle disposa en outre des Académies «commerciales» comme moyen d'émulation pour perfectionner surtout l'étude de la géographie et pour étoffer un peu les traditionnels exercices de cette branche (cartes muettes, atlas, tracé de mémoire, concours) assez insuffisants en section latine. (290)

Le troisième groupe de cours et la troisième orientation de cette section sont ce qu'on pourrait appeler «l'option scientifique». A certaines époques, les cours de sciences, qui ont toujours été présents, seront nettement moins utilitaires et ils représenteront une tentative pour ouvrir une autre voie aux «professionnels» : celle de scientifiques relativement bien formés pouvant accéder à certaines formes de l'enseignement supérieur. (291) L'horaire des cours de sciences (exactes et naturelles) était assez limité pour y étudier de trop nombreuses matières et la méthode d'enseignement de ces cours était donc essentiellement magistrale. Mais pour illustrer les phénomènes décrits par le professeur ou pour matérialiser des substances et des minerais étudiés, les élèves disposaient depuis les années 1860-1870 de cabinets de physique, de minéralogie, de chimie et de botanique. Ces cabinets contenaient des collections de plantes, de minerais, de substances chimiques ainsi que des instruments qui permettaient de faire des expériences physiques et chimiques assez simples. La plupart des classes de sciences se déroulaient d'ailleurs dans ces locaux. (292) A Bruxelles, l'enseignement des sciences bénéficia en outre après 1875 des conseils des savants membres de la *Société scientifique de Bruxelles*. Les réunions bisannuelles de cette société étaient d'ailleurs suivies par bon nombre d'élèves bruxellois de la section professionnelle qui y étaient fortement encouragés par leurs professeurs. Ces conférences pouvaient parachever un enseignement déjà fort complet. Il ne faut pas oublier cependant qu'une majorité d'élèves de la section professionnelle n'avait pas l'occasion de terminer leur cycle secondaire. (293) Pour ceux-là, le bagage de connaissances reçu au collège était fragmentaire et ils ne disposaient pas en fait d'une véritable spécialisation. Mais ce sont surtout les mathématiques (le deuxième cours en ordre d'importance de la section commerciale du point de vue de l'horaire) qui étaient chargées de donner une solide éducation scientifique aux jeunes de ces classes. Elles étaient aussi la clé de l'entrée éventuelle dans les grandes écoles (Ecoles des Mines, Ecole des Arts et Manufactures), auxquelles les élèves de la section pouvaient avoir accès. (294) Il n'était pas question dans cette section d'alléger ou de simplifier le programme comme pour les latinistes. Le cours de mathématiques fut d'emblée un cours beaucoup plus actif que celui des humanités classiques. C'était d'abord un cours essentiel pour la section et les professeurs disposaient d'un horaire presque double par rapport à celui de la section latine. Des exercices beaucoup plus nombreux étaient pratiqués dans les classes professionnelles, on utilisait beaucoup plus les instruments de mesure et de dessin et, à la fin du XIXè siècle, des exercices de dessin et de construction du plan furent massivement pratiqués. (295) Certains aspects du cours de géographie ont eux aussi été voulus beaucoup plus «scientifiques» que «commerciaux» à la fin du XIXè s.. (296) Comme on peut le voir plus loin, c'est le «bloc» dominant entre 1880 et 1895 lorsque mathématiques et sciences représenteront jusqu'à 35% de l'horaire de certaines années. (297)

En dehors de ces trois pôles ne restent pratiquement que les langues modernes. (298) Nous en parlons séparément car on pourrait dire que l'optique d'utilisation de ces cours a oscillé. La formation linguistique dispensée dans la section commerciale fût tantôt rattachée au français et à la formation littéraire, tantôt à la formation technique destinée aux commerçants et aux employés. L'accent était mis soit sur les littératures étrangères, soit sur la connaissance pratique et immédiate des langues. L'importance de l'horaire accordée aux langues fut très variable. La plupart du temps, il s'agit essentiellement de donner des atouts à de futurs commerçants qui doivent pouvoir s'exprimer efficacement et concrètement en anglais, en

flamand et en allemand. Mais la tentation a également existé de grouper ces langues modernes avec le français pour créer un bloc-horaire important qui donnerait aux jeunes une formation humaniste «moderne» comparable à celle que recevaient les élèves des humanités classiques grâce au latin et au grec. Le contenu des cours de langues germaniques deviendra alors plus littéraire et moins commercial. (299)

UN CAS PARTICULIER : LES COURS DE LANGUES MODERNES A VERVIERS (1855-1914) (300)

CLASSE	1857-1863	1863-1868	CLASSE	1868-1880
Cours de commerce et d'industrie. Cours inférieur	Un cours inférieur et un cours supérieur d'allemand facultatifs. Un cours d'anglais facultatif	Un cours inférieur et un cours supérieur d'allemand et un *Deutscher Cursus* (pour germano-phones) (facultatifs) Deux cours d'anglais (facultatifs)	**5ème Professionnelle**	L'allemand (3 niveaux) est matière obligatoire (anglais (un seul cours) facultatif)
Cours moyen			**4ème Professionnelle**	L'allemand (3 niveaux) est matière obligatoire (anglais (un seul cours) facultatif)
Cours supérieur			**3ème Professionnelle**	L'allemand (3 niveaux) est matière obligatoire (anglais (un seul cours) facultatif)
			2ème Professionnelle	L'allemand (3 niveaux) est matière obligatoire (anglais (un seul cours) facultatif)
			1ère Professionnelle	L'allemand (3 niveaux) est matière obligatoire (anglais (un seul cours) facultatif)

CLASSE	1880-1891	1891	1895-1910	1910-1914*
6ème professionnelle	Allemand obligatoire (flamand facultatif)	Introduction progressive d'un cours de flamand obligatoire. La réforme est complètement installée en 1895-1896	2h all. + 2h flamand (anglais facultatif)	2h all. + 2h flamand ou anglais
5ème professionnelle	Allemand obligatoire (flamand facultatif)		2h all. + 2h flamand (anglais facultatif)	2h all. + 2h flamand ou anglais
4ème professionnelle	Allemand et anglais obligatoires (flamand facultatif)		2h all. + 2h flamand (anglais facultatif)	2h all. + 2h flamand ou anglais
3ème professionnelle	Allemand et anglais obligatoires (flamand facultatif)		2h all. + 2h flamand (anglais facultatif)	2h all. + 2h flamand ou anglais
2ème professionnelle	Allemand et anglais obligatoires (flamand facultatif)		2h all. + 2h flamand (anglais facultatif)	2h all. + 2h flamand ou anglais
1ère professionnelle	Allemand et anglais obligatoires (flamand facultatif)		2h all. + 2h flamand (anglais facultatif)	2h all. + 2h flamand ou anglais

* Conséquences des réformes de 1910 qui permettent aux collèges de la province de Liège d'abandonner le flamand comme langue obligatoire.

Une fois l'existence de ces pôles établie, comment envisager les changements de programmes que nous reproduisons ci-après ? Au départ, les trois *«Cours de Français et de Commerce»* de 1849-1850 avaient une ambition limitée mais qui avait l'avantage d'être parfaitement claire et cohérente. La dénomination «commerciale» limitait *a priori* les orientations possibles des anciens élèves : le collège offrait une possibilité aux familles amies ou intéressées d'être des industriels ou des cadres commerciaux instruits et relativement bien formés. La force du pôle commercial du programme est très nette : cours de commerce, de droit, d'arithmétique et de géographie commerciale. (301) Les cours de français sont aussi en bonne partie utilitaristes : maîtrise de l'orthographe et de la grammaire, style épistolaire et narratif, art de convaincre. Les cours de sciences naturelles sont également axés sur les animaux et les produits communément échangés dans le commerce et l'industrie. La culture générale pure est réduite à l'histoire et à certains aspects des cours de français et de mathématique. (302) Les cours de langues sont à ce moment facultatifs. En 1849, une langue moderne devra désormais être étudiée pendant les trois cours. (303)

Le passage à cinq ans et le changement de nom qui s'ensuivit allaient créer une «section professionnelle». Le nom de celle-ci indiquait encore que, contrairement aux humanités classiques, l'ancien élève était préparé à une profession plutôt qu'à l'entame d'études supérieures et universitaires. L'examen des programmes révélait qu'en fait, la grille-horaire comptait plus de cours scientifiques, plus de langues modernes et moins de cours purement commerciaux. Dans les classes supérieures, ceux-ci étaient d'ailleurs orientés vers des thèmes demandant plus de réflexion. (304) Apparemment, la palette des débouchés s'ouvrait. Un équilibre-horaire existait entre les trois «pôles» humaniste, commercial et scientifique mais savait-on clairement ce qu'on voulait proposer à ces jeunes et vers quelles carrières on voulait les orienter ? En 1860, les *Cours de français et de commerce* ont donc été rebaptisés *«section commerciale»* alors que le caractère commercial du programme a un peu régressé : l'arithmétique commerciale est supprimée, limitation de la géographie commerciale à la IIè commerciale mais l'économie politique a remplacé le droit. (305) Le flamand est devenu obligatoire dans toutes les classes de Bruxelles et de Gand en 1862 (l'allemand dans celles de Verviers en 1868). Les élèves sont également obligés de suivre une année d'allemand et une année d'anglais ainsi qu'une deuxième année d'une de ces deux langues (ou de flamand à Verviers). (306) La répartition de l'horaire semble cependant indiquer une plus grande importance accordée à la langue allemande. Un accroissement de la place des langues modernes s'amorce en 1860 pour ne plus s'arrêter ensuite. Un cours de chimie est également instauré en I^{ère} commerciale. (307)

Entre 1865 et 1880, une tendance beaucoup plus nette se dessine et amène un changement de l'optique dans laquelle on envisage d'organiser ce qu'on appelle désormais la *«section professionnelle»* (depuis 1865 ou 1866). Le but de la section n'est plus tellement de donner un bagage technique utilisable directement après la fin du cycle secondaire, mais de créer une section d'humanités de seconde zone (privées du latin et du grec). Ce type d'éducation générale devait conduire les élèves de professionnelle à continuer leurs études dans certaines grandes écoles (moyennant, éventuellement, un passage par la section scientifique supérieure du collège de Bruxelles). Le nombre d'élèves en I^{ère} professionnelle est souvent extrêmement limité, entraînant parfois la suppression de ces classes. Par contre, quand elle existe, celle-ci bénéficia désormais du nom de *«rhétorique française»*. (308) Ces deux faits illustrent bien la nouvelle orientation de la section qui insiste sur la culture générale. Celle-ci est basée sur le français, les mathématiques, le flamand et les sciences exactes. La pratique commerciale est totalement exclue des deux premières années d'étude, la géographie commerciale a disparu.

Parmi les sciences, la cosmographie, la physique et la chimie prennent le pas sur les sciences naturelles et leur aspect plus utilitaire pour le commerce. (309) On notera d'autre part le nouveau progrès du flamand (obligatoire dans toutes les classes), mais aussi de l'anglais et de l'allemand.

En 1895, les mêmes phénomènes s'accentuent. La formation littéraire des quatre langues modernes prend une part considérable, assez comparable à celle des trois langues importantes en section latine. (310) Les cours de mathématiques, d'histoire, de géographie et de sciences sont des branches de culture générale à 100 % et non plus des auxiliaires au commerce. (311) Le cours de science commerciale garde la même place qu'en 1880. Parmi les langues modernes, on notera la prédominance de l'allemand sur l'anglais mais dans un contexte de progrès constant des langues modernes. (312) Avec cette orientation favorisant la culture générale, les sections professionnelles réussissent effectivement à faire entrer chaque année une vingtaine de leurs élèves en moyenne dans certaines grandes écoles (Ecole des Arts et Manufactures de Gand, Ecole de brasserie de Louvain, Ecoles polytechniques). (313) Mais pour l'immense majorité des élèves qui arrêtent leurs études, la formation reçue devient de plus en plus insuffisante. Le caractère littéraire de l'enseignement des langues modernes n'est pas idéal pour avoir une maîtrise quotidienne de la langue et pour acquérir un vocabulaire technique. Les archives de la Compagnie évoquent à plusieurs reprises la mauvaise réputation de leurs élèves dans les banques et les administrations au point de vue de la maîtrise des langues. Leur formation comptable et leur connaissance des nouvelles techniques commerciales et administratives étaient aussi trop faibles. (314) Rappelons aussi qu'à partir de 1888, le syndicat fondé par le P.Gravez proposa aux anciens élèves des sections professionnelles la possibilité d'approfondir ou de renouveler leur formation après leur entrée dans la vie professionnelle. Des cours de langues et de commerce furent enseignés le soir pour les employés ou les commerçants affiliés au syndicat qui le désiraient. Cette action de formation continue était couplée avec l'institution d'un bureau de placement efficace. (315)

En 1899 et en 1902, la Compagnie entreprit des réformes pour spécialiser ses élèves de professionnelles dans la maîtrise pratique des langues modernes. Dès la 6ème moderne, les exercices oraux et de prononciation furent multipliés, de même que les conversations entre élèves, les thèmes et les versions. (316) L'apprentissage de la grammaire sera désormais soutenu par des exercices et des phrases d'où les élèves extrairont intuitivement les règles de grammaire. Dans les classes supérieures, la part de l'étude des auteurs fut réduite au profit de l'étude du vocabulaire commercial en 3ème et en 2ème moderne, de la rédaction de correspondances commerciales en tous genres en 2ème et 1ère moderne. Les exercices de conversation portant sur l'industrie et le commerce rythmaient la I^{ère} professionnelle et les élèves acquéraient ainsi un important vocabulaire technique. Les exercices de récit, de narration, de compte-rendu existaient toujours dans les trois classes supérieures mais ils étaient désormais consacrés à décrire l'industrie, les institutions, la géographie et l'histoire de l'Allemagne ou de la Grande-Bretagne.(317) La connaissance de la géographie de l'industrie et du commerce sera elle aussi plus approfondie. L'enseignement de la comptabilité fut rénové, la sténographie et la dactylographie furent inscrites au programme. L'enseignement des collèges de la Compagnie devait être directement utile pour aborder les carrières bureaucratiques. (318) A Bruxelles, les objectifs du collège étaient, par exemple, de placer beaucoup d'élèves dans l'administration du futur port maritime de Bruxelles et de reconquérir le Ministère des Chemins de fer, bastion des fonctionnaires libéraux. Les positions des Anciens du collège au ministère des Finances et à la Banque Nationale seraient aussi confortées. (319)

Dans les programmes de 1905, on notera d'autres changements qui allaient dans le même sens : réapparition du droit constitutionnel et commercial, extension de la place de la physique et de la chimie et réorientation de ces cours dans un sens utile pour l'industrie. La pratique commerciale fit sa rentrée en Vè avec un cours de mathématiques axé sur l'arithmétique commerciale. (320) Curieusement cette organisation des programmes dans un sens plus professionnel et plus commercial s'accompagna du changement de nom de la section qui devint *«humanités modernes »*, traduisant une reconnaissance explicite du caractère humaniste de ces études et de la «normalité» de poursuivre des études supérieures. Cette attribution paradoxale du titre d'humanités à un moment où la section accroissait son caractère technique était considérée par la Compagnie comme un moyen de rehausser le prestige de ces sections, jusque là assez méprisées. (321) Les nouveaux programmes de 1902 mettaient théoriquement sur le même pied humanités anciennes et humanités modernes. Quand elle disposait des effectifs suffisants, la Compagnie allait ensuite diviser les sections en deux avec une sous-section scientifique où le programme de mathématiques serait très renforcé en II^{ème} et en I^{ère} moderne, et une section commerciale où les sciences commerciales et les langues seraient mises à l'honneur. (322) La première serait axée sur l'entrée dans les grandes écoles et la seconde sur la vie professionnelle. Le tiraillement de ces classes entre le pôle scientifique et le pôle commercial serait donc résolu grâce à la spécialisation de sections distinctes. A Bruxelles, parmi le vaste public qu'accueillaient désormais les deux collèges, Etterbeek organisa la section scientifique alors que le «vieux collège», plus populaire, choisissait la section commerciale.

Précisons aussi que les polémiques extrêmement vives qui agiteront les collèges des jésuites à propos de la «Question flamande» et que nous étudierons plus loin, semblent avoir beaucoup plus touché les sections latines que les sections professionnelles où l'apprentissage de plusieurs langues avait toujours été mieux accepté. (323) Tout au long de la période étudiée, l'évolution de la situation politique en Belgique en général, et en Flandre en particulier, conduisit bien sûr aussi à une extension de l'horaire du flamand. Cependant, il faut constater que, dans les sections professionnelles, c'est l'ensemble des langues germaniques qui progressent. Comme on l'a dit plus haut, celles-ci ont été effectivement longtemps «polyvalentes» : elles servaient pour le commerce, elles étaient utiles pour les scientifiques mais elles pouvaient aussi être orientées vers une formation littéraire et humaniste. (324) La réforme des cours de langues du début du XXè siècle traduit une volonté de rationalisation du projet assigné aux cours de langues modernes et d'utilisation maximale de l'horaire imparti. L'objectif était de donner aux élèves la maîtrise pratique et générale des langues modernes et de leur fournir des compétences techniques précises dans le domaine commercial. Cette rationalisation tranchait avec l'incohérence antérieure du programme de langues modernes. L'ancien programme insistait sur l'aspect littéraire et sur la culture générale que pouvait apporter l'étude des langues alors que les responsables de la Compagnie savaient parfaitement bien que leurs élèves devraient faire plus tard un usage tout à fait concret de flamand, de l'anglais et de l'allemand. Les réformes de 1899 et 1902 firent également entrer dans l'enseignement de l'anglais et de l'allemand les progrès méthodologiques et philologiques déjà appliqués au flamand sous la pression de la politique gouvernementale et de l'accroissement de l'importance de cette langue. (325)

Si, à travers l'étude des programmes, l'examen des documents officiels semble traduire une accession quasi linéaire de la filière professionnelle au statut d'humanités «de plein exercice», la réalité des classes, quand elle peut être approchée, montre cependant une évolution des choses nettement moins rose et beaucoup plus chaotique.

PROGRAMME DES COURS DE FRANÇAIS ET DE COMMERCE (vers 1850) (326).

Cours inférieur		Cours moyen		Cours supérieur	
Analyse et orthographe françaises	4	Style épistolaire et narration française	6	Discours français	5
Style français	4			Vers français	2
Arithmétique commerciale	4	Géométrie	3	Géométrie	4
Histoire romaine	1	Histoire du Moyen-Age et de Belgique	1	Histoire des Temps Modernes	1
Commerce	3	Commerce	3	Droit constitutionnel et commercial	2
Zoologie	1	Minéralogie	1	Botanique	1
		Physique	1	Physique	1
Géographie commerciale	1	Géographie commerciale et cosmographie	1		
Cours facultatifs		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**	
Flamand	(2)	Flamand	(2)	Flamand	(2)
Anglais	(2)	Anglais	(2)	Anglais	(2)
Allemand	(2)	Allemand	(2)	Allemand	(2)
Dessin	(2)	Dessin	(2)	Dessin	(2)
Musique	(2)	Musique	(2)	Musique	(2)
Calligraphie	(2)	Calligraphie	(2)	Calligraphie	(2)
Gymnastique	(2)	Gymnastique	(2)	Gymnastique	(2)
Nombre d'heures par semaine (minimum)	**18**		**16**		**16**

PROGRAMMES DE LA SECTION PROFESSIONNELLE (1865).									
Vème		**IVème**		**IIIème**		**IIème**		**Ière**	
Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½
Analyse et orthographe	6	Analyse logique et orthographe	5	Analyse, orthographe et style	5	Amplification française	5	Discours français	5
Grammaire française	2	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1
Déclamation	1								
Arithmétique	3	Arithmétique	3	Arithmétique et algèbre	3	Algèbre et géométrie	3	Algèbre et géométrie	3
Histoire	1	Histoire	1	Histoire	1	Histoire	1	Histoire	1
Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1	Géographie commerciale	1		
Commerce	3	Principes de commerce	3	Commerce	3	Commerce	3	Economie politique	2
		Applications commerciales	1						
		Zoologie	2	Botanique	2	Minéralogie	2	Physique-chimie	2
								Astronomie	1
Flamand	2	Flamand	2	Flamand	2	Allemand	2		
Cours facultatifs									
Anglais	2	Anglais	2	Anglais	2	Anglais	2	Anglais	2
Allemand	2	Allemand	2	Allemand	2	Flamand	2	Allemand	2
Dessin	2	Dessin	2	Dessin	2	Dessin	2	Dessin	2
Musique	2	Musique	2	Musique	2	Musique	2	Musique	2
Calligraphie	2	Calligraphie	2	Calligraphie	2	Calligraphie	2	Calligraphie	2
Gymnastique	2	Gymnastique	2	Gymnastique	2	Gymnastique	2	Gymnastique	2
Nombre total d'heures /semaine (minimum)	20 h ½		20 h ½		19 h ½		19 h ½		16 h ½

PROGRAMMES DE LA SECTION PROFESSIONNELLE (1880).											
VIème		**Vème**		**IVème**		**IIIème**		**IIème**		**Ière**	
Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½
Orthographe	5 h ½	Orthographe	4 h ½	Analyse et orthographe	3 h ½	Analyse et orthographe	2h ½	Amplification française	4 h ½	Discours français	4 h ½
Analyse grammaticale	3	Analyse grammaticale	3	Style français	2	Narration française	2 h				
Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1
Arithmétique	4	Arithmétique	4	Arithmétique	4	Algèbre	4	Algèbre et géométrie	3	Géométrie et trigonométrie	3
Histoire	1	Histoire	1	Histoire	1	Histoire	1	Histoire	1	Histoire	1
Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1
Flamand	3	Flamand	3	Flamand	2	Flamand	2	Flamand	2	Flamand	2
Anglais	2	Anglais	2	Allemand	2	Allemand	2				
				Botanique	1	Zoologie	2	Cosmographie	1	Physique	2
								Physique	1	Chimie	1
								Chimie	1		
								Histoire naturelle	1		
				Commerce	2	Commerce	2	Commerce	2	Economie politique et droit constitutionnel	3
Cours facultatifs		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**							
Allemand	2	Allemand	2	Anglais	2	Anglais	2	Anglais	2	Anglais	2
Dessin	2	Dessin	2	Dessin	2	Dessin	2	Dessin	2	Dessin	2
Musique	2	Musique	2	Musique	2	Musique	2	Musique	2	Musique	2
Calligraphie	2	Calligraphie	2	Calligraphie	2	Calligraphie	2	Calligraphie	2	Calligraphie	2
Gymnastique	2	Gymnastique	2	Gymnastique	2	Gymnastique	2	Gymnastique	2	Gymnastique	2
								Allemand	2	Allemand	2
Nombre total d'heures /semaine (minimum)	**22**		**21**		**20**		**21**		**20**		**20**

PROGRAMMES DE LA SECTION PROFESSIONNELLE (1895).											
VIème		**Vème**		**IVème**		**IIIème**		**IIème**		**Ière**	
Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Religion	1h ½	Religion	1h ½
Orthographe	5	Orthographe	4 h	Style français	5 h ½	Amplification française	4 h ½	Narration française	4 h ½	Discours français	4 h ½
Analyse grammaticale	3 h ½	Analyse	3 h ½								
Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1
Arithmétique	4	Mathématique	4	Mathématique	4	Mathématique	4	Mathématique	3	Mathématique	3
Histoire	1	Histoire	1	Histoire	1	Histoire	1	Histoire	1	Histoire	1
Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1
Flamand	3	Flamand	2	Flamand	2	Flamand	2	Narration flamande	2	Discours flamand	2
Allemand	1	Anglais	2	Allemand	2	Allemand	2	Allemand	2	Discours allemand	2
		Allemand	1	Anglais	2	Anglais	2	Anglais	2		
		Biologie	1	Zoologie	1	Physique	2	Minéralogie	3	Botanique	3
				Science commerciale	2	Science commerciale	2	Science commerciale	2	Science commerciale	3
Cours facultatifs		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**	
Dessin		Dessin		Dessin		Dessin		Dessin		Dessin	
Musique		Musique		Musique		Musique		Musique		Musique	
Calligraphie		Calligraphie									
Gymnastique		Gymnastique		Gymnastique		Gymnastique		Gymnastique		Gymnastique	
Nombre total d'heures /semaine (minimum)	**21**		**22**		**23**		**23**		**23**		**22**

PROGRAMMES DES HUMANITES MODERNES (1905).											
VIème		**Vème**		**Ivème**		**IIIème**		**IIème**		**Ière**	
Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Doctrine chrétienne	1h ½	Religion	1h ½	Religion	1h ½
Orthographe	5	Orthographe	4 h	Style français	5	Amplification française	4	Narration française	4	Discours français	4
Analyse grammaticale	3	Analyse	3								
Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1	Déclamation	1
Arithmétique	4	Mathématique	4	Arithmétique et algèbre	4	Mathématique	2	Mathématique	2	Mathématique	2
		Arithmétique commerciale	4								
Histoire	1 h ½	Histoire	1 h ½	Histoire	1 h ½	Histoire	1 h ½	Histoire	1	Histoire	1
Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1	Géographie	1	Géographie commerciale	1	Géographie commerciale	1
Flamand	4	Flamand	3	Flamand	3	Flamand	2	Flamand	2 h ½	Flamand	1 h ½
Allemand	1	Anglais	2	Allemand	3	Allemand	3	Allemand	3	Allemand	2
		Allemand	2	Anglais	2	Anglais	2	Anglais	2	Anglais	2
		Biologie	1	Botanique	1	Zoologie	2	Minéralogie	1	Physique	1
						Physique	1	Physique	1	Chimie	1
								Chimie	1		
				Science commerciale	1	Science commerciale	1	Science commerciale	2	Droit constitutionnel et commercial	2
								Sténographie	1	Sténographie	1
				Dessin	1	Dessin	1				
Cours facultatifs		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**		**Cours facultatifs**	
Dessin		Dessin									
Musique		Musique		Musique		Musique		Musique		Musique	
Calligraphie		Calligraphie						Dactylographie		Dactylographie	
Gymnastique		Gymnastique		Gymnastique		Gymnastique		Gymnastique		Gymnastique	
Nombre total d'heures /semaine (minimum)	**23**		**25**		**25**		**23**		**23**		**23**

Une autre manière d'aborder l'évolution de cette filière consisterait à examiner ce que l'école prévoit comme aménagement «périscolaire» pour encadrer ce type d'études. La taille des collèges est à cet égard décisive car une masse très importante d'élèves permet des différenciations entre les sections et dans les sections ce qu'une «petite» école ne pourrait pas se permettre. En clair, l'ensemble des collèges qui ont possédé une section secondaire non-latine ont créé à plusieurs moments des Académies commerciales spécifiques dont nous avons étudié plus loin la perspective particulière. (327) En revanche, l'énorme collège de Bruxelles est le seul à posséder suffisamment de «professionnels» pour leur attribuer un traitement différencié en matière religieuse, en l'occurrence une congrégation mariale spécifique qui vivra de 1879 (année du passage de la section professionnelle à six ans) à 1901. Or, une fois encore, la question doit être posée à propos de ces deux types d'initiatives : cette «générosité» est-elle vraiment généreuse ou est-ce là un bon moyen de construire un ghetto de piètre valeur pour les «non-latinistes» ? Notons à ce propos que le provincial Petit, lorsqu'il voudra vraiment revaloriser les «humanités modernes» en 1901, ordonnera un retour de ces élèves vers la communauté d'existence des «professionnels» et des latinistes. (328)

Lorsque l'on dépasse les documents officiels pour essayer d'approcher la réalité «de terrain», la situation est, d'une part, plus difficile à cerner et, d'autre part, les intentions des PP. responsables des collèges sont souvent moins favorables à ces «humanités modernes» que les écoles ignatiennes ont cependant voulu le proposer à leur public. Lorsqu'une section professionnelle n'existe pas (ou n'existe plus) dans un collège, les responsables de l'école aspirent à en créer une mais dans un but purement utilitaire : cette filière permettra de surmonter une crise de recrutement ou de franchir un seuil de population qui permettra de s'approcher de l'Athénée local. Lorsqu'au contraire, elle existe, les PP. s'en plaignent et la méprisent. Les élèves sont médiocres (mais c'est bien pour cela qu'on les a placés là), les professeurs laïcs aussi (mais peut-on obtenir du personnel valable s'il n'est pas payé décemment ?), les classes supérieures sont squelettiques (mais ne leur a-t-on pas assez répété que leurs faibles capacités leur fermeraient les études supérieures ?). Preuve supplémentaire du peu de considération de la Compagnie de Jésus pour une de ses créations pédagogiques : plusieurs exemples existent de suppression pure et simple, sans considération ni pour le personnel ni pour les élèves qui sont touchés. (329)

Conclusion.

Soyons clair : s'il faut pointer un grand échec pédagogique de la Compagnie de Jésus en Belgique, la gestion des sections professionnelles est sans doute le choix à effectuer. A partir du moment où les jésuites avaient décidé d'organiser ce type d'enseignement, ces classes méritaient un peu plus de qualité, un peu plus de considération et un peu plus de suivi dans les idées maîtresses qui devaient les structurer. Certes, tout ne fut pas négatif : à certaines époques et dans certains collèges, des «professionnels» reçurent une formation valable qui leur permit de suivre avec fruit des études supérieures et/ou d'effectuer une brillante carrière professionnelle. (330) Cependant, en règle générale, les moyens humains et financiers n'étaient pas suffisants et, surtout, le soutien des autorités à un type d'enseignement secondaire qui n'était pas classique fut très fréquemment déficient. De plus, l'errance pédagogique entre une orientation commerciale, une orientation scientifique ou une orientation humaniste au rabais n'est certainement pas une preuve de sérieux ni de clarté dans l'esprit des responsables. En 1914, les choses semblent s'être améliorées mais, à notre sens, les «humanités modernes» étaient encore – et pour un certain temps – clairement les cendrillons des écoles des RR.PP..

Les résultats plus que mitigés de ce genre d'enseignement semblent démontrer que les jésuites, même s'ils étaient souvent des «conservateurs intelligents», ne devaient pas s'aventurer trop loin par rapport au métier qu'ils connaissaient bien. Des sections commerciales, scientifiques ou «modernes» existaient ailleurs et avec plus de succès. Les copier intelligemment et avantageusement s'est avéré être une tâche trop difficile pour des religieux qui, consciemment ou inconsciemment, n'avaient pas très envie de parvenir à leurs fins.

III. 1849-1890 : LE CONTRÔLE DE L'ETAT SUR L'ACCES AUX ETUDES SUPERIEURES

La problématique des humanités modernes a confronté les jésuites à deux groupes d'acteurs : d'une part, l'ensemble de leurs «amis» politiques, des parents de leurs élèves, bref, d'une partie de leur public désireux de disposer de sections «non-classiques» dans des écoles catholiques ; d'autre part, les concurrents des écoles officielles et aussi (surtout ?) des écoles épiscopales. Cette partie de chapitre va les opposer à un autre intervenant essentiel dans le monde de l'enseignement : le gouvernement belge. Pendant 19 ans, celui-ci s'était tenu volontairement à l'écart par rapport à l'espace de liberté laissé à l'enseignement secondaire libre confessionnel ou laïque. En 1849, il fait une entrée remarquée dans le domaine du contrôle de l'accès des rhétoriciens aux études supérieures. Ce rôle de l'Etat sera intermittent mais, à partir de 1890, cette épée de Damoclès s'installera définitivement au-dessus des têtes des responsables d'établissements secondaires.

Dans le rêve de «parfaite restauration» de la Compagnie de Jésus d'Ancien Régime, les PP. belges des années 1830 ont entretenu l'illusion d'un monde d'avant 1773 où toutes les autorités civiles et religieuses auraient honoré, apprécié et financé les collèges des jésuites mais sans interférer avec la bonne marche des écoles. Même si on n'évoque pas l'intervention majeure des autorités politiques que constitue la suppression de l'Ordre en 1773, la recherche a montré qu'à cette époque, de nombreuses interventions du monde laïc ont modifié plus ou moins fortement les programmes et les méthodes, le contenu des pièces de théâtre et le choix des textes classiques étudiés. (331) Les jésuites ne se rendirent pas bien compte du fait que la liberté, dont ils jouissaient depuis l'indépendance belge (et jusqu'en 1849), était sans doute une des plus parfaites que la Compagnie avait connue depuis le XVIè siècle. L'intrusion de l'Etat dans l'évaluation de la qualité de la formation dispensée dans les institutions ignatiennes fut donc perçue non seulement comme inacceptable mais aussi comme entièrement nouvelle. La «perversité libérale» était à l'œuvre et cherchait à détruire les meilleurs des établissements catholiques d'enseignement. (332)

Il est évident que beaucoup d'hommes politiques libéraux n'étaient pas favorables aux jésuites et que certains étaient même prêts à leur nuire si cela était possible. Cependant, en 1849, le gouvernement Rogier affirmait que son but était d'améliorer la qualité de l'enseignement secondaire dans le pays et non pas d'attaquer un certain type d'écoles. Certains PP., au bout d'un moment, eurent l'honnêteté de le reconnaître explicitement, les autres l'admirent seulement dans le cercle fermé «des Nôtres».(333)

Un des objectifs de cette partie de chapitre est de montrer que la société belge avait des exigences vis-à-vis des écoles de la Compagnie et que celle-ci y répondra toujours, de manière plus ou moins ouverte. Dans le cas présent, les desiderata du monde civil et politique pouvaient difficilement être plus clairs puisqu'ils étaient coulés sous forme de loi. Les

réactions de la province sj de Belgique seront, elles aussi, à cette occasion, tout à fait caractéristiques. Elles auront par ailleurs des répercussions sur d'autres problèmes, traités dans d'autres parties de ce chapitre. Commençons par rappeler les faits et par expliquer les points de vue respectifs du ministre et des révérends pères !

Charles Rogier est à la tête d'un gouvernement libéral homogène depuis 1847, il occupe non seulement la fonction de chef du Cabinet mais aussi celle de ministre de l'Intérieur duquel dépendent alors les problèmes d'enseignement. L'homme d'Etat libéral a déjà été particulièrement en rapport avec les jésuites puisqu'il a fait voter un subside gouvernemental en faveur des recherches des Bollandistes. Cette faveur n'a pas du tout été appréciée par les «purs et durs» du parti libéral. (334)

Le 22 mars 1849, le ministre déposa un projet de loi sur l'enseignement supérieur et les grades académiques. Son intention était de créer un examen d'élève universitaire que tout élève de classe terminale voulant accéder à la plupart des études supérieures devrait réussir. Cet examen serait imposé aux étudiants de tous les réseaux (pour reprendre une terminologie actuelle) et il serait sanctionné par des jurys composés d'examinateurs issus de l'enseignement libre comme des écoles officielles. (335) Cette initiative est motivée par l'extrême inégalité des formations dispensées par une pléiade d'écoles secondaires d'inspirations pédagogiques très diverses et dont l'efficacité face aux exigences de l'enseignement supérieur était, elle aussi, très variable. De manière un peu paradoxale, c'est un libéral qui constate l'anarchie causée par une liberté d'enseignement quasi totale et décide de faire intervenir l'Etat pour qu'une instance officielle établisse la valeur de tous ces cursus secondaires si divers.

Le débat parlementaire oscilla, tant du côté libéral que du côté catholique, entre une volonté de trouver une solution de consensus et la tentation de tomber dans la guérilla idéologique et scolaire. Certains députés catholiques croient discerner de noirs desseins dans les projets du ministère mais d'autres reconnaissent la nécessité d'unifier la qualité de l'enseignement secondaire (on parlerait aujourd'hui de «compétences terminales»). Des libéraux pensent que les défenseurs des écoles catholiques veulent l'établissement d'une «théocratie» grâce à l'école mais d'autres savent que le succès de la réforme passe par l'acceptation de garanties d'impartialité en faveur des écoles religieuses. (336)

Rogier ne veut pas attaquer l'enseignement catholique, même s'il se rend bien compte des réactions négatives en provenance des évêques et des congrégations. Il doit aussi tenir compte des éléments «les plus avancés» de son propre parti. En gage de sa bonne foi, il proposera que la composition des jurys d'examen de chaque province comprenne des professeurs issus de l'Université de Louvain ainsi que des établissements d'enseignement secondaires épiscopaux et congréganistes. Le 27 juin, la Chambre votera l'article proposé par le ministre : *«Le gouvernement compose chaque jury de telle sorte que les professeurs de l'enseignement dirigé ou subsidié par l'Etat et ceux de l'enseignement privé y soient appelés en nombre égal».* Une majorité écrasante se dégagera en faveur dudit article (95 voix pour, deux voix contre et six abstentions). (337)

L'expérience montrera que les examinateurs issus des écoles officielles comme des écoles confessionnelles s'accorderont presque parfaitement dans l'évaluation des candidats. Passée une première année difficile pour les collégiens des PP., ces jurys consacreront régulièrement le triomphe des candidats formés par la Compagnie de Jésus. (338) Dans les provinces où la celle-ci a installé des collèges, elle sera sollicitée et elle acceptera de fournir des

examinateurs. Cette fonction étant rémunérée, le ministère libéral paiera ainsi une sorte de salaire à des jésuites. (339)

Il apparaîtra assez rapidement que les grands perdants de cette instauration de l'examen d'élève universitaire seront les élèves formés par des écoles pratiquant ce qu'on pourrait appeler sans craindre l'anachronisme des «pédagogies alternatives». En revanche, les Athénées royaux, les grands collèges épiscopaux et, bien évidemment, les instituts ignatiens verront triompher leur option pédagogique très classique, essentiellement fondée sur l'étude du latin et du grec. (340) C'était assez clairement un but recherché par le ministère, et les responsables catholiques – dont les jésuites – s'en rendront rapidement compte. Lorsqu'ils dialoguent entre eux, les jésuites sont satisfaits : des propos du provincial Franckeville tombent ouvertement dans un optimisme à forte connotation catholique-libérale. Il écrit au P. Roothaan, en mars 1850, qu'il a des craintes par rapport à la nouvelle loi sur l'enseignement moyen *«mais j'ai une grande confiance dans la liberté d'enseignement prévue par notre Constitution. La Compagnie a soutenu la lutte avec les libéraux, elle y a prouvé que son existence était possible avec une constitution libérale et elle a fait tomber peut-être bien des préjugés ».* (341) A tout le moins, Rogier a été pour eux un «allié objectif», mais il était difficile de le reconnaître ouvertement. Le point de vue officiel de la Compagnie de Jésus sera donc tout autre.

L'opposition qu'elle manifestera face à l'examen d'élève universitaire sera d'abord et avant tout une opposition de principe. Selon les *Précis Historiques*, la revue des jésuites, la liberté d'enseignement est atteinte. La Compagnie de Jésus sera donc constamment favorable au retour à la situation de parfaite liberté qui prévalait avant 1849. En dehors de cette pétition de principes, il est vrai que la réussite de l'examen exigera de la part des collèges une assez profonde réorganisation. *« Les écoles libres ne devraient pas être affectées même avec un gouvernement libéral (ce serait même une loi favorable avec un cabinet catholique) sauf en ce qui concerne le jury qui va nous obliger à être en conformité avec le programme du gouvernement, à multiplier et à renforcer les accessoires au détriment des branches essentielles et des fortes études et donc à s'écarter de la* Ratio. *Les écoles officielles vont se multiplier mais beaucoup de parents déçus par le manque de moralité et d'instruction religieuse de ces écoles pourraient se tourner vers nous »*, écrit encore le P.Franckeville. (342) En revanche, une fois que les réformes nécessaires auront été accomplies, les résultats du concours gouvernemental deviendront une excellente publicité en faveur des écoles des jésuites par rapport à leurs concurrentes de l'enseignement officiel et à leurs «amies», mais néanmoins rivales du sous-réseau épiscopal.

Sans vouloir exagérer la portée du premier examen d'élève universitaire en 1849, on pourrait dire que le type de concours voulu par l'Etat et cogéré par les professeurs des différents réseaux obligera partiellement les écoles des jésuites à sortir du passé «pré-révolutionnaire» pour entrer dans l'enseignement du XIXè s.. Quelles furent les impressions des PP., responsables de collèges après la première épreuve à laquelle participèrent leurs élèves ?

Il faut bien parler de «douche froide» : la moitié des candidats issus des collèges sj avaient échoué. (343) On aurait pu objecter aux jésuites que l'autre moitié avait réussi mais l'ambition des professeurs de rhétorique de la Compagnie de Jésus semblait être beaucoup plus élevée. Que s'était-il passé ? Dans les pratiques des classes terminales, qu'est-ce qui pouvait expliquer ces mauvais résultats ? Pour synthétiser les rapports que les différentes écoles firent parvenir à la Province, disons que les classes de rhétorique avaient des exigences

qui ne correspondaient pas à celles que la majorité des examinateurs de cette moitié du XIXè s. attendaient.

Avant 1849, les rhétoriciens, qui avaient subi au cours des années précédentes le «drill» des exercices grammaticaux, vivaient dans une classe où le paraître avait une grande importance. Il leur fallait faire montre de signes extérieurs de leur maîtrise de la parole. Concours et exercices littéraires leur demandaient de manifester leur éloquence, leur culture, leur panache. Parallèlement, un autre type d'éloquence était développé au cours des longues heures consacrées à la composition et aux répétitions de la pièce de théâtre qui devait être présentée à la distribution des prix de fin d'année. (344) Edifier parents et notables, tel était le principal but poursuivi. Peu importait alors la justification de tel cas ou de telle forme verbale. Les membres des jurys d'élève universitaire furent cependant d'un tout autre avis.

Une solide connaissance de la grammaire appuyée sur les derniers développements d'une philologie scientifique était une condition *sine qua non* pour un candidat à ce type de concours. Le P. Bossue, membre du jury d'examen à Bruxelles constatait à propos des langues anciennes : *« la faiblesse de nos élèves est grande en latin et en grec parce qu'on néglige totalement la grammaire et la philologie en rhétorique ».* (345) La conception finalement très baroque du rhétoricien chatoyant mais peu rigoureux ne passait plus. Même sans volonté de nuire aux candidats présentés par les jésuites, les professeurs des universités et des athénées – peut-être même certains collègues des établissements épiscopaux – exigeaient «autre chose» pour accorder leur satisfecit et pour ouvrir les portes d'un enseignement supérieur sans lequel les collèges de la Compagnie perdraient une bonne part de leur «clientèle». La réorganisation dut donc se mettre en place.

Avant de parler des réformes adoptées par les jésuites, il est à noter que beaucoup d'écoles officielles n'étaient pas non plus en très bonne posture face à ce concours. Le 3 août 1850, le gouvernement va mettre sur pied un *Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen* destiné à améliorer les programmes et les livres classiques des écoles de l'Etat, parmi lesquelles on compte désormais de nombreux collèges communaux transformés en Athénées royaux ou en écoles moyennes de l'Etat. (346) Les jésuites suivront par conséquent une voie parallèle et finalement très comparable à celle que le ministère libéral avait adoptée. La consulte de province créera une *Commission des Etudes* dont les missions étaient très proche de celles du *Conseil de perfectionnement* officiel. (347) Le Général approuvera en écrivant à Franckeville : *« la loi sur l'Instruction publique est passée malheureusement mais cela ne nous empêchera pas de faire le bien. La Commission des Etudes a été mise en place, elle ne peut pas tout faire mais elle enlèvera bien des peines à V.R.. ».* (348) En matière d'enseignement, le rôle de cette *Commission* sera à la fois essentiel et permanent. Il nous a donc semblé bon de citer *in extenso* le texte de sa fondation.

«Bruxelles, le 26 septembre 1850,

Mon Révérend Père,

1° Il a été établi, avec l'agrément de Notre Très Révérend Père, une Commission des Etudes. Elle se compose des membres suivants : les PP. Meganck, Van Naemen, van Iseghem, Broeckaert et Terwecoren. Le P. Meganck la préside, le P. Terwecoren est secrétaire.
2° Cette Commission remplit auprès du provincial des fonctions analogues à celles que l'Institut donne aux Consulteurs. Elle est chargée de se tenir au courant de tout ce qui intéresse l'éducation et l'instruction en Belgique, et de viser aux moyens de tenir nos établissements en état de satisfaire aux prescriptions de la loi et à l'attente du public.

3° La Commission des Etudes a eu sa première réunion. Elle m'a soumis quelques points ; j'en ai pris connaissance et je m'empresse de vous les communiquer.

4° Des renseignements seront demandés, à différentes époques, aux préfets des études et aux professeurs. Le préfet ajoutera à ses propres notes celles des professeurs, telles qu'elles auront été écrites par eux ; il en prendra connaissance et les commentera au besoin. Ces notes peuvent se rapporter à l'éducation et à l'instruction et seront envoyées par l'entremise du Recteur.

5° Quinze jours avant l'époque où ces renseignements devront être envoyés, le secrétaire de la Commission avertira le Recteur et le préfet des études.

6° Chaque préfet et chaque professeur est autorisé à envoyer en tout temps, par l'entremise du Recteur, ses remarques, ou générales ou particulières, aux Pères qui composent la Commission.

7° Aucun programme des exercices de la fin de l'année, aucun Cours d'études, aucune composition littéraire ne peut être imprimée sans avoir été soumise à l'approbation de la Commission. Les nouvelles pièces composées par les professeurs ou les élèves et destinées à des représentations publiques, doivent être soumises à l'examen de la Commission.

8° Les Recteurs enverront un exemplaire de tout ce qui s'imprime dans leurs maisons, à chacun des membres de la Commission, comme tels, indépendamment des exemplaires qui devraient pouvoir leur être envoyés à d'autres titres.

9° La nécessité de donner une forte impulsion aux études et de soutenir la concurrence me fait un devoir de recommander sérieusement aux Recteurs et aux préfets des études, de veiller à l'exécution de ce qui concerne le passage d'une classe à une autre. En cela, on tiendra moins compte des réclamations souvent peu raisonnables des parents, que de l'avenir des élèves et de la réputation de nos collèges.

10° L'importance que met l'Institut au passage d'une classe à une autre, la nécessité de former nos élèves à subir leurs examens en public et particulièrement devant le Jury et le désir de soulager la charge des professeurs, ont engagé la Commission à réunir en un seul examen, général et mensuel, tous les examens écrits qui sont en usage. Les Dispositions concernant l'enseignement *en contiennent le mode (une nouvelle édition des* Dispositions *prescrites en 1848 et qui viennent d'être modifiées sera communiquée aux collèges).*

Comme il y a des professeurs qui ont été formés d'après des méthodes différentes, il est nécessaire d'établir dans chaque collège une parfaite uniformité. Dans ce but, les préfets des études visiteront les classes avec le soin qu'exige une direction aussi importante ; ils auront avec les professeurs des conférences générales et particulières pour rendre plus facile l'exécution des règlements prescrits.

Parmi les points qui doivent fixer leur attention, je signalerais les suivants qui se rapportent en partie à des changements introduits dans les Dispositions concernant l'enseignement *:*

1° Les professeurs suivront fidèlement les auteurs adoptés en se contentant de les expliquer et de combler les lacunes. (nous étudierons dans ce chapitre la réforme des manuels utilisés en classe).
2° Les thèmes grecs en 6ème, les amplifications et les vers grecs sont supprimés.
3° L'enseignement historique dans les collèges doit se borner aux faits et non pas s'étendre à la philosophie de l'histoire. Les professeurs auront donc besoin de se contenter du récit des événements sans faire d'autres appréciations que celles qu'exige la défense de la religion ; encore celles-ci devront être très courtes et très substantielles. (349)
4° Tout en exerçant fréquemment les élèves au mécanisme des opérations mathématiques, il est d'une nécessité absolue de les habituer peu à peu à raisonner cette science. C'est dans cette partie surtout que les Professeurs doivent s'attacher à faire bien comprendre les auteurs, sans s'en écarter ou chercher à y substituer d'autres méthodes.
5° Les cours de langues vivantes et de physique ne sont obligatoires que pour les jeunes gens qui se proposent de prendre le grade d'élève universitaire.
6° Il importe beaucoup que les élèves sachent se produire et acquièrent une facilité de diction et un débit convenables. A cet égard, nous appelons particulièrement l'attention sur ce qui est dit dans les Dispositions, *p.11, n°14-15.*
7° Je recommande bien particulièrement qu'on relève autant que possible les examens oraux, et qu'on les rende conformes à ceux que les récipiendaires doivent subir devant le Jury.
8° La répartition des différentes parties du Guide, *faite dans quelques Cours d'études, devra être modifiée d'après le tableau qui se trouve à la 2ème page des* Dispositions.

Je désire, mon Révérend Père, que cette circulaire soit lue dans une conférence des professeurs et qu'une copie en reste déposée à leur bibliothèque, pour qu'ils puissent la revoir.

Je me recommande à vos SS. Sacrifices.
Votre humble serviteur
C.FRANCKEVILLE, sj

PS : pour les auteurs classiques des branches accessoires, il sera prudent de ne prendre qu'un nombre d'exemplaires qui suffise pour l'année scolaire » (350)

On remarquera, entre autres choses, que le président de la commission communiquera directement avec le provincial, la consulte de province et le gouvernement, mais si la *Commission* discute, observe et conseille c'est le provincial qui décidera (ou qui avalisera) (351) Lorsque l'examen d'élève universitaire disparaîtra provisoirement, la *Commission des Etudes* ne sera pas dissoute et les réformes qu'elle avait imposées persisteront elles aussi.

La *Commission des Etudes*, présidée par le P. Herman Meganck (352), prit donc des mesures à court terme avant d'entreprendre des réformes à plus long terme. L'urgence consistait à enregistrer de meilleurs résultats à la fin de l'année scolaire 1849-1850. A cet effet, on décida de supprimer les exercices de rédaction d'une pièce de théâtre par les rhétoriciens. Le remplacement de ce travail de composition par des œuvres «toutes faites» tirées du répertoire théâtral ou, plus rarement, par des drames écrits par des jésuites est étudié dans le chapitre consacré au théâtre scolaire. Notons seulement ici que ce changement dégagea une quantité impressionnante d'heures qui seront employées à la préparation du concours d'élève universitaire. Concrètement, cela signifiait consacrer au moins le 3ème trimestre à une révision générale des règles de grammaire et d'analyse pour le latin et pour le grec. (353)

Comme l'indique la lettre du P. Franckeville, le contenu et surtout l'esprit du cours d'histoire durent eux aussi être modifiés. (354) Ce qui était plus grave, aux yeux des jésuites, c'était que les mathématiques devaient être renforcées et qu'un cours de physique apparut au programme des humanités pour permettre aux élèves de réussir le concours. (355) Les PP. considéraient le renforcement de ces matières comme «parfaitement inutiles», selon leur conception des études classiques. Avant 1849, le cours de mathématiques ne comprend que deux heures de cours par semaine. Son programme se limite à l'arithmétique, l'algèbre et une partie de la géométrie. Si des élèves éprouvent trop de difficultés à suivre le programme normal, ils peuvent suivre le programme de l'année précédente moyennant une petite régression dans la moyenne de leurs points. Malgré une révision de la *Ratio Studiorum* en 1832 favorable aux mathématiques, le cours est considéré comme un accessoire que l'on peut sacrifier si c'est nécessaire. (356) L'examen d'élève universitaire vint transformer cet état de choses. Les élèves montraient en mathématiques des faiblesses que le P. Bossue, membre du jury considérait comme *«normales vu l'état de notre enseignement»*. (357) Les recteurs demandèrent aux professeurs d'enseigner le strict minimum nécessaire mais les jésuites devaient néanmoins plier devant les exigences de l'Etat. Les injonctions du provincial insiste sur la compréhension des mathématiques qui manquait aux élèves (et aux professeurs ?). Ce renforcement des mathématiques et des sciences se fit au détriment du français dont l'horaire ne progressa pas et dont le nombre de concours diminua. Les objectifs du cours de mathématiques restèrent donc identiques et toujours aussi limités jusqu'en 1876. (358)

Apparemment, grâce à ces modifications, à partir de 1850, les élèves furent prêts et, comme on l'a dit précédemment, les résultats enregistrés au concours furent beaucoup plus satisfaisants que l'année précédente. Année après année, ce bon taux de réussite des collégiens des PP. se maintint et même s'améliora. Dans ses documents internes, comme les *Litterae annuae*, et dans ses communications destinées au public, comme les articles des *Précis Historiques*, la Compagnie de Jésus accorda une grande importance à ces résultats et elle en fit un argument publicitaire de première importance. Souligner 100% de réussites au concours ou signaler qu'un rhétoricien avait obtenu les meilleurs points de sa province ou de toute la Belgique devinrent des pratiques courantes et bien agréables pour les jésuites. (359) En faisant cela, ils célébraient leur triomphe mais ne justifiaient-ils pas en même temps la réforme de Rogier ? Notons aussi que les PP. avaient depuis toujours l'habitude de ne présenter aux séances d'exercices littéraires de leurs collèges que des rhétoriciens relativement brillants, une petite minorité d'élèves ayant réussi leur année terminale «par la petite porte» ne devaient pas être exposés aux critiques du public. Cette pratique fut transposée au niveau du jury externe d'élève universitaire : on n'envoya que des candidats raisonnablement susceptibles de réussir. (360) Cependant, on peut se demander si les autres écoles, catholiques ou officielles, ne faisaient pas de même. Lorsque l'examen fut supprimé, les PP. furent satisfaits en principe mais, en réalité, ne le regrettèrent-ils pas ?

Pour sa part, l'Etat hésita. Le gouvernement unioniste de Pierre De Decker en revint à la pure liberté pédagogique en 1857 en supprimant l'examen. Rogier et les libéraux le ressuscitèrent en 1861 sous le nom de «graduat en lettres». Les jésuites étaient toujours farouchement opposés à la formule, du moins officiellement, mais ils appréciaient en fait l'orientation beaucoup plus littéraire de ce graduat. En effet, les matières scientifiques régressaient par rapport à l'ancien examen d'élève universitaire, alors que les branches littéraires et «de mémoire» étaient renforcées. (361) Le gouvernement catholique de Malou, d'ailleurs soutenu par certains parlementaires libéraux, fit voter la suppression du graduat en 1876. (362) Après 14 années de complète liberté, c'est un gouvernement catholique qui réintroduisit une forme d'intervention de l'Etat, cette fois sous la forme d'un jury

d'homologation des diplômes des écoles secondaires moyennant l'introduction obligatoire de certains cours dans le cursus suivi par les élèves. Le but du gouvernement était alors de renforcer la place des langues modernes, des mathématiques et des sciences, en particulier de la physique dans les cours dispensés par les écoles secondaires. Mais les catholiques tenaient surtout à satisfaire une part de leur électorat flamand en favorisant l'essor de la seconde langue nationale dans le programme des humanités. (363)

A partir de 1849, la *Commission des Etudes* entreprit des réformes de fond à plus long terme. Il était sans doute bon de revoir la grammaire en rhétorique mais il était également nécessaire de se demander quelle grammaire et quelle philologie on enseignait. Si une des premières victimes des changements apportés aux horaires de la section latine fut le cours de mythologie, il s'agit là un indice significatif d'un changement mental important. (364) L'apprentissage systématique des légendes gréco-romaines était sans doute indispensable pour l'élève de l'âge baroque qui était encore un locuteur et un scripteur du latin considéré comme langue vivante. La littérature et la rhétorique de ce temps nécessitaient la connaissance d'un corpus mythologique où on puisait les *exempla* pour un certain type de discours. Sans vouloir effacer l'utilité de ce type d'apprentissage au XIXè s. ni souligner uniquement la modernité de ce siècle, les études classiques privilégiaient désormais la philologie scientifique dont il était désormais indispensable de se tenir au courant.

La principale mesure adoptée par la *Commission des Etudes* fut cependant d'instaurer une habitude d'évaluation permanente de la qualité de l'enseignement des collèges jésuites. Fort opportunément, cette collecte d'informations était liée à un réel pouvoir décisionnel et donc à une capacité de réformes qui allait s'exercer de nombreuses fois au cours de la période allant de 1849 à 1914. (365) L'existence de cette instance de contrôle et de réforme autorise vraiment la comparaison entre ce qu'on doit bien appeler le sous-réseau d'enseignement de la Compagnie de Jésus et la pratique de l'Etat. Dans les deux cas, la Compagnie confia à des spécialistes l'analyse des pratiques des écoles pour les améliorer ou les adapter aux nouvelles nécessités du temps. Dans les deux cas, on s'était résolument éloigné de la pure liberté pédagogique des années 1830. Il existe d'ailleurs des documents internes de la Compagnie de Jésus mettant exactement en parallèle l'évolution des effectifs des écoles ignatiennes et des Athénées royaux des villes où les deux types d'établissement sont présents. (366) Le but final de la *Commission des Etudes* est clair : les réformes doivent permettre de rejoindre et dépasser la quantité et la qualité de la population scolaire des Athénées de l'Etat, «les» concurrents par excellence des établissements des PP. (367)

Comme cela a été indiqué dans la présentation des sources de ce chapitre, la province belge de la Compagnie de Jésus connut entre 1849 et 1914 trois niveaux d'enquête et de réforme scolaires. Le type de réorganisation le plus vaste conduisait à la publication d'un nouveau *Programme* de cours qui, comme son nom l'indique, apportait d'importantes modifications dans quasiment tous les cours. C'est ce que faisaient, dans une moindre mesure, les *Dispositions pour l'Enseignement*, qui touchaient sensiblement au minimum une série de cours d'au moins une section (latine, professionnelle et/ou préparatoire). (368) Enfin, si cela s'avérait nécessaire, une seule branche pouvait être réévaluée par une enquête et son programme était ensuite modifié. Dans ce dernier cas, on constatera que l'enquête et les propositions de changement sont souvent confiées à un jésuite considéré comme particulièrement compétent en la matière. Notons aussi, qu'au début du XXè s., les autorités provinciales durent commencer à éditer des programmes distincts pour les collèges flamands et les collèges wallons (avec Bruxelles), tant les différences devenaient importantes entre le nord et le sud du pays. (369)

Il nous a semblé qu'il n'était pas inutile de rappeler, dans un ordre chronologique, quelles furent les principales enquêtes et réformes initiées par les jésuites dans leurs écoles.

CHRONOLOGIE DES ENQUETES ET DES REFORMES MENEES PAR LA COMPAGNIE DE JESUS DANS SES COLLEGES (1849-1914). (370)
1849 : *Enquête sur l'enseignement dans les collèges*
1849 : *Dispositions pour l'Enseignement*
1852 : *Enquête sur l'enseignement dans les collèges*
1852 : *Dispositions pour l'Enseignement*
1860 : *Enquête sur l'enseignement dans les collèges*
1860 : *Dispositions pour l'Enseignement*
1861 : *L'enseignement de la géographie*
1868 : *L'enseignement des mathématiques dans nos collèges en 1868* (enquête)
1870 : *Enquête sur l'enseignement du flamand dans les collèges*
1870 : *Enquête sur l'enseignement dans les collèges*
1870 : *Dispositions pour l'Enseignement*
1885 : *Enquête sur l'enseignement dans les collèges*
1880 : *Programmes des cours de la section d'humanités*
1885 : *Dispositions pour l'Enseignement*
1885 : *Appendices aux Dispositions pour l'Enseignement* (cours de flamand)
1890 : *Appendices aux Dispositions pour l'Enseignement* (cours de flamand)
1891 : *Appendices aux Dispositions pour l'Enseignement* (cours de flamand)
1896 : *La question des Pères latins en poésie et en rhétorique*
1896 : *Enquête sur l'enseignement dans les collèges*
1896 : *Dispositions pour l'Enseignement*
1897 : *Programme de la section professionnelle 1897. Programme commun aux collèges du Sud de la province (collège Notre-Dame-de-la-Paix à Namur), collège Saint-Servais à Liège, collège Saint-Michel à Bruxelles, collège Notre-Dame à Tournai, collège Saint-Stanislas à Mons, collège Saint-François-Xavier à Verviers, collège du Sacré-Cœur à Charleroi.*
1899 : *Enquête sur l'enseignement dans les collèges*
1899 : *Dispositions pour l'Enseignement*
1901 : *Notre enseignement des humanités* (par le P.Jaspers)
1901 : *Le thème latin* (par le P. Alfred de Wouters)
1902 : *Programme de la section des humanités anciennes 1902. Programme commun aux collèges Saint-Servais (Liège), Notre-Dame (Tournai), Saint-Stanislas (Mons), Saint-Michel (Bruxelles), Saint-François-Xavier (Verviers), Notre-Dame-de-la-Paix (Namur), et du Sacré-Cœur (Charleroi).*
1902 : *Programme de la section des humanités anciennes 1902. Programme commun aux collèges Saint-Joseph (Alost), Sainte-Barbe (Gand), Notre-Dame (Anvers), et Saint-Joseph (Turnhout).*
1902 : *Programme de la section des humanités modernes 1902. Programme commun aux collèges Saint-Servais (Liège), Notre-Dame (Tournai), Saint-Stanislas (Mons), Saint-Michel (Bruxelles), Saint-François-Xavier (Verviers), Notre-Dame-de-la-Paix (Namur), et du Sacré-Cœur (Charleroi).*
1902 : *Modifications des cours d'histoire et de géographie* (P.Mahiat)
1904 : *Enquête sur l'enseignement dans les collèges*
1904 : *Dispositions pour l'Enseignement*
1906 : *Modifications des cours d'histoire et de géographie* (P.Mahiat)
1906 : *Instructions de NNSS les évêques sur l'enseignement de la langue flamande et approuvées par nous.*
1906 : *Programme*

A coté de cette procédure permanente d'évaluation et de réforme, la *Commission des Etudes* s'intéressa aussi à la qualité de la pratique pédagogique quotidienne des professeurs. Celle-ci s'appuyait bien évidemment sur des manuels qui divisaient et organisaient la matière à enseigner, qui proposaient des exercices en classe et des devoirs à domicile et qui, *de facto*, imposaient un certain type de méthode. Or, les livres utilisés étaient souvent fort anciens et,

pour tout dire, assez dépassés. C'est donc à nouveau la *Commission* qui prit l'initiative de créer ce qu'on pourrait appeler le «petit monde des manuels des jésuites belges». Celui-ci sera étudié plus loin. (371) Disons simplement ici que l'objectif était de donner aux enseignants des collèges sj des livres valables dans toutes les branches. «Valables» signifie scientifiquement corrects et pédagogiquement adaptés aux élèves auxquels ils s'adressaient. Pour obtenir progressivement ce résultat, les jésuites belges emprunteront parfois des ouvrages produits par leurs collègues français, ils adopteront aussi des manuels écrits par des membres d'autres congrégations, par des prêtres séculiers ou par des laïcs, majoritairement marqués dans le «camp catholique». Néanmoins, les PP. belges décideront de faire eux-mêmes l'essentiel du travail en produisant, dans un délai relativement bref, la totalité des manuels utilisés dans les trois «branches-reines» de la section latine : le latin, le grec et le français, lequel est aussi la branche principale de la section professionnelle.

Une fois mis en place le mécanisme d'enquête et d'adaptation de la *Commission des Etudes*, une fois créé cet ensemble de manuels rénovés, la province belge de la Compagnie de Jésus pouvait envisager assez sereinement les éventuelles modifications des exigences de l'Etat face à l'entrée des rhétoriciens dans les universités et les écoles supérieures. Une capacité de réforme assez souple était en place et permettait de «voir venir». Si l'Etat exigeait la présence d'un cours ou d'une partie de matière, si la réussite d'un concours demandait la modification d'un contenu de branche ou d'une pratique pédagogique, la Compagnie de Jésus protesterait certainement pour la forme et pour réaffirmer sa préférence d'une totale liberté d'enseignement mais le dérangement causé par ces demandes gouvernementales ne serait pas énorme. Une grosse contrariété allait cependant apparaître avec l'affirmation sans cesse plus grande de la place du «flamand» en Belgique en général, et dans les collèges de Flandre en particulier.

Tant qu'il s'agissait de rendre le cours de flamand obligatoire et non plus facultatif, les collèges voudront bien s'adapter sans trop rechigner. On pouvait même envisager d'augmenter la plage horaire de ce cours ou le nombre de points qui lui était attribué. La difficulté sera déjà plus grande lorsqu'un rhétoricien devra prouver la maîtrise d'un certain niveau linguistique. Mais, lorsqu'il sera question de changer de langue vernaculaire pour certaines branches en dehors du cours de flamand, les autorités locales et provinciales se lanceront dans une résistance acharnée à une réforme qui impliquerait la réorganisation complète de leur corps professoral. L'affaire est donc d'une telle importance qu'elle mérite donc d'être traitée en tant que telle ultérieurement même s'il agit clairement d'une intervention gouvernementale dans l'accès aux études supérieures.

IV. LES COLLECTIONS DE MANUELS JESUITES (1849-1914)

Dans l'introduction de ce chapitre, il a été fait mention du *«conservatisme réaliste»*, notion appliquée originellement aux Tories britanniques mais que nous jugeons opérationnelle pour rendre compte de l'attitude des jésuites face aux nombreux changements qui pouvaient affecter le monde un peu figé de leur enseignement. Ce conservatisme «intelligent», selon Monica Charlot, *«... cherche (...) à anticiper les changements inévitables pour sauver les valeurs du passé en les adaptant aux nécessités du temps»*. Nous pensons que la production de manuels scolaires par plusieurs PP. belges n'était pas seulement une habitude du passé ou une volonté de se préserver des livres conçus par le «monde extérieur». Les jésuites belges choisirent parmi eux des auteurs de grande valeur pour mettre sur pied des collections de

manuels de qualité supérieure afin de doter le monde catholique d'ouvrages scientifiquement au moins aussi valables que ceux de l'enseignement officiel et qui mettaient en avant les valeurs morales, les courants littéraires et les méthodes de travail que la Compagnie de Jésus avait l'habitude de privilégier. (372)

Nous reprendrons dans cette partie de chapitre la problématique générale des échanges et des interactions qui ont pu exister entre la province sj belge et la société de notre pays avant 1914. Les PP.ont eu une influence sur leur environnement car leurs livres seront non seulement utilisés par leurs propres élèves, qui se compteront au total par dizaines de milliers, mais aussi par ceux d'autres écoles catholiques. A l'inverse, ils subirent l'influence du gouvernement qui imposait certains choix programmatiques pour reconnaître la validité des diplômes délivrés par les collèges ; celle de la société «civile» qui suivait des modes, qui privilégiait des auteurs ou des matières ; et celle de leurs collègues du clergé séculier ou d'autres congrégations enseignantes à qui ils reconnurent apparemment une supériorité dans certaines matières. Au total, par une volonté propre de modernisation ou sous l'influence d'évolutions extérieures, le monde des manuels scolaires en usage dans les collèges belges des jésuites connaîtra une double évolution : d'une part, la province belge abandonnera les vestiges éditoriaux de l'Ancien Régime qu'elle utilisait encore dans les années 1830 ; d'autre part, elle se tournera résolument vers la modernité scientifique et philologique mais en se réappropriant des matières pour lesquelles elle avait fait longtemps confiance à des érudits presque tous français et parfois très laïques.

1. Un pied en France et l'autre dans l'Ancien Régime...

Face aux défis que comportait l'ouverture d'une série de collèges (problèmes financiers, immobiliers, difficultés de recrutement, jalousie des autres écoles), les PP. belges d'Alost, de Namur, de Gand et d'ailleurs eurent d'autres préoccupations que la rénovation de l'ensemble des manuels qu'ils utilisaient dans leurs classes. Ils eurent donc recours à une certaine forme de facilité : la plupart des livres employés furent soit des ouvrages classiques utilisés dans leurs établissements avant 1773, soit des best-sellers de l'édition scolaire française contemporaine (dont le succès était d'ailleurs une garantie de qualité). Comme les manuels d'Ancien Régime avaient presque tous été écrits par des religieux français, on pourrait dire que les élèves des jésuites belges n'avaient pas un mais bien deux pieds en France... Dès lors, voyons rapidement quelles étaient les listes de livres prescrits aux familles dans les années 1830 et au début des années 1840.

Pour les cours principaux (latin, grec et français), le choix de ces manuels était très strict. Les auteurs à étudier étaient suggérés par la *Ratio Studiorum*, et la consulte (le provincial avec des recteurs et des préfets belges) de la province pouvait décider de modifications de programme hors de sa réunion annuelle à Alost ou Tronchiennes. Le provincial et la *Commission des études* après 1849 veillaient au respect des décisions de la consulte. Chaque professeur devait faire vérifier par le préfet des études la conformité des livres qu'il allait utiliser avec ses élèves.(373) Les textes d'auteurs classiques, que nous avons évoqués plus haut en décrivant les programmes des sections latines, subiront en tant que tels peu de changements. Ce sont des œuvres expurgées de tout passage immoral ou irréligieux d'abord par des laïcs et par des jésuites d'avant 1773. Le texte, les explications philologiques ou historiques et les commentaires qu'ils proposent «datent» évidemment un peu mais les changements seront beaucoup plus considérables dans les grammaires ou dans les ouvrages d'analyse littéraire. Le choix de manuels pour des cours accessoires était parfois laissé à la discrétion d'un recteur mais, dès 1840, les manuels destinés aux trois principales langues sont

identiques dans toute la province belge. (374) L'enseignement de la Compagnie ira d'ailleurs dans le sens d'une unification toujours plus poussée des contenus et des méthodes.

Les spécialistes de l'édition scolaire sous l'Ancien Régime apprendront sans doute avec un certain intérêt que certains titres avaient allègrement franchi les siècles. On trouvera sans surprise de nombreux jésuites parmi les auteurs de ces ouvrages. Le *Gradus ad Parnassum sive novus synonymorum, epithetorum thesaurus ab uno e Societatis Jesu*, sera sans doute le détenteur du record de longévité : on l'utilisera jusqu'à la fin des années 1880 alors que sa première édition avait été réalisée à Liège en 1680. (375) L'*Epitome Historiae Sacrae* (*Abrégé d'Histoire Sainte*) et les condensés du *de Viris illiustribus*, tout deux de Lhomond sont «beaucoup» plus récents. Ils ont été écrits par un prêtre séculier devenu principal de collège et autour de «classiques qui défieront les siècles. (376) Il s'agit d'une des bases de l'apprentissage du latin dans les «petites» classes avant 1850. Eux aussi issus du XVIIIè s., les *Des Dieux et des héros du paganisme* du P. Jouvency, sj, restaient le manuel classique pour les cours de mythologie. (377) Quant au P. Loriquet, sj, il faisait la liaison entre l'ancienne et la nouvelle Compagnie. Né en 1767, Père de la Foi pendant la Révolution, il avait enseigné à Saint-Acheul dès 1818 et avait participé à la commission de révision de la *Ratio* en 1832. Ses livres d'Histoire sainte, d'Histoire ancienne et d'Histoire du Moyen-Age «régnèrent» dans les collèges pendant les deux premières décennies d'existence de la Belgique. (378) C'étaient des tout petits livres à la typographie très serrée qui résumaient tantôt la Bible et les auteurs anciens, tantôt les chroniqueurs du Moyen-Age. Rappelons enfin que les *Dialogi familiares* du P. Van Torre, de la province flandro-belge, furent utilisés, au moins dans certains collèges, pour forcer les jeunes francophones et les jeunes néerlandophones à devenir de vrais latinophones dans les classes et dans les cours de récréation. Ils avaient été édités pour la première fois à Anvers en 1657 ! (379) Un dernier auteur ecclésiastique, mais non-jésuite, règne et régnera encore longtemps sur les trois premières classes d'humanités : Fénelon, archevêque de Cambrai verra son *Télémaque* constituer la base de l'initiation littéraire des jeunes collégiens belges du début du XIXè s. L'ouvrage avait été écrit en 1699. (380)

Si l'utilisation intensive de livres aussi anciens peut éventuellement choquer aujourd'hui, les autorités romaines de la Compagnie (et les écoles des autres provinces) trouvaient parfaitement normal de voir employer les bons vieux classiques des collèges. En revanche, elles approuvaient fort peu «l'amour de la modernité» auquel les PP. belges se livraient dans leurs écoles fraîchement ouvertes. Comme on l'a dit ailleurs, les élèves ne parlaient plus latin, les collèges belges étaient devenus francolâtres, des auteurs dangereux étaient étudiés, le programme était surchargé d'«accessoires inutiles». Bref, l'unité de pratiques des collèges sj d'Europe était mis en péril par les Belges. Aux yeux du Général, au niveau des manuels, l'audace était aussi trop grande.

En fait, en considérant les titres des livres scolaires utilisés dans plusieurs branches, l'observateur peu attentif des années 1830-1840 n'aurait peut-être pas su distinguer un programme d'un collège jésuite de Belgique de celui d'un athénée royal belge ou d'un lycée français. Les PP. avaient adopté toute une série de manuels qui, apparemment, faisaient autorité dans leur domaine, quelle que soit la personnalité de leur auteur. Certes, il n'est sans doute pas facile de faire passer un message subversif et anticlérical dans des règles de grammaire grecque mais tout un pan de la vie des écoles ignatiennes avait été abandonné non seulement à des non-jésuites mais même à des auteurs fort peu catholiques.

La grammaire latine en usage jusqu'en 1846 est celle de Charles-Constant Le Tellier, professeur à l'Université de Paris. (381) En 1830, elle en est déjà à sa 19ème édition. La

grammaire grecque a été écrite par Jean-Louis Burnouf, ancien élève de l'Ecole normale de Paris et professeur de littérature orientale au Collège de France. La comparaison du grec et du sanscrit pratiquée par cette grammaire était sans doute un gage d'érudition mais était-elle facilement compréhensible par les élèves ? (382) En français, les jésuites ont choisi un monument de l'édition scolaire française : la *Nouvelle grammaire française* de François Noël et Charles Chapsal (en 1835, elle en est à sa 25ème édition). (383) L'ouvrage, clair, méthodique, ponctué d'exercices et de définitions resta en service malgré son style assez jargonnant pendant près de 40 ans. Le «pedigree» de François Noël est pourtant assez curieux : ancien professeur à Louis-le-Grand devenu prêtre défroqué, fonctionnaire et diplomate de la République, membre du Tribunat et Inspecteur général de l'Instruction publique sous l'Empire, il est certes resté Inspecteur général des écoles sous la Restauration mais il ressemble peu aux habituels «amis des jésuites». (384) Ceux-ci semblent donc avoir voulu donner une priorité absolue au «sérieux» de leur enseignement. Les autorités romaines ont accepté de cautionner cette option pour assurer le succès des premiers collèges auprès d'un public cultivé mais pas forcément confit en dévotion. (385)

Toutefois, une fois les collèges bien «lancés», les jésuites belges s'intéressèrent un peu plus aux manuels employés dans leurs classes et ils constatèrent que plusieurs aspects pouvaient être améliorés. Les faiblesses des très anciens livres étaient évidentes mais les ouvrages classiques produits par des philologues contemporains pouvaient en avoir aussi (tant au point de vue de la présentation formelle que du contenu). De plus, il était illogique de suivre des méthodes et des logiques grammaticales différentes en latin, en grec et en français. Une unification était donc souhaitable au niveau de ces trois branches tout comme était préférable une production de manuels réservée à des auteurs catholiques irréprochables (et mieux encore à des jésuites). Cependant, si les PP. belges entreprenaient de rédiger eux-mêmes des ouvrages scolaires, ils savaient qu'ils devraient remplacer des œuvres écrites par des sommités scientifiques. Face à leur public, le défi était de taille ! A toutes ces raisons, s'ajoutait l'apparition de nouveaux cours pour lesquels il fallait aussi adopter des ouvrages classiques (ou les produire). Avant 1849, les PP. belges commencèrent lentement à œuvrer dans ce sens mais l'examen d'élève universitaire fut une nouvelle fois un choc qui devait accélérer les choses.

Avant que le jury voulu par l'Etat n'impose ses desiderata aux rhétoriciens, les jésuites belges avaient déjà posé un ou deux jalons sur la voie de la (re-)conquête de la maîtrise de leurs manuels scolaires. On a vu plus haut que plusieurs collèges, dont Gand et Bruxelles, espéraient que la création de cours d'anglais serait un fort argument publicitaire dans le public des deux villes. Même s'il s'agissait encore d'un «accessoire inutile» supplémentaire, le P. Roothaan accorda sa permission. (386) C'est donc apparemment en 1840 que le premier manuel composé par un Père de la nouvelle province belge fut publié. Il s'agissait d'un recueil de textes anglais dont la structure préfigurait celle des futurs *Modèles français*. L'auteur, le P. Jean-Baptiste Van Derker, allait connaître une longévité éditoriale extraordinaire puisqu'en 1905, les classes des collèges utiliseront encore ses *Lessons of English literature in prose and poetry selected by J.B. Van Derker, s.j.* : 65 ans après la première édition et 12 ans après la mort de l'auteur ! (387) Le P.Van Derker semble avoir trouvé les extraits susceptibles d'intéresser le jeune public des écoles même si, dans ce livre, l'accent semble être mis moins sur la connaissance de la langue que sur l'éveil à la littérature étrangère. (388) L'anglais n'était cependant pas une matière privilégiée à l'époque par les écoles des PP., la province belge a sans doute utilisé opportunément les talents du P. Van Derker (un des rares jésuites belges à maîtriser parfaitement l'anglais). A l'inverse, la

rédaction de grammaires latines et grecques semble avoir été une tâche beaucoup plus «stratégique».

La Compagnie de Jésus ne manquait évidemment pas de religieux qui alliaient une parfaite connaissance des langues anciennes et des dispositions pédagogiques susceptibles de faire comprendre aux adolescents les arcanes des deux langues classiques. Mais l'enjeu ne consistait pas seulement à se glorifier de posséder des grammaires «à soi», il s'agissait aussi de rendre l'apprentissage du latin et du grec plus efficace en unifiant la méthode d'approche de la structure grammaticale des deux idiomes alors que Le Tellier, d'une part, et Burnouf, d'autre part, avaient des approches bien différentes. On eut alors recours aux talents du P. André Van Iseghem qui était (ou qui allait devenir) une sorte de sommité dans le petit monde de l'enseignement ignatien.(389) Sa grammaire grecque fut introduite entre 1846 et 1848, bientôt suivie d'une grammaire latine. Les deux grammaires, construites parallèlement, allaient être utilisées dans les classes jusqu'en 1874. (390) Les initiatives gouvernementales de 1849 n'expliquent donc pas tout, mais celles-ci introduisirent un rythme tout à fait nouveau au point de vue du renouvellement des manuels scolaires que les jésuites projetaient d'opérer.

2. La constitution d'un corpus de manuels «jésuites».

Les problèmes rencontrés par les élèves des jésuites face au jury ont été traités ailleurs. Disons simplement qu'il fallait absolument faire réussir une grande majorité des candidats lors des examens des années suivantes. Pour cela, diverses réformes ont été, comme on l'a vu, engagées mais des changements devaient également être apportés au niveau des manuels scolaires. Le principal angle d'attaque allait se situer sur la réforme de l'enseignement des trois matières principales : le latin, le grec et le français. Trois points importaient particulièrement. Ces matières devaient d'abord être étudiées beaucoup plus scientifiquement et beaucoup plus philologiquement par rapport à ce qui se pratiquait auparavant. Ensuite, ces matières allaient être coordonnées entre elles au niveau de la théorie grammaticale. Enfin, l'étude des textes littéraires ne serait plus seulement unifiée par les principes généraux de la *praelectio* mais aussi par des manuels qui synthétiseraient la méthode des jésuites ainsi que leurs choix esthétiques et littéraires. Ce qui avait été entrepris par le P. Van Iseghem allait donc être largement complété.

TABLEAU RECAPITULATIF DES MANUELS SCOLAIRES ECRITS PAR DES JESUITES BELGES (1831-1914). (391)

Auteur	Titre	Date de la 1ère édition	Dernière édition connue
Evariste Bauwens	*Beginselen der Nederlandsche Spraakkunst voor middelbaar onderwijs*	Réed. 1902	
	Cicero's derde rede tegen Lucius Sergius Catilina.	?	
	Cornelius Nepos. De viris illustribus, texte revu et corrigé d'après les travaux les plus récents de Hahn, Cobet, Andersen, etc.	?	
	Eléments de grammaire néerlandaise à l'usage de l'enseignement moyen, Alost, 1902.	1902	1904
	Exercices latins adaptés à la grammaire des PP Janssens et Van der Vorst de la Compagnie de Jésus.	1881	Après 1934
	Epitomae Historiae Sacrae (édition critique en français)		

	De kindervriend, een leesboek voor beginnelingen, ten gebruike der voorbereinde klassen van colleges en der gestichten van lager onderwijs.	1903	1919
	Nederlandsche Spraakkunst ; Grondregels der Nederlandsche Spraakkunst	Réed. 1903	
	Oefeningen op de Grondregels (3 volumes)	Réed. 1904	
	Oefeningen op de Beginselen (2 volumes)	1904	
	Sallustius, Livius et Tacitus. Tien redevoering tot soldaten of burgers in het Nederlandsch voor het schoolgebruik overgebracht door P. E.Bauwens	?	
	Zuid en Noord. Eene bloemlezing uit de beste Zuid en Noord-Nederlandsche schrijvers.	1891	Après 1934
Firmin Brabant	*Histoire du Moyen-Age.*		Après 1895
Joseph Broeckaert	*Guide du jeune littérateur*, Bruxelles, 1850.		
	Modèles français recueillis selon le plan du Guide du jeune littérateur, Bruxelles, 1853.		
	Petit recueil de littérature à l'usage des classes inférieures, Bruxelles, nouvelle édition, 1869.		
	Le Fait divin. Etude historique de la révélation chrétienne et de l'Eglise catholique	1876	
	L'abrégé du Guide du jeune littérateur, Bruxelles, nouvelle édition, 1883.		
	Histoire de la littérature ancienne et moderne, Bruxelles, nouvelle édition, 1883.		
	Discours choisis de Cicéron, s.l.n.d.		
Emile Charlier	*Algèbre*	1886	
Léopold Claessens	*L'algèbre des commerçants.*	1875	
	Cours de géométrie élémentaire. Géométrie plane d'après Legendre.	1874	
	Manuel d'algèbre à l'usage des humanités	1873	
	Manuel de questions sur l'algèbre à l'usage des humanités. Théorie et exercices.	1876	
Charles Croonenberghs	*Nouvelle grammaire anglaise précédée d'un traité de prononciation et suivie d'un abrégé de prosodie avec un recueil d'exercices*, Namur, 1888.	1888	
Vincent De Block	*Grammaire grecque mise en harmonie avec les éléments de la grammaire latine. 1ère partie. Rudiments à l'usage de la 6ème et de la 5ème.*	1863	1872
	Grammaire grecque mise en harmonie avec les éléments de la grammaire latine. 2ème partie.	1864	
Walter Devivier	*Apologie der Christendoms met inleidende verhandelingen over het bestaan van God en over de menschelijke ziel*, 3ème édition, Nimègue, 1913.		
	L'existence de Dieu, Paris-Leipzig-Nimègue	1906	
	Questionnaire du cours d'apologétique chrétienne.		
Walter Devivier (et L.Peeters)	*Le cours d'apologie chrétienne.*	1880	1914 (?)
P. Henkens	*Lectures allemandes à l'usage des collèges et des pensionnats*	1849	
	Deutsches Lesebuch für höhere Schulen und Erziehunganstalten.	1861	
Joseph Janssens	*Grammaire grecque*, 3ème ed., Bruxelles, 1889.		
	Grammaire latine, 2ème ed., Bruxelles, 1883.		
Bruno Losschaert	*Xénophon atheniensis. Anabase. Texte intégral et commenté des livres I, II et IV. Extraits des autres livres et extraits des autres ouvrages*, Liège, 10ème édition, 1958, 298p. (*Collection de classiques grecs*).		

	Petit lexique latin-français à l'usage des classes d'humanités	Turnhout 1897	
	Xénophon. Cyropédie. Livre premier avec commentaire.	Paris 1895	
Jean Muuls	*Exercices grecs*	1883	
L.Peeters	*Démonstration élémentaire de l'existence de Dieu. Introduction au cours d'apologétique du P. W. Devivier.*	1899 (Tournai)	
L. Peeters (et W. Devivier)	*L'âme humaine. Liberté, spiritualité, immortalité. Supplément du cours d'apologétique du P. Devivier*, Tournai, 1901.	1901	
Edmond Procès	*Modèles français extraits des meilleurs écrivains avec notices par Ed.Procès*, 4 tomes, nouvelle ed., Bruxelles, 1895-1902.		
	Modèles français. 2ème série destinée aux classes professionnelles (2 volumes, 1ère édition en 1893).		
P.R.** sj [François Rémy]	*Cours d'histoire moderne. Résumé des principales questions, envisagées surtout au point de vue politique et social*	1882	
	Principales questions d'histoire moderne	1886	
	Histoire moderne	1894	
	Histoire contemporaine	1895	
Bernard Reinerding	*Cours théorique et pratique de langue allemande.*	1891	
François-Xavier Schouppe	*Le cours abrégé de religion ou vérité et beauté de la religion chrétienne. Manuel approprié aux établissements d'instruction*, 3ème ed., Bruxelles-Paris, 1875.		
J.B. Thibaux (professeur laïc à Verviers)	*Manuel d'arithmétique.*	1891	
	Traité d'arithmétique.	1897	
Jean-Baptiste Van Derker	*Lessons of English literature in prose and poetry selected by J.B.Van Derker*, 2èmeed., Alost,1841.		
François Vandesype	*Extraits des œuvres de Cicéron à l'usage de la classe de 4ème*	1884	
	M.T.Ciceronis, pro Cn.Plancio oratio ad judices, Bruxelles, 1893.	1893	
	Narrations et discours tirés de Tite-Live, Salluste et Tacite, 3ème édition, Bruxelles, 1893.	1893	
Camille Van de Velde	*Nederduitsche Spraakleer*		
	Eléments de Grammaire flamande à l'usage des établissements d'instruction dans les provinces wallonnes	1874	1886
	Beginselen der nederlandsche spraakleer, 4ème édition, Gand, 1895.	1879	
Charles Van de Vorst	*Grammaire grecque élémentaire.*	1907	
André Van Iseghem	*M.T.Ciceronis loca selecta pro classibus Grammaticae*, 3 volumes, Alost, 1844-1860.	1844	
	Introduction à la grammaire latine pour les classes inférieures, Fribourg, 1831		
	De institutione Grammatica ad normam Emm.Alvari libri duo posteriores pro media et suprema classe grammatices, Fribourg, 1830.		
	Eléments de grammaire latine et de syntaxe latine, Alost, 1862.		
	Syntaxe grecque, Alost, 1866.		
	Syntaxe latine, Alost, 1864.		
Auguste Van Mullem	*Trigonométrie rectiligne à l'usage des collèges.*		Tournai 1897
Victor Van Tricht	*Leçons élémentaires de physique.*	1893	

Jules Verest	*Manuel de littérature. Principes, faits généraux, lois.*	1900	
MANUELS SCOLAIRES ECRITS PAR DES JESUITES FRANÇAIS (1831-1914).			
Charles Aubert	*Traité élémentaire d'algèbre par un professeur de mathématique*, 8ème ed., Bruxelles, 1861.		
Henri Delavenne	*Grammaire de la langue latine*, Lille, 1882.		
	Grammaire française		
François Gazeau	*Histoire ecclésiastique A.M.D.G.*, 17ème éd., Tours, 1887.		
	Histoire moderne, 4ème ed., Paris, s.d.		
	Histoire Sainte A.M.D.G., 16ème ed., Tours, 1869.		
Bonaventure Giraudeau	*Histoires et paraboles, 2ème ed. , Paris, 1841*		
A. Sengler	*Grammaire française à l'usage des collèges*, Amiens, 1872.		

Pour atteindre ces objectifs, le personnage-clé sera le P. Joseph Broeckaert. Son œuvre majeure s'intitulera le *Guide du jeune littérateur*. (392) Le jésuite initia aussi une collection de recueils de littérature française qui allait connaître une destinée plus que séculaire : les fameux *Modèles français*. Le *Guide du jeune littérateur* n'était pas seulement un livre, c'était un pivot pour l'enseignement littéraire des jésuites belges. Le manuel du P.Broeckaert était destiné à initier les jeunes aux différents genres littéraires et, pour ce faire, il était fondamentalement basé sur un étroit parallèle entre le latin, le français et le grec. Genres littéraires, figures de style, divisions d'un texte étaient définis en français mais en rappelant les anciennes dénominations latines et grecques. Pour chaque notion nouvelle évoquée, des exemples remarquables latins, grecs et français étaient signalés à l'élève curieux d'en savoir plus. Les figures stylistiques et les techniques utilisées par les trois langues étaient constamment mises en parallèle et on renvoyait à des passages d'auteurs illustres où le procédé littéraire cité était utilisé. Beaucoup de définitions claires étaient également mises en exergue. La marche du jeune latiniste était ainsi conduite du style épistolaire au discours en passant par la narration et la poésie. Dès les premières années d'existence des collèges, les cours de latin, de grec, de français et les exercices de déclamation s'efforçaient d'enseigner des préceptes oratoires, poétiques et stylistiques communs mais, à partir de 1850, cette étude parallèle sera clairement codifiée dans le *Guide* (même si le discours et le développement oratoire grecs étaient réduits à fort peu de chose par rapport à leurs homologues latins et français). L'ouvrage comprit également des textes spécialement adaptés aux classes professionnelles. Jusqu'en 1901, le *Guide du jeune littérateur* connut de multiples rééditions. (393)

Les *Modèles français* et le *Guide du jeune littérateur* eurent aussi pour tâche d'introduire des auteurs relativement peu appréciés par une Compagnie de Jésus méfiante à bien des égards par rapport au courant romantique qu'ils représentaient. Les exigences du jury d'examen d'élève universitaire devaient cependant être satisfaites. Chateaubriand et Lamartine seront donc étudiés en classe de poésie à partir de 1854. Cette année-là, Molière et la comédie vinrent aussi concurrencer Racine en rhétorique (*Le Misanthrope*, *Les Femmes savantes*). (394)

Ayant pris en charge les grammaires latine et grecque, les recueils de textes d'auteurs français et le livre d'apprentissage des littératures des trois langues principales, la Compagnie de Jésus avait donc décidé de contrôler l'essentiel du corpus de manuels scolaires dans les branches qu'ils jugeaient essentielles. Pour que ce contrôle soit complet, il fallait encore que les jésuites belges s'emparassent des éditions critiques et annotées des auteurs classiques

qu'ils faisaient étudier dans leurs classes. (395) C'est ce qu'ils firent progressivement. Vers 1875-1880, les livres d'exercices latins du P. Bauwens viendront compléter le panel des livres classiques produits par les jésuites, ils s'accorderont à la grammaire du P. Janssens pour aider élèves et professeurs à appliquer les préceptes grammaticaux dans des exercices de thème ou de version. (396) Le dernier élément de base de l'enseignement des collèges qui n'était pas encore issu de leurs plumes était la grammaire française de Noël et Chapsal (397). Elle «résistera» jusqu'en 1872 lorsqu'elle fut enfin remplacée par le livre du P. Antoine Sengler mais il est à noter que celui-ci n'était pas un jésuite belge mais un confrère issu de la province de Champagne. (398)

Dès lors, l'évolution ultérieure de la totalité des manuels des trois branches-reines sera constituée par des modernisations des livres de base (grammaires et manuels de littérature) qui s'efforceront d'aller vers une unification toujours plus grande des méthodes et des préceptes enseignés dans les différents ouvrages. Les auteurs comme les autorités provinciales insisteront beaucoup sur cette coordination, gage de meilleures performances. Il est vrai qu'elles constataient, *horresco referens*, que les accessoires gagnaient du terrain et que, si on ne voulait pas que l'enseignement des langues classiques «baisse irrémédiablement», il était nécessaire de gagner en efficacité ce que l'on perdait au niveau de l'horaire hebdomadaire.

Les livres «essentiels» vont alors connaître une pérennité quasi séculaire et leurs auteurs se passer le flambeau dans une succession presque dynastique. Le P. Van Iseghem sera remplacé le P. Joseph Janssens au milieu des années 1870. (399) Celui-ci a le souci d'intégrer les dernières découvertes de la science philologique allemande et de subdiviser ses grammaires latine et grecque afin d'offrir aux élèves des «petites classes» des «abrégés» moins compliqués ou de réserver aux deux dernières années des suppléments consacrés à la stylistique. En 1907, la grammaire grecque du P. Janssens commence à être remplacée par celle du P. Van de Vorst (en 1984, paraîtra la 19ème édition) ; dans les années 1920, c'est le P. de Give qui «reprendra» sa grammaire latine (toujours utilisée dans certains instituts). (400) Les efforts des auteurs successifs ne porteront pas seulement sur les progrès philologiques mais aussi sur les possibilités que les maisons d'édition modernes pouvaient offrir aux livres destinées à de jeunes utilisateurs : le format, la lisibilité, la création de tableaux synoptiques, la mise en exergue de préceptes ou de règles essentielles sont des éléments frappants pour le lecteur de ces différentes générations de grammaire. (401)

Il en ira de même pour les *Modèles français*, pour les manuels de littérature et pour les éditions critiques de classiques latins et grecs. De 1888 à 1892, les *Modèles français* du P. Broeckaert sont repris en main par le P.Edmond Procès, même si le *Guide du jeune littérateur* continue à être utilisé jusqu'au début du XXè siècle. (402) Cette reprise marque une nouvelle ouverture – forcée ? – de l'enseignement des jésuites envers les poètes, les historiens et les hommes politiques contemporains. Les romantiques accroissent leur présence avec Alfred de Vigny, André Chenier, Alfred de Musset en classe de poésie, et François Coppée, étudié dès 1890, qui est encore plus contemporain que les précédents auteurs. Cette tendance à adopter des auteurs très récents et pour la plupart encore en vie est plus nette encore pour les historiens et les hommes politiques. Des discours politiques belges trop récents sont généralement évités en section latine mais des interventions d'hommes politiques français sont souvent reprises, même si elles ne sont vieilles que de 10, 20 ou 30 ans. Plusieurs tendances de la droite française sont représentées : ultramontanisme radical avec Joseph de Maistre et Louis Veuillot, catholicisme plus modéré avec Montalembert et Albert de Mun. L'historien catholique belge Godefroid Kurth, proche de plusieurs membres de la Compagnie de Jésus, est étudiée dès 1890. Dans les *Modèles* destinés aux Professionnelles, on est encore plus

audacieux : la I^{ère} professionnelle étudie, par exemple, en 1890 le discours de Woeste sur la loi scolaire de 1884 et un discours aux ouvriers de Victor Jacobs datant de 1882. De 1879 à 1882, des *Petit recueil de littérature française* (sorte de *Guide* à destination des plus jeunes) furent introduits en 6ème, 5ème et 4ème latines pour relayer le *Télémaque* assez vieilli. (403) Enfin, les PP. spécialisés dans l'enseignement, produisent de plus en plus souvent des éditions critiques d'auteurs latins et grecs. Nous avons évoqué plus haut le cas du P. Losschaert qui publia l'*Anabase* de Xénophon ou celui de François Vandesype, auteur des *Extraits des œuvres de Cicéron à l'usage de la classe de 4ème* qui devinrent pendant des décennies l'édition classique en usage dans les collèges. En 1914, la collection des *Classiques Geerebaert* se profile mais sans encore en adopter le nom. (404) Au total, les livres de latin, de grec et de français des jésuites belges formaient donc de plus en plus un petit monde «à part» à la fois cohérent et particulier. Mais qu'en était-il pour les autres branches ?

La réponse globale à cette question est relativement simple : dans les autres branches, les jésuites belges ne cherchèrent pas à obtenir un monopole absolu de la production des manuels pour leurs écoles ; dans certains cas, ils abandonnèrent presque les classiques de certains cours aux talents d'autres auteurs. Leur présence, sans être exclusive, fut cependant très forte dans l'édition historique et, à partir d'une certaine période, dans l'édition d'ouvrages pour l'enseignement du cours de flamand.

L'Histoire, matière essentiellement littéraire ou considérée comme telle au début du XIXè s., devait logiquement attirer des jésuites munis d'une formation précisément classique et littéraire. On sait que les PP. avaient tendance à considérer le cours comme leur «accessoire» favori. Dans les années 1830, les collèges adoptèrent d'ailleurs principalement des manuels assez anciens produits par J. Loriquet, ce Père de la Foi, redevenu jésuite sous la Restauration. Par la suite, la province belge renoncera pour un temps à utiliser des livres écrits par des jésuites. Les tout petits livres du P. Loriquet à la typographie très serrée, qui résumaient tantôt la Bible et les auteurs anciens, tantôt les chroniqueurs du Moyen-Age, furent abandonnés vers 1850. (405) C'est un clerc séculier français, l'abbé Drioux, qui prit la succession du jésuite comme principal auteur des ouvrages d'histoire des collèges jésuites belges. Par rapport à son prédécesseur, Drioux, leader incontesté de l'édition historique scolaire en France, présentait plusieurs similitudes mais aussi quelques différences. (406) Le prêtre français continuait à faire commencer le monde à la création d'Adam en 4863 avant Jésus-Christ et il défendait explicitement la véracité du récit de la Genèse. (407) Une vision providentialiste de l'histoire restait aussi de mise alors que la *Commission des Etudes* avait pourtant souligné que ce type de philosophie de l'histoire pouvait amener des ennuis aux rhétoriciens qui présentait l'examen devant le jury d'élève universitaire. (408) L'histoire universelle partie du chaos marchait vers l'unité grecque puis romaine afin de préparer la venue du Christ. Ensuite, l'histoire traduisait l'expression de la volonté divine. Le fil de l'histoire était d'ailleurs ponctué de leçons morales et d'épisodes pittoresques soigneusement datés au mois près, même lorsqu'ils étaient tirés de la Bible. Des progrès devaient cependant être enregistrés. L'histoire du Moyen-Age et des Temps modernes s'appuyait heureusement sur des bases plus fermes. Sur le plan typographique, les livres avaient adopté un format plus grand et leur présentation était devenue plus claire, mais ils restaient néanmoins trop touffus et trop tendancieux.

Les années 1870-1880 virent des améliorations apportées par de nouveaux manuels mais aussi le retour de jésuites parmi les auteurs de ces livres d'histoire. Les RR.PP. n'auront jamais le monopole des ouvrages d'histoire : des laïcs comme le professeur de l'Université de Louvain, Jean Moeller (dont les livres sont adoptés à partir de 1864) et des séculiers comme l'abbé B. Swolfs jouèrent un grand rôle (manuels adoptés entre 1875 et 1881). (409)

Cependant, un P. français, François Gazeau (410) et un jésuite belge, Firmin Brabant fournirent aux collèges plusieurs manuels importants, notamment au point de vue de leur pérennité au sein des classes. Tous ces ouvrages gardaient un caractère affirmé d'apologie catholique. Cependant ils s'amélioraient à plusieurs points de vue : les livres devenaient plus clairs, plus structurés, munis de titres et de résumés mis en évidence. Les livres d'histoire étaient dotés de tableaux chronologiques et synoptiques, d'index, de glossaires, de tables des matières détaillées. Enfin et surtout les livres étaient écrits par des spécialistes au fait des derniers progrès de la science historique et conseillés par des experts comme les Bollandistes ou l'historien Godefroid Kurth. A la fin du XIXè siècle, des livres comme *L'histoire du Moyen-Age* du P.Firmin Brabant (adopté en 1886) conservaient ces qualités et commençaient à moins affirmer le rôle divin dans l'histoire au profit de la thèse de l'émergence inéluctable de l'Etat belge malgré tous les retournements de l'histoire. (411) Ce passage d'une histoire à dominante providentialiste chrétienne vers une histoire nationale insistant sur la pérennité du «génie» belge à travers les siècles est d'ailleurs conforme à l'évolution des historiens «professionnels» jésuites de Belgique (Bollandistes ou autres). D'autres chercheurs ont d'ailleurs souligné leur rôle dans la formation d'une histoire religieuse nationale. (412) Notons pour terminer que, contrairement à ce que l'on peut constater pour les branches principales, les manuels d'histoire n'étaient pas tous rédigés par des jésuites à la fin du XIXè s.. (413) Chaque collège resta d'ailleurs libre du choix de ses manuels jusqu'en 1870.

En ce concerne le flamand, les jésuites passèrent de la négligence la plus complète à l'intérêt le plus vif. Pour être exact, il faudrait écrire «certains jésuites». Dans les premières décennies d'existence des collèges de la Compagnie de Jésus en Belgique, les cours de flamand, même en Flandre, sont purement facultatifs, souvent peu fréquentés et, au total, sans doute plus négligés que les cours d'anglais et d'allemand. Les manuels utilisés ne sont donc pas unifiés, ils sont choisis par les professeurs ou les directions des différentes écoles et il arrive qu'ils soient d'une qualité contestable. Plusieurs ouvrages de cette période sont d'ailleurs des œuvres anonymes, ce qui ne constitue généralement pas un indice de grande valeur éditoriale.(414) Une fois encore, le lecteur se référera aux parties de ce chapitre consacrées, d'une part, à la «Question flamande» et, d'autre part, aux contenus des cours des sections latines et professionnelles. (415) Malgré tout, que peut-on savoir des livres de flamand d'avant 1870 ?

Inutile de préciser que le *Télémaque* de Fénelon ou les *Fables* de La Fontaine sont des ouvrages bien connus mais baser un cours de flamand sur des thèmes consistant à traduire des extraits de ces œuvres dans la langue de Vondel est certainement une preuve du manque d'ambition et de moyens de cette branche. Les livres de François Bon et du chanoine Jan-Baptist David sont, par exemple, un peu plus intéressants. M. Bon est une personnalité assez étonnante pour un auteur de livres scolaires employés chez les jésuites puisqu'il s'agit du professeur de langue et de littérature néerlandaises de l'Athénée de Bruxelles mais cela ne fait que confirmer le peu de scrupules des PP. belges vis-à-vis de l'utilisation d'ouvrages écrits par des auteurs qui n'appartiennent pas vraiment à leur «monde». (416) Si les jésuites attachent apparemment peu d'importance à sa présence à l'Athénée, d'autres – les tenants du Mouvement flamand – le critiqueront vertement : non seulement sa grammaire est rédigée en français mais il est le défenseur d'un flamand archaïque et le promoteur volontaire d'une langue flamande «belge» qu'il voudrait la plus éloignée possible du néerlandais de l'ancien occupant. En cette période d'exaltation nationaliste en Belgique, l'adoption de sa grammaire et de ses thèses ne doit pas étonner. La personnalité du chanoine David est évidemment toute autre : il est un membre éminent du «monde catholique», prêtre, professeur à l'université de Louvain mais aussi un des plus glorieux ancêtres du flamingantisme en Belgique. (417) De

plus, si la langue qu'il utilise est encore fort éloignée du futur ABN, ses *Eerste beginselen der nederduitsche spraekkunst* et *Vaderlansche historie* sont sans doute ce que l'on fait de mieux alors sur le «marché» des grammaires et des recueils littéraires flamands. Notons cependant que, parmi les auteurs des 35 premières années d'existence des collèges, on ne voit poindre aucun P. belge et que, dans certains collèges comme celui de Bruxelles, on abandonnera David au profit de Bon. Le recul et le manque d'ambition sont patents ! (418)

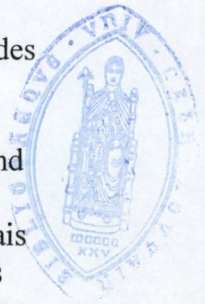
Les choses commencent à changer vers 1860 avec une première tentative pour calquer l'enseignement du flamand sur celui du français (style-narration-poésie-discours). On essayera d'étudier successivement l'expression de sentiments, la description de souvenirs, le récit et enfin des piécettes seront présentées en classe. Le premier auteur néerlandophone de qualité est étudié en 1861 : c'est Henri Conscience et *Wat een moeder lyden kan.* Des livres d'exercices gradués sont adoptés en 1867 et une sorte d'équivalent des *Modèles français* apparaît en 1874 (*Leesboek voor de jeugd. Prozastukken*). (419) Conscience y est très présent de même que des classiques comme Vondel et Peter Cornelius Hoof. Le cours de flamand, notamment en Flandre, commence à être considéré comme une matière importante. Les jésuites vont s'intéresser de plus en plus aux manuels destinés à cette branche.

Au XIXè s., le plus ancien manuel scolaire de flamand écrit par un jésuite belge semble avoir été le cours de grammaire, *Nederduitsche Spraakleer* du P. Camille Van de Velde (dans les années 1860-1870), mais cet ouvrage ne prouve pas encore une forte implication des jésuites dans la rédaction de livres de flamand. De l'aveu même des jésuites, la qualité de cette grammaire est d'ailleurs assez déplorable (règles fausses, erreurs d'interprétation, etc.) (420) Des manuels de qualité n'apparaîtront qu'à partir du moment où un groupe de PP. impliqués dans la cause flamande considéreront que la rédaction de livres pour le cours de flamand est une tâche essentielle pour créer dans les collèges un espace culturel susceptible de servir un jour de base à une flamandisation des collèges. Cette mission sera d'abord et avant tout prise en charge par le P. Evariste Bauwens. (421)

Ce religieux est une figure locale alostoise du *Vlaamse Beweging* mais il a aussi une stature nationale à la fois comme intellectuel et comme promoteur du flamingantisme. Son nom sera évoqué plusieurs fois dans ce travail, notamment dans la partie de ce chapitre consacrée à la Question flamande. Né en 1853, il appartient à une génération de jésuites dans laquelle la fibre flamingante est encore assez peu répandue. Outre le livre d'exercices latins et les éditions critiques de classiques déjà évoqués, le P. Bauwens produira une grammaire flamande et deux abrégés de celle-ci (dont un pour les francophones) ainsi que les livres d'exercices qui étaient coordonnés à ces ouvrages grammaticaux. Cependant, son œuvre maîtresse sera constituée par les volumes de *Zuid en Noord* qui connaîtront un succès réel et durable puisqu'en 1934, 330.000 exemplaires auront été vendus. Cette collection en 4 tomes peut être globalement rapprochée des *Modèles français* puisqu'elle est partiellement un recueil littéraire, mais elle joue également le rôle de livre d'exercices gradués et d'apprentissage de la langue (basée évidemment sur la méthode de la *praelectio* latine). Dans l'esprit du jésuite, le travail consistait non seulement à apprendre le néerlandais à des jeunes francophones (ou francisés), mais aussi à servir de pivot à de futures écoles flamandisées qui disposeraient ainsi de solides manuels libérés des traditionnels ouvrages de référence francophones. (422)

L'idée initiale de *Zuid en Noord* germa dans l'esprit du jésuite alostois alors qu'il était professeur au collège Saint-Stanislas de Mons en 1876 mais la première édition des quatre volumes ne sortira de presse qu'en 1891. Les exigences nouvelles de l'Etat en ce qui concerne

la connaissance du flamand en Flandre, à Bruxelles et même pour des candidats wallons postulant à une série d'emplois publics auront évidemment joué leur rôle dans la transformation des horaires et des programmes des collèges au point de vue de la place des cours de flamand. Pour la Compagnie de Jésus, disposer des talents d'un personnage comme le P. Bauwens était providentiel pour obtenir rapidement les manuels ad hoc, même si le jésuite flamingant allait se révéler être un agitateur difficile à contrôler et un pourfendeur des pratiques traditionnelles de la province belge. (423)



Les grammaires et les livres d'exercices de Bauwens seront le pivot des cours de flamand jusqu'à la Guerre, même si d'autres jésuites de la même obédience viendront y ajouter d'autres ouvrages qui n'étaient plus tellement destinés à l'apprentissage du néerlandais mais plutôt à la flamandisation d'autres branches (éditions critiques de classiques latins et grecs composées en néerlandais, dictionnaires descriptifs néerlandais, dictionnaires traductifs grec-flamand ou latin-flamand). Dans d'autres branches, les jésuites belges prirent progressivement leur place parmi les auteurs de manuels mais sans jamais vouloir atteindre une situation de monopole. C'est le cas pour les cours de doctrine chrétienne, de mathématiques, d'anglais et d'allemand. (424)

Tout au long de la période étudiée, la religion (désignée aussi sous les vocables de «catéchisme», de «doctrine chrétienne» ou d'«apologétique chrétienne») fut une matière pour laquelle les jésuites étaient forcément très compétents mais dont ils préférèrent ne pas écrire les manuels utilisés dans leurs collèges. Ce choix est évidemment important et il traduit leur volonté initiale de ne pas heurter le clergé séculier et, singulièrement, le cardinal-archevêque de Malines. L'option adoptée fut donc d'employer le «petit» et le «grand» *Catéchisme de Malines* et/ou le catéchisme du diocèse (lorsque l'école n'était pas située dans l'archidiocèse de Malines) comme base du cours dans toutes les classes de tous les instituts ignatiens du Royaume. (425) «Comme dans n'importe quelle autre école catholique», pourrait-on dire. On a remarqué plus haut que l'enseignement de cette matière était extrêmement peu original et consistait presqu'exclusivement dans de la mémorisation. L'essentiel de l'esprit chrétien inculqué dans les collèges était ailleurs : dans les fêtes, célébrations, retraites, activités académiques, congréganistes ou caritatives organisées dans et autour de l'école. On peut d'ailleurs remarquer à cet égard qu'un «mauvais» élève, qui n'aurait fait partie ni de l'académie ni de la congrégation ni de la Saint-Vincent de Paul scolaire, n'aurait finalement reçu qu'un bagage de religion catholique assez mince.

L'implantation des collèges dans les grandes villes du Royaume entraîna cependant la confrontation des élèves des jésuites avec de nombreuses opinions hétérodoxes (protestantes, agnostiques, déistes, athées). Il ne fallait d'ailleurs pas chercher très loin de telles doctrines : les familles de nombreux jeunes n'étaient pas des modèles de catholicité ultramontaine et les PP. s'accordaient à penser que ces familles libérales ou neutres représentaient un pourcentage considérable du public de leurs écoles. (426) Dans ces conditions La récitation du *Grand Catéchisme de Malines* n'était donc pas une arme absolue pour «blinder» les rhétoriciens contre les attaques des adversaires de l'Eglise. C'est pourquoi, certains jésuites belges se virent confier la tâche de compléter le catéchisme (archi)épiscopal par un cours d'apologétique destiné aux «grandes» classes. (427) Quatre noms seront destinés à avoir une certaine longévité éditoriale : Joseph Broeckaert, François-Xavier Schouppe, Waltère Devivier et L. Peeters.

Le P. Broeckaert est déjà bien connu du lecteur pour ses manuels de français et de littérature. Il étendra encore son influence dans le petit monde éditorial jésuite lorsqu'il écrivit

un livre de religion et d'apologétique intitulé *Le Fait divin*, qui était destiné aux deux dernières classes des collèges belges. (428) Il serait toutefois abusif de comparer le succès de cet ouvrage à celui du *Guide* ou des *Modèles français*. Au milieu des années 1870, quelques collèges l'adopteront pour quelques années mais il sera concurrencé et souvent remplacé par les productions de ses collègues Schouppe, Devivier et Peeters.

Le P. Schouppe est une figure intellectuelle importante dans la province belge : il a été professeur de théologie dogmatique au scolasticat de Louvain avant d'être appelé par Mgr de Montpellier à exercer les mêmes fonctions au Grand Séminaire de Liège. Mais il enseignera aussi la religion dans les «grandes» classes du collège Saint-Michel dans les années 1870-1880 lorsqu'il composera son manuel, *Le cours abrégé de religion. La Vérité catholique contre les hérétiques* qui restera en usage pendant près de 20 ans. (429) Ce manuel, très engagé sur le plan religieux comme sur le plan politique, aura l'honneur d'être cité par Frère-Orban à la Chambre, le 16 mai 1876, comme exemple de la transformation par le clergé du cours de religion en instrument de combat politique. (430) Le P. Schouppe acquerra donc une réputation de parfait ultramontain alors qu'il jouera à la même époque un rôle de défenseur de la Droite parlementaire et du *Journal de Bruxelles* dans la querelle entre catholiques-libéraux et ultramontains qui divisera la province sj, fin des années 1870-début des années 1880. *La Vérité catholique* sera remplacée dans les années 1890 par le manuel des PP. Devivier et Peeters. (431)

Le *Cours d'apologie chrétienne* allait devenir un monument parmi les manuels de religion : au moins 21 éditions jusqu'en 1914, plus de 160.000 exemplaires vendus, une utilisation dans plusieurs autres pays comme le Canada ou l'Italie (où il sera traduit). Cet ouvrage frappe encore aujourd'hui par sa clarté et la rigueur de son plan. Une première partie traite de l'existence de Dieu (un petit livre reprenant ces premiers chapitres sera d'ailleurs édité en 1906). Le P. Devivier passe ensuite à l'analyse de l'âme humaine, de la religion chrétienne et de l'Eglise catholique. Les derniers chapitres abordent les «questions délicates» : l'intolérance catholique, l'Inquisition, le procès Galilée, les croisades, la Saint-Barthélémy, la révocation de l'Edit de Nantes ou l'existence de «mauvais papes». L'auteur a l'intelligence d'accepter partiellement la critique et de ne pas mener son apologie de manière bornée. Il défend l'essentiel et justifie son argumentation par des notes infrapaginales qui, sans être surabondantes, regroupent nombre de références d'une grande valeur scientifique et qui englobent certains auteurs qui ne sont pas de stricte observance catholique. Après s'être défendu, le jésuite passe à l'offensive en concluant son livre par la démonstration du rôle positif de l'Eglise dans l'histoire de la civilisation. Là aussi les références historiques et scientifiques appuyent solidement sa démonstration.

Comme nous le verrons dans un autre chapitre, le P. Devivier est particulièrement bien connu à cause de l'amitié qui le liait au journaliste catholique Alexandre Delmer. Celui-ci lui rendait de fréquentes visites à une époque où le jésuite était un professeur «de base» du collège Saint-Michel. (432) Quant au P. Louis Peeters, il deviendra une référence spirituelle de la province belge mais, essentiellement, après la Première Guerre (433) Leur manuel, *Le cours d'apologie chrétienne*, provoqua apparemment moins de remous que *La Vérité catholique* de leur confrère Schouppe. Il eut cependant une carrière encore plus longue puisqu'en 1914, les classes supérieures l'utilisaient encore.

Si les PP. belges ont toujours défendu la primauté des humanités gréco-latines sur tout autre type d'études secondaires, s'ils ont même considéré les mathématiques comme un simple « accessoire », certains d'entre eux n'ont sans doute pas oublié le rôle scientifique que

les PP. de l'ancienne Compagnie avaient joué, notamment en ce qui concerne les découvertes astronomiques. (434) Lorsque ce cours sera devenu, par la force des choses, une branche majeure du programme des humanités, il ne sera donc pas étonnant de retrouver un certain nombre de jésuites belges (au côté de leurs collègues français) parmi les auteurs de manuels de mathématiques. Au total, la contribution des PP. belges au corpus des manuels de mathématiques passera, entre 1831 et 1914, d'une situation d'absence complète à une présence honorable, sans jamais que celle-ci devienne majoritaire (des laïcs français fourniront toujours l'essentiel de ce type de livres).

Parmi les manuels devenus «classiques» au sein des classes, l'ouvrage du P. Auguste Van Mullem (*Trigonométrie rectiligne à l'usage des collèges*) est à signaler au coté de ceux de son collègue français le P. Charles Aubert (*Traité élémentaire d'algèbre par un professeur de mathématique* et *Leçons d'arithmétique*). (435) Apparus tout deux dans les années 1860, ils connaîtront une carrière de plus de quarante ans dans les classes supérieures du cycle secondaire. Ils seront complétés ou, éventuellement, remplacés ultérieurement par les livres des PP. belges Charlier et Claessens (tout deux simplement intitulés *Algèbre*). (436) Ces derniers manuels ne jouiront cependant pas d'une telle longévité et ils ne seront pas forcément adoptés par tous les collèges. Disons pour terminer que, si l'on consent à assimiler les professeurs laïcs à leurs collègues jésuites, certains livres de mathématiques doivent être attribués à ces maîtres non-religieux (comme le *Manuel d'arithmétique* et le *Traité d'arithmétique* écrit par M. Jean-Baptiste Thibaux, du collège Saint-François-Xavier de Verviers). (437)

Comme nous l'avons écrit précédemment, les principaux auteurs de livres de mathématiques resteront cependant des professeurs laïcs français, souvent considérés comme des sommités dans leur domaine respectif : A.-M. Legendre et A. Blanchet (*Eléments de géométrie par A.M. Legendre avec additions et modifications par A.Blanchet*) ou Eysseric (*Traité de numération et de calcul* et, avec Pascal, *Algèbre*). Ces différents manuels se rencontreront pratiquement dans chaque collège pendant 35, 40 ou 50 ans. Notons pour ces livres de mathématiques, comme ultérieurement pour ceux de science, que l'ouvrage était souvent rédigé par un duo : une sommité scientifique et un pédagogue «adaptateur» des notions à enseigner pour un public adolescent. (438)

Nous avons indiqué auparavant que la participation d'auteurs jésuites à la composition de livres de classe pour le cours d'anglais avait été très précoce puisque le premier manuel écrit par un membre de la province belge au XIXè s. semble avoir été les *Lessons of English literature* du P. Van Derker. Cet ouvrage traversa ensuite toute la période étudiée et était encore employé au début du XXè s.. Aucune production de ses confrères ne pourra l'égaler mais un autre P. belge tenta de compléter la mainmise des jésuites sur cette matière franchement secondaire (sauf, peut-être, dans les classes commerciales). Le P. Croonenberghs, qui travailla essentiellement à Verviers, écrivit dans les années 1890 un *Traité de prononciation. Grammaire complète* (de l'anglais) qui aurait permis aux auteurs jésuites de monopoliser presque totalement les ouvrages recommandés pour cette branche. (439) Mais cette grammaire ne fut pas utilisée très longuement et certains collèges ne l'adoptèrent même pas. L'anglais resta donc un cours dont les manuels étaient partiellement rédigés par des jésuites mais sans aller au-delà.

Le cours d'allemand allait être influencé par le fait de la présence de PP. luxembourgeois au sein de la province belge mais aussi de jésuites germanophones originaires des régions de Verviers et d'Arlon. Le public du collège Saint-François-Xavier (et accessoirement ceux des

collèges liégeois) ne considérait d'ailleurs pas le cours d'allemand comme une matière secondaire et les religieux qui y enseignaient durent en tenir compte. Ces deux faits expliquent sans doute la rédaction de plusieurs manuels scolaires d'allemand. L'un d'entre eux aura connaîtra une carrière éditoriale extrêmement longue.

Le P. Reinerding écrivit au début des années 1890 un *Cours pratique de la langue allemande* qui sera utilisé à la fin de la période étudiée mais son ouvrage n'est qu'un apport épisodique par rapport à celui de son collègue luxembourgeois Paul Henkens, sj. (440) En effet, les *Lectures allemandes* ou *Deutsches Lesebuch*, écrits dans les années 1845-1850, seront encore utilisées en 1914. Il s'agit à nouveau de recueils d'extraits littéraires en plusieurs volumes. (441) Les jésuites belges semblent s'être fait une spécialité de ce type d'ouvrages : chronologiquement, les *Lessons of English Literature* furent suivis par les *Modèles français*, puis par les *Lectures allemandes* et enfin par *Zuid en Noord*. La longévité de ces collections indique que les jésuites étaient satisfaits par leur propre production mais nous verrons aussi ultérieurement que d'autres établissements adopteront volontiers ces recueils littéraires des PP. belges.

Au total, force est de constater que la plupart des matières se virent attribuer des livres produits par des jésuites belges. Que reste-t-il comme branches pour lesquelles il n'existait pas d'ouvrages édités par les PP. de Belgique ? Fondamentalement, restaient les sciences, la géographie et les cours de sciences commerciales.

Commençons par les cours de sciences, de «sciences dures», comme on dit aujourd'hui. A la règle générale voulant que les livres scientifiques n'aient jamais été écrits par des jésuites, il y a à notre connaissance, une seule et unique exception : le P. Victor-Joseph Van Tricht, professeur de sciences aux Facultés de Namur, publia, vers 1890, des *Leçons élémentaires de physique* qui devinrent un classique des classes supérieures d'humanités. (442) En dehors de cet ouvrage, les manuels de sciences restèrent l'apanage de laïcs, très souvent français et spécialistes reconnus dans leur domaine spécifique : c'est le cas de MM. Pelouze en chimie. (443) La personnalité de MM. Baume et Poirrier en physique ou de M. Zeller en histoire naturelle est restée relativement inconnue mais ils connurent d'assez beaux succès éditoriaux (444). Rappelons cependant que les classes d'humanités gréco-latines ne compteront pas ou presque pas de cours de sciences pendant très longtemps et que les jésuites les maintinrent ensuite à un niveau minimum. Dans les classes professionnelles, la place des sciences sera par contre beaucoup plus substantielle depuis l'ouverture des «Cours de français et de commerce» à la fin des années 1840.

La situation est beaucoup plus nette pour les manuels de sciences commerciales. La matière en elle-même est pratiquement considérée comme impure par les jésuites. Même s'ils l'avaient voulu, les PP. belges n'auraient sans doute pas obtenu l'autorisation de leurs provinciaux ou de leurs Généraux successifs d'écrire des ouvrages sur le sujet. (445) Les livres classiques utilisés dans les classes commerciales seront donc exclusivement le fait de laïcs. La Compagnie de Jésus semble d'ailleurs très peu regardante par rapport aux auteurs utilisés : on compte plusieurs professeurs d'Athénée, on utilise un traité de Charles de Brouckère pour célébrer les bienfaits du libre-échange. Le manuel en deux tomes de Charles Barlet mérite d'être signalé pour sa longévité remarquable : des années 1860 au début du XXè s. (446)

Le choix des manuels de géographie est plus intéressant. Dès l'origine, le cours n'est qu'un «accessoire» mais c'est une branche obligatoire qui a un rôle à jouer dans la formation

classique d'un élève humaniste. Or, les jésuites ne produiront apparemment jamais d'ouvrages géographiques. Il semble qu'il s'agit là d'une volonté délibérée de ne pas aborder cette branche mais aussi de reconnaître les compétences d'autres ecclésiastiques. En effet, durant les 80 ans qui constituent grosso modo la période étudiée par ce travail, les auteurs de livres de géographie ne furent vraiment pas nombreux. (447) La géographie repose sur deux piliers qui se succéderont pour fournir la quasi-totalité des manuels employés par les collèges des jésuites : le premier est l'abbé Ansart, le second est un Frère des Ecoles chrétiennes, le F. Alexis (Gochet). (448) La transition entre les deux auteurs se fera aux alentours de 1875. On ne peut évidemment pas s'empêcher de se demander si les PP. ont voulu faire là une politesse au clergé séculier et à une autre congrégation enseignante, espérant peut-être un accueil des «classiques» jésuites (livres de latin, de grec et de français) dans les établissements tenus par les autres sous-réseaux catholiques. Les deux auteurs cités avaient comme point commun de présenter, à leur époque respective, une grande qualité scientifique. On notera cependant que les exigences de cette science étaient nettement plus poussées du temps du F. Alexis et, par conséquent, que les cartes produites par ce dernier seront à la fois plus nombreuses et plus détaillées que celles de son prédécesseur. De plus, les découvertes du XIXè s. permirent de progresser sensiblement dans la connaissance de l'Afrique et de l'Asie. En outre, la perspective du cours (et des manuels) changea assez sensiblement : si l'abbé Ansart devait encore largement servir d'auxiliaire aux cours de grec et de latin dans leurs descriptions des contrées antiques, le F. Alexis suivra l'évolution des exigences du programme en décrivant exclusivement la géographie du monde contemporain.

3. Les jésuites chez leurs voisins ou les manuels des RR.PP. dans les autres écoles...

L'évocation de la présence des clercs séculiers et des FF. des Ecoles chrétiennes parmi les auteurs de manuels employés par les collèges des jésuites nous amène tout naturellement à nous interroger sur la présence des livres écrits par les PP. belges dans d'autres écoles catholiques (voire non-catholiques). Les quelques chiffres qui ont pu être retrouvés au point de vue des éditions successives de certains ouvrages (édités à 350 ou même 400.000 exemplaires) incitent à penser que l'adoption de livres «jésuites» par d'autres établissements a dû être assez fréquente. (449) Cependant un problème de sources se pose presque immédiatement : ces livres adoptés par d'autres écoles ont-ils laissé une trace de leur passage dans les archives ou dans les publications de ces instituts ? Les maisons d'édition qui les ont publiés existent-elles encore aujourd'hui et/ou ont-elles laissé des traces des ventes, des listes des différents clients scolaires et de leurs achats ?

Les réponses que nous devons apporter à ces questions ne sont pas entièrement négatives mais elles présentent un caractère assez impressionniste. Comme les écoles des jésuites (mais peut-être moins qu'eux), les instituts catholiques d'enseignement secondaire organisés par les évêchés ou par d'autres congrégations enseignantes ont parfois publié des *Exercices littéraires* (même si le titre de ces publications n'est pas le même que dans les collèges sj) reprenant les matières vues pendant une année scolaire, classe par classe, matière par matière. Les opuscules de ce type que nous avons pu retrouver se concentrent essentiellement dans l'évêché de Gand et, accessoirement, dans l'archevêché de Malines. (450) Du point de vue temporel, c'est la fin du XIXè s. qui a fourni le plus de points de comparaison.

Ces écrits de circonstances permettent de se faire une idée assez exacte de la présence des ouvrages composés par les PP. belges dans les autres collèges : pour certains cours, la lecture de ces fascicules ferait vraiment croire qu'ils ont été imprimés par les jésuites. On ne s'étonnera sans doute pas de constater que les RR.PP. monopolisent pratiquement tous les

manuels des branches pour lesquelles ils peuvent être considérés comme des spécialistes. En latin et en grec, les grammaires et les abrégés du P. Janssens sont utilisés par toutes les classes d'humanités gréco-latines. En français, les instituts épiscopaux sont pratiquement plus fidèles aux livres des jésuites que les collèges de la Compagnie. *Le Guide du jeune littérateur* de Broeckaert règne en maître à coté de l'*Histoire de la littérature* du même auteur et des *Modèles français*, déjà repris en main par le P.Procès. *Le manuel de littérature* du P.Verest prendra ensuite le relais. Mais les emprunts des collèges séculiers ne se limitent pas à ces matières où l'on pouvait s'attendre à rencontrer les productions de la Société de Jésus.

En mathématique, la *Trigonométrie rectiligne* de Van Mullem est utilisée dans les classes supérieures tout comme la collection des *Zuid en Noord* du P. Bauwens pour le cours de flamand. Certains collèges (comme Sainte-Marie à Audenarde) font même des emprunts en France employant l'*Histoire ecclésiastique* du P. Gazeau ; d'autres (comme Saint-Vincent à Eecloo) ont encore recours aux très vieux livres de Lhomond. Les listes d'ouvrages adoptés publiés par le Ministère montrent d'ailleurs qu'ils sont sans douté imités par des écoles officielles. (451) A coté de ces manuels écrits par des jésuites, les écoles épiscopales en utilisent évidemment d'autres, mais leurs choix sont souvent semblables à ceux des collèges de la Compagnie : ainsi la méthode d'allemand de Ahn, l'*Histoire nationale* de l'abbé Swolfs, les livres de géographie du F. Alexis. L'hypothèse d'une homogénéité des manuels employés par les écoles secondaires catholiques demanderait à être plus amplement vérifiée mais elle semble plus que vraisemblable.

L'influence des jésuites belges dans l'édition scolaire irait-elle plus loin que les frontières belges ? Le répertoire des manuels belges publié par De Paepe, D'Hoker et Simon montre que certains manuels de PP. belges ont connu des éditions françaises ou hollandaises. (452) En revanche, les répertoires français ne révèlent aucune percée significative des jésuites belges sur le «marché» français, même pour les branches où ils auraient dû avoir la meilleure réputation comme le latin, le grec ou le français. (453) L'étude systématique des *Exercices littéraires* (ou publications assimilées) des collèges français (en particulier les écoles catholiques) pourrait confirmer ou infirmer cet insuccès supposé.

Conclusion.

L'étude des manuels employés dans les collèges belges de la Compagnie de Jésus révèle quelques lignes claires d'évolution au cours du temps. Tentons de les résumer ici.

Il y a tout d'abord une tendance, d'ailleurs liée à une obligation, à la modernisation : alors que de nombreux livres classiques, vieux d'un siècle ou d'un siècle et demi, étaient encore utilisés dans les années 1830, ils vont progressivement être remplacés, surtout à partir de 1849. La réussite des concours d'élève universitaire et la bonne renommée des écoles des jésuites en général exigeait un enseignement modernisé et plus scientifique.

On peut parler ensuite d'une «nationalisation» des ouvrages utilisés : les instituts ignatiens de 1830-1840 présentaient, au niveau des manuels scolaires, des ressemblances frappantes avec le corpus de classiques qui étaient alors étudiés dans n'importe quel lycée français. Les auteurs français ne seront jamais totalement ostracisés : ils garderont des positions importantes, notamment dans les branches scientifiques. Cependant, en 1914, les livres écrits par des Belges représenteront l'immense majorité des fournitures classiques demandées aux élèves des classes d'humanités gréco-latines ou de professionnelles.

Enfin, on peut retenir une évolution «cléricale» dans le groupe des auteurs de manuels. Au début de la période étudiée, les Français qui ont édité une bonne part des livres employés sont fort peu liés au monde catholique, et parfois même ils semblent clairement issus du camp adverse. A la veille de la Première Guerre, les clercs séculiers, les jésuites (et l'un ou l'autre de leurs professeurs laïcs) ou les membres d'autres congrégations enseignantes ont publié la quasi-totalité des ouvrages de latin, de grec, de français, de néerlandais, de religion et d'histoire. Dans les autres branches, ils ont acquis des positions significatives, ne laissant aux laïcs que le monopole des sciences «dures» et des cours commerciaux. Il faut évidemment souligner la place particulièrement importante des jésuites belges dans certains cours.

L'approche conservatrice «intelligente» de la province belge a produit ici des résultats particulièrement intéressants. Les jésuites ont écrit une œuvre scolaire de qualité qui est le reflet exact de leurs méthodes et de leurs valeurs privilégiées. Le cœur de leur enseignement est constitué par les trois langues (latin, grec et français) étudiées selon la même méthode de *praelectio*. Les trois branches abordent à peu près au même moment les mêmes compétences (étude du style, de la poésie, de l'éloquence). Elles privilégient aussi des valeurs de classicisme illustrées par des exemples tirés simultanément de la littérature latine, grecque et française. Tout cela sera parfaitement relayé par les manuels des trois cours avec pour nœud central le fameux *Guide du jeune littérateur*, véritable coordinateur en papier d'un enseignement intégré. Sur un plan plus technique, le même système de grammaire sera adopté pour les trois langues et mis en œuvre par des manuels d'exercices spécialement prévus pour suivre fidèlement la «philosophie» des ouvrages grammaticaux de chaque idiome. La pérennité de plusieurs de ces ouvrages et leur adoption par de nombreuses écoles non-jésuites sont des preuves de l'efficacité du travail de ces PP.

L'entrée des manuels jésuites dans d'autres écoles catholiques est une indication importante de l'influence des PP. belges dans l'enseignement du latin, du grec et du français (et, accessoirement, du néerlandais, de la religion et de l'histoire). En effet, ces établissements importeront pratiquement une philosophie scolaire en faisant confiance aux ouvrages des jésuites belges et en leur confiant le monopole des livres classiques dans les trois branches essentielles des humanités. La manière d'aborder ces cours, d'étudier les textes littéraires, de traduire les auteurs latins et grecs sera un élément essentiel de la formation des élèves de ces écoles catholiques. Cet élément, ils le devront en bonne partie aux PP. qui ont composé leurs manuels. Il en ira de même pour le choix des passages étudiés, des leçons morales qu'on peut en tirer, des valeurs qui seront véhiculées par ces textes. Cette influence, initiée vers 1860, se développera jusqu'à la Guerre de 1914 et bien au-delà de la période étudiée par le présent travail.

V. LA QUERELLE DES ANCIENS ET DES MODERNES (1850-1914)

«La bibliothèque du collège était sévère, soigneusement triée, émondée, puritaine, irréprochable. Rien que des vies de saints, des ouvrages d'histoire, des récits de voyage...Il s'y trouva aussi, par on ne sait quel hasard, les Harmonies poétiques et religieuses *... Magique apparition, au long du mystérieux livre qui se mit à chanter entre mes doigts comme une musique... Lamartine !...C'est lui que nous lisions, tout rêveurs, dans la grande salle d'étude, au collège ; lui dont les grands vers nous entraient au cœur, nos cœurs vierges, et y laissaient de délicieuses blessures : lui qui nous emmenait dans la barque de ses strophes vers des vagues méditerranéennes, et nous nous prenions à suivre, à chercher, comme des*

robes vivantes, Elvire et Grazietta et toutes les autres femmes de ses poèmes qui nous apprenaient à aimer ». (454) Longtemps après sa sortie du collège Sainte-Barbe, ainsi s'exprimera Georges Rodenbach à propos de sa découverte de la poésie romantique. Comme il l'indique, celle-ci a été pratiquement clandestine et c'est grâce à un défaut de surveillance que la bibliothèque des jésuites contenait un aussi redoutable ouvrage. Rodenbach, et son camarade Emile Verhaeren, se rallièrent passionnément à Lamartine et au mouvement romantique alors que leurs maîtres jésuites, puisqu'ils ne pouvaient totalement effacer ce courant littéraire de la surface de la Terre, s'attachaient à en dévaluer la valeur tant morale que littéraire face à leurs élèves.

En 1873, le même Rodenbach, élève très sérieux et apparemment très obéissant, avait composé un discours pour la fête patronale de son titulaire, le P. Volders. Il fut bien forcé d'y exprimer la position de son professeur : admiration pour les classiques latins et grecs ainsi que pour les auteurs du Grand Siècle. Arrivé au XIXè s., le futur auteur de *Bruges-la-morte* déclarait ceci : *«Mais parmi toutes ces brillantes fleurs, dans cet Eden poétique, il y avait aussi des épines que vous vous êtes efforcé d'éloigner de nos pas. Je veux parler du Romantisme. Persuadé que les principes de cette nouvelle école littéraire renfermaient des idées subversives au point de vue de la morale et du goût, vous avez voulu nous faire partager cette conviction. Que dois-je dire, sinon que ce travail – dont nous n'avons su trop admirer l'érudition – a pleinement réalisé son but. En dévoilant à travers la pompe habituelle des phrases, la profusion des images, le clinquant d'un style bizarre, l'absence réelle d'esprit et de raison, il a éclairé nos intelligences et ramené les quelques transfuges au vieux camp des classiques».* (455) On pouvait difficilement être plus hypocrite. Le P. Volders participait d'ailleurs à ce double jeu. Rodenbach et Verhaeren étaient d'accord pour dire que Lamartine, Hugo et Musset étaient les idoles des rhétoriciens et que leurs œuvres s'échangeaient en secret. Le jésuite le savait, il connaissait la déroute des classiques face à l'engouement romantique et, dans les séances académiques des dimanches, l'étude des grands noms de ce courant revenait sans cesse même si c'était, officiellement, pour les critiquer. (456) Il semble donc, d'une part, que les collèges des jésuites belges ont connu, au milieu du XIXè s., un affrontement majeur au niveau des choix littéraires à effectuer et, d'autre part, que les maîtres jésuites aient été obligés de battre en retraite face au goût nouveau du public lettré. Même si, comme cela est arrivé assez fréquemment, il était exclu de le reconnaître ouvertement.

La référence à la «Querelle des Anciens et des Modernes» exprimée par le titre de cette partie de chapitre se rapporte à un choix de styles, de valeurs, de courants littéraires. Si, dans le cas présent, nous ne traiterons pas du Grand Siècle mais du XIXè siècle, il s'agira aussi d'un débat stylistique qui entraînait une préférence pour un type d'homme et de chrétien. Comme au XVIIè s., la nouvelle «Querelle» aura un rapport évident avec le modèle littéraire latin. Cependant, si les Anciens et les Modernes de l'époque de Bossuet restaient tous fidèles aux traditions littéraires antiques, puisque leur désaccord portait sur le caractère absolu ou relatif de cette fidélité, les jésuites du XIXè s. se virent confrontés à des choix qui s'écartaient complètement des règles de composition latines et grecques. (457)

Le XIXè s. est le siècle de romantisme : les collèges verront déferler les vagues successives de ce que les spécialistes ont appelé le «préromantisme», le «premier romantisme», le «second romantisme», le «post-romantisme». Au tournant du siècle, un nouveau courant, le symbolisme, fera son apparition. (458) Or, l'enseignement de la Compagnie de Jésus s'était donné comme mission de défendre un idéal littéraire qui était ou qui aurait dû être éternel : le classicisme. Il ne s'agissait pas seulement d'une question de goût mais de modèle humain,

accompagné de toute une série de conséquences politiques et sociales. Rappelons-en quelques traits.

La référence au classicisme grec et latin ainsi qu'aux grands maîtres français du XVIIè s. était d'abord un aveu de soumission au passé, à la tradition. Sans ressusciter tout à fait le mythe de l'Age d'Or, les PP. voulaient proposer à leurs élèves des modèles «admirables» qu'ils ne pourraient qu'imiter. C'était ensuite une promotion de valeurs cadrant bien avec les objectifs éducatifs mis en avant par la Compagnie : primat de l'esprit sur la matière, maîtrise des sentiments, stoïcisme moral, courage civique et, dans le cas des auteurs français du siècle de Louis XIV, catholicisme rigoriste et triomphant. La forme de la composition littéraire tant en prose qu'en vers était enfin une leçon pour les jeunes : pour atteindre le Beau, ils devaient se plier à des règles strictes même si – dans l'optique des jésuites, il faudrait sans doute plutôt dire «grâce auxquelles» - la fougue de leur jeunesse et de leur inventivité allait s'en trouver bridée. Inutile de préciser que le point de vue du romantisme était presqu'exactement l'opposé de cette optique «répressive». (459)

Face à l'engouement de la société lettrée belge pour de nouveaux courants littéraires, la Compagnie de Jésus a résisté avec opiniâtreté avant de reculer pied à pied devant la modernité et surtout devant les nouvelles exigences du programme de l'examen d'élève universitaire en ce qui concernait le cours de français. Nous tenterons dans les pages qui suivent de marquer quelques étapes de cette lutte entre les «Anciens et les Modernes». Si ce débat a profondément touché le microcosme des collèges jésuites, les éléments que l'on peut établir à propos de l'enseignement dispensé au sein de ceux-ci ne sont qu'une toute petite partie d'un débat intellectuel et littéraire qui a bien évidemment atteint les autres écoles belges ainsi que les élites sociales du pays.

Les PP. belges étaient-ils intrinsèquement anti-romantiques ? La pression en faveur de ce nouveau courant littéraire venait-elle exclusivement de l'extérieur ? Les chapitres précédents ont déjà montré que les jésuites belges étaient peut-être considérés comme des ultraconservateurs par les libéraux et même par des «modérés» de ce pays, mais que d'autres, en particulier les autorités romaines de la Compagnie, les considéraient parfois comme des admirateurs béats de la modernité, inconscients des dangers que celle-ci pouvait présenter pour l'Eglise, l'Ordre et la société en général.

Dans une lettre apparemment pleine d'humour et de décontraction, le *socius* du Général, le P. Janssen, qui est d'origine bruxelloise et qui connaît bien le P. provincial Van Lil, commente en ces termes le programme d'*Exercices littéraires* du collège de Namur qui vient de parvenir à Rome : *« J'ai reçu les* Exercices littéraires *de Namur, je n'ai osé les montrer parce qu'on néglige les auteurs graves et classiques au profit de Lamartine* (460), *du carbonaro Silvio Pellico* (461) *d'Alfieri (s'en servir dans une classe chrétienne !).* (462) *On est sûrement influencé par les avis de la* Jeune France (463) *dans les gazettes. On néglige les bons auteurs et on en voit une quantité énorme, cela semble impossible, cela sent le charlatanisme...».* (464) S'il faut se fier à ce commentaire, l'enseignement des jésuites namurois paraît donc bien audacieux : un auteur italien préromantique qui combinait une vie personnelle peu morale avec un attrait pour les «monstres» de l'Histoire, un homme politique français passé du légitimisme à des positions déjà presque républicaines et un révolutionnaire italien, certes revenu à la religion, mais dont l'engagement nationaliste menaçait le pouvoir des princes de la Péninsule et l'Ordre hérité de la Sainte-Alliance. Les collèges belges, en tous cas celui de Namur, semblent influencés par les «gazettes» qui vantent les mérites du mouvement romantique et hugolien des «Jeunes-France». Comme l'écrira une autre fois le

même P. Janssen : *« la Belgique est le pays le plus libre du monde pour appliquer la Ratio... »*, mais cette liberté grisait un peu trop les PP. belges et ils en oubliaient d'appliquer strictement la *Ratio*. (465) Un peu plus tard, en 1838, *«on dit que, dans l'un ou l'autre collège, des livres prohibés sont publiquement expliqués (Béranger !). Je recommande ce scandale au Provincial pour que nos élèves aient le respect des décrets de l'Eglise... ».* (466) Il n'est donc pas étonnant d'entendre les autorités romaines prêcher une sélection beaucoup plus nette des auteurs étudiés. Derrière le ton apparemment badin, les foudres romaines menacent. Le P. Janssen sera visiblement entendu et il faudra attendre bien longtemps avant que les collèges belges ne se permettent encore de telles audaces.

Nous ne rappellerons pas ici toute l'évolution des choix d'auteurs français utilisés par les classes latines ou professionnelles. Une autre partie de ce chapitre en a étudié les programmes. Les écoles des jésuites étaient le réceptacle de tous les auteurs classiques de premier plan, mais aussi ceux de deuxième ou de troisième catégories. Les plus éminents représentants de ce courant avaient vécu au XVIIè s. mais on peut retrouver des tenants du classicisme pendant tout le XVIIIè s. et même pendant la majeure partie du XIXè s. Tout ce que la France avait pu compter de littérateurs anti-philosophes, anti-athéïstes, anti-romantiques avait une bonne chance de voir un petit morceau de leurs vers ou de leur prose étudié par les disciples des RR.PP.. Les PP. belges espéraient d'ailleurs que nombre de leurs élèves auraient pu illustrer cette école littéraire après être passés dans leurs classes. C'est l'une des orientations de l'enseignement littéraire de la Compagnie : maintenir le classicisme décennie après décennie, en quelque sorte le renouveler (mais le mot est en lui-même dangereux), et prouver aux générations successives d'élèves que, même s'il existe d'autres courants littéraires, la veine classique sera toujours supérieure aux autres. L'autre option à laquelle doivent bien se résoudre les professeurs sj est de reconnaître l'existence du romantisme ou du symbolisme et de les étudier puisqu'il faut savoir en quoi ils consistent afin de mieux les combattre intellectuellement.

Cinq auteurs joueront un rôle essentiel tout au long de la période étudiée : Fénelon et La Fontaine, dans les petites classes, formeront les élèves à l'art de la description et de la fable ; Boileau, en Poésie, exercera un rôle évident avec son *Art poétique* (467) ; Bossuet et Racine, enfin, seront les modèle incontestables de l'éloquence, pour le premier, de la tragédie, pour le second. De 1831 à 1914, leur statut prééminent ne sera jamais remis en cause dans tous les collèges étudiés dans ce travail. Cependant, ces «grands maîtres» seront complètés par d'autres auteurs, intéressants sous certains aspects, et le classicisme sera aussi modernisé par les personnalités du XIXè s. ou du début du XXè s. qui prouveront que le courant est toujours bien vivant à l'époque contemporaine.

Chronologiquement, certains auteurs du XVIIè s. seront progressivement ajoutés au programme à partir des années 1840-1850. Certains y apportent une spécialité qui était peu exploitée jusque là dans les cours de littérature : l'art de la lettre avec Mme de Sévigné, le conte avec Charles Perrault (*Le petit chaperon rouge*), la comédie avec des extraits de Molière ou la poésie classique avec Malherbe (*Dégoût des splendeurs périssables*). (468) Ce sont parfois les exigences de l'examen d'élève universitaire qui imposeront ces auteurs. Le ton et l'esprit des comédies de Molière étaient à la fois redoutés et fort peu appréciés par les PP. qui ne l'étudieront plus pendant très longtemps lorsqu'ils n'y seront plus obligés. Mais, le plus souvent, les jésuites ne reviendront pas en arrière lorsqu'ils auront retrouvé une liberté absolue de programmes. Ainsi, les tragédies de Corneille, pourtant jugées «moins classiques» et trop excessives par rapport à l'*Athalie* de Racine, resteront discrètement mais définitivement au programme après 1865. (469) Disons enfin que deux orateurs sacrés,

Massillon et Bourdaloue, joueront en fait un rôle de complément par rapport à Bossuet dans les classes de rhétorique. (470)

Viennent ensuite les auteurs du XVIIIè s.. L'histoire littéraire de cette période a tendance à souligner aujourd'hui l'essor progressif des idées philosophiques, le déclin de l'influence de l'Eglise catholique et, à la fin du siècle, l'apparition du préromantisme. Or, le programme des jésuites belges était presque exactement à l'opposé de cette perspective : il leur fallait utiliser des auteurs du XVIIIè s. rigoureusement fidèles au classicisme, catholiques fervents et pourfendeurs de la «philosophie des Lumières» et de l'athéisme. Pour ce faire, les collèges durent mettre à l'honneur des écrivains de second rang, passablement oubliés aujourd'hui. Des poètes comme Jean-Jacques Le Franc de Pompignan (*Grandeur de Dieu dans ses œuvres*, *Ode sur la mort de Jean-Baptiste Rousseau*), Jacques-Charles-Louis de Clinchamp de Malfilatre (*Les deux serpent*, *La mort de Laocoon*), Arnaud Berquin (*La piété filiale*) ou Jean-Baptiste Rousseau (*Ode aux Suisses*) ; des orateurs comme Gérard de Lally-Tollendal (*Mémoire pour son père*), d'Aguesseau (*Discours sur l'union de la philosophie et de l'éloquence*) ou des historiens comme l'abbé Barthélémy (*Le combat des Thermopyles*) représentaient ce qu'on pouvait trouver de mieux dans la veine classique et dans le camp anti-philosophique de ce siècle. (471) Même si les extraits choisis dans l'œuvre de ces écrivains n'avaient aucun contenu politique, religieux ou philosophique, leur pedigree devait cependant être irréprochable. Le choix de passages bien inoffensifs d'auteurs qui n'étaient pas engagés dans le combat antiphilosophique fait donc figure de véritable et rare audace : Buffon (*L'oiseau-mouche*, *Discours sur le style*) ou Montesquieu (extraits de l'*Esprit des lois*). (472)

L'époque troublée de la Révolution fut assez bien représentée puisqu'elle permettait de parler des martyrs ou d'affirmer les positions de l'Eglise et de la Compagnie de Jésus tout en offrant aux élèves de beaux morceaux d'éloquence ou de poésie classiques. L'abbé Jacques Delille avait composé une poésie sur *Les derniers jours de Marie-Antoinette* mais surtout l'avocat Romain de Sèze (*Défense de Louis XVI*) et le député-abbé Maury (*Discours sur la Constitution civile du clergé*) condamnaient avec un réel talent oratoire les crimes et les dérives de la Révolution. (473)

L'introduction d'écrivains du XIXè s. dans les programmes d'études fut évidemment très progressive (surtout si l'on tient compte des avertissements romains que nous avons évoqués plus haut). La sélection de ces auteurs répondra apparemment à trois critères. Des personnalités parfaitement fidèles au classicisme furent étudiées comme telles. On retrouvera ainsi Casimir Delavigne (*La mort de Jeanne d'Arc*) qui était aussi fréquemment choisi en tant qu'auteur de tragédie par les professeurs devant monter une pièce avec leur classe, Alexandre Soumet (*La sécheresse*), Pierre Baour-Lormian (*La sécheresse*), Joseph et Xavier de Maistre pour qui le modèle inimitable d'orateur mais aussi d'historien était l'Aigle de Meaux. Dans le cas de ces deux dernières personnalités, la valeur du choix est aussi politique. (474)

La tendance politique est donc un deuxième critère de sélection. L'ultramontanisme et le courant légitimiste seront, on s'en doute, bien représentés : les frères de Maistre sont accompagnés de Louis Veuillot (*Le dormeur*), de Mgr Freppel (*La Patrie*), du baron de Gerlache (*L'expédition des Franchimontois*, *La bataille de Brusthem*), plus tard aussi de François Coppée, de Charles Woeste (*Discours de présentation de la loi scolaire de 1884*). (475) Des représentants français de l'orléanisme ou des catholiques constitutionnels belges ne sont cependant pas du tout exclus : le baron Prosper de Barante (*L'expédition des Franchimontois*), Adolphe Thiers (*Histoire de la Révolution française*), Mgr Dupanloup (*Eloge funèbre du général de Lamoricière*), Montalembert, Albert de Mun, Me Chaix d'Est-

Ange (*Plaidoyer dans l'affaire Formage*), Jean-Baptiste Nothomb ou Victor Jacobs (*Discours aux ouvriers*). (476) On trouverait même un libéral belge en la personne de Joseph Lebeau (défendant le traité des XXIV Articles). Quant à Lacordaire et à Lamennais, les extraits d'œuvres retenus se situent dans la première partie de leur vie, celle du légitimisme militant. (477)

Le lecteur aura sans doute noté, en lisant les titres de certaines œuvres, que la tendance politique des auteurs est parfois essentielle mais que certains autres extraits ont été choisis pour des raisons surtout stylistiques qui constituent le troisième critère de sélection : par exemple, l'extrait de Veuillot pour étudier la description, ceux de Barante et de Gerlache pour analyser un récit historique, celui de Chaix d'Est-Ange pour former à l'éloquence judiciaire. Il en ira de même pour certains autres écrivains : l'éloquence (surtout l'éloquence sacrée) pour le P. de Ravignan (*Apologie de l'obéissance religieuse*), le cardinal Giraud (*Le Travail, Discours à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer du Nord*), le P. Lacordaire (*Jésus Christ*) ou l'abbé de Lamennais (*La mort*). Quant à l'abbé Poulle (*Les vrais amis, L'aumône*), il était classiquement étudié en 3ème latine comme exemple de prose moralisante. (478) Il est cependant possible, d'attribuer à tous ces ecclésiastiques une tendance politico-religieuse plus ou moins intransigeante ou plus ou moins libérale.

Si l'attachement des jésuites au classicisme est resté une constante, comment ont-ils appréhendé l'étude des autres courants littéraires, en particulier celle des différentes étapes du romantisme ? Les écrivains romantiques étaient connus du public lettré, ils étaient adulés par une partie de la presse et ils n'étaient évidemment pas que des hommes sans talent. De plus, était-il certain qu'il faille s'en faire des adversaires ? Les toutes premières années d'existence des collèges ont d'ailleurs montré que les jésuites belges étaient prêts à faire une place à des hommes de lettre que la Maison Générale de Rome trouvait inadmissibles dans un collège catholique. Mais il y en avait d'autres dont les choix politiques et religieux étaient à peu près irréprochables et qui n'avaient pour seul défaut que d'être romantiques. Le cas le plus évident de ce type de romantique est celui de Chateaubriand. (479) Auteur du *Génie du christianisme*, défenseur de la monarchie légitime, ambassadeur auprès du Saint-Siège, pourfendeur en tant que ministre de Louis XVIII des tentatives de révolution libérale en Espagne, que pouvait-on lui reprocher sinon un vie sentimentale peu exemplaire et un certain désespoir dans la défense de la cause de la légitimité ? Il n'était pas le seul «bon» romantique : Hugo, Lamartine ou Vigny se sont trouvés dans leur jeunesse dans le même camp. (480) De plus, des thèmes chers à ce courant ne pouvaient que plaire aux jésuites comme la nostalgie des temps passés et, en particulier, du Moyen-Age chrétien qui va engendrer toute la veine historicisante de nombreuses œuvres romantiques.

Pour résoudre ce dilemme, les jésuites belges vont grosso modo répondre en deux temps. Jusqu'en 1849-1850, ils vont obéir aux injonctions romaines : les romantiques sont purement et simplement exclus des programmes de cours. (481) Malheureusement pour eux, l'Etat imposera ensuite l'examen d'élève universitaire qui fera une place aux romantiques dans le programme de français. Cette place est très limitée mais les rhétoriciens ne pouvaient plus tout ignorer de cette école littéraire (pour autant qu'ils l'aient vraiment méconnue auparavant). Dès lors, il sera nécessaire d'étudier «quelque chose» de ce courant. Il est intéressant d'examiner la manière de procéder des PP. car ils ne feront plus machine arrière lorsque les obligations gouvernementales auront disparu.

Les PP. belges vont choisir le moins critiquable des romantiques du point de vue de ses prises de position politiques et religieuses : Chateaubriand. Ils vont sélectionner des passages

à peu près irréprochables de son œuvre et les inscrire dans les fameux livres du P. Broeckaert (*Guide* et *Modèles français*). Les thèmes de ces passages ont d'ailleurs trait à la description de la nature (*Deux perspectives de la nature*), sujet peu susceptible de controverses. Chateaubriand ne disparaîtra plus désormais des programmes des collèges mais il sera rejoint progressivement par d'autres auteurs. Les professeurs seront chargés, comme l'écrivait Georges Rodenbach, de montrer que ce courant littéraire est apparemment séduisant sur bien des points mais, qu'en fait, il est assez creux et qu'il n'arrive pas à surpasser ou même à égaler le classicisme. Le procédé était prévisible mais il pouvait avoir des résultats inattendus : du point de vue des élèves, que pourront-ils trouver de critiquable dans des extraits précisément si bien choisis ?

Chronologiquement parlant, Chateaubriand est rejoint dès les années 1850 par le préromantique Bernardin de Saint-Pierre chez qui on sélectionne la description de la tempête qui engloutira le bateau de Virginie. (482) Dans les années 1860, viendront ensuite deux auteurs romantiques ou préromantiques bien inoffensifs : Nicolas-Joseph Gilbert (*Adieux à la vie*), et Charles-Hubert Millevoye (*L'anniversaire*, *Sophocle sauvé par son génie*). Mais aussi deux écrivains importants : Alphonse de Lamartine, qui apparaît avec deux textes qui ne pouvaient que plaire aux jésuites sur le plan des idées (*Prière de l'enfant*, *Dithyrambe sur la poésie sacrée*) et une description fort critique de *Bonaparte*, et André Chenier, victime préromantique de la guillotine des Jacobins. (483) Il est à noter que Chateaubriand est plus largement étudié puisqu'on retrouve deux nouveaux extraits de son œuvre qui ont un contenu plus ethnographique (*Les Arabes*) ou plus historique (*Alexandre* [le Grand]).

Enfin, dans les années 1870-1880, la panoplie des auteurs romantiques étudiés s'étoffe encore avec Victor Hugo (mais le jeune Victor Hugo) qui s'émeut sur le sort du jeune *Louis XVII* ou qui médite sur *La conscience*. (484) On peut à nouveau se demander ce que les élèves devaient penser des condamnations qui tombaient sur ce courant littéraire du haut de la chaire de leurs professeurs. Peut-être acceptaient-ils d'être convaincus des critiques stylistiques que les jésuites émettaient à propos de ces auteurs mais, au niveau des idées, que trouvaient-ils de différent par rapport aux options généralement défendues par les RR.PP. ? Bien évidemment, il en ira tout autrement lorsque des élèves comme Rodenbach et Verhaeren découvriront une poésie qui décrit à la fois les attraits de la Méditerranée et les charmes érotiques d'Elvire ! (485)

D'après le témoignage de Rodenbach, une façade hypocrite persistait pour célébrer le classicisme mais les élèves l'avaient abandonné au profit du romantisme, les professeurs le savaient et n'essayaient que de sauver les apparences. L'impression qui ressort de tout ceci est que les jésuites abandonnaient silencieusement un combat d'arrière-garde qui ne devait d'ailleurs pas constituer leur première priorité. Vingt ans auparavant, il en était allé de même pour l'utilisation du latin comme langue véhiculaire des collèges. Pourtant les va-et-vient des modes littéraires allaient en décider autrement.

En effet, dans le dernier quart du XIXè s., l'affrontement entre le classicisme et le romantisme n'est pas terminé. Les jésuites, qui ont toujours défendu avec acharnement le classicisme, constatent même avec plaisir que ce courant connaît un renouveau notable en France à cette époque. De plus, de nombreux PP. se réjouiront de ce que cette école littéraire s'associe volontiers avec les tendances «réactionnaires» dans le monde politique français. On sait, par exemple, quelle dévotion Charles Maurras dédiait à l'Antiquité gréco-romaine. (486) En Belgique, ces choix néoclassiques en littérature et monarchistes en politique éveilleront plus que de la sympathie chez certains, comme le P. Valère Honnay, alors professeur au

collège Saint-Stanislas, à Mons. Le fait que ce jésuite monte, en 1912, un spectacle grandiose adapté d'Homère (*Achilleus*) est à rapprocher de sa correspondance stylistique puis politique avec Maurras et avec son rôle de diffuseur des idées de l'*Action française* dans notre pays (avant et surtout après la Première Guerre). Il est vraisemblable qu'en 1900, les conclusions de *L'enquête sur la monarchie* aient pu être largement appliquées à la jeunesse des collèges des jésuites belges. (487) Mais nous arrivons ici à la limite de cette partie de chapitre : au-delà nous dépasserions le terminus ad quem qui avait été fixé.

VI. LE GAUMISME (1852-1870)

Maurice Maeterlinck, qui n'avait rien d'un dévot, rapporte dans son récit autobiographique, *Les Bulles bleues*, que son professeur de poésie, passionné de grammaire et de style latins, de prosodie et de technique poétique, leur faisait étudier l'églogue virgilienne *Formosum pastor Corydon ardebat Alexim delicias*. Le jésuite enthousiaste trouvait que ce passage était une pure merveille littéraire et stylistique mais apparemment, sans se rendre compte une seconde, que cette poésie faisait l'apologie de l'amour homosexuel. S'il faut en croire Maeterlinck, les adolescents, eux, l'avaient bien compris... (488)

Vingt-sept ans plus tôt, en 1852, l'abbé Jean-Joseph Gaume, vicaire-général de l'évêché de Nevers avait publié *Le ver rongeur des sociétés modernes ou le paganisme dans l'éducation.* (489) Cet ouvrage n'allait pas tarder à faire parler de lui en France, puis, peu de temps après, en Belgique. Les jésuites français, qui ouvraient alors nombre de collèges grâce à la loi Falloux et grâce à la bienveillance du « nouveau Charlemagne » (Napoléon III), étaient soudain confrontés à des critiques acerbes venues d'un côté inhabituel, celui des catholiques ultras. L'abbé Gaume allait d'ailleurs réussir à diviser sensiblement les amis de l'Eglise de France.

Quelle était la thèse du prélat ? Les catholiques critiquaient à juste titre la déchristianisation de la société et la décadence des mœurs mais ils devaient d'abord s'en prendre à eux-mêmes. En effet, depuis la Renaissance, les jeunes élites apprenaient à aimer le polythéisme, les plaisirs et la luxure dans des collèges dits chrétiens mais entièrement voués à la culture païenne gréco-romaine. Les auteurs antiques, les hommes politiques athéniens ou les empereurs romains étaient proposés comme modèles à la jeunesse alors que ni leurs mœurs ni leurs idées n'auraient du inspirer des catholiques. Comment s'étonner que d'anciens élèves entreprennent de les imiter effectivement ? (490)

La solution proposée par l'abbé Gaume ne consistait certes pas dans l'abandon du latin et du grec mais par le remplacement des classiques païens par des «classiques chrétiens». Ceux-ci existaient : les Pères de l'Eglise grecs et latins de la fin de l'Antiquité pouvaient être utilisés par les collèges en choisissant différents passages de niveaux de difficulté progressifs pour proposer aux classes successives un cursus comparable à celui que permettaient les auteurs antiques non-chrétiens. L'application d'une telle proposition dans les écoles aurait évidemment constitué une petite révolution dans le contenu de la formation des maîtres d'abord, des élèves ensuite. (491)

Les jésuites français étaient *de facto* parmi les premières personnes visées par Gaume. La culture antique païenne avait toujours été mise à l'honneur dans les collèges d'Ancien Régime comme dans ceux du XIXè s.. Pour parler simplement, les auteurs grecs et romains

constituaient l'essentiel du «fonds de commerce» des écoles de la Compagnie de Jésus. Priver les institutions ignatiennes de ce trésor traditionnel compromettrait leur renaissance en France. Or, *L'Univers* de Louis Veuillot et de ses amis se mit à répercuter les thèses du vicaire-général de Nevers. Les ultramontains les plus convaincus, souvent associés aux jésuites, s'en prenaient donc plus ou moins consciemment à la bonne marche des établissements d'enseignement des Révérends Pères. (492)

Par voie de conséquence, les jésuites et leurs pratiques pédagogiques se virent alors défendus par l'aile libérale du catholicisme français et, en particulier, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Si une petite minorité de PP. français, spécialement des Parisiens plus ou moins associés à la revue *Les Etudes religieuses*, étaient ravis de ce rapprochement qui correspondait à leur sensibilité, la majorité des membres de la Compagnie de Jésus se trouvait dans un «camp» auquel ils ne se ralliaient pas habituellement. Parmi les religieux français d'orientation catholique-libérale, le P. Charles Cahour publia *Des études classiques et des études professionnelles*, ouvrage dans lequel l'usage des classiques païens était vigoureusement défendu. Ce livre formera aussi une des bases de défense des jésuites en Belgique. (493)

La transposition du débat autour du *Ver rongeur* de la France vers la Belgique est une illustration étonnante de l'influence intellectuelle française dans les cercles lettrés belges, dans le cas présent, dans les sphères de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie catholiques. Quelques mois après sa sortie en France, le livre de l'abbé Gaume est publié à Bruxelles. (494) Le petit monde des quotidiens et des revues catholiques s'en empare aussitôt. Les deux camps antagonistes qui s'étaient créés en France apparaissent en Belgique. Charles Périn et le comte de Hemptinne ainsi que les journaux contrôlés par ce dernier (*Le Bien Public* gantois et *L'Universel*) répercutèrent les thèses de Gaume. (495) Les jésuites belges se trouvent automatiquement dans leur ligne de mire. Les réactions des PP. belges et de leurs amis paraîtront essentiellement dans le *Journal historique et littéraire* et dans la «revue-maison», les *Précis Historiques*. (496)

Pèrin et de Hemptinne se rallient aux observations de Gaume, qui illustrent bien ce qu'ils appellent eux-mêmes *«la faiblesse honteuse de leur enseignement* [des jésuites]*»*. (497) Ils ont d'autres critiques à adresser aux collèges sj de Belgique. Globalement, pour eux, les jésuites sont beaucoup trop «mondains» et, par cette mondanité, s'introduit le *Ver rongeur*. Les PP. sont «indulgents», et pas seulement vis-à-vis du paganisme des classiques gréco-romains, ils aiment l'approbation du «monde», leur théâtre est une grosse machine de guerre «médiatique» faite pour séduire la masse du public. Pour les «purs» de l'ultramontanisme, ce sont des attitudes inacceptables. Les jésuites belges sont donc placés dans une situation inconfortable, surtout les Gantois parce que le comte de Hemptinne est à la tête d'un groupe très influent dans le chef-lieu de la Flandre orientale. (498)

La défense des jésuites belges fut extrêmement résolue. Si nous ne craignions pas de commettre un anachronisme, nous résumerions leur position par le «*No Pasaran !* » de la Passionaria. Pour expliquer la fermeté de leur réaction, il faut pointer deux faits essentiels : d'une part, leur défense des classiques païens sera appuyée par la grande majorité des évêques et du clergé ; d'autre part, souscrire aux thèses de Gaume eût signifié la réorganisation complète de leur conception des humanités.

Avant de développer les arguments des jésuites, il est bon de remarquer que ceux-ci ne s'exposeront pas ouvertement. Si la publication d'articles dans les *Précis Historiques* indique

indubitablement la marque de la province belge, les religieux membres de celle-ci ne signent pas leur contribution. Ils essayent d'ailleurs d'approcher le problème indirectement : parler des vertus *De l'enseignement classique et chrétien au XVIIè siècle* permet, sous prétexte d'histoire de l'enseignement, de prendre position dans un débat brûlant. Les seuls auteurs nommément connus sont des «autorités» religieuses de rang plus élevé que le vicaire-général de Nevers : les évêques de Liège et de Québec, voire le Souverain Pontife lui-même. L'unique jésuite dont on cite les positions est le P. Cahour déjà évoqué précédemment. (499)

Pourquoi utiliser les classiques païens ? Pourquoi maintenir inchangés les programmes de cours des collèges ? Pourquoi refuser l'utilisation des classiques chrétiens ? Les jésuites belges et leurs fidèles soutiens auront recours à des arguments de différents types. Ils commenceront par réfuter l'affirmation centrale du gaumisme. Les classiques païens sont-ils le *Ver rongeur des sociétés modernes* ?

Les jésuites et leurs amis firent remarquer que l'enseignement des classiques païens n'était pas l'enseignement du paganisme et qu'il n'avait pas été adopté dans l'enthousiasme de la Renaissance pour l'Antiquité. Les livres de classe avaient été expurgés à un point tel que ces auteurs étaient devenus totalement inoffensifs : tout ce qui choquait la morale en était banni depuis l'époque de saint Ignace. (500) De plus, la solide éducation morale, philosophique et théologique des professeurs de la Compagnie de Jésus garantissait les élèves contre les erreurs des auteurs antiques. Le polythéisme de ceux-ci était devenu vraiment désuet et l'éducation religieuse soignée des élèves prévenait toute renaissance d'un néo-paganisme. Les sentences poétiques, philosophiques et morales des païens, par contre, restaient redoutables. Mais les professeurs chrétiens, par comparaison avec les vérités du christianisme, pouvait abolir le danger de ces sentences et permettre aux élèves de se servir de cette poétique, de cette sagesse, de cet art oratoire «comme des dépouilles de l'Egypte». Si la censure des manuels, la formation des maîtres et l'éducation religieuse des élèves étaient partout aussi soignées que dans les collèges de la Compagnie, les classiques païens ne seraient plus que de dociles esclaves. (501)

La défense de l'utilisation des classiques païens ayant ainsi été établie, les articles publiés par les jésuites belges montaient à l'assaut de la deuxième proposition de l'abbé Gaume : l'utilisation massive des « classiques chrétiens » était en fait assez dangereuse. Les cours de grec des collèges ignatiens avaient depuis toujours inscrit au programme de différentes années des extraits de l'évangile de saint Luc et, plus rarement, de saint Jean Chrysostome et de Grégoire de Naziance. Cependant, cette place accordée aux auteurs chrétiens était très limitée. Si on imaginait une entrée massive de Pères de l'Eglise grecs et surtout de Pères latins, auparavant complètement absents, les élèves des collèges allaient se trouver confrontés par la force des choses à une foule de problèmes de théologie. Fallait-il permettre à des adolescents d'étudier et de discuter ce type de sujets pendant six ans ? L'Eglise ne croyait pas bon pour les laïcs de lire et de commenter les textes religieux. Si les jeunes prenaient l'habitude de lire et de disserter sur la Bible et les théologiens, ils risquaient bien de prendre les défauts des luthériens. L'abbé Gaume voulait traquer le *Ver rongeur* mais n'allait-il pas introduire l'esprit de la Réforme dans les classes des collèges catholiques ? (502)

En tant qu'enseignants, les jésuites avançaient aussi des objections plus scolaires. D'une part, ils se référaient à ce qui, pour eux, constituait une sorte d'idéal esthétique. Ils étaient les promoteurs du classicisme. Cela supposait qu'à l'intérieur du très important corpus d'auteurs latins et grecs, les PP. privilégiaient ceux qui, à leur estime, possédaient la langue et le style les plus purs, incarnant ainsi ce qu'on pourrait appeler le «summum du classicisme».

Démosthène, Cicéron, Sophocle, Virgile et quelques autres étaient les auteurs qui se taillaient la part du lion dans les classes des collèges. De ce point de vue, l'évangile de Luc comptait parmi les exemples les plus parfaits de clarté et de pureté langagières. A l'inverse et malgré toutes leurs qualités éminemment chrétiennes, les Pères grecs et latins des IIè, IIIè, IVè et Vè siècles employaient un vocabulaire, une syntaxe et un style qui avaient fortement évolué depuis Démosthène ou Cicéron. Philologiquement parlant, les Pères de l'Eglise n'étaient pas des classiques. Même si cela peut sembler un peu curieux pour des religieux catholiques, ce manque de classicisme était un élément suffisant, aux yeux des jésuites, pour refuser l'entrée en classe des textes des Pères de l'Eglise. (503)

D'autre part, les professeurs et les recteurs insistaient sur l'existence d'une redoutable concurrence scolaire dans la Belgique du XIXè s.. Le corpus classique des auteurs étudiés par les élèves des jésuites depuis le XVIè s. s'était globalement imposé aux autres collèges. Même lorsque la Compagnie de Jésus avait été supprimée, même lorsqu'il existait des écoles secondaires laïques, les auteurs latins et grecs qui avaient été privilégiés par les PP. restèrent le cœur de ce qu'on appellera les humanités classiques. Abandonner ce groupe d'auteurs considérés par l'ensemble des classes privilégiées comme la substance des études greco-latines avait quelque chose de suicidaire. De plus, depuis 1849, le gouvernement libéral avait imposé un examen d'élève universitaire dont la réussite était indispensable pour accéder à quasiment toutes les études supérieures. Le latin et le grec étaient des branches essentielles dans la composition de ce concours et, sur ce point précis, les jésuites donnaient certainement raison au ministère Rogier. Ils suivaient aussi le gouvernement ainsi que leurs «collègues» des Athénées royaux dans le choix d'auteurs et de livres grecs et latins tout à fait classiques. Lancer les rhétoriciens dans l'étude d'un vocabulaire, d'une syntaxe, d'un style et de commentaires historico-littéraires sensiblement différents signifierait leur faire courir un risque majeur d'échec au concours. Les Pères de l'Eglise conduiraient les collégiens catholiques vers la déroute – au grand profit des écoles de l'Etat et des communes libérales – et, vraisemblablement vers la fermeture des écoles chrétiennes, désertées par toutes les familles soucieuses de la réussite purement scolaire de leurs enfants. (504)

Les *Précis Historiques* firent également valoir les arguments d'autorité et de tradition. L'innocuité de l'enseignement de la Compagnie de Jésus avait été admise par les papes depuis des siècles. La revue du P. Terwecoren publiera à plusieurs reprises des prises de position épiscopales et romaines qui allaient dans ce sens. (505)

Là s'arrêtaient les arguments avancés par les articles des jésuites et de leurs amis. Qu'il nous soit permis d'en ajouter un autre, que les PP. n'auraient évidemment jamais publié noir sur blanc. Changer l'essentiel des textes latins et grecs étudiés en humanités aurait signifié aussi un bouleversement complet de l'organisation de la «2ème rhétorique» dispensée au noviciat pour former les jeunes jésuites et, pour ceux qui étaient déjà en fonction, un effort considérable de «recyclage» (pour utiliser un terme actuel). Or, la Compagnie de Jésus n'avait pas du tout envie de se lancer dans de tels changements. Son bon fonctionnement scolaire supposait une bonne dose de routine. Comme nous l'avons montré dans le chapitre II, les professeurs jésuites, les jeunes en formation et même souvent les plus âgés, devaient être des soldats manœuvrables à l'envi. Par exemple, nommés en 3ème à Gand une année, déplacés dans une classe de poésie à Mons l'année suivante, les religieux enseignants devaient au moins pourvoir compter sur l'immuabilité des contenus et des méthodes des cours principaux. (506) Tout changer au profit des Pères de l'Eglise était tout bonnement inimaginable sans compromettre les activités pastorales des religieux. Il est sans doute inutile de rappeler que le jésuite est d'abord et avant tout un missionnaire et que chaque collège est une base

apostolique dont les activités scolaires ne sont que l'aspect le plus visible.

Du fait de l'intransigeance des positions jésuites, il n'est pas étonnant de constater que les programmes des cours de latin et de grec ne furent pratiquement pas modifiés pour plaire aux partisans de l'abbé Gaume. En réalité, dans certains collèges, les pressions d'un certain nombre de «grands catholiques» produisirent des modifications qu'on pourrait presque qualifier d'«homéopathiques». De 1863 à 1870, on peut constater l'introduction de quelques nouveaux auteurs chrétiens dans les cours de latin et de grec. Nul ne s'étonnera de constater particulièrement ce phénomène au collège de Gand. (507)

Le changement le plus significatif intervint cependant en 1870 lorsque les *Dispositions pour l'Enseignement* prescrivirent de faire entrer les auteurs chrétiens dans toutes les classes d'humanités (à savoir les classes supérieures où les Pères latins étaient en tout cas totalement absents). (508) Visiblement, les jésuites avaient décidé de «faire un geste» en faveur des revendications des ardents catholiques qui défendaient la littérature sacrée chrétienne. La position des Pères grecs (saint Basile, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Naziance), déjà présents, fut renforcée. On essaya aussi de trouver des équivalents latins susceptibles de «passer» face aux élèves. Les classes de latin des quatre dernières années d'humanités virent alors apparaître saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Cyprien ou des extraits en latin des Livres saints. (509)

Le résultat final de cette expérience fut plus que mitigé. Les textes grecs furent grosso modo adoptés et la «part chrétienne» dans le corpus des textes grecs en sortit donc un peu renforcée mais certains auteurs comme saint Basile ou saint Grégoire de Naziance ne «passaient» visiblement pas bien et durent être presque complètement abandonnés. Quant à la tentative d'introduction des Pères latins, elle fut un désastre complet. Ce que plusieurs responsables de collèges pressentaient s'était réalisé : les élèves s'ennuyaient souverainement lorsque ces textes étaient étudiés en classe. Les auteurs incriminés furent retirés du programme les années suivantes. (510)

En 1880, on en était quasiment revenu à la situation initiale : les textes essentiellement grecs qui étaient étudiés précédemment restèrent des «classiques» mais ils ne furent que très marginalement renforcés par d'autres textes chrétiens. Le cours de latin, mis à part la traduction de quelques extraits latins de l'Histoire sainte ou des évangiles, restait entièrement consacré aux classiques païens. Disons enfin qu'une nouvelle tentative d'introduction des Pères latins aura lieu en 1896 mais qu'elle sera véritablement symbolique. (511)

Une visite du journaliste Alexandre Delmer à son ami, le P. Devivier nous amène à poser une question qui restera partiellement sans réponse. (512) En octobre 1863, Delmer demanda à son ancien compagnon quel était son sentiment sur la polémique tournant autour des classiques païens. Le P. Devivier, alors professeur au collège Saint-Michel, était concerné au premier chef. La réponse qu'il fit au journaliste révèle qu'il était en quelque sorte un «crypto-gaumiste». Pendant son adolescence au collège Saint-Servais, de Liège, il avait conçu un immense mépris pour ces auteurs latins et grecs débordant de sentiments condamnés par la religion chrétienne (légèreté, sensualité, violence). Devenu enseignant, il était chargé de faire aimer ses auteurs à une nouvelle génération de collégiens... Le jésuite savait cependant que la cause des classiques païens était en quelque sorte la cause de la Compagnie de Jésus et, de ce fait, il ne parlerait jamais ouvertement de son opinion sur ce problème. Vraisemblablement, Devivier ne devait pas être le seul religieux à partager ses idées secrètement hostiles aux écrivains non-chrétiens de l'Antiquité.

Nous ne disposons pas d'autre témoignage pour corroborer la thèse de la présence d'une minorité gaumiste au sein de la province belge des jésuites. Dans le tableau ci-dessus, le lecteur remarquera cependant que, s'il est normal de constater une entrée importante d'auteurs chrétiens dans les années 1870 (prescription des *Dispositions pour l'enseignement*), certains professeurs ou certains recteurs ont peut-être tenté une sorte de «révolution culturelle» en introduisant massivement des auteurs classiques chrétiens. Ainsi, à Gand, pendant l'année scolaire 1876-1877, on remarquera l'utilisation en rhétorique de saint Basile et de saint Jean Chrysostome, pour le cours de grec et, pour le cours de latin, de saint Ambroise, de saint Augustin et de saint Cyprien. Face à ces représentants de la littérature religieuse, on trouve certes encore Démosthène, Sophocle, Cicéron, Salluste et Virgile mais la proportion des auteurs chrétiens n'a jamais été aussi importante. L'année suivante, elle tombera d'ailleurs drastiquement. (513)

AUTEURS CHRETIENS ETUDIES DE 1832 à 1914. (514)							
Auteur grec	**Texte retenu**	**Classe de grammaire inférieure seconde**	**Classe de grammaire inférieure première**	**Classe de grammaire moyenne**	**Classe de grammaire supérieure**	**Classe de Poésie**	**Classe de Rhétorique**
Saint Luc	*Evangile*		Bruxelles 1835 à 1914 Alost 1866-67	Bruxelles 1835 à 1914 Alost 1866-67 Verviers 1877 à 1914			
	Actes des Apôtres		Bruxelles 1835 à 1914 Gand 1833-34, 1874-75 à 1914	Gand 1867-68, 1872-73, 1874-75 à 1914			
Pierre Kersten	*Epitome Novi Testamenti*	Bruxelles 1835 à 1914 Alost 1841-42, 1866-67 Gand 1833-34 à 1914 Verviers 1857 à 1914	Bruxelles 1835 à 1914 Gand 1834-35 à 1914 Verviers 1857 à 1914				
Saint Basile	*Panégyrique du martyr Gordius*				Bruxelles 1870 à 1914 Gand 1868-69, 1872-73, 1879-80	Verviers 1862	
	Panégyrique de saint Ignace d'Antioche					Verviers 1867, 1868, 1871, 1875	Gand 1866-67, 1876-77, 1879-80 Verviers 1870, 1873, 1875
	Discours sur la lecture des auteurs profanes				Verviers 1879	Gand 1845-1846, 1860-61, 1867-68, 1868-69, 1871-72-73, 1876-77, 1879-80 Verviers 1878	
Saint Jean Chrysostome	*Discours sur le retour de l'évêque Flavien*				Bruxelles 1870-Gand 1847-48, 1869-70-71, 1872-73 à 1914	Verviers 1879	

	Homélie pour Eutrope					Bruxelles 1835 à 1914 Alost 1866-67 Gand 1848-49, 1861-62, 1863-64, 1870-71, 1874-75 à 1914 Verviers 1861, 1863, 1865, 1866, 1869, 1872	Alost 1841-1842 Gand 1836-37, 1845-46, 1850-51, 1863-64, 1868-69, 1869-70, 1871-72, 1876-77 Verviers 1866 à 182, 1877, 1879, 1880
	Discours de Flavien à l'empereur Théodose						Verviers 1862, 1870, 1873
	Panégyrique des saints martyrs Juventin et Maximin				Verviers 1875, 187		Verviers 1868, 1869, 1873
Saint Grégoire de Naziance	*Les Macchabées* (sermon)				Bruxelles 1872 Verviers 1880	Gand 1876-77	
	Sur la sollicitude du Pont				Bruxelles 1872		
Auteur latin							
Charles Lhomond	*Epitomae Historiae Sacrae*	Alost 1866-67 Verviers 1857 à 1914					
	*Livres saints**					Verviers 1870 à 1874	Verviers 1870 à 1872, 1876 à 1880
Saint Ambroise de Milan	*Lettre à Théodose*			Bruxelles 1870 à 1873 ; Gand 1875-76	Bruxelles 1870 à 1873		Gand 1872-73, 1875-76
Saint Augustin	*Confessions*						Gand 1872-73, 1876-77
Saint Cyprien	?						Gand 1872-1873, 1874-75, 1876-77
Saint Jérôme	*Vulgate*			Bruxelles 1870 à 1873	Bruxelles 1870 à 1873		

* Le Cantique de Moïse (en latin), le chant funèbre de David sur la mort de Saül et de Jonathan (en latin) et surtout le psaume *Super flumina*

Comment conclure cette brève étude de l'influence du gaumisme dans les collèges des jésuites belges ? Il est évidemment difficile de comprendre aujourd'hui cette peur des classiques païens d'autant que, comme le précisaient les jésuites, les œuvres étudiées en classe avaient été sévèrement sélectionnées et que les maîtres étaient là pour rectifier toute dérive vers laquelle la traduction de ces textes aurait pu conduire. Cette polémique est assurément intéressante pour comprendre la mentalité de la bourgeoisie catholique de l'époque et pour situer les jésuites dans les différentes nuances qui subdivisaient encore cette classe sociale. Les PP. avaient en l'occurrence trouvé plus intransigeants qu'eux mais, dans l'intérêt de l'enseignement catholique, ils avaient décidé de défendre une position non seulement raisonnable mais sans doute aussi la seule acceptable pour la société belge de l'époque. Celle-ci considérait, à tort ou à raison, que de solides études exigeaient impérativement l'étude des classiques latins et grecs. Il n'était pas question de les abandonner quelles que soient les qualités des Pères de l'Eglise.

La position extrême de l'abbé Gaume a cependant le mérite de mettre en lumière un trait de caractère d'un grand nombre de jésuites de l'époque : même s'ils sont essentiellement des «compagnons de Jésus», les religieux professeurs sont souvent des passionnés inconditionnels de la culture classique, des amoureux de la littérature latine et grecque. Les courtes biographies de PP. enseignants, lorsqu'elles existent, le rapportent souvent. Mais cette passion classique allait-elle jusqu'à introduire le *Ver rongeur* ? (515)

VII. LA «QUESTION FLAMANDE» (1865-1914)

Utiliser au singulier l'expression «la Question flamande» est une solution de facilité. Cela permet toutefois de faire référence à un problème politique belge fondamental avec lequel tous les lecteurs sont familiarisés. L'expérience nous a cependant montré que le pluriel s'imposait pour rendre compte de tout ce que les problèmes linguistiques impliquaient concrètement sur le terrain. Parmi les écoles des jésuites belges, cinq collèges ont été sélectionnés par ce travail et, à notre avis, cinq «Questions flamandes» plus ou moins différentes se posent.

Un peu paradoxalement, il est peut-être plus simple de commencer par la Wallonie et, plus particulièrement, par le collège Saint-Stanislas à Mons. Dans le chef-lieu du Hainaut, les provinces flamandes ne sont pas très éloignées. Le pensionnat est important dans cette institution et un nombre substantiel d'internes originaires du Nord du pays viennent y faire leurs études. Toutefois, l'immense majorité des élèves est constituée, comme nous l'avons vu précédemment, de jeunes originaires de Mons ou de la province. (516) Quelle a pu être la «Question flamande» pour un tel public ?

En fait, celle-ci n'est pas sans importance et elle dépasse de loin le cadre des murs du collège Saint-Stanislas. Quelle peut être la place de la deuxième langue nationale en Wallonie ? (517) Plus spécifiquement, quelle importance va-t-on accorder à cette langue dans un établissement d'enseignement qui forme une partie des futures élites montoises et hennuyères ? La réponse ne sera sans doute pas uniforme en fonction des personnes et des époques mais elle aura en tout cas des conséquences importantes. Grâce à la formation reçue au collège, ces élites montoises sauront-elles prendre leur place dans un Etat bilingue ? Face à des responsables flamands devenus réellement néerlandophones, quelle image des Wallons

donneront ces Anciens de Saint-Stanislas ? Accessoirement, on peut encore se demander si les internes venus de Flandre pouvaient devenir autre chose que de «purs» francophones après avoir passé quelques années au collège de Mons ? (518)

Faut-il faire un détour par Verviers ? La «Question flamande» n'est-elle pas semblable dans tous les collèges wallons de la Compagnie de Jésus ? Dans le cas de Verviers (et, dans une certaine mesure de Liège), la réponse est négative. En fait, si le nombre de Belges germanophones est encore extrêmement limité avant 1914, la ville et son industrie textile vivent à la frontière du monde allemand. Une importante colonie immigrée germanique est d'ailleurs installée dans la cité lainière. La tentation est donc grande de considérer l'allemand comme la seconde langue «nationale». Si on se rappelle la place très limitée que les langues modernes se voyaient accorder dans les sections latines, la possibilité d'aborder le néerlandais sera donc encore plus tardive et sa plage horaire sera encore plus réduite. A moins, bien sûr, que le «flamand» demeure à jamais «facultatif». (519)

A Bruxelles, la situation devient évidemment tout autre. Le premier recensement de 1846 a montré une forte majorité «flamandophone» dans la ville de Bruxelles et dans les communes environnantes. A la veille de la Première Guerre mondiale, l'agglomération bruxelloise a basculé linguistiquement parlant mais les familles néerlandophones et bilingues y sont encore extrêmement nombreuses. (520) De plus, au niveau des institutions et de la vie sociale, l'évolution est allée en sens inverse. En 1835, le règne du français est quasiment absolu alors qu'en 1914, une place commence peu à peu à être réservée au «flamand». Cette situation complexe de Bruxelles engendre une foule de questions. (521) La situation wallonne n'est pas étrangère au collège de Bruxelles : dans la population de Saint-Michel, les francophones «purs» semblent avoir été très majoritaires, la question de l'acceptation de la seconde langue par ces Wallons et ces «fransquillons» est tout à fait réelle. Au cas où la décision aurait été prise de leur imposer un cours de «flamand», quel niveau de maîtrise pouvait être atteint par une telle population scolaire ? (522) En outre, il ne faut pas oublier que de nombreux bilingues d'origine flamande se trouvent dans les classes. Comment donner cours à des groupes si distincts du point de vue de leur maîtrise linguistique ? Ce qu'on appellera progressivement le «Mouvement flamand» adressera d'autres questions pertinentes au collège de Bruxelles. (523) Dans ce qui est, pour eux, une ville historiquement flamande, comment accepter qu'un grand collège comme Saint-Michel ne soit finalement qu'un instrument de francisation ? Cette interpellation en entraînera d'autres. Quelle image donne-t-on du Mouvement flamand et de ses revendications dans une école évidemment liée au parti catholique ? Francise-t-on de force des élèves d'origine flamande ? Quelle place accorde-t-on à la langue de la majorité des Belges dans l'enseignement de la Capitale du Royaume ? Les élèves des jésuites, quelle que soit leur «origine linguistique», seront-ils à même de devenir bilingues grâce à la formation qu'ils recevront des PP. ? Enfin et surtout, se posera la question de la langue vernaculaire des cours (ou, à tout le moins, de certains cours). Même si ces revendications émanent quasi exclusivement de l'extérieur des murs du collège de la rue des Ursulines, un jour viendra où il ne sera plus possible de ne pas répondre à ces demandes. En résumé, le collège de Bruxelles se voit confronté à une bonne partie des problèmes qui se poseront à l'enseignement des jésuites aussi bien en Wallonie qu'en Flandre.

La «Question flamande» est cependant, d'abord et avant tout une «Question en Flandre». De ce point de vue, il nous a semblé nécessaire de distinguer les situations gantoise et alostoise. Même si Gand est géographiquement un peu plus éloigné de Bruxelles qu'Alost, les collèges dédiés à Saint-Michel et à Sainte-Barbe sont en substance assez proches. La population scolaire est majoritairement francophone dans les deux cas. Les majorités ne sont

pas les mêmes : celle de Gand est nettement moins importante que celle, écrasante, de Bruxelles. Le *background* sociologique, «ethnique» et linguistique des familles n'est pas le même non plus. La similitude mérite cependant d'être soulignée à cause des implications qu'elle entraîne. (524)

Le problème de l'ignorance complète du flamand par certains rejetons de familles aristocratiques ou bourgeoises se pose également à Gand, dans une moindre mesure qu'à Bruxelles. (525) Le dilemme de classes composées de «vrais» Flamands et de débutants existera donc là aussi. Une puissante bourgeoisie administrative et intellectuelle qui a basé une part de sa position sociale sur le statut du français domine nettement le chef-lieu de Flandre orientale. La francophilie de cette élite gantoise est même parfois plus nette que dans la Capitale. Le statut du flamand, les difficultés de l'enseigner et de le faire reconnaître comme matière valable sont des problèmes gantois aussi bien que bruxellois. Mais, au-delà de ces ressemblances, il y a aussi des différences. (526)

Il semble que, vers 1910-1920, la minorité francophone gantoise ait atteint son apogée : environ 15% de la population se déclare alors francophone. (527) Même si, à cette époque, les élèves de Sainte-Barbe le sont dans une proportion atteignant 50 à 60%, l'importance de leurs condisciples bilingues mais «vraiment» néerlandophones est nettement plus considérable qu'à Bruxelles. (528) Les 85% de Gantois flamands exerceront forcément une influence indirecte notable. Le parti catholique, qui défendra assez vite les «droits des Flamands», jouera aussi un rôle. Disons pour résumer qu'à partir d'un point de départ qu'il faudra essayer de déterminer dans le temps, le Mouvement flamand fera pression dans un sens mais qu'en face de lui, une forte résistance francophone se dressera (et continuera à le faire bien au-delà du terminus *ad quem* de ce travail). Trois questions peuvent résoudre ce dilemme, elles correspondent aussi à trois époques successives.



Le collège Sainte-Barbe doit-il rester unilingue francophone ? Ceci correspondrait à la composition de la majorité (estimée) de la population scolaire mais aussi au désir des parents flamands qui veulent voir franciser leurs fils. Faut-il choisir une solution bilingue ? Cela signifiera-t-il deux sections linguistiquement séparées au sein du même collège, avec toutes les difficultés organisationnelles que cela suppose ? Ou cela se traduira-t-il par des classes communes où la langue d'enseignement varierait en fonction des cours ? Dernière possibilité : le «sens de l'Histoire» est-il défini par les «durs» du Mouvement flamand qui demandent avec de moins en moins de nuances la flamandisation pure et simple des écoles primaires et secondaires ? Ces questions sont évidemment liées à une foule de problématiques politiques, sociales et philosophiques liées à l'Histoire de notre pays : le nationalisme, le «redressement des griefs (flamands)», le support socioculturel des inégalités sociales mais aussi le respect des droits des minorités, la «liberté du père de famille», la «liberté d'enseignement». (529) Le débat dépasse de loin Sainte-Barbe mais le collège de la rue Savaen est au cœur de la controverse.

Quelles différences peut-on rencontrer entre Gand et Alost ? Les questions fondamentales ne sont-elles pas les mêmes ? A notre sens, les spécificités d'Alost et de Gand viennent des particularités sociales de leur population scolaire respective. Alost possède depuis longtemps un public où les «vrais» Flamands sont nettement plus nombreux qu'à Gand. Parmi les pères de famille, même les notables francophones de la ville et de la province sont issus d'un environnement où ils ne représentent qu'une infime minorité par rapport à la masse qui utilise le dialecte. Ces notables, lorsqu'ils portent le drapeau du parti catholique lors d'élections

locales ou nationales, dépendent d'électeurs (même censitaires) dont il faut flatter la fibre flamande. (530)

A la fin du XIXè s., Alost et son hinterland sont dominés par les catholiques qui ont promis de redresser tous les griefs flamands. A cela s'ajoute le développement du mouvement daensiste, démocratique et flamingant ; de même que la transformation des mentalités de la bourgeoisie rurale qui ne cherche plus une promotion sociale par le français mais qui exige une ascension sociale grâce à un néerlandais standardisé, et la réduction, au collège d'Alost, du nombre de pensionnaires wallons et bruxellois qui formaient les gros bataillons favorables au maintien du collège francophone. (531) Dans le corps professoral et dans les rangs des élèves, un vrai mouvement flamand peut se développer plus ou moins ouvertement. (532) Tous ces éléments font que les questions posées à Alost sont fondamentalement les mêmes qu'à Gand mais qu'elles se posent plus vite et avec plus d'acuité que dans le chef-lieu de la province. Si, au début du XXè s., un référendum avait été organisé parmi les élèves et les professeurs des collèges gantois et alostois à propos du statut linguistique des écoles, le résultat global n'aurait peut-être pas été différent, mais de fortes nuances de pourcentages seraient certainement apparues entre les deux villes.

A toutes ces questions différenciées en fonction de la situation de chaque ville et de chaque collège, il faudrait ajouter que la Compagnie de Jésus, ordre religieux très centralisé, se devait de présenter une position commune face à la «Question flamande», si nous reprenons l'expression au singulier pour simplifier. Fondamentalement, le Général et/ou le provincial se devaient de synthétiser les différentes questions, les différentes réponses et les différentes façons d'envisager les choses afin de défendre une position qui devait être non seulement la plus satisfaisante du point de vue de la province belge mais aussi de celui de toute la Compagnie de Jésus et de l'Eglise universelle.

1. Les collèges et la Question flamande : un point sur la recherche historique.

Avant de commencer l'étude de ce que firent la province sj belge et les différents collèges pour répondre à la *«Quaestio Flandrica»*, il nous a semblé bon de faire une mise au point au sujet de l'historiographie. Nous abordons en effet ici un sujet délicat et qui a déjà été traité par plusieurs auteurs. La question de la place de la seconde langue nationale dans les écoles des jésuites en Wallonie a été peu abordée, aussi bien par les écrits de circonstance de la fin du XIXè s. et du début du XXè s. que par les travaux d'historiens plus récents. En revanche, ce point intéresse au plus haut point des chercheurs flamands plus ou moins récents et plus ou moins spécialisés. Bien évidemment, Bruxelles est repris dans le champ de leurs investigations. Pourquoi faut-il examiner attentivement les affirmations mises en avant par ces chercheurs ? Ceux-ci sont souvent membres de la Compagnie de Jésus ou proches de celle-ci. Or, ils doivent rendre compte d'une réalité gênante pour des écoles ignatiennes qui existent toujours aujourd'hui : non seulement les collèges des jésuites ont été des bastions de l'élite francophone dans les villes où ils étaient installés mais ils ont joué le rôle d'instrument de francisation de milliers de jeunes néerlandophones. De plus, par rapport à l'enseignement officiel et à certaines autres écoles catholiques, les jésuites se sont engagés très tard et très partiellement sur la voie de la flamandisation de leurs instituts. (533) Ces deux faits fondamentaux ne peuvent guère être contestés et, face au consensus qui existe en Flandre aujourd'hui par rapport aux acquis du Mouvement flamand, la réalité historique est dérangeante. Dès lors, n'était-il pas possible «d'arranger un peu les choses» ? Ne va-t-on pas assister à des tentatives pour souligner exagérément l'importance et la précocité de prises de conscience flamandes au sein de la Compagnie de Jésus en général et dans l'enseignement de

ses collèges en particulier ? Ne va-t-on pas tenter de minimiser les réactions opposées de résistance à la montée du «flamand» et de défense résolue de la suprématie du français ? Ne cherchera-t-on pas à expliquer la lenteur des changements ou le sabotage de ceux-ci par l'action néfaste des «mauvais» ? La tentation est forte de faire porter la responsabilité sur l'Autre. Or, dans la province belge unitaire de l'époque, l'Autre, celui qui peut freiner ou arrêter le progrès est présent : c'est le responsable wallon réfractaire à tout changement favorable à la langue flamande. Eventuellement, si un Wallon (ou un Bruxellois) n'est manifestement pas aux commandes, la politique condamnable peut avoir été élaborée par un Autre un peu moins lointain : le fils de bourgeois fransquillon, pétri des préjugés de sa classe et de sa culture. Il ne faut évidemment pas rejeter la véracité de ce facteur explicatif : d'autres travaux ont montré toute la répugnance de certains Wallons installés en Flandre et à Bruxelles face à la reconnaissance de la langue flamande et de la nécessité du bilinguisme. (534) Cependant, les explications commodes pour préserver la sérénité du consensus en Flandre devront être examinées avec soin et en essayant de ne pas trop remplacer une subjectivité par une autre.

Pour traiter du problème, nous avons décidé de suivre un fil chronologique. Cette matière de travailler est simple et permet de donner une cohérence à des éléments qui se rapportent parfois à un collège, parfois à une région ou à l'ensemble du pays. Des faits qui sont tantôt internes à l'enseignement de la Compagnie de Jésus et tantôt liés à l'influence de la vie politique ou sociale pourront ainsi être mis en relation parce qu'ils se situent presque dans le même laps de temps. A la fin de cette partie de chapitre, nous ferons toutefois le point sur la «Question flamande» telle qu'elle avait évolué à la veille de la Première Guerre mondiale dans les collèges de Flandre, dans ceux de Bruxelles et dans ceux de Wallonie.

2. Avant 1870...

Le collège d'Alost fut repris par les jésuites en 1831, les premières classes du collège de Verviers ouvrirent en 1855 : entre ces deux dates, l'enseignement des PP. commença à Gand en 1833, à Bruxelles en 1835 et à Mons en 1851. Les 24 ans qui séparent les deux dates extrêmes peuvent sembler être une longue période mais, au point de vue de l'affirmation de la «Question flamande», nous nous situons encore en 1855 dans une première période qui est celle d'un quasi-oubli du flamand. L'unité de programmes entre les différents collèges wallons, flamands et bruxellois ne sera jamais aussi grande : le flamand, lorsqu'il existe, est un cours peu suivi et assez négligé. (535) En fait, depuis les *Dispositions pour l'enseignement* de 1849, il est obligatoire pour tous ceux qui ne suivent pas l'anglais ou l'allemand : donc, il reste largement facultatif. (536) Rappelons qu'à l'époque, une majorité écrasante des jésuites belges sont des Flamands, que ceux-ci occupent pratiquement tous les postes de responsabilité au niveau de la province ou des collèges et que ces PP. flamands ne sont certainement pas tous des rejetons de la bourgeoisie francophone : les fils d'agriculteurs ou de petits notables villageois sont nombreux et leur «interrogatoire» à l'entrée du noviciat montre qu'ils avaient souvent pour langue maternelle le dialecte flamand de leur région. (537) Il semble bien que, s'ils ont négligé à ce point le développement de leur idiome, c'est qu'ils ne considéraient tout simplement pas cette question comme importante. Rappelons aussi que ces années 1830-1850 ne voient pas l'affrontement entre le français et le flamand mais plutôt celui entre le latin et le français dans le but d'occuper la place de langue vernaculaire des collèges. Le français, insensiblement, devient *de facto* la langue d'enseignement des écoles des PP. avant d'être bien plus tard reconnu *de jure*. (538)

La «Question flamande» est-elle seulement posée au sein des collèges des jésuites ? La réponse à cette question n'est pas totalement négative. (539) En effet, des élèves francophones et flamands suivent le cours et les plus doués présentent des morceaux d'éloquence rédigés dans la langue de Vondel lors des séances académiques ou des concours de fin d'année, les fameux exercices littéraires. Mais il faut bien avouer que, par rapport au français et par rapport au latin, les morceaux flamands sont assez peu nombreux à cette époque. (540) Lors des séances académiques, dans les devoirs de flamand ou, un peu paradoxalement, de français, dans certaines pièces de théâtre, on célèbre l'histoire de la Flandre, et la gloire de la Flandre. L'avancée de la «cause» flamande est ici très indirecte mais il s'agit quand même de la naissance d'un nationalisme régional ou local qui pourra conduire à des revendications plus concrètes.

Cependant, si les jésuites n'ont jamais été officiellement hostiles à la Flandre et au flamand, les mesures concrètes adoptées ne pouvaient aboutir qu'à une promotion du français et à une dévalorisation du flamand. En 1831, dans le premier prospectus d'Alost, le flamand est présenté comme facultatif. Ce sera le cas jusqu'en 1870 (541) De même, le règlement des internes interdira, en 1831 et en 1834, de parler flamand. (542) En 1835, une note du règlement d'Alost montre que les jésuites s'adressent à un public néerlandophone où les plus jeunes élèves ont bien du mal à s'exprimer en français. Il faut cependant mener à bien leur francisation coûte que coûte : *«En 1833-1834, on a permis que les élèves répondent en flamand à la première composition de catéchisme, on exige à présent qu'ils le fassent en français».* (543) En 1852, le règlement d'Alost précisera même que l'élève qui aura parlé flamand (ne fut-ce qu'un mot) donnera 5 centimes en faveur des pauvres, 10 centimes en cas d'insultes ou de moqueries. On notera le parallèle entre le fait de parler flamand et celui de proférer des vulgarités (544)

Les actes concrets des jésuites vont donc à l'encontre de leur attitude qui est officiellement toujours favorable aux revendications flamandes, suivant en cela la position généralement adoptée par les candidats catholiques aux élections lorsqu'ils se présentent en Flandre et même, fréquemment, dans la partie francophone du pays. Citons-en quelques exemples significatifs. Une personnalité importante comme le P. Vandermoere prend position très tôt (fin des années 1840) par le biais d'une brochure, pour le redressement de la situation du flamand dans le pays. (545) Sa thèse, qui a été défendue par d'autres, avançait que le flamand était une langue nationale (belge), morale et catholique, alors que la langue de Voltaire était précisément une langue «philosophique», étrangère, et le véhicule d'une certaine «démoralisation» et d'une certaine déchristianisation de la société. De plus, le néerlandais permettait de distinguer la Belgique par rapport à la France, volontiers annexionniste. En conséquence, ce religieux regrettait la francisation. Dans sa brochure, comme dans ses prescriptions pédagogiques, Vandermoere prônait de donner au latin une place maximale et de réduire le rôle des langues modernes à une place modeste, mais français et flamand auraient été des langues d'enseignement. (546) Cependant, même si Vandermoere eut à exercer quelques responsabilités dans le domaine de l'enseignement, il ne parvint pas à faire appliquer ses idées dans les collèges de jésuites.

D'autres jésuites auraient eu le pouvoir de faire changer les choses puisqu'ils étaient devenus Généraux de l'Ordre. Dès 1832, dans une lettre au provincial Van Lil, le Préposé Général d'origine hollandaise Roothaan se plaint de cette «Gallomanie» belge qui est néfaste pour le bien-être de la communauté. Il trouve incompréhensible que la langue populaire soit déconsidérée et subordonnée au français. (547) En 1833, il revient sur le sujet et conseille à Alost de ne pas négliger l'étude des langues de la région (548) Qu'en advint-il ? Apparem-

ment rien. Au contraire. Le Général semble avoir pris assez rapidement son parti de la situation linguistique de la Belgique : le français est l'idiome des classes dominantes de tout le pays et il est inutile d'aller contre le cours de l'histoire. En 1836, il écrit étonnamment : *« ...il est normal que nos PP. prêchent souvent en français dans des lieux où le peuple ne connaît que le flamand. Aussi longtemps que la classe riche et la plus élevée de la population comprendra au moins aussi bien sinon mieux la langue française que la langue flamande ».* (549) En 1840 et en 1841, Roothaan et les responsables belges prennent la décision d'orienter les implantations des maisons jésuites vers les grandes villes (l'ordre missionnaire veut les reconquérir face aux libéraux) et, particulièrement, vers les cités wallonnes. Les forces, essentiellement flamandes, de la Compagnie de Jésus doivent donc se préparer à ce travail apostolique en territoire francophone et, si ce n'était pas encore le cas, veiller à maîtriser parfaitement cette langue. Les conseils dans ce sens vont se multiplier. *« Nos préfets et nos professeurs de Bruxelles sont trop peu versés dans la maîtrise de la langue française ».* (550) *« Vu l'ouverture possible ou accomplie de Tournai et de Liège, que vos jésuites étudient encore plus la langue française ! ».* (551)

En 1842, Roothaan enverra celui qui deviendra son successeur, le P. Pierre Beckx, en inspection non-officielle en Belgique. Parmi les divers éléments observés par l'«inspecteur», la sensibilité flamande du P. Beckx s'exprime, tout comme un relatif désespoir. *« La langue française s'est propagée, les collèges libres l'ont adoptée, on entend le français partout, les sermons à Malines, à Louvain, à Diest se font en français ce qui était impensable avant, il en va de même dans nos maisons, les NN n'y résistent pas alors que le flamand est une langue qui, lorsqu'elle est en usage, est meilleure pour la religion. Ce n'est pas bien ni pour la religion ni pour la félicité politique du pays ».* (552) Plus tard encore, en 1850, le Général écrira au P. Coppens, recteur de Sainte-Barbe, pour regretter que le flamand y soit aussi méprisé (553) Au total, les interventions du Général hollandais en faveur du flamand furent rares et surtout dénuées d'effets, alors que ses choix stratégiques pour la province belge étaient, comme on l'a dit, globalement favorables à la domination du français dans les maisons jésuites. Son successeur belge était un Flamand conscient de la situation déplorable de sa langue maternelle et désireux d'agir pour y remédier.

Le P.Beckx, élu en 1853, demanda à plusieurs reprises aux collèges belges de la Compagnie d'étendre la place du flamand dans les écoles ignatiennes du pays et d'améliorer la qualité de l'enseignement de cette langue. Toutefois, les applications concrètes de ces injonctions ne furent peut-être pas nulles mais en tout cas assez limitées. Le Général était incontestablement favorable à la cause flamande mais c'est surtout à la fin de sa vie, lorsque le *Vlaamse Beweging* se sera déjà bien développé par lui-même, que le P. Beckx commencera à prendre des mesures concrètes et impératives. (554) Les premières décennies de son généralat sont marquées par des interventions ponctuelles sur ce qu'il faut bien considérer comme des points de détail. Ainsi, le 3 septembre 1859, le Général écrira à Auguste Van Heule, maître des novices à Tronchiennes, pour se réjouir de ce qu'on y enseigne enfin la langue du peuple (555) Plus significativement, en 1865, le P.Crespelle, provincial, sera admonesté pour qu'à Turnhout, où presque tous les élèves sont d'origine flamande, l'enseignement du flamand soit une matière obligatoire. Le Général invoquait l'exemple des PP. de l'ancienne province flandro-belge qui avaient tant fait pour répandre la foi. (556) Il faut ensuite attendre 1884, soit un an après l'adoption par le gouvernement libéral d'une première loi linguistique dans l'enseignement secondaire officiel, pour que l'action du Général devienne plus énergique. Nous reviendrons sur l'action du Général belge lorsque nous évoquerons les changements intervenus après 1870.

Après avoir cité les interventions limitées de deux Généraux, examinons le cas d'un jésuite

«de base», militant passionné de la cause flamande, P. Cyrille De Beck. Celui-ci critiqua très directement, en 1870, le mépris dans lequel on tenait le flamand dans les collèges sj du Nord du pays et, particulièrement, à Sainte-Barbe où il enseignait. (557) Il pensait notamment que les professeurs n'étaient pas formés, que les bons livres manquaient, et que le flamand était trop exclu des académies littéraires et des conversations. Sur le terrain, les petites vexations étaient quotidiennes. Les professeurs ne peuvent même plus utiliser le flamand comme langue de conversation avec les élèves. Le français et le flamand sont en théorie égaux mais le français compte double pour l'excellence et le flamand ne compte pas. [A Sainte-Barbe], *avant, au Nouvel An et à la Fête du Recteur, le compliment principal était en flamand. Maintenant, le compliment principal des latines est en français et le compliment annexe des professionnelles en flamand. Cette année, aucun élève de professionnelles n'était capable de rédiger en flamand, le compliment flamand a donc été supprimé».* Le flamand est interdit dans les cours de récréation (De Beck ne demandait pas qu'on laisse toujours parler flamand en récréation mais qu'on l'autorise parfois). Si cet homme du terrain formulait des suggestions beaucoup plus précises que le Général, elles eurent apparemment encore moins d'impact que celle du P. Beckx. Une circulaire du provincial de 1870 adjoint néanmoins aux recteurs de Flandre *«d'accroître la place du flamand et d'améliorer son enseignement».* (558)

Les deux derniers PP. que nous allons évoquer nous semblent plus représentatifs de la tendance dominante de la province belge de la Compagnie de Jésus à cette époque. Le premier est un Bruxellois et exprime le point de vue semi-officiel de la Compagnie puisqu'il écrit dans les *Précis Historiques*. Le P.Terwercoren, directeur de cette revue mensuelle, dans un compte-rendu de 1854, reconnaissait lui aussi la justesse des griefs flamands mais sans se prononcer sur l'opportunité d'un changement linguistique dans les administrations. L'attitude est, à notre sens, significative : un soutien de principe mais un refus de s'engager sur des changements effectifs. (559) Le second est wallon et sa personnalité a également été évoquée dans le chapitre consacrée au théâtre et aux académies littéraires. Le P. Edouard Brabant, professeur de rhétorique au collège Sainte-Barbe, en 1867, eut en effet l'audace de lancer les membres de l'Académie sur la *«la place du flamand en Flandre»* pendant près de six mois. Les débats furent libres et extrêmement animés. «Militants flamands» et «militants francophones» purent exprimer leur point de vue mais les thèses «flamandes» reçurent un soutien très majoritaire. Il fallait donc rétablir le flamand dans ses droits, l'enseigner dans les écoles de la maternelle à l'université, etc. Mais il est frappant de constater, outre le fait que tout se passait en français et que les quelques néerlandophones qui avaient des difficultés à composer un discours en français étaient priés de faire un effort, que le collège Sainte-Barbe n'était apparemment pas concerné par ces projets de réformes. A notre sens, le monde des écoles de la Compagnie (jésuites, élèves, parents, Anciens) est très bien représenté par cette tournure d'esprit : « les «griefs flamands» doivent être redressés, des choses doivent changer en Flandre mais nous ne sommes pas concernés ». Pour utiliser des termes plus contemporains, le monde supposé presqu'unanimement francophone des instituts ignatiens entendait bénéficier éternellement des facilités linguistiques très étendues qui étaient les siennes. Tant qu'on se contentait d'appliquer le principe *«Moedertaal, voertaal»*, cela pouvait encore se concevoir. (560)

Parmi ces quelques hérauts plus ou moins déclarés de la cause flamande, il est bien difficile de tracer un «profil-type». Le P. Brabant est le fils d'un homme politique namurois de stature nationale. Les PP. Terwecoren et Vandermoere sont des fils de notables flamands. Pour le premier des deux en tous cas, le français était sa langue maternelle. Seuls les PP. Beckx et De Beck correspondent plus ou moins à ces origines modestes, rurales et néerlandophones, au sein desquelles on devrait retrouver la plupart des artisans du Mouvement flamand. Dans la

Compagnie de Jésus, ces religieux occupent des fonctions très différentes et situées à des niveaux extrêmement variables de la hiérarchie : on va du Général à deux professeurs «de base» (Brabant et De Beck) en passant par des responsables de niveau moyen comme Vandermoere et Terwecoren. Leurs actions ont en tous cas été bien peu fécondes face aux pesanteurs sociologiques du «monde des collèges». Quand les choses commenceront-elles à changer vraiment ?

Nous avons vu précédemment que les langues modernes en général et le flamand en particulier occupaient une position différente dans les sections professionnelles par rapport à la portion congrue qui leur était réservée dans les sections latines. C'est un fait incontournable mais faut-il y voir pour autant une avancée de la place de la langue flamande ? Le but recherché était de permettre à des commerciaux et à des administratifs de disposer d'atouts supplémentaires dans leurs rapports avec leurs clients et/ou avec leurs administrés en maîtrisant relativement mieux les langues modernes. (561) Dans de nombreuses régions du pays, la clientèle néerlandophone est très importante et, même dans les premières décennies de l'existence de la Belgique, les administrations ont à traiter une foule d'affaires dans cette langue. L'approche des sections professionnelles sera donc différente mais, à propos du néerlandais, on peut se poser la question de savoir si ce sont les compatriotes flamands qui sont la cible prioritaire, ou si ce sont les potentiels clients hollandais qui sont surtout visés grâce à cette connaissance du néerlandais. En Wallonie, à Bruxelles et même en Flandre, la réponse à cette question ne va peut-être pas dans le sens d'une préférence accordée à la seconde langue nationale. En tout état de cause, avant 1870, les progrès sont bien minces. Les choses ne changeront pas du fait d'une volonté interne de réforme mais bien sous la pression externe de la société et du monde politique, en particulier, les parlementaires catholiques qui, involontairement, causeront bien du souci aux responsables belges de la Compagnie de Jésus.

Il est à remarquer cependant que les quelques changements enregistrés dans le sens du redressement des griefs flamands seront apparemment irréversibles mais, après avoir commis une modeste audace, les autorités de la province mettront souvent de telles limites à l'application des mesures initialement prises que celles-ci seront parfois vidées de tout contenu. La réalité sociologique des collèges jouera aussi un rôle dans l'annulation *de facto* de ces réformes favorables au néerlandais. Au niveau de la documentation, les modestes progrès du flamand sont souvent scandés par la publication de nouveaux *Programmes* et de nouvelles *Dispositions pour l'Enseignement.* (562)

En 1842, les *Dispositions pour l'enseignement* prescriront qu'un prix de flamand soit institué pour favoriser l'enseignement de cette langue. On créera également partout un cours facultatif. Alost est cependant réprimandé parce qu'on y accorde trop d'importance au flamand. (563) En 1848, dans les collèges où l'étude du flamand est obligatoire (apparemment le seul collège de Turnhout), le nombre de compositions se modifie en faveur du flamand (5 en français et flamand en Rhétorique, 4 dans les autres classes). (564) Cette première avancée importante est cependant contrebalancée, un an plus tard par une lettre du P. Franckeville, provincial, qui estime que les branches s'étant trop multipliées, il faut s'en tenir à l'application de la loi organique de l'enseignement moyen de 1850 et privilégier les trois branches principales (latin, grec, français) au détriment des justement nommés «accessoires» (dont le flamand).(565) Pour limiter la possibilité de faire du flamand une branche principale, l'édition de 1850 des *Dispositions* (21 mai 1850) précisera que le flamand ne peut être rendu obligatoire qu'avec l'accord du provincial. (566) Cette disposition s'accorde bien avec l'attitude de la province jésuite belge qui a ouvertement proclamé sa volonté de ne pas se soumettre à la nouvelle loi concernant l'enseignement moyen officiel. Celle-ci prescrivait

deux heures de flamand obligatoire dans les écoles officielles ainsi qu'un renforcement du français dans les écoles préparatoires. Les jésuites résisteront à cette mesure qui leur permettait même d'attirer des élèves supplémentaires, «dégoûtés» des écoles officielles.(567)

Deux ans plus tard, les jésuites semblent faire un pas considérable pour satisfaire les tenants du Mouvement flamand. On peut cependant avancer assez objectivement que le terme «jésuitisme» trouvera là une application tout à fait réelle. Le programme de cette année recommande en effet d'enseigner le flamand «à peu près » comme le français et avec le même soin. Les jésuites parleront désormais souvent *«d'égalité à peu près complète entre français et flamand »* et prétendront hautement qu'ils ont ainsi fait plus que l'enseignement officiel et que les autres « sous-réseaux » de l'enseignement catholique. Rappelons que le flamand reste alors une branche facultative, qu'il ne compte pas pour l'excellence et le passage de classe et que, contrairement au français qui est la langue vernaculaire des collèges, il ne peut se pratiquer nulle part ailleurs que dans la classe de flamand où il est en outre enseigné en français. (568)

Nouvelle légère avancée en 1855 : les *Dispositions* demandent que, dans les collèges où le flamand est obligatoire (Turnhout ?), il y ait trois concours de discours, amplification, style ou thème flamands. Il y aura aussi un prix de flamand dans les six classes. Dans plusieurs collèges de Flandre, comme à Gand et à Alost, le flamand ne compte toujours pas pour l'excellence en latines. (569) Au cours de l'enquête précédant la publication des *Dispositions* de 1860, les recteurs et préfets révèlent qu'en Flandre, l'importance qu'on accorde au flamand varie selon les collèges et qu'elle est surtout grande à Turnhout. (570) L'intervention du Général Beckx en faveur des élèves néerlandophones du collège de Turnhout amena (ou confirma) la langue de Vondel comme cours obligatoire important dans cette école. Cette même année scolaire, après bien des réticences, Notre-Dame d'Anvers (où un groupe d'élèves flamingants s'est structuré depuis quelques années) adopta 2 heures de flamand obligatoire dans les deux dernières années d'humanités et 1h30 dans les cinq autres classes. (571) Désormais, deux collèges jésuites mettaient donc au programme un cours de flamand obligatoire et disposant d'un horaire honorable. Allait-on entrer dans une autre époque ?

3. Premiers changements.

A partir de 1870, la Compagnie de Jésus allait se résoudre à accorder une plus grande place au flamand. Une première étape pouvait consister en l'institution d'un cours obligatoire et non plus facultatif ; une deuxième étape pouvait faire de ce cette matière une branche majeure et non plus un «accessoire» ; une troisième étape serait constituée par un passage au bilinguisme (soit par la création de deux sections francophone et néerlandophone séparées, soit par un enseignement en flamand de certains cours pour tous les élèves) enfin, une quatrième étape aurait pu être la flamandisation pure et simple de l'enseignement des collèges. En fait, en 1914, les différentes écoles habituellement retenues dans ce travail avaient atteint chacune l'une de ces étapes. Verviers, du fait de la grande importance de l'allemand, ne pouvait envisager le flamand dans la section latine que comme une branche obligatoire mais accessoire. Mons et surtout Bruxelles pouvaient en faire un cours majeur mais sans plus. Les collèges flamands avaient opté pour un enseignement bilingue pour tous grâce au changement de langue vernaculaire dans certains cours autres que le flamand lui-même. Certains PP. flamands rêvaient à la quatrième étape mais ils étaient loin d'avoir atteint leur but et il nous semble qu'en 1914, ils étaient encore nettement minoritaires au sein de la province belge. Ce résumé est peut-être trop simple mais il a le mérite de définir le résultat final atteint juste

avant la Première Guerre. Il faudra cependant expliquer comment on en est arrivé là. Précisons au niveau des sources que des mentions de pratiques différentes *«pour le Sud de la Province»* et *«pour le Nord de la Province»* apparaîtront de plus en plus dans les documents pédagogiques des jésuites. Fin du XIXè s. – début du XXè s., des programmes distincts commenceront même à être publiés. (572) Nous devrons donc rendre compte de deux situations, le Sud (Verviers, Mons, Bruxelles) et le Nord (Alost et Gand), en signalant des nuances parfois très importantes entre chaque collège de ces sous-ensembles.

Comment les choses ont-elles évolué dans *«le Sud de la Province»* à partir de 1870 ? Commençons par la Wallonie proprement dite. La place du cours de flamand progressa d'abord par «petits pas», puis par progrès plus nets. En 1870, les concours de flamand compteront double dans les collèges où le flamand est facultatif comme c'est le cas dans les collèges wallons. Ailleurs le flamand comptera seulement double. (573) En septembre 1874, devant l'extension du poids du flamand dans l'enseignement officiel et dans les administrations, les collèges wallons imposèrent l'enseignement de la seconde langue en 7ème et 8ème primaire et la province belge lança en 1876 une campagne de réhabilitation du flamand devenu beaucoup plus important pour les emplois publics. (574) Devant l'action des gouvernements catholiques en faveur du flamand et devant le débat qui avait surgi à propos de la place du flamand dans l'enseignement libre comme dans l'enseignement officiel, la Compagnie rendit, en 1891, le flamand obligatoire dans toutes les classes de secondaire des collèges wallons et il devint matière principale avec une place équivalente aux mathématiques et légèrement inférieure au français et au grec. Son enseignement se devait désormais d'être *«sérieux»*. (575)

Avec l'accession au provincialat du P. Petit en 1899, la marche du flamand vers sa reconnaissance pleine et entière reprend. En 1899, toute dispense pour éviter le cours de flamand est supprimée et l'enseignement de cette langue est un peu réformé. En 1900, il devient obligatoire de réussir l'examen de flamand pour passer dans la classe supérieure, même si on recommande la tolérance pour les enfants qui ont des difficultés. Parallèlement, recteurs et préfets reprennent la campagne de promotion du flamand devenu indispensable en Belgique, notamment pour les fonctions juridiques très appréciées par les latinistes. (576)

Toutefois, à coté de ces décisions officielles, il y a la pratique. Celle-ci n'est pas bien documentée mais plusieurs allusions montrent que l'attention des élèves n'est pas toujours optimale et qu'il en va de même pour la formation des professeurs et pour la qualité globale des cours dispensés. Il faut aussi préciser les différences qui peuvent exister entre Verviers et Mons. (577)

Mons suit grosso modo la norme imposée aux collèges wallons, mais la proximité de régions germanophones explique que Verviers se tourne beaucoup plus vers l'allemand et éprouve une certaine répugnance à ouvrir «en plus» un cours de flamand. (578) La décision de 1874 d'imposer un cours de néerlandais aux classes primaires n'aura, par exemple, aucun effet à Verviers alors qu'en 8ème et en 7ème (deux dernières années primaires), l'allemand sera d'office enseigné à raison de 2 et 3 heures par semaine. De même, le flamand obligatoire en secondaire (décision de 1891) a des effets mitigés le long de la Vesdre. Dans les années 1890, un cours de flamand s'impose progressivement dans toutes les classes professionnelles à raison de 2 heures/semaine, à égalité avec un cours d'allemand de même importance. Auparavant, depuis l'ouverture des «classes de commerce» en 1855, c'était l'allemand qui avait toujours dominé dans cette section en tant que seul cours obligatoire de langue moderne. (579) A la même époque, au milieu des années 1890, la section latine qui était toujours restée

très réfractaire aux langues modernes autres que le français, met au programme un cours de flamand de 2 heures mais uniquement pour les quatre dernières années d'humanités. Les autres langues germaniques resteront purement facultatives. Les nuances, défavorables au flamand, sont donc importantes dans la cité lainière. Cependant, les décisions de la Compagnie de Jésus, elles-mêmes motivées par les réformes voulues par l'Etat, ont permis au flamand d'acquérir une place comparable ou légèrement plus importante que l'allemand alors que la langue de Vondel ne bénéficiait à l'origine que de peu d'atouts locaux. En 1910 cependant, les collèges wallons se virent offrir la possibilité d'opter pour le flamand, l'anglais ou l'allemand comme langue obligatoire. Comme on pouvait s'y attendre, Verviers mais aussi Liège choisirent l'allemand. (580)

Au collège de Bruxelles, la situation socioculturelle et socio-économique de l'agglomération est sensiblement différente de ce que l'on peut trouver en Wallonie. Pourtant les changements qu'on constatera à la fin du XIXè s. et au début du XXè s. ne seront qu'une adaptation des «réformes wallonnes» : celles-ci interviendront un peu plus tôt et elles iront un peu plus loin que dans le Sud du pays. Il n'est apparemment pas question d'adopter ce qu'on pourrait appeler une «voie flamande» comme à Alost et à Gand. Ainsi la transformation du cours de flamand en matière obligatoire en $7^{ème}$ et $8^{ème}$ primaire, du fait de l'action du gouvernement catholique en faveur du flamand dans les emplois publics, intervient dès 1872. Ensuite, de 1879 à 1881, un cours de deux heures de flamand fut théoriquement rendu obligatoire dans toutes les classes de la section latine du collège de Bruxelles. Cependant en étaient dispensés les élèves qui suivaient un cours d'anglais ou d'allemand. Le flamand entrait ainsi dans le cercle des cours accessoires et il était étudié jusqu'en rhétorique, ce qui permettait d'espérer que les élèves gardent un meilleur bagage que lorsqu'ils abandonnaient l'étude de cette langue après la $7^{ème}$ primaire. (581)

L'enquête opérée à l'occasion de la rédaction des *Dispositions pour l'enseignement* de 1885 montre que beaucoup de parents bruxellois demandaient que leurs enfants sachent lire, écrire et parler le flamand. Le collège Saint-Michel en créant ses classes de $9^{ème}$, $10^{ème}$ et $11^{ème}$ préparatoire y inscrivit dès le début un cours de flamand *«tout en faisant preuve d'indulgence pour les élèves totalement francophones»*. (582) Au collège de Bruxelles, aucun règlement, aucune circulaire n'a jamais puni les conversations d'élèves en flamand comme ce fut le cas dans d'autres établissements. Il est vrai que ce n'est qu'après 1880 que les registres du collège font mention d'élèves ayant des difficultés à comprendre le français. De plus, les cas sont très rares et concernent des élèves habitant des villages assez éloignés du Brabant flamand. (583) En 1891, alors que les collèges de Wallonie se voient eux aussi imposer un cours obligatoire de flamand dans toutes les classes du secondaire, le collège de Bruxelles transforme, comme ses homologues wallons, le flamand en branche principale théoriquement équivalente aux mathématiques, au français et au grec. (584)

La progression de la seconde langue nationale marque alors un temps d'arrêt à Bruxelles. Les recteurs Léopold Delvaux, Philibert Liagre et Charles De Smedt ainsi que le préfet des études de Koekelkoren rejetteront assez sèchement les nouvelles revendications d'associations flamingantes mais aussi d'hommes politiques indépendants et catholiques issus de Saint-Michel en faveur de la défense des droits des Flamands à Bruxelles. (585) Pour ces responsables, le collège de Bruxelles en a déjà fait plus pour le flamand que l'enseignement épiscopal ou celui de l'Etat. En 1896, le préfet Koekelkoren défendit un programme peu ambitieux pour le cours de flamand à Bruxelles. Comme les classes sont composées de francophones purs et de néerlandophones francisés, les distorsions sont énormes entre la force respective de chaque groupe à écrire et parler néerlandais. Ceux qui lisent et écrivent

couramment le flamand sont tentés de chahuter, ce qui contraint le titulaire de classe à donner lui-même le cours ou à y assister pour maintenir l'ordre. Chez les autres élèves, la répugnance est très grande vis-à-vis du flamand. La seule solution pour rehausser le niveau du cours, pense le P. Koekelkoren, serait de créer une section française et une section flamande comme dans certains athénées. (586) On constate ici que la direction du collège bruxellois est prise entre deux feux : il y a d'une part les parents qui désirent que leurs enfants connaissent bien le flamand et, d'autre part, des francophones totalement réfractaires à l'autre langue nationale. Devenu provincial de 1888 à 1894, le P. Delvaux adopta une attitude très antiflamingante et il essaya de défendre le statu quo face aux revendications flamandes adressées à Rome. (587)

Le collège Saint-Michel se rattacha d'ailleurs de plus en plus au sud de la province. Vers 1890, cependant, un début houleux avait resurgi, dans la Compagnie comme dans l'enseignement épiscopal, sur la place du flamand dans les écoles de Flandre et de Wallonie. Cette controverse remonta jusqu'à Rome et aboutit en 1894 à renforcer la présence du néerlandais dans les collèges flamands pour atteindre dans l'idéal une parité officielle entre français et flamand. En Wallonie, un enseignement «sérieux» et obligatoire du néerlandais fut imposé dans les sections latines. (588) Les réactions hostiles à ces mesures furent nombreuses chez certains jésuites flamands et wallons mais Bruxelles fut globalement épargné par ce débat. La parité entre néerlandophones et francophones à Bruxelles, la prédominance de ces derniers dans toutes les sphères dirigeantes et la mauvaise volonté générale des élèves bruxellois à apprendre la langue de Vondel excluaient la possibilité d'intégrer Bruxelles à la partie Nord de la province. D'autre part, nul ne niait que Bruxelles était différent des provinces du Sud. Le collège de Bruxelles fut donc intégré à l'ensemble du Sud avec un horaire de néerlandais renforcé (4 heures par semaine au lieu de 3 en Wallonie) et une formation plus poussée des professeurs de néerlandais jusque là assez incompétents. (589) De 1905 à 1914, les deux collèges de Bruxelles furent de régime francophone mais, depuis 1894, l'enseignement du néerlandais avait été encore un peu perfectionné. En 1910, certains cours furent désormais enseignés en flamand dans les collèges de Flandre, ceux de Bruxelles n'envisageront même pas de suivre cet exemple. Consulté par le provincial, les recteurs des deux Saint-Michel optèrent en mai 1910 pour le régime wallon. (590) Toute tentative allant dans le sens d'un bilinguisme des cours et, *a fortiori*, toute volonté de flamandisation complète seront à rechercher dans un futur lointain (années 1930 et au-delà). (591)

Les autres langues germaniques, placées au départ sur le même pied que le flamand, se sont vues surpassées par celui-ci à partir de 1870. En 1896, on envisagea de rendre une seconde langue moderne obligatoire mais on y renonça faute de personnel. En 1899 et en 1900, le provincial autorisa le recteur de Bruxelles à rendre une autre langue moderne obligatoire, mais le recteur n'utilisa pas cette possibilité. L'anglais et l'allemand restèrent donc globalement à la place qu'ils occupaient dès en 1835. (592)

Qu'en sera-t-il en Flandre ? La différenciation des écoles du Nord du pays avec celles de Bruxelles et de Wallonie sera, comme nous l'avons dit, de plus en plus nette. Elle conduira en fait certains collèges au bord de la flamandisation complète dès avant 1914. Les mesures restèrent modestes au début. En août 1870, les concours de religion, de latin, de grec, de français et de flamand compteront désormais triple dans les collèges où le flamand est obligatoire (Turnhout). Ailleurs le flamand comptera seulement double. (593) Autre mesure encore relativement symbolique : le 1er janvier 1879, le provincial Janssens annonça que, dans les collèges flamands, le diplôme d'honneur s'obtient en rhétorique pour ceux qui ont eu 2/3 des points en latin, grec, français ou flamand et mathématique. C'était une petite progression pour la seconde langue, mais les élèves pouvaient donc encore la contourner. (594)

Un pas beaucoup plus important est franchi en 1880. Le *Programme* rend le flamand obligatoire dans les collèges flamands. (595) On conseille aux professeurs d'accorder de l'importance à cette langue et de la parler de temps en temps en classe. Le programme sera le même qu'en français pour la grammaire, les auteurs et les exercices. De matière accessoire qu'on pouvait négliger pour le passage de classe (sauf à Turnhout), le flamand devient ainsi une branche majeure (surtout en préparatoire). Il obtient grosso modo la même importance que le grec et les mathématiques : le latin demeure la branche essentielle, le français a théoriquement le même nombre de points mais il ne faut évidemment pas oublier qu'il s'agit de la langue véhiculaire dans tous les autres cours. Comment expliquer cette évolution sensible ?

Nouvel horaire hebdomadaire (1880) (596)

	1ère préparatoire		2ème préparatoire		3ème préparatoire	
Français et flamand	12 heures/semaine		11		10	
	6ème latine	5ème	4ème	3ème	Poésie	Rhétorique
Français et flamand	4	3	3	3	3	3

Le début des années 1880 est marqué par le règne du gouvernement libéral Frère-Orban. C'est aussi la Guerre scolaire et les catholiques font flèche de tout bois pour attaquer la politique du ministère. Les catholiques de Flandre se proclament volontiers les hérauts de la cause flamande en faveur de laquelle les amis de Frère-Orban ne feraient rien ou presque. Or, les jésuites, qui se joignent volontiers au chœur de leurs amis catholiques, vont se révéler être en mauvaise posture : en fait, leur cohérence interne va être mise à mal à la fois par l'action du gouvernement libéral et par les revendications de flamingants a priori favorables. La thèse ou le comportement inconscient qui existaient précédemment dans les écoles jésuites – nous sommes favorables aux revendications flamandes mais elles ne nous concernent pas – va devenir peu à peu intenable.

On constate d'une part qu'un mouvement flamand interne aux collèges jésuites existe désormais, particulièrement à Notre-Dame à Anvers. Depuis décembre 1881, l'élève Adolf Pauwels y a fondé une *Vlaamse Bond* qui se charge de la diffusion de feuilles flamingantes (55 élèves ou 10% des collégiens y adhèrent). Les réunions sont secrètes et se tiennent en dehors du collège. Le recteur, le P. Victor Van de Put, leur proposera un local au collège mais les réunions seraient surveillées par le professeur de néerlandais. Devant le refus des élèves, l'association est interdite. En 1882, 137 élèves du collège sont abonnés à la revue de Pauwels, *De Student*. Devenu rhétoricien, il fonde le *Davidsfonds* d'Hoboken et réclame dans *L'Escaut* et le *Handelsblad* (journaux du *Meeting*) la flamandisation de l'enseignement officiel et l'ouverture d'un *Vlaamse Bond* à Saint-Ignace. Pauwels et son «complice» Adelfons Henderickx sont alors appelés chez le recteur et doivent signer une déclaration promettant de ne plus faire de propagande flamingante. Est-il crédible de critiquer Frère-Orban et consorts dans de telles conditions ? (597) D'autre part, ce Cabinet libéral prétendument si mal disposé envers le mouvement flamand est en train de préparer la première loi linguistique sur l'enseignement moyen. Le débat parlementaire s'engage en 1882 et la loi sera votée en 1883. Celle-ci précise que les cours des sections préparatoires des instituts d'Etat seront donnés en flamand. Dans les sections moyennes, le flamand, l'anglais, l'allemand et deux autres

matières seront données en flamand. Le vocabulaire des sciences sera enseigné en français et en flamand. L'histoire et géographie peuvent être enseignés en français et en flamand. Jusqu'en 1910, les écoles libres, et en particulier celles des jésuites, n'appliqueront pratiquement pas cette loi linguistique. Son origine anticléricale justifie ce refus : les PP. peuvent prétendre garder leur position intangible de défense de la liberté absolue d'enseignement. Cependant, lors du débat sur cette loi, on a parlé d'eux et les libéraux qui les ont vertement critiqués n'ont pas dit que des mensonges. Tout le monde le sait, y compris sur les bancs catholiques. (598)

Les députés catholiques les plus flamingants ayant critiqué la nette insuffisance de son projet de loi, le ministre van Humbeeck, contre-attaqua à la tribune de la Chambre en leur demandant s'ils retireraient leurs propres enfants des collèges des jésuites, hauts lieux de la francisation de la jeunesse flamande. Le trait fit mouche et, un peu plus tard, le député de Sadeleer, ancien élève d'Alost et porte-parole officieux de la Compagnie de Jésus, dut défendre les PP. en reprenant la thèse de «l'égalité à peu près parfaite entre français et flamand». Il déclara que Saint-Joseph d'Alost accordait la même importance au français et au flamand et qu'il les enseignait de la même manière. Les jésuites auraient fait plus que ce qui est proposé par la loi libérale. Son intervention provoqua des rires (venaient-ils tous des bancs libéraux ?). (599)

C'est dans ce contexte que les premières vraies réformes du *Programme* de 1880 furent appliquées. D'autres changements eurent lieu. Depuis 1880, les élèves peuvent utiliser le flamand 3 jours par semaine, à Turnhout, comme langue de conversation. (600) A Anvers, en 1883, une mesure presque identique est prise : les élèves peuvent utiliser le flamand désormais 2 jours par semaine comme langue de conversation. (601) L'importance de la mesure est symbolique : l'utilisation du *signum* contre le flamand était particulièrement vexatoire et, pour la première fois, deux collèges reconnaissent qu'ils ne sont pas que des instruments de francisation. Signalons encore que les élèves anversois d'humanités qui ne connaissaient pas assez bien le flamand reçurent désormais un cours spécial. (602)

L'année suivante, à quelques mois de la victoire catholique aux élections législatives, le Général Beckx, jusqu'alors promoteur malheureux de la cause flamande, vint relancer le mouvement. Le 9 février 1884, Beckx demandera au Provincial Van Reeth que le flamand soit mieux enseigné au noviciat et ait une plus grande place en classe. Beaucoup de jésuites, selon le Général, sont littéralement séduits par l'élégance de la langue française et sont incapables de parler en néerlandais. De ce fait, ils sont donc inutilisables pour des tâches d'apostolat dans la population flamande. Le Général insiste pour que les novices soient initiés à l'expression flamande et, que dans les communautés des collèges, il y ait quotidiennement une lecture flamande (et une recréation en flamand). Même si certaines de ces recommandations resteront des vœux pieux, le Provincial demandera, par une lettre circulaire, du 19 février, que tous les collèges sj flamands enseigne le flamand dans toutes les classes à égalité dans les cours avec le français et qu'on l'utilise dans les traductions latines et grecques et dans les analyses littéraires. Dans les collèges wallons, le flamand sera obligatoire en 1ère et 2ème préparatoires et dans tous les cours professionnels et, ce sera un cours facultatif en 6ème et 5ème latines. (603)

Au niveau des applications concrètes, les *Dispositions* de 1885 modifièrent effectivement l'horaire des classes et l'ordre des prix (excellence, application, religion, discours latin, vers latins, version latine, thème grec, version grecque, discours français, discours flamand,

exercice littéraire, mathématique). Le flamand dépassait désormais les mathématiques et le prix d'exercices littéraires. (604)

Nouvel horaire hebdomadaire (1885) (605)						
	6ème latine	5ème	4ème	3ème	Poésie	Rhétorique
Latin	10heures/ semaine	8	8	8	7 ½	7 ½
Français et flamand	4	3	3	3	3	3

Des témoignages d'élèves d'Anvers et de Gand montrent également qu'à partir de 1885-1886, une plus grande importance fut effectivement accordée au flamand. A Anvers, en 4ème latine, les élèves ont la religion, le latin et le grec en partie en flamand ; ils peuvent répondre dans leur langue au cours d'histoire. Les traductions latines et grecques peuvent être faites alternativement en français et en flamand. (606) Pourtant, le principal initiateur de ces réformes, le P. Beckx, ne semble guère satisfait de l'évolution des choses : le 19 novembre 1886, il écrit au provincial son mécontentement : *« la situation du flamand n'évolue pas favorablement dans les collèges, au contraire»*. (607) Son décès et son remplacement par l'Espagnol Ludovic Martin représenteront sans doute un recul pour le mouvement flamand. (608)

La fin des années 1880 et les années 1890 sont essentiellement marquées par des actes d'hostilité entre certains flamingants et la direction des collèges flamands et de la province jésuite belge. Nous ne reviendrons plus sur ce qui s'est passé à Bruxelles et dont nous avons traité plus haut, mais d'autres écoles de Flandre ont connu des épisodes assez semblables. Ils montreront tous que des groupes *vlaamsgezind* sont actifs dans et autour des collèges, mais aussi que, face aux revendications flamandes, les résistances sont fortes. Elles émanent non seulement des responsables provinciaux ou locaux mais aussi, ce que l'on souligne moins dans l'historiographie flamande, d'une grande part des communautés scolaires (parents et élèves) fréquentant les collèges.

En 1888, à Notre-Dame d'Anvers, deux élèves sont renvoyés du collège pour propagande flamingante interdite. Le recteur constate à regret que le collège est divisé sur la question : beaucoup d'élèves ne sont pas flamingants, de même que beaucoup de PP. alors que quelques autres soutiennent le mouvement. (609) A partir de 1890 et jusqu'en 1901, le P. Bauwens est professeur de rhétorique à Alost, où il mène une propagande flamingante auprès des élèves. Les réactions sont enthousiastes ou franchement hostiles. Les supérieurs du P. Bauwens émettent des avis très négatifs à son égard. (610) 1892 verra se dérouler un incident particulièrement grave qui aura des répercussions jusqu'à Rome. Le 27 juillet, 9 élèves de Saint-Ignace (Anvers) sont renvoyés pour avoir participé à une manifestation de soutien à Peter Benoît. Le même jour, le professeur A. De Ceuleneer, de l'Université de Gand, réagit face à cet incident mais il étend son point de vue à la situation générale de l'enseignement en Flandre. Il écrit, en flamand et en latin, au Général Martin que l'enseignement du flamand est respecté dans les écoles de l'Etat mais pas dans les écoles catholiques. Les écoles épiscopales ne veulent pas se flamandiser parce que les jésuites ne veulent pas flamandiser leurs collèges car les jésuites suivent la noblesse et la haute bourgeoisie et, pour eux, la langue du peuple n'est pas sérieuse. Les enfants de la bourgeoisie sont donc abâtardis parce qu'éduqués dans une langue étrangère. De Ceuleneer voudrait que les jésuites appliquent la loi de 1883 et que le Général donne au provincial les instructions nécessaires. (611) Devant cette polémique

belgo-belge, Martin demande au Provincial Delvaux ce qu'il faut répondre. Face à ces incidents et aux protestations de la *Vlaamse Katolieke Landsbond*, celui-ci, en accord avec la consulte et le cardinal, répondra le 4 septembre au Général espagnol par une lettre très peu favorable aux flamingants. Il y affirme que ce Mouvement est une menace pour l'unité belge et que le parti flamingant est d'une prétention incroyable par rapport à sa force réelle, alors que le français est la langue universelle en Belgique. Même les parents «flamandophones» ne demandent qu'une chose, c'est que leurs fils apprennent le français, indispensable à leur position sociale. *«On n'est plus au temps de Beckx »*, constate L.Gevers. Martin répondra donc, le 10 septembre, à De Ceuleneer qu'il ne veut pas se mêler de ce débat belge. (612) A partir de 1895, des élèves des jésuites envoient sous pseudonymes des articles à la revue *De Vlaamsche Vlagge* (dont le titre est explicite) : à Alost, ces pseudonymes ont été levés et on constate de 1895 à 1906, des contributions annuelles fluctuant entre 2 et 12 articles. A Alost encore, en 1900 et en 1902, les PP. Bauwens et Van de Ven essayeront de flamandiser les congrégations mariales d'élèves dont ils ont la charge. Les résistances des congréganistes, de leur famille et du recteur du collège les forcent à renoncer. Bauwens perd même en 1901 le titulariat de rhétorique qu'il occupait depuis 10 ans. (613) Le Mouvement flamand interne aux collèges s'affirme mais il essuie échec sur échec. Il en ira de même sur le plan de l'évolution des programmes.

En 1903-1904, lors de l'enquête menée par le provincial Petit auprès des recteurs à propos de la menace que représentait la proposition de loi Coremans (dont nous parlerons abondamment plus loin), les supérieurs jésuites qui répondront semblent plus ou moins s'accorder sur l'évolution du Mouvement flamand à l'intérieur des collèges. Les revendications flamingantes ont visiblement connu un mouvement en dents de scie. Si les PP. recteurs ne reviennent plus sur la première flambée revendicative du milieu des années 1880, ils évoquent l'agitation (à Anvers, on parle même de *«situation insurrectionnelle»*) qui aurait vu le jour, *«il y a six ou sept ans»*, ce qui situe cette période agitée entre 1895 et 1898. Depuis le calme est revenu dans les collèges flamands, même dans ceux où l'on trouve les élèves les plus engagés comme Turnhout, Alost ou Notre-Dame d'Anvers. En 1904, les seules manifestations flamingantes qui subsistent seraient le fait de quelques élèves qui viennent en classe avec un lion noir à la boutonnière. (614)

Ces revendications flamingantes d'une partie des élèves, même si elles n'ont pas ou peu abouti, ont cependant entraîné des évolutions sociologiques lentes mais décisives au sein des collèges. Les deux écoles à très forte population néerlandophone (Alost et Turnhout) voient peu à peu leurs élèves wallons, bruxellois ou fransquillons déserter leurs classes, ce qui renforce encore le profil linguistique des deux instituts où ne subsistera bientôt plus qu'un petit noyau de francophones issus de la haute bourgeoisie locale. A l'inverse, les nombreux fransquillons de Notre-Dame d'Anvers se sentent désormais agressés, mais ils sont «prêts au combat». A Sainte-Barbe, il semble que subsiste encore alors une quasi-unanimité francophone ou francophile. La situation de Saint-Ignace est moins claire mais le consensus francophone n'est pas très écorné et l'apprentissage intensif des langues modernes dans cet institut commercial rend le problème nettement moins pertinent qu'ailleurs. (615)

Avant d'aborder la crise décisive liée à la proposition de loi Coremans, rappelons que depuis avril 1890, les collèges des jésuites, comme les autres écoles secondaires libres, sont soumis à une loi réglant l'homologation des diplômes pouvant donner accès à l'enseignement supérieur et universitaire. Ce jury d'homologation était certes une intervention de l'Etat dans l'organisation des études de l'enseignement libre. Les jésuites protestèrent et ils furent obligés de renforcer la place des langues modernes, des mathématiques et des sciences (en particulier

de la physique) dans les cours dispensés par les écoles secondaires puisque l'Etat exigeait désormais que certaines branches soient obligatoires. Les catholiques tenaient surtout à satisfaire une part de leur électorat flamand en favorisant un certain essor de la seconde langue nationale dans le programme des humanités, ce en quoi les écoles des PP. n'étaient pas bien avancées. Ce jury était cependant un moindre mal et, dans une lettre, le provincial Petit (juin 1905) reconnaît que *«...la loi de 1890* [est] *peut-être imparfaite mais favorable à la liberté et son acceptation a été due en bonne partie à nos efforts et que nous avons été fort heureux de ce résultat ».* (616) Le rêve des autorités de la Compagnie de Jésus sera d'ailleurs, lors de la crise de 1903-1904, de maintenir le statu quo par rapport à la loi de 1890. A leur grand regret, cela se révélera impossible.

4. La menace Coremans.

Ce qu'on a appelé la proposition de loi Coremans va déstabiliser le conservatisme de la Compagnie de Jésus et elle va la forcer à entrer dans un processus de réforme qui l'entraînera très loin dès avant le déclenchement de la Première Guerre. D'où vient cette proposition de loi et quels sont ses objectifs ? Le 26 novembre 1901, la proposition de loi Coremans est prise en considération par la Chambre. Elle est l'aboutissement d'un long processus de maturation des revendications du Mouvement flamand par rapport à l'enseignement secondaire. Elle prévoyait que, dans les écoles secondaires libres des provinces flamandes, deux autres matières seraient enseignées en flamand outre l'allemand, l'anglais, et bien sûr le flamand lui-même. (617) Cela pouvait donc représenter 8 à 10h de cours par semaine à une époque où l'ensemble de l'horaire d'une classe d'humanités totalisait 22 ou 23h hebdomadaires. Fin 1903, la proposition «risque» d'être discutée en commission. Elle est alors assortie d'un amendement de Franz Schollaert. Celui-ci a voulu effacer les difficultés constitutionnelles qu'on pourrait opposer à la proposition, notamment en parlant seulement d'un enseignement obligatoire de 8h/semaine en flamand avec des arrangements particuliers selon les écoles. (618) Que vise cette loi ? La réponse doit être nuancée selon que l'on se place du point de vue de flamingants «durs», «raisonnables» ou «très modérés». Pour les ultras du *Vlaamse Beweging*, la loi Coremans ne serait qu'une étape vers une flamandisation complète de l'enseignement en Flandre. Certains ne se gênent pas pour l'affirmer. Pour des «flamingants raisonnables», ce serait l'instauration d'un enseignement bilingue dans une formule qu'on pourrait croire définitive, même si le total des cours donnés en français est encore plus important que ceux dispensés en néerlandais et même si l'atmosphère globale de certains instituts resterait à dominante francophone. Les jeunes Flamands auraient alors une formation qui leur inculquerait l'indispensable culture française, mais aussi un enseignement de qualité de leur langue maternelle. Enfin, pour les plus modérés (et pour les francophones), l'objectif minimal à atteindre serait de donner une connaissance effective du flamand aux élites francophones des Flandres. Dans certains instituts, comme ceux des jésuites, c'était loin d'être le cas. Cependant, les francophones et les modérés du Mouvement flamand estimeront tous qu'il est possible d'atteindre cet objectif par d'autres moyens que la loi Coremans. (619)

Les réactions de la province belge de la Compagnie de Jésus face à cette proposition ont déjà attiré l'attention de plusieurs historiens. Chronologiquement, le P. Jageneau composa un historique de cet épisode (*Het Coreman's taalprojekt en de Jezuïeten (1903-1910)*) mais ses 44 pages dactylographiées ne furent jamais publiées. Ultérieurement, l'abbé De Brouwer et Lieve Gevers s'en servirent abondamment : l'un pour écrire sa monographie sur le collège d'Alost, l'autre pour en tirer deux articles consacrés aux jésuites face aux problèmes linguistiques avant 1914. (620) Il nous semble cependant qu'il est utile de revenir sur ces événements et ce, pour plusieurs raisons. Même si l'abbé De Brouwer avait parfaitement

compris que l'utilisation de l'étude du P.Jageneau dépassait de loin le cadre habituel de son étude alostoise, il nous est apparu que sa compréhension de la situation dans les autres collèges flamands et surtout dans les maisons wallonnes et bruxelloises était très partielle. De plus, la perspective un peu apologétique de son travail l'a empêché de tirer toutes les conclusions de l'attitude résolument anti-flamingante des autorités de la province et des collèges belges. Quant à Lieve Gevers, son étude s'inscrit dans le cadre de l'histoire du mouvement flamand et non dans celui du fonctionnement interne des structures de la Compagnie de Jésus. Disons enfin que l'un et l'autre ne peuvent résister à une certaine tendance à la catégorisation des acteurs en «bons» Flamands et en «mauvais» fransquillons, Bruxellois et surtout Wallons.

Le combat des jésuites belges contre la proposition de loi Coremans s'étend de la fin de 1903 à l'adoption de la loi Franck-Segers en 1910. Les conséquences de ces événements se poursuivront d'ailleurs jusqu'en 1914 (et bien au-delà du terme de cette étude). Les faits, les écrits, les manœuvres, les prises de position et les luttes d'influence qui émailleront cet affrontement sont très nombreux et parfois fort complexes. Est-il possible de clarifier un peu la situation et de proposer une structure qui permettrait une compréhension plus simple des choses ? Voyons tout d'abord ce que voulaient et ce que redoutaient les jésuites ? Examinons ensuite qui étaient leurs alliés et leurs adversaires ? Terminons par les moyens d'action qu'ils employèrent et par les résultats qu'ils atteignirent ou qu'ils n'atteignirent pas.

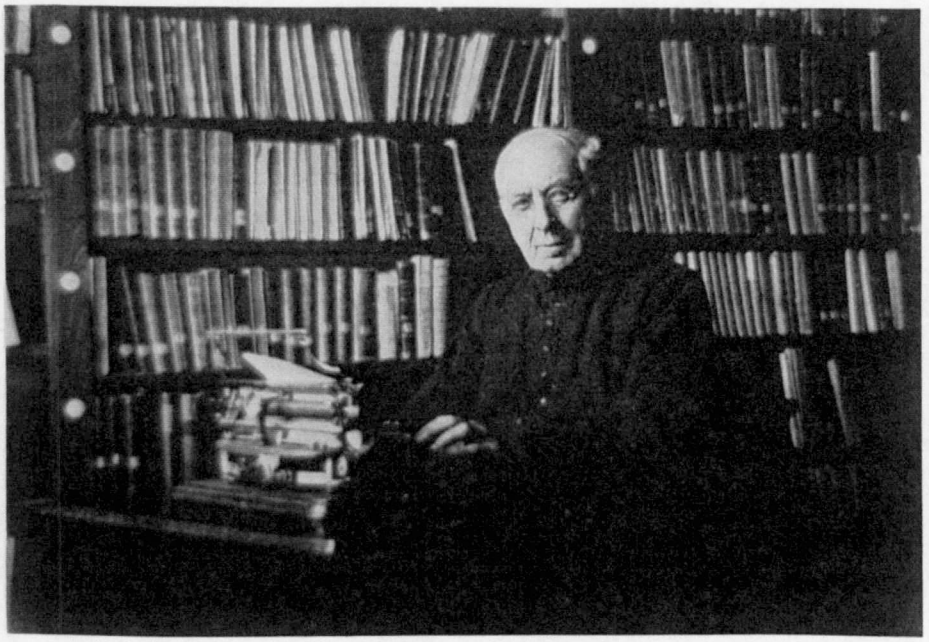
Comment juger de l'importance respective des motivations des dirigeants d'une institution comme la province belge de la Compagnie de Jésus ? Faut-il d'abord et avant tout prendre en compte les raisons qu'ils avancent eux-mêmes, ou doit-on surtout mettre en avant les intérêts qu'ils n'avouent pas mais qui les motiveraient plus que leur discours officiel ? Nous prendrons en compte ces deux types d'éléments en essayant de discerner les plus objectivement possible quelle pouvait être l'influence relative de chaque argument.

Au niveau de l'argumentaire officiel de la Compagnie de Jésus, le chercheur est aidé par la publication d'une brochure du P. Arthur Vermeersch (sous le pseudonyme du J. Boudewyns). Cet opuscule – dont nous reparlerons plus loin – est considéré par la *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging* comme la thèse la plus solide du camp «fransquillon conservateur» qui y puisera ses idées pendant 20 ans. (621) Pour cet auteur, la loi Coremans (éventuellement modifiée par Schollaert) toucherait aux libertés constitutionnelles des Belges : en particulier, il serait abherrant pour les catholiques de toucher à la liberté d'enseignement qu'ils ont toujours cherché à défendre dans le passé. Les flamingants cléricaux ne se rendent pas compte qu'ils ouvrent la porte à des excès anticléricaux ultérieurs si un changement de majorité se produisait. Autre objection fondamentale : cette loi romprait l'égalité entre tous les Belges car on exigerait désormais des étudiants flamands plus que ce qui serait demandé des Wallons (et des Bruxellois). L'exode de nombreux élèves vers des écoles wallonnes est prévisible de même que de nombreuses difficultés organisationnelles pour les écoles libres.

Le pseudo-Boudewyns ne pouvait évidemment pas parler spécifiquement des difficultés de la Compagnie de Jésus. Les dirigeants belges de celle-ci sont certainement attachés à la liberté d'enseignement, mais, derrière cet argument «national», ils craignent plus particulièrement la «révolution» que produirait la loi Coremans dans les collèges jésuites. Le moindre des désagréments ne serait pas de trouver des professeurs suffisamment aptes à enseigner le néerlandais ou en néerlandais. Presque tous les jésuites, même flamands, ignorent cette langue ou ne connaissent que le dialecte de leur région d'origine. La province, qui a l'habitude de faire tourner presque chaque année son «infanterie de ligne pédagogique», serait fortement

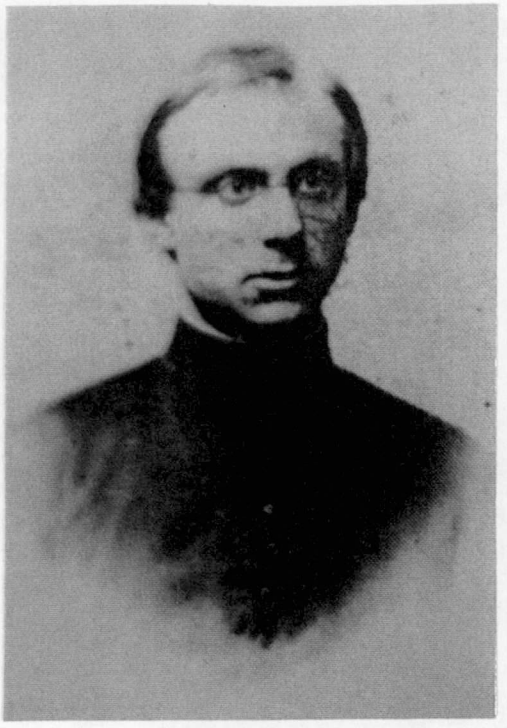


Edward Coremans (1835-1910). Même s'il était un ancien élève du collège Notre-Dame, même s'il représentait le parti catholique à Anvers (parlementaire pendant 42 ans pour le parti du Meeting et le parti catholique), Coremans devint la «bête noire» des autorités de la Compagnie de Jésus lorsqu'il voulut étendre sa loi sur l'emploi des langues dans l'enseignement secondaire aux écoles catholiques.



Le P. Evariste Bauwens, longtemps professeur de rhétorique à Alost, fut un des pionniers du Mouvement flamand à l'intérieur de la province jésuite belge. Il exerça une forte influence sur ses élèves tout comme sur ses jeunes confrères.

Le P. Hippolyte Nackers, préfet d'Alost au début du XXè s., fut un adversaire résolu des tentatives du P. Bauwens pour développer un climat flamingant dans le collège d'Alost. On peut même parler «d'ennemis jurés».



dérangée par la nécessité de recycler ses professeurs par un apprentissage du «beau flamand». (622) Mais il y a plus.

Les plus clairvoyants des recteurs comprennent bien que l'utilisation des jésuites wallons et bruxellois va devenir de plus en plus exceptionnelle en Flandre. Partant du présupposé, alors accepté par presque toutes les parties, que les Wallons sont affligés d'une incapacité congénitale à apprendre le flamand, les responsables de province ne peuvent plus guère utiliser les PP. wallons dans le travail pastoral en Flandre. (623) Les classes des collèges francophones des grandes villes flamandes était une exception, elle va donc disparaître. Comme nous l'avons dit dans un précédent chapitre, deux provinces se mettaient de facto en place à cause de l'origine des PP. employés dans les maisons wallonnes et flamandes. Dans un premier temps, ce serait la fin du «monde des collèges jésuites» au niveau des élèves tant au niveau des programmes des collèges qu'au point de vue des possibilités de passage des élèves d'un collège wallon vers un collège flamand (et vice versa). Des écoles comme Alost ou Turnhout deviendraient vite des «ghettos» néerlandophones où le français paraîtrait de plus en plus superfétatoire. La loi Coremans donnerait un coup d'accélérateur à un processus déjà enclenché et certains prévoyaient la scission à terme de la province (issue que personne ne désire apparemment à cette époque). (624)

Pour leur part, Lieve Gevers ou l'abbé De Brouwer soulignent des motivations cachées des provinciaux et recteurs de l'époque. Leur démarche consiste à rechercher le pedigree de ces PP. et à expliquer leur attitude en fonction de leurs origines sociales, géographiques et linguistiques. Il n'est évidemment pas difficile de trouver des responsables jésuites d'origine wallonne, bruxelloise ou fransquillonne et de démontrer leur résistance au Mouvement flamand. Ces fils de bourgeois francophones réagissent à la loi Coremans comme à une attaque personnelle contre ce qui constitue une bonne part de leur personnalité : faire partie d'une élite formée par une culture à la fois classique et française. Ce déterminisme sociolinguistique n'est certainement pas vérifié dans tous les cas, mais il s'agit incontestablement d'un facteur explicatif non négligeable. La correspondance des responsables jésuites montre d'ailleurs à plusieurs reprises leur volonté de conserver à tout prix la confiance de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie francophones qu'ils considèrent comme leur terrain pastoral presque naturel. (625)

En décembre 1903, lorsque le P. Petit demande aux supérieurs des collèges et des résidences à la fois de donner leur avis sur la loi Coremans et d'agir sur le monde politique, sur le clergé et sur la presse, le ton se veut presque dramatique : *« Je vous prie, mon Révérend Père, d'agir soit par vous-même, soit par d'autres PP., auprès des membres de la législature et auprès des journalistes catholiques, afin de les éclairer sur les graves conséquences des mesures projetées. Ce n'est point une question de langue ou de race qui est en jeu mais la liberté, et, par suite, l'existence même de l'enseignement catholique ; à ce titre, le pays entier est vivement intéressé par ce débat... ».* (626) Il est frappant de constater, d'après les réponses des responsables des maisons sj, que la province belge manifestera encore une quasi-unanimité en faveur de l'enseignement «le plus francophone possible en Flandre» et en opposition contre les propositions Coremans ou Schollaert. Seules exceptions (qui confirment la règle ?) : les P. Evariste Bauwens et Désiré Starcke, à qui le provincial n'a rien demandé, prennent l'initiative de répondre à l'enquête adressée à leur supérieur pour soutenir la proposition Coremans et la Cause flamande en général. (627) Certains supérieurs reconnaissent que ces deux PP. flamingants ont une certaine influence parmi quelques jeunes scolastiques mais, globalement, c'est unie que la province belge va entrer en guerre contre

Edward Coremans. Qui soutient le député d'Anvers ? Qui seront les alliés des jésuites contre celui-ci ?

Coremans représente sans doute l'aile la plus avancée du flamingantisme catholique. (628) Il croit pouvoir compter sur ses collègues catholiques de sensibilité flamande et, en particulier, sur les Anversois élus par le *Meeting*. D'autres élus de zones rurales des Flandres (en particulier de la Flandre occidentale) se sont au départ engagés dans son camp. En dehors des parlementaires, Coremans sera évidemment soutenu par la presse flamingante (comme le *Fondsenblad*), le *Davidsfonds* et les intellectuels de cette sensibilité (association d'étudiants de Louvain, par exemple). Mais, sociologiquement, la mobilisation la plus forte au sein du monde catholique se situe dans la province d'Anvers où le bas clergé s'est engagé de manière que certains jésuites qualifieront de «fanatique» en faveur de Coremans. (629) Disons enfin, car c'est essentiel, que la proposition de loi n'aura jamais un soutien majoritaire au sein de la Droite parlementaire mais les Gauches libérale et socialiste se sont engagées à voter le projet. Leur appui est tactique : ils savent qu'ainsi ils embarrasseront le gouvernement catholique, ils diviseront la Droite et, si la loi est votée, les instituts catholiques de Flandre perdront leur pouvoir d'attractivité pour les familles francophones par rapport aux écoles officielles, déjà soumises aux dispositions de la loi Coremans depuis 1883. Si un vote intervenait à la Chambre, il serait presque certainement favorable au projet abhorré par les PP. (630)

Parmi les alliés de ceux-ci, on comptera des parlementaires et des responsables religieux. Avant d'aborder le monde politique proprement dit, voyons qui sont les soutiens des jésuites dans le monde religieux et scolaire. Parmi les congrégations enseignantes, celle des joséphites est très comparable à la Compagnie de Jésus du point de vue du type d'écoles et de filières proposées ainsi qu'au niveau du recrutement socio-économique des élèves. Les deux ordres sont «sur la même longueur d'ondes», leurs positions communes et des actions coordonnées seront parfois envisagées. Dans les cercles scolaires catholiques, les jésuites ont aussi de bonnes relations avec les prêtres séculiers chargés de l'enseignement secondaire épiscopal. Avec quelques nuances selon les personnes, les PP. pourront compter sur l'appui des vicaires épiscopaux chargés de l'enseignement à Malines, Bruges et Gand. Eux aussi craignent apparemment le «grand chambardement» que la proposition Coremans pourrait apporter dans les instituts séculiers. Des directeurs de collèges épiscopaux comme ceux du petit séminaire de Saint-Nicolas ou de l'Institut Saint-Liévin de Gand sont également fort proches de la Compagnie de Jésus mais ce n'est peut-être pas le cas de tous les autres et, parmi les «simples professeurs», la sympathie pour des mesures inspirées par Edward Coremans est, semble-t-il, assez répandue. (631) Reste évidemment à envisager l'attitude des évêques.

La «trahison» à la cause soutenue par la Compagnie viendra curieusement de Wallonie. Mgr Heylen est certes évêque de Namur mais le prélat est aussi d'origine flamande (et néerlandophone). (632) Il a gardé un souvenir exécrable de sa francisation forcée dans les collèges de Flandre. Il soutient donc sans réserve la proposition Coremans. Par contre, les autres prélats, particulièrement l'archevêque et les évêques de Gand et de Bruges, sont favorables à la résistance des jésuites à l'avancée flamingante dans l'enseignement. Cependant, les PP. se plaignent de ce que ce soutien soit parfaitement discret et parfaitement silencieux. Les évêques pourraient beaucoup, mais encore faudrait-il qu'ils se déclarent. Cette attitude sera spécialement reprochée au cardinal-archevêque Goossens. (633)

Dans le monde politique, les jésuites n'ont apparemment sollicité et reçu le soutien que de parlementaires catholiques. Certains sont des alliés naturels qui correspondent grosso modo à la Vieille Droite : Beernaert, Woeste, de Trooz sont outrés par les audaces de Coremans mais

si celui-ci bénéficie a priori de l'appui des Gauches, il sera bien difficile aux leaders traditionnels du parti de rassembler une majorité contre sa proposition de loi. Il faudra donc convaincre des «flamingants modérés» que le projet Coremans va contre leurs propres intérêts. Pour ce faire, les jésuites disposent d'amis sûrs dans chaque province pour faire pression sur leurs collègues parlementaires catholiques. (634)

Au niveau de la presse, les jésuites n'ont pas de meilleur allié que *Le Bien Public* gantois qui représente les couches sociales les plus menacées par des initiatives comme celle d'Edward Coremans. En Wallonie, on doit rappeler également la grande influence qu'exercent les jésuites au sein du *Pays wallon* de Charleroi. Dès décembre 1903, ces deux journaux (ainsi que *Le Rappel* de Charleroi) publieront des articles vantant les grands progrès des collèges des jésuites en matière d'enseignement des langues en général et du flamand en particulier. (635)

Même s'il avait pris quelques initiatives ou donné quelques éléments de documentation à des «amis» pour contrer les premières velléités de Coremans auparavant, le P. Petit, provincial, prit conscience fin 1903 que le vote du projet du député anversois pouvait se révéler imminent. Le 19 novembre, il envoie donc une lettre très importante aux supérieurs sj de Belgique pour leur demander conseil et pour les engager à influencer le monde politique et journalistique catholique pour empêcher l'adoption de cette loi. A notre connaissance, il s'agit de la plus importante opération de lobbying lancée par la Compagnie de Jésus en Belgique avant 1914 ; en tout cas, c'est celle qui a laissé le plus important ensemble documentaire existant encore aujourd'hui. (636)

5. Le lobby jésuite.

Dans un premier temps, l'action des jésuites va se déployer sur trois axes. Les recteurs et supérieurs locaux doivent récolter des «promesses de vote» de parlementaires catholiques en défaveur du projet Coremans et obtenir de la presse des articles allant dans ce sens. Le provincial se réservera pour sa part la négociation au plus haut niveau avec Charles Woeste et Arthur Verhaegen. Enfin, le provincial désignera deux religieux comme lobbyistes de la Compagnie de Jésus dans cette affaire, les PP. Jules Verest et Arthur Vermeersch. (637) Leur tâche consistait, d'une part, en la «production d'idées» défavorables à Coremans par l'intermédiaire d'articles et d'opuscules et, d'autre part, dans des offensives de persuasion de parlementaires hésitants de la Droite avec l'appui d'«hommes sûrs», de députés ou de sénateurs tout dévoués à la Compagnie. Même si les deux PP. s'impliqueront dans les deux aspects de ce travail, Verest sera plutôt l'homme des négociations politiques et Vermeersch sera surtout l'idéologue des «fransquillons cléricaux». (638)

La lettre du 19 novembre produisit ses premiers effets à partir du 20 décembre. Les recteurs et les supérieurs ont pris des contacts et ils ont commencé à «faire du fruit». Il est intéressant de remarquer à quel point chacun d'entre eux s'implique dans cette lutte et à qui ils s'adressent pour agir sur le groupe parlementaire catholique. Le P. Van Heel, recteur du bastion fransquillon de Sainte-Barbe enverra, par exemple, trois longues lettres entre le 22 décembre et le 8 janvier alors que le P. Rochet, recteur de Saint-Servais répondra tardivement par six lignes sur un petit billet. (639) Si le Liégeois sera peu utile au provincial, les autres supérieurs ont activé les réseaux des amis politiques qui leur indiquent d'ores et déjà les parlementaires favorables, les tièdes et les irréductibles «pro-Coremans». Lieve Gevers et Jozef De Brouwer n'ont pas souligné qui étaient ces «amis des jésuites» mais tel n'était pas leur propos. En fait, ces parlementaires dévoués à la Compagnie de Jésus sont tous des

Anciens des collèges ignatiens et ils appartiennent à la fine fleur des congrégations des messieurs et des associations d'anciens élèves. Le petit tableau ci-dessous tentera de situer les appartenances de ces parlementaires «dévoués» et par quel(s) PP. ils ont été contactés en 1903-1904.

Liste des parlementaires étroitement associés aux jésuites dans la lutte contre le projet Coremans (1903-1904). (640)

Nom	Arrondissement électoral	Père(s) avec qui ils sont en contact	Collège sj dont ils sont éventuellement issus	Appartenance à une congrégation ou à une association d'Anciens.
Léon de Béthune	Député catholique d'Alost (1898-1907)	Edouard Marchal, recteur d'Alost	Alost, R 1881	Préfet de la Congrégation des «messieurs» de Notre-Dame du Rosaire (Alost)
Charles Woeste	Député catholique d'Alost (1874-1922)	P. Petit, provincial ; Jules Verest ; Arthur Vermeersch	Ancien élève de l'Athénée de Bruxelles	Membre de la Congrégation des «messieurs» de l'Annonciation (Bruxelles)
Justin Van Cleemputte	Député catholique de Gand-Eecloo (1886-1919)	Edouard Van Heel, recteur de Sainte-Barbe	Sainte-Barbe, R 1859	Membre de l'Association des Anciens et membre de la Congrégation des «messieurs» de Notre-Dame des Sept Douleurs
Arthur Verhaegen	Député catholique de Gand-Eecloo (1900-1917)	Edouard Van Heel, recteur de Sainte-Barbe ; Petit, provincial ; Jules Verest ; Arthur Vermeersch	Collège Saint-Michel, R 1864	Membre de la Congrégation des «messieurs» de l'Annonciation (Bruxelles)
Alfred Claeys-Boùùaert	Sénateur provincial catholique de Flandre orientale (1894-1921)	P. Vermeersch ; Edouard Van Heel, recteur de Sainte-Barbe	Sainte-Barbe, R 1861	Membre de l'Association des Anciens et Membre de la Congrégation des «messieurs» de Notre-Dame des Sept Douleurs
Louis Le Clef	Sénateur provincial catholique d'Anvers (1895-1917)	P. De Cleyn, recteur de Saint-Ignace ; P. Serigiers, recteur de Notre-Dame d'Anvers	Tournai sj	
Emmanuel de Meester	Député catholique d'Anvers (1902-1906 et 1910-1918). Vice-président de l'*Association conservatrice* d'Anvers.	P. Serigiers, recteur de Notre-Dame d'Anvers	Anvers Notre-Dame et Saint-Stanislas, R 1883	Membre des Associations des Anciens d'Anvers et de Mons
Auguste Cools	Sénateur provincial catholique d'Anvers (1894-1912)	Gommaire De Peuter, recteur de Turnhout	Saint-Servais sj	
Alphonse Versteylen	Député catholique de	Gommaire De	Turnhout, R 1876	

	Turnhout (1900-1919)	Peuter, recteur de Turnhout		
Charles de Broqueville	Député catholique de Turnhout (1892-1919)	Gommaire De Peuter, recteur de Turnhout		
Amédée Visart de Bocarmé	Député catholique de Bruges (1864-1923)	P. Louis Kruyfhooft, supérieur de Bruges.	Pensionnat Saint-Michel, R 1853	
Léon Van Ockerhout	Sénateur catholique de Bruges (1879-1912)	P. Olivier Féron, recteur de Tournai.	Pensionnat Saint-Michel, R 1846	
Jules Dallemagne	Député catholique de Liège (1900-1919)	P. Charles Jacobs, recteur de Liège	Saint-Servais, R 1857	Membre de l'Association des Anciens élèves

Fin décembre 1903-début janvier 1904, l'atmosphère est à l'optimisme : il sera possible de «convertir» des parlementaires a priori favorables au projet Coremans. Le P. De Vos, recteur du noviciat de Tronchiennes écrit le 22 décembre 1903 : *«Les démarches personnelles auprès des représentants de la Droite sont très efficaces».* (641) Il constate en effet que plusieurs législateurs sont peu au courant de la question, *«il faut tout leur expliquer simplement».* Il faudrait leur envoyer une note leur montrant que le flamand a déjà fait de grands progrès dans les collèges libres. En effet, tous ne sont pas des spécialistes des questions d'enseignement et ils se sont parfois engagés un peu vite du coté du député d'Anvers. Apparemment, l'intervention de la Compagnie de Jésus impressionne souvent ces personnalités politiques qui, dans bien des cas, sont des anciens élèves. Dans les mois et même les années qui suivent, un certain nombre vont changer de camp. Mais il y aura aussi des irréductibles et ceux-ci resteront fort nombreux pour que la majorité bascule en défaveur de la fameuse loi Coremans. (642)

Liste des parlementaires favorables au projet Coremans approchés par la Compagnie de Jésus. (643)

Nom	**Arrondissement électoral**	**Père(s) avec qui ils sont en contact**	**Remarques personnelles des jésuites et résultats obtenus**
Victor Begerem	Député catholique de Gand (1886-1921)	P. Solvyns	*«Begerem doit être travaillé parce qu'il aime à se poser comme défenseur de la cause flamande»* (De Vos à Petit, 22/12/1903). Il est opposé à Coremans et plutôt favorable à un examen ou un certificat. (décembre 1904)
René Colaert	Député catholique d'Ypres (1884-1926)	P. Jules Verest	*«Il faut se méfier de René Colaert»* (De Vos à Petit, 22/12/1903). Celui-ci apparaît cependant être un homme charmant, chrétien, etc. et qui a signé Coremans par surprise, il renie son parrainage et il se dit choqué par le fanatisme haineux du flamingantisme extrême. Il pourrait voter le projet Woeste, il pense que les élèves des collèges épiscopaux devraient mieux connaître le français et ceux des jésuites le flamand. (20/11/1904)
Werner de Mérode	Sénateur catholique de Malines-Turnhout (1900-1908)	P. Gommaire De Peuter	Il votera contre le projet Coremans (25/12/1903)
Auguste Delbeke	Député catholique d'Anvers (1892-1910)	P. Edouard De Heel	Il admet que la proposition Coremans est anticonstitutionnelle mais il est sous la pression du *Meeting*. (21/12/1903)

Edouard Descamps	Sénateur catholique de Louvain (1892-1932)	P. Arthur Vermeersch	Il suivra la Chambre si celle-ci vote la proposition. Si on exige du latin et du grec, pourquoi pas du flamand cela n'a rien d'anticonstitutionnel. (6/2/1904)
Léon Mabille	Député catholique de Soignies (1900-1922)	P. Arthur Vermeersch	Il votera la proposition Coremans. (6/2/1904)
Paul Segers	Député catholique d'Anvers (1900-1925)	P. Jules Verest	Il est difficile à convaincre, il ne croit Coremans illégal et trouve Verhaegen peu sympathique (16/10/1904)
Florentin (André ?) Van Cauwenbergh	Député catholique de Malines (1894-1921)	P. Jules Verest	Il croit au caractère fatal de la loi Coremans, il est sous influence des flamingants (Vliebergh et Laporta) qui essayent de l'attirer dans leur camp. (16/10/1904) Malgré sa position, il reste en 1905-1906 un contact privilégié du P. Verest.
Auguste Raemdonck van Megrode	Député catholique de Saint-Nicolas (1889-1939)	P. Jules Verest	Cosignataire de Coremans mais il est prêt à soutenir toute proposition qui contenterait les Flamands. (16/10/1904)
Louis Van den Broeck	Député catholique d'Anvers (1891-1906)	P. Jules Verest	Il est contre la loi même s'il est flamingant, il ne veut pas se plier aux diktats des jeunes du parti. (16/10/1904)
Georges Helleputte	Député catholique de Tongres-Maaseick (1900-1905)	P. Jules Verest	Il n'a pas été convaincu que le projet Woeste apporte un contentement donc il faut le modifier pour le rendre acceptable. (27/10/1904) Helleputte reste attaché à Coremans-Schollaert mais voterait toute proposition redressant les droits des Flamands. (25/2 et 2/4/1905)
Félix Van Merris	Député catholique d'Ypres (1896-1918)	P. Jules Verest	Il est prêt à voter une proposition raisonnable. (11/11/1904)
Théodore Léger	Sénateur provincial catholique (1894-1912)	P. Solvyns	Il est aussi opposé à Coremans et rapporte que Woeste a parlé d'une solution transactionnelle à une réunion des *Cercles catholiques*. (décembre 1904)
Franz Schollaert	Député catholique de Louvain (1888-1917)	P. Gommaire De Peuter	Inflexible sur ses positions. (5/6/1905)

A coté de cette lutte d'influence auprès des députés et sénateurs, le P. Vermeersch entend fournir à tous les opposants du projet Coremans un argumentaire intellectuellement solide. En janvier 1904, paraît la brochure que nous avons déjà évoquée plus haut, *La Question flamande. Les droits des Belges et la Constitution. Contrainte indirecte*. Les jésuites n'ont pas voulu lésiner sur les moyens : 1.000 exemplaires et 500 exemplaires de la traduction *Het Vlaamsch in het onderwijs. Dwang of vrijheid* sont imprimés aux frais de la province. La correspondance avec la maison d'édition Goemaere révèle que le nombre d'hommages est considérable : tous les parlementaires, tous les ministres, les évêques, les rédacteurs-en-chef de la presse catholique recevront un exemplaire. (644) Les PP. tiennent beaucoup à ce que les journaux qui leur sont proches répercutent la nouvelle de la sortie de cet opuscule. Beaucoup de titres catholiques rendront effectivement compte de cet ouvrage, mais le résultat n'est peut-être pas à la hauteur des espérances du P. Vermeersch. *Le Bien Public*, dont les responsables sont très proches de la Compagnie dans cette affaire, fait bien un accueil très favorable à *La Question flamande*. *Le Patriote* soutient lui aussi l'ouvrage mais *Le Journal de Bruxelles* et *Het Nieuws van den Dag* restent neutres, *Le XXè siècle* respecte la thèse présentée mais s'y montre hostile. Le *Fondsenblad*, pour sa part, tire à boulets rouges sur l'auteur dont l'anonymat ne résistera pas très longtemps. Les autres quotidiens catholiques se contentèrent

généralement d'un petit article assez neutre. (645) Si, à long terme, le raisonnement du P. Vermeersch est intellectuellement important, la sortie de son ouvrage n'est pas immédiatement un grand succès médiatique. Les hommes politiques proches des PP. devront bien leur avouer que le texte du P. Vermeersch restera même inconnu de beaucoup d'acteurs du monde politique et de l'enseignement. (646)

Au printemps 1904, les deux «hommes d'œuvre» du P. Petit commencent à lui indiquer que la défaite semble inévitable. De plus, les PP. Verest et Vermeersch rencontrent souvent des prêtres, des directeurs d'instituts séculiers, des hommes politiques, des évêques comme Mgr Stillemans qui refusent la proposition Coremans mais qui expliquent l'émergence de celle-ci par les défauts des collèges jésuites : francophilie outrancière, humiliation du flamand, faiblesse honteuse de l'enseignement de cette langue. La Compagnie de Jésus risque même de devenir la tête de Turc de tout le Mouvement flamand. (647) L'activité des deux jésuites dans le monde politico-religieux est, par exemple, connue et dénoncée par le *Fondsenblad.* Au Congrès flamand de Bruxelles de janvier 1904, Léonce du Catillon a critiqué avec véhémence l'enseignement du flamand dans les collèges sj, en ajoutant que *«dans leurs bibliothèques, il y aurait des centaines d'auteurs français et trois ou quatre bouquins flamands».* La défense du statu-quo par rapport à la loi d'avril 1890 semble impossible, il faut donc faire des concessions. (648)

Au niveau interne, les PP. Verest et Vermeersch pensent que la Compagnie de Jésus devrait montrer sa bonne volonté en améliorant son enseignement du flamand et en ne dévalorisant plus autant cette langue dans la vie sociale des collèges. Le 18 février, Le P. Vermeersch écrit au provincial pour proposer un recul stratégique. *« Mieux vaut nous gêner à temps que périr... A mon humble avis, nous devrions donner en flamand le cours de religion ».* (649) Au niveau de la «grande politique», leurs propositions sont doubles. Il faut certainement gagner du temps et les amis politiques de la Compagnie pourront sans doute repousser le texte de Coremans session parlementaire après session parlementaire. Cependant, un jour viendra où un vote aura lieu et les ralliements provoquées par leurs rencontres personnelles avec des législateurs ne seront vraisemblablement pas suffisants. (650) Il faut donc torpiller Coremans en sortant un autre projet «raisonnable» que tous les catholiques pourraient voter. Verest, Vermeersch et le provincial (le P. Petit puis le P. De Vos) mettront longuement cette formule au point avec Arthur Verhaegen et Charles Woeste, leurs deux plus grands alliés en la matière. (651) Tactiquement, les jésuites souhaiteraient aussi ne pas rester les seuls «chevau-légers» du camp anti-Coremans. Il importera donc de faire réagir les opposants tacites : les responsables des instituts épiscopaux, les vicaires généraux chargés de l'enseignement et surtout les évêques qui possèdent peut-être l'autorité suffisante pour ramener à la raison les catholiques flamingants. Cette dernière remarque laisse présager ce que sera la solution (provisoire) du conflit deux ans plus tard lorsque seront publiées les *Instructions de NNSS les évêques* sur l'enseignement du flamand dans les collèges libres.

Quant aux changements que les collèges des jésuites pourraient apporter à leur enseignement du flamand et de la place de celui-ci dans la vie des écoles, un processus d'enquête est initié par le nouveau provincial. En effet, le 2 juillet 1904, le P. Joseph De Vos remplaça le P. Petit comme provincial de Belgique. Dès le 11 juillet, il écrit aux recteurs pour demander leur avis et pour s'informer de la situation du flamand dans leur maison puisque ses deux *operarii* de la question linguistique ne cessent de prêcher pour des réformes internes spontanées qui prouveraient la bonne volonté de la Compagnie à l'égard du flamand. (652) Les maisons de Flandre sont certes unies contre le fameux projet du député anversois mais elles présentent aussi une grande diversité face à leurs élèves.

A Gand, le P. Van Heel cache mal sa volonté de tout laisser en l'état. Un enseignement renforcé du flamand bouleverserait l'organisation de l'école. *«Il y a énormément de francophones à Gand, il faudrait donc créer deux groupes de niveau comme à Alost avant et comme à Turnhout actuellement ».* (653) Ce n'est évidemment pas un hasard si les oppositions francophiles viennent de Gand : certains PP. voient dans le projet poussé par Verhaegen et Woeste un mal mais un moindre mal ; quant au sénateur Claeys-Boùùaert, homme-lige des jésuites de Gand, il refusera même de voter cette solution transactionnelle. (654) Le P. De Peuter, recteur de Turnhout, est un adversaire absolu de Coremans et consorts mais il dirige un collège vivant dans une toute autre atmosphère qu'à Gand. Il y a là 2h30 de flamand dans les 3 classes supérieures, 3h dans les autres classes. Les traductions latines, grecques et allemandes hebdomadaires sont en flamand, comme beaucoup de séances académiques. Depuis 20 ans, le mardi et le jeudi, le flamand est parlé dans les cours de récréation et les promenades avec des facilités pour ceux qui le parlent moins bien. Le gros problème réside dans les faibles capacités des professeurs de Turnhout. (655) A Alost, pour le P. Nackers, préfet des études, la question *« semble insoluble (...) Le programme est trop chargé, les professeurs sont mal formés, les élèves ont peu d'intérêt pour le flamand ».* La solution : des professeurs compétents, deux ou trois matières (religion ou histoire ou géographie) en flamand, des traductions latines et grecques dans la langue au choix. Les réponses des autres maisons flamandes ne sont jamais arrivées ou elles n'ont pas été conservées. (656)

Une fois de plus, le P. Bauwens, qui n'a pas été sollicité, envoie au P. De Vos une fort longue dissertation sur le piètre état de l'enseignement du flamand à Louvain, Tronchiennes et Alost. (657) A Tronchiennes, la formation flamande est quasi-nulle, le supérieur n'y attache pas d'importance et le préfet des études, le P. Verest, est hostile au flamand. Il y a institué trois groupes de niveaux : les forts, les faibles et les dispensés (les Wallons) pour qui le flamand est considéré comme inutile... A Louvain, les lectures, les promenades et les académies devraient faire avancer la connaissance du flamand, mais le P. Procès est fort peu favorable au flamand. A Alost, seuls trois PP savent à peu près bien parler flamand mais ils pratiquent en fait un patois. Bauwens juge ses collègues professeurs : le P. Taeymans, remplaçant en rhétorique ne s'occupe pas de sa classe, le P. Van Eecke (3ème) parle trop le Westflamand, le P. De Visser (remplaçant de 4ème) parle l'Anversois et ne connaît pas la grammaire de sa langue, le P. Molhant (5ème) fait de son mieux, le P. Van Santen (remplaçant de 6ème) est un Bruxellois *taalonkundig*, en 7ème, M. Cercelet est un Wallon encore plus incapable en néerlandais. Donc les élèves n'apprennent presque rien. Le P. Bauwens, qui pratique donc souvent l'attaque *ad hominem* va s'attirer une réplique virulente du P. Nackers. Dans une deuxième lettre à son provincial (11 septembre 1904), celui-ci écrit qu'il ne faut surtout pas lui confier l'enseignement du flamand : *«c'est l'âme du parti flamingant qu'on a réussi à calmer pour le moment depuis qu'il n'est plus en contact avec les élèves, comme directeur de congrégation, il revendique trop les droits de la langue flamande ».* (658) Chez son frère, le docteur Isidore Bauwens, autre activiste flamingant d'Alost, il défend Coremans et monte la tête à quatre scolastiques. L'atmosphère de la partie flamande de la province est donc assez torride et des failles apparaissent dans le «front du refus» jésuite face au clan de Coremans et de ses amis.

Pour en revenir à la scène politique nationale, voyons ce que serait cette proposition Verhaegen susceptible de moins heurter la Compagnie de Jésus tout en donnant satisfaction aux flamingants «raisonnables». Le P. Verest semble avoir eu la primeur de ce projet. Verhaegen le lui fait parvenir le 17 février 1904. (659) Il s'agirait de changer les articles 10 et 12 de la loi du 10 avril 1890 sur le certificat pour accéder à l'université en imposant la

connaissance effective de la langue flamande aux élèves des provinces flamandes, exceptée l'agglomération bruxelloise. (660) Pour ce faire, les élèves flamands devraient obligatoirement présenter une composition littéraire en flamand alors qu'auparavant ils pouvaient opter pour le français, l'allemand ou l'anglais. Selon lui, l'égalité entre Belges subsisterait ainsi, comme le désirait le P. Vermeersch. (661) Verhaegen souhaite vivement que les jésuites, même les plus francophiles, soutiennent en bloc cette proposition. Verest craint cependant qu'on en arrive à un examen écrit et oral contrôlé par l'autorité qui délivre le certificat. (662) Il est cependant conscient que la proposition Verhaegen représente un strict minimum pour l'aile flamingante du parti. Dans les mois qui suivront, les PP. Verest et Vermeersch vont jouer les abeilles industrieuses pour tenter de construire une coalition de forces suffisantes pour faire passer ce projet Verhaegen ou un autre qui lui ressemblerait à condition que l'Etat se mêle le moins possible du contrôle des connaissances nécessaires à la délivrance des diplômes et que l'avancée du flamand dans les classes soit aussi limitée que possible. L'union des jésuites, d'Arthur Verhaegen et de la Vieille Droite devait rester aussi secrète que possible si on désirait que la contre-proposition ait quelque chance de succès et si on voulait éviter que gonfle encore la marée des sarcasmes que le Mouvement flamand déversait plus ou moins ouvertement sur les jésuites.

Ceux-ci, en particulier le provincial et ses deux chevilles ouvrières, essayent aussi de mettre en mouvement des opposants à Coremans jusqu'ici beaucoup plus réservés qu'eux-mêmes. En septembre, il est question de mettre sur pied une protestation commune des chefs d'établissements libres contre la loi Coremans mais Woeste déconseille ce type d'action. (663) Le P. Verest essaye surtout de faire réagir le cardinal Goossens. La nécessité est grande de trouver une contre-proposition qui puisse être adoptée par une majorité. Or, le jésuite craint que la proposition Verhaegen soit insuffisante à contenter les flamingants, vu l'ambiance qui a régné au *Landdag* d'Anvers. Il est urgent d'agir avec unanimité et de mettre en avant un Flamand connu comme l'inspecteur chanoine Muyldermans qui soutiendrait la contre-proposition dans un article. (664) Le cardinal pourrait-il faire quelque chose à ce propos ? Pourrait-il aussi dissuader Mgr Heylen qui veut toujours soutenir le projet Coremans ?

Le P. Verest continue en septembre et octobre 1904 à œuvrer pour soutenir le projet Verhaegen et pour «mettre en branle» les autorités épiscopales (évêques et directeurs des écoles séculières). Il écrit au provincial pour soutenir Verhaegen qui devrait obtenir le soutien de Woeste, Beernaert, Helleputte, de Trooz et de deux Wallons. Le député de Gand a demandé à Verest de s'en charger car il ne peut le faire lui-même. (665) Le Provincial devrait s'occuper de Woeste et de De Trooz, lui-même «travaillerait» les députés anversois Segers et Le Clef. Le 14 octobre, Verest a rencontré l'abbé De Groote, supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas, qui lui affirme que tous les directeurs de collège sont contre Coremans. Profitant de l'occasion, le jésuite lui propose de rendre leur position publique pour donner aux opposants de Coremans une arme mais, De Groote affirme que, comme jeune directeur, il ne peut pas prendre cette initiative. (666) Le 16, Le chanoine Moissier, inspecteur diocésain, lui dit qu'il trouve que l'initiative devrait venir de Malines pour fixer les règles d'une connaissance respectable du flamand. (667) Verest demande donc au provincial de prendre contact avec les évêques (Malines, Bruges, Gand et Liège) pour que tous leurs directeurs lancent un appel à la Droite contre Coremans. Le leitmotiv serait qu'on peut favoriser le flamand mais sans intervention de l'Etat dans l'enseignement libre. (668)

Soucieux de trouver des accommodements avec les flamingants qui pourraient se révéler modérés, Verest écrit (en flamand) au professeur De Ceuleneer qui accepte d'abord de le soutenir avant de rompre toute relation. (669) Il s'adresse aussi à son cher confrère Bauwens

pour lui demander comment améliorer l'enseignement du flamand au juvénat et dans les collèges (suite aux pertinentes et charitables remarques que celui-ci avait adressées au provincial sur la formation dispensée à Tronchiennes). (670) Verest tente même de s'entretenir avec son principal adversaire mais Edward Coremans ainsi que Florimond Heuvelmans refusent de le rencontrer. (671) Pour l'aile la plus dure du Mouvement flamand, Jules Verest n'est franchement plus fréquentable…

La fin du mois d'octobre et le début du mois de novembre 1904 est une période d'angoisse et de désillusion pour les PP. Verest et Vermeersch. Des flamingants «raisonnables» comme Helleputte leur disent qu'ils n'ont pas été convaincus, que le projet Woeste (Verhaegen ?) n'apporte pas de contentement et qu'il faut le modifier pour la rendre acceptable et aller plus loin dans les concessions. (672) Emmanuel de Meester propose un examen de fin d'études ou un graduat vérifiant la connaissance du flamand. (673) Les deux hommes d'œuvres jésuites vont aussi dans ce sens. Le P. Verest rêve d'un certificat qui ne ferait l'objet que d'un examen purement matériel et dont l'homologation serait réduite à un simple enregistrement. (674) Déception aussi sur le plan de la «propagande» : la brochure du P. Vermeersch n'a pas connu le retentissement voulu. (675) Le P.Verest prépare donc un article sur *Le concept de la liberté constitutionnelle dans l'enseignement* (à paraître dans la *Revue Générale*) qu'il enverra au provincial pour censure ainsi qu'à Woeste pour modifications. (676) Il se plaint au provincial que le cardinal continue à se taire. Le clergé ne bouge pas et si Coremans est torpillé, les jésuites auront retiré les marrons du feu pour les évêques et la mauvaise réputation sera pour les jésuites. Faut-il encore que Woeste et ses amis combattent pour une cause perdue ? L'unité des jésuites est aussi en cause. Verest propose au provincial que tous les jésuites au courant lancent un appel unanime en faveur d'une solution commune acceptée par tous les PP. *« Notre position sera moins mauvaise qu'aujourd'hui ».* (677)

Puis, le 11 novembre, changement de ton : une lettre joyeuse du P. Verest annonce au provincial de bonnes nouvelles de Gand et de Bruges. Mgr Stillemans a publié un texte contre Coremans dans la *Godsdienstige Week van het bisdom Gent* et va permettre la publication de la traduction dans le *Bien Public*. L'évêque dit aussi qu'il a «tapé sur les doigts» du *Fondsenblad*, qu'il a réuni ses directeurs de collège et leur a tenu le même discours mais en demandant que le latin et le grec soient enseignés à moitié en flamand et que les exercices littéraires soient à 50% en flamand. De Bruges, le jésuite a appris que Mgr Waffelaert a instruit en juillet ses directeurs de collège en s'inspirant des thèses que Verest développera dans la *Revue Générale* et du *Manuel* du même Verest. Beyaert a voulu publier ces instructions épiscopales dans le *Bien Public* mais l'évêque a dit qu'elles n'étaient pas destinées à la publication. (678) Cependant, si les deux prélats ont «remis de l'ordre» au sein de leur clergé et de leurs établissements d'enseignement, les hommes politiques et les cercles flamingants ne sont pas calmés. Une épée de Damoclès est toujours suspendue au-dessus des collèges des jésuites.

De la fin 1904 jusqu'au début de l'année 1906, la «guérilla» se poursuit entre les pro- et les anti-Coremans. Pour ceux-ci, l'option stratégique consiste à essayer de mettre sur pied une formule alternative sur laquelle les avis divergent : examen de fin d'études, certificat homologué par l'Etat, nombre d'heures minimum enseignées en flamand, acceptation de la loi Coremans mais avec des régimes d'exception pour les Wallons installés en Flandre, les «purs» francophones, les internes, etc. L'option tactique tente de jouer la montre : la fameuse proposition de loi est reportée de session en session et, à certains moments, on pourrait même la croire enterrée. (679)

Au niveau des réformes internes que la Compagnie de Jésus pourrait entreprendre pour montrer sa bonne volonté vis-à-vis du Mouvement flamand, un modeste début d'exécution sera réalisé en 1905. Un *Appendice au Programme de 1904* indiquera que le flamand doit désormais être donné en flamand. Des classes spéciales seront créées pour les leçons de flamand destinées aux «purs francophones» et aux étrangers. (680) Les deux champions de la cause des collèges francophones en Flandre ne sont certainement pas convertis au *Vlaamse Beweging* mais ils sont impressionnés par la force et la profondeur de celui-ci. Le P. Verest écrit au provincial, le 23 novembre 1904 que : *«ils* [les PP. nommés censeurs de son futur article de la *Revue Générale*] *ne se rendent pas compte des progrès du flamand chez les intellectuels, surtout libéraux, depuis quelques années. Nous devons agir et faire en sorte que tous nos rhétoriciens de Flandre connaissent le français et le flamand oral et écrit. Cela ne devrait pas être inscrit dans la Constitution de sorte que la liberté d'enseignement soit préservée».* (681) Il en vient même à penser que la proposition Verhaegen-Woeste est vraiment un minimum et que la loi de 1890 était mauvaise parce qu'elle laissait en fait le flamand facultatif. De ce fait, il doit donc lutter contre les jésuites et les hommes politiques les plus francophiles comme le sénateur Claeys-Boùùaert (alors que le débat est encore presque parfaitement limité à la Flandre).

Vers le milieu de 1905, la proposition Verhaegen, qui était sans doute bien connue des «milieux autorisés» depuis plus d'un an, refait curieusement beaucoup parler d'elle dans les hautes sphères de la province sj de Belgique. On rappelle que M. Verhaegen entend qu'elle reste secrète jusqu'à ce qu'il la sorte au moment opportun (mais quel homme politique catholique ignore encore ce projet ?). On parle avec fierté et mystère de l'entente secrète entre la Compagnie et MM. Verhaegen et Woeste, qui fera triompher cette contre-proposition au moment voulu. A nouveau, on fait passer informations et arguments à Charles Woeste pour emporter la décision. (682) Woeste qui, un an auparavant, était opposé à ce type de démarche recommande la réunion des directeurs des écoles libres pour qu'en corps, ils fassent pression sur Schollaert et Van Cauwenbergh et le poussent à abandonner Coremans. (683) Le 15 octobre, fort confiant, le leader de la Droite annonce au provincial la composition de la commission de la Section centrale de la Chambre qui va examiner les projets Coremans et Schollaert : Franz Schollaert, Léon De Bruyn, Auguste Beernaert, Florent Van Cauwenbergh, Georges Helleputte, Victor De Walle et lui-même. Woeste prétend que tout doit bien se passer puisqu'il a lui-même décidé qui serait membre de cette commission. (684)

En fait, tout ne se passe pas bien : la proposition Coremans va arriver en séance plénière et il devient de plus en plus difficile de la ralentir ou de la modifier. Le sénateur Léger estime que les Gauches voteront en faveur de la proposition mais aussi 35 membres de la Droite. (685) Gérard Cooreman essaye, sans trop y croire, de faire encore reporter l'examen du projet. (686) Les lobbyistes de la Compagnie s'affolent et pensent trouver d'ultimes recours soit dans le cardinal (et dans le chanoine Masser, spécialiste de l'enseignement à l'archidiocèse), soit dans le député Van Cauwenbergh, un proche de Coremans mais avec qui le jésuite communique, semble-t-il, assez bien. (687)

Lors d'un entretien du P. Verest avec le directeur du petit séminaire de Saint-Nicolas, le 1er mars 1906, celui-ci a estimé qu'il faut couper rapidement l'herbe sous le pied des parlementaires en instituant dans les écoles libres en 6ème, dès septembre, deux matières données en flamand (en plus du flamand) : la loi deviendrait ainsi superflue. Ou bien, s'il faut voter une loi, qu'on impose le flamand comme langue principale pour un graduat avec le français comme seconde langue. Verest en conclut qu'il faut arriver à une solution commune qu'il faudrait prendre dans une réunion des 4 recteurs jésuites de Flandre et des 2 supérieurs

joséphites de Melle et de Louvain. Dans son rapport au P. De Vos, il égratigne son collègue Vermeersch (son nom a fait rire) en s'étonnant qu'on lui accorde tant d'importance alors que les représentants de l'enseignement secondaire sont systématiquement écartés. (688) Une initiative des autorités religieuses catholiques est donc dans l'air.

6. L'intervention de Malines.

Or, le cardinal Goossens s'est éteint au début de l'année et son successeur, Désiré-Joseph Mercier a été nommé archevêque de Malines le 15 février. Ceux qui avaient attendu en vain une réaction décisive de l'ancien prélat peuvent espérer une initiative résolue du nouvel archevêque. (689) Les *Instructions de NNSS les évêques*, qui paraîtront dans le courant du mois de septembre 1906 auront un triple objectif : «tuer» les initiatives parlementaires et donc étatiques dans le domaine de l'enseignement libre, accorder au Mouvement flamand une satisfaction suffisante pour qu'il arrête ou du moins qu'il suspende son offensive et enfin organiser une grande réconciliation du monde catholique autour de la parole conciliatrice des évêques. Les jésuites et les autres congrégations enseignantes n'appartenaient évidemment pas à l'enseignement épiscopal, mais déclareraient très officiellement se rallier aux recommandations des prélats. Pour éviter toute discorde et toute mauvaise surprise, le provincial fut invité, début septembre 1906, à apporter les corrections qu'il jugeait nécessaires au texte initial. (690) Entre celui-ci et la version rendue publique, il apparaît en effet que les remarques du P. De Vos furent largement adoptées par le document épiscopal.

Cette initiative épiscopale fut-elle une victoire ou une défaite pour la Compagnie de Jésus ? Allait-elle amener une réconciliation en Flandre et provoquer la fin de la poussée flamingante au niveau de l'enseignement secondaire ? La réponse doit évidemment être nuancée. Les responsables de l'Eglise catholique et de l'enseignement libre ont effectivement repoussé une menace qui les a depuis longtemps fait frémir : l'intervention de l'Etat dans l'organisation des programmes des écoles chrétiennes. Les collèges des jésuites qui se rallient aux recommandations épiscopales mais sans faire partie de ce sous-réseau d'enseignement auront de facto une assez large marge de manœuvre pour appliquer ce programme de réformes. Il faut reconnaître que les jésuites le feront avec loyauté et en adoptant la nouvelle philosophie de l'enseignement secondaire catholique en Flandre. Pour les flamingants, en particulier pour les flamingants modérés, c'était une incontestable avancée.

Les instituts secondaires catholiques de Flandre vont mettre sur pied un enseignement effectivement bilingue où le français garde encore une relative supériorité, mais celle-ci dépendra beaucoup de l'ambiance propre à chaque école. De plus, l'image et la vie sociale de ces collèges chercheront effectivement à promouvoir le bilinguisme et à réhabiliter le plus complètement possible la langue flamande. Pour la province belge de la Compagnie de Jésus, on entre dans une autre époque et les mentalités vont se mettre à évoluer rapidement. Ce processus n'a-t-il d'ailleurs pas mis en route un mécanisme de séparation de fait de la province sj belge encore unitaire ? Voyons quelles sont les principales dispositions de ces *Instructions* épiscopales et leurs répercussions dans les collèges.

Le cardinal se veut l'arbitre de la dispute entre flamingants et fransquillons et il adopte le ton de celui qui se croit impartial. Oui, le flamand doit devenir une langue véhiculaire de l'enseignement secondaire catholique mais il est hors de question qu'il soit la seule langue. Le français est indispensable à tout Flamand voulant s'ouvrir sur le monde (à commencer par le reste de la Belgique). *« Nous sommes d'avis que le flamand doit servir de langue véhiculaire dans l'enseignement moyen (...) Puis ne perdons pas de vue qu'un homme instruit doit, sous*

peine d'infériorité, être à même d'échanger aisément ses idées avec ceux dont l'idiome usuel est le français. Le flamand seul ne peut aujourd'hui suffire à aucun homme instruit. Ceux-là surtout qui ambitionnent d'étendre leur action au-delà d'étroites frontières.
Il n'est pas un père de famille soucieux de l'avenir de ses enfants, qui ne veuille pour eux une connaissance sérieuse du français. A plus forte raison ceux qui ambitionnent d'étendre leur action au-delà de nos étroites frontières doivent, bon gré, mal gré, posséder une langue internationale... ». Concrètement, que va signifier cette position de principe ? Essentiellement quatre choses : « [premièrement], *dans l'état actuel de l'enseignement primaire et l'éducation familiale, une première mesure s'impose : elle concerne l'enseignement du flamand dans les classes qui préparent aux humanités. L'enseignement des classes préparatoires aux humanités doit, dans les parties flamandes du pays être bilingue pour toutes les matières autres que le flamand et le français.* [Deuxièmement, dans les classes secondaires proprement dites], *il peut être utile, à cet effet, d'enseigner en flamand l'histoire et la géographie...* [Troisièmement], *les deux heures de flamand se feront selon la méthode directe. Contrairement à ce qui se passe dans les établissements officiels, l'anglais et l'allemand seront enseignés selon la méthode directe.* Quatrièmement, il y aura alternance du français et du flamand pour les versions latines et grecques. Les thèmes seront le plus souvent en français, parfois en flamand. De temps à autre, il y aura une leçon de choses en flamand. Cela signifie que 6 à 8 heures par semaine seront données en flamand (pour un horaire de cours de 22-23 heures). (691)

Les évêques savent aussi que, pour le prestige d'une langue, la vie sociale des écoles a une importance aussi grande que les cours proprement dits. Les prières communes que l'on récite, le matin et le soir dans les pensionnats seront donc empruntées au catéchisme flamand. Lors des distributions de prix, *«les professeurs ne réserveront point le flamand pour des comédies grotesques d'un goût plus ou moins douteux».* L'image des instituts devient aussi bilingue au point de vue des signes extérieurs qu'ils adressent au public : correspondances, palmarès, programmes, éphémérides, fêtes scolaires. Dans les séminaires et noviciats formant les futurs maîtres, il y aura une heure de théorie et de pratique du flamand par semaine, en 2ème un test écrit à partir d'un texte donné. (692)

Au total, ce que demandaient les propositions de loi Coremans et Schollaert est pratiquement acquis si les écoles appliquent loyalement les *Instructions*. Cependant, le cardinal prévient bien les ultras que l'on n'ira pas plus loin. Par exemple, au point de vue de l'enseignement supérieur : *«Au surplus, ceux qui réclament une université catholique flamande, demandent aux catholiques belges, inutilement et dangereusement, l'impossible...».* (693)

Dans la Compagnie de Jésus, le vice-provincial Coemans enverra les *Instructions* aux recteurs le 28 septembre 1906. Il souhaite l'application immédiate aux classes préparatoires : tous les cours seront bilingues, sauf le français et le flamand. (694) Le provincial De Vos ordonnera ultérieurement qu'elles soient appliquées lors de l'année 1907-1908. (695) L'explication et traduction des auteurs grecs et latins se fera en partie en flamand ; dans toutes les branches, on enseignera aussi la terminologie en flamand. La moitié des sermons et des récréations, ainsi que les prières en communauté, seront dits en flamand. Des achats de livres flamands seront effectués rapidement pour la bibliothèque et les distributions de prix. Le P. Coemans demande aussi que les communications au public soient désormais bilingues. Apparemment, les jésuites obéissent très vite, *perinde ac cadaver...* Le *Programme* de 1910 mentionne bien haut l'adhésion aux Instructions épiscopales. (696) On emploiera des livres en néerlandais pour les cours de flamand, de géographie et de religion. Les *Palmarès* des

collèges flamands deviennent bilingues, tout comme les registres de la conférence scolaire de Saint-Vincent de Paul d'Alost. Le théâtre scolaire des jésuites connaîtra lui aussi, dans le Nord du pays, une stricte alternance linguistique avec un souci de proposer des pièces prestigieuses en néerlandais. (697) Cependant, la façon de vivre ces changements variera fortement d'une maison à l'autre.

Les *Instructions* épiscopales ont-elles clos le débat sur la proposition de loi Coremans et sur la flamandisation de l'enseignement secondaire catholique ? Disons que les résultats sont mitigés. En octobre 1906, la presse catholique francophone (*Le Bien Public*, *Le Patriote*, *Le XXè Siècle*), rendant vraisemblablement service aux évêques, affirme, témoignages à l'appui, que presque tous les flamingants se rallient aux *Instructions* des évêques. (698) Il n'y a d'ailleurs pas qu'eux : le très flamingant *Fondsenblad* (sermonné par Mgr Stillemans ?) ouvre ses colonnes au P. Verest qui y expose longuement ses vues, et le ton du journal vis-à-vis du jésuite est tout autre qu'auparavant. (699) Néanmoins, les jésuites et les autorités épiscopales doivent bien constater qu'il y a des irréductibles qui réclament toujours une loi sur le flamand dans l'enseignement moyen, comme première étape vers une flamandisation plus complète. Pendant toute l'année 1907, le P. Verest doit polémiquer à propos des droits des francophones de Flandre avec Alfons Van de Perre (futur député d'Anvers et futur fondateur du *Standaard*). (700) Il doit aussi reprendre le chemin de la Chambre où Coremans n'est pas complètement enterré et où il faut à nouveau parler de propositions alternatives. (701) Les collèges des jésuites ont cependant «gagné» quelques années avant que le pouvoir législatif ne veuille à nouveau régler la situation linguistique des écoles libres.

7. L'évolution interne de la Compagnie de Jésus (1910-1914).

En réalité, c'est dans la Compagnie de Jésus elle-même que les choses évoluent très sensiblement entre 1906 et 1914. Le P. Franz-Xavier Wernz devient Général et va veiller à ce que les promesses faites aux Flamands soient réalisées voire amplifiées. Lieve Gevers et l'abbé De Brouwer y voient la manifestation d'une solidarité germanique. (702) Ces deux auteurs soulignent aussi que la direction de la province belge passe d'un Flamand, le P. De Vos, à un Wallon, le P. Emile Tibbaut, mais ils doivent bien reconnaître que le nouveau provincial n'est certainement pas plus défavorable aux thèses flamandes que son prédécesseur, même s'il cherche à trouver une solution consensuelle pour la Belgique jésuite. Cependant, les changements les plus spectaculaires interviennent vraisemblablement au niveau des collèges avec l'accession au rectorat de PP. qu'on peut franchement ranger parmi les flamingants.

Ainsi, au collège d'Alost, le P. Borremans, pourtant issu d'une famille d'industriels francophones alostois, va tout faire pour montrer que l'école est désormais l'amie des mouvements catholiques flamingants. La fondation à Saint-Joseph d'une section de la *Katolieke Vlaamse Studentengilde* (*Witte Kaproenen*) en est la preuve. Le recteur Borreman (1908-1913) participe à la fête de cette association, le 20 août 1910, permet et encourage même l'affiliation des élèves. (703) En 1913, ce sera la création, avec l'appui du recteur, d'un *Vlaamse Bond* pour les élèves des classes supérieures (les membres s'engagent à ne parler que l'ABN). (704) Il pose d'autres actes du même style comme autoriser la participation par les 6 classes d'humanités d'Alost à une souscription pour l'érection d'une statue à Albrecht Rodenbach. (705) Le P. Starcke, professeur de rhétorique à Alost, peut également, avec la bénédiction de son recteur, exercer une forte influence flamingante sur les élèves ainsi qu'une intense action culturelle flamande (chants, poésie, théâtre). (706) Les documents des congréganistes externes deviennent bilingues en 1910, ceux des internes en 1912, et cette

même année, les congréganistes externes abandonnent tout usage du français. (707) Inutile de dire que l'ambiance de l'école évolue fortement. Le 11 juillet devient un jour de fête semi-officiel après 1912. (708) Le 19 avril 1911, un rassemblement d'élèves s'est produit dans la cour aux cris de «nous voulons une université flamande». Les manifestants qui chantaient le *Vlaamse Leeuw* et le *Blauwvoet* n'ont pas été sanctionnés. (709) Cela ne se passe pas seulement le long de la Dendre.

Si les autres recteurs ne suivent pas la ligne du P. Borremans, ils n'enregistrent pas moins l'intensité de la poussée flamingante. Les élèves, les PP. et les scolastiques qui appartiennent à cette tendance se savent tolérés, voire même encouragés par les plus hautes autorités. Ils adoptent une attitude de plus en plus revendicatrice devant laquelle les concessions passent pour des aveux de faiblesse. Certains, à Anvers, à Turnhout, se comportent de façon agressive vis-à-vis des francophones. Même si le français a encore officiellement une large place dans la vie des collèges, l'objectif de ce «parti» devient clairement de l'éradiquer le plus vite possible. (710)

Ces années-là (1905-1914) sont sans doute essentielles dans le processus d'éclatement de la province belge de la Compagnie de Jésus. Les collèges de Bruxelles et de Wallonie sont à des années-lumière des réalités auxquelles sont confrontées les maisons du Nord du pays. En Flandre même, la situation évolue vers une différenciation fondamentale. Les Wallons et les Bruxellois ont été les premiers à fuir les collèges «flamingants» d'Alost et de Turnhout (et, dans une certaine mesure d'Anvers). L'aristocratie et la haute bourgeoisie de Flandre les suivent. (711) Les familles et les jésuites francophones qui sont encore présents se sentent de plus en plus minorisés par une communauté scolaire qui aspire à la flamandisation complète. L'importante population fransquillonne du collège d'Anvers n'entend pas se laisser faire et une atmosphère de «guerre civile» règne dans les classes et dans les cours de récréation. (712) Dans le même temps, Sainte-Barbe reste un bastion francophile quasi inébranlé (comme l'Institut Saint-Ignace à Anvers ?). (713) Le vote de la loi Franck-Segers et les conséquences qu'elle entraînera vont en quelque sorte institutionnaliser cet éclatement interne de l'enseignement des jésuites.

Cette loi est grosso modo une version améliorée de la proposition Coremans en ce sens qu'elle impose aux écoles libres une certaine connaissance du flamand qu'elles auront à inculquer aux élèves mais elle laisse aux pouvoirs organisateurs de ces établissements un certain nombre de choix qu'ils devront eux-mêmes opérer. (714) De plus, pour des collèges de Flandre à forte population wallonne ou francophone, des exceptions sont prévues pour les élèves nés en Wallonie ou de parents wallons : ils devront seulement avoir suivi 4 heures par semaine de flamand ou en flamand pendant leurs années scolaires passées en Flandre. Autre particularité par rapport à Coremans : les collèges de Bruxelles et de Wallonie devront eux aussi faire des choix par rapport à l'apprentissage des langues modernes. La Chambre discutera de cette loi au mois d'avril 1910, le Sénat fait de même au mois de mai. Publiée au *Moniteur* le 12 mai, son application est prévue pour le 1er août de la même année. Désormais les écoles libres devront suivre la loi linguistique de 1883.

Le père provincial réagira aussitôt. (715) Dès le 17 mai, il envoie une note aux recteurs pour demander leur avis sur les décisions qui sont laissées à la libre décision des écoles : pour accéder à l'université, on peut soit passer un examen écrit et oral de connaissance du flamand, soit recevoir un certificat disant que deux matières ont été données en flamand (8h minimum en plus de 3h minimum de flamand). A Bruxelles, le choix est libre entre le régime flamand et le régime wallon (mais avec 4 heures de français et 4 heures de flamand) et en Wallonie, les

écoles peuvent opter entre l'allemand, l'anglais et le flamand comme 2ème langue. Précisons les enjeux de ces choix. En Flandre, il s'agit donc de choisir, du point de vue catholique et francophone, entre Charybe et Sylla. Si les établissements choisissent la formule du concours, ils laissent l'Etat sanctionner leur enseignement ; s'ils acceptent de donner 11 heures sur 22 ou 23 en flamand, ils créent un enseignement vraiment bilingue que l'on estime impossible à suivre pour des élèves wallons ou «purs francophones» (et il est difficilement envisageable de créer partout des sections «wallonnes» comme la loi le permettrait). A Bruxelles, même si l'issue du choix ne fait guère de doute, il s'agit d'opter pour le Nord ou le Sud du pays (chez les jésuites, de la province). Enfin, et c'est important, les collèges wallons vont trouver là une échappatoire pour ne plus imposer partout un cours de flamand un moment rendu obligatoire pour des motifs «patriotiques et nationaux» : les instituts de Liège et surtout de Verviers seront bien sûr fort intéressés. (716)

Parmi les réponses des recteurs (et du P. Bauwens qui s'est à nouveau invité à répondre), on notera la quasi-unanimité en faveur de la formule du certificat pour des raisons de liberté d'enseignement, même si les PP. Bauwens et Jaspers (recteur de Notre-Dame d'Anvers) estiment que le concours serait plus efficace pour la promotion de la connaissance de la langue de Vondel. (717) Seul le P. de Wouters, recteur de Mons, opte franchement pour le concours qui permettrait de n'enseigner en flamand que l'histoire et uniquement en rhétorique (proposant ainsi de violer l'esprit et la lettre de la loi). En revanche, les recteurs sont très divisés en ce qui concerne les cours qui devraient être enseignés en néerlandais : religion et histoire (Sainte-Barbe), grec et géographie (Notre-Dame d'Anvers), histoire et géographie (Turnhout et Tournai). Le traitement à réserver aux élèves wallons (ou assimilés) des collèges de Flandre sera un problème difficile à résoudre. Tous les recteurs qui en parlent (Gand, Alost, Tournai, Namur, Etterbeek (le P. Devroye)) en conviennent mais ils optent pour des solutions différentes : verser les élèves «wallons» dans les cours de flamand d'une classe inférieure correspondant à leur niveau (P. Van Heel, de Tournai) ou créer une section wallonne distincte (PP. Van Hoeymissen, Sainte-Barbe et Borremans, Alost) .

Il est également instructif de noter que Liège et Verviers sautent sur l'occasion pour choisir l'allemand comme 2ème langue obligatoire et pour demander que le flamand soit facultatif pour les élèves de latines qui sont *«surchargés»*. (718) Ils sont d'ailleurs appuyés par d'autres collègues de collèges wallons qui font remarquer que les parents sont souvent plus favorables à l'anglais et à l'allemand, même dans des villes comme Tournai. (719) Le P. Devroye, recteur d'Etterbeek ira même jusqu'à proposer d'organiser un référendum auprès des parents, pratique pour le moins inhabituelle au sein des collèges de la Compagnie de Jésus. A l'inverse, lorsqu'ils s'expriment sur ce sujet, les PP. de Flandre voudraient que le flamand soit obligatoire en Wallonie. (720)

Au point de vue des finalités à long terme de la réforme, les RR.PP. n'ont pas de position commune, loin s'en faut. Si les PP. Bauwens et Borremans (recteur d'Alost) appellent de leurs vœux une flamandisation complète de l'enseignement des collèges, le P. Devroye intitule significativement sa réponse *«Le nouveau régime flamingant»*. (721) Il est en cela représentatif d'une tendance présente à la fois en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre. Dans le camp de la résistance fransquillonne, on trouve les deux recteurs de Bruxelles (les PP. Devroye et Dallemagne) ; le P. Gulikers, de Verviers ; les recteurs de Saint-Servais et de Saint-Stanislas mais aussi le supérieur du noviciat de Tronchiennes, le P. Jules Verest et les représentants du collège Sainte-Barbe (les PP. Van Hoeymissen et Jacobs). Leur optique est de limiter au maximum les réformes, de les contourner voire même de ne pas les appliquer comme le propose le P. de Wouters. Un groupe plus neutre et qui se contente de répondre

techniquement aux demandes du provincial est représenté en Flandre par les PP. Jaspers (Notre-Dame d'Anvers) et Gillemon (Turnhout), et en Wallonie, par les recteurs de Namur et de Saint-Louis (Liège).

Ces jésuites qui répondent à l'enquête du provincial vont paradoxalement trouver un double point d'accord, qu'ils soient hérauts du flamingantisme ou défenseurs de la prédominance francophone en Flandre. Leurs analyses s'accordent sur le présent et sur l'avenir. En 1910, ils constatent tous la force du Mouvement flamand dans les collèges : chez les élèves et dans les communautés jésuites. Même à Sainte-Barbe, on a vu apparaître des jeunes scolastiques qui veulent aller plus loin dans les réformes. En ce qui concerne l'avenir, des personnalités aussi différentes que les PP. Bauwens, Borremans, de Wouters, Verest, Van Hoeymissen ou Jacobs estiment que le mouvement est irrémédiable. (722) Cela signifie que, sous peu, les collèges de Flandre seront flamands voire même flamingants (Alost montrant la voie) et que l'unité pédagogique de la province belge est révolue. Il deviendra rare et même presqu'impossible pour des élèves de passer d'un collège flamand à un collège wallon. Le P. de Wouters, assez visionnaire, prévoit alors deux noviciats, deux pédagogies, deux groupes distincts à Louvain. A terme, les deux provinces sont en germe. Pour retarder cette évolution fatale, il préconisait alors que les autorités rectorales en Flandre aient strictement les mêmes exigences et les mêmes attitudes vis-à-vis du flamand pour éviter les dérives du type alostois.

Le provincial choisira *in fine* la formule du certificat avec la religion et la géographie qui seront donnés en flamand en 6ème 5ème et 4ème en 1911-1912, puis en 3ème en 1912-1913, etc. Il voudra aussi aller au-delà des *Instructions* des évêques pour la traduction du latin et du grec en français et en flamand, pour les thèmes latins et grecs où on emploierait le français et le flamand à égalité et liberté de choix des élèves pour les concours. (723) Une réunion des préfets et des recteurs du Nord du pays décidera en août 1910 quels étaient les bons manuels flamands qui seraient utilisés pour les cours «flamandisés». (724) Mais il est bon de préciser quelles décisions furent prises à propos des collèges wallons et bruxellois car, sans l'affirmer hautement, elles consacrent la fin de l'unité pédagogique de la province belge des jésuites.

Depuis le début du XXè s. en général et depuis l'apparition du projet Coremans en particulier, les provinciaux de Belgique avaient tenté de garder un semblant d'unité linguistique à leur enseignement. Grosso modo, on aurait pu dire que tous les collèges cherchaient à former des élèves bilingues (français-néerlandais). Ce bilinguisme était déjà fortement modulé. Il devait être réel en Flandre où 40% des cours allaient théoriquement être donnés dans la langue de Vondel. En Wallonie et à Bruxelles, il s'agissait surtout de donner des «connaissances solides» du flamand à des francophones grâce à un cours obligatoire de 3 ou 4 heures. L'imposition de la deuxième langue nationale était d'ailleurs relativement héroïque de la part des jésuites de la province de Liège où l'attirance pour l'allemand et la répugnance vis-à-vis du flamand étaient grandes. (725) Cependant, si l'unité de résultats était discutable, l'unité des objectifs demeurait dans toutes les écoles ignatiennes de Belgique. Avec les possibilités laissées ouvertes en 1910, tout cela est abandonné.

Face à la force du Mouvement flamand, les francophones de Flandre ne sont pas les seuls à réagir. Une exaspération réelle se fait jour parmi le public wallon et bruxellois des collèges, dont les recteurs se font l'écho. A Bruxelles, l'objectif est clairement d'opter pour le «régime wallon renforcé» en rechignant d'ailleurs face à cette 4ème heure qu'il faudra organiser. Mais le P. Dallemagne voulait éviter à la fois de dédoubler ses classes en créant une section de «régime flamand» mais aussi d'encourir les reproches des flamingants en refusant cette section. (726) Sa manœuvre pourra, à cette occasion, être vraiment qualifiée de «jésuitique».

Il faudrait, selon lui, parler aux élèves de la possibilité d'organiser les deux «régimes». Le ton serait apparemment neutre mais ferait ressortir tous les désavantages du «régime flamand». Dès lors, les élèves influenceraient leurs parents dans le bon sens. Dans un deuxième temps, une circulaire informerait les familles des difficultés du «régime flamand» mais sans le condamner ouvertement. On annoncerait aussi que le «régime wallon» verrait son horaire de néerlandais renforcé. Presqu'aucun parent ne demanderait dès lors une section «flamande», le collège de la rue des Ursulines ne «pourrait» donc pas l'organiser. *«Point final»*. Ainsi fut fait. Le public du «nouveau Saint-Michel» d'Etterbeek le préservait plus encore de ce «danger du régime flamand».

En Wallonie, les collèges hennuyers et namurois optèrent pour un cours de flamand obligatoire préservant ainsi un bilinguisme théorique des élèves des classes terminales mais tel ne fut pas le cas des collèges Saint-Servais et Saint-François-Xavier. Depuis longtemps, les recteurs des deux écoles évoquaient la surcharge de travail des latinistes obligés d'étudier à la fois le flamand et l'allemand, la pression des parents et du monde commercial en faveur de l'allemand, la ressemblance de ces deux langues germaniques pouvant entraîner bien des confusions dans l'esprit des jeunes. Mais ce qui semblait être l'argument essentiel des supérieurs liégeois et verviétois résidait dans la concurrence de l'enseignement officiel, corde toujours sensible pour un provincial mis en cause. L'Athénée royal de Liège, par exemple, optait franchement pour l'allemand à la place du flamand en début de cycle des humanités. Vouloir s'acharner à promouvoir le flamand risquait *de «léser les électeurs wallons et liégeois »*. (727) Verviers obtint donc de proposer l'allemand comme langue obligatoire pour tout le cycle des humanités à raison de 3 heures par semaine et de limiter le flamand à 2 heures par semaine pendant les trois dernières années du cycle. Saint-Servais, pour sa part, proposa un cours d'allemand ou un cours de flamand, au choix de l'élève. Pour une fois, les difficultés organisationnelles semblent avoir été facilement surmontées. (728)

Trois régimes linguistiques sont donc officiellement reconnus dans les collèges belges. Encore faudrait-il admettre que la situation des écoles de Flandre fût uniforme entre Alost et Turnhout, où on ne tolère presque plus le français, et Gand, où direction, professeurs et élèves s'accordent pour tourner les réformes et maintenir le plus possible le statu quo ante. (729)

De 1910 à 1914, le Général Wernz s'efforça d'appliquer une politique appuyée sur deux axes mais la répétition des mêmes instructions dans sa correspondance avec la Belgique tend à prouver que leur application était plus que difficile. Le premier axe consiste à faire admettre par tous les jésuites belges, depuis les novices jusqu'aux supérieurs de maison, qu'ils doivent atteindre un certain niveau de maîtrise de la langue néerlandaise, même s'ils sont wallons ou «purs francophones». Ceux-ci devront être capables d'entendre les confessions flamandes et de prononcer une petite allocution, les Flamands devront très bien connaître leur langue et s'adresser au peuple. (730) Visiblement, le P. Général ne veut pas admettre cette incapacité ou cette mauvaise volonté francophone à apprendre valablement le flamand. Pourtant, si les historiens du Mouvement flamand savent gré au P. Wernz pour son action, le second axe de sa politique est beaucoup plus modéré. En effet, il admet la reconnaissance de tous les droits des Flamands mais il n'entend pas sacrifier ceux de la minorité francophone de Flandre qui doivent être respectés (et il ne semble mettre aucune limite temporelle à ces droits qui ne sont donc pas des «facilités transitoires»). On peut toutefois remarquer que ce Général, forcément un peu lointain par rapport aux problèmes belges, manifeste une certaine naïveté dans ces «il n'y a qu'à» être bilingue et tout s'arrangera, «il n'y a qu'à» apprendre le flamand aux Wallons et on pourra les utiliser partout en Belgique. (731)

Le P. provincial Thibaut dut cependant répercuter les ordres venus de Rome malgré les difficultés prévisibles à les faire appliquer. En 1912, il donnera des *Prescriptions* aux collèges en conseillant de dépasser les *Instructions* épiscopales pour avoir un enseignement sérieux du flamand en ne tenant pas compte des objections de certains parents qui disent qu'on enseigne trop de flamand. (732) Parmi ses prescriptions, il demande que la moitié des récréations se passent en flamand (ce qui sera applicable à Alost et Turnhout, très difficile pour Gand et Anvers), que les exercices littéraires, les académies et les lectures des élèves soit pour moitié en flamand, que la moitié des livres des bibliothèques, une part des sermons et des prières communes soient aussi en flamand. S'il n'y a pas d'instructions pour les préparatoires pour certains sujets, qu'on emploie celles d'humanités. En communauté, les deux langues seront à égalité : lectures en français à midi, en flamand le soir, communications et lecture de la règle en flamand, liberté linguistique aux récréations en tenant compte de la bienséance et de la politesse surtout pour les hôtes, les frères doivent apprendre l'ABN. Les communications au public du collège et de l'église se feront (aussi ou exclusivement ?) en flamand. (733) Une impression de déjà vu se dégage de la lecture de ces prescriptions, preuve que les ordres passent mais que les pratiques restent au sein des maisons de Flandre.

Jusqu'au déclenchement de la Première Guerre mondiale, les positions dans les différentes maisons de Flandre resteront à peu près semblables. Le P. Thibaut est dans une situation délicate, pris entre deux feux. En 1913, il adresse au Général un plaidoyer pro domo. (734) Des laïcs flamands se sont plaints à Wernz mais Thibaut répond que le gouvernement de la province est de plus en plus difficile. Le provincial et l'Assistant passent en Belgique pour des flamingants exagérés. D'une part, il résume les plaintes généralement adressées aux jésuites par le parti «flamingant» : des supérieurs ne connaissent pas la langue et sont hostiles au flamand, les prédications en français continuent dans les congrégations, l'enseignement du flamand est insuffisant dans les collèges, il n'y a pas de recrutement de «vrais Flamands» dans la Compagnie. Les flamingants, qui attendaient beaucoup du nouveau provincial, sont désormais amers. D'autre part, il y a des récriminations importantes du coté francophone que Thibaut transmet aussi à Rome : celle de Charles Woeste sur le flamingantisme des PP. d'Alost (27/11/1911), celle de De Moor, directeur du *Bien Public* sur la décadence de Sainte-Barbe due à la flamandisation (3/8/1912) et celle de Pol Demade, médecin de Haaltert, sur le flamingantisme du collège d'Alost (21/3/1912), déjà évoquée auparavant. (735)

A quelques mois du déclenchement du conflit, le P. Wernz, obstiné et tenace, voulut à nouveau s'informer sur l'état d'application des instructions qu'ils avaient émises en 1912. Il permet ainsi d'avoir un dernier éclairage sur la situation linguistique de la Compagnie de Jésus en Belgique. L'enquête du Général F.-X. Wernz au sujet du flamand se base sur l'envoi d'un questionnaire répercuté par Thibaut vers les recteurs. Il comporte trois questions : 1) dans quelle mesure, les prescriptions de 1912 sont-elles appliquées ? 2) quelles difficultés a-t-on rencontrées dans le collège et la communauté ? 3) quels changements ont été apportés ? (736) Chronologiquement, la première réponse fut celle du recteur d'Alost, Arsène Taelman. (737)

Selon celui-ci, les prescriptions sont intégralement appliquées sans problème à Alost : *« avec amour, sans beaucoup d'excès, mais sans défaut. Dans le collège, il n'y a pas eu d'insurmontables obstacles ; il n'y a guère de difficultés pratiques en communauté ».* Le recteur pense que si tout le monde faisait comme à Alost, il y aurait la paix partout. Flamand, religion et géographie sont donnés en flamand. Latin et grec sont «alternatifs» avec plus de français dans les petites classes et plus de flamand en poésie (P. W.Maas) et en rhétorique (P. Al. Groothaert). Pour les devoirs, la langue est au choix, sauf prescription du professeur. Dans

les classes inférieures, il y a un concours de diction française et flamande. Dans les classes supérieures, libre choix du concours de diction. Les lectures matinales des internes sont aussi «alternatives». Les livres de bibliothèque et de prix sont aussi bien rédigés en français qu'en flamand. En ce qui concerne les récréations, il y a 3 jours en français, 3 jours en flamand, le dimanche est libre mais en pratique tous parlent leur langue maternelle (surtout les petits internes). Seul un P. ne parle que flamand. Les prières et exercices religieux sont alternatifs. En préparatoire, le bilinguisme règne : plus de flamand en 10ème, 9ème, 8ème et plus de français en 7ème(M. Cercelet). Il n'y a pas de problème linguistique en communauté : tout est bilingue ou alternatif. Les P. flamingants respectent les autres et surtout les hôtes. Il y a eu quelques difficultés avec des parents qui ne parlent pas français mais aussi avec *«La bonne bourgeoisie de la ville* [qui] *est réfractaire, inintelligemment, aux pénétrations flamandes ; de là encore quelques difficultés... Par ailleurs, il faut reconnaître que l'importance reconnue au flamand et les facilités laissées ont beaucoup apaisé les élèves ».* Il n'y a plus au collège de Wallons ou de Bruxellois.

Le 30 mai, le P.Gillemon, recteur de Turnhout expédie sa réponse. (738) Il y a moins de Wallons dans son école et les Wallons connaissent mieux le flamand. *« Le français ne se parle plus que quand il le faut : c'est la tendance ».* Peu de Wallons viennent encore à Turnhout. En communauté : *«quelques PP. ne parlent plus que le flamand et n'abordent jamais en français. Ils se taisent ou à peu près s'ils devaient s'exprimer en français... Quelques PP. profitent de leur classe pour favoriser le mouvement flamand chez les élèves ; de là tension chez les élèves, tant flamands que wallons... ».* Il faudrait un règlement pour fixer la langue de conversation avec les élèves tel ou tel jour de la semaine. Certains PP. n'emploient plus le français et aspirent à la flamandisation complète de la langue vernaculaire dans deux collèges au moins dont Turnhout. Le P. Gillemon pense qu'il faudrait convoquer les jésuites chefs du mouvement flamand dans la Province pour discuter avec les consulteurs de la flamandisation organisée de certains collèges, ce qui calmerait peut-être tout le mouvement flamingant.

Le 18 juin, le P. Gustave Donnet, recteur de Sainte-Barbe fit une réponse brève. (739) Valait-il mieux ne pas trop en dire ? En tout cas, les prescriptions sont appliquées à regret dans le collège. *«On regrette universellement (parents, PP., élèves) l'enseignement de la religion en flamand ».* Les sermons dans le collège et ceux pour les élèves, le soir, à l'église, sont en flamand. Les pièces de théâtre sont bilingues à carnaval et à la mi-carême même si la pièce flamande a un public de tout petits bourgeois et de servantes. *« En communauté, la liberté règne mais presque tous parlent français ».* L'état d'esprit de Sainte-Barbe n'a donc pas changé, on n'y parle même plus de jeunes scolastiques qui seraient plus favorables à la cause flamande.

Si le collège francophile de Gand connaissait une relative paix du fait du ralliement du plus grand nombre aux habitudes francophones, Notre-Dame à Anvers vivait une situation beaucoup plus tendue du fait de l'existence de deux camps antagonistes. A Pâques et en mai 1914, les réponses du recteur Joseph Rutten et du préfet Jaspers parvinrent au provincial. (740) La situation linguistique à Anvers y est décrite avec force détails : *«dans les familles aristocratiques, dont il importe de conserver l'estime et la sympathie, l'éducation et la culture française bénéficient d'une longue tradition ; dans les familles de la grande bourgeoisie, il y a pour le français une préférence parfois fort accentuée...* Dans le commerce et l'industrie, *l'anglais et l'allemand passent parfois avant le flamand.* La *moyenne et la petite bourgeoisie manifestent leurs sympathies flamingantes.* Chez les universitaires et les intellectuels, il y a un groupe pour qui la Question flamande a beaucoup de l'importance. *«Il importe que nous*

restions personnellement en contact avec eux, et que la Compagnie ait dans ces groupes quelques représentants qui lui fassent honneur... Les groupements politiques et démocratiques affirment hautement leurs revendications flamingantes ». Les étudiants manifestent leurs sympathies pour le néerlandais. *«Nous devons trouver une règle moyenne qui s'écarte des réactions fransquillonnes et des exagérations flamingantes... ».*

Dans l'enseignement, il faut tenir compte de la langue que les élèves emploient et éviter d'agiter en public les revendications du parti flamand, comme une université flamande. Les deux jésuites anversois veulent aussi éviter la création de groupes flamands sans la permission du recteur ainsi que le fanatisme en général. Les communications sont devenues bilingues ou sont faites en alternance. Les prescriptions sont appliquées mais il faudrait les aménager : des communications en flamand devraient avoir lieu non seulement au réfectoire mais aussi pour les élèves. Le bilinguisme n'est pas toujours bien appliqué en préparatoire. L'enseignement de la religion en flamand pose problème du fait des plaintes de familles francophones. Il faut tenir compte de l'éducation religieuse des «purs francophones». Donner le latin en français et le grec avec l'allemand en flamand serait plus adéquat. Il y a deux académies en rhétorique et en poésie (une française et une néerlandaise). Les élèves de poésie demandent une sous-section française, les Flamands aussi (sous la direction du P. Mortier). Ceux-ci exigent aussi des sermons flamands, une division de la congrégation, un chemin de croix «alternatif», un Apostolat de la Prière éclaté.

En communauté, la récréation de midi se passe en général en français avec quelques mots en flamand. Dans la promenade au jardin après le café, deux groupes linguistiques se forment. Les francophones (qui utilisent volontiers le flamand) *«sont outrés par les exagérations et les procédés du groupe flamingant. Les Flamands sont intransigeants du point de vue de la langue ».* La Question flamande a irrité la communauté. En ville, les jésuites ont désormais une réputation de flamingantisme qui les rend populaires auprès de ce parti, alors que *« dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie, un mouvement de surprise et de mécontentement et une diminution notable de sympathie et de confiance* [s'est fait jour] *».* (741)

Le P.Jaspers insiste sur ce qui se passe en communauté et chez les élèves : il y a trois ou quatre ans, il n'y avait encore rien. *L'un ou l'autre élève portant un lion noir et c'était tout !* Depuis cette année, les élèves des deux camps ne se parlent plus. La cause vient de ce que, l'an dernier, des professeurs ont préparé les élèves à faire valoir leurs droits. Depuis octobre, une réaction est intervenue de l'«autre coté» qui voit désormais le recteur comme un flamingant, qui a tout donné à ses «amis». (742)

Après cette enquête, le Général et son Assistant, le P. Ledochowski, enverront au provincial un *Schema epistolae de re Flandrica* (proposition susceptible de changements par les consulteurs de province). (743) Le but principal du *Schema* était que les PP. connaissent parfaitement leur langue maternelle et suffisamment l'autre langue pour la comprendre et la parler convenablement. Dès le noviciat, il faut bien apprendre l'autre langue, toutes les communautés flamandes, bruxelloises et wallonnes doivent avoir des récréations et des lectures au réfectoire alternatives. (744)

Ce *Schema*, qui touche à la vie quotidienne et aux habitudes de tous les jésuites non-néerlandophones (la grande majorité des effectifs de la province), va être examiné par la consulte provinciale au mois de juin. Rarement une proposition romaine aura été si fortement rabrouée. Les membres de la consulte s'en prendront aussi à la cause de tous ces changements, à savoir les revendications du Mouvement flamand. Pour qualifier les

flamingants, les consulteurs retrouvent un ton qui n'avait plus guère été utilisé depuis les années 1890. Le flamingantisme ne serait composé que de quelques meneurs, des collégiens, des séminaristes, des intellectuels mais le peuple et la bourgeoisie ne s'y intéresseraient pas. Autre élément vivement critiqué par les PP. belges : cette tentative inacceptable de faire pénétrer le flamand dans la vie des maisons wallonnes. (745) Pour Lieve Gevers et l'abbé De Brouwer, l'explication de ce revirement anti-flamingant est simple : parmi les consulteurs de province, les PP. Thibaut, Petit et Demal sont wallons, les PP. Dutry et Coemans sont des fransquillons gantois.

Fin du mois de juin, alors que la copie du P. Wernz a été brutalement renvoyée vers Rome, intervint l'attentat de Sarajevo. En août, septembre et octobre 1914, les collèges des jésuites sont successivement occupés par les troupes allemandes et servent un temps d'hôpitaux militaires ou de casernements. La Question flamande dans ces écoles va être suspendue par de plus graves problèmes avant que les autorités occupantes ne la relancent de la façon que l'on sait...

Quelques réflexions en guise de conclusion...

Il ne serait pas bon de clôturer cette série d'informations sans porter un regard critique et synthétique sur ce qui vient d'être écrit. Il nous a semblé important de réfléchir un tant soit peu sur la pratique et sur le fond. Au niveau de la pratique, le débat sur la *Quaestio Flandrica* a créé un corpus d'archives assez rare parmi les documents qu'a produits la province belge avant 1914. La lutte contre la proposition de loi Coremans est une occasion, à notre connaissance unique, d'étudier l'action politique de la Compagnie de Jésus à l'époque de la majorité absolue catholique. En d'autres circonstances, le chercheur doit souvent se contenter de «quelques lueurs dans la nuit», d'un «tableau impressioniste» ; ici, tout le processus de lobbying peut être étudié dans ses détails. Au niveau du fond, la transformation des collèges de Flandre en écoles bilingues (en attendant d'aller plus loin) est un élément majeur de changement dans un sous-réseau d'enseignement qui se basait tellement sur la perpétuation de la tradition. Il était donc important de faire le point sur ces deux aspects.

Tirer une conclusion quant au fond est en revanche une tâche extrêmement difficile. Au moment où survient la Première Guerre mondiale, la Question flamande dans les collèges des jésuites ne connaît pas de conclusion, elle est au contraire en pleine mutation : les derniers échanges épistolaires entre le Général et les responsables belges le prouvent. Au point de vue des jésuites en général et des supérieurs locaux en particulier, le changement est, là aussi, en train de s'effectuer. La dernière génération prête à tout sacrifier pour maintenir l'unité de pratiques de la province (et on pourrait écrire «de la Belgique») est en train d'être peu à peu remplacée en Flandre par de nouveaux religieux qui admettent et qui promeuvent la cause flamande. Le chemin déjà parcouru dans les collèges est considérable : un bilinguisme réel a été instauré. Il est presqu'évident qu'il se poursuivra. La Guerre créera une parenthèse, peut-être même ses effets retarderont-ils l'avancée commencée par le *Vlaamse Beweging* avant 1914 ?

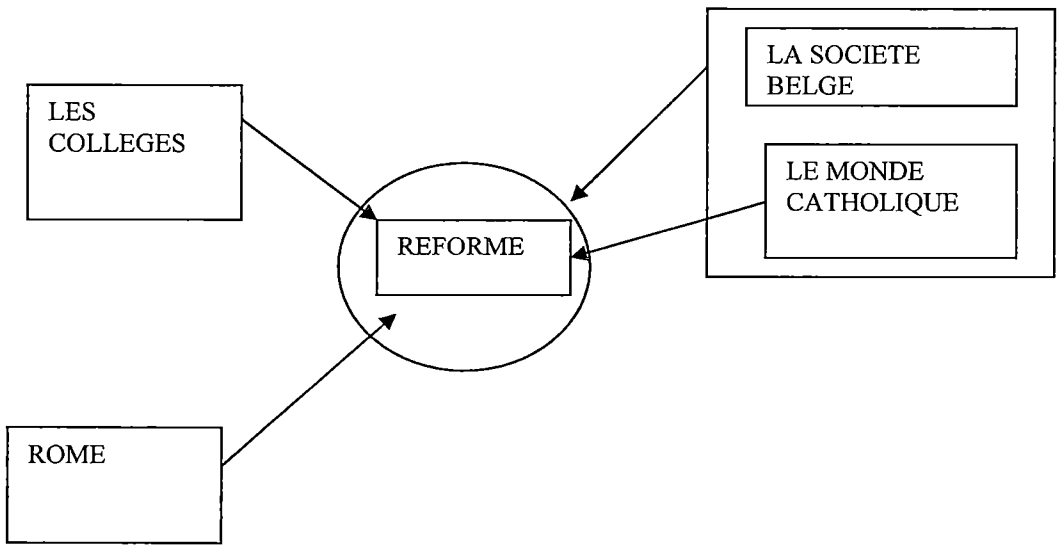
Autre fait marquant des premières années du XXè s. : la renaissance flamande a provoqué le développement d'une résistance de plus en plus déterminée. Une unanimité presque parfaite rassemble Wallons, bruxellois et fransquillons dans la volonté de stopper l'évolution qui les menace. Deux groupes antagonistes sont apparus, ils possèdent désormais leurs fiefs territoriaux, leurs thèses et leurs idéologues. Les programmes, les pratiques pédagogiques, les langues vernaculaires diffèrent de plus en plus. La majeure partie du personnel ne peut plus

être employée dans toutes les maisons de la province. Il sera désormais de plus en plus difficile pour un provincial de Belgique de garder un semblant d'unité dans une « maison divisée sur elle-même ».

VIII. LA *RATIO STUDIORUM* ETAIT-ELLE APPLIQUEE ? – ROME ET LA BELGIQUE FACE A L'INTRODUCTION DE CERTAINES PRATIQUES NOUVELLES (1832-1914)

Dans plusieurs autres chapitres et dans certaines parties de celui-ci, nous avons évoqué certaines réformes qui s'étaient imposées, rapidement ou lentement, dans les collèges. Il nous a semblé bon de revenir sur celles-ci et d'en approfondir un peu l'étude dans le but de mieux connaître les mécanismes de changement qui prévalaient dans la province jésuite belge avant 1914. Il sera aussi intéressant de voir quels acteurs intervenaient dans ces processus de réforme et quelles interactions existaient entre eux. Pour être clair, précisons que nous distinguerons essentiellement quatre types d'acteurs.

LES ACTEURS DANS LES PROCESSUS DE REFORME DANS LA PROVINCE BELGE DES JESUITES.



Comme on peut le voir dans le schéma ci-dessus, il y aura tout d'abord ce qu'on peut regrouper sous le nom collectif de «collèges» et qui comprend à la fois les dirigeants et les professeurs de ces institutions. Deuxièmement, il y a «Rome» c'est-à-dire presque toujours le Général de l'Ordre et aussi, plus rarement, le Vatican. Les troisième et quatrième acteurs sont un peu difficiles à distinguer, mais nous croyons nécessaire d'essayer de les séparer. En effet, le lecteur pourrait penser que le «monde catholique» est englobé dans la «société belge» dans son ensemble et qu'il est donc anormal de les distinguer. Cependant, il est assez aisé de

comprendre que les desiderata des évêques, des autres ordres religieux, des notables du parti catholique et des associations qui lui sont liées seront considérées autrement par les collèges jésuites que des souhaits émanant, non pas d'un «monde laïc» ou «libéral» ou «anticlérical» et qu'ils seraient faciles de rejeter avec violence, mais simplement de la société globale belge, traversée comme toute autre par des courants, des modes et des innovations. Cette partie de chapitre permettra donc de faire le point sur quelques questions importantes, voire essentielles, et d'analyser les processus de réaction des jésuites face à des changements qui s'annoncent. Changements qu'ils désirent (rarement) ou qu'ils redoutent (souvent).

1. Le latin est-il mort ?

La première question que nous allons aborder (ou aborder à nouveau) est celle du statut de la langue latine. Il ne s'agit plus tellement ici de programme, de choix d'auteurs ou de nombre d'heures de cours, mais bien de la langue qui sera communément utilisée par les collégiens et par leurs professeurs. Les collèges seront-ils francophones ou latinophones ? (746) Si les écoles des jésuites ne laissent pas au latin la fonction de langue vernaculaire, faut-il en conclure que cette langue est finalement et définitivement morte ? Faut-il y voir à 175 ans de distance un premier pas dans l'extraordinaire recul que les langues anciennes ont connu à la fin du XXè s. et au début du XXIè. ? Comment les jésuites ont-ils laissé une telle évolution se développer alors qu'ils auraient dû s'y opposer, à la fois en tant que prêtres défendant la langue de l'Eglise catholique et en tant que paladins de la culture gréco-latine qu'ils promouvaient avec une telle ardeur dans leurs établissements ?

Pour définir simplement les termes du débat qui se jouera dans les années 1830-1840, plaçons sur l'échiquier les acteurs que nous avons retenus dans le schéma de la page précédente. Les collèges des années 1830 vont se trouver clairement écartelés entre les souhaits de deux autres acteurs. D'une part, le P. Roothaan, Général de la Compagnie de Jésus, est le gardien du Temple et de la tradition ; d'autre part, la société belge globale, principalement incarnée ici par les parents d'élèves, se fait une certaine idée des études secondaires. (747) Que veulent ces trois acteurs («collèges», «Rome» et «société belge») ?

Le provincial Van Lil et les recteurs des collèges ont, selon nous, trois objectifs que nous classerons dans un ordre décroissant de priorité. Ils veulent tout d'abord assurer l'inculturation de la Compagnie de Jésus dans la société belge de 1830-1835. Interdite quelques années auparavant, la Société est apparemment la bienvenue en Belgique, même si quelques critiques commencent à s'élever contre elle. Elle doit cependant tenir compte du fait que la Belgique est peut-être alors le pays le plus libre (ou le plus libéral) du monde. Les libéraux mais aussi les catholiques belges tiennent à ces libertés comme à la prunelle de leurs yeux. Cela permet d'ouvrir des écoles sans grand problème mais les concurrents peuvent le faire aussi. Il faut aussi tenir compte d'une grande vague de nationalisme belge dans l'opinion publique. Vient ensuite l'objectif qui consiste tout simplement à assurer la survie des nouveaux collèges. Comme on l'a vu dans le chapitre I, les écoles secondaires doivent souvent se transformer en entreprises quasiment commerciales qui sont vouées à disparaître si elles ne s'assurent pas un public – oserait-on dire une «clientèle» – suffisant. Reste le troisième but poursuivi qui est de respecter dans ces écoles la *Ratio Studiorum*, dans laquelle est inscrite l'obligation de transformer rapidement les élèves en locuteurs latins en classe mais aussi dans les cours de récréation et dans les autres lieux de vie du collège. Ces prescriptions ne viennent sans doute qu'en troisième position : d'une part, le discernement des supérieurs peut aménager la *Ratio* pour le bien d'un établissement ; d'autre part, ce texte fondamental vient d'être modifié par la Compagnie elle-même pour l'adapter aux nécessités du temps.

(748) Ne peut-on pas aller encore un peu plus loin en Belgique pour le bien des écoles ignatiennes ?

Comment ces trois acteurs vont-ils agir et quels sont leurs objectifs ? En fait, nous ne connaissons les réactions des parents d'élèves et des élèves qu'indirectement, grâce à des rapports adressés par les jésuites à leurs supérieurs belges ou romains qui nous renseignent sur ce qui se passe en classe et dans les collèges en général. Les élèves semblent jouer une carte qui est à la fois silencieuse et sans doute partiellement inconsciente : la force d'inertie. Ils résistent au passage à la langue latine qui devait intervenir en classe de grammaire moyenne (3ème année des études latines) ou en grammaire supérieure (4ème année) et ils ne «cèdent» qu'en poésie. En 1838, un rapport du collège Saint-Michel au provincial nous révèle que l'objectif des jésuites était de faire passer les élèves à l'usage exclusif du latin en grammaire supérieure. Cet objectif n'avait pas été atteint. Parfois, les élèves ne cèdent pas du tout et ce sont les professeurs qui renoncent globalement à faire de leurs classes des classes latinophones. (749) Que font leurs parents ?

Nous ne connaissons l'attitude de ceux-ci que sur un aspect «périphérique» de l'enseignement : les séances théâtrales et académiques publiques qui sont présentées lors des distributions des prix ou à d'autres moments de l'année scolaire. Comme on l'a vu dans le chapitre consacré au théâtre et aux académies, les parents trouvent bizarres ces drames ou ces dissertations présentées en latin, la plupart n'y comprennent pas grand-chose, beaucoup montrent ostensiblement qu'ils s'ennuient. (750) Pourquoi les parents réagissent-ils ainsi ?

Encore une fois, *stricto sensu*, nous n'en savons rien puisque, dans les sources, ils n'ont jamais la parole. On peut toutefois rappeler quelques faits. Les jésuites ont du quitter leurs anciens collèges en 1773. Entre cette date et le printemps 1831 (date de réouverture d'Alost), près de 58 ans se sont écoulés : soit le temps de deux générations. Les parents qui ont eu la chance de fréquenter l'école secondaire ont dès lors connu des établissements où le français était à l'honneur (ou, éventuellement, à certains endroits, le néerlandais pendant la période hollandaise). (751) C'est le français qui est le signe d'un enseignement de qualité mais aussi le signe de la «distinction» des classes sociales qui veulent afficher un certain rang. Le latin et le grec sont certes des choses sérieuses et c'est parce qu'ils sont des «écoles sérieuses» que les collèges des PP. mais aussi les Athénées royaux vont assurer leur succès face à des écoles privées plus ou moins innovatrices. De là à adopter le latin comme langue vernaculaire, il y a un pas que la bonne société n'est pas prête à sauter. Dès lors, ces curieuses pièces de théâtre en latin ne suscitent pas l'enthousiasme ni même le respect. (752)

Le théâtre scolaire doit-il survivre ? La réponse est négative pour certains jésuites (comme, apparemment, pour le Général Roothaan), mais elle est positive pour la majorité d'entre eux. Si des pièces doivent encore être montées, il est alors nécessaire qu'elles intéressent raisonnablement le public. Les œuvres présentées seront donc exclusivement francophones pendant près de 50 ans. Lors des séances publiques d'académie, le français se taillera la part du lion, reléguant le latin à la 2ème place et le grec, le flamand, l'anglais, l'allemand ou l'espagnol à des rôles de figuration. (753) Face aux parents, la réponse que nous cherchions est parfaitement claire : les jésuites ont cédé, ils donnent la primauté au français qui sera la langue de prestige par laquelle, en Flandre et à Bruxelles, on reconnaîtra les manifestations publiques de leurs collèges.

Le deuxième acteur de cette confrontation ne l'entend pas de cette oreille. Les autorités romaines sont très satisfaites du développement de la situation scolaire en Belgique : les

collèges s'ouvrent les uns après les autres et leur liberté semble vraiment garantie. Il n'est pas si fréquent qu'une révolution ait des conséquences favorables pour la Compagnie de Jésus. Pour permettre l'ouverture d'écoles ignatiennes, les autorités romaines ont donné leur permission pour aménager les règles en vigueur dans la Société afin de flatter l'opinion publique. Cependant, une fois que les trois premiers établissements furent inaugurés, Rome se mit à inspecter plus scrupuleusement les pratiques de leurs instituts en Belgique. Or, la situation du latin n'était vraiment pas satisfaisante. Le secrétaire de la Compagnie, le P. Janssen, constate, en 1834 que : *« Dans les classes inférieures, le latin puis le grec doivent redevenir l'essentiel, puis les accessoires qui sont purement accessoires. On s'est surtout écarté de cette règle à Namur ».* (754) Il ajoute pour Alost : *« A Alost, en section de philosophie, le droit naturel doit se donner en latin. Il est déjà malheureux qu'on ait commencé la physique et les mathématiques en français.* Le Courrier de la Meuse *a publié de bons articles sur l'instruction où l'on parle de l'importance de la langue latine et sur la nécessité de réduire le nombre de cours. La Compagnie de Jésus doit montrer l'exemple ».* (755)

Le Général Roothaan invoquera dès lors deux arguments forts pour rappeler à l'ordre ses compagnons belges. Le premier est basé sur la tradition : depuis saint Ignace, on a toujours pratiqué ainsi… (756) On pourrait évidemment discuter le fond-même de cette assertion et se demander si la P. Roothaan y croit vraiment. Il semble en tous cas que l'argument porte. Le deuxième rappel que Rome adresse au P. Van Lil a trait à l'unité de la Compagnie de Jésus, élément essentiel de l'efficacité de l'Ordre : il faut absolument maintenir une similitude de pratiques pédagogiques dans tous les collèges d'Europe. (757) Tous ceux-ci doivent utiliser le latin comme langue véhiculaire. En 1839, il exhorte la province belge en ces termes : *« il faut une sérieuse révision du système d'éducation indigène. J'accepte que Namur pousse les littératures latine et grecque au détriment des arts d'agrément. Les jeunes sont assez frivoles et répugnent au travail sérieux.... Je veux un système uniforme, solide, grave pour tous les collèges et que nos classes soient de nouveau latines. Qu'on emploie que des bons livres et des bons auteurs ! ».* (758)

Pour faire respecter ses ordres, le Général dispose surtout de l'outil épistolaire : écrire au provincial, écrire aux recteurs, leur donner des ordres, vérifier leur exécution. Si cela s'avère nécessaire, ordonner une inspection des collèges portant notamment ou uniquement sur ce fameux emploi du latin dans les classes. Tout au long des années 1830-1840, les missives romaines qui évoqueront, entre autres choses, ce problème, se compteront presque par dizaines : signe de l'intérêt du Général pour ce problème, signe aussi de l'absence de solution satisfaisante aux yeux de Rome. Signe de mauvaise volonté des provinciaux de Belgique ?

Si l'un ou l'autre recteur comme le P. Vandermoere «fait du zèle», les autorités belges ne semblent pas avoir manifesté une énergie herculéenne pour modifier la situation. (759) Certains l'expliqueront par une «gallomanie» qui s'est emparé de toute la Belgique et de la province sj en particulier. Il ne faut effectivement pas exclure que les PP. belges aient été saisis des mêmes préjugés francophiles que la société globale à laquelle ils appartiennent. Cependant, la situation générale de leurs écoles explique mieux, à notre sens, pourquoi ils abandonneront partiellement la «latinophonie» au profit d'autres objectifs plus importants.

Rappelons quelques données de base pour les collèges des années 1830. Il y a tout d'abord la question financière et la question des effectifs scolaires. Les jésuites passent d'une situation initiale (1830-1833), où ils pouvaient croire que les pratiques d'Ancien Régime pourraient financer leurs écoles grâce à une participation financière de toutes les autorités civiles et

ecclésiastiques, à une situation nouvelle où les règles du XIXè s. imposent leur loi. Les établissements d'enseignement des jésuites devront essentiellement vivre de leurs rentrées financières propres. (760) Celles-ci proviendront des familles des élèves. Or, la question du minerval n'est pas réglée (nous y reviendrons) et la solution-miracle qui consisterait à se financer grâce à un pensionnat n'est pas du tout aussi miraculeuse qu'on le croyait (nous y reviendrons aussi). Il est donc absolument vital de trouver le public scolaire adéquat et faire en sorte qu'il soit suffisamment nombreux. Face à ces collèges de jésuites gratuits ou très peu onéreux, un public modeste croit pouvoir saisir sa chance, les élèves affluent mais que viennent-ils chercher ? Apparemment, certains se croient dans une école primaire supérieure : non seulement ils ne parlent pas latin mais ils trouvent ces cours de langues anciennes inutiles et ils chahutent. Les familles aristocratiques et bourgeoises dont on cherche la confiance ne vont pas tolérer longtemps une telle atmosphère «populeuse». (761) Les PP. vont donc trancher, fixer un minerval assez élevé, se séparer de dizaines d'élèves. Avec ceux qui restent, le minimum vital des collèges est à peine atteint, parfois il ne l'est pas du tout. Garder ce «bon public», le former valablement pour qu'il parvienne à réussir différents types d'études supérieures : voilà les objectifs essentiels des collèges jésuites. L'utilisation du latin peut être différée. En fait, elle sera différée à jamais.

Pourtant le P. Roothaan ne désespère pas encore d'imposer le latin comme langue véhiculaire dans les collèges. En 1847, il lancera une dernière grande offensive. En mars, il se plaint particulièrement de Saint-Michel *: « ...au collège de Bruxelles, l'usage du latin avec les élèves est nul »*, déclare-t-il au provincial Matthys. (762) Ensuite, au mois de juillet, le provincial doit visiblement fournir des explications sur la situation du latin dans les collèges de la province : *« ...sur la Ratio dans les collèges* (...) *Les professeurs de rhétorique, de poésie et quelquefois de grammaire supérieure expliquent et interrogent en latin et les élèves répondent de même mais si ceci est parfaitement fait dans certains collèges, dans d'autres, cette prescription est négligée. En dehors des classes, les élèves ne parlent jamais latin ».* (763) Enfin, en août, face à ce constat, le Général donne ses ordres : *«la* Ratio *n'est pas respectée en Belgique... On a multiplié en Belgique les accessoires au détriment des solides études littéraires. De même, hors des classes, les élèves ne parlent pas le latin. Il faut aussi que les maîtres interrogent en latin et que les élèves répondent en latin, que les compositions se fassent en latin ».* (764) Les instructions sont claires, pourtant rien ne montre dans les sources que la situation ait été modifiée dans les collèges ni même que les ordres aient été répercutés vers les collèges par le provincial. La situation de 1847 doit être brièvement rappelée. Les collèges connaissent alors une véritable crise de recrutement, une bonne partie de leur public se détourne d'eux et il est question de fermeture (Alost) mais cette désaffection traduit aussi une vague anticléricale puissante. C'est pendant l'année scolaire 1847-1848 que la Révolution de Février aura lieu à Paris, première étape dans le déclenchement d'une vague de soulèvements à travers toute l'Europe. Les jésuites belges sont alors persuadés que la Compagnie va être interdite en Belgique et que les collèges vont être fermés. Des dispositions sont d'ailleurs prises dans cette hypothèse. Autant d'assez bonnes raisons pour ne pas attacher trop d'importance à l'utilisation scolaire et extrascolaire du latin. (765)

Apparemment, dans les sources romaines, la dernière (brève) injonction en faveur du latin date de 1851 et émane une nouvelle fois du P. Roothaan. (766) Par la suite, un silence assourdissant s'installe. Il sera le signe d'un renoncement progressif et gardé longtemps tacite. (767) Le P. Vandermoere, fidèle allié de la rigueur romaine, constate avec tristesse en 1853 : *«... l'usage du latin se perd alors que celui-ci est lié à la religion ».* (768) Les documents propres à la province belge ne sont pas beaucoup plus loquaces. En 1860, une enquête sur l'enseignement du latin montre que la situation est presqu'inchangée : la classe de grammaire

supérieure est le lieu d'affrontement entre les professeurs qui veulent imposer le latin et les résistances des élèves. Les jésuites ne réussissent généralement à triompher qu'en classe de poésie et cela ne vaut que dans le cadre strict des seules heures du cours de latin. (769)

A la fin du siècle, les sources de la Compagnie reconnaissent peu à peu que ses objectifs se sont modifiés. En 1885, les *Dispositions pour l'enseignement* recommandent de parler tantôt latin, tantôt français dans les trois classes supérieures. Il semble que professeurs et élèves aient abandonné progressivement le latin pour s'exprimer entre eux, et pour donner des explications littéraires ou grammaticales, bien qu'ils soient capables techniquement de le parler. (770)

Cette controverse sur l'utilisation du latin comme langue véhiculaire n'est pas qu'anecdotique. Elle permet au contraire de situer les collèges belges de la Compagnie de Jésus. Dans une perspective séculaire, les écoles du XIXè s. marquent une rupture avec leurs devancières de la fin de la Renaissance et du début de l'époque baroque. (771) Cette rupture est double. D'une part, il s'agit d'un abandon d'une pratique qui avait semblé non seulement essentielle mais consubstantielle aux écoles ignatiennes ; d'autre part, le mode de cet abandon est révélateur : il n'est pas assumé par une décision officielle proclamée comme telle, mais par une parfaite illustration de l'expression «tomber en désuétude». Ce qui était tellement important pour les PP. de l'Ancien Régime n'est plus considéré comme digne d'effort et de résistance par leurs successeurs. Si les regards se tournent vers l'avenir, ne peut-on pas dire que d'autres reculs seront, somme toute, logiques, même si les jésuites de 1914 ne pouvaient même pas les envisager ?

Sans retourner vers les siècles passés ni se projeter vers le XXè s., cette problématique du latin permet aussi de comprendre quelle est la position des collèges des jésuites face aux autres écoles secondaires de Belgique au XIXè s.. Des établissements ont complètement renoncé au latin et au grec tout comme au système disciplinaire et pédagogique que les instituts ignatiens avaient mis au point aux XVI et XVIIè s.. Nous avons vu que, dans des villes comme Bruxelles, le foisonnement et le renouvellement pédagogiques étaient de mise au début de l'indépendance. (772) Les jésuites ont tout misé sur la tradition des humanités classiques. Le comble de ce pari consistait à vouloir ressusciter une langue déjà considérée comme morte par beaucoup. Ils ont d'abord globalement gagné : alors qu'une masse d'écoles «nouvelles» disparaissaient après quelques années d'existence, leurs collèges prospérèrent. (773) Mais le latin comme langue vernaculaire dut finalement être abandonné devant la résistance passive de générations d'écoliers. Or, quelles écoles misèrent-elles aussi sur les études gréco-latines ? Quelles écoles devinrent elles aussi de très grands établissements dont la prospérité traversa le temps souvent jusqu'à aujourd'hui ?

Une nouvelle fois, force est de constater que, sur les grands options pédagogiques, les Athénées royaux et les collèges des RR.PP. se ressemblaient beaucoup (si l'on tient compte de la diversité des solutions pédagogiques et programmatiques de 1830-1840). Une différence notable existait cependant entre eux à cette époque : les établissements officiels ne voulaient pas faire revivre une langue classique dans les classes et dans les cours de récréation. Les jésuites, finalement, y renoncèrent. Sur ce point, comme sur le choix plus fondamental de créer des sections professionnelles, les jésuites s'alignèrent sur la pratique des Athénées. Bien évidemment, personne ne le dira à l'époque.

2. Des programmes extravagants ?

L'aspect provocateur de ce titre peut faire sourire. Même si des changements importants ont dû être notés dans l'enseignement des collèges entre 1831 et 1914, nul ne pourrait nier que les PP. belges ont déployé tous leurs efforts pour appliquer loyalement la *Ratio* dans son esprit et dans sa lettre. Pourtant le point de vue de l'«acteur romain» du schéma établi plus haut ne semble pas être aussi bienveillant dans les années 1830-1840. Les ordres indiquant qu'il faut mettre en œuvre les grands principes pédagogiques de la Compagnie arrivent fréquemment de Rome vers la Maison provinciale, alors installée à Gand. Que reproche-t-on aux écoles belges ?

Les autorités romaines découvrent avec plaisir que les collèges de Belgique se créent, se développent et prospèrent dans une situation belge post-révolutionnaire. Des aménagements ont été permis pour donner leur chance à ces écoles : on sait quelles constructions légales et financières ont été montées pour faire d'Alost et de Gand des pseudo-institutions épiscopales, on vient de dire aussi que l'usage traditionnel du latin en classe a été volontairement mis de côté et que les auteurs étudiés s'écartent souvent de la ligne traditionnelle suivie par la Compagnie. (774) Ce n'est pas tout. Pour plaire au public belge des toutes premières années, les programmes ont été aménagés pour inclure une série de «nouveautés à la mode». Mais le P. Roothaan, constatant la pérennité de ses écoles belges et notant même l'arrivée à Rome de nombreuses demandes d'ouverture de collèges jésuites dans d'autres villes belges ou néerlandaises, se fait plus tatillon. Directement ou par l'intermédiaire du secrétaire de la Compagnie, le P. Janssen, il va réclamer clairement le retour à une application stricte de la *Ratio*, en faisant le pari que la suppression des «nouveautés» acceptées dans un premier temps ne compromettrait pas la survie des instituts belges. *« La Belgique est le pays libre du monde pour appliquer la* Ratio, *il faut donc y revenir et annuler les concessions faites à l'opinion qui se déclarait contre nous. Dans les classes inférieures, le latin puis le grec doivent redevenir l'essentiel, puis les accessoires qui sont purement accessoires. On s'est surtout écarté de cette règle à Namur ».* (775) Comme il l'a dit aussi plusieurs fois : *«... il y va de l'unité des pratiques des collèges d'Europe. Mieux vaut ne pas ouvrir d'écoles* [que de s'en écarter] *».* (776)

Cependant, le P. Général n'est pas seul en cause. La «société belge» ou du moins les parents qui ont la volonté et les moyens de donner à leurs fils une scolarité secondaire ont eux aussi leurs desiderata. Apparemment, pour nombre de ces personnes, la tradition pédagogique ignatienne est une belle et bonne chose (elle est surtout efficace pour donner une solide formation à des adolescents), mais certains cours ou certaines activités qui n'existaient pas dans les écoles traditionnelles – disons, pour simplifier, les écoles d'Ancien Régime – sont néanmoins dignes d'intérêt. Reconnaissons d'ailleurs que l'apparition de ces nouveaux cours ou de ces nouvelles pratiques ne sera pas qu'une mode puisqu'elles ont subsisté, pour la plupart d'entre eux, jusqu'à aujourd'hui. La présence ou l'absence de ces activités scolaires ou parascolaires dans un collège est donc un critère de choix pour beaucoup de parents. Un *collegium inchoatum* jésuite devra certainement en tenir compte. Au sein de la «société belge», le «monde catholique» (particulièrement les évêques et les personnalités politiques catholiques) partage parfois les mêmes opinions mais surtout ces «amis» puissants font remarquer avec insistance que tel ou tel collège gagnerait beaucoup en organisant tel ou tel cours ou en ouvrant, par exemple, un gymnase.

Au milieu des opinions divergentes de ces trois acteurs, les responsables de la province et des collèges sont dans une position délicate. Il serait d'une certaine manière plus confortable d'obéir à Rome sans rechigner : cela permettrait, d'une part, de pratiquer le métier auquel on est habitué et pour lequel on a été formé et, d'autre part, cela dispenserait d'engager les dépenses supplémentaires nécessaires pour recruter des maîtres laïcs, pour acheter des collections ou pour aménager de nouveaux locaux. Le Général, s'il était cohérent avec lui-même, pourrait indiquer aux recteurs que l'essentiel est de revenir à un programme strictement conforme à la *Ratio*, quel que soit le nombre d'élèves restant dans les collèges. C'est d'ailleurs ce qu'il écrit parfois, précisant que c'est la qualité et non la quantité qui compte. Malheureusement pour les recteurs, quelques mois ou quelques années plus tard, le même Général dira qu'il faut envisager la fermeture de telle ou telle école vu le nombre trop réduit d'inscriptions. (777)

Ces responsables belges (provinciaux et recteurs) trouveront finalement une voie médiane : les cours comptant pour l'*ascensus* appartiendront presque tous à ce qui était prévu par la *Ratio* modernisée au début du XIXè s., mais d'autres cours (généralement appelés «arts d'agrément») prolifèreront assez librement et trouveront même une place simplement indicative dans les palmarès des écoles. Bien sûr, il faudra engager des professeurs extérieurs, créer des locaux adéquats et faire quelques frais mais les parents seront satisfaits et, surtout, ces activités seront payantes, permettant ainsi d'atténuer un peu le très grave problème financier des collèges. Sur ce dernier point, Rome comme la maison provinciale belge étaient d'accord sur la nécessité de trouver des solutions. Ajoutons encore que, dans les établissements d'enseignement qui comptent une part de pensionnaires, la multiplication d'activités en dehors des heures de cours «purs» est une aubaine pour la surveillance. (778)

Pour comprendre quels étaient ces fameux accessoires inutiles qui provoquaient l'ire des autorités de la Compagnie, comparons le premier bulletin du collège de Namur avec les déclarations des PP. Roothaan et Janssen. Ce document avait été expédié à Rome à la demande du P. Général. (779)

<table>
<tr><td colspan="4">Bulletin trimestriel du collège de Namur : trimestre... M. (espace pour le nom) Classe....</td></tr>
<tr><td colspan="4">Etude de la religion.....</td></tr>
<tr><td colspan="4">Conduite.....</td></tr>
<tr><td colspan="4">Application.....</td></tr>
<tr><td colspan="2">Santé.....</td><td colspan="2">Tenue.....</td></tr>
<tr><td colspan="4">Sciences (case commune pour mettre les points de logique, droit, métaphysique, mathématiques supérieures, physique, chimie, météorologie, littérature : il s'agit apparemment des cours donnés lors de l'année de philosophie faisant suite à la rhétorique)</td></tr>
<tr><td>Belles lettres : langue française (analyse, examen, style épistolaire, style historique, versification, amplification, discours)</td><td colspan="2">Latin (analyse, examen, thème, version, vers, amplification, discours)</td><td>Grec (analyse, examen, thème, version, versification, amplification)</td></tr>
<tr><td>Etudes accessoires</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Histoire</td><td>Géographie</td><td>Sphère</td><td>Arithmétique</td></tr>
<tr><td>Algèbre</td><td>Géométrie</td><td>Histoire naturelle</td><td>Langues étrangères</td></tr>
<tr><td colspan="2">Excellence.....</td><td colspan="2">Déclamation.....</td></tr>
<tr><td>Dessin.....</td><td colspan="2">Musique.....</td><td>Gymnastique.....</td></tr>
<tr><td colspan="4">Namur, le 183. Le supérieur.....</td></tr>
</table>

Les matières très diverses qui sont regroupées sous le vocable «sciences» concernent en fait

Le P. Ph. Roothaan était Général de la Compagnie de Jésus au moment de la fondation de la majorité des collèges belges. Ravi de développement rapide de l'Ordre en Belgique, il était cependant souvent effrayé par les «audaces» que les PP. belges prenaient vis-à-vis de la *Ratio*, des programmes ou de la création de minervals.



Originaire de Belgique, très conservateur, le P.Beckx fut cependant un Général relativement moins «interventionniste» que son prédécesseur. Largement favorable à la cause flamande, il ne put cependant réaliser que peu de progrès en faveur de sa langue maternelle dans les collèges jésuites de Belgique.



l'année ou les deux années qui suivent la rhétorique et qu'on désigne communément sous le terme de «philosophie». Cette section sera le tout premier embryon des futures facultés de Namur, elle ne nous concerne donc pas directement. Que peut-on trouver de choquant parmi les autres branches ? Rien que de très normal du côté du français, du latin et du grec, sauf que la langue vulgaire a été placée en tête, avant ses glorieux ancêtres classiques. Parmi les «accessoires», la présence de l'histoire, de la géographie et des mathématiques (subdivisées en «sphère», «arithmétique», «algèbre» et «géométrie») est tout à fait normale. Mais hisser un cours de sciences («histoire naturelle») et un (ou des) cours de langues modernes au rang d'accessoire constitue un dérapage par rapport à la *Ratio* qui ne prévoit pas de donner une existence officielle à ce type de matières. Enfin, le dessin, la musique et la gymnastique sont plus que vraisemblablement des «arts d'agrément» purement facultatifs, mais le bulletin ne leur accole pas cette étiquette minorante. En fait, le collège de Namur anticipe de quelques décennies puisque l'introduction de cours de sciences et de langues modernes se fera et puisque le cours de français acquerra effectivement plus d'importance. Cependant, en 1832 ou 1833, ces changements sont encore très peu appréciés à Rome.

A partir de 1833, le P. Roothaan tente une reprise en main. (780) Le provincial Van Lil doit répercuter les ordres et envoie le P. Van Hecke à Alost et à Namur pour vérifier les difficultés d'application de la nouvelle *Ratio*. (781) Le Général prêche la résistance aux modes qui passent : *« ...il faut faire respecter strictement la* Ratio *même et surtout si la liberté d'enseignement est grande en Belgique et ne pas tenir compte de ceux qui considèrent nos méthodes comme antiques et préfèrent des formes plus nouvelles d'écoles secondaires ».* (782) Plus précisément, Roothaan et Janssen visent les accessoires qui dénaturent le plan d'études de la *Ratio*, à commencer par les langues étrangères : *« celles-ci ne doivent pas entrer dans notre plan d'études ni dans les programmes ni les exercices littéraires. Il y a déjà trop d'accessoires ».* (783) Les sciences seront elles aussi exclues pendant plus de 15 ans du cursus normal des classes latines. Dans leur optique, même les arts d'agrément sont un danger : *« en ce qui concerne la possibilité d'enseigner les arts d'agrément, j'attends du P. provincial et des consulteurs un grand esprit de suite et de réflexion », « en ce qui concerne la musique, nous n'encourageons pas les élèves à se produire en public devant la plèbe mais nous ne pouvons empêcher que nos élèves nobles ou riches étudient la musique, si les parents le désirent, mais que cela ne se fasse pas au détriment des sciences et que l'on encourage très peu les démonstrations publiques de musique ».* (784) Toute nouveauté semble motif de plainte : le P. Général écrit *«Que les exercices littéraires de fin d'année à Alost fussent* [reproduits] *dans un journal fut pour moi une offense ».* (785) Cependant, ce qui a été dit à propos de la musique n'est pas seulement intéressant au niveau de la sévérité romaine. Il est fait mention d'une réaction des parents nobles. Or, ce ne sera pas la seule.

Le P. Général essayera cependant de poursuivre son offensive en faveur des cours essentiels à ses yeux et contre tout ce qui disperse l'attention des élèves des branches principales. *« Il faut une sérieuse révision du système d'éducation indigène. Les jeunes sont assez frivoles et répugnent au travail sérieux. Je veux un système uniforme, solide, grave pour tous les collèges... Qu'on emploie que des bons livres et des bons auteurs »*, écrit-il en 1839. (786) Il revient à la charge en 1847, où à nouveau il reproche aux collèges belges le trop grand nombre d'«accessoires» qui nuisent aux branches essentielles mais où il pointe, cette fois, la non-conformité de l'horaire par rapport aux exigences de la *Ratio*. *« La* Ratio *n'est pas respectée en Belgique parce que les cinq heures de cours qui sont prescrites ne sont que quatre et on demande aussi d'enseigner une heure entière de mathématiques par jour (ce qui n'est pas fait). Or, on a multiplié en Belgique les accessoires au détriment des solides études littéraires ».* (787)

Face à cette permanente offensive conservatrice venue de Rome, les jésuites belges avaient-ils une autre solution que celle qui consistait à obtempérer ? Ils feront plusieurs fois valoir que les notables de la société belge au sein de laquelle la Compagnie de Jésus essaye de s'inculturer ont un tout autre avis que le Général. En tant que parents et que représentants du monde catholique, ils considèrent plusieurs innovations comme positives et ils entendent les défendre. Leurs plaintes montent parfois jusqu'aux autorités romaines et elles atteignent leur but car la Maison Générale expédie aussi vers la Belgique des messages parfaitement contradictoires par rapport aux traditionnels appels à la rigueur. Sur des sujets qui ne sont sans doute pas considérés comme vitaux, la réaction négative de «gens importants» amène le Général ou son secrétaire à accepter la conciliation. *« N'allez pas trop vite ni trop strictement dans l'application stricte de la* Ratio, *ne brusquez pas les gens ! »*, écrit ainsi le P. Janssen, en 1834. (788) Ce qui ne l'empêchera pas de reprendre plus tard son discours «réactionnaire».

Nous avons dit en introduction de cette partie de chapitre que la synthèse des deux options apparemment contradictoires pourra se faire, à la fin des années 1830. Les jésuites prendront en compte, pour la réussite et le passage de classe, des matières parfaitement conforme à la *Ratio* mais si le «public» demande des innovations acceptables, celles-ci seront intégrées officiellement à la journée scolaire, dans les palmarès, dans les exercices littéraires mais dans une position officieusement dépourvue de tout effet. Il y a d'ailleurs un processus fort intéressant de «christianisation» de nouveautés scolaires ou parascolaires de la part des jésuites belges tout au long du XIXè s.. Examinons-en quelques exemples !

A Bruxelles, en 1837, des externes sont inscrits dans une société de musique «neutre». La première réaction des PP. est d'annoncer, dans les classes, une interdiction formelle de fréquenter un tel endroit de perdition sous peine de renvoi. (789) La menace n'ayant pas porté tous ses fruits, on passera dans un deuxième temps à une décision de récupération de ces activités musicales en faveur de l'école. Cela entraînera plusieurs avantages pour le collège. Les externes musiciens seront un peu plus longtemps sous la surveillance de l'école, ce qui n'est pas une mauvaise chose. Les amateurs de musique, qui auraient fréquenté un cercle sans doute fort peu catholique, reviennent en quelque sorte dans le giron de l'Eglise. Enfin, le prix des leçons, partagé entre professeurs et collège, sera une petite source de revenus supplémentaires pour l'établissement et un élément qui peut être ajouté au prospectus publicitaire de Saint-Michel. (790)

En 1870, un processus parfaitement similaire se reproduira : des élèves externes de Bruxelles fréquentent, en ville, un gymnase. Après la tentative d'interdiction viendra la récupération. (791) Les PP. ne sont pas du tout opposés à des activités physiques intenses qui permettent aux élèves de dépenser leur énergie et qui sont de loin préférables aux conciliabules (qui risquent de devenir vite des complots). Un gymnase d'externes sera donc créé en sus de celui qui existait depuis longtemps au pensionnat et il donnera à Saint-Michel à la fois un peu d'argent et une meilleure réputation. (792)

En 1834, à Gand, autre grande ville, le rigoriste P. Vandermoere achète une série de jeux (parmi lesquels des billards) et leur consacre des locaux. C'est une petite aide pour résoudre le très grave problème de rentrées financières auquel est confronté le collège Sainte-Barbe. C'est surtout une solution morale. *« Les dépenses de jeu se justifient par le fait qu'on peut ainsi garder plus les élèves sous notre surveillance alors que la ville est très corrompue ».* (793) Dans le même collège, la première séance musicale date de février 1844 (elle deviendra «dramatique et musicale » dans les années 1860). Elle aura elle aussi des origines

moralisantes. En période de Carnaval, la Plaine Saint-Pierre, qui se trouve à dix minutes de marche du collège, est envahie par des activités foraines et par des défilés que les PP. jugent «parfaitement lubriques». Pour créer une atmosphère festive mais «convenable», Sainte-Barbe cherchera à développer des séances musicales puis théâtrales à l'intérieur de ses murs afin de préserver ses élèves et leurs parents de ce qui se passe «en ville». (794) Le dessin, la calligraphie, les cours de langues, plus tard la sténographie, la dactylographie ou d'autres arts d'agrément poursuivront dans tous les collèges ces mêmes objectifs : surveiller plus longtemps les élèves, christianiser des activités que certaines familles trouvent attractives et apporter un petit supplément financier à l'école. (795) Même si ces matières ne sont pas complètement des cours «à part entière», elles représenteront, au total, une part non négligeable des activités des écoles des jésuites.

A la frontière de la pédagogie et de l'hygiène, la question des facilités sanitaires accordées aux pensionnaires est elle aussi fort instructive à la fois pour suivre l'évolution des conceptions «hygiénistes» au XIXè s., mais aussi pour étudier la façon dont les PP. en usent pour répondre aux sollicitations des familles. Prenons un exemple tardif : en 1897, le provincial Petit écrit à Rome pour demander l'approbation du P. Martin à propos *«... de l'installation d'un système de bains douches à Alost. Parce que des élèves malades ont besoin de soins hygiéniques, parce que, dans d'autres villes, les pensionnaires vont avec un P. aux bains publics tous les 15 jours, parce que les parents veulent que leurs fils puissent se baigner comme en famille, parce que ces bains pourront servir de vestiaire pour les acteurs ».*
Le provincial fait en outre valoir le fait que le système de douches est moins coûteux que les bains et que les douches ne seront «que» tièdes. (796) Cet extrait de lettre assez utilitaire renferme à peu près toutes les données du problème : la pression de familles forcément aisées puisque ce sont celles des pensionnaires, la récupération par le collège d'Alost de pratiques qui se sont imposées dans «un certain monde» et qui devaient s'effectuer aux bains publics et, enfin, la justification financière d'une innovation demandée par l'extérieur mais qui semble visiblement assez futile au P. provincial (se doucher une fois tous les 15 jours).

La question, qui fait irruption à Alost en 1897, a connu précédemment d'autres développements mais c'est, à notre connaissance, le premier document où on évoque clairement des installations balnéaires dans un but hygiéniste. Auparavant, les archives ont souvent parlé d'«affaires aquatiques» mais il n'est pas possible de déterminer si le rapport à l'eau est essentiellement basé sur la détente, le sport, l'hygiène ou les trois à la fois. Chronologiquement, les diaires bruxellois signalent pour la première fois en 1838 que la maison de campagne nouvellement achetée à Boitsfort possède un étang qui permet des exercices de natation, lors des promenades. Il en ira de même, en 1843, au Slot de Hinnisdael à Woluwé-Saint-Lambert. (797) *Pausipone*, la «campagne» du collège d'Alost, possède aussi un étang-bassin de natation mais il faut attendre 1890 pour que l'on parle de «piscine des internes» : les photos montrent alors un vrai bassin à ciel ouvert. (798) En 1870, Sainte-Barbe a elle aussi une maison de campagne (à Destelbergen) et un étang dont profitent les internes. Pour la première fois, des vrais cours de natation y sont mentionnés et un véritable cérémonial du bain est transcrit dans le diaire du collège. (799) L'obsession de l'ordre et la phobie de la sensualité y transparaissent à chaque phrase. Pour que les auteurs de ces diaires aient consenti à organiser des activités aussi «dangereuses», il faut que la pression des familles ait été particulièrement forte. La conduite des élèves vers les bains est un véritable ballet. Il faut tout d'abord séparer les grands des petits. « *Les petits quittent le collège à 16h30, les grands à 17h. Ceux-ci font d'abord une petite promenade. Ils n'entrent dans la place de natation que quand les petits en sortent vers 18h ».* Arrivés sur place, il faut éviter le bruit, le désordre et gérer les périls que représentent le déshabillage et l'exposition d'adolescents «peu habillés»

devant leurs camarades. « *Dès qu'ils sont arrivés à la campagne, les élèves baigneurs prennent devant les bancs la place correspondante à leur numéro et y déposent leur essuie-mains. Au 1er coup de sonnette, ils se mettent à genoux et récitent un Ave Maria, puis ils se déshabillent en silence en ne gardant que le pantalon et la chemise : les habits sont déposés sur le banc en dessous du numéro.*
Au second signal, les élèves de la 1ère catégorie entrent dans leur cabine respective avec leur costume de bain. Ils le mettent le plus vite possible, viennent déposer le pantalon et la chemise sur le banc et entrent immédiatement dans l'eau. Un nouveau signal avertit les élèves de la seconde catégorie puis ceux de la 3ème et ainsi de suite. Sortie du bain : au signal donné tous les baigneurs se rapprochent des cabines, ceux de la 1ère catégorie sortent d'abord de l'eau, vont prendre leur essuie-mains, leur pantalon et leur chemise et se rendent dans leur cabine. Trois minutes après, un autre signal avertit les élèves de la seconde catégorie et ainsi de suite. Au sortir de la cabine, on achève de s'habiller devant son banc ».

Pour ceux qui n'auraient pas encore bien compris le climat qui devait régner dans cet endroit, un paragraphe spécial intitulé *Défenses* a été prévu : « *Le silence est de rigueur du moment qu'on entre à la place de natation jusqu'à celui où tous les nageurs sont dans l'eau. Et du moment que l'on donne le signal de la fin du bain jusqu'à celui où l'on quitte la campagne. Il est défendu de se toucher dans l'eau ou d'en sortir sans une permission expresse du P. Préfet. Il est défendu de dépasser les limites indiquées par le professeur de natation* ». Les «bains» représentent aussi un incitant pédagogique : ils ne sont autorisés qu'aux élèves appliqués et disciplinés, leur interdiction est une sanction. « *Ceux qui ne respectent pas ses défenses seront privés de bain une ou plusieurs fois. Pour avoir droit d'aller au bain, il faut avoir obtenu la 1ère ou la 2de note de conduite et d'application* ». Le hasard veut que ce règlement de 1871 s'appliquera au pensionnaire Maurice Maeterlinck.

Celui-ci parlera dans ses *Bulles bleues* de la propreté et de l'hygiène au pensionnat de Sainte-Barbe : les bains dans l'étang de la maison de campagne font partie du tableau tout comme un autre «bain» mais qui ne concernait que le bas des jambes. (800) « *Ils* [les jésuites] *avaient un bizarre amour de la crasse et de la laideur qui offusquait le petit garçon bien propre que j'étais...Le réfectoire, la salle d'études, les murs de la cour, nue et sans un arbre, sombre comme le préau d'une prison mal tenue, tout était recouvert d'une patine noire et gluante. La vaisselle, la verrerie, les couverts glissaient sous les doigts comme des anguilles. Tous les mois, les pensionnaires prenaient un bain de pieds au réfectoire ; on trempait et on savonnait tout ce qui se voyait en dessous du genou. Le reste, qui semblait ne pas exister, était relégué dans un sombre mystère. Les bains d'été se prenaient dans un étang fangeux, sous un épais vêtement de laine cartonneuse et de couleur chocolat, d'une chasteté têtue et hermétique comme un scaphandre. On sortait de l'eau emportant une sainte odeur de vase et de poisson pas frais* ». Cette description peu ragoûtante est-elle exacte dans tous ses détails ? En tout cas, le jeune bourgeois gantois était choqué par la différence de propreté qui existait entre ce qu'il connaissait déjà en famille et ce qu'on vivait encore à Sainte-Barbe. Les collégiens et leurs familles forceront donc les PP. à évoluer plus encore.

A peu près au moment où Maeterlinck fréquentait l'étang fangeux des jésuites gantois, Saint-Stanislas recevait de M. Tercelin une vaste «campagne» (1874) située Chemin de Obourg. Cette propriété possédait-elle déjà un bassin de natation ? Il est de toute façon certain que, peu de temps après, en 1880, les PP. montois insisteront sur l'existence d'une piscine de 43 m de long, alimentée par les eaux de la Ville comme s'il s'agissait d'un véritable argument publicitaire pour leur internat. (801) Cette merveille hygiénique et sportive reviendra souvent dans leurs prospectus. Dès lors, les choses bougeront aussi à Gand : en 1886, MM. les élèves

seront désormais emmenés au nouveau bassin de natation Het Strop, Place Van Eyck. Comme on n'arrête plus le progrès ni la diffusion du luxe, cette piscine neuve est même chauffée ! (802)

Un an avant que le collège d'Alost n'installe ses salles de douches, Sainte-Barbe avait acheté une nouvelle maison de campagne à Maltebrugge, elle aussi munie d'un bassin moderne. Les internes allaient être les premiers utilisateurs mais les externes pourront également s'abonner aux bains pour la saison chaude (départ à16h-retour à 18h15 : le bain est accompagné d'un goûter). (803) Enfin, on se souviendra que le nouveau collège d'Etterbeek proposera à son public , en 1905, une piscine à ciel ouvert à l'intérieur même de l'enceinte de l'école, alimentée par l'eau courante et munie de dizaines de cabines-vestiaires. (804)

Le mouvement était clair : le public bourgeois des collèges avait vu ses exigences profondément se modifier par rapport à cette problématique de l'hygiène, des soins du corps et du sport. Peu à peu, parfois en traînant les pieds, les écoles jésuites furent obligées de rivaliser entre elles pour introduire ces nouveaux équipements à la fois sportifs et sanitaires. C'était le prix à payer pour garder sous contrôle une évolution des goûts qui se serait de toute façon accomplie. (805)

Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, les changements majeurs ne viendront pas des desiderata des parents et des élèves. Pour que la *Ratio Studiorum* soit vraiment «trahie» par l'introduction, en tant que matières obligatoires, de branches que le texte fondateur des jésuites n'avaient pas prévues, il faudra attendre l'intervention de l'Etat, en 1849, avec l'instauration du programme d'examen d'élève universitaire. Mis à part une période de totale liberté, entre 1876 et 1890, le gouvernement et ses processus de contrôle de la qualité de la formation des rhétoriciens obligeront les PP. à modifier assez sensiblement leurs programmes de cours avant que les revendications du Mouvement flamand n'obligent à la fois les ministres et les responsables de l'enseignement ignatien à envisager des réformes encore plus radicales au début du XXè s.. Entre-temps, la création de la *Commission des Etudes* aura pour effet de concentrer en Belgique pratiquement tout le processus décisionnel de réforme des collèges sj : les interventions romaines dans le domaine pédagogique deviendront extrêmement rares après 1850. (806)

3. Minerval, internat, externat : trois mots qui divisent.

Lorsque, dans le premier chapitre de ce travail, il a été question de l'ouverture des collèges (en particulier de ceux de Gand et de Bruxelles), la brûlante question du minerval a été assez longuement développée. Notre propos actuel est de resituer ce débat dans le cadre du jeu des acteurs que nous avons défini au début de cette partie de chapitre. Toutes les problématiques essentielles pour les collèges s'y retrouvent : le respect de la tradition, le choix d'un public, le financement des écoles, l'attitude à adopter face aux différentes classes sociales, l'obéissance due aux supérieurs, la perception de l'évolution d'une société. Tous les acteurs ont aussi leur avis et leurs attentes face à cette question du minerval (ou des minervals). En tranchant ce nœud gordien, la province belge de la Compagnie de Jésus fera un choix qui l'engage, et qui l'engagera pendant 120 ou 130 ans. Certains diront même jusqu'à aujourd'hui. Que veulent ces quatre acteurs (les «collèges», «Rome», la «société belge», le «monde catholique») face aux premiers collèges qui naissent dans les années 1830 ?

Le P. Général Roothaan a une position nuancée mais à laquelle il croit pouvoir se tenir. Une fois les jésuites acceptés dans une ville, l'ouverture d'un collège peut être envisagée.

Oublions d'emblée la fable moralisante qui présente les PP. comme harcelés de demandes de la part des autorités civiles et ecclésiastiques. Si elle n'est pas entièrement inexacte, il faut reconnaître que les jésuites veulent eux-mêmes ouvrir des écoles dans les plus grandes villes de Belgique. Si un institut ignatien peut s'installer dans une cité, une deuxième étape consistera à trouver une formule juridique et financière qui assure la pérennité de l'établissement. Le Général sait qu'il est nécessaire d'être souple et inventif sur ce point et que son devoir consiste également à sauvegarder la tradition et la sacro-sainte «unité de pratiques des collèges d'Europe». Dans les «collèges publics» (entendez les «collèges d'externes»), aucune rémunération ne peut être demandée aux familles. (807) Il en va autrement dans les pensionnats : on peut y demander un minerval et même «saler l'addition». Pour le P. Roothaan, un Hollandais qui connaît le monde, c'est la solution-miracle : non seulement les écoles seront largement financées, mais un minerval élevé sélectionnera l'élite de la société. (808) En Belgique, il y aura donc deux internats : Namur et Alost. (809) De généreux donateurs pourront d'ailleurs y «acheter» quelques places d'externes pour leurs protégés, comme cela se passera à Alost. Les jésuites eux-mêmes auront la possibilité d'ouvrir le pensionnat à des non-pensionnaires brillants mais pauvres qu'ils auront sélectionnés. (810) Le Général sait qu'il y a une autre solution conforme à la tradition, mais celle-ci sera sans doute plus difficile à atteindre : obtenir une «fondation» pour un «collège public», trouver une personne (voire plusieurs) susceptibles de donner l'énorme somme nécessaire à la création et surtout à l'entretien d'une école d'externes qui serait dès lors gratuite. Cela se faisait sous l'Ancien Régime. En 1831, il ne faut sans doute pas y penser. Ce que le Général ne savait pas, c'est que la société belge allait avoir des demandes différentes de ce qui était prévu au départ.

Si la «société belge» en général ne peut guère s'exprimer en tant que telle dans un premier temps, les représentants du «monde catholique» vont s'en faire les porte-parole assez fidèles. A Namur et à Gand, les catholiques sont conduits par leur évêque respectif. C'est nettement moins vrai dans le diocèse de Malines, pour le collège de Bruxelles. Mais, dans toutes les villes où vont s'ouvrir des écoles dans les années 1830, un groupe de notables est bien décidé à appuyer (parfois à précéder) les revendications épiscopales. Rappelons au passage qu'à Alost, ces personnalités comptent dans leurs rangs un grand nombre de libéraux et qu'à Gand, l'ensemble des «patriotes belges» de la ville soutiennent globalement le collège Sainte-Barbe. (811) En soi, leur demande est simple et peut être résumée brièvement : leur ville a besoin d'un collège d'externes (ou d'un collège comptant aussi un externat). Le problème devient aigu à Gand, en 1833 et à Bruxelles, en 1835 puisqu'il n'est même plus question d'un pensionnat dans les projets qui sont agités alors. Ces futurs établissements d'enseignement seront-ils financièrement viables ? Après la dissipation de quelques illusions, la réponse à cette question sera visiblement négative. Les évêques et les personnalités qui réclament des collèges apporteront grosso modo de quoi ouvrir et équiper l'école mais l'entretien de celle-ci à long terme n'est pas assuré. (812) Ajoutons que les jésuites belges constateront assez vite que même leurs pensionnats ne sont pas viables s'ils ne comptent en leur sein que des internes.

Les collèges de Gand et de Bruxelles se sont cependant ouverts. Les familles de ces deux villes, même si elles ne sont pas du tout celles de notables catholiques, vont pouvoir exprimer leurs goûts. A ce point, il est nécessaire de subdiviser ce qui a été appelé jusque là la «société belge». En effet, les différentes classes sociales ne vont pas avoir des attentes semblables. Pour les pères de famille modestes (artisans, petits commerçants, voire ouvriers, domestiques), ces collèges de jésuites sont une véritable aubaine. Ils avaient, paraît-il, autrefois bonne réputation et ils sont purement et simplement gratuits. Certes, du point de vue des parents, il y aura quand même des frais scolaires indirects (habillement, fournitures

Pour certains jésuites, l'éducation dispensée par les internats était le nec plus ultra de ce que la Compagnie de Jésus pouvait offrir aux familles mais, au début du XXè s., bien des illusions s'étaient dissipées. L'austérité du dortoir du collège Sainte-Barbe.



Les pensionnaires de certains collèges (ou les plus âgés) bénéficiaient d'une chambre individuelle. Prière d'un pensionnaire dans sa chambre (Alost, début du XXè s.).



scolaires, manuels) mais il s'agit néanmoins d'une chance à saisir. Comme on l'a vu au premier chapitre, des centaines d'élèves de ce type affluent à Gand et à Bruxelles. (813) Pour les «hautes classes», la problématique est toute différente. Ils partagent sans doute le point de vue de leurs concitoyens pauvres sur la valeur de la tradition pédagogique ignatienne : ces collèges devraient dispenser une solide formation classique. En revanche, la mixité sociale qui va régner dans ces écoles est, pour eux, une abomination. Elle l'est en elle-même parce que leurs enfants n'auront pas des compagnons «convenables». Elle l'est aussi par ses effets scolaires induits : la hiérarchie sociale est bouleversée et renversée par la méritocratie intellectuelle. Pour parler plus concrètement, un élève pauvre mais intelligent est félicité devant tout le monde alors que le fils d'un aristocrate est puni et humilié devant les rejetons du cordonnier ou du majordome de son père. (814) Comment peuvent alors réagir les élites sociales ?

Il y a éventuellement la solution du pensionnat jésuite mais Alost n'est guère satisfaisant. Le soin apporté à «MM. les pensionnaires» est très imparfait (nourriture, chauffage, etc.). Cette petite ville industrielle flamande n'est vraiment pas prestigieuse. L'internat des jésuites est de plus situé dans un quartier sordide plein de cabarets et de maisons closes. Les familles les plus favorisées par la naissance et la fortune vont alors se tourner vers d'autres établissements belges ou, bientôt, vers le pensionnat des jésuites français de Brugelette. (815) Les PP. français ont compris ce qu'il fallait offrir à des familles de qualité ! Pour financer les collèges et pour sélectionner socialement les élèves dans le but de ne pas perdre les élites, il n'y a qu'une solution : demander un minerval.

La controverse va devenir très intéressante pour l'historien car elle va se traduire, une fois n'est pas coutume, par une collision frontale entre les jésuites belges et leur Général. De même, assez exceptionnellement, la solution ne viendra pas d'un compromis mais d'une capitulation complète des autorités romaines. Le combat opposera d'ailleurs celles-ci aux PP. belges solidement alliés aux évêques et à d'éminents responsables du catholicisme politique.

A l'origine, les PP. belges ont fait leurs comptes : sans minerval, les collèges ne survivront pas ; sans minerval, la réputation sociale des écoles sera à jamais perdue. La position de Rome est tout aussi claire : *«non possumus»*. Mais, cette fois, le *Roma locuta est, causa finita est* ne s'appliquera. Les jésuites belges reviendront encore et encore à la charge. Le P. Roothaan et son secrétaire déploieront de leur côté des trésors d'inventivité : d'une part, pour trouver de l'argent pour leurs instituts et, d'autre part, pour proposer des moyens de sélection pour éliminer les «indésirables», socialement parlant. Le champ de bataille de ce conflit sera essentiellement le collège de Sainte-Barbe et, accessoirement, celui de Bruxelles. Quelles idées principales peut-on retenir de ce débat ?

Pendant l'été 1833, les jésuites belges ont la possibilité de reprendre le collège de Sainte-Barbe. C'est une occasion unique, l'évêque de Gand, Mgr Van de Velde doit absolument être satisfait. Le 5 août, la consulte de province se réunit et décide très majoritairement d'accepter la proposition épiscopale. Les problèmes de minerval et de sélection d'un certain public sont déjà au cœur des discussions des PP. Le rapport de la consulte envoyé à Rome fait valoir que *« un collège catholique d'externes serait très utile pour la jeunesse de la classe moyenne, celle-ci est très attachée au catholicisme, aux prêtres du séminaire et aux ordres religieux. Les plus riches envoient leurs fils au pensionnat, les moins riches doivent se tourner vers l'Athénée Royal, de mœurs et de doctrine corrompues. Quatrièmement : comme la Compagnie ne peut accepter les minervals, l'évêque donnera pour les professeurs et le préfet 1.000 francs par an. Si pour des frais supplémentaires, l'évêque veut un minerval, il y*

pourvoira lui-même sans aller contre les règles de l'Institut ». (816) Traduisons en langage clair. Un minerval sera nécessaire, Mgr Van de Velde y tient, un artifice peut être envisagé : un minerval sera demandé au nom de l'évêque, «pouvoir organisateur» de l'école, et les jésuites gantois seront donc innocents de cette entorse. Une lettre ultérieure précise que ceux-ci ne toucheront même pas physiquement l'argent puisqu'il sera perçu par un prêtre séculier désigné par le prélat. (817)

Si cela ne suffisait pas, une troisième lettre du provincial partira vers Rome avant même que le Général ait eu le temps de réagir. Le P. Van Lil y construit un très long et très ennuyé plaidoyer du provincial à propos du minerval : l'évêque ne donnera pas de subside supplémentaire, il n'y a pas de fondation à attendre à Gand, *«sans cela* [le minerval] *il faut renoncer aux ''collèges publics'' ».* A l'inverse, écrit Van Lil, 200 élèves externes payant un minerval placeraient le collège dans une situation financière viable (l'estimation semble effectivement assez correcte, comme l'avenir le prouvera). Si le responsable belge précise qu'il n'a rien décidé sans l'accord du Général, on peut toutefois remarquer, d'une part, qu'il peut difficilement être plus insistant et, d'autre part, que Sainte-Barbe a déjà ouvert ses portes depuis un mois lorsqu'il écrit cette lettre ! (818)

Les nombreuses missives du P. Van Lil traduisaient son angoisse de se voir opposer un «non» catégorique. Le 24 octobre 1833, c'est effectivement ce qui arriva. *« Saint Ignace et ses successeurs ont été clairs sur le fait que directement ou indirectement on ne puisse exiger de minerval mais il faut suivre les règles de la Compagnie (même si V.R.* [Votre Révérence] *et la consulte étaient en faveur de cette mesure) »*, écrit le P. Roothaan. (819) Dans un très long développement (plus de deux pages), le Général refuse la possibilité d'un minerval mais offre des possibilités alternatives pour pallier à deux problèmes : devenir la cible du seul public populaire et financer les collèges. *« Comment éviter l'afflux de la lie de la plèbe ? On n'admettra que les élèves disposés à bien travailler, sachant bien écrire, connaissant les bases de la grammaire, on appliquera les règles de passage de classe très sévèrement quelques années. Il ne faudra pas craindre la foule. Il faut exiger la connaissance rapide du latin et du grec, il faut refuser ceux qui n'ont pas de parents assez honnêtes, ceux qui sont mal habillés, ceux qui n'ont pas d'uniforme, ceux qui sont immodestes ».* (820) Le Général conseille donc d'être extrêmement sélectif mais de ne pas baser ouvertement cette sélection sur l'argent. Cette collection de conseils est d'ailleurs fort instructive sur les pratiques sociales et scolaires de la Compagnie de Jésus. On peut également remarquer qu'écarter des élèves parce qu'ils sont mal habillés ou parce que leurs parents ne sont pas assez «honnêtes» est une mesure qui revient, de manière détournée, à exclure les classes sociales les plus modestes (même si la majorité des injonctions du P. Roothaan sont plutôt relatives aux capacités intellectuelles des élèves).

Selon le Général, comment faire pour trouver l'argent suffisant pour Sainte-Barbe ? Roothaan alterne des conseils et des reproches assez généraux : *«soyez prudents avec les dépenses ! »*, Namur et Alost parviennent à «se débrouiller», il existe déjà un bienfaiteur et une pension annuelle pour le collège de Gand. Il y joint une promesse en évoquant un mystérieux fonds Goens (?) (*«qui y suffirait presque* (à financer Sainte-Barbe) *»*) ainsi que l'action de la Divine Providence *(« avec le temps, la Divine Providence y pourvoira »*). (821) Le contenu de la lettre du Général est en tout cas explicite par rapport à l'interdiction de réclamer un quelconque minerval. Les responsables belges ne se laisseront cependant pas décourager.

Dès le 9 décembre, le P. Van Lil revient à la charge, pratiquement comme s'il n'avait reçu aucune réponse de ses supérieurs. Il y «dégonfle» aussi les faux espoirs que les jésuites

pouvaient encore avoir à propos d'une aide de l'évêque ou d'une hypothétique «fondation». Les responsables belges, provincial en tête, n'abandonneront pas leurs exigences en matière de minerval. Où est l'obéissance due aux supérieurs ? (822) Il semble que le secrétaire, le P. Janssen, jouera alors un rôle essentiel dans la recherche d'un début de solution. Le 1er janvier 1834, il écrit : *« En ce qui concerne le minerval, ce que M. le Président a dit sur les titres que pouvait avoir Mgr de Gand pour exiger un minerval et les distinctions apportées à ce sujet ne plaisent pas ici».* (823) Mais après ces préliminaires apparemment intransigeants, le P. Janssen accepte en fait de rentrer dans des «distinctions» qui ont donc apparemment été mises en avant en premier lieu par le Président du Grand Séminaire de Gand. Pour la première fois, un haut responsable de la Compagnie se lance dans une construction intellectuelle assez artificielle mais qui va apporter une solution au fameux problème du minerval.

Les jésuites ne peuvent pas demander de rémunération pour leur enseignement. Cependant, leurs pensionnats sont payants puisqu'en dehors des cours, les internes reçoivent quantité d'autres soins. Or, les externes bénéficieront de «services» qui ne sont pas directement des cours. Dès lors, ces «services» pourraient être rémunérés. Dans sa lettre du 1er janvier 1834, le P. Janssen accepte donc de faire payer les frais de chauffage et de bibliothèque. (824) Si le P. Roothaan pouvait accepter d'entrer dans ce distinguo, la brèche serait ouverte. Cela ne sera pas aisé. Le 19 juillet 1834, il écrit : *« je ne change rien à ce que j'ai dit à propos du minerval ».* (825) Cependant, durant ces deux années (1833 et 1834), la constance de l'attitude des PP. belges sera remarquable. Elle est appuyée par des revendications similaires de l'évêque de Gand et de son conseil. L'avis du prélat a certainement un poids que le Général, doublement débiteur par rapport à Mgr Van de Velde, ne peut ignorer.

Au mois de septembre, le très fidèle et très conservateur recteur de Gand, le P. Vandermoere, prend la plume pour appuyer son provincial et pour demander à ce qu'on déroge à la tradition (chose qui, pour lui, devait être extrêmement difficile) : *« la consulte de province a estimé nécessaire de demander aux élèves 30 francs par an pour les domestiques (portier, nettoyeur, sonneur de cloche), pour les bancs, tables, chaises, cartes de géographie, pour le feu d'hiver, pour les jeux comme le billard, pour les programmes d'exercices littéraires, les programmes de prix, la bibliothèque, les prix (très importants pour notre image et notre popularité), les dépenses de musique, le maître laïc d'anglais...Il ne faut pas non plus que notre collège soit le « refuge des pauvres » ce qui est déjà assez le cas alors qu'on doit lutter contre la rancune de certains séculiers... ».* (826) Comme on peut le constater, le recteur de Sainte-Barbe a fait travailler son imagination : la liste des services susceptibles d'être rémunérés s'est considérablement allongée.

Fin de l'été-début de l'automne 1834, les autorités romaines vont céder. Peut-être pour «sauver la face», le Général n'écrira pas directement au P. Van Lil. C'est le P. Janssen qui suggérera, le 30 août, de penser, à Gand, à la solution du pensionnat et surtout du demi-pensionnat. Cette dernière option, toute nouvelle pour la Compagnie, sera effectivement promise à un bel avenir et deviendra une manne financière, essentiellement pour les collèges d'externes. (827) Mais c'est le 11 octobre que l'interdiction de demander un minerval sautera définitivement. *« D'accord pour demander 25 francs de France aux externes pour le mobilier, le chauffage, le bedeau, les livres, les prix mais pas question d'évoquer les maîtres de langues étrangères... »*, concède le secrétaire de la Compagnie, sans doute convaincu depuis assez longtemps de la nécessité du changement. (828)

On sait quels effets ces deux lettres auront sur le recrutement des collèges des jésuites belges, en commençant par ceux de Gand et de Bruxelles. Le principe d'un minerval étant

accepté ou toléré, les recteurs n'auront plus qu'un dernier effort à faire pour l'étendre au montant qu'ils jugeront opportun d'une part, pour financer leur collège et, d'autre part, pour sélectionner le public idoine. A Gand, en quelques années, le prix exigé de la famille d'un externe montera à 60 francs : dans cette ville, cela suffira pour écarter le public trop populaire pour l'image de Sainte-Barbe (des réductions partielles ou totales de minerval seront toujours possibles, comme nous l'avons vu). (829) Dans la capitale, il faudra monter à 100 francs pour parvenir au même résultat. (830) L'autre principe, celui du demi-pensionnat, sera lui aussi appliqué avec enthousiasme : il attire de «bons» élèves, socialement et intellectuellement parlant, et il permet des rentrées considérables à relativement peu de frais. Dans de très grands collèges, comme celui de Bruxelles, le système sera raffiné en statuts de ¼, ½ et ¾ - pensionnaire. (831)

En ce qui concerne la tradition pédagogique ignatienne et la sacro-sainte «unité de pratiques des collèges d'Europe» chère au P. Roothaan, un dernier document doit être examiné. En décembre 1838, le P. Van Lil expédia à Rome des *Commendata Patri Procuratori Provinciae Belgicae et communicanda cum a R. Patre Nostro* destinées à être discutées par une Congrégation générale de l'Ordre. La question des minervals y est à nouveau posée, ce qui prouve qu'elle n'a pas encore été officiellement solutionnée. On précise cependant dans ce texte que *« [ceux-ci] sont maintenant couramment demandés »* (en Belgique ou dans tous les autres pays comptant des collèges ?). Les écoles belges furent-elles les seules initiatrices de ce changement général ? (832)

Si les PP. belges pourront user et abuser de différents minervals, la question du type d'école que veut promouvoir la province belge n'est pas close. Or, le profil des collèges est en bonne partie déterminé par l'argent demandé aux familles. Cette problématique va rebondir au travers du débat internat-externat tout au long de la période étudiée. Là aussi, Rome voudra y mettre plus que son grain de sel, de même que la «société belge» qui, en l'occurrence, apparaîtra comme un ensemble bien éclaté.

Au moment de la constitution des premiers collèges belges, le grand modèle, la grande réussite des écoles ignatiennes en Europe semble avoir été, du point de vue des responsables de la Compagnie de Jésus, le pensionnat français de Saint-Acheul. Pour les PP. belges, l'expérience la plus récente d'enseignement réside dans les collèges d'exil en Suisse (Brigue, Fribourg). A Saint-Acheul comme en Suisse, le principal but est de réunir les enfants d'une élite, essentiellement catholique et souvent ultramontaine, et de la former en renforçant les choix politico-religieux communs aux parents de ces jeunes et aux RR.PP.. (833) Le P. Roothaan est un partisan convaincu de la formule du pensionnat. Cependant, il faut reconnaître avec justice que son point de vue n'est guère contesté par les supérieurs de Belgique. Dans l'esprit du Général comme dans ceux des provinciaux et des recteurs belges, l'internat est aussi, comme on l'a vu, une solution providentielle pour régler heureusement le problème de financement des écoles.

Ces PP. n'ont-ils pas remarqué que Saint-Acheul a dû fermer ses portes et que cet établissement n'a en fait éduqué qu'une petite minorité ultra que même le gouvernement de Charles X a dû considérer comme exagérée ? Les jésuites belges ne gardent-ils que de bons souvenirs de la courte mais parfois tumultueuse existence des collèges de Suisse ? Ceux-ci ont pourtant connu des problèmes massifs de discipline et d'application des règles de la *Ratio*, entraînant le renvoi de grands groupes d'élèves «inadaptés» à celle-ci. Apparemment, cela n'empêchera pas les Belges de se lancer avec conviction dans la fondation de deux pensionnats (Alost et Namur), et les Français exilés dans celle de Brugelette, en Hainaut.

En ce qui concerne les externats, on sait que les autorités communales d'Alost avaient imposé la présence d'élèves non-pensionnaires dès la reprise du collège par les jésuites. A Gand, Mgr Van de Velde donnera aux jésuites un collège d'externes (le petit séminaire muni d'un internat sera situé à Saint-Nicolas). A Namur, en 1836 puis en 1838, l'évêque insistera lourdement pour obtenir l'ouverture du collège Notre-Dame-de-la-Paix à des externes. (834) Malgré quelques vagues suggestions de suppression venant du P. Roothaan, toujours partisan convaincu des pensionnats, le succès foudroyant de Gand, de Bruxelles ou d'Anvers permettra aux externats de s'imposer définitivement dans le paysage pédagogique jésuite de Belgique. (835) A l'inverse, la légende rose bâtie initialement autour des pensionnats ne va cesser de s'étioler.

Dès le début, la surveillance de pensionnaires 24 heures sur 24 et presque 365 jours par an s'avère une tâche difficile. L'indiscipline, le manque d'application voire l'impiété se rencontrent chez un certain nombre d'élèves. On perçoit aussi entre les lignes l'évocation d'«amitiés particulières» que les PP. craignent visiblement plus que tout. Or, le pensionnaire n'est pas n'importe quel élève. Sa famille est riche et puissante, elle a des relations au sein de la Compagnie. De plus, les collèges, en mal d'élèves payants, acceptent sans trop de difficultés d'inscrire des pensionnaires chassés d'un autre internat sj pour une «faute». Dès lors, le mal ne va-t-il pas se propager ? Ces problèmes surviennent souvent dans la correspondance entre Rome et la Belgique. Le P. Roothaan, qui y voit les maladies de jeunesse de pensionnats débutants, prône une sévérité exemplaire. Une fois de plus, il se considère comme le gardien de l'ordre et de la tradition de la Compagnie.

« Dans nos collèges, il ne faut pas admettre d'élève venant d'un autre pensionnat ou trop âgé. Que les supérieurs ne se laissent pas fléchir par des recommandations importunes, il y va de la bonne réputation de nos pensionnats. Il faut aussi renvoyer tous ceux qui peuvent présenter un danger », écrit le Général dès 1834. (836) L'année suivante, c'est à Alost que le scandale survient. Là aussi, Rome prêche l'intransigeance : *« Beaucoup d'élèves vous sont venus d'autres collèges, chassés non seulement pour une faute mais pour impiété. C'est très grave, il faut les chasser sous peine de ruine générale. Le salut du plus grand nombre doit primer. La loi doit être :* «pas d'admission d'élèves venant d'autres collèges » *et il ne faut pas croire aux promesses de s'amender ».* (837) Le Mal ne tardera cependant pas à resurgir : en 1839, c'est à la fois Namur et Alost qui en ont été victimes. *« On m'a expliqué d'abord à propos de Namur, ensuite à propos d'Alost comment Satan a essayé de perturber le pensionnat. Je ne m'en étonne pas, je m'étonnerais plutôt d'une permanente tranquillité. Le recteur a très bien fait en renvoyant les fautifs, c'est le seul remède. Il faut détruire les auteurs du mal avec le mal lui-même ».* (838) Après l'ouverture de Tournai, le pensionnat de ce collège ne sera pas exempt de ces problèmes. En 1846, le Général doit écrire une lettre furieuse sur *« des élèves moralement pestiférés qui détruisent le bon esprit des pensionnats. Trois de ces monstres ont été expulsés de Tournai et ont été acceptés à Namur sur recommandation de 4 PP. C'est honteux et il faut être absolument impitoyable en de telles circonstances ».* (839) On pourrait poursuivre. Malgré des mesures strictes, les mêmes problèmes resurgissent à intervalles réguliers. Des décennies plus tard, les PP. belges constateront que l' «esprit de pensionnat» cause inévitablement ce genre de désagrément.

En attendant, le Généralat du P. Roothaan est une période éminemment favorable aux pensionnats. Les demandes d'ouverture de ceux-ci sont systématiquement accueillies avec faveur, même si ces institutions risquent fort de ne recevoir que peu d'élèves et ce, au détriment d'autres institutions jésuites du pays. Le Général applique d'ailleurs une politique

de deux poids et deux mesures. Lorsqu'on lui demande d'agrandir, en 1838, le collège (d'externes) de Bruxelles, qui se développe vite, il répond par la négative : il y a un problème d'espace et de ressources. (840) Deux ans plus tard, l'idée d'ouvrir un pensionnat à Bruxelles reçoit un tout autre accueil. La nouvelle institution va pourtant coûter beaucoup plus cher que quelques classes d'externes supplémentaires et l'espace occupé par les jésuites va pratiquement doubler. *« En ce qui concerne un éventuel pensionnat à Bruxelles, j'ai déjà suggéré depuis quelques années l'idée d'un pensionnat (le collège de Bruxelles étant dans un état si humble au point de vue financier). La multitude de pensionnats ne nuit pas, en effet, j'aurai certainement des élèves, et, s'ils étaient trop nombreux, je ne les éduquerais pas bien. Les NN. acceptent cependant ce désagrément sous tous ses aspects dans tous ces grands pensionnats ».* (841) Six mois plus tard, il insiste : *« J'ai demandé que l'on examine l'opportunité d'ouvrir un pensionnat à Bruxelles, je ne pense pas qu'il nuira aux autres internats et qu'il leur prendra beaucoup d'élèves si le nombre d'internes bruxellois est limité mais qu'ils soient mieux éduqués. A cause de ces dépenses, les collèges d'externes de Bruxelles et d'Anvers doivent-ils subsister ? ».* (842) Non seulement, le Général appuie l'idée du pensionnat mais il prétend trouver (depuis Rome ?) des élèves. Il se contenterait d'un petit internat où on éduque bien les élèves mais il accepterait aussi un grand. Par contre, les collèges d'externes pourraient disparaître sans problème dans l'esprit du P. Roothaan.

Un peu plus tard, il jouera d'ailleurs sur l'attachement que les responsables de la province ont pour leurs écoles d'Anvers et de Bruxelles. Comme il n'y a pas de «fondations» (comme sous l'Ancien Régime) pour ces deux collèges, la seule possibilité de maintien viendrait des rentrées provenant d'un internat. *« Une fondation stable et suffisante peut-elle être trouvée pour Anvers et Bruxelles ? Sinon pourquoi ne pas ouvrir des pensionnats pour obtenir des aides de nos amis ? Il faut en tout cas trouver un moyen pour qu'ils puissent subsister »*, écrit-il en décembre 1840. (843) En tout cas, d'un point de vue pécuniaire, la formule-miracle du pensionnat reste bien ancrée dans l'esprit de Roothaan.

Le Général n'est pas seul en cause, la Belgique compte aussi des adulateurs de la formule de l'internat : le P. Henri Moeremans est, comme on le sait, un partisan résolu de l'«éducation de l'élite», quel que soit le prix qu'il faille payer pour pouvoir séduire celle-ci. (844) Les documents d'archives semblent également montrer que des jésuites comme les PP. Roothaan ou Moeremans dominent le débat. Leurs opposants adoptent un ton modeste, voire soumis, face aux arguments des partisans des pensionnats. On pourrait évidemment penser qu'un recteur ou qu'un provincial se doit d'être réservé face à son Général, mais certaines lettres montrent aussi un P. Moeremans, modeste supérieur du Pensionnat Saint-Michel, faire la leçon à son Général, le P. Beckx, lequel répond non seulement avec calme mais même avec une certaine soumission au bouillant jésuite bruxellois. Moeremans s'est plaint de la multiplication de pensionnats en Belgique, il dit aussi que Beckx, étant à Louvain, a déconseillé à la duchesse de Brabant de mettre ses enfants à Saint-Michel et qu'il a fait de même avec le chevalier Humlauer. Penaud, le P.Beckx répond : *« je ne pouvais déprécier aucune maison jésuite même si je place toujours le Pensionnat Saint-Michel au sommet. Mais le chevalier a choisi le pensionnat de Liège parce qu'on y trouve plus d'Allemands (et donc de langue allemande), on y est plus près de l'Allemagne et parce que la pension est moins chère... ».* (845) Notons que, dans cet échange épistolaire, les PP. Moeremans et Beckx sont d'accord sur un point : les pensionnats sj se sont multipliés en Belgique et il conviendrait d'en supprimer quelques-uns. Si les motivations de ces deux jésuites sont sans doute différentes, il est à retenir que, pour la première fois, on pourrait envisager de fermer des internats. Le temps du Général Roothaan est donc bien révolu.

Avant d'examiner les demandes de la «société belge» sur cette question des pensionnats pendant ce qu'on pourrait appeler cette première période (de 1831 à 1870), disons qu'une division assez inhabituelle s'est produite dans l'ensemble des «collèges». Elle a pour origine la création dans la province de Hainaut d'une école dirigée par les jésuites français exilés : le fameux pensionnat de Brugelette. Involontairement ou volontairement, la présence de cet institut permet à certaines couches de la société belge, grosso modo la noblesse catholique, de jouer sur la concurrence que se font les PP. belges et les PP. français. (846) Ceux-ci pratiquent en fait l'éducation «exquise» et parfaitement séparée que l'aristocratie attend pour ses enfants. Les internats belges, celui de Saint-Michel en particulier, en pâtiront certainement et, en même temps, en seront influencés jusqu'en 1854, date de la fermeture de Brugelette et du retour des PP. vers la France où ils peuvent désormais librement ouvrir des collèges.

La «société belge» ou le «monde catholique» dans son ensemble ont une position assez confortable vis-à-vis des initiatives scolaires des jésuites. Pour les familles catholiques ou «neutres» qui acceptent d'envoyer leurs enfants dans les écoles des PP., les demandes face à l'enseignement ignatien sont cumulatives : «les jésuites devraient tout faire». Entendons par-là que la province belge devrait organiser toutes sortes d'écoles dans le plus grand nombre de villes possible. Pour les familles modestes qui espèrent envoyer leur fils à bon compte en humanités, il n'est pas dérangeant que certaines écoles soient le domaine réservé des «hautes classes» ; pour l'aristocratie et la bonne bourgeoisie, il n'est pas du tout négatif de voir des collèges ouverts à un public assez pauvre à condition de ne pas devoir frayer avec «ces gens-là». Bien évidemment, lorsque la Compagnie de Jésus annonce qu'elle ne sait pas «tout faire», qu'elle ne sait pas ouvrir autant d'écoles que d'aucuns le voudraient, qu'elle doit mélanger internes et externes dans les classes ou qu'elle veut rehausser le minerval pour chasser les plus misérables, l'unanimité se rompt et chaque classe sociale va défendre ses intérêts propres.

Les favorisés de la fortune et de la naissance voudront généralement le développement séparé : ou bien les jésuites belges leur fournissent des pensionnats dont le recrutement sera extrêmement sélectif et qui seront coupés du public mélangé des collèges, ou bien ils quittent ces établissements. Ils ont d'autres possibilités : soit d'autres écoles comme Brugelette, soit, plus fréquemment, l'enseignement par précepteur privé. (847) Ces familles ne manquent pas d'arguments : outre le fait que chaque pension rapporte annuellement entre 600 et 1200 francs aux écoles sj, les aristocrates ont souvent été les bienfaiteurs des collèges et la seule présence de leurs noms est un «argument publicitaire» considérable pour un institut qui se veut raffiné. Cependant, l'unanimité ne règne pas parmi les «élites». Les représentants de celles-ci qui exercent des responsabilités politiques (ou qui sont simplement conscients des enjeux politiques et sociaux des questions scolaires) connaissent souvent toute l'importance des grands externats qui influencent, en faveur des catholiques, une large part de la population d'une ville ou d'une région, bien au-delà des habituelles frontières des «catholiques convaincus». L'épiscopat, même ses représentants issus de l'aristocratie comme Mgr de Montpellier, partage cette opinion et réclame à cor et à cris des externats ouverts à une large population. (848)

Comme nous l'avons vu, notamment dans le premier chapitre, la Compagnie de Jésus essayera pendant 20 ans de «tout faire» c'est-à-dire d'ouvrir neuf collèges tous dotés d'un internat plus ou moins important. Fondamentalement, elle constatera assez vite que les pensionnats ne doivent certainement pas être considérés comme des vaches à lait financières : Alost (essentiellement un internat) et Mons (doté d'une section importante de pensionnaires) se sont retrouvés plusieurs fois au bord du gouffre financier et de la fermeture. La survie, et même la prospérité des collèges, viendront d'une grande masse d'externes payant un minerval

modéré associée avec les formules peu coûteuses mais très lucratives du demi-pensionnat (à Bruxelles et à Gand notamment) et sans oublier la manne financière occasionnelle dispensée par un «généreux donateur» (comme la «fondation» de Biolley à Verviers). (849)

Aux environs de 1875, les documents d'archives semblent montrer qu'une deuxième période s'ouvre chez les jésuites belges. Ceux-ci commencent à faire le bilan de l'existence de leurs pensionnats (il y en a désormais 10). Des décisions ne seront pas prises rapidement mais il faut bien constater un désenchantement certain par rapport à ce qui, à l'origine, devait être l'unique type d'école ignatienne en Belgique. (85) Que dit-on des pensionnats et des externats ? Fondamentalement, presque tous les PP. qui s'expriment entre 1874 et 1884 critiquent les internats et se félicitent de la bonne marche des collèges d'externes.(851) Désormais, les pensionnats n'ont plus que des défauts.

Les partisans des pensionnats disaient autrefois que le fait de pouvoir éduquer l'élite de la population jour et nuit et pendant toute l'année allait produire des résultats aussi salutaires qu'impressionnants. Les fruits récoltés dans les pensionnats dépasseraient, sur le plan de l'influence de la Compagnie, tout ce qu'on pourrait espérer dans un externat. Le P. Moeremans, qui se croyait investi d'une mission tant vis-à-vis de l'Eglise que vis-à-vis de la Nation, pensait que le Pensionnat Saint-Michel était là *« pour éviter que les jeunes de la noblesse et de la haute bourgeoisie belges ne s'encanaillent, ce qui aurait des conséquences terribles 10 ou 20 ans plus tard »*. (852) Vingt ans plus tard, les jésuites belges déchantent. Les pensionnaires sont un terrain peu fertile pour l'action missionnaire des religieux. Les vocations religieuses, par exemple, y sont rares et peu solides. *« Les vocations venant des pensionnats sont rares et elles sont rarement le fait de jeunes modestes et intérieurs* [sic]. *Comment s'en étonner après quelques années passées dans un tel milieu ! »*, écrit le P. Broeckaert, l'un des «experts» jésuites en matière d'enseignement en 1874. (853) *« Les internats sont même des petits mondes contre nature »*, ose même dire le P. D'hondt, préfet de Saint-Servais ! (854)

En revanche, les collèges d'externes sont des milieux beaucoup plus porteurs. Même si les jésuites n'y voient les élèves que de 8 heures du matin à 15 ou 16 heures, leur autorité y est plus grande et les jeunes sont beaucoup plus réceptifs aux propositions d'action pastorale, sociale ou politique que leur font les PP. Dans une assez longue étude sur les internats et les externats, le P. D'hondt estime que : *« La Société doit se concentrer sur les grands collèges d'externes qui diffusent l'esprit catholique dans l'ensemble d'une population d'une ville plutôt que de se concentrer sur une petite élite souvent étrangère à la ville...A Verviers, le collège d'externes est à l'origine de la diffusion de l'influence catholique dans l'arrondissement. Les collèges ne doivent pas être des internats d'une minorité mais des grands établissements concurrents des Athénées Royaux »*. (855) *« Dans les collèges d'externes, notre autorité est plus grande et le milieu est plus sain »*, surenchérit le P. Broeckaert. (856)

Et les jésuites de faire des constatations élémentaires. Les pensionnats demandent de gros investissements financiers et immobiliers. Si ceux-ci ne sont pas régulièrement renouvelés, les internats soi-disant luxueux présentent vite un aspect minable et délabré. Les moyens humains nécessaires pour la surveillance ne sont pas non plus négligeables. Les PP. et les scolastiques affectés à cette tâche doivent s'investir à 100% et négliger leur propre vie religieuse. On sait pour quels résultats plus que mitigés ! La minorité de pensionnaires, parfois infime par rapport à la population scolaire, réclame des soins disproportionnés et domine ouvertement les externes de sa superbe. (857) Dans un grand nombre de lettres et de rapports, on sent une masse de rancœurs que les jésuites ont accumulée contre ces fameux internats. (858) Les

opposants à ce type d'institutions parlent désormais ouvertement de suppression. Mais s'agit-il de suppression de pensionnats ou des pensionnats ?

En fait, nul n'ose encore envisager de renoncer à cette formule. Comme on va le voir, «cela ne passerait pas» auprès d'un certain public. De 1874 à 1884, il est question, d'une part, de fermer des internats minuscules (Anvers-Notre-Dame, Anvers-Saint-Ignace et Bruxelles) et/ou chroniquement déficitaires (le Pensionnat Saint-Michel) et, d'autre part, de remettre les sections d'internes à leur juste place. (859) Pour le P. D'Hondt, par exemple, le modèle à adopter par tous les instituts devrait être celui de Sainte-Barbe : un petit internat soumis au grand collège d'externes et ne dérogeant pas à la loi commune. (860) Cette position sera adoptée par la province belge et les pensionnats vont effectivement battre en retraite : en 1884, trois d'entre eux seront fermés mais, comme l'écrit le P. provincial van Reeth, la fermeture de Bruxelles avait déjà été décidée trois fois en dix ans. (861) Les institutions «survivantes» compteront un nombre suffisant d'élèves et de surveillants, les externes ne seront plus dépréciés face à elles et les religieux pourront suffisamment se consacrer à leur vie spirituelle. Les pensionnats se sont-ils défendus ? La formule pédagogique qui était tellement estimée en 1830 n'a-t-elle plus de partisans ?

La réponse à ces deux questions est assez difficile. La position des jésuites est assez bien connue mais elle n'est pas seule en cause. Deux fortes personnalités se manifestent pour protéger l'existence du Pensionnat Saint-Michel (on ne disait rien d'Anvers) : l'ancien provincial Franckeville et le supérieur de Wouters. (862) Néanmoins, leurs arguments sont relativement faibles. Franckeville estime essentiellement que la fermeture de l'internat de la rue des Ursulines manifestera le recul de la Compagnie devant l'Institut Saint-Louis qui est florissant (collège, pensionnat, section de philosophie et deux succursales à Ixelles et à Saint-Josse) mais aussi devant la très libérale Ville de Bruxelles. En outre, le collège lui-même ne pourrait pas faire grand-chose d'utile des bâtiments de l'internat. (863) Quant à de Wouters, qui se bat pour trouver des pensionnaires et de l'argent, il argumente sur l'aspect financier des choses : les rentrées augmentent, la dette se réduira et se réduira plus encore avec quelques pensionnaires supplémentaires. (864) Tout ceci ne touche pas au fond des choses ni aux options pédagogiques fondamentales.

En 1884, le provincial van Reeth tiendra compte de ces arguments techniques mais cela ne l'empêchera pas de fermer le pensionnat Saint-Michel. La suppression interviendra peu après la victoire catholique aux législatives de juin pour bien marquer qu'il s'agit d'un choix délibéré et non d'un recul forcé. En outre, la mainmise par le collège Saint-Michel sur les bâtiments s'accompagnera d'un plan de reprise de la dette de l'internat. L'essentiel de la résistance ne viendra pas des jésuites mais de l'acteur «société belge». Malheureusement pour le chercheur, les documents apprennent seulement que les familles ont réussi à obtenir dix ans de sursis pour le Pensionnat Saint-Michel et qu'elles ont fait échouer trois décisions successives de fermeture. Les classes sociales que prisait tant le P. Moeremans ont donc encore de l'influence mais le souci de se concilier les élites a quand même considérablement reculé au sein de la province sj depuis les années 1830-1840.

Cette tendance se confirmera ultérieurement. En 1893, un dramatique incendie détruira une bonne partie du collège de Mons. Le recteur Doucet se mettra immédiatement après en quête d'un financement pour empêcher la fermeture de son école. La collecte des moyens financiers suffisants et la reconstruction de Saint-Stanislas seront d'ailleurs des modèles de rapidité. (865) Mais ce qui nous intéresse ici est l'attitude des jésuites face à la possibilité de suppression du pensionnat. L'unanimité des avis défavorables, non pas au pensionnat de

Saint-Stanislas, mais à la formule même de l'internat est impressionnante. Les arguments qui avaient été avancés pour fermer trois institutions en 1884 s'y retrouvent avec encore plus de force. Dès novembre 1893, le P. Maertens annonce avec fierté au Général Martin que : *«le collège de Mons se reconstruit, il ne faudra même pas faire d'emprunt car les aumônes affluent mais faut-il rétablir aussi le pensionnat ? Nous pourrions tout à fait répartir les pensionnaires entre nos autres internats sachant que le nombre global des internes dans la province diminue doucement mais il ne faudrait pas que le public croie qu'on ferme le pensionnat de Mons pour des raisons de moralité comme on l'a cru à Saint-Michel en 1884. De plus, fermer le pensionnat est bon pour un collège d'externes car on accorde toujours trop de soin aux internes ».* (866) Peu après, le même religieux annonce au Général que la consulte de Saint-Stanislas voudrait bien supprimer le pensionnat de Mons et maintenir l'externat mais il est impossible pour le collège de se priver des ressources des minervals des internes. (867) On serait bien en peine de trouver le moindre enthousiasme pour le principe-même de l'internat. Le poids relatif des internes diminue dans la province et on s'en réjouit. Les jésuites semblent exaspérés par la sollicitude qu'il faut leur accorder, mais on ne peut simplement pas se passer de l'argent des pensions.

Il s'agit bien d'une question d'argent : non seulement le collège de Mons a besoin des rentrées provenant des internes mais il ne faudrait pas oublier non plus les «généreux donateurs» qui viennent de sauver l'institution. Ce milieu (noblesse et haute bourgeoisie) n'a pas évolué comme les jésuites, il reste attaché à un type d'éducation qui l'a convaincu de renoncer peu à peu à l'éducation privée « au château » en faveur de la fréquentation d'un collège « public ». *« Ceux qui ont donné s'attendent au maintien du collège tel qu'il était avant avec un pensionnat »*, écrit le P. Doucet. (868) Le recteur est cependant convaincu lui-même de ce que la suppression du pensionnat serait une opportunité à saisir. Il craint néanmoins l'évolution de la situation politique en Belgique, en général, et à Mons, en particulier. *« La région de Mons est très peu catholique, les externes sont donc peu nombreux et si les libéraux revenaient au pouvoir, ils le seraient encore moins »*, écrit-il en février 1894. (869) Par conséquent, liés par ces contraintes liées à l'équilibre financier et au recrutement des écoles, les jésuites reconstruiront Saint-Stanislas avec un pensionnat : *« la consulte provinciale a choisi presqu'unanimement le maintien du pensionnat de Mons ».* (870)

L'opinion se retournera-t-elle une fois de plus dans les dernières décennies qui précèdent la Première Guerre mondiale ? Rien ne le laisse penser pendant longtemps. Cependant, comme on vient de le voir à propos du pensionnat de Mons, l'existence d'un internat dans un collège ne comporte pas que des contraintes. La formule peut s'avérer rentable, les plus puissantes relations de la Compagnie dans le monde politique et financier sont souvent attachées à la possibilité d'envoyer leurs enfants en internat. Mais d'autres potentialités peuvent dépendre de l'existence de ce genre de section. Ainsi pendant les 20 années qui suivent la fermeture du pensionnat de la rue des Ursulines et qui précèdent la fondation du collège d'Etterbeek, les jésuites bruxellois expriment parfois des regrets. En particulier, le développement du Cours Scientifique Supérieur serait certainement facilité par la possibilité d'accueillir des pensionnaires non-bruxellois. (871) Plus généralement, on sait tout le souci des PP. de Bruxelles face à l'exode des «hautes classes» vers les faubourgs. Un déménagement vers la banlieue accompagné de la réouverture d'un pensionnat permettrait tout à la fois de retrouver une influence accrue sur les élites bruxelloises mais aussi, grâce à l'internat, sur les sphères les plus huppées de l'establishment belge. (872) Le vieux rêve du P. Moeremans referait-il surface !

Une différence est cependant à noter. Un nouveau collège en périphérie bruxelloise, comme celui qui s'ouvrira finalement à Etterbeek, ne présentera plus les inconvénients du Centre. Pour le pensionnat, la nuance est essentielle. Toutes les facilités qui devraient être accordées aux élèves, aux pensionnaires en particulier, seraient beaucoup plus abordables, financièrement parlant, dans une commune semi-campagnarde où les terrains sont encore très bon marché. L'accent ne serait plus tellement mis sur le luxe, comme en 1840, mais plutôt sur les activités physiques et sportives, très à la mode dans les familles. En 1900, on ne se réfère plus à Saint-Acheul mais bien aux pensionnats anglais qui ont réussi à bâtir pour les internes un type d'éducation que les jésuites belges désespéraient un peu de trouver.

Si le collège Saint-Michel d'Etterbeek sera un énorme investissement pour les jésuites belges, il serait tout à fait excessif d'y voir uniquement un pensionnat. Les chiffres prouveraient vite le contraire. Cependant, cette nouvelle institution est aussi un internat et les aménagements intérieurs et extérieurs de l'école accordent une large place à l'éducation des pensionnaires. L'idée-même du pensionnat est ainsi en quelque sorte ressuscitée, mais selon des modalités largement rénovées. Au-delà de la période que nous étudions ici, constatons que la formule du pensionnat a encore de beaux jours devant elle puisqu'en 1927, c'est un internat «pur» qu'ouvriront les jésuites belges, sur les rives de la Meuse, à Godinne.

Conclusion.

Les jésuites n'ont pas renoncé aux pensionnats : aujourd'hui encore, certains collèges en sont dotés. Pendant des décennies, un certain public attendra fermement que les PP. proposent aux familles cette possibilité. Ceux-ci le savaient et firent en sorte de ne pas perdre la confiance de ces parents.

Cependant, même si les pratiques ne se sont pas fondamentalement modifiées, le parcours que nous avons suivi des années 1830 jusqu'au début du XXè s. nous a amené à constater une évolution fondamentale dans les conceptions pédagogiques des jésuites par rapport aux notions d'internat et d'externat. Au départ, les autorités romaines, comme leurs subordonnés belges, tenaient le pensionnat en très haute estime : c'était à la fois la formule qui permettrait de donner l'éducation la plus achevée aux jeunes qui étaient confiés à la Compagnie ainsi qu'une formule très avantageuse sur le plan financier qui permettrait aux collèges et à la province de bien vivre dans un monde socio-politique considérablement transformé depuis la fin de l'Ancien Régime. L'ouverture d'internats était automatiquement bénie par le P. Roothaan alors que le Général était beaucoup plus réticent à laisser fonder des externats. C'est le public des différentes villes étudiées (Gand, Bruxelles, Verviers) ainsi que l'épiscopat qui imposeront pratiquement la fondation et le maintien des grands collèges d'externes.

Quarante ans plus tard, le discours s'est fondamentalement modifié. Il semble que plus personne ne défende les pensionnats. La manne financière est restée largement une illusion mais surtout le public des internats a profondément déçu les PP. Il demande un soin considérable de la part de nombreux religieux, il entretient un sentiment de morgue et de supériorité insupportable vis-à-vis des externes et il se complaît dans une atmosphère malsaine (un jésuite dit même «contre nature»). Fermer des pensionnats, peut-être même tous les pensionnats, serait considéré comme une véritable délivrance. Ce discours, que l'on n'affiche évidemment pas devant le grand public, est aussi étonnant qu'intéressant à la fois à cause de la virulence des propos que de l'apparente unanimité qu'il recueille.

Parallèlement, les externes ont donc nettement progressé dans l'esprit et dans le cœur des jésuites belges. Si, vers 1835, certains craignaient de voir arriver dans les collèges des centaines de «va-nus-pieds», inaptes à goûter un enseignement des humanités classiques, quelques décennies plus tard, les PP. constatent que leurs externes sont de bons élèves, à la fois humbles, attentifs, travailleurs et pieux. Au sein de leur ville et de leur région, ils constituent ensuite un véritable vivier d'hommes de bonne volonté qui irriguent le vaste réseau des œuvres catholiques (qu'ils ont souvent contribué à créer). Preuve suprême de leur excellence : chaque année, un grand nombre de candidats issus des externats se présente au noviciat de la province sj et, par rapport aux anciens pensionnaires, ils présentent le double avantage d'être à la fois bien plus nombreux et bien plus soumis que les fiers enfants des classes supérieures.

Si nous revenons à notre problématique de départ, nous devons constater que, par rapport à la lente évolution qui caractérise souvent le conservateur, le changement intervenu dans les conceptions des jésuites est assez foudroyant. La détestation que les PP. expriment envers leurs pensionnaires doit d'ailleurs être nuancée. Dans les chapitres III et VI de cet travail, nous avons effectivement constaté que les anciens externes (ou anciens demi-pensionnaires) des différents collèges constituaient souvent le terreau des œuvres fondées par les jésuites ou proches de ceux-ci (Saint-Vincent-de-Paul, congrégations mariales, ASFX) ainsi que du parti catholique. Nous devons cependant préciser que les pensionnaires tenaient aussi une place importante dans ces organisations de base. De plus, les internats ont fourni proportionnellement un contingent de personnalités d'envergure nationale sensiblement plus important que les autres sections des collèges (de ce point de vue, le Pensionnat Saint-Michel occupa une place toute particulière par rapport aux autres institutions). Les PP. pouvaient recourir à leurs services, comme le prouvera, par exemple, l'action de lobbying politique que la province belge mettra en œuvre, vers 1904, contre le projet Coremans (que nous avons étudié dans le présent chapitre). Mais les jésuites belges, qui étaient passés de l'adulation de Saint-Acheul au mépris des pensionnats, ne s'encombraient plus de ces nuances.

CONCLUSION GENERALE DU CHAPITRE.

« Conservateur pragmatique », « conservateur naturel », « réactionnaire ultra », « innovateur audacieux » : quel qualificatif doit être employé pour décrire les jésuites belges de 1831 à 1914 en matière de pédagogie ? La réponse ne peut être simple, mais il semble que le « conservatisme pragmatique » évoqué au début de ce chapitre soit la tendance dominante de la pratique des écoles ignatiennes de Belgique. A notre sens, cette attitude s'applique particulièrement bien à deux parties de ce chapitre : l'enseignement des humanités classiques et la constitution d'un corpus de manuels scolaires jésuites.

Les sections gréco-latines des collèges ont maintenu l'essentiel en s'adaptant intelligemment aux changements demandés par la société, par le gouvernement ou encore par les autorités romaines de la Compagnie. Comme nous l'avons vu, les classes d'humanités classiques ne sont pas un univers figé, des évolutions sensibles s'y sont produites : les mathématiques et les sciences y ont progressé, tout comme le français ; le grec et le latin y sont un peu moins dominants ; le contenu de plusieurs cours a été modernisé à plusieurs reprises. Au début du XXè s., les collèges flamands deviennent bilingues, ceux de Wallonie et de Bruxelles doivent organiser un cours «sérieux» de langue moderne. Cependant, le cœur de la formation gréco-latine est toujours là, tout comme son esprit, ses valeurs et ses méthodes pédagogiques fondamentales. Cette permanence s'avère globalement efficace. Il faut en effet

rapprocher la *praxis* de cette section avec les résultats établis par le chapitre III. La formation donnée dans ces classes permet à un nombre considérable d'élèves issus de familles modestes de «prendre l'ascenseur social» et à un nombre plus considérable encore d'enfants plus ou moins favorisés par la naissance de maintenir la position sociale de leurs pères. Les régressions d'anciens latinistes sont, on le sait, rarissimes.

Les collections de manuels scolaires écrits par les jésuites belges s'inscrivent eux aussi dans cette perspective conservatrice mais pragmatique. Les plus illustres de ces livres classiques sont d'ailleurs des livres des « trois langues de base » (latin, grec, français ou néerlandais). Ce que les jésuites connaissent le mieux est mis en œuvre dans des ouvrages solides, clairs et sans cesse modernisés. Ils sont reconnus bien au-delà des limites des écoles ignatiennes : certains tirages révèlent de véritables best-sellers, et certains sondages dans les documents d'autres sous-réseaux scolaires catholiques montrent que, dans ces branches, les écoles épiscopales ou congréganistes ont largement adopté les productions des RR.PP.

D'autres exemples d'adaptation « intelligente » existent mais ils concernent des problèmes plus limités. Les collèges acceptent peu à peu une « éducation physique » qui ne soit pas que récréative, et ils admettent un changement progressif dans les exigences d'hygiène qu'ont les familles pour leurs rejetons, surtout pensionnaires. Les jésuites christianisent toute une série d'activités ludiques ou artistiques qui peuvent être une « source de perdition » et les transforment en « instruments de rédemption ». Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ? N'allons pas jusque là !

Certaines adaptations oscillent entre le refus catégorique et une promesse fallacieuse de changement qui ne s'effectura pas. Nous pensons ici à l'attitude de la province sj belge face aux exigences des gaumistes. Dans un premier temps, un argumentaire très complet est développé pour justifier l'absence totale de modification des programmes et des auteurs étudiés dans les sections latines. Néanmoins, devant l'insistance d'« amis bien placés » mais assez réactionnaires, on annonce qu'une place sera faite aux auteurs chrétiens latins et grecs. Finalement, le changement est cosmétique et extrêmement limité dans le temps.

Face aux revendications du Mouvement flamand, les réactions des responsables jésuites sont, elles aussi, très discutables. On les jugera différemment selon le point de vue où on se place. Pour des observateurs favorables à la cause flamande, la province belge de la Compagnie apparaît globalement comme un bastion du conservatisme le plus obtus, comme le *think tank* des fransquillons catholiques. Les frileuses réformes auxquelles sont contraints les collèges sont à la fois très tardives et très limitées par rapport à d'autres écoles qui sont bien plus avancées dans la voie de la flamandisation de l'enseignement. Pour des francophones, l'évaluation de la situation sera différente, mais il faut sans doute reconnaître que la décision de créer des collèges bilingues (où certains cours seront donnés en néerlandais) et non pas des sections distinctes francophones et flamandes est une décision bâtarde, vraisemblablement transitoire, et qui annonce à terme la disparition du français dans les collèges de Flandre. Reconnaissons cependant que la plupart des responsables jésuites n'avaient pas un don de prédiction qui leur permettait de tirer des conclusions aussi lointaines (à quelques exceptions près cependant, qu'on se rappelle des avertissements du P. de Wouters).

L'évaluation la plus négative de la politique scolaire des jésuites belges doit sans doute être attribuée à leur gestion des sections « non-latines » (« commerciales », « professionnelles », « modernes », selon les époques). Pour utiliser un expression un peu familière mais qui paraît

bien adaptée, les PP. ont pratiqué un « bricolage » à courte vue qui n'a jamais donné les résultats promis aux parents dans les prospectus publicitaires des collèges qui possédaient ces sections. Hésitations, réformes et contre-réformes perpétuelles, négligences : ces classes ont vraiment été les parents pauvres des écoles ignatiennes. Peuplées d'élèves envoyés dans une filière de relégation, encadrés essentiellement par des enseignants laïcs sous-qualifiés et sous-payés, ces classes n'ont jamais eu que des effectifs assez médiocres et n'ont produit que des résultats décevants face aux études supérieures et aux exigences du monde professionnel. Selon certains PP., c'était inévitable, voire souhaitable. D'autres écoles et d'autres réseaux ont cependant obtenu des résultats beaucoup plus valables. Rien n'obligeait les jésuites à se lancer dans l'aventure, mais ils le firent pour gagner les quelques dizaines d'élèves qui permettaient à leur collège de surmonter une crise de recrutement ou d'améliorer les rentrées financières de l'établissement. Cette décision prise, peut-être eut-il fallu être plus conséquent face à ce type d'enseignement auquel n'était pas habituée la Compagnie de Jésus ?

TABLE DES MATIERES DU DEUXIEME VOLUME

CHAPITRE III : LES ELEVES DES JESUITES
Une approche sociale de l'enseignement des collèges de la Compagnie de Jésus au XIXè s. .....p.275-415.

INTRODUCTION GENERALE.....p.275-276.

INTRODUCTION METHODOLOGIQUE.....p.277-281.

I. PROFILS D'ECOLES.....p.281-306.

1. Le collège Saint-Joseph d'Alost.....p.281-287.

2. Le collège Sainte-Barbe de Gand.....p.287-291.

3. Le collège Saint-Michel de Bruxelles.....p.291-298.

4. Le collège Saint-Stanislas de Mons.....p.298-303.

5. Le collège Saint-François-Xavier de Verviers.....p.303-306.

II. DE LA CLASSE DE GRAMMAIRE INFERIEURE SECONDE A LA CLASSE DE RHETORIQUE.....p.307-354.

1. Qui entre au collège ? Le problème des sources et de leur interprétation.....p.307-314.

2. Esquisse d'un recrutement social des collèges.....p.314-334.

3. Les rhétoriciens face aux études supérieures.....p.334-354.

III. MOBILITE SOCIALE ULTERIEURE.....p.354-376.

IV. COMPARAISONS.....p.376-410.

1. La société belge du XIXè s. .....p.377-391.

2.Et en France... .....p.391-402.

3.Collèges d'Ancien Régime et collèges du XIXè s. .....p.402-405.

4. Face au XXè siècle .....p.406-410.

CONCLUSION GENERALE DU CHAPITRE.....p.410-415.

CHAPITRE IV : L'ENSEIGNEMENT DES JESUITES FACE A LA SOCIETE BELGE. ECHANGES ET INTERACTIONS.....p.416-580.

INTRODUCTION.....p.416-420.

1. Requiem pour un chapitre mort-né.....p.416-417.

2. L'optique particulière de ce chapitre.....p.417-418.

3. Les sources.....p.418-419.

4. Les problèmes traités.....p.419-420.

I. SEPT ANNEES D'ETUDES GRECO-LATINES : UNE OFFRE DE BASE INTANGIBLE ? .....p.420-451.

1. Le latin .....p.424-429.

2. Le grec.....p.429-432.

3. Le français.....p.432-437.

4. Les « accessoires » : histoire, géographie, mathématiques, sciences.....p.437-444.

5. Les langues modernes.....p.444-447.

6. Des cours communs aux trois sections (gymnastique, solfège, musique, chant, dessin).....p.447-451.

Conclusion.....p.451.

II. LA QUESTION DES «HUMANITES MODERNES » (1840-1914).....p.452-470.

1. Marches et contremarches dans l'orientation de ces sections.....p.454-457.

2. Les programmes des «sections professionnelles».....p.457-469.

Conclusion.....p.469-470.

III. LE CONTRÔLE DE L'ETAT SUR L'ACCES AUX ETUDES SUPERIEURES (1890-1914).....p.470-479.

IV. LES COLLECTIONS DE MANUELS JESUITES (1849-1914).....p.479-497.

1. Un pied en France et l'autre dans l'Ancien Régime.....p.480-483.

2. La constitution d'un corpus de manuels «jésuites».....p.483-495.

3. Les jésuites chez leurs voisins ou les manuels des RR.PP. dans les autres écoles.....p.495-496.

Conclusion.....p.496-497.

V. LA QUERELLE DES ANCIENS ET DES MODERNES (1850-1914).....p.497-504.

VI. LE GAUMISME (1852-1870).....p.504-512.

VII. LA «QUESTION FLAMANDE» (1865-1914).....p.512-553.

1. Les collèges et la Question flamande : un point sur la recherche historique.....p.515-516.

2. Avant 1870... .....p.516-521.

3. Premiers changements.....p.521-529.

4. La menace Coremans.....p.529-533.

5. Le lobby jésuite.....p.533-542.

6. L'intervention de Malines.....p.542-544.

7. L'évolution interne de la Compagnie de Jésus (1910-1914).....p.544-552.

Quelques réflexions en guise de conclusion... .....p.552-553.

VIII. LA *RATIO STUDIORUM* ETAIT-ELLE APPLIQUEE ? –ROME ET LA BELGIQUE FACE A L'INTRODUCTION DE CERTAINES PRATIQUES NOUVELLES (1832-1914) .....p.553-580.

1. Le latin est-il mort ?.....p.554-559.

2. Des programmes extravagants ? .....p.559-565.

3. Minerval, internat, externat : trois mots qui divisent.....p.565-577.

Conclusion.....p.577-578.

CONCLUSION GENERALE DU CHAPITRE.....p.578-580.